

PETITES SOCIÉTÉS et MINORITÉS NATIONALES

Enjeux politiques et perspectives comparées

Sous la direction de
Jacques L. Boucher
et **Joseph Yvon Thériault**



**Presses
de l'Université
du Québec**

**PETITES SOCIÉTÉS et
MINORITÉS NATIONALES**

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

Le Delta I, 2875, boulevard Laurier, bureau 450

Sainte-Foy (Québec) G1V 2M2

Téléphone: (418) 657-4399 • Télécopieur: (418) 657-2096

Courriel: puq@puq.ca • Internet : www.puq.ca

Distribution :

CANADA et autres pays

DISTRIBUTION DE LIVRES UNIVERS S.E.N.C.

845, rue Marie-Victorin, Saint-Nicolas (Québec) G7A 3S8

Téléphone: (418) 831-7474 / 1-800-859-7474 • Télécopieur: (418) 831-4021

FRANCE

DISTRIBUTION DU NOUVEAU MONDE

30, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France

Téléphone: 33 1 43 54 49 02

Télécopieur: 33 1 43 54 39 15

SUISSE

SERVIDIS SA

5, rue des Chaudronniers, CH-1211 Genève 3, Suisse

Téléphone: 022 960 95 25

Télécopieur: 022 776 35 27



La *Loi sur le droit d'auteur* interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels.

L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

PETITES SOCIÉTÉS et MINORITÉS NATIONALES

Enjeux politiques et perspectives comparées

Sous la direction de
Jacques L. Boucher
et Joseph Yvon Thériault

avec la collaboration de
Anne Gilbert, Svetla Koleva et Daniel Tremblay

2005



Presses de l'Université du Québec
Le Delta I, 2875, boul. Laurier, bur. 450
Sainte-Foy (Québec) Canada G1V 2M2

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Vedette principale au titre:

Petites sociétés et minorités nationales: enjeux politiques et perspectives comparées

Textes présentés lors d'un congrès tenu à Ottawa et Gatineau à l'été 2002.
Comprend des réf. bibliogr.

ISBN 2-7605-1359-9

1. Petits États – Congrès. 2. Identité collective – Congrès. 3. Développement social – Congrès. 4. Caractéristiques nationales – Congrès. 5. Québec (Province) – Conditions sociales – Congrès. 6. Europe centrale – Conditions sociales – Congrès.
I. Boucher, Jacques, 1943- . II. Thériault, J. Yvon (Joseph Yvon), 1949- .

JC365.P47 2005

321'.06

C2005-940419-1

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

La publication de cet ouvrage a été rendue possible avec l'aide financière de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC).

Mise en pages : INTERSCRIPT – Une division de DYNAGRAM

Couverture : RICHARD HODGSON

1 2 3 4 5 6 7 8 9 PUQ 2005 9 8 7 6 5 4 3 2 1

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés
© 2005 Presses de l'Université du Québec

Dépôt légal – 2^e trimestre 2005

Bibliothèque nationale du Québec / Bibliothèque nationale du Canada
Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	
Cosmopolitisme et petites sociétés.....	xi
PRÉSENTATION	
Petites sociétés et minorités nationales.....	1
PARTIE 1	
LE QUÉBEC COMME PETITE SOCIÉTÉ.....	9
<i>Minorités et petites sociétés : enjeux et perspectives comparées</i>	
Claude Bariteau.....	11
<i>Les enjeux de la reconnaissance de la diversité dans l'espace national québécois : exclusion ou incorporation segmentée ?</i>	
Micheline Labelle.....	27
<i>Le français comme langue publique commune</i>	
Michel Seymour.....	49
<i>Le désir d'être grand</i>	
Joseph Yvon Thériault.....	67

PARTIE 2

PETITES SOCIÉTÉS À L'EST	79
<i>Les sociologies nationales à l'épreuve de la mondialisation : le cas des pays d'Europe centrale et de l'Est</i>	
Svetla Koleva	81
<i>Les expertises à la croisée des chemins balkaniques</i>	
Liliana Deyanova.....	97
<i>L'accroissement de l'hétérogénéité ethnoculturelle de la population, identité territoriale et tensions interethniques : l'exemple des districts Est du territoire de Stavropol</i>	
Vladimir A. Kolossov et Tamara A. Galkina	111
<i>Comprendre et gérer les conflits interethniques : un défi pour les pays des Balkans</i>	
Lidija Hristova.....	133
<i>Identités minoritaires, identités politiques : trois cas de figure</i>	
Anna Krasteva	151

PARTIE 3

IDENTITÉ ET POLITIQUE : DES DYNAMIQUES COMPARATIVES	169
<i>Territorialité et mondialisation : des approches à repenser, vues de Catalogne et du Chiapas</i>	
Vincent Berdoulay et Montserrat Morales.....	171
<i>La géométrie des appartenances dans les petites sociétés</i>	
François-Pierre Gingras.....	187
<i>La paradiplomatie identitaire des petites nations : une emphase sur le cas du Québec et de la Catalogne</i>	
Stéphane Paquin	207

PARTIE 4

PEUPLES MINORITAIRES	229
<i>Les impacts de la mondialisation sur les peuples minoritaires d'Asie du Sud-Est et leurs forêts : quelques réflexions</i>	
Rodolphe De Koninck et Yann Roche.....	231

<i>Identité et politique au Nunavut : éléments de réflexion critique</i>	
André Magord	247
<i>La difficile relation entre le peuple et les citoyens basques</i>	
Barbara Loyer	263
PARTIE 5	
LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT	281
<i>Mouvements sociaux et invention d'un modèle de développement : l'expérience québécoise</i>	
Jacques L. Boucher	283
<i>Le principe de la « société active » : comment affecte-t-il les « modèles nationaux » d'État social</i>	
Daniel Tremblay	305
<i>Développement coopératif et représentations sociales de l'économique : le cas de la Fédération des caisses d'économie du Québec (1962-1996)</i>	
Paul Brochu	317
<i>Le modèle de développement touristique des « paysages » québécois et l'identité d'une « nation » dans la logique d'une approche géographique intégrative</i>	
Serge Gagnon	335
<i>La culture d'entreprise des Balkans</i>	
Mileva Gurovska	351
<i>La communauté franco-ontarienne et l'économie sociale : une petite société à l'ère de la mondialisation</i>	
David Welch	365
<i>La politique québécoise de fusions municipales : quel modèle de développement ?</i>	
Guy Chiasson	381
Les auteurs	431

PRÉAMBULE

Cosmopolitisme et petites sociétés¹

JOSEPH YVON THÉRIAULT

Dans un récent numéro de la revue *Le Débat*, deux textes de Marcel Gauchet (2004) et d'Ulrich Beck (2004), portant sur l'avenir politique de l'Europe, m'apparaissent exemplaires des enjeux actuels de la mondialisation en regard de la vie politique et démocratique de nos sociétés. Je me propose ici de faire connaître les visions contrastées qui y sont présentées de façon à faire ressortir la question politique de notre époque, qui est en même temps la question des petites sociétés.

LA NATION À L'ÉPREUVE DU COSMOPOLITISME

Ulrich Beck, dans son article intitulé «Comprendre l'Europe telle qu'elle est», y défend de manière explicite une thèse qu'il a élaborée plus longuement ailleurs, notamment dans *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation* (Beck, 2003), thèse selon laquelle la question de l'Europe, comme celle d'ailleurs de la place de l'État-nation au sein de la «deuxième modernité» – expression qu'il privilégie à la postmodernité

1. Ce texte a fait l'objet d'une communication au Congrès de Tours de l'AISLF, en juillet 2004, dans le cadre de la rencontre du CR 24 *Petites sociétés et construction du savoir*.

pour parler de l'époque actuelle –, doit s'appuyer sur une dilution de l'optique nationale, pour adopter une perspective résolument cosmopolitique. «Qu'est-ce qui rendra l'Europe plus européenne? [se demande-t-il] Réponse: une Europe plus cosmopolitique, dans laquelle les identités nationales seront de moins en moins exclusives et de plus en plus inclusives» (2004, p. 68). «L'irréalisme national de l'Europe, voilà le problème [ajoute-t-il encore].»

Le cosmopolitisme que défend Beck n'est pas celui d'une Europe, préfiguration d'un État mondial². L'analyse se veut plus fine et reconnaît que les États nationaux, en Europe comme ailleurs, continueront de jouer un rôle important dans la configuration politique propre à la deuxième modernité. En fait, Beck envisage l'avenir à partir de la démultiplication des lieux d'exercice de la souveraineté politique. Son «réalisme cosmopolitisme» est, avant tout, une optique qui tient compte de la délocalisation qui s'est opérée à la fois dans l'univers des identités – les identités multiples se substituant à la prédominance de l'identité nationale –; dans celui de l'économie – le capital mondialisé apatride faisant fi des économies nationales –; et dans celui de la science et de la technologie – le risque s'est mondialisé. Contre une mondialisation qui fait fi des espaces politiques, Beck propose de cosmopolitiser la politique, c'est-à-dire méthodologiquement, ontologiquement dira-t-on, de partir du présupposé de la mondialisation des enjeux et de rétablir de multiples espaces publics cosmopolites qui réinséreront du politique dans l'univers mondialisé.

C'est pourquoi il plaide en faveur d'un État cosmopolitique, un État qui partagerait sa souveraineté avec d'autres États de façon à accroître sa capacité d'agir – l'Europe étant en quelque sorte le modèle d'une régionalisation d'États cosmopolites propres à la deuxième modernité –; c'est pourquoi aussi il plaide en faveur d'une société civile mondialisée qui, à partir de multiples foyers, viserait à repolitiser l'univers actuellement dépolitisé de la mondialisation néolibérale. Pour qu'une telle démultiplication du politique se réalise, il faut effectivement se départir du nationalisme méthodologique pour adopter un cosmopolitisme méthodologique, il faut accepter le «loyalisme partagé»: être citoyen de la polis, mais aussi citoyen du cosmos, en fait «des» cosmos. Pour cela il faut notamment détacher les appartenances identitaires (la nation) de l'État, car cette dernière articulation empêcherait justement la cosmopolitisation (où la délocalisation) du politique de se réaliser.

Le texte de Marcel Gauchet (2004), «Le problème européen», présenté dans le même numéro de la revue, propose une tout autre lecture de l'enjeu européen et, par delà, de l'enjeu du cosmopolitisme dans les sociétés démocratiques. Pour Gauchet, la pluralité des nations, c'est-à-dire la pluralité des

2. Sur l'histoire du cosmopolitisme, voir Peter Coulmas (1995).

espaces politico-culturels articulés les uns avec les autres, est constitutive de l'histoire de la démocratie européenne et l'on ne saurait s'en défaire sans briser la trame créatrice des démocraties modernes. La démocratie, voire le déploiement de la civilisation qu'elle présuppose [nous y reviendrons], «requiert des communautés qui soient non seulement des communautés de référence et de tradition mais des communautés de choix politiques» (2004, p. 64). La construction d'États cosmopolites qui dissocient les corps politiques des lieux qui se chargent de les faire exister (les nations) participe donc de l'impuissance des démocraties contemporaines à affirmer des volontés politiques collectives.

Marcel Gauchet ne récuse pas la cosmopolitisation du monde, elle est même un élément constitutif de la dynamique civilisationnelle qui accompagne le déploiement des démocraties modernes. On ne saurait comprendre la démocratie sans, en effet, l'insérer dans un horizon de sens qui la dépasse et la transcende. Cet horizon de sens, dans la tradition démocratique occidentale, est effectivement l'idéal cosmopolitiste ou, ce qu'il appelle, plus classiquement, l'universalisme civilisationnel. Seulement, cet universalisme civilisationnel n'est pas directement politique, du moins dans la perspective démocratique moderne qui est celle de constituer des communautés humaines d'action et de décisions. En fait l'idéal civilisationnel des modernes s'il permet, voire génère, la constitution d'espace politique n'est pas en lui-même politique puisqu'il propulse les peuples dans la réalisation d'une universalité qui définirait, une fois pour toutes, leur essence. Si la démocratie fait œuvre de civilisation, c'est-à-dire si elle est une marche continuelle vers la réalisation de l'idéal cosmopolite, c'est parce que cet idéal s'est particularisé dans des communautés politiques réelles. «S'il faut consacrer l'existence des nations historiques, c'est afin d'ajouter un agent libre et efficace de plus à l'entreprise universelle de la civilisation» (p. 56). Ou encore: «Plus l'universalité civilisationnelle progresse, plus l'arpentage cosmopolite de la variété de contextes où elle prend sens s'impose comme un impératif» (p. 63).

La civilisation a donc besoin de corps politique pour se réaliser, voilà s'il en est une l'essence de la démocratie. C'est pourquoi pour Marcel Gauchet le problème européen, le problème des démocraties modernes, est «un problème d'articulation entre les nations et la civilisation». Autrement dit, la question de la démocratie pourrait se formuler ainsi: comment poursuivre l'œuvre de civilisation sans détruire les communautés politico-culturelles qui l'activent? À la proposition d'Ulrich Beck visant à dissocier l'État de la nation de façon à tendre vers une démocratie cosmopolite, Marcel Gauchet propose de maintenir cette association de façon à renouveler la féconde tension – la tension démocratique – entre civilisation et culture, entre l'idéal cosmopolitique et le lieu effectif de sa réalisation – la nation politique.

CULTURE ET CIVILISATION

C'est cette distinction entre culture et civilisation qu'utilise Gauchet que j'aimerais creuser quelque peu de façon à mieux saisir le défi cosmopolite contemporain. Cette distinction, comme nous l'a rappelé Norbert Elias (1976) dans *La civilisation des mœurs*, s'est construite historiquement – et cela n'est pas sans conséquences – dans le débat franco-allemand au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, sur l'interprétation à donner au processus de civilisation moderne³. L'Allemagne, puissance secondaire à l'époque, petite société pourrait-on dire, se bute alors à l'hégémonie française et particulièrement à l'identification de celle-ci aux idéaux universalistes et au progrès de la civilisation. Contre l'adhésion de la noblesse de cour allemande à l'idéal civilisationnel français «la couche cultivée de la classe moyenne» proposera, pour employer les mots de Herder, «une autre philosophie de l'histoire». Celle-ci insistera sur l'idée de «superficialité» contenue dans l'idéal civilisationnel moderne. Si, rappelle Elias, la civilisation est «quelque chose de fort utile» [pour les Allemands], elle est «néanmoins d'importance secondaire : ce qui constitue le côté extérieur de l'homme, la surface de l'existence humaine». À l'opposé de cette frivolité – la civilisation – qui se manifeste notamment dans le raffinement des mœurs, les Allemands proposeront un idéal d'authenticité qui tire son origine de la réalité culturelle des peuples – la culture.

Elias n'est pas sans prendre une distance face à cette idée allemande de «*Kultur*» et la dérive essentialiste à laquelle elle peut conduire (et ce fut le cas). Néanmoins, il maintient l'idée que le progrès de la civilisation est effectivement un processus d'individualisation qui conduit l'humanité vers une forme d'intégration nouvelle, cosmopolite : «l'individu isolé sous la forme de *l'homo-clausus* ou du je sans nous» (1987, p. 259, *La société des individus*). S'il pense que ce processus est inéluctable et facteur de progrès (il pensera même dans ses derniers textes que les résistances nationales à la cosmopolitisation, notamment dans la construction européenne, sont des effets de retardement, *ibid.*, p. 285), il n'est pas sans souligner que cette forme d'intégration cosmopolite «commence par renforcer l'impuissance de l'individu face à ce qui se déroule au niveau supérieur de l'humanité» (*ibid.*, p. 220).

Ce que soulève Norbert Elias et ce que nous avons déjà aperçu chez Marcel Gauchet est donc l'idée d'un processus de civilisation, universel dans sa portée comme dans ses principes, qui a comme effet de décrocher l'individu des lieux sociaux qui lui permettent d'exercer une puissance sur son milieu. C'est dans ce sens que Marcel Gauchet rappelait que si l'universalisme des modernes est l'horizon de sens de la démocratie moderne, il n'est pas politique, il est littéralement, pour employer l'expression

3. Voir aussi «Culture et civilisation», Kaufmann (2002).

qu'Étienne Tassin (2003), dans son ouvrage *Un monde commun : pour une cosmopolitique des conflits*, emprunte à Hannah Arendt, «acosmique» : c'est-à-dire, mouvement perpétuel de destruction des lieux de l'homme, mouvement perpétuel par lequel le procès de construction d'une communauté politique universelle détruit les mondes communs constitutifs de la nature politique de l'humanité. L'histoire de la démocratie vise justement le processus inverse, celui de construire des mondes communs où peuvent se déployer les processus de civilisations.

Quels sont précisément ces processus de civilisations modernes? Marcel Gauchet en définit deux qui, bien qu'historiquement liés à l'émergence de la civilisation occidentale, ont acquis une portée universelle : «la politique des droits de l'homme et l'efficacité des mécanismes économiques». Francis Fukayama (1989), l'auteur de «la fin de l'histoire», reprenait la même distinction pour décrire le contenu de l'État universel homogène (le concept hégélien par lequel il définissait l'espace politique dans la fin de l'histoire) «la démocratie libérale dans la sphère politique liée à la généralisation des VCR et des stéréos dans l'économie». Deux processus apolitiques pour autant qu'ils sont inscrits dans la marche inéluctable de rationalisation et d'individualisation du monde, deux processus acosmiques pour autant qu'ils visent le court-circuitage des bornes politico-culturelles à la pleine réalisation de la civilisation. La construction européenne, comme le projet de mondialisation néolibérale, ou le cosmopolitisme d'un Ulrich Beck, proposent justement d'ériger en proposition politique un processus littéralement apolitique. D'où, la fin du politique ou le déficit démocratique que de telles propositions annoncent.

Mais ce processus n'est pas inévitable. C'est ici que la vieille opposition culture/civilisation prend tout son sens. Non pas dans le sens d'une lecture dichotomique où la culture s'oppose à la civilisation, mais dans le sens de son histoire effective où les cultures furent les moyens particuliers par lesquels la civilisation s'est réalisée. Dans cette tension entre culture et civilisation, ni la civilisation ni la culture ne sont restées intactes. Par l'effet de la civilisation les cultures se sont démocratisées, c'est-à-dire qu'elles ont perdu leur caractère d'évidence, de contraintes, pour se formaliser dans la nation politique, seul véritable lieu dans la modernité où l'action politique réflexive peut se réaliser. Par l'effet des cultures, la civilisation s'est humanisée, c'est-à-dire qu'elle s'est coulée dans des sujets historiques particuliers – notamment la nation – et s'est donné des contours à l'échelle humaine.

Il y a plusieurs raisons pour lesquelles la civilisation ne peut pas être directement une culture. Au départ, comme le rappelait déjà Max Weber, parce que la civilisation occidentale repose sur un procès de rationalisation à prétention universaliste⁴. Ce type de civilisation, à la différence des

4. On se réfère ici à la préface de *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Weber (1968).

anciennes civilisations qui reposaient sur des universaux religieux, évacue le monde des valeurs. C'est pourquoi il est incomplet comme vivre-ensemble et induit un continuuel déficit d'intégration sociale. La nation s'est constituée comme palliatif de ce déficit d'intégration sociale que l'État de droit moderne, aux fondements nécessairement universalistes, ne pouvait pas spontanément produire (Habermas, 1999, p. 96-103).

La culture nationale joue aussi un rôle plus directement politique. Comme le rappelle Paul Thibaud, dans une réplique à Jean-Marc Ferry qui voyait dans l'élargissement de l'Europe et la dissociation des cultures nationales et des processus politiques une chance pour la démocratie délibérative (des points de vue débarrassés des pesanteurs culturelles pourraient dorénavant s'affronter), la culture nationale est un lieu d'intercompréhension qui donne sens et profondeur au débat politique⁵. Sans culture politique commune, la délibération s'engage facilement vers une abstraction difficile à se transformer en véritable politique. L'individu désaffilié, le « je sans nous », pour reprendre l'expression d'Elias dans *La société des individus*, est un individu souvent désengagé, qui du point de vue de la solidarité va difficilement au-delà d'un vague sentiment humanitaire. Rien de comparable avec la solidarité qui s'exprime à travers l'expérience du « Nous ». La nation s'est justement imposée, ici encore, comme un « Nous » suffisamment large pour accueillir l'universalité et suffisamment étroit pour donner consistance à une solidarité effective.

Mais, rétorquera-t-on, le cosmopolitisme de Beck, comme on vient de le voir, ne vise-t-il pas justement à dépasser l'apolitisme de la mondialisation (ou du procès de civilisation) en démultipliant les lieux du politique jusqu'ici limités à l'espace national. La citoyenneté cosmopolitique n'est pas la fin de l'espace politique mais l'implosion et l'explosion de celui-ci, ce qui aboutit à une sorte de citoyenneté sédimentée qui part de l'individu réflexif, de ses multiples identités, jusqu'à l'élargissement démocratique dans l'État-transnational et la démocratisation des organisations internationales. Casser, autrement dit, le rôle central de l'État-national dans la démocratie moderne pour l'étendre à d'autres regroupements plus compatibles avec le déploiement hors frontières des procès de civilisation que nous avons décrits.

Si la démocratie est partout, qui démocratisera la démocratie? Une démultiplication des lieux démocratiques, sans espace de médiation, sans lieu de souveraineté, en vient à remettre le pouvoir à une gouvernance sans nom soumise ultimement à la seule médiation des procès de civilisation. La démocratie comme manière de construire la volonté politique collective a besoin d'un lieu souverain : l'espace politico-national reste son horizon indépassable.

5. Le texte de Paul Thibaud, « L'Europe des nations (et réciproquement) » est tiré de *Discussion sur l'Europe*, de Jean-Marc Ferry et Paul Thibaud (dir.), Calmann-Lévy, Paris, 1992, p. 77-126. On y trouvera un débat recoupant largement la discussion de Marcel Gauchet et Ulrich Beck que nous reprenons ici.

LA QUESTION DES PETITES SOCIÉTÉS

En quoi cette discussion interpelle-t-elle particulièrement les petites sociétés? Je dirai en fait qu'elle constitue la question même des petites sociétés, elle est sa vérité ontologique.

Revenons un moment sur la genèse de l'opposition entre civilisation et culture. Nous avons déjà rappelé avec Nobert Elias comment une telle opposition se constitue dans une époque historique particulière, au moment où l'Allemagne est dans une situation d'impuissance, d'aliénation, en regard du déploiement des grandes puissances modernes, notamment la France. Pour les philosophes français, comme pour les Anglais d'ailleurs, un seul concept définit alors le développement historique de leur nation : celui de la civilisation. La marche de la civilisation et du progrès et celle de la nation étant considérée comme une seule et même chose. Ce sera notamment le projet des historiens français de la restauration, entre autres Michelet, de démontrer, au début du XIX^e siècle, comment l'histoire de la nation française n'est rien d'autre que le long développement de l'esprit de la civilisation. La pensée française pouvait donc faire l'économie du détour culturel, son rayonnement intellectuel, comme sa puissance politique, lui permettant de ne pas insister sur les particularités culturelles du déploiement de l'esprit de civilisation en son sein.

D'ailleurs, c'est ainsi que Marcel Gauchet explique la connexion qui s'établira au XIX^e siècle entre nationalisme et impérialisme. Cette connexion est le fait d'une appropriation intégrale du projet de civilisation par une nation. «À la limite [la nation impérialiste] elle se veut l'universel à elle seule» (p. 57), ce qui permet alors de légitimer le projet, «la mission», d'imposer aux nations en «retard» sa propre avancée de civilisation. Une telle sublimation de la culture nationale dans la civilisation est avant tout celle des grandes puissances, des grandes sociétés – ou celles qui n'assument pas leur petitesse –, elle est celle particulièrement de la France et de l'Angleterre du XIX^e siècle. Elle sera celle aussi des États-Unis qui, par le caractère particulier de leur développement, pourront, dès le départ, associer leur processus de développement à celui de la civilisation. Le «mythe américain», qui se développe dans la première partie du XIX^e siècle, est effectivement celui où la nation américaine se confond avec le projet moderne de civilisation, «société d'individus» par excellence, elle s'impose dès le départ comme un système autopoétique, sans intentionnalité autre que celle qui émane des procès institutionnels de la modernité⁶. L'Amérique ne naît pas comme projet national – culturel – mais comme microcosme d'une civilisation moderne déjà réalisée, un projet cosmopolite avant la

6. Nous avons développé cette question dans *Critique de l'américanité*, Joseph Yvon Thériault (2002).

lettre⁷. C'est pourquoi Ulrich Beck ne se trompe pas lorsqu'il associe le projet cosmopolite européen au «mythe américain : «L'Europe, dit-il, doit faire sien le «rêve américain» dont le principe est : tu peux devenir un autre, tu n'es pas déterminé par ton origine, ton statut social, la couleur de ta peau, ta nation, ta religion, ton sexe!» (Beck, 2003, p. 196).

Ce raccourci – sublimer la culture nationale dans le projet de civilisation – était interdit aux penseurs allemands, du moins au début du XIX^e siècle. Inscrits dans une situation non hégémonique, ils devaient rendre compte de manière explicite de la façon dont la nation allemande pouvait s'intégrer à la marche de la civilisation. L'Allemagne incarnait à l'époque le principe de la «petite société». Celle dont le destin est fragile et qui le sait ; celle qui, pour continuer à avoir sa voix dans le grand monde – dans la marche de la civilisation – doit continuellement justifier son existence ; celle dont la culture non hégémonique ne peut à tout jamais prétendre être à elle seule l'incarnation de la civilisation.

Certes, la position de petites sociétés n'est pas à l'abri de dérives. Comme le projet de civilisation peut se muter en impérialisme, celui de la culture nationale en rêve de grande puissance. L'histoire de l'Allemagne est là pour nous le rappeler, comme celui de la grande Serbie par ailleurs. Mais ces rappels ne doivent pas servir à nier la question posée par l'opposition culture et civilisation, la question des petites sociétés. Comment reconstruire du sens dans un projet civilisationnel qui le nie ? L'idée de petites sociétés sert justement à nous prémunir contre les rêves de grandeur du nationalisme ; elle met l'accent, face au projet cosmopolite, sur la «fragilité», non la toute-puissance des espaces politico-nationaux ; elle insiste sur la «sauvegarde» des mondes communs, non leur expansion ; elle est moins l'affirmation d'une vérité qu'une attitude d'interrogation face à l'idéal d'une humanité sous la gouverne d'un universalisme civilisationnel.

La question des petites sociétés n'est rien d'autre en fait que la question de la diversité culturelle et des lieux politiques permettant le déploiement de cette pluralité. C'est la grande question politique de notre époque. Il est révélateur par exemple que, dans les débats que nous avons rappelés au début de ce texte, ce sont des Français (Gauchet, Thibaud) qui défendent l'idée d'une Europe des peuples et des Allemands (Beck, Habermas), celle d'une cosmopolitisation de l'Europe. En rapport à la genèse franco-allemande de

7. C'est le sens que Michel Freitag (1994) donnait à l'américanité, un microcosme de la post-modernité ou encore la place que les États-Unis occupent dans le nouvel ordre du monde – l'Empire – décrit par Michael Hardt et Antonio Negri : Les fondateurs des États-Unis «croyaient qu'ils créaient, sur l'autre rive de l'Atlantique, un nouvel empire aux frontières ouvertes, en perpétuelle expansion, où le pouvoir serait effectivement distribué en réseaux. Cette théorie impériale a survécu et mûri à travers l'histoire de la Constitution des États-Unis et elle apparaît aujourd'hui à l'échelle mondiale sous sa forme pleinement réalisée» (Hardt et Negri, 2000, p. 18-19).

ce débat où, les intellectuels allemands défendaient l'idée de la culture, et les intellectuels français le projet de civilisation universelle, les positions se sont, pour ainsi dire, inversées. Cela correspond fort probablement au destin des deux cultures nationales dans la construction européenne, comme dans celui des procès de mondialisation. L'Allemagne est par excellence aujourd'hui la nation hégémonique de la nouvelle Europe, tout comme la proximité culturelle qu'elle entretient avec la culture anglo-saxonne facilite l'identification entre culture et civilisation. Le destin de la France et du français est tout autre. Anciennement la grande puissance politique de l'Europe, la langue et la culture françaises étaient associées à une langue de civilisation, aujourd'hui la puissance française est en déclin, tant à l'intérieur de l'Europe que dans le monde. Rien d'étonnant dès lors que ses intellectuels commencent à parler le langage des petites sociétés. C'est des milieux politiques français qu'émane, par exemple, aujourd'hui, le plus vibrant plaidoyer en faveur d'une mondialisation respectueuse d'une diversité culturelle des peuples – langage de petites sociétés.

Plus généralement toutefois, l'on dira qu'il n'existe d'un certain point de vue, dans l'univers politique de la deuxième modernité, que des petites sociétés. En fait, seule l'Amérique états-unienne peut encore, comme elle le fait dans la guerre contre l'Irak, sublimer sa culture dans un procès de civilisation universelle. Toutes les autres sociétés ont à se poser la question des petites sociétés, comment (re)donner des intentionnalités à la civilisation moderne? C'est pourquoi la question des petites sociétés est la question politique par excellence de notre époque.

BIBLIOGRAPHIE

- BECK, U. (2004). «Comprendre l'Europe telle qu'elle est», *Le Débat*, mars-avril, n° 129, p. 67-75.
- BECK, U. (2003). *Pouvoir et contre-pouvoir à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier.
- COULMAS, P. (1995). *Les citoyens du monde. Histoire du cosmopolitisme*, Paris, coll. Idées, bibliothèque Albin Michel.
- ELIAS, N. (1987). *La société des individus*, Pocket, Agora.
- ELIAS, N. (1976). *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy.
- FERRY, J.-M. et P. THIBAUD (1992). *Discussion sur l'Europe*, Paris, Calmann-Lévy.
- FREITAG, M. (1994). «La métamorphose. Genèse et développement d'une société postmoderne en Amérique», *Revue Société*.
- FUKUYAMA, F. (1989). «Entering Post-History», *New Perspective Quarterly*, vol. 6, n° 3, automne, p. 49-52.
- GAUCHET, M. (2004). «Le problème Européen», *Le Débat*, mars-avril 2004, n° 129, p. 50-67.
- GAUCHET, M. (2002). *La démocratie contre elle-même*, Paris, coll. Tel, Gallimard.

- HABERMAS, J. (1999). *Après l'État-nation. Une nouvelle constellation politique*, Paris, Fayard.
- HARDT, M. et A. NEGRI (2000). *Empire*, Paris, Exils éditeur.
- HELD, D. (1999). «The transformation of political community: rethinking democracy in the context of globalization», dans I. Shapiro et C. Hacker-Gordon (dir.), *Democracy's Edges*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 84-111.
- KAUFMANN, P. (2002). «Culture et civilisation», *Encyclopedia universalisme* (en ligne), 13 pages.
- TASSIN, É. (2003). *Un monde commun: pour une cosmopolitique des conflits*, Paris, Seuil.
- THÉRIAULT, J.Y. (2002). *Critique de l'américanité, Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec/Amérique.
- WEBER, M. (1968). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.

PRÉSENTATION

Petites sociétés et minorités nationales

Les textes rassemblés dans ce volume autour du thème « petites sociétés » ont une histoire. Celle-ci commence avec la rencontre entre des intellectuels de l'Europe de l'Est, rassemblés dans un groupe de travail de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF) : Sociétés du Sud-Est européen et d'intellectuels québécois préoccupés par les modèles alternatifs de développement. Quelle affinité élective présida à cette rencontre ?

Au départ tout semble effectivement séparer leurs expériences. L'Europe centrale est aujourd'hui engagée dans un processus de « transition », tant culturel, politique qu'économique, devant conduire ces sociétés à la « normalisation » européenne. Ses intellectuels, comme on peut le constater dans les textes qui suivent, sont obnubilés par les problèmes liés à la construction d'une démocratie libérale, d'une économie capitaliste, d'une culture individualiste. Ils sont particulièrement inquiets de la place de leur société dans un processus dont la logique émane largement de l'extérieur. Le Québec, au contraire, est attaché au continent nord-américain, soudé aux États-Unis d'Amérique, terre de prédilection, depuis deux siècles, de l'économie capitaliste, de la démocratie libérale et de la culture de l'individu. Ses intellectuels vivent confortablement cette modernité bourgeoise qu'ils partagent avec leurs voisins du Sud mais restent conscients qu'il s'agit d'un processus qui a remis en question leur capacité d'agir sur l'histoire.

Très rapidement, au-delà des différences, une problématique commune a rapproché ces intellectuels : celle des « petites sociétés ». Tellement d'ailleurs que le groupe décida de se nommer dorénavant : « Petites sociétés et construction du savoir¹ ». Cette appellation, on en conviendra, ne va pas de soi, du moins dans le vocable des grands concepts sociologiques (classe, mouvements sociaux, nation, etc.) qui président habituellement à la formation des groupes de recherche dans une association internationale telle l'AISLF. « Petites sociétés »..., le terme intrigue. C'est pourquoi on se permettra ici d'en préciser quelques balises même si c'est l'objet de l'ensemble des contributions de ce volume de vouloir cerner le contour d'une telle problématique.

Disons immédiatement que cette idée que nous voulons transformer en concept n'est pas née de la pure imagination des sociologues réunis dans ce groupe de travail. Tant dans la partie centrale de l'Europe, qu'au Québec, l'expression a une histoire. Milan Kundera définira même le *Mittel Europa*, comme le terreau par excellence des « petites nations », ces nations vouées à une interminable inquiétude en raison de leur enserrement entre les grandes puissances européennes². Au Québec aussi l'historiographie traditionnelle, notamment chez le grand historien nationaliste Lionel Groulx, insistait sur l'idée du « petit peuple » ou « petites nations » pour désigner la précarité de la nation française en terre d'Amérique. Considérée comme vieillotte et défensive, dans la tourmente modernisante des années 1960, l'idée des petites nations réapparaît néanmoins aujourd'hui pour définir comparativement le combat québécois dans la mondialisation³.

LA FRAGILITÉ COMME RAPPORT SOCIAL

Qu'ont donc en commun les expériences de ces sociétés aux confins opposés de l'Occident que veut exprimer le concept de petites sociétés ? Comme nous l'expliquons plus en détail dans le préambule qui suit⁴, c'est la conscience de la fragilité du destin historique. Une certaine conscience d'être à la marge, non pas la marge de l'exclusion, mais bien celle de

1. Il s'agit du comité de recherche 24 de l'AISLF : *Petites sociétés et construction du savoir*, reconnu lors du XVI^e Congrès de l'AISLF à Québec (juillet 2000).

2. De Milan Kundera, voir : « Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale », 1983 ; *Les testaments trabis*, 1993. Alain Finkielkraut reprend cette analyse pour l'Europe centrale et le Québec, dans *L'ingratitude. Conversations sur notre temps*, 1999.

3. Voir notamment, de Christian Rioux, *Voyage à l'intérieur des petites nations*, 2000. Ce terme est aujourd'hui couramment utilisé par des historiens québécois comme Gérard Bouchard ou Jocelyn Létourneau. Voir aussi le collectif, *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, sous la direction de J.-P. Baillargeon, 2002.

4. Nous avons placé en préambule à cette série d'études sur l'idée et les pratiques de petites sociétés un texte qui pose la question des petites sociétés dans le cadre de la mondialisation politique actuelle : Joseph Yvon Thériault, « Cosmopolitisme et petites sociétés ».

l'intégration à un processus dont le ressort principal est senti comme exogène à sa réalité. Être d'une petite société c'est vivre continuellement l'expérience de la précarité. Sociétés non hégémoniques, c'est-à-dire sociétés dont les institutions, qu'elles soient politiques, culturelles ou économiques, ne définissent pas l'ordre du monde. Non hégémoniques aussi dans l'ordre du savoir où les connaissances qu'elles produisent n'acquièrent pas une reconnaissance universelle immédiate, ne sont pas spontanément acceptées comme un patrimoine de l'humanité – par exemple, si les révolutions françaises et américaines sont inhérentes à la culture politique moderne, il n'en va pas de même pour les révolutions nationales des pays d'Europe de l'Est et encore moins, les rébellions québécoises. Ce qui veut dire aussi que la « petite société » doit toujours non seulement justifier ses choix, ses projets mais aussi son existence même. Ce qui est normal dans la « grande société », il va sans dire, ce que nul n'a besoin de rendre explicite – des formes de politesse au modèle de développement, en passant par la langue –, doit au contraire dans la petite société se normaliser, se dire, s'expliciter. *Comment peut-on être Croate? What does Quebec want?*

Il ne s'agit pas pour autant d'une impuissance. Les petites sociétés luttent, agissent sur leur destin, c'est même l'une des caractéristiques centrales de leur état d'être. Être d'une petite société est une attitude plus qu'une réalité. Regarder le monde à partir d'une petite société c'est voir la réalité à partir du petit bout de la lorgnette, ce qui grossit la réalité, rendant lisibles des rapports sociaux difficiles à voir du gros bout de la lorgnette. La petite société est un révélateur de domination sociale. Un citoyen de Paris, New York, Londres se croyant au centre du monde, peut difficilement imaginer que le monde est un vaste système qui n'a pas de centre. Au contraire, le citoyen de Montréal, Sofia, Bucarest sait très bien que la puissance du monde vient d'ailleurs et que s'il veut entrer dans l'histoire, faire l'histoire, il doit explicitement agir sur elle. Comme le dit François Paré (2001) des « littératures de l'exiguïté », il y a de l'audace, de la créativité, de la témérité aussi, à s'acharner ainsi à vouloir faire l'histoire par le « mauvais bout de la lorgnette ».

La petite société est donc le chiasme qui se produit à la rencontre de la fragilité qui vient d'en haut et de la créativité qui vient d'en bas. À elle seule, chacune de ces qualités est limitative. La fragilité est toujours une expérience douloureuse qui peut conduire au sentiment d'impuissance, au retrait de l'histoire. La créativité, en tant que réponse de la petite société au fait de sa marginalité, de son exiguïté, de sa petitesse, peut conduire pour sa part à l'exaltation de la spécificité, à adopter l'arrogance propre aux grandes cultures. C'est la rencontre entre la fragilité et la créativité qui fait qu'une petite société ne s'enferme pas dans le « *small is beautiful* » ni dans le désir mimétique « d'être grand ».

On aura compris que «petit» ici ne renvoie pas au nombre ou à l'insignifiance mais bien à un rapport qui s'établit entre le grand (le puissant) et le petit (le dominé). Une sorte d'humeur différente comme le disait Machiavel au sujet de la division au fondement du politique : «Car en toute cité on trouve ces deux humeurs différentes, desquelles la source est que le populaire n'aime point à être commandé ni opprimé des plus gros» (Machiavel, 1962, p. 69).

QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ... MÊME PETITE

On ne saurait toutefois assimiler les «petites sociétés» à toutes formes de domination ou de minorisation. Une petite société n'est pas une minorité, c'est là d'ailleurs que réside la fécondité du concept que la présente démarche veut mettre de l'avant.

Société ici doit être comprise dans la pleine acceptation du terme, tel qu'il surgit de l'histoire de la sociologie. À la différence des termes communauté, regroupement, ethnie, c'est le terme société qui a été adopté par la sociologie naissante pour décrire l'unité sociale structurante de la vie collective dans les sociétés modernes. Dans ce sens plein, la société signifie deux choses. Elle a au départ une prétention *totalisante*, c'est-à-dire que la société est conçue comme une concentration de relations sociales (ou un fait social pour employer une terminologie durkheimienne) à partir de laquelle il est possible d'expliquer la totalité des rapports sociaux. La famille, les groupes de voisinage, les communautés locales, les ethnies, voire les classes et les mouvements sociaux, ne sont pas des sociétés, elles n'ont pas cette prétention totalisante, elles sont des parties inhérentes – des fonctions – d'un ensemble plus diversifié : la société. La société, d'autre part, doit être considérée comme le lieu par excellence de *l'historicité* dans la modernité, c'est-à-dire non pas le lieu où se réalise l'histoire effective, mais le lieu où un groupement humain particulier – une société – décide d'agir sur l'histoire, donne sens au processus de civilisation. Prétention totalisante et historicité marquent les spécificités du groupement particulier qu'est une société. Qu'elle soit petite ou grande la société a donc toujours de grandes ambitions.

On précisera rapidement deux distinctions pour mieux dégager le sens que la présente démarche veut donner au concept de «petite société». La première distinction se rapporte à celle bien connue entre *société* et *communauté*. À l'instar de Ferdinand Tönnies et Max Weber, il est convenu d'appeler communauté un regroupement humain fondé sur le sentiment d'appartenance émotionnelle ou traditionnelle et, une société, un regroupement humain dont le lien est assuré par une entente rationnelle en valeur ou en finalité (Weber, 1971, p. 41). Évacuons immédiatement le schéma évolutionniste selon lequel la société se serait substituée dans l'histoire de l'humanité à la communauté qui ne persisterait dans nos sociétés que comme reliques du passé. Acceptons toutefois l'idée que la société, et le

type de relations sociales qu'elle implique, se soit imposée dans la modernité comme le lieu par excellence de totalisation et d'historicité des pratiques humaines. Dans ce sens les sociétés sont des organismes complexes, diversifiés intérieurement, qui peuvent recouvrir et recouvrent effectivement une large diversité, dont plusieurs communautés. Pour le dire autrement, une société renvoie à la mise en sens d'une diversité de pratiques alors que la communauté est dite homogène et renvoie, dans les sociétés modernes, à quelque chose qui la dépasse: la société. C'est pourquoi les sociétés sont aussi les lieux par excellence d'institutionnalisation des pratiques sociales. Par l'institution, qu'elle soit politique, économique ou culturelle, la société s'assure d'une pérennité qui va au-delà du sentiment subjectif d'appartenance communautaire, une «entente rationnelle» qui lui permet une certaine forme d'historicité – la conscience de faire son histoire. La société intègre avant tout par institutionnalisation, la communauté par subjectivation.

Dans l'histoire de la sociologie québécoise la distinction que nous venons de rappeler est loin d'être abstraite. Au tournant des années 1960, des sociologues comme Marcel Rioux et Fernand Dumont ont explicitement utilisé le concept de «société globale» pour dégager la sociologie québécoise d'une étude en termes de «communauté». Le Québec, disaient-ils, n'est pas une «*folk society*», une communauté de type traditionnel ou encore émotionnel, comme le décrivaient certains sociologues de tradition américaine⁵ mais une «société globale» – le global étant un euphémisme ici, toute société ayant prétention à la totalisation –, c'est-à-dire une collectivité possédant les caractéristiques d'une société moderne: complexité, différenciation, division interne⁶.

Bref, la petite société n'est pas une communauté parce qu'au contraire de cette dernière elle est une forme complexe d'intégration sociale et un lieu par excellence d'historicité.

Même chose dira-t-on pour la distinction entre la nation et l'ethnie. L'ethnie se rapporte à une forme de relations communautaires fondées sur le sentiment d'avoir des ancêtres communs. Dans les sociétés contemporaines l'ethnicité est largement associée aux individus issus d'une immigration récente et qui construisent une relation de communalisation autour de l'expérience de migrant. L'ethnicité peut aussi être le résultat des aléas de l'histoire qui créent dans un État particulier une «minorité» incorporée souvent de façon forcée à celui-ci. La différence de trajectoire entre ces deux types de groupes ethniques a une conséquence décisive sur leurs aspirations. Alors que les communautés ethniques issues de l'immigration

5. On pense notamment au travail de Everett Hughes (1943) sur le Canada français comme «*folk society*».

6. Voir sur cette question le numéro spécial des *Cahiers de recherche sociologique, Feu la société globale*, n° 28, 1997.

n'ont pas prétention à faire société – petite ou grande –, les « minorités nationales » sont dans une situation tout autre. En se définissant comme une nation dans la nation ou encore comme une extension d'une autre nation, elles ont à la fois la prétention à la totalisation et l'affirmation d'une historicité particulière, caractéristiques d'un regroupement de type sociétal. Et elles se constituent ainsi comme autant de petites sociétés qui cherchent à se développer et à s'épanouir au sein de la nation ou en s'érigeant contre elle.

Au contraire des ethnies les nations sont toujours des regroupements de type sociétal, elles ont toujours prétention à être un lieu de structuration d'ensemble des pratiques sociales (totalisation) et de mises en forme d'institution visant à déployer une historicité particulière. Toutes les sociétés ne sont pas des nations – il existe des sociétés multinationales comme des sociétés infranationales – mais chaque fois qu'il y a prétention nationale, il y a prétention à « faire société ». C'est pourquoi d'ailleurs « petites sociétés » et « petites nations » sont souvent utilisées ici de manière indistincte. Et, ainsi qu'on le verra dans les textes qui suivent, les « petites sociétés » comme les « petites nations » doivent aussi, comme les grandes nations, gérer la diversité ethnique en leur sein.

ENJEUX POLITIQUES ET PERSPECTIVES COMPARÉES

C'est donc à partir d'une telle thématique, qui reste volontairement floue étant donné que le concept de petites sociétés se veut avant tout un questionnement critique, tant théorique que pratique, partant de l'autre bout de la lorgnette, celui des petites sociétés, que nous avons invité à Ottawa et à Gatineau, à l'été 2002, un nombre d'intellectuels issus de petites sociétés à venir discuter de manières comparatives des enjeux politiques des petites sociétés et des minorités nationales. La plupart des textes sont issus de ce colloque.

Comme on le verra, si le Québec et les sociétés de l'Europe centrale demeurent au cœur de ces réflexions (les deux premières sections du livre portent essentiellement sur ces deux réalités), le terrain d'investigation s'est considérablement agrandi. Des petites sociétés de l'Europe de l'Ouest font partie ici de l'analyse (Catalogne, Pays basque). La réalité des peuples autochtones de l'Asie du Sud-Est, du Chiapas au Mexique, du Nunavut dans le Nord canadien tout comme l'expérience des minorités nationales, qu'elles soient acadienne, canadienne-française, romanichelle ou turque de Bulgarie, enrichissent notre connaissance des processus politiques et identitaires à l'œuvre dans les petites sociétés. Les petites sociétés, on l'aura compris, sont parfois des États, parfois des minorités nationales, parfois des peuples, mais toujours elles possèdent cette double caractéristique de la fragilité et du désir de « faire société ».

1.4. LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

Dans leur effort pour se doter des institutions capables d'assurer leur développement, plusieurs petites sociétés font œuvre originale. Les travaux de plusieurs des chercheurs qui ont participé à cet ouvrage en témoignent. Ainsi, plusieurs petites sociétés se sont engagées dans des logiques d'organisation de la production et des services collectifs, ont développé des modes particuliers de régulation, se sont davantage ouvertes à l'économie sociale, voire ont mis en place des modalités particulières d'insertion dans l'économie mondiale qui rendent leurs « modèles » de développement assez uniques. Certes, ces modèles ont varié au cours des dernières années, au gré de la mondialisation des échanges. Mais ils n'en démontrent pas moins une certaine cohérence, au-delà des variations de conjoncture. Leur examen révèle une autre facette de la spécificité des petites sociétés.

Ainsi, le voyage de réflexion sur les enjeux politiques et identitaires des petites sociétés se termine, dans le présent ouvrage, par une dernière section portant sur les modèles de développement et les petites sociétés. L'une des hypothèses centrales de cette réflexion que nous voulons mener sur les petites sociétés propose justement que la précarité est source de créativité. Cela est particulièrement vrai des dynamiques socioéconomiques. Les modèles de développement alternatifs sont souvent nés dans les petites sociétés, comme tentative d'humaniser la logique homogénéisante de l'économie dominante.

BIBLIOGRAPHIE

- BAILLARGEON, J.-P. (dir.) (2002). *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec, Les Éditions de l'IQRC.
- HUGHES, E.C. (1943). *French Canada in transition*, Chicago, University of Chicago Press.
- KUNDERA, M. (1983). «Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale», *Le Débat*, novembre, n° 27, p. 3-22.
- KUNDERA, M. (1993). *Les testaments trabis*, Paris, Gallimard.
- FINKIELKRAUT, A. (1999). *L'ingratitude. Conversations sur notre temps*, Montréal, coll. Débat, Québec/Amérique.
- MACHIAVEL (1962). *Le Prince*, Gallimard.
- PARÉ, F. (1992). *Les littératures de l'exiguïté*, Ottawa, Le Nordir.
- RIOUX, C. (2000). *Voyage à l'intérieur des petites nations*, Montréal, Boréal.
- WEBER, M. (1971). *Économie et société*, Paris, Plon.

PARTIE 1

**LE QUÉBEC
COMME PETITE SOCIÉTÉ**

MINORITÉS ET PETITES SOCIÉTÉS

Enjeux et perspectives comparées

CLAUDE BARITEAU

Pour bien saisir les propos d'un anthropologue, le meilleur moyen consisterait à lire ce qu'il a écrit à l'occasion de son principal terrain de recherche. C'est ce à quoi nous invite Natacha Gagné (2001) après avoir analysé la production de cinq anthropologues qui se sont penchés sur l'identité dans un contexte de mondialisation, soit Jonathan Friedman, Arjun Appadurai, Ulf Hannerz, Éric Schwimmer et Michael Herzfeld. Aussi vais-je rappeler mon terrain aux Îles-de-la-Madeleine et mes travaux ultérieurs qui, somme toute, se sont moulés dans le cadre qui m'a servi à comprendre la dynamique des Madelinots. Je pense en particulier à mes écrits des dix dernières années qui ont eu comme cible principale le Québec et les enjeux politiques autour du projet sécessionniste. Ce sera mon premier point. Comme il donne l'alignement aux trois autres, j'insisterai sur l'approche que j'ai développée pour analyser les petites sociétés et les minorités nationales. Mon propos portera principalement sur les minorités dites nationales, notamment celles qui aspirent à se doter d'un État souverain. Ce n'est qu'occasionnellement que je ferai écho aux communautés culturelles et aux petites sociétés car ce sont des réalités dont les problématiques diffèrent des minorités nationales même si certaines de leurs manifestations semblent parfois apparentées.

DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE AU QUÉBEC : REGARDS D'ANTHROPOLOGUE

Mes recherches aux Îles-de-la-Madeleine m'ont conduit à lire d'une certaine façon la dynamique locale. En fait, j'y ai appris qu'elles sont l'écho de contraintes émanant des ensembles historiquement définis au sein desquels se sont activés les Madelinots. Plus précisément, j'ai découvert que les différentes facettes de leur vécu se clarifiaient lorsqu'on prenait en compte les modifications qui ont marqué leurs cadres historiques et géopolitiques. Leur implantation aux Îles-de-la-Madeleine, leurs luttes pour devenir propriétaires des lots qu'ils cultivaient et des emplacements qu'ils utilisaient pour la pêche, les formes organisationnelles de leurs activités économiques et leurs structures politiques se comprennent seulement si on prend en considération les différents contrôles militaires de cet archipel (Bariteau, 1981), les liens historiques entre les activités économiques locales et les marchés d'exportation ainsi que l'impact des politiques des gouvernements canadien et québécois (Bariteau, 1978).

Le vécu historique des Madelinots m'est alors apparu distinct de celui des autres Acadiens. S'ils ont une identité propre, celle-ci ne s'est pas déployée en valorisant une différence culturelle. Aussi, les ai-je toujours considérés comme des membres d'une petite société, certes originale, mais différente d'une communauté culturelle ou ethnique, statut que leur auraient facilement octroyé des anthropologues qui privilégient un regard valorisant les différences culturelles. En fait, les Madelinots sont au Québec comme le sont les Beaucerons ou les Gaspésiens, soit des Québécois qui ne construisent pas leur identité régionale sur la base de différence culturelle. En témoigne le fait qu'ils aient voté à 58,1 % pour le Oui au référendum de 1995 portant sur la souveraineté du Québec.

Par la suite, après m'être servi de ce cadre pour étudier des coopératives, je l'ai appliqué à trois municipalités du Québec : Thetford Mines, Plessisville et Saint-Georges (Bariteau, 1985). J'ai alors découvert que les petites sociétés s'expriment à l'intérieur de contraintes qui délimitent à la fois les modèles sociaux attendus et les seuils de tolérance de telle sorte qu'il y a rarement des débordements. Ce point m'est apparu fondamental. Ces contraintes n'empêchent toutefois pas l'expression de modèles originaux, localement enracinés, qui tirent souvent avantage des changements au sein de l'univers référentiel à l'intérieur duquel s'animent les petites sociétés. Il en découle une variété d'agencements que seules permettent de saisir des analyses qui prennent en compte l'histoire locale, les rapports sociaux et les luttes entre les forces sociales en présence dans des contextes historiques précis.

Cela dit, ce cadre d'analyse n'a rien à voir avec les approches post-modernistes qui font de la subjectivité leur ancrage théorique. Ni avec celles qui postulent, comme en témoigne un texte de Giordan (2002), que les changements en cours sous l'impact de la mondialisation obligent à

lire le monde actuel sous les angles du régionalisme, de la reconnaissance des différences et des agencements supranationaux. À l'instar de Piore (1997), je m'applique plutôt à lire ces changements, y compris l'importance accordée à la subjectivité, comme des objets d'analyse qui prennent forme à l'intérieur de conditions sociales particulières. Ces dix dernières années, j'ai utilisé ce cadre d'analyse pour saisir les transformations historiques qui ont marqué le Québec depuis 1760. Deux points me sont apparus incontournables : 1) l'incidence de la pratique de l'*Indirect Rule*; et 2) l'existence de deux mouvements « nationalitaires », l'un au XIX^e siècle, l'autre qui est en cours.

Concernant l'*Indirect Rule*, j'ai découvert, comme certains hommes politiques¹, sa pertinence pour décoder les gestions britannique et canadienne de la population québécoise, ce qu'a récemment mis en relief Jones (1997). Instauré en 1774 (Bariteau, 2001), remodelé en 1791 puis constitutionnalisé en 1867 et en 1982, l'*Indirect Rule* est un mode de gestion de populations conquises qui se déploie en maniant le bâton et la carotte pour y subordonner des leaders locaux. Si ces derniers revendiquent des pouvoirs et, en même temps, manifestent un penchant indépendantiste, le bâton est de mise et la carotte sera utilisée pour les inciter à plus de retenue, principalement à ne pas remettre en cause l'ordre établi, soit l'ordre britannique et, ultérieurement l'ordre canadien.

L'*Indirect Rule* n'est pas une clé uniquement pour lire ces ordres qui ont façonné la réalité québécoise. Ce mode de gestion m'a aussi permis de mieux décoder la dynamique interne du Québec, en particulier les mécanismes de reproduction des élites fédéralistes québécoises et la propension des Québécois à valoriser indûment leur culture (Bariteau, 1998). L'éclairage qui en a découlé a indisposé certains chercheurs qui, subventionnés par des organismes canadiens, ne peuvent imaginer que le Canada agisse de la sorte. Cet éclairage a aussi vexé des hommes politiques puisqu'il les transforme implicitement en acteurs serviles. Il y a aussi des nationalistes culturels qui le récusent. Incapables de penser le Québec en dehors d'une lecture substantialiste dont les ressortissants français constituent l'assise fondamentale, ils voient ce cadre politique telle une protection à l'égard du fait français en Amérique.

Cette lecture culturelle conduit à des propos surprenants. C'est le cas de la thèse selon laquelle le mouvement des Patriotes s'apparenterait à celui des souverainistes actuels. Or, ces deux mouvements diffèrent sur plusieurs points. Le mouvement des Patriotes s'inscrit dans un contexte d'affranchissement des colonies d'Amérique à la faveur de la création de républiques inspirées des modèles français et américain. Les revendications des Patriotes visent l'obtention d'un statut politique analogue à celui des Britanniques. La

1. Dont Louis-Joseph Papineau, André Laurendeau, René Lévesque et Pierre Elliott Trudeau.

promotion de la culture des ressortissants français n'est pas l'objectif recherché. Quant au mouvement souverainiste, il prend racine dans le cadre de la Guerre froide alors que de nouveaux États s'affranchissent de leur statut de colonie. Point important, il émerge d'une longue hibernation au cours de laquelle une culture canadienne-française s'est instituée sous l'égide d'une élite associée au pouvoir politique. Selon Hroch (1995), l'édification de cette culture au sein d'une population dominée constitue la première phase d'un processus d'affirmation nationale, la deuxième étant marquée par une agitation de groupes sociaux et d'intellectuels qui réclament plus d'autonomie ou un statut d'égalité avec la puissance dominante mais parfois aussi par l'apparition de l'idée d'indépendance et, avec elle, d'un projet politique inclusif et respectueux de la démocratie.

Si la Révolution tranquille témoigne des revendications autonomistes et égalitaires, les débats actuels au sein du mouvement souverainiste font ressortir l'importance de l'idée d'indépendance. Ce sont là deux moments qui valident la thèse de Hroch (1995). Dans le premier, le groupe porteur, qui est la force mobilisatrice derrière tout mouvement semblable, fut l'ethnie canadienne-française, ce qu'a mis en relief Handler (1988). Avec le deuxième, ce n'est plus le cas. Drouilly et Cotnoir (2000) ont fait ressortir que l'actuel groupe porteur comprend des Québécois de toutes origines. Selon Gagné et Langlois (2001), ce groupe est composé en majorité d'hommes et de femmes, entre 20 et 55 ans, actifs sur le marché du travail. Invités à choisir entre l'indépendance et un statut de province comme les autres, alternative découlant du fait que les revendications autonomistes du Québec ne reçoivent que des réponses négatives, plus de 50 % des répondants ont opté pour un pays indépendant. De ce nombre, 54 % étaient de langue française, 20 %, de langue anglaise et plus de 30 % de langue maternelle autre que le français et l'anglais². Voilà qui révèle un changement notoire. Avec lui apparaît aussi un nouveau paradigme. La nation n'est plus associée à une ethnie. Elle devient politique et son assise, civique. L'analyse de Bouchard (2002) de textes publiés dans *L'Action nationale* entre 1960-1970 et 1990-2000 met en relief ce changement dans la façon d'aborder la question du Québec.

2. Les tendances que révèle ce sondage rejoignent celles mises en relief par Gagné et Langlois (2002). Ces auteurs les ont découvertes en analysant des sondages qui posaient la question du référendum de 1995, question différente de celle posée par Drouilly et Cotnoir (2000). Récemment, un sondage, daté du 28 février 2003 réalisé par la firme Léger Marketing pour le compte de Génération Québec, montre que 40 % des jeunes Québécois (18 à 35 ans) issus de l'immigration voteraient Oui à un référendum portant sur l'indépendance du Québec (site <<http://www.vigile.net>>). Ce pourcentage est légèrement supérieur à celui que donnent Drouilly et Cotnoir (2000).

L'IMPORTANCE DES DIFFÉRENCES ENTRE LES MOUVEMENTS « NATIONALITAIRES »

Lorsqu'on situe les mouvements « nationalitaires » des Patriotes et des souverainistes dans le contexte politique au sein duquel ils ont pris forme, on constate que, si l'*Indirect Rule* est toujours de la partie, les conditions qui ont favorisé leur émergence diffèrent et que les forces internes en action engendrent des arrangements particuliers. On constate aussi que ces mouvements ont traversé différemment les phases identifiées par Hroch (1995). Voilà qui m'amène à mon deuxième point. Il concerne les dénouements possibles et les contraintes auxquelles sont astreints les mouvements « nationalitaires », notamment lorsqu'ils aspirent au statut d'État souverain. On sait ce qu'il est advenu du mouvement des Patriotes mais on ne sait pas encore ce qu'il adviendra de celui des souverainistes. Avec ce point, je veux faire ressortir deux idées : 1) l'alternative que véhicule tout mouvement « nationalitaire » ; et 2) l'existence d'un nombre limité de mouvements susceptibles de déboucher sur la création d'un État souverain.

Dans un texte mémorable, Yangoumalé (1992), juriste spécialiste des questions internationales, a cerné en quoi consiste la démarche d'un peuple qui veut accéder à la souveraineté au sens du droit international par rapport à celle d'un peuple qui cherche plus d'autonomie. Il s'agit de démarches différentes qui prennent forme au sein d'États indépendants membres, pour la plupart, des Nations Unies. S'il existe plusieurs groupements d'humains qui se définissent comme peuples – entre 2000 et 3000 selon certains analystes –, peu d'entre eux envisagent devenir un État souverain. Leur visée est autonomiste. Dans un tel cas, leur démarche relève, en droit international, de la protection des minorités nationales.

Pour Yangoumalé (1992), les démarches autonomistes ne remettent pas en cause l'intégrité territoriale de l'État-souche, soit l'État au sein duquel s'expriment ces revendications. Dès lors, on ne saurait parler du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans le cadre d'une démarche d'accession à la souveraineté, démarche dont l'objectif est la création d'un État souverain, il peut arriver que la population qui revendique son indépendance n'obtienne pas gain de cause. L'État-souche peut s'y opposer par les armes ou, après une période plus ou moins longue d'incertitude, la population peut changer d'avis et opter pour un statut qui respecte l'intégrité territoriale ou revenir à la charge différemment. Dans le premier cas, l'autorité de l'État-souche est militairement conservée. C'est ce qui se passe en Tchétchénie. Dans le second, un changement peut découler d'aménagements internes. Cela s'est produit au Québec après la neutralisation par les armes du mouvement des Patriotes. Des processus analogues sont en cours en Irlande du Nord et au Soudan du Sud. Quant au Timor oriental, selon Anderson (2002), il s'agit d'un cas qui témoigne d'un retour en force de l'idée d'indépendance avec le support des Nations Unies.

Cela dit, omettre de distinguer les visées recherchées par les minorités nationales ou lire leur démarche, comme le font plusieurs postmodernistes, sous l'angle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes conduit à des errements quant au sens et à la portée des démarches entreprises. Un exemple : celui des Corses. Ces derniers ne veulent pas faire sécession. Ils recherchent plus d'autonomie, ce qui fait sens en regard du droit des minorités nationales. Il y a plusieurs cas semblables. Certains, notamment lorsque les minorités concernées résident au sein de plusieurs États souverains ou lorsqu'une minorité nationale voisine un État culturellement apparenté, présentent un niveau de complexité plus élevé. Chose certaine, dans tous les cas, il importe de mettre les objectifs visés en perspective afin d'éviter des comparaisons boiteuses, l'une d'elles voulant que le cas de la Catalogne s'apparenterait à celui du Québec d'aujourd'hui alors qu'il se rapproche plus du Québec des années 1970.

Somme toute, le texte de Yangoumalé (1992) met le doigt sur ce qui différencie une minorité nationale qui se comporte en minorité d'une minorité nationale qui aspire à s'autodéterminer. Dans le premier cas, nous entrons dans l'univers de la reconnaissance dont Taylor (1994) s'est fait le porte-parole au nom de la protection de la diversité culturelle. Ses thèses insistent sur le respect de la diversité et valorisent l'obtention de marges d'autonomie pour les populations concernées. Au Canada, elles ont inspiré de nombreux écrits visant à remodeler ce pays pour mieux répondre aux attentes des minorités nationales, dont celle des Québécois d'origine canadienne-française. Dans le deuxième cas, l'univers de référence est celui de la sécession. L'approche n'est pas la même. Nous entrons dans le champ du droit international et des facteurs qui, selon Bartkus (1999) et Moore (1998), incitent des peuples à opter pour cette voie.

Il est important d'avoir en tête cette distinction. Il y a actuellement peu de mouvements « nationalitaires » avec des visées sécessionnistes. Au plus une douzaine pourraient d'ici peu se doter d'un État souverain. Bien sûr, on peut concevoir un nombre plus élevé et imaginer que le monde de demain sera réceptif. Personnellement, j'évite de faire de tels avancés. Actuellement, l'accès au statut d'État souverain se réalise à l'intérieur d'un univers de sens caractérisé par une organisation mondiale comptant plus de 190 États souverains, la présence d'organismes internationaux, un ordre hiérarchique au sein duquel les États-Unis tentent de jouer un rôle prépondérant à cause de leur force de frappe militaire, des luttes entre les puissances membres du G-8, des rivalités entre l'Europe, l'Amérique du Nord et les puissances asiatiques, des tensions entre les pays du Nord et ceux du Sud, etc.

C'est dans ce cadre global qu'est arbitrée la revendication d'un peuple au statut d'État souverain. Point important à retenir : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes n'existe pas en soi. Il est assujéti à des critères et à des modalités. C'est ainsi, d'une part, parce que bon nombre d'États indépendants ont convenu qu'ils ne sauraient refuser ce qu'ils ont eux-mêmes

réalisé et, d'autre part, parce que l'existence d'un droit en soi, sans règle pour le circonscrire, serait un levier conduisant au morcellement de plusieurs États regroupant des minorités nationales. Aussi ces critères comme ces modalités, qui ne sont pas des empêchements, peuvent devenir des freins à l'accession au statut d'État souverain.

Les critères pour aspirer à une reconnaissance de la part des États souverains ont été rappelés par McWhinney (1995) peu avant le référendum de 1995. Le premier concerne la notion de peuple et son appui à l'accession au statut d'État souverain reconnu par les Nations Unies. Le second est l'impossibilité dans laquelle se retrouve ce peuple d'assurer son développement politique, économique, social et culturel, ce qu'il doit faire valoir. Le troisième renvoie aux garanties qu'offre ce peuple, par l'intermédiaire de son gouvernement, d'assumer les obligations associées au statut d'État souverain, en particulier le respect des droits fondamentaux et ceux des minorités. Le quatrième consiste en la capacité de cet État de maintenir l'ordre sur son territoire. Le cinquième, ce sont les ententes et les traités qu'il signera avec l'État dont il émane. Toutefois, satisfaire à ces critères n'assure pas l'accès à l'indépendance. Il y a les modalités, au nombre de deux : 1) la reconnaissance par l'État-souche, ce qui ouvre rapidement la porte à la reconnaissance des autres États souverains ; et 2), en son absence, la reconnaissance par un ou plusieurs États tiers à la demande de l'État revendiquant sa souveraineté. La deuxième est plus complexe. Avec elle, l'impératif de courtoisie entre en jeu. Il vient neutraliser toute précipitation induite de la part d'un État tiers.

À PROPOS DES EXIGENCES DE RECONNAISSANCE D'UN NOUVEL ÉTAT

En prenant en compte ces critères et ces modalités, les nations sans territoire, sans institution politique et « ethniquement » définies n'ont guère de chance d'accéder au statut d'État souverain. Il en est ainsi pour les nations de faible densité démographique ou celles qui n'acceptent pas les règles des Nations Unies. Pour certains analystes canadiens, à ces critères s'en ajouterait un autre : le fait que le droit international reconnaît uniquement aux peuples colonisés un droit d'accès au statut d'État souverain. Leur thèse s'inspire d'ententes internationales conclues lors de la période de la Guerre froide. Je ne la partage pas pour la raison suivante : la reconnaissance d'un État souverain par les États souverains ne relève pas d'un droit en soi mais de décisions conjoncturelles. Ce sera mon troisième point. Avec lui, je veux montrer que la période actuelle n'est pas réfractaire à la reconnaissance d'États souverains qui n'émergent pas de la colonisation. D'abord quelques précisions.

Le concept d'État-nation, que certains, dont Habermas (1998), Hobsbawm (2000) et Wolton (2002), estiment périmé voire anachronique dans le cadre d'une régulation mondiale en gestation, apparaît fin XVIII^e début XX^e siècle avec l'industrialisation. Selon Gellner (1989), l'État-nation

qualifie le concept d'État souverain en mettant l'accent sur des politiques génératrices d'une culture nationale. Si le concept d'État-nation faisait sens peu avant la Seconde Guerre mondiale, depuis, il est pris à partie. Par contre, le concept d'État souverain perdure. Issu du traité de Westphalie, en 1648, il institue, selon Sorensen (1999), la reconnaissance de l'indépendance constitutionnelle par les autres États souverains, c'est-à-dire le pouvoir qu'a un État d'exercer l'autorité suprême sur un territoire donné et sa population. L'indépendance constitutionnelle demeure depuis le principe dominant de l'organisation politique internationale. De cette indépendance, il découle : 1) qu'elle ne s'exerce pas de façon partielle ; 2) que l'État souverain est un arrangement juridique respectueux des lois internationales ; et 3) que chaque État souverain possède un statut d'égalité par rapport aux autres.

Si cette règle demeure d'actualité, celles relatives à la régulation entre les États et aux organisations instituées par les États souverains ont varié dans le temps. Par exemple, les règles d'admission au statut d'États souverains, qui sont des règles de régulation, n'ont rien de définitifs. Les premiers États reconnus devaient satisfaire aux critères définis par les Européens. Objets de débats, ils furent modifiés. C'est ainsi que la reconnaissance des États-Unis par la France neutralisa le refus de la Grande-Bretagne. En 1815, le Congrès de Vienne modifia les règles d'alors. Point important, c'est seulement en 1919 que le droit à l'autodétermination devint un critère officiel et ce n'est que peu après la Guerre froide que les droits humains, identifiés dans la Déclaration de 1948, ont été pris en compte lors de la reconnaissance de nouveaux États. Ils ont été déterminants dans la reconnaissance des États souverains issus du démantèlement de la Yougoslavie et de l'Union soviétique.

C'est à l'intérieur de ces balises mouvantes qu'il faut situer la question de la reconnaissance. Elles permettent alors de constater que les aménagements sont associés à des phases de reconnaissance, chacune d'elles, comme l'a rappelé Morin (1991), étant le témoin de modifications structurelles à l'échelle internationale. La première phase est apparue dans le sillage de l'indépendance des États-Unis. C'est celle de la coupure des liens avec les métropoles. Les pays qui en sont issus se retrouvent principalement en Amérique. La deuxième est marquée par l'abolition de royaumes européens à la faveur d'États souverains ; la troisième, par l'éclatement des empires ottoman et austro-hongrois ; la quatrième, par la décolonisation en Afrique et en Asie ; et la cinquième, qui a cours actuellement, par la dissolution d'États fédérés³. S'il est vrai que la phase de la décolonisation fut marquée par la reconnaissance, dans la Charte des Nations Unies, du droit des peuples à

3. La Lituanie, la Lettonie et l'Estonie sont des cas évidents. Même chose pour le divorce à l'amiable entre les Slovaques et les Tchèques et les indépendances des peuples hier regroupés en Yougoslavie.

définir leur statut politique, il faut se rappeler que cette même Charte précisait qu'il ne saurait être question d'encourager le démembrement du territoire de tout État indépendant. Somme toute, ce droit demeurerait balisé. Il signalait uniquement une ouverture sans rendre caduque la procédure de reconnaissance sous le contrôle des pays souverains.

Dans ce domaine, il n'y a ni droit absolu ni fermeture. Seulement des critères qui permettent d'éclairer une décision qui revient aux pays souverains, ces derniers étant toutefois astreints à une obligation de courtoisie qui oblige les États tiers à prendre en compte la position de l'État-souche et d'éviter toute précipitation. Cette obligation dérive des règles de non-intervention et de réciprocité. Fortement respectées jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, elles ont subi depuis divers ajustements. La globalisation de l'économie, qui rend les liens externes tout aussi importants que les liens internes, a conduit à des ententes entre pays qui ont modifié leur nature. Les politiques visant à supporter des pays en voie de développement, les interventions des Nations Unies au nom du respect des droits humains fondamentaux et la constitution d'ensembles supranationaux, notamment celui de l'Union européenne (EU), ont aussi neutralisé leur portée et, de ce fait, comprimé le principe de l'indépendance constitutionnelle.

Pour Hobsbawm (1992), l'idée même d'État souverain serait devenue à un point tel obsolète que les mouvements sécessionnistes navigueraient à contre-courant. À l'instar de Kai Nielson (2002), je ne partage pas cette thèse. Ma lecture de la mondialisation s'inspire plus des travaux de Paul Hirst et de Grahame Thompson (1997). Pour ces auteurs, nous ne sommes pas dans un contexte de mondialisation généralisée et les États souverains demeurent encore très présents sur l'échiquier international. Ils demeurent toujours les auteurs des organismes internationaux. Ils ne sont pas les porte-parole de ces organismes supranationaux qu'ils ont créés. En ce sens, l'État souverain conserve encore toute sa pertinence. On le voit avec les positions des membres du Conseil de sécurité relativement à la question iraquienne, et ce, même si la plupart des États souverains ont accepté de restreindre leurs marges de manœuvre.

Il y a d'autres motifs qui m'amènent à refuser la thèse voulant que le concept d'État souverain serait périmé. D'une part, les ententes entre États souverains comme les politiques qui en découlent sont un produit d'États souverains qui peuvent y mettre fin. Ce point est fondamental. Rien n'autorise à penser qu'un État souverain pourrait être empêché de se retirer d'un ensemble auquel il s'est associé. D'autre part, la plupart des mouvements sécessionnistes actuels ont comme objectif principal non pas de se replier sur eux-mêmes mais, comme l'a signalé Facal (2002), de participer à part entière à ces ententes. Aussi importe-t-il de toujours distinguer, comme le fait Sorenson (1999), les règles de régulation du principe de l'indépendance constitutionnelle.

En réalité, ce sont surtout les règles de régulation, y compris celle de l'obligation de courtoisie, qui bougent. Le Canada, pas plus que les États-Unis ou la France, accepterait d'annihiler son indépendance constitutionnelle. Par contre, il est évident que ses rapports économiques avec les États-Unis, sa participation à l'ALENA et ses engagements dans l'OTAN et le NORAD limitent ses marges de manœuvre. Voilà qui introduit à la phase actuelle. Depuis 1989, nous sommes témoins de la naissance de nouveaux États souverains et d'une recrudescence de mouvements sécessionnistes et irrédentistes parallèlement à des revendications autonomistes et de protection des communautés culturelles. Ces mouvements comme ces revendications, comme l'a rappelé Piore, sont des phénomènes découlant des changements récents au sein de l'ordre mondial. Par ailleurs, on note des dérogations à l'obligation de courtoisie lorsqu'il y a violation des droits humains ou répression de la volonté d'un peuple par les armes, notamment en Afrique et dans les Balkans, encore plus lorsqu'une menace militaire se manifeste à l'égard d'un État souverain.

NOUVEAUX ÉTATS ET RÈGLES DE RECONNAISSANCE DEPUIS LE 11 SEPTEMBRE 2001

Il est difficile de décoder le monde d'aujourd'hui. Ce l'est assurément si on l'aborde avec des lunettes d'anthropologue. J'en conviens d'emblée. Mais je suis téméraire comme la plupart des Madelinots. Aussi j'ose m'y risquer avec la conviction que ma lecture sera partielle car orientée en fonction de l'objet qui m'anime, soit la création de nouveaux États souverains. Ce sera mon quatrième point, le dernier avant de conclure. Avec lui, j'entends identifier les traits de ce nouveau monde qui m'apparaissent déterminants. Prenant Todd (2002) pour boussole, je m'aventure ici, comme tout navigateur, à imaginer certaines conséquences qui découlent de l'attaque du 11 septembre 2001 sur deux symboles de l'ordre mondial actuel : 1) le capitalisme représenté par les tours jumelles du World Trade Center ; et 2) le pouvoir militaire des États-Unis.

Pour une majorité d'analystes, l'effondrement du mur de Berlin marque la fin de la Guerre froide. Amorcée dans le sillage de l'entente de Yalta, cette période reposait sur un équilibre entre les blocs capitaliste et communiste. Depuis le capitalisme, selon Wallerstein (1990), s'irradie presque partout. L'émergence d'une panoplie d'ensembles supranationaux en consolide l'ancrage à la faveur d'une certaine compétitivité entre les zones économiques des États-Unis, de l'Europe et du Japon. Dans ce monde s'expriment aussi des pressions en vue d'accentuer le pouvoir des Nations Unies, ce que cherchent à contrer les États-Unis.

Parallèlement à cette vague de fond, que certains lisent tel un raz-de-marée néolibéral et homogénéisateur, il y a d'autres signes témoignant que son déferlement a suscité, chez une majorité d'États souverains, le déploiement de mesures visant à tracer autrement les contours de la nation

politique. Par exemple, là où le concept d'État-nation était en vogue et faisait sens, il y a des ouvertures à la reconnaissance de la diversité. C'est le cas en Allemagne et en France. Ailleurs, surtout dans les États souverains issus de la décolonisation ou de la coupure avec la mère patrie, il y a plutôt une valorisation de la citoyenneté visant à renforcer le lien social. On le voit au Canada et au Mexique. Il en est de même dans la plupart des pays de l'Afrique.

Si l'effondrement du bloc communiste a conduit à la naissance de nouveaux États souverains, rien ne dit que des États souverains du monde capitaliste, notamment ceux qui regroupent plusieurs ethnies ou diverses nations politiques, n'imploreront pas à la suite de leur association à des ensembles supranationaux, association qui les oblige à revoir leurs mythes fondateurs. Ainsi, pour contrer l'affaiblissement de leurs pouvoirs économique et politique, plusieurs de ces États revoient leurs aménagements internes, ce qui, plus souvent qu'autrement, accentue la centralisation et limite les marges de manœuvre qu'avaient les minorités nationales. Du coup, ces minorités, notamment celles porteuses d'un projet «nationalitaire», se sentent interpellées et réagissent. On le voit en Écosse, en Catalogne et en Flandres. On le voit encore plus au Québec où s'affirme une nation politique qui véhicule un projet d'indépendance. Ailleurs, particulièrement dans les États issus de la décolonisation, il y a aussi des poussées sécessionnistes. Le cas du Soudan du Sud est un exemple notoire.

Est-ce que les événements du 11 septembre 2001 altéreront le processus de mondialisation en cours et, par ricochet, les mouvements «nationalitaires» ainsi que les revendications autonomistes? Je ne le pense pas. La phase actuelle prendra certainement une coloration différente. Contrairement aux années 1990, dont la particularité fut une ouverture vers un laisser-faire et des dérèglementations de toute sorte, nous sommes entrés, avec ces événements, dans un état de guerre contre le terrorisme dont la durée, selon le secrétaire à la défense Donald Rumsfeld, pourrait être aussi longue que la Guerre froide. Si c'est le cas, c'est surtout la façon dont s'irradiera la dynamique capitaliste qui changera. Les États-Unis chercheront à se présenter comme les garants de la paix mondiale et le principal moteur de l'économie.

La lutte au terrorisme viserait donc à consolider l'hégémonie américaine et à relancer l'économie de ce pays. Alors que s'exprimaient, sous Clinton, des ouvertures au pluralisme culturel et à des expériences sociales inédites, la retenue redeviendra de mise et, comme l'a signalé Lazarre (2002), la protection territoriale et un resserrement des libertés au nom de la défense de l'honnête citoyen sont devenues des priorités. Les contrôles douaniers, la création d'un ministère de la sécurité intérieure et les mesures déployées pour contrer les détournements de fonds ont tous pour objectif de rassurer l'honnête citoyen et de redonner confiance aux investisseurs, petits et grands, qui s'inquiètent des méfaits d'un capitalisme débridé. Des politiques analogues sont mises au point dans les autres pays

du G-8. Par ailleurs, les États-Unis, seuls mais de préférence avec l'accord d'États souverains alliés, se fixeront comme mission celle de contrer toute velléité guerrière de la part de pays non alignés.

On peut même imaginer que les États-Unis recourent à l'*Indirect Rule*, version améliorée, pour réaliser des alignements internes au sein de pays récalcitrants à l'aide de leaders locaux, et ce, en vue d'irradier la *pax america*. Ils ont déjà pratiqué cette façon de faire et c'est ce qu'ils feront fort probablement en Irak. Par ailleurs, la pérennité d'une telle paix nécessitera la recrudescence d'actes terroristes. Si la guerre au terrorisme doit durer aussi longtemps que la Guerre froide, il faudra bien l'entretenir en vue de justifier le maintien d'une force de frappe. Ce faisant toutefois, les États-Unis interpellent les membres de l'UE, en particulier la France et l'Allemagne et, avec eux, la Russie. Aussi, leur stratégie risque-t-elle de provoquer le réalignement imaginé par Wallerstein (1996), sa particularité étant le redéploiement d'un monde bipolarisé (Amérique-Chine versus Europe-Russie) sur l'échiquier international. C'est aussi ce qu'avance Todd (2002) en présentant ce monde comme multipolaire.

Dans ce monde, qu'advient-il des revendications des minorités nationales, des communautés culturelles et des petites sociétés? Si elles prennent la voie terroriste, elles risquent de rencontrer un mur. Tout porte à penser que ces revendications devront composer avec des règles contraignantes. Leurs promoteurs devront mettre moins l'accent sur la valorisation des différences car elles auront moins d'espace de liberté. Quant aux particularismes locaux, ils devront s'harmoniser avec une intégration citoyenne davantage respectueuse des valeurs prisées par les États souverains, notamment l'individualisme, la libre entreprise et la valorisation de l'État de droit. Les mouvements «nationalitaires» devront davantage se conformer à ces attentes. Tout recours à la violence deviendra un handicap. Leur avenir ne pourra se définir qu'à l'intérieur des balises acceptées par les Nations Unies et les États souverains limitrophes. Dès lors, les mouvements «nationalitaires», s'ils conservent leurs assises ethniques, voire culturelles, seront voués à ne jamais se transformer en un État souverain.

CONCLUSION

Telle est ma conclusion. S'agissant de l'accession du Québec au statut d'État souverain, celle-ci ne saurait se réaliser si ses promoteurs privilégient une approche culturelle plutôt que citoyenne, prônent le recours à la violence, refusent d'harmoniser les politiques douanières avec celles des États limitrophes, annoncent qu'ils entendent se retirer du NORAD et de l'OTAN, font la promotion de mesures économiques opposées au capitalisme, vilipendent l'ALENA et récusent la démocratie. C'était déjà le cas avant le 11 septembre 2001. Ce l'est davantage depuis. Par contre, si les promoteurs entendent composer avec les exigences du moment et se comportent, à l'exemple des

Madelinots, comme les membres d'une petite société, leurs chances seront plus grandes. C'est ici que fait sens le projet d'indépendance que véhiculent les Québécois de toutes origines. En le prônant, ils s'affirment comme nation politique, statut que leur récusent les défenseurs du Canada. Mais ce pays, le pays-souche du Québec, ne saurait s'opposer indûment à un projet de la sorte car il rejoint en tous points les règles reconnues par les Nations Unies pour accéder au statut d'État souverain. S'y opposer serait donc refuser de reconnaître les règles que le Canada a reconnues. Par ailleurs, Bartkus (1999) a signalé que la participation du Canada à l'ALENA, à l'OTAN et au NORAD constitue une véritable protection pour le Québec contre des mesures répressives canadiennes. Si le Canada opte pour des représailles, il risque d'être l'objet de pressions majeures émanant des membres de ces organismes. Alors, si les Québécois parviennent à franchir la troisième phase du processus d'accession au statut d'État souverain en s'affirmant comme nation politique, ils découvriront qu'ils sont beaucoup plus qu'une petite société car, possédant du coup l'attribut qui leur manque, soit l'indépendance constitutionnelle, ils pourront enfin modeler à leur façon leur développement économique, politique, social et culturel tout en prenant en considération les exigences de la mondialisation. Les minorités nationales culturellement ou ethniquement construites, les petites sociétés et les communautés culturelles seront toujours dépourvues de cet attribut. Il y a là une différence majeure. La banaliser comme la relativiser, c'est prendre politiquement position, ce que font plusieurs intellectuels canadiens et québécois. Il m'apparaissait important de le souligner ne serait-ce que pour révéler que je ne suis pas le seul à faire valoir une position politique.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, B. (2002). «L'avenir de l'Indonésie», dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 429-444.
- BARITEAU, C. (1978). «Incidences locales du développement du capitalisme, le Havre aux Maisons (Îles-de-la-Madeleine)», *Anthropologie et Sociétés*, n° 2-2, p. 23-50.
- BARITEAU, C. (1981). «Pêche et contrôle militaire: effets économiques et contrainte politique sur les pêcheries du Québec», *Anthropologie et Sociétés*, n° 5-1, p. 135-163.
- BARITEAU, C. (1985). «Crise et stratégies locales: Plessisville, Saint-Georges et Thetford Mines», *Anthropologie et Sociétés*, n° 9-2, p. 57- 84.
- BARITEAU, C. (1998). *Québec, 18 septembre 2001*, Montréal, Québec/Amérique.
- BARITEAU, C. (2000). «L'Acte de Québec (1774), assises de l'Indirect Rule toujours d'actualité», *L'Action nationale*, vol. XC-4, p. 65-77.
- BARTKUS, V.O. (1999). *The Dynamic of Secession*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BOUCHARD, C. (2002). *Les Nations dans L'Action nationale*, Québec, Presses de l'Université Laval.

- DROUILLY, P. et P.-A. COTNOIR (2000). «Résultats du sondage réalisé par Sondagem pour le compte de la société nationale de Québec», Grand dossier : <<http://www.snqc.qc.ca>>.
- FACAL, J. (2002). «L'État, la nation et l'État-nation», dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 477-492.
- GAGNÉ, G. et S. LANGLOIS (2001). «Tendances de l'appui à la souveraineté : la question du vote des femmes 1999-2001», dans R. Côté (dir.), *Québec 2002*, Montréal, Fides, p. 459-474.
- GAGNÉ, G. et S. LANGLOIS (2002). *Les raisons fortes*, Montréal, PUM.
- GAGNÉ, N. (2001). «Théorisation et importance du terrain en anthropologie, Étude de la construction des notions d'identité et de mondialisation», *Anthropologie et Sociétés*, n° 25-3, p. 103-122.
- GELLNER, E. (1989). *Nations et nationalisme*, Paris, Payot.
- GIORDAN, H. (2002). «La prise en compte politique des minorités en France», dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 254-263.
- HABERMAS, J. (1998). *Après l'État-nation*, Paris, Fayard.
- HANDLER, R. (1988). *Nationalism and The Politics of Culture in Quebec*, Wisconsin, University of Wisconsin Press.
- HIRST, P. et G. THOMPSON (1997). *Globalization in Question*, Cambridge, Polity Press.
- HOBSBAWM, É.J. (1992), *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard.
- HOBSBAWM, É.J. (2000). *Les Enjeux du XXI^e siècle*, Paris, Éditions Complexe.
- HROCH, M. (1995). «De l'ethnicité à la nation. Un chemin oublié vers la modernité», *Anthropologie et Sociétés*, n° 19-3, p. 71-86.
- JONES, D.T. (1997). «An Independent Quebec: Looking into the Abyss», *The Washington Quarterly*, n° 20-2, p. 21-40.
- LAZARRE, D. (2002). «Aux États-Unis, union sacrée autour des "valeurs suprêmes"», *Le Monde diplomatique*, août, p. 18-19.
- MCWHINNEY, E. (1995). «Fédération et indépendance», *Le Devoir*, 24 avril, p. A-7.
- MOORE, M. (1999). «Introduction: The Self-Determination Principle and the Ethics of Secession», dans M. Moore (dir.), *National Self-Determination and Secession*, New York, Oxford University Press, p. 1-13.
- MORIN, E. (1991). «L'État-nation», dans G. Delannoi et P.-A. Tanguieff (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, p. 319-328.
- NIELSEN, K. (2002). «Les États-nations sont-ils des choses du passé? Le défi de la mondialisation», dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 175-192.
- PIORE, C. (1997). «Wider Horizons With Larger Details: Subjectivity, Ethnicity and Globalization», dans A. Scott (dir.), *The Limits of Globalization*, Londres, Routledge, p. 284-305.
- SORENSEN, G. (1999). «Sovereignty: Change and Continuity in a Fundamental Institution», dans R. Jackson (dir.), *Sovereignty at The Millennium*, Londres, Blackwell Publishers, p. 168-182.

- TAYLOR, C. (1994). «The Politics of Recognition», dans A. Gutmann (dir.), *Multiculturalism*, Princeton, Princeton University Press, p. 25-73.
- TODD, E. (2002). *Après l'empire, essai sur la décomposition du système américain*, Paris, Gallimard.
- WALLERSTEIN, I. (1996). «La reconstruction capitaliste et le système monde», *Agone*, p. 207-288.
- WOLTON, T. (2002). *La fin des nations*, Paris, Plon.
- YANGOUMALÉ, J. (1992). «Qu'est-ce qu'une minorité nationale?», *Le Monde diplomatique*, janvier, p. 15.

LES ENJEUX DE LA RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DANS L'ESPACE NATIONAL QUÉBÉCOIS

Exclusion ou incorporation segmentée ?

MICHELINE LABELLE

Un constat s'impose. Dissociée de la question sociale, l'analyse de la reconnaissance de la diversité et des identités (fondée sur l'origine nationale, ethnique, sexuelle, etc.) subit de plus en plus l'emprise d'un certain déterminisme culturel. La thèse de la primauté des valeurs et la réhabilitation du référentiel éthique occupent une place de plus en plus importante pour expliquer les faits et les conflits sociaux relevant du caractère pluriel des sociétés occidentales¹.

Les enjeux analytiques et politiques d'un tel glissement sont considérables pour les nations dominantes ou les petites nations. Inséré dans la fédération canadienne, le Québec (le peuple québécois) aspire à la justice sociale et à la reconnaissance de son identité sur la scène internationale. À titre de société globale et de communauté politique, le Québec est amené à son tour à composer avec les diverses expériences historiques, diverses mémoires et divers récits identitaires sur son territoire. La quête de reconnaissance n'est pas le seul fait des Québécois d'origine canadienne-française. Dès lors, l'enjeu

1. Ce texte est une version remaniée d'une conférence donnée dans le cadre d'une table ronde sur «L'inachèvement de la justice et les questions d'exclusion sociale», organisée par la Chaire UNESCO des fondements philosophiques de la justice et de la société démocratique, UQAM, 28 novembre 2002.

est d'interpréter, en termes autres que strictement culturels, la demande sociale et les contradictions politiques et idéologiques qui traversent, et la majorité, et les groupes considérés comme minoritaires (ce terme évoquant plus d'une ambiguïté), quant à un projet de fondation politique.

Cet article propose une réflexion sur le thème de la reconnaissance de la diversité et des identités, sur les pièges et les enjeux qu'implique ce thème, et s'attarde à l'expérience minoritaire et à la production de la différence.

Louis Worth définissait la minorité comme un groupe de gens, qui, à cause de leurs caractères physiques ou culturels, sont séparés des autres dans la société dans laquelle ils vivent par un traitement différent et inégal, et qui, en conséquence, se considèrent eux-mêmes comme objet de discrimination collective, le statut de minorité faisant obstacle à la participation collective.

Le concept est donc sociologique et politique. Une majorité démographique peut être une minorité sociologique (les Canadiens français au Québec, avant les années 1960, les Afro-Américains dans le Sud des États-Unis, les Bantous subissant l'apartheid sud-africain. Les minorités sociologiques peuvent être définies à partir de critères objectifs (langue, religion, culture, phénotype, citoyenneté, etc.) et subjectifs (sentiment d'appartenance, identité, histoire, mémoire, idéologie du retour, etc.). Et surtout, elles ont fait l'expérience historique de l'oppression ou de la discrimination au sein d'États et de sociétés, et en subissent les contrecoups systémiques (les minorités historiques – les Acadiens, les Cajuns, les Juifs, etc.), ou en font l'expérience contemporaine (minorités nouvellement constituées – la diaspora kurde, etc.)².

Deux conditions sont susceptibles d'enclencher un processus d'affirmation collective. Une situation de domination, de discrimination, de stigmatisation sociale ou juridique dans une société donnée ne suffit pas. Il faut, de plus, un principe positif à partir duquel l'acteur s'affirme, se représente comme un être capable d'apporter une perspective constructive, culturellement valable. L'identité est alors une ressource, et non un stigmate (Wieviorka, 2000, p. 123). Le sentiment d'une discrimination absolue et relative (à l'instar des critères définissant la privation ou la pauvreté absolue et relative) est donc fondamental dans le processus de construction minoritaire (Laguerre, 1999; Castles et Davidson, 2000). Cette perspective soutient la position d'Andrée Lajoie de considérer les femmes comme minorité sociologique (Lajoie, 2002). Mais une minorité peut changer de position dans les rapports de pouvoir et dominer à rebours.

2. Faute d'espace, je ne peux insérer dans ce texte les discussions théoriques qui entourent le concept de diaspora et qui ont raffiné, ces dernières années, l'analyse des minorités. Voir à ce sujet, Labelle et Marhraoui, 2002.

La première partie de ce texte situe le contexte et la problématique susceptibles d'éclairer les débats actuels sur la reconnaissance de la diversité. Une deuxième partie propose une réflexion sur le fait minoritaire et l'incorporation segmentée (par opposition à la rhétorique pléthorique de l'exclusion sociale) dans divers sites ou espaces sociaux. Une dernière section relie les axes et les enjeux analytiques et politiques du traitement de la justice sociale et des revendications identitaires, en insistant sur le projet national et politique québécois.

CONTEXTE INTERNATIONAL, IDÉOLOGIE NÉOMODERNISTE ET OBSESSION SÉCURITAIRE

Changement de paradigme

La théorie sociale a toujours vécu les tensions que suscite l'interprétation de la différence ou de la diversité interétatique et intraétatique. Après la Seconde Guerre mondiale, le narratif moderniste construira un idéal-type dominant : celui de la société occidentale – individualiste, démocratique, capitaliste, scientifique, stable, séculière, fondée sur la division sexuelle du travail (Alexander, 1995, p. 11). Dans ce paradigme, le développement de l'histoire suivait une voie linéaire : de la tradition vers la modernité et le progrès. De fait, il était fondé sur une hiérarchisation des sociétés et des cultures, et au sein des sociétés, sur une hiérarchisation des groupes ethniques. Dans cette optique, les représentations de la diversité et de l'altérité demeuraient entachées de l'emprise du regard colonial.

Sous l'influence de la théorie sociale radicale et antimoderniste (néomarxiste, historico-structuraliste, etc.) qui a prévalu au cours de la décennie 1960, penser la diversité s'est fait en relation avec l'histoire et les modes différenciés d'incorporation dans les structures économiques des sociétés capitalistes. Le discours sur l'exploitation économique et les inégalités systémiques prévalait sur celui de la stratification et de la hiérarchie des statuts, discours propre aux théories fonctionnalistes. Ceci supposait de solides débats sur l'analyse des structures sociales d'une part, et sur la définition, l'articulation et l'autonomie des catégories de classe, de sexe, d'appartenance et d'identité (nationale, ethnoculturelle, religieuse, racisée, etc.), d'autre part.

Les théories sociologiques de la citoyenneté et des mouvements sociaux qui ont émergé à la fin des années 1970 et au cours des années 1980, se sont recentrées sur le politique. L'établissement permanent des travailleurs temporaires en Europe, l'importance croissante et la condition sociale des clandestins aux États-Unis, les luttes des acteurs sociaux contre le sexisme et le racisme, ont suscité l'émergence d'études comparatives sur la citoyenneté, la nation, l'inclusion et l'exclusion sociale. Ces théories

mettaient l'accent sur l'accès aux droits, l'exercice des droits, l'*empowerment*, la dualité ou la multiplicité des appartenances (Schmitter Heisler, 1992 et 2000). De son côté, le postmodernisme et les *cultural studies* cherchaient à revaloriser les pratiques culturelles alternatives des catégories sociales de la « marge » (la classe ouvrière, les minorités postcoloniales, les femmes, etc.). Articulée par des intellectuels marxistes et postmarxistes, l'idéologie postmoderniste se déployait en réaction à la période du radicalisme héroïque et collectiviste, ce dernier n'ayant pas réussi à inscrire dans la réalité les attentes qu'il avait générées (Alexander, 1995, p. 24). Ces diverses approches (théories de la citoyenneté, des mouvements sociaux, *cultural studies*, postmodernisme, etc.) reposaient sur un modèle implicite de reconnaissance de la diversité et partageaient le point de vue suivant : les minorités sociologiques devaient agir dans le champ politique et culturel, afin de s'extraire de leur position dans des espaces économiques et sociaux subalternes.

Puis advint, parallèlement, le triomphe d'une « droite mondiale revitalisée » (Wallerstein, 1999), une logique de gestion de l'insécurité, et le retour de thèmes relatifs au bon fonctionnement de la société. Selon Alexander : « The left lost, the right won and won big. By 1980, it had become triumphant and began to initiate far-reaching changes in Western societies » (Alexander, 1995, p. 30) : défaite du communisme, expansion militaire américaine, nouvelle vigueur du marché capitaliste et de la démocratie formelle, privatisations et politiques de droite, remontée du conservatisme social. Ces tendances auront des effets structurants sur la reformulation de théories néomodernistes et néofonctionnalistes, dont l'un des objectifs sera de réévaluer l'expression de la diversité ou de la demande sociale « particulariste ».

Effets de la mondialisation néolibérale sur la pensée

Le thème de la mondialisation peut être saisi sous divers angles. À un extrême, certains proposent une vision optimiste de la mondialisation/globalisation, lorsqu'ils célèbrent un projet cosmopolite, un accroissement des interactions culturelles, un partage des problèmes de la planète, une interdépendance propre à la société des réseaux, une réflexivité multiculturelle, un élargissement identitaire, etc. (Cohen et Kennedy, 2000).

D'autres voient dans la mondialisation la consécration de l'idéologie néolibérale, fondée sur un régime institutionnalisé et dominant de libéralisation des marchés (Boyer, 2000 ; Lamarche, 2002), qui a entraîné des conséquences néfastes pour les pays du Sud et pour les catégories sociales les plus vulnérables dans les sociétés occidentales (Castles et Davidson, 2000 ; Petras et Veltmeyer, 2001). L'accroissement des inégalités, les écarts socioéconomiques entre les pays et au sein des pays, les discriminations systémiques, la violation des droits sociaux témoignent d'une certaine pertinence de leur point de vue.

La victoire de la droite aura des effets sur l'imagination sociologique elle-même. Les transformations sociales de la dernière décennie ont contribué à la dévalorisation de l'*identity politics*, de l'idéologie du multiculturalisme et du narratif postmoderniste qui insistait sur le caractère romantique de la différence et de la diversité et correspondait à l'air du temps. Dans cette mouvance idéologique, les notions de cohésion sociale et d'universalisme, le vivre ensemble et le bien commun, reprendront de la légitimité.

Selon Jeffrey Alexander, l'idée d'universalisme est redevenue la source de la théorie sociale. Il y aurait un bien commun vers lequel la « société civile » et la communauté politique doivent tendre et converger, au nom de valeurs universelles. Cet universel commun doit contribuer à produire de la cohésion sociale (et non du conflit social) en imposant des référents partagés et délimités : « Contemporary societies either possess, or must aspire to, not only an economic market but a distinctive political zone, an institutional field of universal if contested domain. It provides a common empirical point of reference, which implies a familiar coding of citizen and enemy, and allows history to be narrated, once again, in a teleological manner that gives the drama of democracy full force » (Alexander, 1995, p. 35).

La notion d'universalisme servira de rappel à l'ordre de l'expression des particularismes internes à la société, ou dans la sphère internationale. Ce faisant, il faudra définir qui est porteur des conceptions universelles du bien, qui est le bon citoyen et qui est l'ennemi intérieur ou extérieur. Comme le précise Balibar, la notion d'universalisme « oblige à identifier, comme sujet du discours et de l'action éventuelle, un « nous » qui, dans son « être » même, se ferait le porteur de l'universalisme, ou assignerait la tâche de le devenir » (Balibar, 1997, p. 65). L'universalisme se rattache donc à une identité collective qui elle, est hiérarchisante. L'identité collective renvoie au principe de majorité « l'idée que l'émancipation de toute tutelle coïncide pour les individus avec la formulation d'un langage, d'une norme de communication et de vie commune au plus grand nombre » (*idem*).

Dans la conjoncture actuelle, ce nouveau codage du citoyen et de l'ennemi souligné par Alexander s'appuie sur de nouveaux modes binaires de catégorisation des catégories, groupes ou sociétés en conflit : axe du bien/axe du mal, moderne/tribal, universaliste/particulariste, etc. Ces dichotomies et d'autres (comme le retour des thèmes de la civilisation et du féodalisme) ont essaimé dans le monde universitaire pour appréhender l'après 11/09.

Quoi qu'en dise Gilles Lipovetsky sur la pluralité de morales et la démultiplication des systèmes de valeurs qui auraient cours dans nos sociétés, la « réhabilitation du référentiel éthique dans nos sociétés » (Lipovetsky, 2002, p. 42 et 47) confond de plus en plus ceux qui menacent ou portent atteinte à l'ordre et à la cohésion sociale établis. D'où l'envahissement de la notion de cohésion sociale qu'on modernise dans les ministères et les universités, alors qu'elle avait disparu à l'ère de la théorie sociale radicale.

Avec ce bagage, la tentation de la linéarité et les dangers de l'amnésie théorique sont importants (Alexander, 1995, p. 42). En effet, on sent l'influence d'un schéma néo-évolutionniste de la compatibilité culturelle sous-jacent à maints discours sur les sociétés et les groupes sociaux. Les valeurs sont multiples (le relativisme culturel) certes, mais sont-elles compatibles, surtout quand elles proviennent de sociétés catégorisées comme pré-modernes ou foncièrement communautaires? Longtemps demeurées dans l'ombre, objet de mobilisation face à l'État, les demandes d'accommodement raisonnable touchant les minorités religieuses, les demandes de présence dans les institutions publiques, les revendications des peuples autochtones, les demandes de réparation envers diverses minorités sociologiques, ont été tranquillement appropriées par les réseaux dominants de la pensée académique dans le champ des sciences humaines, interrogées et scrutées, pour finalement être rappelées à l'ordre, au nom du bien commun ou du «vivre ensemble».

En témoignent les questionnements embarrassés de l'œuvre récente de Dominique Schnapper qui, sous prétexte d'intérêt commun, dénonce les pièges de la démocratie providentielle et les excès de la demande sociale (Schnapper, 2002).

On ne s'étonnera pas, en effet, que face à la multiplication des mouvements sociaux (ou des «ayants droit»), souvent isolés, étanches et hiérarchisés, on se soit inquiété. Par contre, on devra interroger le rôle et le succès de certains philosophes qui, au cours de cette décennie, ont exercé un véritable leadership au sein de la classe intellectuelle et politique (en matière de multiculturalisme, de nationalisme, d'égalité, d'identité, de droits, etc.), pendant que sociologues et politologues, autrefois plus audacieux, se tenaient cois, du moins sur la scène universitaire et publique québécoise.

Régime des droits de l'homme et obsession sécuritaire

Autre élément de contexte qui aura des effets sur la façon d'appréhender la différence ou la diversité: l'institutionnalisation du régime des *Droits de l'Homme*. Instauré après 1945, à la suite des atrocités de la Seconde Guerre mondiale, il a servi à fonder de nombreuses revendications qui visaient l'égalité, la dignité de l'expérience humaine, la justice sociale et la reconnaissance identitaire.

Des thèses différentes s'affrontent ici, comme dans le cas des effets de la mondialisation. Pour certains, la logique des droits de l'homme a contribué à élargir les conceptions de la citoyenneté et de la démocratie. D'autres sont plus critiques. Dans *La démocratie inachevée*, Marcel Gauchet soutient que les *Droits de l'Homme* sont devenus «la norme organisatrice de la conscience collective et l'étalon de l'action politique», de même qu'ils servent de «substituts du discours politique disqualifié» (Gauchet, 2002, p. 330).

En effet, des aspects contradictoires caractérisent le régime des droits de l'homme (désignés «droits de la personne», dans le contexte canadien). D'une part, cette idéologie fonde les revendications légitimes de nouveaux mouvements sociaux, contribue à la mondialisation du droit et du pluralisme juridique, suscite des coalitions élargies. D'autre part, elle s'accompagne des phénomènes suivants: tendance à appréhender les groupes de manière essentialiste, prolifération parallèle (sinon contradictoire) des demandes sociales, nouveaux rapports de force autour d'intérêts divergents, hiérarchisation des ONG et groupes militants, impact limité des textes normatifs internationaux, effritement du politique (Lochak, 2000), «saisissante désintellectualisation du fonctionnement social» (Gauchet, *op. cit.*, p. 368).

La nouvelle critique sociale est ponctuelle, décentralisée, méfiante à l'égard de toute globalisation des luttes, elle est associative dans ses modes d'organisation plutôt que «partidaire». En revanche, elle ne saurait être trop radicale, soutient Gauchet, et ne donne pas de quoi penser un authentique gouvernement de la collectivité par elle-même.

Il existe également des contradictions entre la marge de manœuvre réduite de l'État-providence qui subit les pressions de l'idéologie néolibérale ambiante et les revendications enrichies par la mobilisation transnationale et les orientations des instruments normatifs internationaux. Ainsi, les politiques d'ajustement structurel imposent la privatisation des ressources publiques rentables et transfèrent à l'individu, à la responsabilité individuelle, la «charge des problèmes induits par la mondialisation» (Petras et Veltmeyer, 2001, p. 75).

Enfin, de nouveaux défis provoquent la remise en question du rôle de la gouvernementalité: un «climat national sur la sécurité en perpétuel changement» (prolifération d'armes biologiques, espionnage économique, terrorisme), «nouvelles menaces à la sécurité de la population» (immigration hors contrôle, dégradation de l'environnement, etc.), nécessité d'un «nouveau paradigme horizontal et coopératif» (entre secteurs privé et public, entre provinces, entre États et ONG, entre États, etc.) (Canada, 1999). La sécurité englobe tout, mais plus particulièrement l'immigration invasion, l'immigration qui échappe à la maîtrise des frontières.

Le contexte international, répercuté au niveau canadien, entraîne un renforcement de la «frontière», comme lieu symbolique de démarcation entre Soi et l'Autre, dans une dynamique générale de sécurisation de l'espace public. Cette logique sécuritaire, à l'œuvre au cours de la dernière décennie, a été renforcée, à la suite des événements du 11/09. Des minorités sont ciblées dans la perspective du profilage racial. Ou encore, des conflits sociaux internationaux ou locaux sont réduits à leur dimension culturelle. Comme l'a démontré Gérard Noiriel, à chaque période de grande crise dans l'histoire des XIX^e et XX^e siècles, le racisme lève la tête: nouvelles manifestations, nouvelles articulations des logiques

du racisme, parallèlement à la montée des droites et à la radicalisation des mouvements conservateurs, intégristes, xénophobes et néofascistes. Le racisme institutionnel associe législations d'exception et diffusion d'idéologies discriminatoires (Balibar, 1998). Le discours néoraciste fait ressurgir les thèmes clés du parasitisme et de l'incompatibilité civique, morale et culturelle des peuples qui envahissent nos territoires et provoquent l'autorité symbolique de l'État westphalien (Bigo, 2003).

C'est dans ce contexte idéologique, à grands traits brossés, que se pose la question des minorités sociologiques, de leur posture et de leurs revendications. Pour en faire l'analyse, on renvoie trop souvent au couple exclusion/inclusion. La notion d'exclusion est devenue hégémonique, une notion-horizon, en relation avec l'analyse des inégalités, des discriminations et de la politique de la reconnaissance identitaire. Cette notion nous semble présenter des limites importantes dues à son caractère flou et équivoque. Nous lui préférons celle d'incorporation segmentée.

EXCLUSION OU INCORPORATION SEGMENTÉE ?

Dans l'espace public, les revendications des minorités sociologiques liées au respect des droits économiques et sociaux, politiques et culturels se fondent souvent sur le discours de l'exclusion. Mais, peut-on parler d'exclusion des groupes historiquement vulnérables, des peuples autochtones, des minorités nationales, des minorités religieuses ou racisées? Le Québec est-il exclu dans l'espace national canadien? Les peuples autochtones sont-ils exclus dans l'espace canadien et québécois? Les minorités racisées et les femmes sont-elles exclues de la sphère publique? Exclusion par rapport à quoi, à quelles structures sociales, à quels niveaux, à quelles positions sociales?

Nous proposons plutôt l'idée d'incorporation différentielle et inégale dans des espaces sociaux segmentés des « centres » et des « périphéries », qui prenne en compte l'analyse différenciée selon le sexe, de même que l'analyse différenciée selon les processus de racisation. L'idée n'est pas neuve. Présente chez les théoriciens marxistes du colonialisme interne (Stokely Carmichael), elle est reprise par les théoriciens des *post colonial studies* dont l'objet porte sur les minorités et les espaces qu'ils qualifient de « subalternes » (Laguerre, 1999), désignation qui ne fait pas l'unanimité dans les milieux académiques.

Dans l'espace international, national ou local, les peuples, les groupes « minorisés » et ciblés occupent des places particulières, ce que le sociologue Michel Laguerre a désigné comme « l'espace du minoritaire ». Même les « sans-papiers » et les clandestins sont incorporés d'une certaine manière, une fois les frontières traversées, à titre de force de travail active et coûtant peu aux sociétés riches. L'histoire, les politiques étatiques, la division capitaliste du

travail, le racisme, le sexisme, l'intersectorialité des discriminations³ ont joué un rôle structurel dans cette distribution des places. La mondialisation néolibérale est en train de dissoudre et de démultiplier la polarité centre et périphérie qui a structuré pendant quatre siècles l'espace mondial. Des phénomènes jadis observés dans la périphérie se manifestent dans le centre même : chômage de masse, précarité de l'emploi, force armée dans l'espace civil (Balibar, 1998, p. 32).

Or, le fait minoritaire peut être abordé sous divers angles et sous diverses perspectives : l'espace économique, politique, culturel...

L'espace économique et politique minoritaire

Pensons à l'espace économique et politique des réserves et des petites communautés autochtones dispersées du Canada et du Québec. Autrefois essentielles à l'économie de traite, ces communautés connaissent aujourd'hui le développement inégal, une surreprésentation dans les taux de chômage endémique, de suicide et d'incarcération. Le racisme sévit dès que se profile la perspective de changements structurels, comme en témoignent les réactions suscitées par l'Accord définitif Nisga'a en Colombie-Britannique ou le projet d'Entente entre le gouvernement du Québec et les Innus-Montagnais du Saguenay-Lac-St-Jean et de la Côte Nord (voir la Commission parlementaire sur l'Entente Québec-Ottawa-Innus en 2003). Ce dernier projet couvre l'ensemble des questions liées à la cohabitation des Innus et des Québécois sur les territoires touchés : droits ancestraux, territoire, autonomie gouvernementale, mesures de développement, règlement des différends.

À l'occasion des débats entourant cette entente, des comités et associations, dont une « Association de défense des droits des Blancs », ont repris le discours raciologique pour mettre en balance les droits de la « race blanche » et ceux de la « race rouge », au nom du principe d'égalité (Poisson, 2002). Les activistes et les médias ont diffusé et reproduit sans vergogne le langage de la « race ».

Pensons à l'espace urbain. Certains théorisent la ville comme un site privilégié de contacts où s'atténuent les frontières ; un site de mobilité où experts, entrepreneurs immigrants, messagers de la mondialisation, importent de nouveaux styles de vie, contribuent à la fusion des horizons et des corps. Il s'agit ici de l'aire de déploiement du multiculturalisme marchand.

3. L'intersectorialité désigne l'enchevêtrement de déterminations sociales liées à la diversité : sexe/genre, présumé de la race, origine nationale, religieuse ou ethnique, et classe sociale ; la notion de discrimination multiple présente des difficultés importantes sur le plan théorique. La Cour suprême du Canada n'utilise pas le terme « intersectorialité » mais elle reconnaît que les causes de la discrimination, de l'exclusion et des atteintes à la dignité humaine sont multiples et dépendent de plusieurs facteurs de discrimination énumérés et non énumérés dans la Charte canadienne des droits de la personne (Labelle *et al.*, 2002).

Mais la ville n'est pas pour tous cet espace idyllique de « créolité » à échange égal et de cosmopolitisme. Les manifestations directes du sexisme et du racisme y perdurent sous les formes classiques du préjugé, de la discrimination, de la ségrégation, de la violence, héritages de la géoculture du système monde. Ou encore, elles se manifestent sous un universalisme abstrait d'égalité (Wallerstein, 1990 ; Balibar, 1997).

Les préjugés opèrent sur la base de la généralisation, de l'essentialisation, de l'infériorisation de la différence. Ainsi, des épithètes dérogatoires comme les termes de « bougalou », de *nigger*, de « chocolat », d'« hostie de négresse », de « jaune » ou de « sauvage » atteignent des minorités ciblées (Labelle, Salée, Frenette, 2001 ; Labelle, 2001). Après le 11/09, un nom arabe suffit à faire rejeter un curriculum vitae. Les étiquettes de « races » et d'« ethnies » utilisées dans le langage populaire fabriquent de l'altérité par opposition à un Nous défini par l'ancienneté de la présence, la couleur, la langue, la religion, etc.

La discrimination systémique impose à la minorité (racisée, religieuse, sexuelle, etc.) un traitement différencié et une participation dans divers domaines de la vie sociale sur un mode qui l'infériorise et entrave la mobilité sociale. La discrimination suppose une incorporation/périphérisation ou un enfermement dans des niches économiques du marché secondaire du travail et de l'économie informelle, légale ou clandestine, ou encore un plafonnement dans des segments favorisés du marché du travail. La discrimination systémique entraîne la même périphérisation dans les institutions publiques, les médias, le système politique. Ici, il n'y a pas exclusion, mais présence structurellement nécessaire, réservée, dans la hiérarchie des situations et des positions sociales liée aux rapports de pouvoir ; ou encore, présence soumise au profilage racial⁴ qui ouvre la voie à toutes sortes d'abus, ainsi qu'en ont fait l'expérience les populations d'origine arabe ou de confession musulmane après le 11/09 (contrôle, surveillance, incarcération, moins d'imputabilité, etc.). L'incorporation segmentée joue également par le biais des politiques d'immigration et de citoyenneté, lorsqu'elles sont fondées sur des mesures racistes, classistes ou sécuritaires discriminatoires.

La concentration des lieux de travail, la discrimination dans le logement, les politiques étatiques (ségrégation légale, construction de foyers pour immigrés, création de réserves) expliquent des espaces géographiques ségrégués : quartiers de couleur, quartiers arabes, zones autochtones, etc.

La violence sur les corps et les âmes est inhérente au fait minoritaire : violence verbale, intimidations, harcèlement, viol, lynchages, croix de feu, ratonnades, tortures, etc.

4. « Racial profiling is the practice of a law enforcement agent relying on race, ethnicity, or national origin in selecting which individuals to subject to routine investigatory activities... » (End Racial Profiling Act of 2001) (<<http://usinfo.state.gov/usa/race/profile/wf060701.htm>>)

L'espace minoritaire comme site-spectacle

Paradoxalement, avec le temps, l'enclave, le ghetto, le quartier ethnique, la réserve, deviennent une attraction pour touristes, un atout du multiculturalisme marchand ou du multiculturalisme *soft* (pêche, chasse, cuisine ethnique, musique du monde, métissage factice d'une nuit ou d'un jour).

Dans le site-spectacle du minoritaire, le corps est représenté et construit : celui des zoos humains exotiques du XIX^e siècle, celui du multiculturalisme contemporain et marchand où l'Autre se représente en tant qu'Autre, celui de l'« Indien » dans la publicité de Lise Watier, celui de Oussama Ben Laden/Arabe sur son âne, celui de la publicité du film québécois *Le Nèg*. Comme en témoigna un jour Frantz Fanon, dans *Peaux noires, masques blancs* : « J'allais à l'autre... Mon corps me revenait étalé, disjoint, rétamé, tout endeuillé... », sous le regard de l'autre.

Citons Roméo Diom Saganash, du Grand Conseil des Cris, qui écrit, lors d'un discours présentant la Paix des Braves, signée de nation à nation, en février 2002 :

In order to survive, we need the space to invent and reinvent ourselves. The image of aboriginal peoples as walking museum pieces has been a source of empowerment for us as millions worldwide share this romantic view. However, to survive we need durable rights and the space to adapt to the changing world. We need to be proud of our new identities and to be recognized as decision makers. As peoples we must stop mourning a past that is unrealistically represented in stereotypical images of man in tune with nature and with God. Whose image is this? It is certainly created by someone who did not live the hundred mile hikes on snowshoes or face the difficulties of hunting in sub-zero weather. Nor is it the vision of someone who experienced the impotence of watching a baby die of illness or the tragedy of starvation. All of these are parts of our past and to some degree our present. We must never forget this, as we choose new paths towards the future (Saganash, 2002, p. 13).

L'espace minoritaire comme site contre-idéologique

Définies, réduites dans l'amalgame (à titre de « races », « ethnies », « minorités visibles », « Indiens »), les groupes « minorisés » développent divers types de conscience, par suite des processus de catégorisation dont elles sont l'objet.

Ce peut être une conscience raciste ou sexiste à rebours : celle du ressentiment qui inverse l'argumentaire du racisme et du sexisme et le retourne contre l'adversaire ; une conscience nationalitaire : celle qui revendique le droit à l'autonomie gouvernementale ou à l'autodétermination des peuples ; une conscience diasporique ou religieuse : nourrie par une idéologie du retour ou par le devoir de mémoire et de réparation en vertu de traumatismes historiques ; une conscience civique et pluraliste, au sens profond du terme, où le minoritaire conteste sa place par la politique, la création. Cette

dernière posture est celle de la marge (et non de la marginalisation ou de l'exclusion), le site préférentiel pour la production d'une culture de la dissidence et de visions alternatives. Un site de travail sur soi-même accompli par les intellectuels et les créateurs issus des minorités culturelles, racisées, sexuelles. C'est aussi le site des coalitions, où, comme l'exprime le sociologue Michel Laguerre, tous et toutes se regardent, minorités et majorités sociologiques : coalition pour un projet de société qui lierait justice sociale et revendications identitaires.

Ici, une identité de résistance se prolonge en identité projet, lorsque des acteurs, sur la base de matériaux culturels, construisent une nouvelle identité et redéfinissent leur position dans la société et, ce faisant, contribuent à redéfinir l'ensemble de la structure sociale (Castells, 1999). Cette dernière posture ouvre de nouvelles perspectives à la société québécoise.

Nous avons illustré quelques facettes de l'incorporation segmentée dans des espaces sociaux différents. Cette perspective ne peut faire fi des rapports de pouvoir et de différenciation entre les groupes sociaux et en leur sein. De même, les positions adoptées dans l'espace du « contre-site idéologique » posent des défis au projet politique québécois.

PROJET POLITIQUE, VISIONS DE LA NATION QUÉBÉCOISE ET DIVERSITÉ

Comment les revendications des diverses minorités et nations autochtones peuvent-elles être incorporées dans un projet politique fondé sur une citoyenneté partagée et « multiculturelle »? Comment penser la reconnaissance de la diversité, en lien avec les exigences démocratiques de ce projet? Comment penser le « Nous » au cœur de ce projet? Comment sortir des oppositions stériles entre universalisme et particularisme, entre vision communautariste et civique?

Nous avançons que ce projet passe par la conjugaison de la justice sociale et de la diversité, par la démythification du culturalisme, par la reconnaissance publique de la diversité comme consubstantielle au Nous québécois, et par une politique de la mémoire partagée.

Justice sociale et diversité culturelle

Selon Nancy Fraser, l'idée de justice sociale s'est exprimée selon deux voies distinctes : 1) la redistribution des biens et des ressources (la question sociale); 2) le respect de la différence ou la reconnaissance identitaire (question identitaire).

Cette dissociation analytique des revendications est improductive et erronée. L'injustice subie par certains groupes ou minorités concerne tout autant leur domination économique que leur domination culturelle. Ainsi, l'androcentrisme :

[...] qui représente la principale forme d'injustice fondée sur l'appartenance de sexe, alimente un cadre normatif qui s'insinue dans l'ensemble du corps social pour glorifier tout ce qui participe du masculin et déprécier tout ce qui participe du féminin [...] Institutionnalisé dans le droit, les politiques étatiques et les rapports sociaux, l'androcentrisme est coupable de toutes sortes d'outrages qui vont de la violence physique et sexuelle contre les femmes au déni de l'équité et de droits égaux, en passant par l'avilissement du corps féminin dans l'imaginaire public et les trop nombreuses vexations qui sont le lot de la vie quotidienne. [...] Reconfigurer ou améliorer les seuls mécanismes de redistribution ne saurait suffire à mettre un terme à ces pratiques; la solution doit venir aussi du côté de la reconnaissance identitaire (Fraser, 1998, p. 8).

Dissocier ces deux paradigmes incite à errer. Une injustice sociale porte atteinte à l'identité : « Quelle que soit son apparence objective, une injustice sociale constitue une atteinte aux droits fondamentaux de tout sujet, individuel ou collectif, de jouir d'une répartition équitable des ressources matérielles disponibles et d'être accepté et reconnu socialement dans toute sa singularité » (*ibid.*, p. 9).

Pour Fraser, redistribution et reconnaissance identitaire exigent toutes deux une attention simultanée et des arrangements institutionnels conséquents, exigence qui s'est exprimée et s'exprime depuis plus d'une décennie dans de nombreuses revendications relatives à la reconnaissance et au traitement de la diversité dans la communauté politique québécoise, qu'elles émanent des groupes de femmes ou des minorités racisées, ou des peuples autochtones.

En clair, il s'agit ici de mode de gouvernementalité (mesures sociales, imputabilité dans la gestion de la diversité, parti pris en faveur de la non-neutralité de l'État), mais aussi de remise en question en profondeur des structures économiques qu'induit la mondialisation néolibérale, d'une reprise du débat sur les rapports entre la culture et la structure sociale.

Il est vrai, comme l'affirme Marcel Gauchet, que dans la conjoncture actuelle « la tradition est intenable, le progrès insaisissable, la révolution improbable », et que la justice sociale « perd son support opératoire, à défaut d'une claire identification des classes » (Gauchet, 2002, p. 348). Il est vrai que la question de la redistribution exige davantage qu'une juste balance entre groupes sociaux, ou qu'une « pragmatique réparation des injustices », d'où la difficulté, analytique et politique.

Pour ce faire, l'adoption d'une posture qui consiste à imaginer le fait minoritaire est souhaitable. En témoigne Castoriadis à propos de l'Autre qui est hors frontières : « Il existe certaines conditions qui permettent de

comprendre une société étrangère, ce qui laisse supposer quelque universalité potentielle de tout ce qui est humain pour les humains. La racine de cette universalité n'est pas la rationalité mais l'imagination créatrice. Se mettre à la place d'autrui, comprendre par l'imagination ce que la raison n'admet pas de comprendre» (cité dans Mongin, 1995, p. 102).

Débusquer et démystifier un culturalisme réducteur

La culture est historiquement un apport de l'anthropologie culturelle, un terrain de lutte dans le champ scientifique contre la pensée social-darwiniste et assimilationniste qui a dominé les débuts de la sociologie en Amérique du Nord.

Cependant, depuis la fin de la guerre froide, le culturalisme est de retour. Ainsi, Samuel Huntington défend une thèse selon laquelle le monde entre dans une nouvelle phase : le déclin de l'État-nation et le retour du globalisme et du tribalisme. Son hypothèse est que la première source de conflit dans le monde sera culturelle et que l'on assistera au choc des civilisations, occidentale, confucéenne et islamique, entre autres. Pourquoi ? Parce que les différences entre civilisations sont fondamentales (la religion devenant le facteur le plus important) et qu'elles sont, en conséquence, moins modifiables, moins résolubles. Une thèse selon laquelle, les civilisations sont « comme des compartiments étanches dont les adeptes ont au fond pour principale préoccupation de parer les coups des autres » (Saïd, 1997, p. 375).

Or, souligne Edward Saïd :

Les cultures et les civilisations sont si reliées entre elles et si interdépendantes qu'elles défient toute description unitaire ou simplement délimitée de leur individualité. Comment peut-on aujourd'hui parler de civilisation occidentale autrement que d'une vague fiction idéologique, attribuant une sorte de supériorité condescendante à une poignée de valeurs et d'idées, dont aucune n'a une grande signification en dehors de l'histoire des conquêtes, de l'immigration, des voyages et du brassage de population qui a donné aux nations occidentales leur identité disparate actuelle ? (*ibid.*, p. 376).

Ce discours sur la dichotomie Orient/Occident révèle, à la racine, une relation de pouvoir et de domination, qu'il s'agisse de colonialisme direct, de commerce, de domination politique, d'asservissement des populations, de représentations littéraires, de discours d'experts sur le despotisme oriental, la cruauté orientale, la sensualité orientale, etc. (*ibid.*, p. 16), et, pourrait-on ajouter, le terrorisme islamique, palestinien, contemporain...

Ce primordialisme culturel se décèle également, dans les interprétations euphorisantes de Michel Maffesoli. L'auteur soutient que les grandes incantations démocratiques qui nous étaient familières se sont vidées de sens et que les thèmes de la liberté, de la citoyenneté, du contrat, de

l'individu ne signifient plus rien. L'implosion du politique, causée par la logique de l'identitaire (Maffesoli, 2002, p. 131), a cédé la place au temps des rites et du matriarcat, soit à une logique alternative à la modernité.

La métaphore du matriarcat évoque les nouvelles vertus du pluralisme, du vitalisme baroque, de la proximité de la nature, de la culture du sentiment : «Le matriarcat, en tant qu'idéal type, nous permettrait ainsi de «cohérer» toutes les valeurs alternatives au schéma rationnel de la modernité» (*ibid.*, p. 132). Nous sommes bien près de l'approche fonctionnaliste classique qui opposait la rationalité (le rôle instrumental) des uns à l'expressivité (le rôle affectif) des autres.

Définir et analyser les problèmes en termes culturels et en usant de telles dichotomies simplistes comporte des risques : soit conforter la sédimentation de stéréotypes (l'identité féminine, l'identité noire), sous le prétexte de «travailler» avec des idéaux-types ; soit encourager une nouvelle politique de colonialisme ; soit encourager la fermeture des frontières, soit provoquer une nouvelle hiérarchisation des cultures (individualistes/communautaires), ou un «orientalisme interne», selon la logique différencialiste qui est le propre du néoracisme.

Reconnaissance politique et symbolique de la diversité

Le Québec, société multinationale et plurielle, a su développer depuis la décennie 1980 des politiques publiques de «gestion de la diversité» remarquées à l'échelle internationale dans les domaines de la langue, de l'immigration, de l'équité en emploi, d'interculturalisme et de citoyenneté, de même que des rapports de nation à nation avec les autochtones, etc. (Labelle et Rocher, 2003).

Dans le cadre d'un fédéralisme de plus en plus unitaire et agressif, l'État québécois vise à susciter un sentiment d'appartenance à une communauté politique territoriale, à promouvoir un cadre civique commun, et définit la citoyenneté québécoise comme : «un attribut commun à toutes les personnes résidant sur le territoire du Québec... Cette citoyenneté reconnaît les différences tout en se fondant sur l'adhésion aux valeurs communes» (Québec, 2000). Mais il y a loin de la coupe aux lèvres.

En effet, s'il est vrai que le cœur de la citoyenneté dans une démocratie moderne réside dans la participation à la Constitution et à la régulation de la Cité (Picard, 2002), il existe un malaise et un déficit démocratique au Québec, pour les minorités, les peuples autochtones et les femmes. Et de ce déficit dépend, entre autres, la résolution de la question nationale et la refondation d'un projet de société.

Tant qu'intellectuels et politiciens continueront à présenter la pluralité du peuple québécois comme un phénomène récent lié à une mondialisation tous azimuts et mal définie, ou s'en tiendront à un discours de l'enrichissement, on

ne résoudra pas la question de l'adhésion à un projet de souveraineté. La pluralité de la composition du peuple québécois s'inscrit au contraire dans des processus d'assimilation de longue durée, qui datent en fait des temps coloniaux. La diversité est constitutive du peuple et du « Nous », nous sommes la diversité ; elle n'est ni un apport, ni une contribution, ni un ajout. Il faut affirmer ce fait et le reconnaître dans une constitution ou une Loi fondamentale et tous les textes publics pertinents (Bloc québécois, 2001). Car : « Le monde est chez nous, en nous, avec nous. Plus possible de le mettre à distance exotique ou épisodique, de l'enfermer dans un rapport de sujétion et de domination. Il est là, tout et parties indissociables » (Plenel, 2002, p. 25).

À ce titre, la périphérisation et la sous-représentation (et la surreprésentation) des minorités ethnoculturelles et racisées dans la fonction publique et le système politique (au niveau fédéral, provincial et municipal) relèvent de l'injustice sociale⁵. La pratique de sacrifier des députés kamikazes (souverainistes) dans des comtés perdants subsiste. Ceci explique en partie (ou sert d'alibi) les tensions relatives à la concurrence de plusieurs régimes de citoyenneté (canadien, autochtone, québécois) et l'alignement très majoritaire des leaders et des groupes sur des partis politiques qui défendent les positions fédéralismes et le statu quo (Labelle et Lévy, 1995, p. 340).

Dans la représentation démocratique, soutient Balibar, l'enjeu n'est pas d'arriver à un consensus, à de la cohésion sociale que porte l'idéologie néomoderniste et néofonctionnaliste, toute prégnante dans la conjoncture. Il ne s'agit pas de garantir le pluralisme des partis et des opinions, mais de : « représenter le conflit social, de le sortir du refoulement que lui imposent certains rapports de force et de le porter au jour, pour en permettre l'utilisation au service d'un bien commun ou d'une justice commune » (Balibar, 1998, p. 185). Pourquoi? Parce que la *communauté des citoyens* doit être, contradictoirement, à la fois : « *communauté des communautés*, devant laquelle tout autre principe d'appartenance et d'allégeance est relativisé pour que des droits universels et des garanties effectivement impartiales soient mis en vigueur, et cependant une *communauté sans communauté*,

5. Au niveau fédéral, les élus issus des « minorités visibles » (1997), ne représentent que 6,3 % des députés, alors que les membres des « minorités visibles » composent 11,2 % de la population canadienne. Au Québec, les élus issus des divers groupes ethnoculturels dans 44 circonscriptions de la région métropolitaine de recensement de Montréal, on compte 13,6 % de députés issus des minorités (dont un seul des « minorités visibles »), alors que les membres des minorités représentent 26 % (chiffre conservateur) de la RMR de Montréal (Québec, Conseil des relations interculturelles, 2002, p. 31). En ce qui concerne les femmes, citons Samie Spencer : « Parmi 122 pays classés au monde, l'Afrique du Sud se place en 10^e position avec 29,8 % de femmes législateures, alors que le Canada est en 33^e position avec une présence féminine de 20,6 %, les États-Unis en 56^e place avec 14 % de femmes au Congrès et 13 % au Sénat? ... Avec un pourcentage de 28 % de femmes au Salon Bleu, si le Québec était une nation, il occuperait la 13^e place au niveau mondial, entre l'Espagne qui le devance de peu (28,3 %) et Cuba qui le suit de près (27,6 %) » (Spencer, 2002, p. 3).

ou si l'on veut sans substance identitaire propre (en particulier ethnique, culturelle, idéologique) si l'on ne veut pas qu'elle se substitue à ceux qui la forment une redoutable hypostase du collectif» (*idem*, p. 181).

Pour Balibar, les « cités-mondes » contemporaines sont constituées d'« êtres jetés ensemble » par l'histoire et ceci représente la condition de la plupart des « espaces publics » (*ibid.*, p. 187). Ainsi, il y a *recréation permanente* de la communauté des citoyens, à partir de ses différences et de ses conflits (*idem*). Et surgit l'aporie : « la communauté dans sa réalisation effective doit toujours encore *rester multiplicité*, ou *redevenir multiplicité* et se représenter comme telle, dans le moment où elle pose un « nous » autonome » (*ibid.*, p. 185).

Il semble donc urgent de prendre des mesures visant à reconnaître la diversité et à redresser le déficit de représentation à cet égard (voir les mesures discutées dans : Québec, Conseil des relations interculturelles, 2002), mesures susceptibles de transformer la culture politique québécoise, car on ne peut construire une adhésion à un projet politique et national, alors que l'on traite l'Autre (le minoritaire, la nation autochtone, etc.) comme un objet à gérer, ou dont on ignore ou marginalise la présence.

Politique de la mémoire et diversité

Tzvetan Todorov soutient que la première forme de renoncement à l'autonomie consiste à se penser systématiquement comme non responsable de son destin, voire comme une victime. La deuxième forme est de se penser comme membre d'un groupe. Pour Todorov, il s'agit d'apartheid culturel (Todorov, 1995).

Bien au contraire, une prise en compte politique de la diversité profonde suppose que soient révélés les traumatismes de la mémoire, afin de mieux comprendre le présent et préparer l'avenir. Bien sûr, il y a lieu de revaloriser la conscience historique de la majorité francophone (les Québécois d'origine canadienne-française, plus précisément), soutient Jacques Beauchemin dans le débat qui a cours sur la refondation politique du Québec. Il y a lieu de revaloriser ce qui a été mis au rebut. Pourtant, est-il juste de parler, dans ce cas, « (d')accommodement de la majorité francophone » (Beauchemin, 2002)? Dans l'acquis des politiques publiques québécoises et du droit, l'accommodement raisonnable est une mesure juridique d'exception rendue obligatoire lorsque des pratiques ou des règles de fonctionnement d'une organisation privée ou d'une institution publique ont des effets discriminatoires qui remettent en question les droits à l'égalité garantis par les chartes canadienne et québécoise. Il y a ici détournement de la notion, au profit de la métaphore. De plus, le projet de Jacques Beauchemin semble bien s'approcher d'une variante

modernisée de la politique de convergence culturelle de 1981 (les «branches» que constituaient les cultures minoritaires devaient converger vers le «tronc de l'arbre» représenté par la culture canadienne-française).

Dans «Un lieu de mémoire authentiquement québécois» (*Le Devoir*, 2002), Gérard Bouchard exprime son appui à l'institutionnalisation récente d'une *Journée nationale des Patriotes*, à la mémoire de la nation québécoise initiative saluée du gouvernement du Québec. Bouchard soutient avoir montré que le récit de la nation ne peut être restreint au groupe majoritaire et que, pour ce faire, il faut faire ressortir ce qui dans le passé canadien-français est universel : l'insérer dans des trames continentales et internationales : l'inscription dans l'histoire de la libération des peuples.

L'occasion était pourtant belle de rappeler que le mouvement des Patriotes était non seulement cosmopolite, mais pluriel dans sa composition même (les Patriotes n'étaient pas que des Canadiens français ; ils avaient des liens matrimoniaux mixtes ; leurs réseaux étaient internationaux, etc.). En conséquence la *Journée nationale des Patriotes* doit célébrer non seulement l'internationalisme du mouvement des Patriotes, mais sa diversité interne et la diversité de ses horizons, de telle sorte que la Journée soit appropriée par les Québécois de toutes origines.

Aujourd'hui, les demandes de réparation sont exprimées par plusieurs groupes sur la scène internationale : les Algériens, les «Afro-descendants», les peuples aborigènes, les Acadiens, etc. Ces revendications répercutent les pressions des mouvements ou des réseaux transnationaux qui se sont exercées lors de la *Conférence mondiale contre le racisme, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, tenue à Durban, en 2001. La première version du projet de Déclaration de Durban incitait la communauté internationale à considérer le devoir de vérité de chacun au sujet du racisme. Ainsi, elle en appelait à la reconnaissance de l'esclavage contemporain comme crime contre l'humanité, au devoir de mémoire envers l'esclavage transatlantique, au droit des peuples à l'autodétermination.

Sur la scène québécoise, plusieurs ONG (la Ligue des droits et libertés, Alternatives, certaines ONG arabes, afro-canadiennes, etc.) appuient les demandes relatives à une politique de la mémoire et s'inscrivent dans cette mouvance internationale. Les communautés noires qui forment le groupe le plus important dans la catégorie des dites «minorités visibles» (et les plus désavantagées sur le plan socioéconomique), ont demandé l'érection d'un monument à la mémoire de Marie Josèphe Angélique, esclave noire, torturée et exécutée sur la place publique à Montréal en 1724, et la reconnaissance du site officiel du *Rocher Nigger*, à titre historique du patrimoine commun québécois. Sur ce site, furent enterrés des esclaves entre 1794 et 1833. Le 24 février 2003, le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration du Québec dévoilait une plaque commémorative dans la municipalité de Saint-Armand, lors d'une cérémonie évocatoire du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Au cours de la décennie 1980, un *Redress Committee* de la *Chinese Canadian National Council* (qui inclut le Service d'aide à la famille chinoise de Montréal) a exercé des pressions auprès du gouvernement fédéral pour obtenir réparation dans le dossier de la taxe discriminatoire qui affectait chaque immigrant en provenance de la Chine, à la fin du XIX^e siècle. L'entente amorcée avec le gouvernement Mulroney a été rompue à l'arrivée des libéraux au pouvoir en 1993. Le gouvernement de Paul Martin ne pouvait reconnaître une discrimination passée, alors qu'il s'apprêtait à imposer de nouvelles taxes aux nouveaux immigrants. Le CCNC a dirigé sa cause vers la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. L'enjeu de réparation concerne également les provinces, 50 % de la *head tax* discriminatoire leur ayant été transféré dans le passé. À ce jour, deux cas de réparation seulement ont été accordés par le gouvernement fédéral : envers les citoyens canadiens d'origine japonaise internés durant la Seconde Guerre mondiale à la mémoire desquels on a institué la *Fondation canadienne des relations raciales*, et les victimes autochtones d'abus dans les pensionnats.

La Paix des Braves conclue entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris a joué à cet égard un rôle symbolique profond : une reconnaissance de nation à nation et une subversion positive de l'imaginaire québécois.

Ces demandes générales exigent une politique globale de la mémoire, la levée des interdits, une créativité institutionnelle et « la mise à disposition de tous des savoirs élémentaires permettant à chacun de *penser la pensée des autres* (au lieu de l'ignorer et de la craindre) » (Balibar, 1998, p. 203). Elles exigent que l'on assume les conséquences de l'injustice sociale qui se dévoilent, sous le couvert de revendications identitaires.

Toute société doit faire face à de nouveaux défis. Le Québec exige une reconnaissance internationale. Ses citoyens doivent imaginer, assumer, appliquer une politique de justice sociale, de reconnaissance et de mémoire en ce qui concerne sa diversité profonde et constitutive.

BIBLIOGRAPHIE

- ALEXANDER, J. (1995). *Fin de Siècle Social Theory*, Londres, Verso.
- BALIBAR, E. (1997). « Racisme et Universalisme », *Raison-Présente*, n^o 122, p. 63-77.
- BALIBAR, E. (1998). *Droit de cité. Culture et politique en démocratie*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, coll. Monde.
- BEAUCHEMIN, J. (2002). « Le poids de la mémoire franco-québécoise », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 5, n^o 2, p. 21-55.
- BIGO, D. (2003). « Sécurité et immigration », *Cultures et conflits*, n^{os} 31-32, p. 1-13.
- BLOC QUÉBÉCOIS, COMITÉ POUR UNE RÉFLEXION ET UNE ACTION STRATÉGIQUE SUR LA CONSTITUTION DU QUÉBEC (2001). *Une constitution en partage*, Montréal, Chantier sur la démocratie, Rapport du Comité, juin.

- BOUCHARD, G. (2002). «Un lieu de mémoire authentiquement québécois», *Le Devoir*, 2 décembre, p. A7.
- BOYER, R. (2000). «Les mots et les réalités», dans S. Cordellier (dir.), *La mondialisation au-delà des mythes*, Paris, La Découverte, p. 15-45.
- CANADA (1999). «L'élaboration de politiques dans un monde nouveau», dans *Soutenir la croissance, le développement humain et la cohésion sociale dans un contexte de mondialisation*, Projet de recherche sur les politiques, Réseau sur les défis et possibilités de la mondialisation.
- CASTLES, S. et A. DAVIDSON (2000). *Citizenship and Migration. Globalization and the Politics of Belonging*, New York, Routledge.
- CASTELLS, M. (1999). *Le pouvoir de l'identité*, Paris, Fayard.
- COHEN, R. et P. KENNEDY (2000). *Global Sociology*, Basingstoke, MacMillan.
- FANON, F. (1952). *Peau noire, masques blancs*, Paris, Seuil.
- FRASER, N. (1998). «Penser la justice sociale : entre redistribution et revendications identitaires», *Politique et Sociétés*, vol. 17, n° 3, p. 10-35.
- GAUCHET, M. (2002). *La démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard.
- LABELLE, M. et F. ROCHER (2003). «Debating Citizenship in Canada : The Collide of Two Nation-Building Projects», dans L. Cardinal, *A Century of Citizenship in Australia and in Canada*, Institute of Canadian Studies of the University of Ottawa/Australian High Commission in Ottawa/Forum of Federations/Australian Studies Association of North America/Centre for Australian Cultural Studies, sous presse.
- LABELLE, M. et A. MARHRAOUI (2002). «Les enjeux de la citoyenneté et le transnationalisme : multiplicité des identités et des pratiques dans un contexte de double appartenance», dans M. Seymour (dir.), *États-nations, multinationales et organisations supranationales*, Montréal, Liber, p. 353-367.
- LABELLE, M. (2001). «Options et bricolages identitaires dans le contexte québécois», dans J. McLure et al. (dir.), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec/Amérique, coll. Débats, p. 295-320.
- LABELLE, M., D. SALÉE et Y. FRENETTE (2001). *Incorporation citoyenne et/ou exclusion? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*, Toronto, Fondation canadienne des relations raciales. Rapport de recherche.
- LABELLE, M. et al. (2002). *Projet d'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, Montréal, UQAM, Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté.
- LABELLE, M. et J.J. LÉVY (1995). *Ethnicité et enjeux sociaux. Le Québec vu par les leaders de groupes ethnoculturels*, Montréal, Liber.
- LAGUERRE, M. (1999). *Minoritized Space. An Inquiry into the spatial order of Things*, Berkely, Institute of Governmental Studies Press and the Institute of Urban and Regional Development.
- LAJOIE, A. (2002). *Quand les minorités font la loi*, Paris, PUF.
- LAMARCHE, L. (2002). «Les droits de la personne à l'heure de la mondialisation», dans C. Deblock (dir.), *L'Organisation mondiale du commerce. Où s'en va la mondialisation?*, Montréal, Fides, La Presse, p. 180-204.
- LIPOVETSKY, G. (2002). *Métamorphoses de la culture libérale*, Montréal, Liber.

- LOCHAK, D. (2002). *Les droits de l'homme*, Paris, Repères, La Découverte.
- MAFFESOLI, M. (2002). *La transfiguration du politique*, Paris, La Table ronde.
- MONGIN, O. (1995). «Retour sur une controverse: du politiquement correct au multiculturalisme», *Esprit*, n° 212, p. 83-87.
- PETRAS, J. et H. VELTMEYER (2001). *La face cachée de la mondialisation*, Paris, Parangon.
- PICARD, E. (2002). «La notion de citoyenneté», dans *Université de tous les savoirs. Le pouvoir, l'État, la politique*, vol. 9, p. 39-63.
- PLENEL, E. (2002). *La découverte du monde*, Paris, Stock.
- POISSON, J. (2003). «Les Blancs, citoyens inférieurs au Québec», 10 janvier. <<http://www.mef.qc.ca/blancs-citoyens>>
- QUÉBEC, MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION (2000). *La citoyenneté québécoise. Document de consultation pour le Forum national sur la citoyenneté et l'intégration*, Québec, Éditeur officiel.
- QUÉBEC, CONSEIL DES RELATIONS INTERCULTURELLES (2002). *Pour une démocratie inclusive. Pouvoir politique et représentation de la diversité ethnoculturelle*, Québec, Avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.
- QUÉBEC, J.-P. CHARBONNEAU, MINISTRE RESPONSABLE DE LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES (2002). *Le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes*, Québec.
- SAGANASH, D.R. (2002). *Allocution de Diom Roméo Saganash, Directeur des relations avec le Québec*, Grand Conseil des Cris, American Council for Quebec Studies, October 24-27, 2002, Mobile, Alabama. <www.aieqqc.ca/nouveautes/saganash.doc>
- SAÏD, E. (1997). *L'orientalisme*, Paris, Seuil.
- SCHNAPPER, D. (2002). *La démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine*, Paris, NRF Gallimard.
- SCHMITTER, B. Heisler (1992). «The Future of Immigrant Incorporation: Which Models? Which Concepts?», *International Migration Review*, vol. 26, n° 2, 1992, p. 623-645.
- SCHMITTER, B. Heisler (2000). «The Sociology of Immigration», dans C. Brettell et J. Hollifield (dir.), *Migration Theory*, New York, Routledge.
- SPENCER, S. (2002). Allocution pour présenter la session: «La parité: France, Québec, Canada», *American Council for Quebec Studies*, Mobile, Alabama, 24-27 octobre.
- TODOROV, T. (1995). «Du culte de la différence à la sacralisation de la victime», *Esprit*, n° 212, p. 90-102.
- WALLERSTEIN, I. (1990). «Culture as the Ideological Battleground of the Modern World-System», *Theory, Culture and Society*, vol. 7, n° 2, p. 31-55.
- WALLERSTEIN, I. (1999). *L'Après-libéralisme*, Paris, Éditions de l'Aube.
- WIEVIORKA, M. (dir.) (2000). *La différence*, Paris, Balland.

LE FRANÇAIS COMME LANGUE PUBLIQUE COMMUNE

MICHEL SEYMOUR

Les travaux de la commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec nous ont donné l'occasion de réfléchir sur la politique linguistique québécoise¹. Celle-ci rend explicite la protection des droits collectifs de la nation québécoise dans son ensemble. En effet, la nation québécoise est une communauté politique dans laquelle le français est la langue publique commune.

Je veux tenir compte dans ma réflexion de la réalité québécoise actuelle, telle qu'elle est, mais aussi du Québec souverain tel qu'il pourrait être. Ces deux perspectives ne sont pas séparées l'une de l'autre. Si l'on tient compte de l'éventualité de la souveraineté du Québec, il faut déjà s'y préparer. Cela veut dire que les Québécois francophones doivent déjà commencer à se concevoir comme une majorité et que toute réflexion sur la politique linguistique doit se faire en pensant à l'aménagement des rapports entre les communautés francophone, anglophone, allophone et autochtone. Il ne faut pas intervenir sur le sujet en défendant seulement tel

1. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le Français, une langue pour tout le monde*, Québec, gouvernement du Québec, 2001.

ou tel groupe d'intérêt, sans égard pour les autres groupes. Nous devons intervenir comme des citoyens à part entière. Il faut que tout aménagement tienne compte des intérêts et des droits de chacun.

Mais en même temps, le Québec francophone est et demeurera minoritaire en Amérique du Nord, et ce, quel que soit son statut politique. C'est d'ailleurs cette situation de minoritaire et les injustices historiques subies qui ont justifié historiquement la mise en place d'un dispositif législatif comme la loi 101. Mais même dans l'éventualité de la souveraineté, il serait impensable de renoncer à notre politique linguistique. La Charte de la langue française demeurera nécessaire parce que les francophones du Québec demeureront minoritaires sur le continent nord-américain quoi qu'il advienne.

Dans l'éventualité du Québec souverain, nous demeurerons, nous les francophones du Québec, un groupe minoritaire. Et avant la souveraineté du Québec, nous sommes déjà en un sens un groupe majoritaire. Il faut que les citoyens prennent acte de cette double réalité.

Je viens de parler de la situation linguistique du Québec en tenant compte de l'éventualité de la souveraineté du Québec. Mais à vrai dire, il ne faut pas souscrire nécessairement au projet souverainiste pour reconnaître qu'en un sens le Québec francophone est à la fois majoritaire et minoritaire. Il n'est pas nécessaire d'être souverainiste pour reconnaître que le Québec a une seule langue publique commune, le français, et que cette langue doit être protégée. Et il n'est pas nécessaire non plus d'être fédéraliste pour croire que les droits consacrés de la minorité anglophone doivent être maintenus. Il faut chercher à maintenir un équilibre entre les droits collectifs de la majorité et les droits collectifs de la minorité anglophone et des peuples autochtones. Il faut également que les droits des citoyens allophones de s'intégrer pleinement à la société québécoise et d'être traités comme des citoyens à part entière soient protégés et maintenus.

UN BREF RAPPEL DE L'HISTOIRE RÉCENTE

Ces années-ci, nous étions presque parvenus à un équilibre satisfaisant entre la majorité francophone et la minorité anglophone. Après le discours au Centaur, le premier ministre du Québec est passé de la parole aux actes. Il a mis le paquet pour convaincre les membres de son parti de la nécessité de maintenir la Loi 86. Sans me prononcer sur le fond de la question, puisque cette loi comporte beaucoup d'éléments, elle est surtout connue pour la clause qui garantit la nette prédominance du français sur l'affichage, tout en autorisant l'usage d'autres langues. Ce *modus vivendi* s'accorde d'ailleurs avec les prescriptions spécifiques de la Cour suprême du Canada.

Le gouvernement du Québec s'est ensuite empressé de transformer les commissions scolaires confessionnelles en commissions scolaires linguistiques. Ce changement répondait également à une revendication

traditionnelle de la société québécoise dans son ensemble, mais aussi à une revendication de la communauté anglophone. Certains exprimèrent cependant des réserves au sujet de la disparition dans l'article 93 de la Constitution canadienne de la référence aux droits, privilèges et obligations appartenant aux écoles et aux syndicats d'école. Il y avait selon eux un danger que la nouvelle loi ne reconnaisse plus le droit qu'à la communauté anglophone de gérer ses propres commissions scolaires. Cette objection ne tenait pas la route puisque la jurisprudence avait fait en sorte d'interpréter l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés comme impliquant l'existence d'un tel droit. La Cour suprême du Canada avait eu l'occasion de statuer sur le droit collectif de la minorité anglophone de gérer ses propres écoles et commissions scolaires, même si cela n'était pas explicitement contenu dans l'article 23. Qu'à cela ne tienne, l'avocat de la minorité anglophone, Me Julius Grey, demanda au gouvernement québécois d'inclure explicitement le droit de gérer les commissions scolaires dans la Charte des droits et libertés du Québec. Le gouvernement a tenu compte des remarques de Me Grey en incluant des dispositions explicites en ce sens dans le texte même de la loi sur les commissions scolaires linguistiques.

On se rappellera aussi que pendant la même période une autre pomme de discorde est apparue concernant ceux qui pourraient avoir le droit de vote pour élire des commissaires au sein des commissions scolaires. Fallait-il être un parent d'enfant anglophone pour avoir ce droit de vote? À la demande de la communauté anglophone, le droit de vote fut élargi pour inclure des personnes qui n'étaient pas des parents d'enfants anglophones.

Telles ont donc été les mesures mises en place par le gouvernement du Québec dans les années qui suivirent le discours du Centaure pour répondre à certaines des attentes de la minorité anglophone du Québec. Aussi, il ne faut pas se surprendre qu'un rapport positif du Consulat américain au Québec ait été déposé au *State Department* après la première année du gouvernement Bouchard.

Certains autres irritants ont été corrigés par la suite et quelques-uns restent à résoudre, mais il faut reconnaître que le gouvernement québécois a cherché à tenir compte des droits acquis de la communauté anglophone du Québec. Cela s'est manifesté encore dans la Loi 170 sur la fusion des municipalités. Les villes bilingues sur l'île de Montréal sont grâce à cette loi devenues des arrondissements qui ont pu préserver leur statut bilingue.

Il ne m'appartient pas de juger le bien-fondé des démarches entreprises par le gouvernement du Québec. Mais on se doit de constater que des efforts de rapprochement ont eu lieu et que ceux-ci sont venus en grande partie du gouvernement québécois.

On ne peut pas dire cependant que des pas semblables ont été faits de la part de la communauté anglophone. Pendant la même période, le groupe Alliance Québec s'est radicalisé sous la gouverne de William Johnson. Le groupe préconisait la partition, le bilinguisme officiel et l'action directe auprès des tribunaux et dans la rue. Voilà ce qui fut récolté par le gouvernement québécois dans la foulée d'un référendum serré qui fut perdu de justesse par les souverainistes. Les choses n'ont pas vraiment changé sous la gouverne de monsieur Housefather. Le groupe Alliance Québec et ses porte-parole se sont à nouveau engagés dans des poursuites devant les tribunaux.

On mentionnera deux autres exemples récents. Les démêlés entourant la langue d'affichage sont réapparus à l'occasion de l'affaire *Lyon and the Walrus* qui a été portée à l'attention du juge Paul-Marcel Bellavance². Brent Tyler, l'avocat des plaignants, a tenté de prendre en défaut la Loi 86 qui consacre la nette prédominance du français dans l'affichage commercial en prétextant que le français n'était plus dans une situation précaire, et en arguant que le gouvernement devait justifier à nouveau sa loi. Le juge Bellavance a renversé le jugement de première instance en invoquant l'existence d'un précédent, à savoir l'existence d'un jugement énoncé par la Cour suprême à l'occasion de l'arrêt Ford. Le juge Bellavance a donc rejeté la requête des plaignants.

Un autre cas très préoccupant a été soulevé devant les tribunaux. Il concernait les parents d'enfants francophones qui désiraient envoyer leurs enfants dans des écoles anglaises. Là encore, les avocats d'Alliance Québec ont joué un rôle proactif déplorable. Heureusement, ceux-ci ont été déboutés en Cour supérieure du Québec. Dans le jugement rendu le 14 novembre 2000, le juge Maurice Laramée écrivait :

[Le Québec] a tenté de parvenir, par sa démarche législative en matière linguistique, à un juste équilibre entre les droits de son groupe minoritaire anglophone et ceux de son groupe majoritaire francophone. Sa politique linguistique se veut en outre une réponse à la fragilité de cet équilibre causée par l'immigration et la chute du taux de natalité au sein de la communauté francophone. Les statistiques démographiques révèlent que la seule façon de maintenir cet équilibre est de renforcer l'apprentissage et l'utilisation du français dans le cadre d'une politique législative axée sur les droits collectifs³.

Plus récemment encore, Alliance Québec s'en est pris à la Loi 171 qui redéfinissait les règles visant à déterminer le statut bilingue des municipalités, et ils ont aussi attaqués devant les tribunaux les dispositions contenues

2. Voir le jugement du 13 avril 2000, Cour supérieure, Province de Québec, district de Bedford, n° 455-36-000034-991.

3. *Gosselin c. Québec (Procureur général)*, [2000] J.Q. n° 4688 (Cour supérieure), 14 novembre 2000. Cité dans *Le Devoir*, mercredi 15 novembre, 2000, A10.

dans la Loi 99 du gouvernement du Québec⁴. Là encore il fallait répondre à Brent Tyler, leader activiste d'Alliance Québec. Il n'est sans doute pas inutile de rappeler qu'Alliance Québec est un organisme financé par le gouvernement fédéral au coût d'un million de dollars par année.

Ces actions d'Alliance Québec ou de certains de leurs représentants sont extrêmement néfastes pour plusieurs raisons. Elles contribuent à polariser le débat au lieu de contribuer à calmer le jeu. Elles sont injustifiées sur le fond et elles contribuent surtout à donner l'impression auprès de la majorité québécoise qu'elles reflètent le sentiment général de la communauté anglophone du Québec, alors qu'il n'en est rien. La majorité des anglophones du Québec ne se retrouve plus dans les actions radicales menées par Alliance Québec. Depuis quelques années, plusieurs groupes membres se sont désaffiliés d'Alliance Québec. Un autre groupe prend le relais et rassemble maintenant la majorité des groupes anglophones. Le *Quebec Community Groups Network* est, en effet, en train de prendre le relais. Ce groupe est beaucoup plus représentatif de la communauté. Il rassemble dix-huit groupes, dont Alliance Québec, qui est le plus financé et le plus gros. Mais Alliance Québec ne peut plus prétendre parler au nom de tous les anglophones du Québec.

Neuf de ces groupes sont régionalement distribués avec un mandat de la communauté anglophone. Les neuf autres groupes ont un caractère sectoriel et ont des mandats provinciaux. On ne retrouve malheureusement pas encore le groupe *Coalition Québec* de Harold Chorney au sein du *Quebec Community Groups Network* (QCGN). On n'y retrouve pas non plus le groupe *Forum Québec* dirigé par Dermot Travis. La raison est que le QCGN ne rassemble que des groupes financés par Patrimoine Canada. Je ne dis donc pas que cette coalition est parfaitement démocratique, mais elle est beaucoup plus représentative de la communauté anglophone que ne l'est Alliance Québec. Il faut donc encourager le remplacement progressif du groupe Alliance Québec par le QCGN pour se faire une meilleure idée de l'opinion partagée par la communauté anglo-québécoise, et reconnaître l'importance de Coalition Québec et de Forum Québec.

Ce changement aurait une très grande importance dans la mesure où cela contribuerait à diminuer la tentation qu'ont certains de radicaliser à nouveau les débats et les enjeux. La conjoncture politique actuelle laisse croire à certains que tout est permis. Certains se croient en mesure d'imposer à nouveau l'usage de l'anglais au centre-ville de Montréal dans les grands centres commerciaux.

4. *Projet de Loi 99 sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*, Éditeur officiel du Québec, 1999.

C'est sans doute pour cette raison que l'on voit réapparaître ces temps-ci, au sein de la communauté francophone, des positions qui, si elles étaient toutes mises en application, contribueraient à remettre en question les droits consacrés de la communauté anglophone. Là encore, il ne m'appartient pas de porter un jugement sur le fond de ces recommandations. Certains préconisent le retour à la Loi 101. D'autres voudraient que les dispositions de la Charte de la langue française portant sur la langue d'enseignement des enfants de parents francophones et des enfants de parents allophones soient étendues pour couvrir le niveau collégial. D'autres encore envisagent la fusion des commissions scolaires française et anglaise en une seule et même grande commission scolaire. D'autres soutiennent que la minorité anglophone dispose de privilèges qui sont injustes quand on les compare aux autres minorités. Selon ce point de vue, il faudrait abandonner le discours favorisant le maintien de droits collectifs consacrés à l'intention de la minorité anglophone. Certains affirment que la constitution du Québec souverain ne devrait pas inclure des dispositions qui font explicitement référence à des droits de la minorité anglo-québécoise.

D'autres voudront aussi remettre en question le fait que la minorité anglophone constitue une minorité linguistique nationale au sens d'être une extension de majorité nationale voisine (et non, bien entendu au sens d'être une nation à part entière). Bien sûr, aucun Anglo-Québécois ne se représente sa communauté comme constituant à elle seule une nation. Mais en tant qu'extension de majorité nationale voisine (la majorité nationale anglo-canadienne), il s'agit quand même d'une sorte de communauté nationale, c'est-à-dire une partie de nation. On pourrait parler des Anglo-Québécois comme d'une communauté historique semblable à la minorité francophone en Ontario, à la minorité castillane en Catalogne, à la minorité palestinienne en Israël, aux minorités russes dans les pays baltes et à la minorité hongroise en Roumanie (ou en Slovaquie). Il y a de nombreux exemples de minorités linguistiques nationales entendues au sens d'extension de majorité nationale voisine, et les Anglo-Québécois peuvent être compris de cette façon. Mais certains en doutent maintenant.

Je ne veux pas prendre position dans tous ces débats. Il me manque encore trop d'éléments pour être en mesure de me prononcer sur tous ces points. Il y a plusieurs façons de comprendre et d'aménager les rapports entre la majorité et les minorités sur le territoire du Québec. Mais j'estime que nous ne devons pas renoncer à reconnaître l'existence d'une minorité linguistique nationale anglo-québécoise qui dispose de droits consacrés. Et je soumets que toute solution aux différents problèmes doit tenir compte de l'existence d'un peuple québécois ou d'une nation québécoise ayant une langue publique commune.

DES BONNES ET DES MAUVAISES NOUVELLES

Les communautés francophone et anglophone sont parvenues ces dernières années à un *modus vivendi* important. Si la situation avait pu être entièrement stabilisée, nous ne serions pas ici aujourd'hui à débattre encore de cette question. Je partage sur ce point l'opinion de Jean-François Lisée, opinion exprimée dans son ouvrage *Sortie de secours*⁵. Les inquiétudes au sujet du français apparaissent surtout quand nous tentons de prévoir ce qui nous attend dans les vingt prochaines années. Il y a plusieurs données inconnues qui ne nous permettent pas de dire présentement si les reculs constatés par le français, en particulier sur l'Île de Montréal, sont des reculs significatifs. Il y a des éléments positifs et des éléments négatifs.

Du côté des éléments positifs, on peut mentionner que selon Marc Termote par exemple, le plurilinguisme du Québec ne devrait pas «affecter la prédominance du français comme langue d'usage public (définie comme la langue la plus souvent utilisée dans les communications publiques), même à Montréal⁶». Un peu plus loin, l'auteur ajoute :

nous constatons que la répartition de la population selon la langue d'usage public est très peu sensible à des modifications plausibles dans la composition de la population selon la langue d'usage à la maison et à des modifications dans la structure des flux d'immigrants selon leur origine. Du moins cela est vrai si l'on se base sur les résultats de l'enquête réalisée par le Conseil de la langue française en 1997 pour obtenir les probabilités de passage d'une langue d'usage privé ou d'une langue connue à une langue d'usage public. Le pourcentage de locuteurs du français dans la sphère publique devrait rester stable autour de 68 % dans l'Île de Montréal, de 90 % dans le reste de la région métropolitaine et de 95 % dans le reste du Québec.

On sait également, si l'on se fie à l'étude de Paul Béland portant sur le français au travail, que l'usage du français au travail progresse depuis 1971⁷. La proportion de Québécois francophones qui travaillent pendant 90 % ou plus du temps en français serait passée de 52 % en 1971 à 63 % en 1993. La proportion d'allophones travaillant pendant 50 % ou plus du temps en français serait passée de 42 % à 63 % en 1989. Et la proportion d'anglophones travaillant pendant 50 % ou plus du temps en français est passée de 14 % en 1971 à 45 % en 1989.

5. Jean-François Lisée, *Sortie de secours*, Montréal, Boréal, 1999.

6. M. Termote, «Le poids de l'immigration», dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec*, Les Publications du Québec, Québec, Fides, 2000, p. 351.

7. P. Béland, «Le français au travail», dans M. Plourde (dir.), p. 368.

Selon Pierre Bouchard et Jacques Maurais, la situation de l'affichage est aussi relativement stable à Montréal⁸. En 1999, on constatait que 97 % des commerces avaient à des degrés variables du français dans leur affichage et que 2 % n'avaient que de l'anglais.

Selon Marc Levine, en 1997, 46 % des commerces de l'Île de Montréal avaient une image linguistique exclusivement française et 78 % donnaient une image linguistique où le français était nettement majoritaire⁹.

Selon le Conseil de la langue française, 71 % de la population sur l'Île de Montréal utilise principalement le français comme langue d'usage public, 78 % de la population appartenant à la région métropolitaine et 87 % de la population québécoise entière en font autant¹⁰. 58 % des allophones montréalais utilisent le plus souvent le français dans la vie publique des centres commerciaux.

De 1971 à nos jours, les jeunes allophones sont passés de 90 % dans les écoles anglaises à 79 % dans les écoles de langue française¹¹.

Du côté négatif, il faut faire état de la cohabitation difficile des deux politiques linguistiques : celle du gouvernement du Québec qui préconise le français comme seule langue officielle et celle du gouvernement fédéral qui affirme l'existence de deux langues officielles, l'anglais et le français. Certains prétendent que ces deux politiques peuvent être harmonisées, mais d'autres cherchent à imposer le régime fédéral au niveau du gouvernement québécois.

La politique de multiculturalisme du gouvernement fédéral assure une reconnaissance de la langue et de la culture des immigrants pourvu que ceux-ci s'intègrent à l'une ou l'autre des deux communautés linguistiques. Et puisque les deux communautés linguistiques cohabitent déjà sur le territoire du Québec, cela veut dire que dans la perspective du gouvernement fédéral, les immigrants ne doivent pas nécessairement s'intégrer à la communauté francophone.

Le pourcentage de la population de l'Île de Montréal qui dit parler le français à la maison a fléchi entre 1991 et 1996 passant de 58,4 % à 55,2 %. Les francophones ne représenteront donc plus la majorité de la population dans quinze ou vingt ans. Dans quelle mesure, demande Marc Levine, les gains du français comme langue publique pourront-ils être maintenus si le

8. P. Bouchard et J. Maurais, dans M. Plourde (dir.), p. 370.

9. M. Levine, dans M. Plourde (dir.), p. 371.

10. Paul Béland, *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française, 1999.

11. Gouvernement du Québec, mars 1999, ministère de l'Éducation, «La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998», *Bulletin de la statistique de l'éducation*, n° 10, p. 3.

français régresse comme langue d'usage privé¹²? Cette question est centrale. Marc Termote calme quelque peu nos inquiétudes à cet égard, mais d'autres ont souligné les déficiences dans notre méthode visant à déterminer la proportion de la population faisant un usage public du français¹³.

On assiste également à l'assimilation des francophones à l'extérieur du Québec. On sait, par exemple, que 40 % de la population dont la langue maternelle est le français en Ontario déclarent que leur langue d'usage principale à la maison est l'anglais. Et d'une manière générale, nous assistons à une minorisation croissante des francophones au sein du Canada.

En outre, comme on l'a mentionné plus haut, les contestations de la Charte de la langue française ont récemment repris devant les tribunaux.

Enfin, mentionnons que des indices révèlent une certaine régression du français sur l'Île depuis les dernières années. Par exemple, 79,5 % des commerces étaient conformes à la loi sur l'affichage en 1997, mais cette proportion est descendue rapidement en 1999 à 76,4¹⁴. En outre, la proportion des messages rédigés uniquement en français fléchit de 1997 à 1999, et passe de 73,3 % à 69 % dans l'ensemble de l'Île de Montréal¹⁵.

Un phénomène de minorisation politique des francophones pourrait survenir à Montréal par suite de la fusion des municipalités. Le parti politique élu à la ville de Montréal pourrait être représentatif des intérêts de la communauté anglophone plutôt que de ceux de la communauté francophone. Comme le signale enfin Jean-François Lisée dans son ouvrage *Sortie de secours*, le gouvernement canadien dépensera bientôt plus sur le territoire québécois que le gouvernement québécois lui-même. Cela pourrait contribuer davantage à une érosion de l'identité québécoise, et cela ne pourrait qu'engendrer des remous importants au sein de la population.

Il est difficile de pondérer l'importance de ces différents éléments positifs et négatifs. J'aurais pour ma part tendance à dire comme Jean-François Lisée que les choses iront en empirant. La question va alors se poser avec de plus en plus d'acuité. Comment peut-on préserver l'équilibre des forces en présence sans empiéter sur les droits acquis de la minorité anglophone? Il me semble qu'à moyen terme, la seule façon de maintenir les droits acquis des Anglo-Québécois tout en freinant l'érosion lente du français en Amérique du Nord est de faire accéder le Québec au statut d'État indépendant.

12. M. Levine, dans M. Plourde (dir.), p. 375.

13. Charles Castonguay, par exemple, a formulé de nombreuses critiques du critère proposé par le Conseil de la langue française.

14. P. Bouchard et J. Maurais, dans M. Plourde (dir.), p. 370.

15. *Idem*.

Mais indépendamment de cette éventualité, il faut d'ores et déjà chercher à maintenir un équilibre entre les droits légitimes du peuple québécois qui est d'assurer le maintien du français comme langue publique commune et d'assurer le maintien des droits acquis de la minorité anglo-québécoise.

UNE PREMIÈRE RECOMMANDATION

On peut extraire des remarques qui précèdent deux recommandations centrales. Quelles que soient les politiques adoptées par le gouvernement du Québec, il faut assurer la protection des droits acquis de la minorité anglophone. À quoi fait-on allusion ici? La minorité anglo-québécoise dispose d'écoles, de collèges, d'universités, d'hôpitaux, et de CLSC. Elle dispose depuis quelque temps d'un super centre hospitalier universitaire (le CHUM). Elle gère elle-même la plupart de ces institutions. Il s'agit d'institutions qui sont pour la plupart financées à partir de fonds publics.

La minorité anglo-québécoise pourrait s'attendre à se voir reconnaître le droit de maintenir ces institutions et de les gérer. Cette reconnaissance pourrait se faire dans le cadre d'une refonte de la Charte de la langue française ou dans l'éventuelle constitution d'un Québec souverain. La communauté anglo-québécoise devrait se voir aussi reconnaître un droit de veto sur tout changement apporté aux clauses la concernant dans la Charte ou dans une éventuelle constitution.

Et quelles que soient les dispositions précises qui apparaîtraient dans ces documents, il m'apparaît absolument crucial de reconnaître les droits collectifs de la minorité anglo-québécoise. Celle-ci doit être identifiée en tant que groupe spécifique et ses droits doivent être identifiés explicitement comme des droits collectifs.

Pour illustrer clairement ce que je veux dire, je vais m'inspirer du cas de la communauté franco-ontarienne, et tout particulièrement des démêlés entourant la dissolution presque totale des services assurés à l'hôpital Montfort. Alors qu'au Québec, la restructuration des services hospitaliers s'est traduite par la création du centre hospitalier de l'Université McGill, la restructuration en Ontario s'est réalisée sans égards à la minorité francophone en tant que collectivité, et cela a eu pour effet de remettre en cause le seul hôpital principalement consacré à servir la minorité francophone. L'hôpital Montfort dessert une clientèle composée à 80 % de francophones, et c'est parce que la restructuration s'est effectuée dans un esprit de «neutralité bienveillante», et en toute «impartialité», qui se veut aveugle aux différences de la minorité, que l'on a pu aboutir à cette aberration qu'est la délocalisation substantielle de plusieurs services garantis dans le seul hôpital pour francophones de l'Ontario.

Bien entendu, la Commission de la restructuration a rapidement réalisé que ses ambitions réformatrices allaient se heurter à un obstacle de taille. Les francophones n'allaient tout de même pas se laisser faire de la sorte. Les membres de la Commission se sont rendu compte qu'ils devaient agir en tenant compte de la Loi 8 sur les services en langue française¹⁶ dans laquelle il est écrit que les Franco-Ontariens ont le droit «de communiquer en français et de recevoir des services disponibles en français» dans les institutions qui sont désignées comme devant offrir de tels services.

Il convient tout de suite de faire remarquer cependant que les droits des Franco-Ontariens sont compris dans la Loi 8 comme se réduisant à des droits individuels de communiquer en français et de recevoir des services en français. Nulle part est-il question du droit de la communauté francophone de développer ses propres institutions, et de les gérer par elle-même.

Aussi, il ne faut pas voir de la malveillance dans l'attitude de la Commission de la restructuration. Il faut simplement y voir une incapacité viscérale à penser aux droits collectifs de la minorité francophone d'Ontario. Les droits des Franco-Ontariens sont compris à l'aune de réclamations d'individus qui sont isolés les uns des autres et qui veulent chacun obtenir des services dans leur langue. La Commission de la restructuration ne doit donc pas être blâmée à cet égard. Elle ne fait qu'agir en fonction d'une loi adoptée par l'Assemblée législative ontarienne et qui est aveugle aux réclamations que les Franco-Ontariens pourraient faire en tant que collectivité.

Une fois que l'on choisit de penser les intérêts des Franco-Ontariens comme n'étant rien de plus que des droits individuels à recevoir des services en français, et non comme des droits collectifs à préserver et développer leurs propres institutions, les considérations impartiales et froides peuvent conduire la Commission à proposer une délocalisation des services offerts à Montfort vers d'autres hôpitaux.

Dans le cas de l'hôpital Montfort, le seul objectif reconnu par le gouvernement ontarien demeure la protection des services à des individus francophones. On semble ne pas comprendre le caractère crucial de la dimension symbolique impliquée dans la préservation de l'hôpital Montfort pour la communauté franco-ontarienne. Et pourtant la dimension symbolique est cruciale, parce qu'elle peut jouer un rôle sur la cohésion de la communauté. Une institution de ce genre est l'expression d'une volonté d'exister en tant que collectivité. Des institutions telles que Montfort constituent un fait symbolique qui institutionnalise le vouloir-vivre collectif de la communauté. C'est un acte de reconnaissance mutuelle à long terme. Sans une telle reconnaissance mutuelle, chaque Franco-Ontarien doit faire porter sa lutte sur le terrain des batailles individuelles, dans les tranchées pour

16. *French Language Services Act*, 1990, RS.

ainsi dire, dans une lutte au corps à corps, en espérant que les autres vont en faire autant, mais sans jamais en avoir la pleine conviction. Chaque individu est alors livré à lui-même face aux pressions assimilatrices toujours de plus en plus grandes.

Voilà ce qui est en jeu dans le choix que nous avons de caractériser ou non les réclamations des Franco-Ontariens en termes de droits individuels ou en termes de droits collectifs. C'est la cohésion de la communauté dans son ensemble qui se joue dans ce débat qui, autrement, pourrait ne sembler que philosophique. Les institutions d'une communauté linguistique minoritaire sont constitutives de son identité en tant que communauté.

Je prétends que même si la communauté anglo-québécoise ne peut être comparée à la communauté franco-ontarienne, parce qu'elle est cent fois mieux traitée, il convient de ne pas commettre la même erreur que le gouvernement ontarien et de reconnaître l'importance pour la communauté anglo-québécoise de disposer de ses propres institutions. Celles-ci, répétons-le, symbolisent le vouloir-vivre collectif de la communauté. Sans la reconnaissance explicite de la volonté gouvernementale de maintenir de telles institutions, on maintient une situation instable qui est néfaste pour l'équilibre des forces en présence.

Certains s'opposent à une telle politique de la reconnaissance en s'appuyant sur une conception républicaine française qui reconnaît l'égalité de tous les citoyens mais qui est incapable d'admettre que ce principe peut et doit être harmonisé avec la protection des droits collectifs de la minorité anglo-québécoise. Mais qu'on le veuille ou non, nous sommes obligés de reconnaître un pluralisme des valeurs et il faut par conséquent chercher à établir un équilibre entre les valeurs individuelles et les valeurs collectives. Le pluralisme axiologique est de mise. Nous avons l'habitude au Québec de chercher cet équilibre entre les droits collectifs et les droits individuels, et entre les droits collectifs de la population dans son ensemble, par rapport aux droits collectifs de la minorité anglophone et des peuples autochtones. Cette expérience est originale et elle nous honore. Nous ne devons pas céder au républicanisme jacobin.

Ceux qui s'objectent à la reconnaissance des droits collectifs de la minorité au nom de l'égalité des citoyens sont engagés dans une entreprise de construction nationale qui prend la forme du nationalisme civique traditionnel. Le lien entre le *nation building* traditionnel et le refus de reconnaître des droits collectifs minoritaires est évident. On l'a vu encore une fois s'exprimer en France lorsque celle-ci a, par l'intermédiaire de son Conseil constitutionnel, refusé de ratifier la *Charte des langues nationales ou minoritaires*. Cette charte est entrée en vigueur le 1^{er} mars 1998 en Europe. Le 15 juin 1999, le conseil constitutionnel a statué que la Charte comportait des clauses contraires à la constitution. Les principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français «s'opposent à ce que soient reconnus des droits collectifs à quelque groupe que ce soit,

défini par une communauté d'origine, de culture, de langue ou de croyance¹⁷». Ici on voit comment le refus de reconnaître les droits collectifs est lié à une politique nationaliste affirmant l'unicité du peuple français. Le Québec n'a pas à reproduire le modèle français. Il doit se concevoir comme ouvert aux droits minoritaires pour ne pas tomber dans les écueils du nationalisme civique traditionnel.

Les Anglo-Québécois seraient entièrement justifiés de ne pas se sentir comme des membres à part entière de la nation québécoise si la majorité francophone refusait de consacrer ses droits acquis. De la même manière que les membres de la nation québécoise ont de bonnes raisons de ne pas se sentir Canadiens étant donné le refus du Canada de reconnaître l'existence du peuple québécois, de la même manière, et même s'il ne s'agit pas d'un peuple, la minorité linguistique nationale des Anglo-Québécois serait entièrement justifiée de remettre en question son adhésion au peuple québécois en l'absence de toute reconnaissance.

Il y a bien sûr plusieurs autres raisons qui poussent certains Anglo-Québécois à ne pas se sentir membres de la nation civique québécoise. Certains croient que cela impliquerait un renoncement à leur identité canadienne, parce qu'ils ne réalisent pas que l'on peut avoir des identités multiples et être à la fois Québécois et Canadiens. En effet, on peut être une nation (québécoise) dans la nation (canadienne). D'autres refusent l'adhésion à la nation québécoise parce qu'ils croient que cela impliquerait une préséance de l'allégeance nationale québécoise, alors qu'en réalité, le fait d'être membre de la nation québécoise est compatible avec le fait d'accorder la priorité à son allégeance canadienne. D'autres ont peur de souscrire à la nation québécoise parce qu'ils croient que cela risque de favoriser l'accession du Québec à la souveraineté. Ils ne réalisent pas que l'adhésion à une identité civique commune québécoise suscite des adhésions et des critiques en provenance des deux camps, fédéraliste et souverainiste. Certains fédéralistes souscrivent pleinement à la nation civique québécoise alors que certains souverainistes la rejettent complètement. Cela prouve que la question identitaire peut et doit être distinguée de toute question partisane¹⁸. D'autres Anglo-Québécois croient que les francophones du Québec ne perçoivent pas leur nation comme civique, mais bien comme ethnoculturelle. Ils estiment donc ne pas être inclus par les francophones eux-mêmes au sein de la nation québécoise. Et puis il y a enfin ceux qui croient que leurs droits ne sont pas suffisamment reconnus. Ils estiment alors être justifiés de ne pas se sentir impliqués dans la nation québécoise.

17. Cité dans Bruno Étienne, Henri Giordan et Robert Lafont, *Le temps du pluriel: La France dans l'Europe multiculturelle*, Éditions de l'Aube, 1999.

18. J'ai tenté de démontrer ce point dans *La nation en question*, Montréal, l'Hexagone, 1999.

J'ai tenté d'évacuer une bonne part de ces malentendus dans un ouvrage récent¹⁹. Je ne veux pas reprendre cette discussion ici. Qu'il suffise de faire remarquer que le refus de se sentir comme membre de la nation québécoise repose en grande partie sur des malentendus existant de part et d'autre. De chaque côté, il y a un désir d'inclusion. Plusieurs Québécois francophones voudraient bien inclure les Anglo-Québécois au sein de la nation québécoise mais ils croient que ceux-ci ne veulent pas en faire partie. D'autre part, plusieurs anglophones voudraient bien faire partie de la nation québécoise mais ils croient que les francophones les excluent.

Si telle est bien la situation, il faudrait alors retenir surtout le désir d'inclusion présent de part et d'autre. Mais il est vrai que deux conceptions de la nation s'opposent l'une à l'autre sur le territoire du Québec et au sein même de la communauté francophone. Certains souscrivent à la conception culturelle de Fernand Dumont en vertu de laquelle la nation est francophone et ils rassemblent alors les francophones, anglophones et allophones au sein d'une même communauté politique et non au sein d'une même nation. D'autres croient au nationalisme civique et ils rassemblent les anglophones, les allophones et les francophones au sein d'une seule nation civique. Ma propre position est la suivante. Je ne crois pas que nous soyons encore entièrement aux prises avec ces deux grandes visions traditionnelles. Je crois plutôt que dans les débats qui opposent ces deux groupes, une troisième conception est en gestation. On réalise de plus en plus que la nation québécoise rassemble l'ensemble des citoyens du Québec qui se représentent comme Québécois, mais on réalise aussi en même temps de plus en plus qu'il n'y aurait pas de nation québécoise sans la présence d'une majorité nationale de Québécois francophones ayant une langue, une culture et une histoire spécifique.

Mais à vrai dire, ces débats importent peu dans le contexte de l'aménagement de nos politiques linguistiques. Que la nation québécoise soit strictement francophone et qu'elle forme une communauté politique avec les anglophones et les allophones, ou qu'il existe une nation québécoise inclusive rassemblant la majorité nationale francophone, la minorité linguistique nationale anglophone et des citoyens ayant d'autres origines nationales, dans tous les cas, il faut penser les rapports entre la majorité francophone et les minorités anglophone et allophones. Pour que les anglophones se sentent impliqués dans la communauté politique québécoise ou pour qu'ils ressentent une adhésion véritable à la nation québécoise, il faut mettre en place une politique de la reconnaissance. Aucune entreprise de construction nationale n'est légitime si elle ne s'accompagne pas d'une politique de la reconnaissance, et ce, même si elle est issue de la population

19. *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal, l'Hexagone, 2001. Voir en particulier le chapitre 1.

au lieu d'être imposée par les instances politiques. Aucune relation de confiance ne peut s'établir sans politique de la reconnaissance. La reconnaissance conditionne les sentiments de confiance et d'allégeance.

UNE DEUXIÈME RECOMMANDATION

J'en viens à ma deuxième recommandation. Il faut que les membres de la communauté anglo-québécoise reconnaissent que le maintien du caractère français comme langue publique commune au Québec est un droit collectif pour le peuple québécois dans son ensemble. Tous les citoyens du Québec doivent admettre que les droits et libertés des individus n'ont pas la primauté absolue sur le droit des peuples.

Ce principe est pourtant remis en question par ceux qui tentent de contester l'obligation qu'ont les francophones et les allophones d'envoyer leurs enfants dans les écoles de langue française. Selon certains, on brimerait la liberté de choix des francophones et des immigrants en leur imposant d'envoyer leurs enfants à l'école primaire et secondaire francophone.

Voyons tout d'abord le cas des immigrants. Cette mesure de la Charte de la langue française respecte totalement la liberté de choix des immigrants. Ceux-ci exercent ce choix en décidant de s'installer au Québec. S'ils veulent faire éduquer leurs enfants dans une autre langue, ils peuvent en toute liberté choisir de s'installer sur un autre territoire. Et si après avoir décidé de s'installer ici, ils changent d'idée et décident d'envoyer leurs enfants dans une école autre que française, ils peuvent encore le faire en envoyant leurs enfants dans une école privée. Et s'ils veulent envoyer leurs enfants dans une école publique non française, ils peuvent encore le faire en déménageant du Québec. En outre, ces parents peuvent bénéficier au sein des écoles publiques de l'enseignement de l'anglais dès la troisième année. Enfin, les enfants peuvent en toute liberté poursuivre leurs études collégiales dans un cégep de langue anglaise. L'ensemble de ces mesures palliatives permettent d'équilibrer les droits individuels et collectifs des uns et des autres. En effet, le droit collectif d'une éducation française des enfants d'immigrants est harmonisé avec le droit individuel du choix de la langue d'éducation de ses enfants. Il importe de répéter que le droit individuel des immigrants de choisir la langue anglaise pour leurs enfants ne prend pas au Québec seulement la forme d'un droit de retrait équivalant à un droit de déménager ailleurs au Canada. Ils ont aussi le moyen d'exercer leur pleine liberté individuelle à l'entrée. Car ils savent d'ores et déjà quelles sont les règles gouvernant les enfants d'immigrants au Québec. Ils savent donc avant même d'entrer au Québec que s'ils veulent envoyer leurs enfants à l'école anglaise, ils peuvent le faire en s'établissant ailleurs au Canada.

Les mêmes remarques s'appliquent aux francophones. S'ils veulent que leurs enfants soient éduqués en anglais, ils peuvent choisir de s'établir ailleurs au Canada. Ils peuvent aussi s'ils le désirent faire éduquer leurs enfants dans une école privée. Ils peuvent ensuite obtenir un enseignement de l'anglais dans des cours spécifiques assurés dès la troisième année. Ils peuvent même envoyer leurs enfants dans un collège immédiatement après les études secondaires. Et ils peuvent à n'importe quel moment choisir de déménager du Québec pour faire éduquer leurs enfants dans une autre langue. Voilà comment se trouvent harmonisés les droits individuels et collectifs des uns et des autres eu égard à la langue d'enseignement.

Mais pourquoi la question se pose-t-elle au Québec? C'est que le Québec n'a pas appliqué une politique nationaliste d'assimilation de sa minorité anglophone. Contrairement à la France, le Québec ne s'est pas engagé dans un *nation building* en écrasant les minorités au profit d'une homogénéisation linguistique et culturelle. Les immigrants qui débarquent en France, tout comme ceux qui s'installent aux États-Unis, n'ont à toutes fins utiles pas le choix. C'est la raison pour laquelle on ne leur impose aucune restriction. La force centripète d'un État-nation encore relativement homogène impose sa force agissante sur les mentalités, ce qui les force, sans que cela doive devenir explicite, à s'insérer (s'assimiler ou s'intégrer) à la langue et à la culture de la majorité.

Contrairement à la France ou aux États-Unis, le Québec fait entrer explicitement dans ses textes de lois, mais en les contraignant, les objectifs collectifs de la société dans son ensemble en affirmant que la langue publique commune de l'ensemble des Québécois est le français et que cela doit se traduire par des politiques dans lesquelles les droits individuels et collectifs se limitent réciproquement. Les sociétés qui n'imposent aucune restriction explicite aux libertés individuelles sont très souvent dans les faits des sociétés qui s'appuient sur des rapports de force politiques, économiques, linguistiques et culturels procédant d'un *nation building* agissant mais implicite. Si ces sociétés n'apportent aucune restriction explicite aux libertés individuelles, c'est parce qu'elles n'apportent aucune restriction explicite à leur nationalisme. L'individualisme moral qui consiste à affirmer les droits individuels des citoyens sans restriction aucune s'explique par une attitude réfractaire aux droits minoritaires et il participe d'un nationalisme traditionnel qui n'autorise aucune restriction à l'entreprise de construction nationale.

En opposition avec ce genre d'approche, l'identité nationale québécoise peut se constituer sans passer par l'entremise d'un *nation building* traditionnel de ce genre. Qu'on le veuille ou non, toute société doit avoir une langue publique commune. Les francophones qui veulent librement choisir d'envoyer leurs enfants dans des écoles autres que celles de la

langue publique commune doivent reconnaître cette contrainte collective, et accepter cette limitation raisonnable dans leur liberté de choix, tout comme les Français de France, les Américains des USA et les Allemands en Allemagne.

CONCLUSION

Voilà d'intéressantes pistes de solutions pour parvenir à mettre en place une identité nationale partagée par les anglophones et les francophones du Québec. Les deux groupes peuvent se reconnaître une allégeance nationale commune à la condition que les deux voient la nation québécoise de la même façon : à savoir comme une communauté politique inclusive qui est composée d'une majorité nationale francophone et d'une minorité linguistique nationale anglophone (entendue au sens d'extension de nation voisine et non au sens de nation minoritaire), et d'individus ayant différentes origines nationales. Dire que le français est la langue publique commune signifie que si deux citoyens du Québec parlent deux langues différentes, la langue commune qu'ils doivent utiliser est le français.

L'identité civique commune doit s'appuyer sur le socle d'une identité nationale commune. Cette identité nationale suppose tout d'abord l'existence d'une langue publique commune. Elle suppose ensuite l'existence d'une culture publique commune caractérisée par un ensemble d'institutions dans lesquelles la langue commune est utilisée. Ces institutions sont à leur tour inscrites dans un carrefour d'influences et elles offrent un contexte de choix. L'identité nationale commune suppose enfin une histoire publique commune.

Au Québec, on rend les choses explicites. Nous domestiquons le nationalisme en lui donnant la forme du nationalisme libéral. Nous respectons les libertés individuelles et nous respectons les droits collectifs de la minorité anglophone. Ces politiques doivent être explicites parce que le Québec n'est pas une nation linguistiquement homogène. Pour que les règles de fonctionnement de cette nation soient claires, elles doivent être explicites, et elles doivent s'afficher publiquement. Que le Québec devienne souverain ou non, il ne sera jamais un État-nation traditionnel, puisqu'il lui faudra toujours aménager un espace public à sa minorité nationale anglophone, et parce qu'il lui faudra toujours défendre explicitement les droits collectifs du peuple québécois.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉLAND, P. (1999). *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française.
- BÉLAND, P. (2000). «Le français au travail», dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec.

- BOUCHARD, P. et J. MAURAS (2000). «La situation du français dans l'affichage à Montréal», dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec.
- COMMISSION DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC (2001). *Le Français, une langue pour tout le monde*, Québec, Gouvernement du Québec.
- ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC (1999). *Projet de Loi 99 sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec*.
- ÉTIENNE, B., H. GIORDAN et R. LAFONT (1999). *Le temps du pluriel: La France dans l'Europe multiculturelle*, La Tour d'Aigues Éditions de l'Aube.
- GOSSELIN C. QUÉBEC (PROCUREUR GÉNÉRAL), [2000] J.Q. n° 4688 (Cour supérieure), 14 novembre 2000. Cité dans *Le Devoir*, mercredi 15 novembre, 2000, p. A10.
- GOVERNMENT OF ONTARIO (1990). *French Language Services Act*, Revised Statutes of Ontario.
- LEVINE, M.V. (2000). «L'usage du français, langue commune», dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec.
- LISÉE, J.-F. (1999). *Sortie de secours*, Montréal, Boréal.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (mars 1999). «La situation linguistique dans le secteur de l'éducation en 1997-1998», gouvernement du Québec, *Bulletin de la statistique de l'éducation*, n° 10, p. 3.
- SEYMOUR, M. (2001). *Le pari de la démesure. L'intransigeance canadienne face au Québec*, Montréal, l'Hexagone.
- SEYMOUR, M. (1999). *La nation en question*, Montréal, l'Hexagone.
- TERMOTE, M. (2000). «Le poids de l'immigration», dans M. Plourde (dir.), *Le français au Québec, 400 ans d'histoire et de vie*, Montréal, Fides/Publications du Québec.

LE DÉSIR D'ÊTRE GRAND¹

JOSEPH YVON THÉRIAULT

Dans un texte classique présenté souvent comme le prototype du nationalisme mélancolique québécois², «La fatigue culturelle du Canada français», écrit en 1962, Hubert Aquin se demande «Mais pourquoi faut-il que les Canadiens français soient meilleurs? Pourquoi doivent-ils «percer» pour justifier leur existence?» (Aquin, 1977, p. 91). Cette question, Aquin la pose en réaction à un texte, écrit lui aussi en 1962 et devenu presque aussi célèbre que le sien, «La nouvelle trahison des clercs», texte d'un jeune intellectuel anti-nationaliste, Pierre Elliott Trudeau, qui sera appelé, comme on le sait, à jouer par la suite un rôle politique majeur.

1. Une version abrégée de cette communication présentée au colloque «Petites sociétés et minorités nationales» a été publiée dans la revue *Argument*, «Le désir d'être grand», vol. 5, n° 2, p. 8-18, 2003.

2. Plusieurs commentateurs contemporains associent ce texte à la permanence de l'ambivalence ou d'un nationalisme mélancolique chez les Québécois. Voir notamment Jocelyn Maclure (2000), Jocelyn Létourneau (2000), Yvan Lamonde (2001).

Que disait Trudeau? Que les Canadiens français étaient frileux, qu'ils s'étaient cachés sous la robe de leur clergé pendant plus d'un siècle et qu'ils s'apprêtaient à suivre les incantations de leurs nouveaux clercs séparatistes en raptissant leur appétit à la province de Québec. Une autre option était pourtant disponible pensait Trudeau, celle d'être « meilleur »:

Si le Québec devenait cette province exemplaire, si les hommes y vivaient sous le signe de la liberté et du progrès, si la culture y occupait une place de choix, si les universités étaient rayonnantes et si l'administration publique était la plus progressiste du pays – et rien de tout cela ne présuppose une déclaration d'indépendance! – les Canadiens français n'auraient plus à se battre pour imposer le bilinguisme: la connaissance du français deviendrait pour l'anglophone un *Status Symbol*, cela deviendrait même un atout pour les affaires et pour l'administration. Ottawa même serait transformé, par la compétence de nos politiques et de nos fonctionnaires (Trudeau, 1962, p. 16).

En regard du Canada, disait-il encore, « si l'État canadien a fait si peu de place à la nationalité canadienne-française, c'est surtout parce que nous ne nous sommes pas rendus indispensables à la poursuite de sa destinée » (*ibid.*, p. 10).

Une telle option, pensait Aquin, revenait à soumettre le jugement sur la valeur de sa propre culture à la capacité d'être reconnue par l'Autre, en qui repose le vrai universalisme. « Devenir indispensables à la destinée de l'Autre » (Aquin, 1977, p. 92), voilà comment Aquin résumait la proposition de Trudeau. Il ne s'agissait plus de reconnaître dans le Canada français une expérience historique particulière qui méritait d'être continuée, un bien..., un hyperbien plutôt, qui aurait une valeur en soi, mais de juger cette expérience historique à l'aune des réussites exogènes qu'elle fait naître. À cet égard, précisait Aquin, les exploits d'un Maurice Richard dans la Ligue nationale de hockey sont plus valables que le travail des politiciens québécois fédéraux qui ne réussissent même pas à se démarquer au Canada anglais.

Que dire alors aujourd'hui de la valeur incommensurable d'une Céline Dion qui signe la réussite du Québec sur le *hit parade* mondial de la musique; du *Cirque du soleil* dans celui de la clownerie internationale; de l'exploit des petits gâteaux Vachon dans l'imposition du goût des *Jos Louis* à l'Amérique entière; enfin, de Bombardier et sa domination du marché mondial des jets à moyenne portée? Tout cela ne convainc certes pas tout le monde. Je pense à cette entrevue avec Mordecai Richler qui rejetait la prétention des nationalistes québécois à l'indépendance politique au nom justement du fait que le Québec n'aurait pas véritablement fait une contribution significative à la culture mondiale. Alors que les Louisianais, poursuivait-il, ont contribué, notamment à travers le jazz et la cuisine, à créer un nouveau son et un nouveau goût mondial, rien de tel n'a émané de la culture québécoise – Mordecai Richler aimait mieux, vraisemblablement, la cuisine *cajun* que les petits gâteaux Vachon.

Peu importe, en fait pour Aquin, le jugement que l'on porte sur la « contribution » universelle de la culture québécoise, une telle logique ne peut fonder une proposition de reconnaissance de cette culture, mais essentiellement celle d'individus porteurs de celle-ci. Ce qui est en jeu, selon Aquin, n'est pas la reconnaissance à travers l'Autre, mais la reconnaissance en soi de la culture québécoise. Aquin et Trudeau seraient d'accord ici : pas besoin d'une reconnaissance nationale, encore moins de l'indépendance politique, pour produire une Céline Dion. Ce que Aquin appelait dans ce texte la « fatigue culturelle du Canada français » n'était d'ailleurs pas une « fatigue », comme on le laisse entendre aujourd'hui, qui résulterait de l'obligation de continuellement faire valoir cette valeur en soi de la culture à laquelle on appartenait, une fatigue autrement dit face à l'exigeant et continuel fardeau de réaliser l'essence de son être collectif. « Les peuples n'ont pas d'essence », dit-il, ils « sont ontologiquement indéterminés », comme l'indépendance n'est pas « nécessaire historiquement » (*ibid.*, p. 80). Cette fatigue n'est pas plus le résultat d'une volonté de mettre fin, une fois pour toutes, à l'ambivalence séculaire des Canadiens français. Aquin était trop un homme du doute pour penser qu'un jour son petit peuple en aurait fini avec ses angoisses existentielles.

Non, la fatigue qu'il notait, était ce qu'il appelait la « déglobalisation culturelle du Canada français » (p. 88), c'est-à-dire un « désaxement » du jugement qui fait que tout ce qui est contenu dans cette culture est dorénavant soumise à une réalité Autre, à une réalité X. Sa « globalité devient particularisme selon ce nouvel ordre de grandeur ». C'est ainsi, poursuivait-il, que l'on peut écraser dialectiquement le Canadien français en lui octroyant comme point de comparaison [...] la grande masse américaine. [...] « Le Canada français est bien petit face à cette réalité » (*ibid.*, p. 98). Par un tel désaxement on refuse la dialectique historique qui nous définit et tout jugement sur sa propre culture se trouve prisonnier d'une dialectique exogène. L'axe canadien-français ne refusait pas l'universel, rappelle Aquin, mais inscrivait sa réalisation à partir de la globalité culturelle canadienne-française, l'axe trudeauien exige de mesurer le particularisme canadien-français à l'aune de l'universel canadien-anglais. C'est dans ce revirement qu'Aquin voit la fatigue culturelle du Canada français, un refus de se penser comme culture globale. Un refus, qui dans sa forme extrême, pourrait conduire à un suicide culturel. Du moins Aquin le laisse-t-il entendre.

Mais comment un peuple arrive-t-il à se refuser lui-même? Aquin esquisse une réponse à cette question, mais cette réponse prend bientôt la forme d'une aporie : « Nos penseurs ont déployé un grand appareil logique pour sortir de la dialectique canadienne-française qui demeure, encore aujourd'hui, épuisante, déprimante, infériorisante pour le Canadien français » (*ibid.*, p. 99). Or, c'est justement dans l'effort déployé pour sortir de cet état d'infériorité, de cet univers de la petitesse, de cette identité autodévaluative que la fatigue culturelle a happé le Canada français. Pas seulement d'ailleurs chez les disciples de Trudeau ou politiquement chez

les fédéralistes. «L'autodévaluation a fait son œuvre» et là où l'on s'y attendait le moins, chez les nationalistes québécois, «s'il fallait n'en citer qu'une preuve, je mentionnerais, dit-il, la surévaluation délirante dans laquelle donne maintenant le Canadien(ne)-français(e) séparatiste» (*ibid.*, p. 100).

À travers l'exemple canadien-français, Aquin soulève plus largement le problème de toutes les petites cultures. Pour sortir de la dévalorisation dans laquelle l'histoire dominante les maintient, les petites cultures sont appelées à valoriser en leur sein les critères de l'Autre, ce qui conduit ultimement, à la fatigue culturelle, c'est-à-dire à ne plus assumer sa culture comme fait global, l'ouvrant par le fait même à sa déliquescence. La «surévaluation délirante», c'est l'envers de l'«autodévaluation», mais un envers qui fragilise la petite culture, car elle n'est même plus protégée par l'affirmation particularisante qui accompagnait son autodévaluation.

C'est en effet d'être petits que les Canadiens français sont fatigués. Ils sont tannés, essoufflés d'avoir à toujours se justifier face à l'histoire. C'est pour devenir grands qu'ils se sont insérés dans un processus de «déglobalisation culturelle». Ce sévère constat ne fait pas pour autant d'Aquin un partisan des petites cultures. Il le conduit plutôt à une aporie. Trop contemporain de la Révolution tranquille – autrement dit trop moderne – pour voir dans le Québec traditionnel une petite culture globale – une petite société – qu'il pourrait assumer comme héritage, il voit dans la «folie» des grandeurs de ses contemporains une démarche suicidaire contre laquelle il n'existe pas d'antidote.

L'AMÉRICANITÉ OU L'EXACERBATION DU DÉSIR D'ÊTRE GRAND

On ne saurait trop insister sur le caractère prémonitoire de la lecture d'Aquin. Elle nous fournit une clé pour comprendre le caractère des interprétations subséquentes du destin québécois. La Révolution tranquille ne se laisse-t-elle pas saisir comme fatigue d'être petit, ou encore comme surévaluation délirante de sa réussite dans le regard de l'Autre?

Cette fatigue d'être petit ou ce désir d'être grand je les ai trouvés particulièrement exacerbés dans la pensée de l'américanité québécoise, catégorie interprétative dominante du Québec des années 1980 et 1990³. C'est en rappelant certains traits de cette américanité que je voudrais démontrer dans quelle mesure la pensée contemporaine sur le Québec en refusant sa petitesse, sa fragilité, s'est en même temps coupée de l'inspiration d'une mémoire qui inscrivait son originalité à la fois comme globalité et comme durée.

3. Voir à ce sujet, Joseph Yvon Thériault (2002), *Critique de l'américanité, mémoire et démocratie au Québec*.

La thèse de l'américanité n'est-elle pas justement une exacerbation de ce désir de se défaire de sa petitesse et d'embrasser la grandeur du continent américain? Disons immédiatement qu'au Québec le refus d'être petit dépasse largement la pensée de l'américanité, il peut être vu comme l'exacerbation d'une radicalité qui se retrouve dans toute la pensée modernisante du Québec des quarante dernières années. J'aurai pu rappeler comment, chez des penseurs aussi sympathiques à la société québécoise, tels que les sociologues Marcel Rioux ou Fernand Dumont, est présente l'image d'un Québec moderne qui en aurait fini avec sa petitesse, son «long hiver de la survivance» et, qui serait prêt, comme le disait Rioux, pour un dépassement, un saut émancipateur vers la haute-modernité. Ou encore comment, dans la critique, inverse, celle d'un Jean Larose (1998) par exemple, pour qui le nationalisme québécois contemporain serait un simple passage d'une «grande noirceur» à une «petite noirceur», rééditant ainsi selon Larose le refus de la grandeur au nom de l'amour du petit, du pauvre, se révèle toujours cette même démarche, sur le mode de l'espérance ici, notée par Aquin: le passage de l'autodévaluation à la surévaluation délirante, le refus d'être petit et le désir d'être grand.

Il est possible de poursuivre. Ainsi, sur une note moins sérieuse, mais néanmoins révélatrice, l'émission «Le point» de Radio-Canada présentait récemment un reportage autour de l'affirmation, souvent créditée à Jean Chrétien, «du meilleur pays au monde». Selon ce reportage, cette affirmation n'est pas une invention de Chrétien mais une affirmation très généralisée au Québec, elle fait partie de la surévaluation délirante ambiante. On ne peut plus, soulignait le reportage, déposer un document sur la politique québécoise sans se faire rappeler que le Québec est la meilleure démocratie au monde, la société la plus accueillante du monde, son régime de santé le plus généreux du monde. Les institutions québécoises font aussi l'envie du monde entier: la Caisse de dépôt, le mouvement Desjardins, les Fonds de solidarité des travailleurs. Les entrepreneurs et les artistes québécois sont parmi les meilleurs du monde: Bombardier, Céline Dion, le Cirque du Soleil. *Think big*, c'est d'ailleurs le slogan que le cinéaste Pierre Falardeau met continuellement dans la bouche de son héros québécois américanisé. Et, malgré tout cela, à l'encontre de ce qu'espérait Pierre Elliott Trudeau, les grands de ce monde ne croient pas encore que le Québec et sa culture soient indispensables à la destinée mondiale.

Mais revenons à la pensée de l'américanité. Car au Québec celle-ci s'avère le paradigme par excellence de cette fatigue d'être petit et de ce désir d'être grand. L'américanité peut sembler au départ un simple changement de perspective: cesser de capter la spécificité québécoise de manière immanente à l'histoire du Québec pour l'étudier de manière comparative à l'échelle continentale (Amérique). Ce qui a comme effet diront ses partisans de dissiper les fausses spécificités imputées à l'histoire du Canada français (taux de natalité élevé, influence de l'Église omniprésente et tardive, conservatisme et anti-industrialisme de ses élites). Lorsque

réinscrit dans le contexte géographique continental et étudié à partir des structures sociales profondes – en évacuant la superstructure pourrait-on dire – le Québec apparaît normal, bien peu particulier.

L'Amérique de l'américanité n'est pas tout à fait l'Amérique états-unienne, cet empire qui américanise le Québec et la planète entière. L'américanité c'est l'idéal type de l'Amérique, tel qu'on peut l'extirper en grossissant ses traits historiques et sociaux les plus caractéristiques pour en faire une matrice vraie pour toutes les sociétés d'Amérique, voire toutes les sociétés neuves. L'Amérique de l'américanité, c'est le culte de la société neuve, sans filiation, surgie de nulle part, c'est l'exaltation de l'errance, du métissage, du renouveau continu, c'est le mythe de la frontière qui, au contraire de ce que pourrait laisser penser le mot frontière, n'est pas dans les sociétés neuves une clôture mais un appel au dépassement, au déplacement continu de la frontière. L'américanité, c'est enfin l'idée d'une société sans limite, où tout est possible, car l'être humain se serait émancipé du poids de la tradition et de la mémoire.

Cet idéal type de l'américanité est la figure inverse de la petite société, fragile face à l'histoire, toujours hésitante face au nouveau, soucieuse de ménager son passé pour assurer son avenir, plus encline à clore sa frontière qu'à l'ouvrir. C'est pourquoi la pensée de l'américanité québécoise est une pensée farouchement anti-canadienne-française. Le Canada français se concevait comme une petite société, tournant le dos à l'Amérique anglo-saxonne, plus préoccupée d'aménager sa survivance, de fixer ses frontières, que de relater ses exploits en terre d'Amérique. Certes, il y eut dans l'idéologie canadienne-française des rêves de grandeur, celui particulièrement associé à sa «vocation providentielle» d'être la conscience spirituelle de l'Amérique matérialiste. Mais ce rêve a toujours été confiné, comme le précisait déjà Étienne Parent, à la fraction marginalisée par la civilisation moderne, soit l'univers du spirituel. Ainsi que le disait Mgr Paquet, dans cette citation que les tenants de l'américanité auraient aimé qu'elle ne soit jamais prononcée : «Notre mission est moins de manier des capitaux que de remuer des idées ; elle consiste moins à allumer le feu des usines qu'à entretenir et à faire rayonner au loin le foyer lumineux de la religion et de la pensée» (cité par Brunet, 1958, p. 160).

L'américanité refuse un tel confinement dans les interstices de l'Amérique. Elle inverse l'éloge du petit en une exaltation sur l'heureuse réussite des Québécois dans l'immensité continentale. Commentant le film de Jacques Godbout, *Alias Will James*, produit dans la série l'«Américanité des Québécois» de l'Office national du film, Jean Larose définissait ainsi le désir d'américanité des siens : «Aussi parfois, étouffés de partager un petit espace avec nous-mêmes, sentons-nous la tentation de répondre aux appels qui montent du continent immense, partir, coûte que coûte, et aller prendre nous aussi notre identité chez les géants» (Larose, 1998, p. 88). C'est le chemin qu'a parcouru, comme on le sait, l'historien sociologue Gérard

Bouchard. Parti à la recherche savante de l'américanité québécoise, en quoi il voit l'expérience d'une société neuve, c'est-à-dire une société où les habitants ont «le sentiment d'une espèce de temps zéro de la vie sociale» (Bouchard, 1998, p. 220) et peuvent, par conséquent, s'imaginer les rêves de grandeur les plus fous, il vient dans un récent roman⁴ d'inventer un géant canadien-français porteur d'américanité: Méo. Voici comment il introduit son personnage: «trop grand pour son berceau, trop grand pour son village, pour sa région, pour son époque. Doué d'une force et animé d'une ferveur peu communes il est porté à se mesurer à tout ce qui l'entoure [...] jusqu'à l'immensité de l'Amérique. Sorte de géant fébrile, Méo incarne les espoirs de ses semblables, leurs rêves les plus grandioses, les plus extravagants» (4^e de couverture).

Il faut lire *Mistouk*, de Gérard Bouchard, comme l'anti-Maria Chapdelaine: Maria refuse le rêve américain au nom de la fidélité à ses ancêtres, Méo s'y plonge allégrement car fasciné par tout ce qu'il y a de neuf; Maria est un personnage de l'intérieur qui entend les voix de son pays lui rappeler la fragilité de son implantation en Amérique et qui affirme que son peuple n'a d'autres raisons de persister que celle de transmettre aux générations futures le «témoignage» de sa présence au monde, Méo est un personnage qui répond aux impulsions de la nature, c'est le continent qui agit en lui comme un torrent, sans lui laisser d'espace de réflexions, ses rêves ne sont rien d'autres que ceux de l'Amérique continentale; Maria est frêle, menue, comme le Canada français, elle aimerait bien se faire oublier; Méo est un géant, frondeur, quelque peu arrogant, qui croit naïvement que l'Amérique lui appartient. Maria Chapdelaine est le grand roman du Canada français, un éloge de la petitesse, *Mistouk* le grand roman de l'américanité québécoise – du moins se veut-il ainsi, une réécriture du roman de Louis Hémon où explicitement le personnage de Maria réapparaît pour annoncer l'échec du projet de rester au pays du Québec et son départ annoncé pour les États-Unis –, un éloge de la grandeur.

ACCEPTER LA FRAGILITÉ DES PETITES SOCIÉTÉS

Qu'est-ce qui distingue une petite société d'une grande? C'est la conscience de sa fragilité, rappelle Milan Kundera en parlant de la zone des petites nations de l'Europe centrale: «la petite nation est celle dont l'existence peut être à n'importe quel moment mise en question, qui peut disparaître, et qui le sait. Un Français, un Russe, un Anglais n'ont pas l'habitude de se poser des questions sur la survie de leur nation. Leurs hymnes ne parlent que de grandeur et d'éternité. Or l'hymne polonais commence par le vers: La

4. Il s'agit du roman *Mistouk*, de Gérard Bouchard, Montréal, Boréal, 2000.

Pologne n'a pas encore péri...» (Kundera, 1983, p. 15). Cette fragilité donne un caractère particulier à l'imaginaire des petites nations. D'une part le sens tragique d'une possible fin à l'expérience historique à laquelle on appartient. La «survivance» est un thème récurrent chez celles-ci. La petite nation engendre le romantisme, comme la grande l'arrogance universaliste. C'est pourquoi, dit Kundera, «Ce que je trouve beau, dans le sens le plus profond de ce mot un intellectuel allemand ou français le trouve plutôt suspect» (*ibid.*, p. 6). Essayez en effet d'expliquer à un Français ou à un Américain le sens du combat québécois, il vous soupçonnera tout de suite d'être un intégriste de la tradition.

Cette fragilité, cette angoisse face à la possibilité de périr, produit aussi son contraire : à l'encontre du regard tragique, une certaine désinvolture, une certaine conscience de la futilité de l'expérience humaine. Les constructions humaines sont mortelles, l'intellectuel de la petite nation le sait. L'histoire ne se réalise pas toujours dans le sens du progrès national..., ça aussi il le sait. C'est pourquoi, pense Kundera, il y a chez les petites nations un «esprit de non-sérieux» qui se moque de la grandeur et de la gloire» (*ibid.*, p. 15). La petite nation n'a pas grand-chose à soumettre au panthéon de l'histoire universelle. En fait, en rappelant ce fait aux Québécois – qu'ils n'avaient rien amené de significatif à la culture mondiale – Mordecai Richler confirmait l'appartenance du Québec aux petites nations, il le faisait toutefois avec l'arrogance de ceux qui viennent des grandes.

La fragilité de la petite nation ne renvoie toutefois pas qu'au paradoxe du tragique et du futile. Malgré la conscience de sa fragilité, la petite nation persiste à se définir de façon autoréférentielle. C'est ce qui différencie d'ailleurs, dans l'univers des référents identitaires contemporains, les petites nations de groupements identitaires telles les ethnies. Ces dernières sont des regroupements dont l'identité se réfère à une expérience extérieure, souvenir nourri par l'expérience d'une migration récente. Justement appelées groupement relationnel, leur identité est une construction en relation, à la fois à leur communauté d'origine et à leur nouvelle communauté d'élection. Tout autre est l'expérience des petites nations qui, comme les grandes, ont la prétention de puiser dans leur propre histoire le sens à donner à leur présence au monde. Ce qui différencie la petite nation de l'ethnie n'est pas le nombre, ni la capacité institutionnelle mais une représentation différente de leur rapport au monde. Par exemple, les communautés amérindiennes sont des petites nations, mais non la communauté italo-américaine ou italo-canadienne.

Ce que nous appelons «identité autoréférentielle» est ce que Aquin appelait «globalisation culturelle» et, ce que nous appelons «identité relationnelle» est ce qu'il identifiait comme processus de «désaxement» de la référence canadienne-française. C'est pourquoi il y a, paradoxalement, dans le rejet québécois d'être une petite nation, tous les ingrédients pour «ethniser» l'expérience culturelle québécoise. Si l'expérience québécoise n'est

plus une expérience autoréférentielle mais se mesure à l'aune de son apport à une autre culture globalisée – que ce soit celle de l'américanité ou de l'universalité, peu importe –, cette expérience est ramenée à une différence ethnique. Car, ce qui différencie l'ethnie de la nation dans le monde contemporain est bien cette référence à la globalité.

Par identité autoréférentielle, l'on veut dire aussi que la petite nation veut «faire société», elle veut être une manière particulière d'exprimer l'universel ou encore d'être dans l'histoire. Là encore, toutefois, ce projet se bute à sa petitesse. Le désir d'historicité de la petite nation est à jamais un désir inachevé. Cela est certes vrai de toutes les nations, la française, l'américaine, comme la québécoise, mais, les grandes nations ne le savent pas, car... nul ne conteste leur droit d'incarner l'universel. La petite nation est toujours ramenée, au contraire, au constat de son insignifiance, de sa futilité. C'est cette situation inconfortable que décrivait André Laurendeau en parlant, dans un petit texte des années 1950, du «retour d'Europe». Laurendeau (1970) notait alors la difficulté, voire l'incapacité de l'intellectuel d'ici de s'affirmer pleinement comme être de grande culture, de penser sa société comme réalisant l'universel. Le séjour prolongé dans une grande culture – en l'occurrence ici la française – l'ayant éduqué à une telle suffisance, l'intellectuel de la petite culture subit un choc à son retour à sa petite culture. Laurendeau plaidait pour un retour d'Europe réussi, c'est-à-dire l'exercice périlleux d'assumer la position inconfortable de l'intellectuel de la petite culture toujours tiraillé entre sa volonté de faire comme les grands, d'être un représentant de l'universel sur terre et l'évident provincialiste de sa petite culture.

C'est l'acceptation de cette ambivalence que lui reprochera sévèrement Jean Larose. Ce retour d'Europe, dit-il, en référence au propos de Laurendeau, «c'était un amour et une reconnaissance de la pauvreté québécoise; et aussi en cela, parce que chez lui cet amour accompagne, et surveille en quelque sorte le rêve de grandeur, Laurendeau incarne pour moi l'intellectuel québécois par excellence» (Larose, 1998, p. 140). Si Larose a raison de faire de Laurendeau l'intellectuel canadien-français par excellence – l'intellectuel qui assume la petitesse de sa culture –, il a tort d'en faire l'intellectuel québécois par excellence. Car, justement, ce qui distingue l'intellectuel canadien-français de l'intellectuel québécois, c'est le refus d'assumer la précarité de son existence, le refus de se penser comme petite société. Laurendeau par son amour du pauvre est l'un des derniers intellectuels canadiens-français.

Le reproche que Jean Larose adressait à André Laurendeau est typique de la pensée québécoise contemporaine. C'est dans cette optique par exemple que Jocelyn MaClure (2000) voit dans le texte d'Aquin que nous avons cité un manifeste du nationalisme mélancolique et exalte ses contemporains à déglobaliser leur identité culturelle, comme ci cela n'était pas chose faite depuis plus de 40 ans. Jocelyn Létourneau (2000) reproche à

Serge Cantin cette citation, imputée à Fernand Dumont, qui recommande de «porter son pays comme un enfant». Porter son pays comme un enfant, ce serait selon Létourneau reproduire cette conscience malheureuse et victimisante du Canada français. «Ce pays n'est pas un enfant mais un géant» entonne, en écho, la pensée de l'américanité.

Mais ce désir d'en finir avec la petitesse de sa culture, de ne plus vouloir être le chantre et le protecteur de sa particularité, est-il quelque chose d'accessible, de réalisable, de désirable, pour l'intellectuel qui vise à penser sa petite culture? S'il faut en croire Alain Finkielkraut, à la suite de Milan Kundera, c'est justement cette incapacité à se départir d'une responsabilité particulière envers la fragilité de sa culture qui marque l'intelligentsia des petites cultures.

Voilà pourquoi, dit Finkielkraut, nos intellectuels (Finkielkraut parle ici de la France) sont issus de la tradition des Lumières, c'est le romantisme qui a formé l'intelligentsia de ces contrées obscures (les petites cultures). L'intellectuel dont la France a fixé le modèle est, selon la formule empathique de Julien Benda, l'officiant de la justice abstraite, la conscience critique de la nation, l'avocat des principes universels dans un pays particulier, l'ennemi juré des passions partisans. La première tâche de l'intelligentsia romantique, en revanche, n'est pas de surveiller la particularité mais de veiller sur elle. Cette intelligentsia témoigne pour son peuple, elle parle simultanément à sa place et à son intention, elle le révèle aux autres tout en lui offrant le miroir dont il a besoin pour se sentir exister. Elle lui donne simultanément les moyens d'être reconnu et de se reconnaître (Finkielkraut, 1999, p. 56).

En cessant d'assumer la petitesse de leur culture, non seulement les intellectuels d'ici rendent-ils incompréhensibles les conditions sociohistoriques de sa réalisation particulière mais refusent carrément de penser leur société. Ne plus être capable de se percevoir que dans le regard du grand est un déni de sa culture. Aquin croyait que l'un des symptômes de la fatigue culturelle était d'ailleurs cette tentation du suicide culturel.

BIBLIOGRAPHIE

- AQUIN, H. (1977). *Blocs erratiques*, Montréal, Les Éditions quinze, p. 91.
- BOUCHARD, G. (1998). «Le Québec et le Canada comme collectivités neuves, Esquisse d'étude comparée», *Recherches sociographiques*, vol. XXXIX, n^{os} 2-3, p. 220.
- BRUNET, M. (1958). «Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturalisme, l'anti-étatisme et le messianisme», *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, p. 113-166.
- FINKIELKRAUT, A. (1999). *L'ingratitude. Conversation sur not temps*, Montréal, coll. Débats, Québec/Amérique.

- KUNDERA, M. (1983). «Un Occident kidnappé ou la tragédie de l'Europe centrale», *Le Débat*, novembre, n° 27, p. 3-22.
- LAMONDE, Y. (2001). *Allégeances et dépendances: l'histoire d'une ambivalence identitaire*, Québec, Éditions Nota Bene.
- LAROSE, J. (1998). *L'amour du pauvre*, Montréal, Boréal, p. 88.
- LAURENDEAU, A. (1970). *Ces choses qui nous arrivent aujourd'hui*, Montréal, HMH.
- LÉTOURNEAU, J. (2000). *Passer à l'avenir*, Montréal, Boréal.
- MACLURE, J. (2000). *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec/Amérique.
- THÉRIAULT, J.Y. (2002). *Critique de l'américanité, mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Québec/Amérique.
- TRUDEAU, P.E. (1962). «La nouvelle trahison des clercs», *Cité libre*, vol. 13, n° 46, p. 16.

PARTIE 2

PETITES SOCIÉTÉS À L'EST

LES SOCIOLOGIES NATIONALES À L'ÉPREUVE DE LA MONDIALISATION

Le cas des pays d'Europe centrale et de l'Est

SVETLA KOLEVA

L'autoexamen que les sociologies d'Europe centrale et de l'Est ont entrepris depuis l'effondrement des régimes communistes demeure un exercice risqué à plusieurs titres. Du point de vue épistémologique, il court le triple danger de prendre la forme soit d'un « discours justificateur de la science », soit « d'une position dans le champ scientifique » ou encore « d'une reprise fausement neutralisée du discours dominant de la science sur elle-même » (Bourdieu, 2001, p. 19). À la suite d'une pratique scientifique développée durant environ 40 ans dans les conditions d'un relatif isolement par rapport à la sociologie mondiale et de restrictions politico-idéologiques imposées par l'État-Parti, l'« examen de conscience » professionnelle des sociologues est-européens pourrait facilement glisser vers l'oubli volontaire du passé ou la sélection inconsciente des pans de l'histoire récente plus valorisants ou moins compromettants. Il ne faut pas non plus négliger le contexte actuel de mondialisation et d'accélération de l'internationalisation des savoirs dans lequel se déploient les efforts d'autoanalyse. S'imposant à la fois comme réalité empirique et comme cadre de référence discursif (Albrow, 2001), la mondialisation (ou la globalisation¹) est souvent

1. Dans le texte nous utiliserons ces deux termes comme synonymes, étant tout à fait conscientes de la différence sémantique qu'ils sous-tendent dans la mesure où la dichotomie *global-local* y est interprétée différemment. Cette distinction est mise en évidence par Fotev (2001).

considérée comme préexistante à la connaissance et, par conséquent, comme un déterminant extérieur de l'activité scientifique. Ainsi, la réflexion censée rendre intelligibles les processus par lesquels les sociologies nationales se construisent et se transforment à l'heure de la mondialisation risque de reproduire les schémas qui externalisent le contexte au lieu de l'interpréter comme faisant partie de l'organisation interne du processus cognitif, du fonctionnement des procédures de construction et de justification des savoirs (Knorr Cetina, 1995).

En même temps la réflexion à laquelle les sociologies nationales d'Europe centrale et de l'Est se livrent depuis 1989 fournit une matière riche en leçons épistémologiques. L'analyse sociologique de la façon que les variantes nationales de la discipline conçoivent leur propre expérience scientifique constitue ce «miroir²» qui reflète aussi bien les avancées et acquis que les dérives et défaillances de la sociologie dans son ensemble. Quelle que soit l'image qui s'en dégage, elle est fort instructive car elle met en lumière les potentialités de la démarche sociologique même de surmonter ses propres impasses.

Ce sont précisément les tentatives de la sociologie dans les pays d'Europe centrale et de l'Est de se repenser et de se resituer dans le contexte de mondialisation qui seront au centre du propos qui suit. Partant de quelques cas d'autoréflexion collective au cours des années 1990, nous allons étudier les processus de repositionnement et d'insertion dans le nouvel espace international de la connaissance qui caractérisent le développement contemporain des sociologies nationales dans les pays en question. Ces processus seront examinés sous un angle particulier, celui de leurs principaux initiateurs et protagonistes, des sujets de débat et bilans cognitifs, dans la mesure où la configuration dynamique de leurs rapports peut être envisagée comme expression du champ disciplinaire de la sociologie³. Ce faisant, nos préoccupations se situent à la croisée de la sociologie réflexive clairement définie par Alvin Gouldner dès le début des années 1970 (Gouldner, 1970) et de l'épistémologie réaliste telle que dessinée par Pierre Bourdieu dans ses derniers ouvrages⁴ (Bourdieu, 2001). L'objectif consiste

-
2. La figure de miroir que Bourdieu utilise pour renforcer l'idée de Bachelard sur la polémique de la raison scientifique comme orientée en tout premier lieu contre le chercheur lui-même est plus qu'une simple métaphore. Il s'agit de l'attitude épistémologique réflexive qui se penche sur les erreurs de la science non pour la démolir, mais au contraire pour lui permettre de s'en sortir par ses propres moyens (Bourdieu, 2001).
 3. Gardant les dimensions relationnelle et dynamique de l'approche sociologique de la réalité, la notion de champ telle qu'elle est employée ici doit beaucoup à l'œuvre majeure de Bourdieu sans pour autant rester dans le cadre théorique de sa conception.
 4. «Entendue comme le travail par lequel la science sociale, se prenant elle-même pour objet, se sert de ses propres armes pour se comprendre et se contrôler, elle (l'épistémologie réaliste) est un moyen particulièrement efficace de renforcer les chances d'accéder à la vérité en renforçant les censures mutuelles et ne fournissant les principes d'une critique

donc à mettre en évidence, premièrement, les obstacles que l'auto-analyse sociologique rencontre dans sa grande et noble ambition de dépasser les cloisonnements intramuraux et les méconnaissances mutuelles des différentes pratiques sociologiques et de mettre en commun l'expérience particulière de tous les lieux d'exercice de la discipline à travers le monde et, deuxièmement, les mécanismes par lesquels la sociologie reproduit et perpétue les embûches de sa propre démarche épistémologique.

En entreprenant cet exercice de travail critique, nous sommes tout à fait conscients que les dangers dont nous venons de parler guettent notre propre analyse. Il s'y ajoute même un défi supplémentaire dès lors que l'on y introduit la problématique des petites sociétés. Lorsque l'on vient des sociétés d'envergure et de poids international modestes et que l'on veut sortir du «paradigme de la modernisation à rattraper» (Krastev, 2001, p. 10-11), l'on n'est pas à l'abri de «règlements de compte» et vengeances retardées, de dénigrements ou complaisances, de quête de reconnaissance à tout prix auprès des pairs depuis longtemps établis dans la discipline. Bien plus, ces attitudes enfouies ou inavouées pourraient aboutir à des postures scientifiques susceptibles de perpétuer les anciennes divisions et frontières nationales sur le territoire international de la science au lieu d'explicitier et de mettre en doute les mécanismes et les conditions sociales et historiques de leur production. C'est en ayant à l'esprit ces mises en garde que nous entamons l'analyse. Nous tenterons de démontrer l'idée que les sociologies nationales de l'Europe centrale et de l'Est ont du mal à se redéfinir et se resituer dans le nouveau contexte mondial, et cela, en trois temps. Tout d'abord, nous décrirons rapidement l'instauration de la sociologie est-européenne comme une figure de connaissance du social particulière au sein de la discipline. Ensuite, à travers quelques tentatives d'autoexamen du développement de la discipline dans ces pays après la chute du Mur de Berlin, nous rendrons compte de la prise de conscience disciplinaire et des failles de l'autoanalyse est-européenne. En guise de conclusion, sera évoquée l'idée d'une sociologie maîtresse de sa pratique diversifiée comme condition essentielle de la meilleure compréhension du monde globalisé.

technique, qui permet de contrôler plus attentivement les facteurs propres à biaiser la recherche. Il ne s'agit pas de poursuivre une nouvelle forme de savoir absolu, mais d'exercer une forme spécifique de la vigilance épistémologique, celle-là même que doit prendre cette vigilance sur un terrain où les obstacles épistémologiques sont primordialement des obstacles sociaux» (Bourdieu, 2001, p. 173-174).

LA SOCIOLOGIE EST-EUROPÉENNE COMME FIGURE PARTICULIÈRE DE CONNAISSANCE DU SOCIAL

Le choix d'objet d'étude et de perspective d'analyse tient autant de notre parcours professionnel⁵ que de l'évolution intellectuelle et sociale de la sociologie. Dans l'histoire générale de la discipline, ce qu'on désigne, tant bien que mal, par le nom générique de *sociologie est-européenne* s'est constitué comme un cas de figure de la connaissance sociologique par l'enchevêtrement des logiques d'ordre scientifique certes, mais aussi géopolitique, idéologique, économique et social.

Les pratiques sociologiques dans les pays d'Europe centrale et de l'Est, telles qu'elles se mettent ou remettent en place après la Seconde Guerre mondiale, se développent pendant quelques décennies dans le contexte d'un nouveau type de société, dite à l'époque socialiste, qualifiée de totalitaire par après, née de la fusion entre la gouvernance étatique et la suprématie d'un seul parti politique (Koleva, 2001a). L'État-Parti communiste en place met progressivement la main sur toutes les sphères de la société, en s'appuyant sur le marxisme institué en doctrine officielle et par conséquent considéré comme le seul cadre d'interprétation et d'explication du monde objectivement pertinent et socialement valable (Arendt, 1972 ; Djilas, 1957 ; Merton, 1973 ; Polin, 1994 ; Voslensky, 1980). Sur le plan de la connaissance du social, une rupture multiple s'y produit donc : par rapport à la tradition nationale sociologique d'avant-guerre, de portée et de taille différentes selon les pays, ainsi que par rapport au patrimoine mondial et au développement contemporain de la discipline, occidentale par ses origines, sources d'inspiration et forces d'avancement. La forte homogénéité économique, politique et idéologique qui s'installe et s'institutionnalise dans chaque pays de l'ancien bloc soviétique conduit, dans le domaine des sciences, y compris de la sociologie, à de fortes convergences paradigmatiques, organisationnelles, promotionnelles, etc. Étudiées de près, les trajectoires nationales de la sociologie en Europe du régime communiste laissent voir des différences plus ou moins significatives (Koleva, 2001a, 2002b), ce qui n'éclipse pas pour autant le cadre commun à l'intérieur duquel elles se construisent.

L'écroulement du système communiste et l'ouverture sur un monde en train de se globaliser ramènent ensuite la sociologie est-européenne dans un contexte où les tendances unificatrices s'avèrent communes à toute pratique sociologique indifféremment du pays où elle s'exerce. À partir de cet héritage et des trajectoires différenciées de développement de la discipline, les sociologies nationales de l'Est européen ont actuellement un

5. Il s'agit plus particulièrement de l'expérience de recherche que nous avons eu la chance d'acquérir dans le cadre du projet «*La sociologie des pays de l'Est de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1989*» réalisé grâce à la subvention de la Fondation *Open Society*, Soros au cours des années 1999-2001.

même défi à relever : se mettre à jour tout en s'insérant dans la communauté internationale. Pour une deuxième fois de leur histoire, les sociologies bulgare, hongroise, macédonienne, polonaise, roumaine, russe, slovaque, slovène, tchèque, yougoslave, etc., ne représentent pas seulement des pratiques scientifiques dans le champ du social teintées des couleurs du pays. Au-delà des singularités nationales et de la particularité des contextes, elles expriment, au sein du champ scientifique de la discipline, une réalité épistémique à part qui se constitue comme telle tant par l'état des connaissances et les enjeux disciplinaires en cours que par les regards croisés que les communautés professionnelles nationales, régionales et internationales portent sur elle.

Cette réalité n'existe cependant qu'à travers les cas nationaux qui la composent. Si l'adjectif *national* accordé à la science fait habituellement référence au contexte spécifique de la société donnée où elle s'exerce, son usage, au sens sociologique du terme, surtout s'il est employé aux sciences sociales, évoque plus que l'appartenance nationale et l'encadrement local, voire étatique, d'une pratique scientifique. Penser la sociologie dans un espace national sous-tend l'idée que la discipline, bien que phénomène non local, est ancrée dans l'histoire sociale et intellectuelle de chaque pays, y puise ses objets de recherche, son cadre de référence et d'approbation empirique, les ressources tant institutionnelles qu'intellectuelles de son développement, etc. Autrement dit, que les sociologies nationales appartiennent à des sociétés tant petites que grandes ne change rien à leur ancrage national, à leur façonnement par la culture, les traditions, les expériences propres à chaque pays, à leur usage social destiné exclusivement à la société nationale qu'elles étudient. Les différences commencent à faire problème quand il est question de la participation de chaque sociologie nationale à la production de connaissances de portée générale, ce qui finalement fait avancer la discipline en tant que telle. Là, le national se conjugue inévitablement avec le poids international du pays.

Nous n'entrerons pas ici dans le débat sur l'universalisme et le particularisme, l'unicité et la diversité en sociologie, une question cruciale qui anime régulièrement les discussions au sein de la communauté scientifique⁶. Nous voulons préciser seulement deux points liés à ce sujet qui nous semblent en même temps importants pour mieux encadrer nos propos. Depuis la Seconde Guerre mondiale jusqu'à présent, le développement de la sociologie en Europe centrale et de l'Est se fait soit dans des pays de taille et de poids international modestes, soit dans des pays d'importance internationale incontournable ou relativement grande. Sans être situés au même niveau des hiérarchies sociodémographique, géopolitique et économique du monde,

6. À ce sujet voir l'article de Richard Münch (1993) et les débats qu'il a soulevés durant deux ans dans les pages de la *Revue Suisse de Sociologie* (Alexander, 1995; Münch, 1995; Levine, 1996; Turner, 1996; Ritzer, 1996; Coenen-Huther, 1996).

tous ces pays se caractérisent, quant au développement de la discipline, par une place plus ou moins limitée, une présence plutôt humble et un rôle relativement faible sur le plan international. En bons disciples de la méthode sociologique, l'on aurait dû appuyer ce constat sur toute une série de preuves et de procédures de vérification de ce qu'on entend par le développement international de la discipline et l'apport national à son progrès. Cela n'étant pas notre objectif ici, du moins voudrions-nous souligner l'importance d'un autre point qui aide à éclairer l'observation précédente. Il s'agit de la tension entre le global et le local à travers laquelle se construit toute connaissance scientifique. Le global et le local pris tant sous leur forme empirique que dans leur fonction épistémologique (Hamel, 1997, p. 139-166) forment cette entité duale où les parties se complètent plutôt que de s'opposer ou s'exclure l'une l'autre. Interprétée dans ce sens, la présence internationale d'une modalité nationale d'une discipline, dont la sociologie, reflète un processus contradictoire dans lequel les phénomènes globaux et locaux se conditionnent, se définissent et se renvoient les uns par rapport aux autres.

L'AUTOÉVALUATION DE LA SOCIOLOGIE EST-EUROPÉENNE : REPRODUCTION DE LA SINGULARITÉ D'UNE FIGURE DE CONNAISSANCE SOCIOLOGIQUE

Quel est l'état actuel de la sociologie dans l'un de ses lieux de production et d'exercice que sont les pays d'Europe centrale et de l'Est? Comment les sociologues de cette région pensent-ils leurs propres pratiques scientifiques d'avant et d'après 1989, dans l'optique de la société globale qui s'impose de plus en plus comme un nouvel objet d'étude et qui constitue un nouveau défi théorique et méthodologique, voire épistémologique, pour la connaissance sociologique (Bernard, Fournier et Saint-Pierre, 1998)?

Les travaux d'autoanalyse se sont multipliés en sociologie au cours des derniers dix ans. Nous n'en retiendrons que quelques-uns qui ont le mérite d'avoir invité des sociologues est-européens à un exercice conjoint de bilan de connaissances dans les cadres nationaux de leur production et application. Nous allons les présenter en deux groupes sous l'angle proposé dans l'introduction.

TOPOGRAPHIE DE L'AUTORÉFLEXION SOCIOLOGIQUE

Quatre ouvrages, tous publiés en anglais au cours des années de mutations qui ont suivi l'effondrement des régimes communistes en Europe centrale et de l'Est, ont attiré notre attention :

- *National Traditions in Sociology*, publié en 1989 par Sage Publications, Londres, sous la direction du sociologue bulgare Nikolai Genov ;

- *Sociology in Europe. In Search of Identity*, paru en 1993 à Walter de Gruyter, Berlin et New York, sous la codirection de la sociologue allemande Birgitta Nedelmann et du sociologue polonais Piotr Sztompka et largement diffusé lors du Congrès de l'Association Internationale de Sociologie tenu à Bielefeld en 1994;
- *Eastern Europe in Transformation. The Impact on Sociology*, édité en 1994 par Greenwood Press à Westport, Connecticut et à Londres, sous la codirection de Mike Forrest Keen et Janusz Mucha, respectivement Américain et Polonais;
- *Social Sciences in Southeastern Europe*, publication de l'International Social Science Council, Paris, et du Social Science Information Centre, Bonn/Berlin, parue en 2001 sous la codirection de l'Allemande Ulrike Becker et du Bulgare Nikolai Genov.

Édités à des moments différents, ces ouvrages sont significatifs sur plusieurs plans, en ce qui concerne notre objectif de mettre en examen critique la pratique sociologique contemporaine dans le contexte de globalisation croissante et par rapport à ce dernier. Ils reflètent également des modifications de l'optique d'analyse et, par cela même, permettent de saisir aussi bien la persistance de certains traits de la discipline que des changements dans son mode de fonctionnement. Tout d'abord, ils ont tous trait au développement de la sociologie contemporaine par le prisme de ses variantes nationales. La période d'après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à nos jours est examinée dans les quatre ouvrages. À l'exception du livre publié en 1989 (Genov, 1989), ils traitent des problèmes de la reconstruction de la sociologie à la suite des secousses sociopolitiques de la fin de 1989. Les quatre publications incluent, dans leur présentation des sociologies nationales, celles des pays de l'Est. Par contre, la représentativité des sociologies est-européennes change d'un ouvrage à l'autre et les raisons du choix opéré dans chaque cas, explicitement ou tacitement, varient également. Si dans l'ouvrage sur les traditions nationales en sociologie (Genov, 1989) les cas de la Bulgarie, de la Hongrie, de l'ex-RDA sont présents à côté des grands pays, tels l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, l'Inde, l'URSS, dans celui édité par Nedelmann et Sztompka (1993), il n'y a que la Pologne et la Hongrie qui figurent parmi les pays de la région en question, côtoyant l'Allemagne déjà unifiée, l'Autriche, la Grande-Bretagne, le Japon et les pays scandinaves. Dans une autre conjoncture géopolitique (celle qui a fait naître les nouveaux États dans les Balkans et au sein de l'ex-Union soviétique), Keen et Mucha (1994) se donnent un projet de publication plus vaste et font appel aux sociologues de l'ensemble des pays est-européens. Ils ont réussi à mettre ensemble les analyses autoréflexives de quinze sociologies nationales, à savoir bulgare, croate, est-allemande, estonienne, hongroise, lettonne, lituanienne, polonaise, roumaine, russe, tchèque, slovaque, slovène, ukrainienne, yougoslave. S'en tenant à la région de l'Europe du Sud-Est, l'ouvrage de Genov et de Becker (2001) n'examine que huit pratiques nationales de sociologie et de

sciences sociales, notamment albanaise, bulgare, croate, grecque, macédonienne, roumaine, slovène et yougoslave. Aussi fortuite qu'elle puisse paraître ou conditionnée par l'objectif spécifique que les auteurs se sont fixé⁷, la composition particulière de l'ensemble des sociologies présentées dans chaque ouvrage en dit long sur la façon que la sociologie s'occupe de sa propre internationalisation.

Premièrement, l'autoréflexion est entamée par des sociologues, fussent-ils d'origine occidentale ou est-européenne, déjà bien établis dans les organismes internationaux de la discipline et qui ont noué des liens multilatéraux. Cela leur procure des moyens financiers, du support organisationnel et du soutien logistique pour mener à bien un projet de publication internationale sans pour autant leur éviter les risques d'incorporer l'« éthos » et le discours de ces institutions. Inutile de rappeler que la tendance à reproduire certains cadres de pensée au lieu de les élargir ou de les remettre en question traverse toujours une institution, qu'elle soit une organisation non gouvernementale, une entreprise, un organisme bureaucratique ou une association professionnelle. La lecture des préfaces des quatre ouvrages nous laisse le sentiment d'être en face d'un certain militantisme, fût-il national, européen, transnational, transformationnel, etc.

Deuxièmement, les participants à cette mise en perspective sociologique des trajectoires nationales de la discipline dans les conditions de globalisation accélérée sont des sociologues originaires de ces pays, spécialistes soit de la théorie sociologique, soit d'un champ de recherche particulier. Il serait exagéré de dire qu'il s'agit d'un réseau de chercheurs liés entre eux par une problématique commune ou une même approche théorique et méthodologique de recherche. En même temps, il est à noter que des noms d'auteurs reviennent au moins deux fois dans l'ensemble des quatre ouvrages et qu'on retrouve des références communes d'un ouvrage à l'autre. S'agit-il alors d'un réseau en voie de constitution autour d'un objet d'intérêt commun, notamment le projet concret de publication qui fait se conjuguer les actions des sujets (Koleva, 1995), ainsi que des personnes en position de centralité? Comme promoteurs du projet de publication, ces derniers sont censés jouer le rôle de médiateur ou de courroie de transmission des interactions entre les participants selon l'analyse de réseaux (Coenen-Huther, 1993). L'itinéraire professionnel des initiateurs de ces ouvrages collectifs et des collaborateurs sollicités pour leur réalisation ne nous laisse pas entrevoir l'émergence d'un réseau, bien que certains d'entre eux se retrouvent, quelques années plus tard (2001-2002), réunis dans le

7. Chaque ouvrage vise un but spécifique, soit de mettre en valeur les traditions nationales en sociologie (Genov, 1989), soit de dessiner le profil d'une sociologie européenne (Nedelmann et Sztompka, 1993) ou soit de réviser les pratiques nationales scientifiques en voie de renouvellement théorique, méthodologique et institutionnel (Keen et Mucha, 1994; Genov et Becker, 2001).

cadre d'un projet de recherche de l'Union européenne sur lequel nous reviendrons plus loin. Quant à la publication comme objet commun d'activité, il s'agit, dans chaque cas, d'un projet provisoire et de nature instrumentale pour pouvoir constituer ce noyau dur autour duquel une pratique scientifique sous forme de réseau pourrait se développer.

Troisièmement, l'autoexamen des sociologies nationales est toujours fait à partir d'une grille de lecture de l'histoire récente de la discipline, ce qui permet de faire ressortir aussi bien les similitudes que les dissemblances entre les cas nationaux. Là aussi quelques caractéristiques se dégagent. L'élaboration de la grille n'est discutée avec les collaborateurs que dans le livre de Keen et Mucha (1994). Les trois autres ouvrages restent silencieux sur la façon que le schéma de trajectoire nationale de la discipline a été créé. Mais ce qui est commun aux quatre ouvrages, c'est que le modèle conceptuel sous-jacent est trop général, pour ne pas dire imprécis, pour assurer des présentations bien ciblées et des interprétations approfondies des histoires nationales de la discipline. La conceptualisation reste dans le cadre du paradigme classique de la sociologie de la connaissance où l'opposition entre facteurs endogènes et facteurs exogènes joue un rôle prépondérant dans l'approche de l'objet d'étude. D'un ouvrage à l'autre, la sociologie est envisagée dans un contexte qui, bien qu'il évolue lui-même de la perestroïka à la globalisation en passant par les transformations post-totalitaires, reste toujours quelque chose de donné, qui s'impose à la sociologie comme un fait indéniable à partir duquel la discipline s'efforce d'étudier ce qui s'y passe. La dimension historique est intégrée dans le cadre conceptuel. Cependant, ne sont évoqués que les grands moments, les points tournants dans l'évolution des sociétés est-européennes. Ainsi, la chronologie devient répétitive et les singularités nationales qui se manifestent apportent des couleurs au tableau général certes, mais sans pouvoir constituer des voies de questionnement de la pratique sociologique contemporaine. Autrement dit, étant plutôt descriptive qu'interprétative, la grille de lecture fait coexister les trajectoires nationales de la discipline dans un contexte commun sans les mettre en dialogue entre elles. Si l'analyse arrive à distinguer tout de même quelques éléments de comparaison, cela se fait ultérieurement sans que les repères y soient préalablement conçus.

En dernier lieu, la confrontation des « récits » des parcours nationaux de la sociologie fait ressortir quelques points de convergence et de divergence qui caractérisent ce que nous appelons la *posture épistémique* de la sociologie, c'est-à-dire l'ensemble des procédures, des moyens, des instruments de rationalisation par lesquels la sociologie raisonne sa propre réalité de savoir et de pratique sociale. Deux modes d'autojustification sont plus ou moins nettement identifiables dans les ouvrages en question. Le premier met l'accent sur ce qui singularise et distingue une sociologie nationale donnée de celle des autres pays. Il est présent dans trois des quatre ouvrages, de façon explicite dans celui portant sur les traditions nationales en sociologie (Genov, 1989) et plus tacitement dans les deux

autres qui essaient d'examiner les impacts des transformations sociales sur la sociologie et les sciences sociales en Europe de l'Est et du Sud-Est (Nedelmann et Sztompka, 1993; Genov et Becker, 2001). Le deuxième mode d'autojustification met en relief ce qui approche et relie les sociologies nationales. On le discerne dans l'ouvrage sur la sociologie européenne (Nedelmann et Sztompka, 1993) et dans certains récits de l'histoire moderne de la sociologie dans le livre de Keen et Mucha (1994). Juxtaposées, ces deux postures épistémiques, si différentes qu'elles puissent paraître, produisent cependant des effets semblables. Un fort particularisme dans la perception de l'exercice de la discipline s'en dégage même là où l'on soutient l'existence d'une telle figure de connaissance sociologique qu'est la sociologie européenne. Ici, les tentatives de démontrer une identité commune passent par une nette distinction par rapport à la sociologie américaine. Les deux modes cognitifs ont également des retombées à contre-courant de ce qu'ils préconisent. Singularisant initialement les sociologies nationales, la première posture épistémique fait quand même apparaître des parallèles dans l'évolution de la discipline dans les différents pays ainsi que ces points d'entrecroisement des pratiques locales de la sociologie qui sont révélateurs de la façon que la globalisation travaille, modifie et change la sociologie comme telle. Courants, tendances, écoles de pensée de la sociologie mondiale sont non seulement présents à l'intérieur de chaque sociologie nationale mais ils contribuent à sa diversification interne à un point tel que cette dernière pourrait devenir plus profonde que la différenciation entre les sociologies nationales. Ce pluralisme d'approches théoriques, de préférences méthodologiques et de modèles argumentateurs au sein d'une communauté nationale se reflète également dans les formes de travail. Il arrive que les sous-communautés de recherche locales communiquent moins entre elles qu'avec leurs pairs étrangers d'orientation paradigmatique semblable (Jelyazkova, 1991). Quant à la deuxième posture qui s'efforce de démontrer l'identité commune des pratiques sociologiques voisines sur le plan géographique et sociohistorique, elle aboutit à une généralisation où les particularités nationales susceptibles d'apporter leur touche à l'identité disciplinaire régionale se trouvent finalement effacées, reléguées, mises aux oubliettes.

L'ÉTAT DES SCIENCES SOCIALES EN EUROPE CENTRALE ET DE L'EST

Le projet européen *The State of the Three Social Science Disciplines in Central and Eastern Europe* s'inscrit dans le cadre du V^e Programme de la Commission européenne «Improving the Human Research Potential and the Socio-economic Knowledge Base». Dirigé par deux Allemands, Max Kaase de l'Université de Bremen et Vera Sparschuh, sociologue de l'ex-RDA, le projet trouve sa terre d'accueil au *Collegium Budapest*. Cet *Institute for Advanced Study* a été créé dans la foulée des changements en Europe de l'Est à la fin de 1989, à l'instar des haut-lieux de recherche scientifique et

d'échange interdisciplinaire mis en place après la Seconde Guerre mondiale aussi bien aux États-Unis qu'en Europe⁸. En l'espace de deux ans, les participants au projet ont réussi à établir l'état des lieux des dix dernières années de développement de l'économie, des sciences politiques et de la sociologie dans les dix pays candidats à l'Union européenne⁹ et à faire publier les résultats de leur travail. Pour ce faire, le projet s'est déroulé en deux phases¹⁰. La première étape consistait à élaborer la grille d'analyse des disciplines avec la participation des spécialistes nationaux dans chacune des trois disciplines en question. La deuxième phase visait à confronter les bilans déjà dressés par les chercheurs invités à collaborer lors de la première étape aux commentaires de leurs collègues compatriotes, en principe plus jeunes et d'une carrière professionnelle plus courte et modeste comparativement à leurs pairs expérimentés et de renom international. À la suite des discussions en direct tenues en janvier 2002 à Budapest, dont le but était d'étoffer la présentation de chaque cas disciplinaire par pays et d'approfondir les analyses, une diffusion par Internet et une publication imprimée étaient réalisées à la fin de 2002 (Kaase, Sparschuh et Wenninger, 2002).

De par son cadre institutionnel, son mode d'organisation et de réalisation, le profil de ses acteurs principaux et secondaires, ce vaste programme de collaboration européenne est significatif du processus d'internationalisation que commencent à pratiquer les scientifiques en sciences sociales, y compris en sociologie. Lancé et réalisé dans un contexte où les enjeux politiques, économiques et scientifiques sont ouvertement identifiés comme globaux, ce projet mobilise un plus grand nombre de chercheurs, couvre un plus vaste espace des sciences sociales, vise à interroger leur état sous un angle plus épistémologique et dans une perspective prospective plus large. De prime abord, tous les éléments sont donc réunis pour assurer un autoexamen de la pratique scientifique plus approfondi, où l'apport de chaque pays serait essentiel au futur développement de la discipline. Une fois le projet mis au point, que nous apprend-il sur le mode de fonctionnement de la sociologie dans le cadre international qu'elle-même se donne comme condition indispensable à son épanouissement?

8. Parmi les plus connus se trouvent *Institute for Social and Behavioral Study*, Stanford; *National Humanities Center*, Triangle Park; *Netherlands Institute for Advanced Study*, Wassenaar; *Swedish Collegium for the Advanced Study of the Social Sciences*, Uppsala; *Wissenschaftskolleg*, Berlin.

9. Les futurs nouveaux membres de l'Union européenne sont la Bulgarie, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie.

10. L'auteure a participé à la deuxième phase du projet comme commentatrice du rapport sur la sociologie bulgare. Que les responsables du projet et l'équipe de soutien du *Collegium Budapest* soient ici remerciés de l'avoir invitée à participer à ce fructueux échange d'idées et d'expériences.

Force est de constater que les commanditaires de l'activité de recherche, y compris celle à caractère autoréflexif, se situent déjà dans un espace international. Dans le cadre élargi et soutenu par des instances de plus en plus éloignées, l'espace où les sociologues pourraient discuter eux-mêmes des « raisons de leur action » aussi bien sur le plan cognitif que de l'intervention sociologique devient paradoxalement plus restreint car préétabli de façon unilatérale. Les paramètres de l'agir en commun cognitif des sociologues pour mieux comprendre le monde contemporain viennent du dehors, bien que justifiés et renforcés par la figure incontournable de l'expert. Celui-ci se retrouve désormais dans la position charnière du professionnel sollicité par une institution internationale et commence à parler au nom de cette dernière plutôt que de la science où il a pourtant acquis les connaissances sans lesquelles aucune expertise ne serait possible. Quoiqu'une sociologie mondiale institutionnalisée soit difficilement imaginable ou même désirable, il se trouve que son internationalisation passe de plus en plus par des institutions à caractère international qui ont leur propre hiérarchie de valeurs, de priorités et d'objectifs. Ce sont ces mêmes institutions qui constituent un nouveau contexte d'argumentation inévitablement contraignant de par sa nature. En transcendant les différents contextes historiques et socioculturels, le cadre supranational a tendance à négliger certaines spécificités nationales qui influencent d'ailleurs les conditions de production de la connaissance du social.

Dans l'objectif d'élaborer une histoire critique comparée des trois disciplines dans les dix pays en question, le projet européen offre un schéma de présentation qui reproduit la vision courante que les sciences sociales se sont construites au cours des dix dernières années. Basée sur l'opposition héritage/changement, Est/Ouest, paradigme marxiste/schémas argumentateurs occidentaux, approches quantitatives/approches qualitatives, public/privé, etc., ce schéma ne fait que perpétuer l'image standard des sciences sociales en transition. En résumé, celles-ci ont l'air de se débarrasser de leur passé totalitaire, d'intégrer le patrimoine national ou international mis au ban lors des régimes communistes, de comprendre tant bien que mal la période de transition qui s'avère plus longue que prévue, et de voir dans l'adhésion à l'Union européenne la planche de salut pour leur développement futur. Il faut aussi mentionner le degré de codification élevé qui caractérise tous les éléments du projet, des consignes de présentation jusqu'à celles des commentaires, en passant par les règles de discussion, ce qui renforce la standardisation croissante que les sciences sociales dans les pays en voie de reconstruction démocratique sont contraintes d'assumer. Pour réaliser la visée comparative, les mêmes questions sont posées à toutes les communautés nationales sans tenir compte du fait qu'elles se trouvent confrontées aussi à des questions spécifiques relevant de leur passé ainsi que de leur présent. Les moules de redéfinition de chaque pratique nationale sont généreusement offerts, peu importe que ce qui fait la différence et la diversité d'une discipline s'y retrouve compressé ou négligé.

Bref, une fois pour toutes, les modalités nationales de la pratique sociologique en Europe centrale et de l'Est sont envisagées sous un dénominateur commun qui les démarque non pas dans leur altérité mais par la non-distinction des particularités de chaque cas national qui participe pourtant du patrimoine mondial de la discipline. La tentative de créer un espace commun de dialogue compréhensif se voit ainsi réduit à une simple juxtaposition d'expériences nationales sans pouvoir les faire parler chacune de sa propre voix.

VERS UNE SOCIOLOGIE MAÎTRE DE SA PRATIQUE DIVERSIFIÉE

C'est en demeurant convaincue de la pertinence des activités d'auto-réflexion scientifique concertée que nous avons examiné quelques cas récents d'autoexamen disciplinaire réalisés par des sociologues des pays d'Europe centrale et de l'Est. Ce travail de retour n'entre pas dans les actes de discrédit qui se sont abattus sur la sociologie au cours des dernières années. Il se veut avant tout un questionnement.

Même rapide, le regard sur l'autoévaluation de la sociologie est-européenne nous permet de saisir la portée épistémologique de la singularité comme assurant le passage cognitif du local au global (Hamel, 1997, p. 139-166). La pratique sociologique des pays d'Europe centrale et de l'Est demeure importante pour l'avancement de la connaissance sociologique par tout ce qui lui est propre au sens de la qualité distinctive parmi les propriétés qui caractérisent une classe d'objets semblables. Outre les articles des travaux présentés ici, l'analyse rétrospective que certains sociologues de ces pays ont entreprise à l'intérieur de chaque communauté nationale, ou en comparant deux, trois ou plusieurs cas nationaux (Batygin, 1998; Koev, 1992; Koleva, 2001b; Krasko, 1998; Petrussek, 1992; Szacki, 1993, 1998; Yadov, 1998), montre bien que la sociologie est-européenne ne constitue ni un tout s'opposant à la sociologie occidentale, ni une entité homogène et uniforme. Possédant des traits communs façonnés par le contexte plus ou moins identique d'antan et d'aujourd'hui, les pratiques sociologiques en Europe centrale et de l'Est suivent des trajectoires disciplinaires différenciées, chacune étant construite en rapport avec une réalité nationale spécifique (Koleva, 2001a, 2002a, 2002b). C'est dans cette particularité que les pratiques sociologiques nationales confirment le propre de la sociologie comme science. Il consiste dans le rapport complexe et contradictoire entre la saisie d'un nouveau phénomène social et sa thématisation dans une perspective théorique appropriée indépendamment de la «localisation» de ce rapport (Berthelot, 1996, 1999).

Il serait dommage de faire l'économie de l'histoire particulière et du présent spécifique des pratiques sociologiques nationales et de réduire en conséquence l'internationalisation actuelle du processus de production de connaissance à l'imposition de cadres conceptuels uniformes ou assez

généraux incapables d'apporter une compréhension nuancée des cas étudiés. Il serait d'autant plus regrettable que la communauté sociologique laisse pénétrer les tendances à la standardisation au sein même de l'activité de connaissance et glisse vers l'institutionnalisation d'un mode de pensée qui privilégie des points de vue ou des modèles sur lesquels tous doivent s'aligner. Cela aurait été nuisible au développement de la sociologie comme maître de sa pratique diversifiée qui, à ce titre seulement, pourrait défendre sa mission originelle de comprendre la société en constante transformation dans la diversité de ses expressions.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBROW, M. (2001). «Max Weber i globalisatziyata» (Max Weber et la globalisation), *Sotziologuitcheski problemi (Problèmes sociologiques)*, n° 1-2, p. 167-176 (en bulgare).
- ALEXANDER, Jeffrey (1995). «How "National" is Social Theory?», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 21, n° 3, p. 541-546.
- ARENDT, H. (1972). *Le système totalitaire*, Paris, Éditions du Seuil, coll. Points.
- BATYGIN, G. (1998). «Priemstvennost rossiiskoj sotziologuitcheskoj traditcii» (Continuité dans la tradition sociologique russe), dans V. Yadov (dir.), *Sociologuia v Rossii (Sociologie en Russie)*, Moscou, Éditions de l'Institut de sociologie, Académie russe des sciences, p. 23-44 (en russe).
- BERNARD, P., M. FOURNIER et C. SAINT-PIERRE (1998). «Présentation: Au-delà de la crise, un second souffle pour la sociologie», *Sociologie et sociétés*, n° 1, p. 3-8.
- BERTHELOT, J.-M. (1996). *Les vertus de l'incertitude*, Paris, Presses Universitaires de France.
- BERTHELOT, J.-M. (1999). «Cumulativité et normativité», dans N. Ramognino et G. Huelles (dir.), *Sociologie et normativité scientifique*, Toulouse, Presses Universitaires de Mirail, p. 73-90.
- BOURDIEU, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*, Paris, Éditions Raisons d'agir.
- COENEN-HUTHER, J. (1993). «Analyse de réseaux et sociologie générale», *Flux*, n° 13-14, juillet-décembre, p. 33-40.
- COENEN-HUTHER, J. (1996). «Sociology Between Universalism and Diversity: Some Remarks on the Alexander-Münch Debate», *Revue Suisse de Sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 22, n° 3, p. 501-506.
- DJILAS, M. (1957). *La nouvelle classe dirigeante*, Paris, Plon.
- FOTEV, G. (2001). «Mondialisation et inégalités», dans J.L. Boucher, G. Fotev et S. Koleva (dir.), *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Sofia, Éditions LIK, p. 45-59.
- GENOV, N. (1989). *National Traditions in Sociology*, London, Sage Publications.
- GENOV, N. et U. BECKER (2001). *Social Science in Southeastern Europe*, Paris, Bonn et Berlin, International Social Science Council, Social Science Information Centre.

- GOULDNER, A. (1970). *The Coming Crisis of Western Sociology*, New York, Basic Books.
- HAMEL, J. (1997). *Précis d'épistémologie de la sociologie*, Paris, L'Harmattan.
- JELYAZKOVA, M. (1991). «Natzionalni tradicii v sotziologuiyata, pod redakctziyata na N. Genov, retzenziya» (*National Traditions in Sociology*, N. Genov (dir.), recension), *Sotziologuitcheski problemi (Problèmes sociologiques)*, n° 1, p. 148-150 (en bulgare).
- KAASE M., V. SPARSCHUH et A. WENNINGER (dir.) (2002). *Three Social Science Disciplines in Central and Eastern Europe. Handbook of Economics, Political Science and Sociology (1989-2001)*, Bonn/Berlin, Budapest, Social Science Information Centre/Collegium Budapest.
- KEEN, M.F. et J. MUCHA (1994). *Eastern Europe in Transformation. The Impact on Sociology*, Westport, Connecticut-London, Greenwood Press.
- KNORR CETINA, K. (1995). «Epistemitchnite kulturi: formi na razoum v naukata» (Les cultures épistémiques : les formes de la raison en science), *Sotziologuitcheski problemi (Problèmes sociologiques)*, n° 2, p. 54-68 (en bulgare).
- KOEV, K. (1992). «Masks and Faces : Bulgarian Sociology in Search of Itself», *International Sociology*, vol. 7, n° 1, p. 103-109.
- KOLEVA, S. (1995). «La notion d'interaction sociale : à la recherche d'une synthèse conceptuelle», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 25, n° 2, p. 391-409.
- KOLEVA, S. (2001a). «Sociology in Central and Eastern Europe from the Mid-1950s to 1989 : The Road to the Challenges of the 1990s», Final Report, Open Society Support Foundation, Individual RSS Grant n° 1568/1999, Sofia, June.
- KOLEVA, S. (2001b). «La sociologie bulgare contemporaine de 1950 à 1970 : l'histoire d'une construction intellectuelle», dans J.L. Boucher, G. Fotev et S. Koleva (dir.), *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Sofia, Éditions LIK, p. 217-233.
- KOLEVA, S. (2002a). «Sotziologuiyata v Tzentralna i Iztotchna Evropa sled Vtorata svetovna voina do 1989 g. : institutczionalni tzikli i shansove za razvitiye» (La sociologie en Europe centrale et Europe de l'Est après la Deuxième Guerre mondiale jusqu'en 1989 : cycles institutionnels et aléas du développement), *Sotziologuitcheski problemi (Problèmes sociologiques)*, n° 1-2, p. 55-71 (en bulgare).
- KOLEVA, S. (2002b). «The Disciplinary Identity of Sociology: Profiles of Construction (Sociology in Poland, Russia and Bulgaria in the 1950s and 1960s)», *Sociological Problems*, vol. XXXIV, Special Issue, p. 74-91.
- KRASKO, N. (1998). «Sociology in the First Decade of Socialist Poland», *Polish Sociological Review*, n° 2 (122), p. 177-195.
- KRASTEV, I. (dir.) (2001). *Pod liniya. Sotzialnite nauki i druguiyat vek (Sous ligne. Les sciences sociales et l'autre siècle)*, Sofia, Centre de stratégies libérales, Fakel Express (en bulgare).
- LEVIVE, D.N. (1996). «On the National Question in Sociology», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 22, n° 1, p. 13-17.
- MÜNCH, R. (1993). «The Contribution of German Social Theory to European Sociology», dans B. Nedelmann et P. Sztompka (dir.), *Sociology in Europe. In Search of Identity*, Berlin-New York, Walter de Gruyter, p. 45-66.

- MÜNCH, R. (1995). «Geopolitics in the Guise of Universalistic Rhetoric», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 21, n° 3, p. 547-555.
- NEDELMANN, B. et P. SZTOMPKA (1993). *Sociology in Europe. In Search of Identity*, Berlin-New York, Walter de Gruyter.
- PETRUSEK, M. (1992). «Dvojí renaissance ceskoslovenské sociologie» (Two Rebirths of the Czechoslovak Sociology), *S-obzor*, n° 2, p. 6-14 (en tchèque).
- POLIN, C. (1994). *Le totalitarisme*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je?, 3^e éd.
- RITZER, G. (1996). «Münch(ing) on McDonald(ization) of Social Theory», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 22, n° 2, p. 247-250.
- SZACKI, J. (1993). «Sociology at the Turning-Points of Polish History», *Polish Sociological Review*, n° 3 (103), p. 167-175.
- SZACKI, J. (1998). «Polish Sociology 1944-1989: In Service of Society or in Service of the Regime?», *Polish Sociological Review*, n° 2 (122), p. 115-131.
- TURNER, B.S. (1996). «Sociological Theory in the Tension between Globalization and Localization», *Revue suisse de sociologie (Swiss Journal of Sociology)*, vol. 22, n° 1, p. 19-23.
- VOSLENSKY, M. (1980). *La nomenklatura*, Paris, Belfond.
- YADOV, V. (dir.) (1998). *Sotziologuia v Rosii (Sociologie en Russie)*, Moscou, Éditions de l'Institut de sociologie, Académie Russe des Sciences (en russe).

LES EXPERTISES À LA CROISÉE DES CHEMINS BALKANIQUES

LILIANA DEYANOVA

Ce ne sont pas les résultats d'une recherche empirique que je présente ici, mais plutôt les tentatives de formuler des questions en vue d'une recherche ultérieure. Cependant ces questions ont surgi d'une masse de données empiriques concrètes. En m'intéressant aux messages des sociologues dans les médias et au discours des experts dans l'espace public afin d'approfondir ma compréhension de l'expertise et de l'engagement, j'ai relu un grand nombre de recherches sociologiques, politiques et anthropologiques traitant de thèmes liés aux problèmes ethniques et réalisés en Bulgarie après 1989¹. J'ai examiné les ouvrages, les périodiques des

1. Pour une présentation de ces problèmes et recherches, voir Anna Krasteva (dir.), *Communities and identities*, Sofia, Petekston, 1998; Michail Ivanov, *Problemite na malzinstvata v Balgaria*, Sofia 2001, Institut za liberalni izsledvania; Nadège Ragaru, « Quel Islam en Bulgarie post-communiste? », dans *Archives de Sciences Sociales des Religions*, p. 125-159; Nadège Ragaru, « Recompositions identitaires chez les musulmans de Bulgarie : entre marqueurs ethniques et religieux », *Balkanologie*, 1999, n° 3, p. 121-145; Maya Grekova, *Malzinstvo/minorité/*, Sofia, Kritika I humanisam, 2001; les travaux de Ilona Tomova, A. Zeliaskova, K. Kanev, V. Roussanov et d'autres. D'après le recensement de 1992 la population musulmane en Bulgarie compte 13,1 %. (N. Ragaru y cite – si on adopte un critère « ethnique » – les proportions suivantes : 75 % de Turcs, 13,5 % de Bulgares islamisés, connus sous le nom de Pomaks, et 10,5 % de Tsiganes); selon le Centre national des problèmes ethniques et démographique la population en Bulgarie compte 82 % de Bulgares, 7,7 % de Turcs, 8,8 % de Tsiganes.

- TOMOVA, I. (1995). *The Gypsies in the Transition Period*, Sofia, IMSIR.
- VENN, C. (2000). «Intellectuals, Power and Multiculturalism», *Theory, Culture and Society*, vol. 17, n° 1, février, p. 91-95.
- WACQUANT, L. (2000). *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.
- WIEVIORKA, M. (2000). «Contextualizing French Multiculturalism and Racism», *Theory, Culture and Society*, vol. 17, n° 1, février, p. 157-162.
- WALLERSTEIN, I. (1995). *Impenser la science sociale, Pour sortir du XIX^e siècle*, Paris, PUF.

centres universitaires et des ONG principaux sur les problèmes des minorités. J'ai effectué des interviews avec des experts sur la manière dont on traite des problèmes ethniques dans les institutions étatiques et dans les organisations non gouvernementales².

L'objectif était de retracer la dynamique des concepts à l'aide desquels les problèmes ethniques sont décrits (par exemple l'apparition, la surexpansion et les métamorphoses du concept « identité » dans le contexte de « conflits ethniques » ; ou bien la diffusion de celui de « multiculturalisme »³ ; ou encore la fixation, visible ces derniers temps, dans les « identités transfrontalières », « transnationales » ainsi que, en même temps, dans la « discrimination raciale » et ainsi de suite). Il me semblait important de voir pourquoi on examine plutôt un problème et non pas un autre, pourquoi on le nomme de cette manière, quels sont les intérêts différents de sa formulation, quel est le lien entre cette dénomination et les priorités des diverses institutions financières et politiques ; qui est-ce qui commande la recherche et détient les résultats... De cette manière je voulais comprendre quelque chose d'encore plus général : quelles sont « les idéologèmes » qui continuent de fonder le discours sur les Balkans et comment les sociologues, les anthropologues et les politologues contribuent à l'élaboration et la perpétuation de ce discours dominant (étant donné qu'il s'agit d'une région fragile et fragilisée, d'une région où il y a beaucoup de luttes, y compris « des luttes à propos des mots » (Bourdieu), d'une région où les expertises deviennent plus vite une ontologie sociale, voire des « self-fulfilling prophecies », prophéties autoréalisantes).

LE SOCIOLOGUE ET L'EXPERT

Alors, quelle est la position du savant dans la Cité ? Comment ses recherches peuvent-elles alimenter le débat public ? Je dirai préalablement que « l'utopie » de la critique sociologique est la mesure difficilement réalisable entre neutralité et engagement et plus précisément « la neutralité engagée » (selon l'expression opportune de N. Heinch). Mais ce thème, celui des deux faces du savoir sociologique même – expertise et critique –, n'est pas notre propos ici⁴. Si je le mentionne, ce n'est que parce qu'il est directement lié au point de

2. Par exemple Center for Minority Studies and Intercultural Relations ; Fondation « L'initiative inter-ethnique » et son édition périodique *Etnoreporter*, les revues *Fokus* et *Obektiv*, le numéro spécial de la revue académique *Sotsiologicheski problemi*, la revue académique *Istoricheski pregled*, etc.

3. Sur des questionnements pareils, voir les travaux cités de Bourdieu et de Wacquant, ainsi que de Dezlay et Garth sur l'invasion néolibérale, Calhoun (qui analyse les raisons de « l'émergence du concept de l'émergence » et le paysage intellectuel de la science sociale non critique / « the very little reflexive social science »).

4. À ce sujet, voir M. Weber bien sûr, mais aussi le travail classique de Paul Feyerabend sur « la science dans une société libre », ainsi que P. Bourdieu, C. Calhoun, M. Callon, B. Latour, A. Caillé, L. Boltanski. Pour une présentation systématique de la problématique, consulter le

vue duquel je pose les questions dans ce texte. Un texte qui a été suscité par le fait qu'en ce moment dans les «Balkans» (les Balkans à l'époque de la modernité tardive) on peut voir assez clairement que l'idée d'une science moderne neutre est vraiment une fiction et, plus que ça, une «fiction intéressée» (Bourdieu), ce qui confirme que le sociologue doit intervenir dans l'espace public. Pourtant une question surgit : intervenir au nom de quoi ? Je dirai seulement que j'accepte les présupposés de la sociologie réflexive de Bourdieu qui défend une science qui est «celle de l'Aufklärung, de la démythification». Parce que «la répudiation sceptique ou cynique de toute forme de croyance dans l'universel, dans les valeurs de vérité, d'émancipation, d'Aufklärung en un mot... est dangereuse» (Bourdieu, 1997, p. 86). Les Lumières signifient aussi «une institutionnalisation de la critique», une autonomie des institutions du savoir. Dans une société de la raison, donc une société civile, le savoir doit être soumis à l'échange, donc contrôlé et contrôlable. Ici, dans la société moderne la science présuppose une sphère publique de la science ainsi qu'elle est partie intégrante de la sphère publique (au sens de Habermas)⁵. (C'est précisément cette sphère publique qui était un horizon utopique de la «transition» après 1989.) Cependant, à l'époque de la modernité tardive (l'époque de «globale»), c'est cette sphère même qui devient problématique. On parle de crise de la sphère publique moderne classique, d'affaiblissement du politique; d'une tendance que les individus défendent leurs intérêts de plus en plus souvent par le biais de l'expertise – «représentation de l'expertise».

Par conséquent les problèmes s'avèrent multiples et très entrelacés. J'en laisserai de côté une partie. Je ne m'intéresserai pas à l'expertise comme mécanisme de représentation, au rapport démocratie-expertocratie, et non plus à la façon par laquelle divers groupes d'intérêt ont une influence sur le processus décisionnel bulgare (une influence d'une *policy-making* supranationale à travers l'expert «spécialiste» ou l'expert «médiateur», l'expert «sage»⁶). De même, je ne m'intéresserai pas à l'aide internationale dans les

livre collectif sous la direction de Bernard Lahire (2002). Je cite à plusieurs reprises entre autres les articles de R. Castel sur la demande sociale, de C. Grignon sur l'expertise et la critique, de Martuccelli sur la posture critique, de B. Lahire sur «l'utilité», ainsi que Johsua qui y pose la question «qui expertisera les experts?».

5. Voir Habermas (1992) et son analyse de l'espace public critique, de la «sphère» de la discussion.
6. Voir Sauruger (2002) qui analyse le *policy-making* communautaire, supranational, et le primat de l'expertise, la «représentation de l'expertise», les répertoires d'action des groupes d'intérêts concrets (p. 375-376, nf). Ainsi que Lequesne et Rivaud (2001) sur les experts indépendants et la démocratie supranationale. Ces deux auteurs font la typologie des experts dans le système politique de l'UE – «l'expert «spécialiste» dont la légitimité repose sur la connaissance d'un savoir-faire technique»; l'expert «médiateur» dont la légitimité est construite sur la capacité à rechercher des «compromis entre les acteurs»; l'expert «sage» dont la légitimité repose sur l'aptitude à donner du sens à la construction politique de l'UE en formulant une interprétation des valeurs» (p. 874).

Balkans, aux élites «de l'aide» (un sujet qui est profondément analysé par Nadège Ragaru⁷ qui poursuit les «pathologies de développement du secteur des ONG», leurs «expertises qui ne sont guère favorables à l'ancrage de rapport démocratique entre citoyens et institutions»). C'est uniquement la grille conceptuelle même qui m'intéresse, la grille par le biais de laquelle, chez nous, on problématise les réalités; mon intérêt porte sur les recherches empiriques mêmes traitant de la transition, sur leurs réponses aux demandes sociales.

Dans nos études nous avons en vue l'expertise dans un sens plus large. Le glissement continu entre «recherche» et «expertise» est dû au fait que dans chaque recherche sociologique il y a un côté expertise (savoir positif); de la même manière que de l'autre côté il y a un savoir normatif, une critique – l'expertise limite la critique idéologique, la critique limite l'expertise technocrate. L'expertise sociologique est donc une expertise singulière, inséparable des deux moments, parce que – si l'on reprend Kant – l'expertise sans critique est aveugle, la critique sans expertise est vide⁸.

Je ne vais pas compliquer plus encore cette description de toute façon compliquée de la manière dont j'entends la tâche sociologique, mais je ne peux ne pas ajouter que le sociologue, le scientifique en sciences sociales en général, ne dévoile pas tout simplement quelques réalités cachées et existantes extérieures et indépendantes de la recherche même. Tout au contraire, il «fait émerger des entités jusque-là invisibles et s'érige en porte-parole légitime et incontestable de ces entités⁹». Il œuvre pour la construction de cette entité, il mobilise, il rend visibles certaines formes nouvelles de l'action collective¹⁰.

7. Ragaru en analysant notre «société des projets» et «l'ONG-isation des Balkans» argumente les effets pervers de «la logique des projets». Elle décrit minutieusement les «vagues» de projets et explique les déplacements de l'attention internationale des Turcs de Bulgarie vers les autres minorités religieuses et ethniques. Selon Ragaru les savants universitaires «sont privés de toute influence politique tandis que les hommes politiques écoutent “des experts” peu légitimes scientifiquement».

8. Voir Martuccelli, p. 138; Grignon, p. 134 et 127, qui discute les deux pôles de la sociologie – le savoir normatif et le savoir positif. Je me sens très près de l'approche de Benoît de L'Estoile (2000) et sa discussion subtile (à travers la théorie wébérienne de la «domination rationnelle et formelle» et son aboutissement «la bureaucratie moderne») du lien intrinsèque entre la rationalité scientifique de l'anthropologie et la rationalisation de la domination coloniale. Pour comprendre «les idéologèmes» sur l'expertise «socialiste» – «la pragmatologie sociologique» (V. Dobrianov) et ses célébrations scientifiques, voir *Sotsiologia I sotsialna praltika v usloviab sotsialisma / Sociology and Social Practice Under Socialism Transactions of the International Varna Sociological School*, (1983)/(ce volume contient une présentation en anglais écrit par N. Genov, p. 224-233). Pour le rôle des sciences sociales à l'âge de la globalisation, voir Appadurai.

9. C'est une analyse de Calon (1999).

10. Voir Castel sur l'ambivalence de la demande sociale («elle est aussi tapie dans la souffrance» (Castel, p. 72)). Voir Bourdieu, Wacquant et de L'Estoile.

LES RECHERCHES DANS L'ESPACE PUBLIC APRÈS 1989

Or, chaque essai de relire les recherches traitant de problèmes ethniques – afin de voir si et comment les études sociologiques et autres servent à l'effort de rationaliser et de comprendre la « transition » bulgare d'après 1989 – se heurte à des obstacles insurmontables et qui ne sont pas seulement de nature épistémologique. Pour un grand nombre de ces études on pourrait dire très difficilement qu'elles sont publiques, qu'elles sont des publications, et encore moins – qu'elles deviennent un fait de la sphère publique scientifique. Leur manque de transparence dérangeant est à plusieurs niveaux et de nature diverse¹¹. Elles ne sont pas présentes dans les revues scientifiques, ni dans les bibliothèques publiques. Même les experts sur les problèmes des minorités dans les institutions d'État y accèdent difficilement¹². Leurs résultats ne sont pas soumis à la critique par la communauté scientifique. Leur savoir ne se cumule pas, comme si chaque nouvelle étude commençait quasiment à zéro¹³. Les arguments ne sont pas confrontés, ne se critiquent pas et ne se démentent pas l'un l'autre.

La polarisation exceptionnelle entre les recherches universitaires ou académiques et les études faites par les organisations non gouvernementales est aussi très évidente. Les deux côtés s'ignorent réciproquement, dans le sens double du verbe « ignorer » – ils ne se connaissent pas et ils ne se reconnaissent pas. Ils ne se citent pas. (Par exemple dans la revue *Istoritcheski pregled*, une revue de l'Académie Bulgare des Sciences, il n'y a presque pas de références aux recherches historiques des organisations non gouvernementales, quelque bonnes qu'elles soient.) Dans une des rares exceptions – un compte rendu, fait par le professeur Strachimir Dimitrov, d'un ouvrage, édité par le renommé International Center for Minority Studies and Intercultural Relations –, on souligne, et on érige cela en argument, qu'il est « créé avec l'aide de sponsors occidentaux¹⁴ ». À leur tour, les ONG ne prennent pas en compte des recherches universitaires solides sur les problèmes ethniques et les emploient très rarement dans des études ultérieures portant sur le même thème. Bien sûr que l'obtention de nouveaux financements et la logique marchande d'entreprise exigent

11. Voir Ragaru (2000).

12. Entretien avec un expert du gouvernement, Sofia, 6 août 2002.

13. Ainsi qu'un expert auprès d'un organisme supérieur d'État a affirmé dans l'entretien que j'ai effectué : « sur 36 projets financés lors de la préparation de la réforme de la santé publique 16 projets se doublaient et aucune des équipes ne connaissait le travail des autres » (Entretien, Sofia, 6 août 2002).

14. Les revues académiques ne mentionnent pas les excellentes recherches réalisées par des ONG. Et vice versa. Dans certains cas la notion de « recherche sociologique » est utilisée sans aucune preuve de capacités de formulations sociologiques (ainsi une certaine « recherche sociologique » de Stephan Kostov dans la revue *Etnoreporter*, 2001).

«une connaissance de ce qui est écrit sur le sujet», mais très souvent cela s'avère une mimo-professionnalisation (selon Joan Heilbron : un discours de pseudo-professionnel, un discours à usage externe de présentation et de représentation).

Voilà comment naissent les conférences mimo-scientifiques qui servent à avantager les donateurs, ou au moins à rendre compte devant les «donateurs» et qui contribuent à l'instauration de la nouvelle «langue de bois» et du «nouveau *marketing idéologique*». À ce point sont très visibles dans les médias les *think tanks*, une sorte spécifique d'instituts, de «corps indépendants d'experts».

La question des *think tanks* en Europe de l'Est est inséparable de celle de l'entrée puissante des schémas de la pensée néolibérale. L'esprit de marché pur envahit la recherche scientifique. Des auteurs comme Bourdieu et Wacquant – dont l'influence sur cette analyse est visible – ont sans doute des raisons de s'inquiéter face à la manière dont ces schémas s'imposent dans le monde «globalisé», de s'inquiéter face à la «fausse universalisation» et l'implantation des thèmes, des théories et des notions issus d'autres contextes. Ce sont des schémas d'une pensée qui essaie de dissoudre les collectivités (donc les débats pour le bien commun), qui pulvérise toute résistance, toutes solidarités, y compris les appartenances politiques. On a vu, grâce à Loïc Wacquant et son étude *Les prisons de la misère*, l'expansion impressionnante de la «nouvelle vulgate planétaire» qui accompagne la transformation de l'État-providence en État-pénitence, la criminalisation des pauvres, la mondialisation de la tolérance zéro, l'apparition d'un nouveau *social panoptisme* et d'un discours sur les pauvres – les *underclasses* – qui s'impose par le biais des multiples programmes internationaux qui financent précisément une telle représentation de la pauvreté. Ainsi en Bulgarie, les Tsiganes ou les Turcs pauvres (respectivement 75 % et 44 % de la population des pauvres) sont conçus de plus en plus en tant que *underclass*.

La perception de telles tendances dans les sciences sociales ainsi que les hypothèses des limites de leur autonomie que j'essaie de formuler et d'argumenter ont à leur base une étude antérieure sur «l'impossible sphère publique critique» (Deyanova, 1999). Cette étude du discours des sciences sociales dans les médias bulgares après 1989 (de 1989 à 1999) m'a permis de poser dans une nouvelle perspective la question de l'autonomie du savant. C'était le temps de la cristallisation d'une sphère publique et de la désintégration du *Grand Décor* (l'espace public théâtralisé du socialisme); le temps de la transformation de la masse en «public» et des médias en «médiateur pur» permettant une représentation des différents intérêts; le temps de «l'institutionnalisation de la critique» (dans le sens de Koselleck). Mais, sans que l'on s'y attende, on a vu s'élaborer sous nos yeux une nouvelle langue de bois, la langue des lieux communs qui sert les structures verticales du pouvoir au lieu de contribuer à l'identification des positions civiques en germe et des liens

entre elles. Cet aspect de l'étude de notre « transition » est lié à une de ses particularités : la lutte de légitimation de différents réseaux, de groupes qui ne peuvent pas – ne peuvent plus ou ne peuvent pas encore – devenir des pouvoirs publics. La deuxième étape de la présence des sociologues académiques sur la scène publique (après la première qui était celle de « l'intellectuel engagé » et qui a duré jusqu'en 1995) était celle des experts. Les questions qui se posent sont les suivantes : quelles sont les élites et quel est le type de transition qui légitime le discours d'expert, avec la logique de quels « réseaux » sociaux se trouve-t-il en conformité ? Quels sont les réseaux qui en bénéficient ?

Dans les médias étudiés la présence la plus visible est celle des *think tanks*. Bourdieu et Wacquant leur reprochent le fait que leurs *policy papers* impeccables « créent l'illusion de rationalité et de neutralité des mesures prises en vue d'autres critères ». (Ils possèdent « les atouts, l'*hexis*, la langue et les titres des universitaires, mais il leur manque l'essentiel – la capacité de formuler leurs propres questions et la volonté d'en chercher les réponses en toute liberté où que cela mène »). Bien que ce type d'intellectuels médiatiques soit spécifique dans une situation comme la nôtre, j'ai argumenté la thèse suivante : ce sont les *think tanks* qui se sont avérés légitimes dans et pour la plupart des réseaux, ce sont eux qui ont été reconnus et identifiés en tant que médiateurs. La transition a besoin de leur *policy papers*, et non pas d'une science sociale critique. C'est pourquoi les scénarios des instituts privés de ces experts s'avèrent efficaces. Mais une fois de plus, cela ne va pas dans le sens de la transformation de la masse en public, participant dans le débat sur le bien de la cité. Dans ce sens ladite sphère publique critique s'avère impossible.

Par conséquent, dans les études centrées sur des problèmes ethniques dans les Balkans, on peut observer non seulement la mise en place du paradigme du marché dans le champ des sciences sociales, la non-distinction des éditions universitaires des éditions commerciales, etc., mais surtout une violence symbolique énorme et même « un impérialisme culturel ». Par exemple, la mise en place de thèmes et de termes qui viennent d'autres contextes, « des termes, des thèmes et des tropes qui tirent leur force d'attraction du simple fait de leur large diffusion » (Bourdieu et Wacquant). Plus précisément le terme « multiculturalisme » est un bon exemple pour une telle tendance dont parlent les deux sociologues : ou bien si le terme « race » y est, ou « underclass », ou « flexibilité » (à ce sujet voir par exemples les critiques dans la revue *Theory, Culture and Society*, Wieivorka, 2000). On peut s'interroger si la France ou la Bulgarie peuvent être pensées en tant que « racistes », plus précisément pensées à l'aide du concept de « race » venu d'Amérique. Il est pourtant évident que de tels termes existent et qu'ils se globalisent à travers la complicité consciente ou inconsciente de toute une armée de scientifiques et d'intellectuels médiatiques. Et ils finissent par transformer la réalité même.

LE DISCOURS SUR LES PROBLÈMES ETHNIQUES EN BULGARIE

Les exemples ne manquent pas. En Bulgarie on est en train de préparer une loi sur la discrimination « raciale ». Le secrétaire général de l'OSCE (High Commissioner on national minorities), cité dans les éditions des organisations non gouvernementales¹⁵, a conseillé que les pays adhérant à l'UE adoptent une telle loi (contre des « actes contenant une motivation raciale »). Pourtant, dans un grand nombre de publications universitaires et d'ONG qui commentent cette loi, le terme de violence raciale est employé dans un sens beaucoup plus large, trop large. Ainsi le cas d'un Turc battu par quelques Bulgares est interprété en tant que violence raciale. Les Turcs représentent un dixième des citoyens bulgares, mais dans quel sens sont-ils une race ?

Dans de pareilles éditions on met en doute « le mythe de la tolérance inhérente des Bulgares » ou bien « le modèle bulgare de gestion des problèmes minoritaires » par l'énumération d'actes de xénophobie, des actes isolés. Dans la revue *Focus* (2002, n° 22, p. 10), parue dans le cadre d'un projet pour les droits de l'homme, on explique le taux de chômage chez les tziganes par les « préjugés des employeurs ». Ces derniers temps, dans des publications et des études de ce type on proclame qu'en Bulgarie – le pays qui a sauvé ses Juifs de la déportation dans les camps de la mort pendant la Seconde Guerre mondiale, dans un pays où les juifs, selon le dernier recensement, sont moins de 1500 personnes, un « antisémitisme est en train de naître ». Il est vrai qu'en Bulgarie une vague de publications négationnistes et antisémites est en train de se répandre (œuvre de deux maisons d'édition fascistes : Jarava et Jar pítiza). Il y a aussi une propagande antisémite dans un quotidien bulgare (il s'agit de *Monitor* dont le rédacteur en chef est l'auteur du *Boomerang du mal*, où le mal, comme on pourrait s'y attendre, est représenté par les Juifs, les maçons, « une bande de Juifs de *Wallstreet* qui foulent aux pieds l'orthodoxie... »). Il est vrai aussi que les essais de pédagogiser l'Holocauste ne se sont pas avérés prometteurs. Mais est-il vrai qu'en Bulgarie « un antisémitisme est en train de naître » ? Je crois que non. L'hypothèse qui me paraît plus plausible est que cela non seulement ne correspond pas à la vérité, mais que de telles hypothèses de « naissances de... » sont manipulatrices parce qu'elles identifient le procès d'une manière erronée – *un discours antisémite n'est pas en train de naître en Bulgarie, ce qui naît (ou renaît dans certains cas) par contre, est le discours anti-: anti-moderne, anti-européen, anti-civique, anti-démocratique* (les anti-Américains, les anti-Tsiganes, les anti-« Turcs », c'est-à-dire les citoyens bulgares d'origine turque). Après 1989, à la fin d'une transition échouée (à tel point échouée qu'en 2002, 70 % de la population se trouve

15. Voir *Monitoring*, 2001, p. 50. Dans ces documents on postule que chaque homogénéisation des normes du droit est un indice de la « globalisation positive ».

au-dessous du seuil de la pauvreté), on ressent comment les structures de ce qu'on appelle « sphère publique moderne » se dissolvent peu après s'être constituées. La texture même du « politique » est en péril. Les conditions d'existence d'un public autonome (c'est-à-dire « des citoyens » et non pas « des masses ») sont en crise. En crise est ce lieu où tout un chacun peut entendre une opinion et son opinion peut être entendue à son tour, où, comme disent les classiques sur le thème, il y a des individus autonomes et où autant de personnes entendent une opinion que des personnes peuvent avoir une opinion et où par conséquent il existe la possibilité que cette opinion soit discutée, argumentée, et éventuellement transformée en action effective, action pour le « bien commun », le bien de la polis. Les structures fondamentales de « l'espace public de l'histoire » se dissolvent. C'est la possibilité même de communication entre les diverses mémoires collectives, de « dialogue » des différents récits pour le passé et donc le droit humain fondamental qui en découle, le droit à la mémoire, qui disparaît.

Un autre exemple. Des jeunes politologues, auteurs du projet « Euro-intégration, collaboration transnationale et initiative des jeunes », donnent l'argument suivant (il est vrai que je cite là une thèse d'une revue non théorique) : « Il est apparu une nécessité que les pays membres de l'Union européenne se mettent à cultiver nos pays. » D'ailleurs les récits dans les médias sont particulièrement significatifs – le plus souvent les experts nous aiment (ou pas), ils nous rendent visite, il nous consolent (ou pas), ils nous disent que « la Bulgarie ne va pas être laissée sous la pluie... ».

Des projets tels que « Les Rhodopes – attitudes et potentiel pour un développement futur » parlent de bon gré d'« identité transfrontalière » et même de *diasporic communities* à la manière de Arjun Appadurai¹⁶ ; ou bien de *travelling cultures* (à la manière de James Clifford). Et les mêmes auteurs qui se sont donné beaucoup de peine pour instaurer le discours sur

16. Je ne veux pas dire que ces auteurs sont bien connus et lus, mais de pareilles matrices discursives sont importées par une élite mondialisée, elles sont sédimentées dans la langue de la demande même, dans la posture de ces « *issue networks* » (qui posent en avant « le consensus minimal à la fois sémantique et idéologique – qui permettrait à des individus de collaborer à un projet commun à partir des différents liens institutionnels... ») dont parlent Dezlay et Garth (Dezlay, 2000, p. 23). Ces deux auteurs démontrent comment « la logique marchande s'impose dans un espace que l'on a tendance à considérer comme étant de l'ordre public, sinon de l'État ». De l'autre côté ces recherches permettent de reproduire les stigmatisations et les « mythes » (Brubaker) sur « le nationalisme mauvais qui règne dans les Balkans » ou sur la décommunisation « balkanique » (on parle d'un « modèle balkanique de sortie du communisme » à la Philippe Moreau Desfarge : « modèle balkanique de sortie du communisme – industrialisation récente et dictée par la mégalomanie, agriculture archaïque, absence de passé démocratique... »). Voir Freeman (1997), ainsi que Naumovitch (2000) qui systématise ces « myths and misconceptions in the study of nationalism » dont parle Rogers Brubaker : le mythe, de « the return of the repressed », de « cynically manipulative elites », de « good and bad nationalisms »... bref, de « balkan's butchers ».

l'identité, qui ont consacré leurs efforts pour construire ou au moins pour défendre «l'identité pomak» (on appelle pomaks les Bulgares islamisés), etc., se mettent à parler d'identités transfrontalières et même de «métissage»... Et ce ne sont que quelques-uns des mélanges inacceptables du point de vue théorique et qui doivent être débattus en public. Pourtant il est rare que quelqu'un ait accès aux moyens par lesquels les données dans le cadre d'un projet sont obtenues. Pareil pour la destination du projet. Le débat sur les moyens d'obtenir les données, sur la manière d'utiliser correctement les grilles conceptuelles utilisées est absent.

Dans une édition académique, des auteurs d'un institut réputé, créé dans le cadre du programme international *International Social Survey Program* (les dénominations étrangères ont une influence magique et sont considérées comme arguments en soi), présentent des données qui sont «obtenues à l'aide de méthodes internationalement reconnues» en introduisant l'opposition «identité nationale – orientation globaliste» et repèrent un «ethnocentrisme local» dans des régions arriérées du pays; d'autres personnes diplômées à l'étranger repèrent dans ces mêmes régions – très arriérées – «une attitude positive face au commerce avec le monde arabe»; un troisième groupe – toujours dans la même revue – nous assure que là «il y a des tendances séparatistes». D'autres recherches «à l'aide de méthodes internationalement reconnues» argumentent le chiffre étrange 3.68 qui «renvoie» à une identité nationale forte – «strong national identity».

Des catégories telles que «le nationalisme balkanique arriéré», «mauvais» sont largement répandues: «le nationalisme balkanique est un nationalisme aborigène... jusqu'au point d'une résistance anti-civilisation, d'une fermeture, d'un égoïsme, d'un amour pour son propre retardement balkanique» (Aspekti, p. 46). Enfin, dans une édition portant le nom reconnu «Projet de relations interethnique», Princeton, États-Unis, on comprend que chez nous «l'instinct de vengeance» empêche le libéralisme et que «la malédiction politique de la Bulgarie est considérée en tant qu'injustice phallique» (Etnitcheskata, p. 64).

Ces exemples illustrent la nécessité de problématiser les liens entre les demandes sociales de rationaliser «les transitions balkaniques» et les développements récents de la rationalité scientifique. Parce qu'on est d'accord que nous sommes réellement en présence d'une nouvelle étape de l'internationalisation de la recherche et d'une «dissociation croissante entre la mondialisation de la connaissance et la connaissance de la mondialisation» ainsi que d'une fragmentation et «une répartition inégale des ressources nécessaires aux études» (Appadurai, p. 257).

Est-ce vraiment vrai que «nous» sommes libres pour pouvoir «bâtir une communauté de chercheurs réellement internationale et démocratique» où les études régionales seront libres de faire cette «géographie des processus» chère à Appadurai (on ne peut pas ne pas noter ce

concept hautement spéculatif «processus», qui dans son vol globalisant efface – ou au moins sous-estime la différence entre commerces, pèlerinages, guerres, voyages et colonisations). J'en doute.

Est-ce vraiment vrai que «la science est en danger, donc elle devient dangereuse» comme l'affirme Pierre Bourdieu? La réponse mérite une étude future.

BIBLIOGRAPHIE

- ASPEKTI, (1992). *Na etnokulturnata situazia v Bulgaria*, vol. I, Sofia, Zentar za Izsledvane na demokraziata, Fondation Naumann.
- APPADURAI, A. (1999). «Mondialisation, recherche, imagination», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 160, juin, p. 257-267.
- BERGER, P.L. (1994). «Does sociology still make sense?», *Revue suisse de sociologie*, vol. 20, n° 1, p. 3-12.
- BOUCHER, J., G. FOTEV et S. KOLEVA (dir.) (2001). *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre les sociologues bulgares et québécois*, Sofia, LIK.
- BOURDIEU, P. et L. WACQUANT (1998). «Sur les ruses de la raison impérialiste», *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars, n° 121-122, p. 109-118.
- BOURDIEU, P. (1997). *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil.
- BOURDIEU, P. (2001). *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raison d'agir.
- CALHOUN, C. (2001). *President's report*, Social Science Research Council, New York.
- CALLON, M. (1999). «Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégagé: la double stratégie de l'attachement et du détachement», *Sociologie du travail*, n° 41, p. 65-78.
- CASTEL, R. (2002). «La sociologie et la réponse à la demande sociale», dans B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte, p. 57-67.
- CHAMPAGNE, P. (1991). «La construction médiatique des “malaises sociaux”», *Actes de la recherche en sciences sociales*, p. 64-75.
- DEYANOVA, L. (2001). «Les sociologues et la sphère publique critique», dans J.L. Boucher, G. Fotev et S. Koleva (dir.), *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Sofia, Éditions LIK, p. 258-267.
- DEZLAY I. et B. GARTH (1998). «Contribution à une sociologie du néolibéralisme», *Actes de la recherche en science sociales*, p. 3-21.
- DEZLAY, I et B. GARTH (2000). «Droits de l'homme et philanthropie hégémonique», *Actes de la recherche en science sociales*, p. 23-41.
- ETNITCHESKATA, K. (1993). *Proekt za etnitcheski vzaimodeistvia*, Princeton, USA, Sofia, Klub'90.
- FEYERABEND, P. (1978). *Science in a Free Society*, London, NLB.
- FREEMAN, O. (1997). «La société, cette grande absente. Essai critique sur les analyses occidentales du nationalisme postcommuniste», *Balkanologie*, n° 1, juillet, p. 1-17.

- GENOV, N. (1983). «Sociology and Social Practice under Socialism», *Sociologia I sozialna praktika v usloviab socialisma, Izvestia na mejdunarodnata varnenska soziologiticheska chkola*, t. II, Izdatelstvo na BAN, p. 224-233.
- GREKOVA, M. (2001). *Malzinstvo*, Sofia, Kritika I humanisam.
- GRIGNON, C. (2002). «Sociologie, expertise et critique sociale», dans B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte, p. 119-135.
- HABERMAS, J. (1992). *The Structural Transformation of the Public Sphere*, Cambridge, Polity Press.
- JOHSUA, S. (2002). «Sciences, sociologie, politique : qui expertisera les experts?», dans B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte, p. 155-174.
- KOLEVA, S. (2002). «The Disciplinary Identity of Sociology : Profiles of Construction», *Sociological Problems*, Special Issue, p. 74-91.
- KRASTEVA, A. (1998). *Communities and Identities*, Sofia, Petekston.
- LAHIRE, B. (dir.) (2002). *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte.
- LEQUESNE, C. et P. RIVAUD (2001). «Les comités d'experts indépendants : l'expertise au service d'une démocratie supranationale?», *Revue française de sciences politique*, vol. 51, n° 6, décembre, p. 881-902.
- L'ESTOILE, B. de- (2000). «Science de l'Homme et domination rationnelle : Savoir ethnologique et politique indigène en Afrique coloniale française», *Revue de Synthèse*, n°s 3-4, p. 291-323.
- MARTUCCELLI, D. (2002). «Sociologie et posture critique», dans B. Lahire (dir.), *À quoi sert la sociologie?*, Paris, La Découverte, p. 137-154.
- MONITORING, NA PROZESA NA PRISAEDINIIVANE KAM EU (2001) (2002). *Zachbita na malzinstvata*, Budapest, CEU Press.
- NAUMOVITCH, S. (2000). «“The Balkan Butchers” : myths and false notions about the desintegration of ex-Yougoslavia», dans K. Popova et S. Dimitrova (dir.). *Acts of the Balkanistic Seminar*, Bansko, Blagoevgrad, University Press, p. 52-74.
- PIRIOU, O. (1999). *Pour une sociologie des sociologues*, Fontenay-aux-roses, ENS, Éditions Fontenay/Saint-Cloud.
- RAGARU, N. (2001). «Les avatars de l'aide internationale dans les Balkans», *La revue internationale et stratégique*, n° 40, hiver, p.49-66.
- RAGARU, N. (2001). «Quel Islam en Bulgarie post-communiste?», *Archives de Sciences Sociales des Religions*, n° 115, juillet-septembre, p. 125-159.
- RAGARU, N. (1999). «Recompositions identitaires chez les musulmans de Bulgarie : entre marqueurs ethniques et religieux», *Balkanologie*, n° 3, p. 121-145.
- RINGOLD, D. (2002). «Poverty and Roma in Central and Eastern Europe: A view from the World Bank», *Roma rigts, quarterly journal of the European Roma Right Center*, n° 1, p. 31-43.
- SAURUGGER, S. (2002). «L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire», *Revue française de sciences politique*, vol. 52, août, p. 375-401.
- SOTSIOLOGIA, I SOTSIALNA PRALTIKA V USLOVIAH SOTSIALISMA (1983). *Sociology and Social Practice Under Socialism, Transactions of the International Varna Sociological School*, Sofia, Bulgarian Academy of Science Ed.

L'ACCROISSEMENT DE L'HÉTÉROGÉNÉITÉ ETHNOCULTURELLE DE LA POPULATION, IDENTITÉ TERRITORIALE ET TENSIONS INTERETHNIQUES L'exemple des districts Est du territoire de Stavropol¹

VLADIMIR A. KOLOSSOV ET TAMARA A. GALKINA

La population de nombreuses régions du monde devient de plus en plus hétérogène du point de vue de sa composition ethnique, de sa culture et de son mode de vie. C'est le résultat de la mondialisation de l'économie et de la vie publique, de l'accroissement des migrations nationales et internationales, de l'augmentation du nombre des mariages mixtes. Malheureusement, ce processus, somme toute naturel, conduit très souvent à des tensions interethniques et parfois même à des conflits ouverts débouchant sur un bain de sang, car chaque groupe ethnique et social a sa propre territorialité et prétend contrôler son territoire. Ce phénomène est aussi vieux que la civilisation, et il n'y a pas de signes indiquant que les puissantes relations idéologiques entre l'identité, la politique et le territoire s'affaibliront dans l'avenir (Murphy, 1996 ; Brubaker, 1992). L'état de relations ethniques dépend donc de l'évolution de l'identité des différents groupes sociaux, territoriaux et interethniques, cette identité évoluant très rapidement dans les conditions d'avancées extraordinaires des communications de masse. Le problème des rapports entre les différents niveaux de l'identité territoriale – macrorégionale, nationale,

1. Ce texte a été rendu possible grâce au soutien du CNRS et à la coopération des auteurs avec les collègues de l'Université de Bordeaux III et notamment, le Professeur Michel Bruneau. Les auteurs remercient Sergeï Mambetov pour l'aide dans la traduction de ce texte.

ethnique, régionale et locale – fut ces dernières années l'objet d'études interdisciplinaires et le thème de plusieurs colloques (cf. Ackleson, 1999; Newman et Paasi, 1998; Kolossov et O'Loughlin, 1998).

L'auto-identification avec un territoire, y compris le territoire d'un groupe ethnique, devient plus ou moins saillante parmi les autres identités humaines en fonction des circonstances (Hobsbawm and Ranger, 1983; Thompson, 1989; Tishkov, 1997). On peut supposer que l'afflux massif des migrants renforce l'identité territoriale, car les intérêts des « anciens » groupes territoriaux entrent presque inévitablement en contradiction avec les intérêts des nouveaux venus.

Il est connu que toute identité territoriale se base sur l'opposition de « son » groupe aux « autres ». Ce phénomène a été décrit par E. Spicer (1971). Après avoir étudié les exemples des Basques, des Galles, des Juifs, des Catalans, des Majas et des Navakhos, il a démontré que les différences ethniques se conservaient mieux là où les groupes sociaux maintenaient les contacts interethniques actifs. Toutes les ethnies en question ont survécu grâce aux résistances à l'assimilation par d'autres groupes et devaient accentuer leur différences. J. Scott (1990) allait dans le même sens et considère que plus forte est l'opposition, plus efficaces sont les représentations collectives et plus solide est la solidarité entre les membres de groupe ethnique. En plus, T. Gurr argue que plus saillantes sont les identités ethniques, plus élevée est la possibilité d'un conflit ethnique ouvert; plus longtemps les conflits ne sont pas résolus, plus intenses ils sont, et plus fortes et exclusives sont les identités de leurs participants (Gurr, 1994, p. 350).

Donc, les auteurs de cet article poursuivaient deux objectifs. D'un côté, ils voulaient déterminer le lien entre les identités territoriales et les relations interethniques dans la période post-soviétique. De l'autre côté, ils avaient l'intention d'étudier l'influence de l'accroissement de l'hétérogénéité de la population sur les relations entre ses différents groupes. L'accroissement de l'hétérogénéité ethnoculturelle est un phénomène commun à de nombreux pays et régions du monde. Quel est le « seuil de tolérance » au-delà duquel ce processus commence à déstabiliser la situation sociale? Pourquoi cela arrive-t-il? Ce problème est étudié sur la base de résultats obtenus au cours d'une mission de terrain dans le territoire de Stavropol, région du Caucase du Nord russe où la composition ethnique de la population se modifie très rapidement.

IDENTITÉS ET TERRITORIALITÉS

On peut à l'heure actuelle considérer comme prouvée la thèse selon laquelle ce ne sont pas les nations qui fondent les États mais au contraire ce sont les États, et plus exactement les élites, qui créent les nations. Par exemple, depuis la chute de l'URSS les différences entre Russes, Ukrainiens,

Kazakhs et autres ne cessent de se creuser et sont beaucoup plus importantes que du temps de l'existence de l'URSS. Les nations ne sont pas des entités immuables, mais en même temps ce ne sont pas des organismes vivants qui traversent durant leur existence des phases naturelles – naissance, maturité, vieillissement et mort. Dans la vie d'une nation, il peut parfois arriver des perturbations imprévues et imprévisibles, et les opinions des gens sur ce qui distingue leur nation de celles des autres ainsi que sur leur intérêt national (des Russes, des Français, des Allemands ou des Tchétchènes) se modifient au cours du temps.

Les changements « brusques » dans la loyauté des citoyens à l'égard de leur État est le résultat de glissements d'identification des individus ainsi que de groupes sociaux tout entiers. Ceci se produit sous l'impulsion des actions des institutions des élites politiques ou de celles de l'État qui rivalisent pour gagner la loyauté des citoyens. Selon la théorie « instrumentale » du nationalisme, pour les élites ethniques les arguments identitaires sont un moyen très commode pour négocier avec le gouvernement central et demander des privilèges. Les événements des années 1990 dans la Fédération de Russie ont confirmé cette thèse (Smith, 1996). Dans ce but les élites essayent de convaincre les membres de leur groupe ethnoculturel et territorial de la justesse de *leur* vision de son histoire et de *leur* perception de son origine. Cherchant à rendre solidaire et soudé un groupe de citoyens et lui démontrer en quoi il se distingue des autres groupes, les élites et l'État inventent des systèmes de marqueurs (repères) ou de symboles, des idées stéréotypées sur le territoire, les endroits mémorables, des mythes historiques (un homme politique a toujours intérêt à faire valoir un fait et en oublier un autre). Le système de marqueurs comprend également l'iconographie – les armoiries, les drapeaux, les hymnes et autres symboles (Jean Gottmann en 1952 avait déjà prévu, en avance sur son temps, l'importance de l'iconographie) (Gottmann, 1952).

Par conséquent, l'identité n'est pas seulement un ensemble de mythes et d'idées sociales constamment modifiables mais aussi le résultat de luttes entre différents groupes de l'élite, entre les États et les administrations locales pour mieux « vendre » aux concitoyens leurs marqueurs culturels.

Donc l'identité n'est pas seulement évolutive mais elle dépend d'une situation sociopolitique donnée et de la réalité de relations avec d'autres groupes culturels ethniques mais elle ne dépend pas de critères « objectifs » distinctifs de ces groupes. Il n'y a pas et il n'y a jamais eu d'identités « éternelles » – tout simplement dans certaines circonstances l'identité évolue très lentement tandis que dans d'autres elle peut changer en l'espace de quelques mois. Selon la théorie « instrumentale » du nationalisme, pour les élites ethniques les arguments nationalistes et identitaires sont un moyen très commode pour négocier avec le gouvernement central et demander des privilèges. Les événements des années 1990 dans la Fédération de Russie ont confirmé cette thèse (Smith, 1996).

Les élites politiques et les institutions de l'État rivalisent dans leurs tentatives de transformer les différences culturelles entre les gens en des différences politiques entre les peuples, en les ramenant à la base de leur territorialité : la perception de « son » territoire et de celui « d'autrui », de ses frontières est un élément parmi les plus importants de l'identité (Paasi, 1996 ; Chinn and Kaiser, 1996). Comme A. Smith (1981, p. 187) a noté, « partout le nationalisme implique la lutte pour la terre ou la confrontation à propos des droits à la terre », en redécoupant le territoire, créant des nouvelles entités politiques ou déplaçant leurs frontières en faveur de « son » groupe. Le contrôle politique de l'espace géographique est le moyen principal de réaliser les aspirations nationalistes comme un programme politique. L'association de l'identité territoriale avec « le sol des ancêtres », la terre qui doit appartenir uniquement aux membres d'un seul groupe ethnique, se transforme en un sentiment de l'exclusivité nationale (Kaiser, 1994).

L'identification individuelle avec un territoire – ethnique ou politique – porte toujours un caractère hiérarchisé. D'habitude, l'individu se sent à la fois citoyen de son pays et habitant d'une de ses régions ainsi qu'un habitant de son village ou de son coin. Et les niveaux différents d'identité territoriale peuvent jouer un rôle différent : dominant ou secondaire. De nos jours les identités supranationales prennent de plus en plus de poids : par exemple, l'identité européenne construite avec persévérance dans les pays de l'Union européenne (il s'agit, en particulier, de : TGV Eurostar, Euro-tunnel, de nombreux Eurovillages, du journal *The European*, etc.) ou bien d'autres identités, arabes ou turques. Certaines identités peuvent rester « en veille » et ne sont réactivées que dans certaines conditions, en cas de danger pour le groupe, par exemple. Si l'identité régionale l'emporte sur l'identité nationale, alors elle peut contribuer à la chute de l'État. Ainsi le politologue britannique M. Anderson a écrit en commentant les succès électoraux récents de la « Ligue du Nord » en Italie que les Italiens du Nord de ce pays sont en droit de se demander pourquoi ils doivent subventionner de leur poche le Sud arriéré : uniquement parce que leur voisins du Sud sont comme eux des Italiens ? (cf. Anderson, 1996). Alors on peut se demander aussi pourquoi les Russes doivent-ils tous vivre dans un même État ?

Les identités territoriales les mieux établies sont ethnique et nationale (politique et étatique) basées sur une culture acquise au cours de la socialisation et une loyauté sans faille à l'égard de l'État. Elles peuvent, bien entendu, être en harmonie mais parfois aussi en conflit aigu. L'accroissement des migrations internationales conduit à l'augmentation du nombre de mariages mixtes et par conséquent, à l'augmentation du nombre de gens à identité double ou même multiple. Parfois des identités différentes chez la même personne coexistent en paix dans sa conscience et par moments elles l'obligent à faire un choix difficile ou bien le conduisent à un état de crise (par exemple, en ancienne Yougoslavie et en ancienne URSS) (Kolossoff et O'Loughlin, 1998).

L'identité double et même à plusieurs «niveaux» est un phénomène très courant en ex-URSS dû à la cohabitation séculaire de plusieurs peuples, à l'interpénétration des cultures et à de nombreux mariages mixtes. On la retrouve surtout dans des zones de transition ethniquement hétérogènes (par exemple, dans le Caucase du Nord) ou bien dans les régions et les villes créées rapidement au cours de l'industrialisation ou de la mise en valeur de nouvelles régions qui attiraient de puissants flux migratoires venant de différents coins du pays. En Russie l'identité à plusieurs «niveaux» se rencontre dans les régions de peuplement des cosaques qui se considèrent différents de Russes mais en même temps estiment être russes. Certains démographes s'attendent à ce que le nombre de Russes lors du recensement de 2002 (dont les résultats en 2003 n'étaient pas encore connus) diminue pour la raison suivante: les enfants issus de mariages mixtes considèrent appartenir dans la plupart des cas à une nationalité non russe, surtout dans les cas de mariages mixtes des Russes avec des représentants de peuples du Caucase. Or, ils peuvent aujourd'hui se faire recenser comme tels, tandis qu'auparavant ils se faisaient enregistrer comme étant russes. Mais quoi qu'il en soit, ils auront du mal à renoncer complètement à leur identité russe, à leur appartenance à la culture et à la langue russes.

Pirie (1996) distingue au moins quatre types de l'auto-identification: a) indifférenciation forte avec un seul groupe ethnique; b) identification forte et stable avec à la fois deux groupes; c) identification marginale, faible et instable avec deux groupes ou plus, avec vacillations entre eux. Cela peut amener jusqu'à la rejection complète d'une identité ethnique aboutissant au «nihilisme ethnique» et d) identification «pan-ethnique» avec un groupe qui embrasse plusieurs ethnies (par exemple, les Slaves de l'Est ou le «peuple soviétique»).

Les identités multiples sont propres à plusieurs régions de l'ex-URSS. Les vastes territoires incorporés dans l'empire russe étaient colonisés par les Russes depuis des siècles. À l'époque soviétique, l'hétérogénéité ethnique dans plusieurs républiques et régions était si élevée que le taux de mariages mixtes était très considérable. Par exemple, dans les années 1980, 55 % des enfants nés dans le bassin houiller de Donetsk (Ukraine de l'Est) provenaient de mariages mixtes. Le facteur territorial jouait un rôle primordial au plan identitaire, car le contenu du «cocktail» ethnique variait d'une région à une autre, entre la ville et la campagne, les zones de transition culturelle et les territoires plus «profonds» et homogènes. Enfin, plusieurs autonomies territoriales de l'ex-URSS comprenaient des unités autonomes enclavées. Les identités régionales se développaient donc en fonction de conditions locales (Kolossof, 2003).

La hiérarchie des identités territoriales embrassait ici des composantes ethniques, étatiques (soviétique et républicaine), régionales et locales. Elle a été liée à la mobilité des frontières de plusieurs autonomies territoriales

qui se sont stabilisées seulement à la fin des années 1950. À titre d'exemple, on distingue en Ukraine de l'Est jusqu'à six identités – soviétique, ethnique ukrainienne, ethnique russe, nationale russe, régionale et locale qui sont emboîtées comme des poupées russes (Holdar, 1994; Pirie, 1996).

L'identité soviétique continue à exister, bien que le plus souvent elle n'ait pas de caractère idéologique et ses porteurs ne veulent pas restaurer le pouvoir soviétique ou communiste. L'identité territoriale des «Soviétiques» inclut plus ou moins tout le territoire de l'ex-URSS. Selon les sondages du Centre de l'Opinion Publique de Russie (YTsIOM), 30 % des Russes se percevaient en tant que «Soviétiques» en 1989, ce taux augmentant à 38 % dans les grandes villes cosmopolitaines, Moscou et Léninegrad. Aujourd'hui la diffusion de l'identité soviétique fluctue considérablement selon les pays et les régions. Dans l'Oural, la part des «Soviétiques» dans la population adulte ne dépasse pas 10 %, alors qu'à Moscou, qui est de loin la plus riche ville en Russie, seulement 6 % des répondants s'associent avec l'Union soviétique¹.

Le groupe des «Soviétiques» dans plusieurs républiques comprend principalement des russophones d'origine ethnique différente dont le statut, l'emploi et la culture se ressemblent. La plupart habitent les villes et sont employés dans l'industrie, la santé, l'éducation et dans d'autres activités qui demandent un niveau d'instruction relativement élevé. D'habitude ils ne parlent pas la langue du peuple titulaire. L'évolution de l'identité soviétique est très importante pour la construction des nouveaux états indépendants et leurs relations avec la Russie, ainsi que pour la Russie elle-même. Cette identité peut être paisiblement incorporée dans les nouvelles identités nationales ou devenir une nouvelle identité régionale, ou occuper une place au sommet de la hiérarchie des identités territoriales, ce qui peut perpétuer d'anciens conflits et engendrer des nouvelles confrontations. L'opposition à la transition à une nouvelle «langue d'État» est le plus fort facteur forgeant une identité commune entre les russophones.

Nous partageons l'idée de V. Tishkov, ethnologue russe connu, selon laquelle, la voie la plus naturelle pour la Russie est de développer une double identité: ethnoculturelle et politique (civique) (Tishkov, 1997). Malgré de nombreuses difficultés, cette double identité a commencé à se mettre en place du temps du pouvoir soviétique, et ce processus se poursuit aujourd'hui aussi d'une façon spontanée: nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention sur les différences entre «russe» («rousski» qui désigne ce qui est ethniquement russe) et «russien» («rossiïski» – c'est-à-dire, celui qui

1. Le sondage a été réalisé en mars 2000 par John O'Loughlin, Vladimir Kolossov, James Bell et Olga Vendina dans le cadre du projet «La démocratie, peut-elle être soutenue? L'engagement civique, le capital social et l'avenir de la gouvernance démocratique à Moscou» soutenu par la Fondation Scientifique Nationale (USA). L'échantillon comprenait 3 500 Moscovites qui ont été interviewés à leur domicile dans quinze arrondissements représentatifs soigneusement sélectionnés.

appartient à la Fédération de Russie comme un État) (Eckert et Kolossov, 1999). Les sondages sociologiques montrent que sur la base de l'utilisation de la langue russe et des traditions communes culturelles, cela fait déjà un bon moment que s'est créée une identité russe forte à l'échelle du pays, et pas seulement chez les Russes mais également chez de nombreux représentants de divers peuples vivant en dehors de leurs États et chez une grande partie de la population des peuples titulaires vivant dans « leurs » républiques. Il faut pourtant dire qu'on est loin d'avoir une harmonie nationale (ethnique) et politique (citoyenne), surtout dans les régions où la structure ethnique se modifie rapidement.

TERRITOIRE DE STAVROPOL : LA DIVERSITÉ ETHNIQUE ET SON ÉVOLUTION

La situation dans le territoire de Stavropol, devenu de fait une zone frontalière, est typique de toutes les régions russes du Caucase du Nord. D'un côté, sa population a acquis des traditions anciennes de plusieurs siècles de cohabitation pacifique de beaucoup de nationalités. De l'autre, le rôle accru de cette région devenue place forte russe, au cœur d'une population extrêmement diverse et du Caucase en conflit, engendre des risques accrus, provoque l'afflux massif de migrants appartenant à des cultures différentes, ce qui à son tour conduit à une tension interethnique et exerce une influence sur les opinions et les orientations politiques.

Pendant la période soviétique la composition ethnique de la population, d'un côté, pouvait être considérée comme relativement homogène : en 1989, environ 84 % de la population étaient des Russes. De l'autre côté, les 16 % restant représentaient une mosaïque de beaucoup de peuples dont le nombre variait de 70 000 habitants (Arméniens) jusqu'à 1 000 ou 2 000 habitants (Balkares, Tates, Ingouches) ou encore moins (voir tableau 1). Néanmoins, certaines minorités habitaient les territoires compacts.

La période soviétique a été l'occasion d'une modernisation sociale à la suite de l'urbanisation, de l'industrialisation et de la collectivisation. Comme dans beaucoup d'autres pays, pendant les années soviétiques, surtout en 1950-1960, dans le Caucase du Nord des milliers de gens se sont déplacés des montagnes vers les plaines, des villages vers les villes, des centres régionaux et villages vers d'autres régions d'URSS. Une partie de ces migrations a été forcée et même violente (déportations staliniennes). Ces processus ont beaucoup modifié le tableau ethnique du territoire de Stavropol et ont augmenté sa mosaïcité.

Les plus polyethniques ont toujours été et restent les grandes agglomérations comme Stavropol, Kavkazskie Mineralnye Vody (Kavminvody) ainsi que les régions frontalières du territoire de Stavropol dont la population inclut aussi des peuples vivant de l'autre côté de la frontière administrative ou d'État. En même temps, malgré la dominance numérique des

TABLEAU 1
Composition nationale du territoire de Stavropol

Groupes ethniques principaux	1989		1994	
	Nombre milliers d'habitants	% de la population totale	Nombre milliers d'habitants	% de la population totale
Russes	2 200,0	77,9	2 157,6	83,4
Arméniens	72,5	2,6	73,2	2,8
Ukrainiens	69,2	2,4	72,6	2,8
Darguines	32,7	1,2	42,2	1,6
Greco	28,5	1,0	30,8	1,2
Nogaïs	28,5	1,0	17,6	0,7
Tchéchènes	15,0	0,5	13,2	0,5
Biélorussiens	16,0	0,6	17,4	0,6
Turkmènes	11,3	0,4	12,3	0,5
Tatars	10,4	0,4	13,8	0,5
Total	2 825,3	100,0	2 585,9	100,0

Source: Recensement de la population 1989, Avksentiev et Avksentiev, 1993.

Russes, il y a des districts et des lieux habités à domination d'autres composantes ethniques. Essayons de considérer très brièvement le peuplement des principaux groupes ethniques et les vagues migratoires qui ont conduit à des fluctuations de l'hétérogénéité de sa population.

Les Russes et ensuite *les Ukrainiens* commencent à s'installer activement dans le Caucase du Nord à partir du XVIII^e siècle à la suite des guerres victorieuses contre la Turquie. Le nombre de Russes installés dans la région fut rapidement multiplié par dix, et les terres colonisées firent depuis longtemps partie des territoires historiques du peuple russe. Déjà en 1795 la part de Russes dans le gouvernorat du Caucase couvrant tout le Caucase du Nord s'élève à 53 %. La sous-ethnie russe, les Cosaques (139 000 en 1994) se font remarquer par leur originalité culturelle et leur mode de vie. Bien qu'ils ne représentent que 5,4 % de la population totale du territoire, ils jouent un rôle très important dans la formation du tableau ethno-politique du territoire car politiquement très actifs et virulents (Avksentiev et Avksentiev, 1993). Les Ukrainiens sont maintenant largement assimilés, surtout après les déportations et la fermeture des écoles nationales dans les années 1930.

Une diaspora *arménienne* importante commence à se former sur le territoire de Stavropol à partir du XVIII^e siècle. Bien que connus dans le Caucase du Nord depuis l'Antiquité, les Arméniens s'y installent surtout dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, à la suite des conflits armés entre les Empires ottoman et russe. L'immigration importante sur le territoire de

Stavropol commence surtout après le décret du 28 octobre 1799 de Paul I qui a autorisé la fondation d'une nouvelle ville, Sainte-Croix (Sviatoï Krest). La majorité de migrants d'alors furent originaires du Karabakh, et une partie provenait de Crimée et de Marioupol où ils s'étaient installés plus tôt. À partir des années 1870, la plus grande partie des immigrants arméniens venait de Turquie, de Kars et de Trabzon. Subissant des pressions de plus en plus grandes de la part des dirigeants musulmans de l'empire ottoman, sa population grecque et arménienne chercha à migrer en Russie chrétienne. Ce flux migratoire ne fut pas spontané. Il fut grandissant par des décrets du tsar et des accords de paix (Belozerov, 2000). Une grande partie de la population arménienne du Caucase du Nord fut assimilée par les Russes sans qu'il y ait eu de pression d'assimilation avant la révolution de 1917 ni pendant la période soviétique.

L'immigration arménienne vers Stavropol s'est brusquement accrue après décembre 1988, venant de l'Arménie à la suite du tremblement de terre de Spitak, puis de la situation économique extrêmement difficile qui a suivi la désintégration de l'URSS, d'Azerbaïdjan après les massacres à Soumgaït et à Bakou en 1989-1990 et du Haut Karabakh et de Tchétchénie à la suite de l'islamisation et de la guerre (Belozerov *et al.*, 1998).

Les voies et les origines de la diaspora *grecque* pontique du territoire de Stavropol rappellent en grande partie celles de la diaspora arménienne. La diaspora grecque s'est formée principalement au cours des deux derniers siècles en plusieurs vagues sous l'impulsion d'importants processus géopolitiques et surtout comme conséquence de relations difficiles et conflictuelles entre la Turquie et la Russie. La première vague des migrations grecques date de la première moitié du XVIII^e siècle. Les premiers Grecs venus de Turquie étaient spécialistes d'extraction et de transformation des métaux précieux de Trabzon. Ils ont aussi occupé une autre niche qui leur est typique, la culture de primeurs et de fruits. La deuxième vague suivit dans la deuxième moitié du même siècle. Les Grecs, ainsi que les Arméniens de Crimée, furent déplacés sur l'ordre de Catherine II afin de mettre en valeur de nouvelles terres russes. Ces migrants représentaient déjà une diaspora secondaire, bien que la première se soit formée en Crimée depuis l'Antiquité. La troisième et la plus puissante vague des migrations grecques embrassa les années 1870, la quatrième – les années 1918-1924. Ces deux vagues furent provoquées par les répressions turques et comprirent principalement les ressortissants de la ville de Kars et de ses environs. Enfin, les migrants de la cinquième vague vinrent à Stavropol déjà dans les années post-soviétiques principalement de Géorgie, de la région de Tsalka, où les Grecs arrivés de la Turquie s'installèrent depuis la fin du XIX^e siècle. À la différence des Grecs qui habitaient le littoral de la mer Noire, les Grecs de Stavropol n'ont pratiquement pas connu les déportations staliniennes, et c'est sûrement la raison pour laquelle cette partie de la diaspora grecque est la plus stable en Russie (Kolossof, Galkina et Kouïbychev, 1998).

L'ethnonyme *nogai* apparaît au XIII^e siècle, il vient du nom de khan de la Horde d'Or. Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle les steppes du Caucase du Nord deviennent la principale région de peuplement des nomades Nogaïs turcophones. À la fin du XVII^e siècle les Nogaïs s'installent dans les régions Est et Sud-Est du territoire de Stavropol. Selon les données du recensement de 1989, 25 000 Nogaïs sur 74 000 vivent sur le territoire de Stavropol, la plupart des autres, dans le Daghestan et en Tchétchénie voisins.

Les Turkmènes du territoire de Stavropol, le seul groupe ethnique compact provenant de l'Asie centrale dans la partie européenne de l'ex-URSS, sont venus dans le Caucase du Nord au milieu du XVII^e siècle en même temps que les Kalmouks, souvent comme prisonniers de ces derniers. Depuis 1770 le gouvernement de Catherine II commence à réglementer l'installation des nomades dans le sud de la Russie. On a mis à leur disposition les terres entre le Kalaous et Manytch au Nord-Ouest, ainsi que des pâturages sur la rive droite de la Kouma à l'Est. Entre les années 1860 et les années 1930, les Turkmènes se sédentarisent (Kourbanov, 1995). Les autorités soviétiques ont créé un district où ils profitaient de l'autonomie culturelle arbitrairement supprimée en 1956. Tout de même, les Turkmènes n'ont jamais été déportés comme ce fut le cas des Kalmouks, des Tchétchènes, des Ingouches qui vivaient à côté d'eux. En 1972 le district Turkmène est rétabli mais il ne comprend qu'une partie des villages turkmènes dispersés au sein des autres districts.

Ainsi, la structure ethnique du territoire de Stavropol évoluait en fonction de la situation géopolitique. La composition de la population devenait plus homogène dans les périodes de stabilité, tandis que les bouleversements géopolitiques et la désintégration des États provoquaient les migrations de masses, souvent forcées et contraintes, et augmentaient la mosaïcité ethnique. En même temps, deux tendances historiques peuvent être notées dans le territoire de Stavropol, ainsi que dans tout le Caucase du Nord. Depuis la deuxième moitié du XVIII^e siècle et à peu près jusqu'aux années 1970-1980 du siècle dernier, l'aire du peuplement russe/slave s'élargissait. Maintenant, on observe un recul net de son poids numérique et de son extension territoriale. Ce processus s'explique par la baisse dramatique de la natalité chez les Russes et la transition démographique beaucoup plus tardive chez leurs voisins, les peuples caucasiens/musulmans; il se manifeste avant tout dans l'accroissement de l'hétérogénéité ethnoculturelle de la population des territoires «frontaliers» à cause des migrations et risque d'engendrer des sérieuses tensions sociales et politiques.

LES MIGRATIONS POST-SOVIÉTIQUES : TENSIONS ETHNIQUES ET IDENTITÉS

La chute de l'Union soviétique à la fin de 1991 a radicalement modifié la situation de nombreux groupes ethniques et a provoqué un accroissement rapide des migrations ethniques. On assiste également au début des migrations de masses à la suite de la guerre de Tchétchénie et d'autres mouvements nationalistes et séparatistes. Et ce ne sont pas seulement les Russes mais aussi les peuples autochtones du Caucase qui migrent maintenant vers le territoire de Stavropol. Vers la fin du siècle dernier, ces migrations deviennent de plus en plus économiques – le déplacement depuis des régions défavorisées vers des grands centres.

L'accroissement brusque de la population est devenu un facteur déterminant de la situation sociale à Stavropol. Ainsi, la part de réfugiés et des personnes déplacées à cause de la guerre de Tchétchénie s'élève à 2,4 % de la population. Depuis la mise en place du service de migrations fédéral à Stavropol en juillet 1992, on enregistre officiellement jusqu'au début 2001 plus de 64 000 réfugiés dont près de 40 000 sont venus de Tchétchénie. En tout, les originaires des pays du Caucase du Nord et de la Transcaucasie représentent 78 % de réfugiés. Un total de 86 % des personnes déplacées est Russe. En outre, d'après les estimations de l'administration du territoire, au moins 100 000 migrants se sont installés à Stavropol sans se faire enregistrer.

Parmi les migrants non enregistrés, la part des représentants de peuples du Caucase (Arméniens, Grecs de Géorgie et Daghestanais) est élevée. Malgré l'afflux russe des autres républiques ex-soviétiques et leur prépondérance parmi les immigrés, leur part ne cesse de diminuer : en 1990 les Russes représentent 86,5 %, en 1997 ils ne représentent que 83,1 % de la population du territoire. Les flux migratoires vers les différents districts portent souvent une couleur nationale : les Arméniens s'installent à Kavminvody où la communauté arménienne était déjà très importante autrefois (Belozеров, 2000), les Daghestanais s'installent dans les régions Est du territoire, provoquant ainsi un véritable stress de la population et de l'administration locale qui parlent de la « daghestanisation » de ces districts.

Un flux migratoire aussi important de gens ayant perdu leur maison et sans perspectives claires pour l'avenir exerce, bien évidemment, une grande influence sur l'identité et les orientations politiques des autochtones, qui ressentent constamment leur promiscuité avec les foyers de conflits (la Tchétchénie et le Daghestan). La prise d'otages à Boudennovsk en juin 1995 (plusieurs dizaines de morts et des centaines de blessés) par les combattants de Chamile Bassaev, devenu par la suite premier vice-président auprès du président tchétchène « légitime », ainsi qu'une série d'attentats dans les villes de la région ont montré aux habitants de Stavropol que les hostilités militaires pouvaient facilement se déplacer sur leur territoire.

C'est justement la raison pour laquelle les auteurs ont voulu mener en juin 1998 une mission de terrain dans les districts Est du territoire (ville de Neftekoumsk, district turkmène et de Neftekoumsk). Cette mission incluait à la fois une enquête sociologique, une collecte de données statistiques par village et par district, y compris les flux migratoires, une série d'interviews avec les responsables administratifs et des services de l'intérieur et de sécurité, les directeurs d'entreprises, les enseignants, les leaders de communautés nationales et d'associations.

Les districts se différencient beaucoup tant du point de vue géographique (le district turkmène étant à l'intérieur des terres et le district de Neftekoumsk, à la frontière avec le Daghestan) que du point de vue économique. Ils présentent un intérêt scientifique évident pour l'étude des relations interethniques, étant donné qu'avec la population russe dominante, ces régions connaissent depuis longtemps la présence de groupes ethniques non slaves compacts – Turkmènes, Tatars, Nogais, Coréens, etc. Ainsi, dans le district Turkmène, en 1998, les Russes représentent 70 % de la population, les Turkmènes, 16,6 %, les Tatars, 3,6 %, les Daghestanais, 5,6 % dont 4,3 % sont des Darguines (un des quatre groupes ethniques principaux sur une trentaine d'ethnies qui peuplent la république de Daghestan). Les plus « anciens » groupes ethniques de ces régions se différencient du point de vue de la culture, de la langue et de la « durée » de vie dans la région, mais cohabitent dans cette zone des dizaines sinon des centaines d'années déjà.

Sous l'effet de migrations récentes, la structure ethnique de ces deux districts se modifie d'une façon manifeste. Le district de Neftekoumsk et la ville de Stavropol subissent l'afflux le plus important de réfugiés récents où leur taux s'élève à plus de 5 % de la population totale, la moyenne la plus importante pour le territoire. En plus, les statistiques courantes n'arrivent pas à prendre en compte le nombre croissant de migrants daghestanais. Selon les évaluations des services « dits de force », leur nombre, en tout cas pour le seul district de Neftekoumsk, est trois fois supérieur aux chiffres officiels.

Des familles daghestanaises nombreuses (les Darguines à eux seuls font 90 % de migrants daghestanais) commencent à s'installer dans les districts Est du territoire de Stavropol encore dans les années 1960. Ils travaillent comme bergers et habitent dans des fermes isolées dont les équipements et les immeubles appartiennent, bien entendu, aux kolkhozes du coin. Dans les années post-soviétiques, à la suite de la crise économique qui frappe, avant tout, la production de biens de consommation et l'industrie textile, la laine de Stavropol voit ses cours chuter et la demande baisser. En quelques mois, le cheptel est divisé par 6 ou 10, en fonction de la rentabilité des fermes. Les responsables exercent alors une pression sur les daghestanais en les incitant à partir sous prétexte de liquidation des fermes.

Les daghestanais voient souvent leur demande de privatisation de fermes rejetée. Il est connu que la population du Caucase n'est pas favorable à la privatisation des terres. Néanmoins en l'attente de lois sur la

privatisation, les dirigeants des fermes essayaient de se débarrasser d'éventuels concurrents pouvant prétendre à une partie de terres, souvent de qualité supérieure puisque beaucoup de fermes où travaillent les daghestanais possèdent déjà des infrastructures nécessaires. Ils se voient imposer des taxes surélevées et quand on finit par leur céder des terres elles se trouvent toujours très loin des endroits qu'ils ont déjà mis en valeur et où ils habitent. Malgré ces tracasseries administratives la majeure partie de Daghestanais reste dans ces districts car ils ont pratiquement transformé les fermes kolkhoziennes en leurs propres possessions. Les familles de bergers sont une excellente base pour les futurs migrants du Daghestan désirant s'installer dans ces régions.

Les récents ressortissants de montagne du Daghestan sont loin des traditions soviétiques d'organisation du travail et, selon l'avis unanime des habitants locaux, sont de loin les plus entreprenants, indépendamment de leur nationalité. Dans la ville de Neftekoumsk, les Darguines et d'autres Daghestanais se sont vite procuré des biens de production en rachetant (parfois avec l'aide de prête-nom) ou en créant des points de vente et de services qui rapportent davantage que le travail dans l'industrie pétrolière ou dans le secteur d'état où travaille la population locale.

Les communautés daghestanaises sont extraordinairement soudées et actives. Leurs leaders, d'après les interviews menés sur place, expliquent la tension accrue par la présence plus grande, ces derniers temps, de leurs compatriotes dans des villages à «composante ancienne de population». De nombreux bergers ont abandonné leurs fermes et se sont rués vers les villages – résidences «permanentes». En outre, on a fermé les écoles-internats, ce qui oblige les bergers à s'installer plus près de l'école. Par contre, les interviews faites auprès des responsables de district, démontrent que la présence accrue de Daghestanais dans les villages et les centres administratifs ne peut pas être expliquée que par l'abandon de leurs fermes. Tout au contraire, la récession et la privatisation de fait des fermes n'ont fait que fixer les familles darguines dans la région. Les Daghestanais se fixent durablement dans les districts Est et cherchent à défendre leurs intérêts. En présentant leurs candidats, ils cherchent à gagner des sièges de députés dans les institutions législatives de district et de territoire en assurant le transport de leurs compatriotes vers les bureaux de vote.

Par conséquent, dans les villages et les chefs-lieux administratifs naît une forte rivalité pour avoir des emplois en pénurie entre les populations locales anciennes et nouvelles. La modification rapide de la structure ethnique, de chute de secteurs de pointe de l'économie (blé, élevage, extraction de pétrole), d'accroissement du chômage et des conflits économiques qui en résultent (peu d'emplois bien rémunérés, contrôle sur le commerce, etc.) engendrent des conditions classiques pour la naissance de conflits ethniques.

Le renouveau nationaliste des groupes non russes favorise parfois un certain accroissement de la tension interethnique. Les Turkmènes au début ont manifesté un grand intérêt pour renouer les contacts avec leur patrie historique, pour apprendre la langue contemporaine, pour faire revivre les traditions culturelles du folklore oral mais l'appauvrissement général a gêné ces contacts ou a souvent coupé court à ce dialogue de cultures. Dans le district Turkmène existe une association de la culture turkmène. Cependant, on ne constate pas de modification importante de l'identité turkmène. La communauté turkmène est peu nombreuse, elle n'a pas d'élite ayant ses intérêts propres économiques ou autres.

La majorité absolue de Turkmènes maîtrisent parfaitement le russe. Comme les autres ethnies ils sont surtout préoccupés par des problèmes d'ordre économique : appauvrissement, chômage et absence de perspectives pour leurs enfants. La participation à la vie sociale et politique ne fait pas partie de leurs préoccupations immédiates, d'autant moins que les responsables administratifs des institutions locales sont des Turkmènes. Dans les conflits avec les Daghestanais, quand il y en a un, les Turkmènes soutiennent la population locale, le plus souvent les Russes. Néanmoins, en règle générale, les Turkmènes ont tendance à voter pour leurs candidats, les mariages mixtes sont rares et il existe un certain isolement des communautés russe et turkmène.

L'association « Birlyk » (Unité) de la communauté nogaïe compte, d'après les dires de son président, plus de 1 000 membres. Mais les responsables du district indiquent que seulement une poignée de militants participe réellement à ses activités. Maintenant l'association revendique la création dans le territoire de Stavropol d'un district national comprenant des villages avec des populations nogaïes dominantes, à peu près dans les limites du district de Kayassoula supprimé antérieurement. Dans ce district, la part de Nogaïis aurait représenté près de la moitié de la population totale (22 000 ou 23 000). *Birlyk* est également mécontent du taux de participation des Nogaïis à la vie publique au niveau local et régional. L'association veut obtenir la création d'une circonscription électorale propre pour les élections de l'assemblée régionale et du gouverneur. Ce à quoi les autorités répliquent que le choix des cadres n'est pas une affaire d'appartenance ethnique mais de compétences personnelles, d'autant plus que les intérêts nogaïis sont bien représentés et défendus au sein du conseil des nationalités auprès de l'administration du territoire de Stavropol. Le degré de mobilisation politique des Nogaïis est très faible pour les mêmes raisons que chez les Turkmènes. D'ailleurs, entre 1957 et 1985 la langue nogaïe n'était pas du tout enseignée à l'école. L'administration du territoire estime que « Birlyk » ne représente les intérêts que d'un petit groupe de leaders intéressés surtout par le pouvoir de redistribution de subventions car ce district est parmi les plus pauvres à Stavropol.

Quoi qu'il en soit, l'association «Birlyk» est aussi préoccupée par la «daghestanisation» des districts Est (leur territoire ethnique avant les années 1920 était non seulement plus important, mais les Nogaïs y étaient largement majoritaires).

La réaction de la population slave et russe dans son ensemble aux modifications rapides de la structure ethnique est typique de tout l'espace post-soviétique. Cette réaction se caractérise par le renforcement de l'identité ethnique et surtout régionale, l'envie de s'isoler des «étrangers» par des barrières administratives ou tout simplement en partant vers des régions qui semblent être plus calmes. Autrement dit, ce qui domine ce n'est pas la volonté de revendiquer des intérêts collectifs en fondant des associations collectives, mais bien l'espoir que Moscou arrivera enfin à résoudre ses problèmes géopolitiques dans le Caucase (avec un mécontentement accru de la mollesse et de la faiblesse du pouvoir fédéral), et l'attente passive de prise de décisions administratives à tous les niveaux. Dit autrement, c'est la stratégie de survie individuelle. La population «ancienne» est unanime pour réclamer le rétablissement de «propiska» (autorisation de résidence).

Les habitants des districts Est sont pour la transformation de la frontière avec le Daghestan en une sorte de frontière d'État. Sur les principaux axes routiers entre Neftekoumsk et le Daghestan on trouve en permanence des postes de contrôle de police surveillant le transfert de marchandises et le déplacement de personnes.

Les populations russes et «anciennes» dans leur ensemble, y compris les Nogaïs, les Tatars, les Turkmènes et autres ont une peur bleue face à la «daghestanisation», peur qui est renforcée constamment par des rumeurs d'instabilité dans cette république voisine. Cette peur s'est encore renforcée à la suite de l'agression commise par des combattants tchéchènes contre le Daghestan en août 1999. La prise de conscience lucide de vrais problèmes provoqués par le flux massif de migrants venus de l'Est cède la place à la «diabolisation» des Daghestanais. Dans cette situation, le moindre conflit entre voisins peut être utilisé comme prétexte pour mener des actions de représailles contre les «étrangers», d'autant plus que la population est partout mélangée vu que les Daghestanais s'achètent les maisons de Russes qui s'en vont ailleurs.

Cependant il existe des facteurs importants qui permettent d'éviter une évolution dramatique des événements. Entre les différents groupes ethniques «anciens» il n'y a pas de concurrence pour le contrôle des ressources économiques, d'où l'absence de causes valables pour un conflit interethnique grave. Une des confirmations de cette stabilité de relations entre les groupes «anciens» est une part assez élevée de mariages mixtes (environ 10 % à 12 %) bien qu'elle n'augmente pas (le plus souvent entre les garçons non slaves et les jeunes filles russes).

Afin d'établir une relation entre le degré de tolérance ethnique, les orientations sociopolitiques et les caractéristiques sociales des gens, les auteurs ont mené une enquête dans les deux districts en question et la ville de Stavropol. En tout, il y a eu 600 questionnaires remplis, y compris pour les villages à plusieurs dominantes ethniques. Cet échantillon est représentatif du point de vue âge, sexe et structure ethnique de la population du territoire. Les résultats sont également représentatifs pour les deux districts et sont traités dans la section qui suit.

HIÉRARCHIE DES IDENTITÉS TERRITORIALES ET ORIENTATIONS SOCIOPOLITIQUES

La population « ancienne » des deux districts et de la ville de Stavropol connaît une relation entre l'identité russe, russe et régionale favorable qui ne cesse de se renforcer ces dernières années. Malgré l'afflux accru de migrants à partir de la fin des années 1980, cet état de choses est favorisé par le taux assez élevé d'habitants de souche nés sur le territoire de Stavropol : 20 % selon les données de notre enquête. À titre de comparaison indiquons que selon les résultats d'une enquête nationale de 1995-1996 la part de migrants sur le territoire de Krasnoïarsk est de 33 %, dans la région de Léningrad, 31 % et dans la région de Voronej, 24 %.

35 % des personnes interrogées se considèrent avant tout comme « les habitants du territoire de Stavropol ». Moins nombreux sont ceux qui se considèrent comme « citoyens russes » (26 %), ou comme « soviétiques » (17 %), et encore moins nombreux sont ceux qui se nomment comme « habitants du Caucase du Nord » (14 %). Près de 8 % des personnes interrogées ne se sont pas prononcées quant à leur identité. À Krasnoïarsk, seulement 16 % de la population se considèrent comme étant habitants de ce territoire tandis que 58 % se définissent comme « citoyens russes » et 26 % comme « soviétiques ». Pour la région de Voronej ces chiffres se répartissent comme suit : 16 %, 53 %, et 30 %, pour la région de Léningrad : 10 %, 63 % et 26 %.

L'appartenance ethnique des personnes interrogées et leur âge exercent une grande influence sur l'identité territoriale des groupes ethniques (Russe, Turkmène, Nogai) qui, en grande partie, reflète la spécificité actuelle et précédente de leur peuplement sur ce territoire. Ainsi, les Turkmènes se distinguent par le taux élevé de ceux qui se considèrent avant tout comme habitants du territoire de Stavropol – 59 % (12 % se considèrent comme habitants du Caucase du Nord, 29 % comme citoyens russes, pratiquement personne comme « Soviétiques »). Compte tenu du fait qu'ils ont vécu sur une aire assez restreinte et de l'absence jusqu'à ces dernières années de liens réguliers avec le Turkménistan, il n'est pas étonnant de voir chez ce peuple un sentiment de « petite patrie » bien développé.

Par contre, chez les Nogais le nombre de ceux qui se considèrent comme «Soviétiques» est beaucoup plus élevé ou comme habitants du Caucase du Nord (respectivement, 25 % et 23 %), avec le pourcentage le plus bas de ceux qui se considèrent comme citoyens russes (19 %) et comme habitants du territoire de Stavropol (33 %). Autrement dit, chez les Nogais est peu développé le sentiment de «petite patrie» («habitants du territoire de Stavropol») ainsi que le sentiment d'appartenance à un système étatique («citoyen russe»). Ce caractère d'identification territoriale s'est formé sous l'effet du mode de vie nomade il y a encore quelques dizaines d'années et du peuplement dispersé «transfrontalier» de ce peuple sur les territoires du Caucase du Nord.

Parmi les jeunes, comme on pouvait s'y attendre, le taux de ceux qui ont de nouvelles identités post-soviétiques régionales est très élevé. Ainsi, le taux de ceux qui se considèrent en premier lieu comme citoyens de la Russie est de près de 30 %, tandis que ceux qui s'estiment comme habitants du Caucase du Nord ne constituent que 24 %. Par contre, la majeure partie de la population de plus de 50 ans se considère comme «Soviétiques» (40 %), seulement 18 % s'estiment être citoyens russes et 3 %, comme habitants du Caucase du Nord.

Notons que les différents groupes d'âge ne se distinguent presque pas par leur «attachement au territoire». Autrement dit, le taux de ceux qui s'estiment être, avant tout, habitants du territoire de Stavropol est à peu près identique pour les jeunes (37 %), pour les plus de 50 ans (39 %) et pour le groupe intermédiaire (40 %).

L'identité régionale (de Stavropol ou du Caucase du Nord) profondément enracinée est tout naturellement liée à un grand niveau de confiance dans les autorités de district par rapport aux autres institutions politiques et sociales. 43 % de personnes interrogées leur font totalement confiance ou en grande partie. En outre, les administrations de district par leur popularité devancent de beaucoup toutes les organisations sociales et politiques ainsi que toutes les institutions du pouvoir d'État : l'administration du territoire (niveau de confiance – 35 %), les syndicats (31 %), la police (24 %) et autres. Seule l'Église est comparable par le niveau de confiance (41 %) aux administrations locales.

Le haut niveau de soutien des administrations locales est lié non seulement à leur popularité réelle mais également à des préoccupations d'avenir à cause du voisinage avec la Tchétchénie de «bandits» et le Daghestan islamiste, politiquement instable. La majorité des gens est consciente du fait qu'elle ne peut pas compter en cas de problèmes sur l'aide réelle du centre fédéral. Dans cette situation de «désespoir et d'oubli», seuls les responsables locaux sont considérés comme disponibles et proches, capables de comprendre la spécificité des problèmes locaux et capables d'y apporter une réponse.

Après la chute de l'URSS, la nouvelle position du territoire de Stavropol en tant que territoire frontalier, près du « front de guerre », un afflux puissant non contrôlé de migrants de Transcaucasie et du Daghestan voisin, ont produit un effet très négatif sur la situation de relations ethniques (« Autrui »). Les migrants des dernières années et les républiques autonomes voisines du Caucase sont perçus comme une source de criminalité et d'instabilité politique et sociale. D'où le désir de plus en plus fort de se couper de la Tchétchénie par un « rideau de fer » – une frontière sévèrement gardée². Les principaux groupes ethniques (Russe, Nogai, Turkmène) ont une opinion très négative des Tchétchènes (50 % de Russes et 23 % de Nogaïs ne voudraient pas avoir de Tchétchènes comme amis ou parents).

Un fait inquiétant : la malveillance des Russes vis-à-vis non seulement des Tchétchènes, mais aussi des Daghestanais (32 %) et des musulmans (41 %), ce qui met en évidence une certaine xénophobie dans la région. Toutefois, près de 40 % des personnes interrogées (sauf le district de Neftekoumsk) estiment que l'appartenance ethnique de leurs proches parents leur importe peu. 25 % de Turkmènes ne veulent pas de Russes ni Ukrainiens comme amis ou parents et 25 % de Russes disent la même chose des Turkmènes.

Notre enquête démontre que le niveau d'études n'a pas d'influence sur le niveau de tolérance religieuse ou ethnique. Par contre, l'âge des personnes interrogées a une grande importance dans le domaine de tolérance ethnique et religieuse. Les jeunes sont moins tolérants, surtout les jeunes Russes dans leur rejet de Tchétchènes.

Le fait que l'Église devienne une réelle force sociopolitique, le lien étroit entre l'identification religieuse et ethnique sont surtout manifestes dans le Sud de la Russie et dans le Caucase du Nord. La région de Stavropol du point de vue religieux est une zone frontalière entre le christianisme et l'islam.

Dans ce domaine on constate, avant tout, une influence sociale très différente de ces deux cultures. D'un côté, le niveau de religiosité de la population orthodoxe du territoire de Stavropol correspond au taux moyen de religiosité de la population russe dans son ensemble (près de 50 % des répondants se sont déclarés croyants). D'autre part, les républiques

2. À la question de savoir quelles sont les possibilités de règlement du conflit en Tchétchénie, presque la moitié (48 %) estime que la mise en place du contrôle frontalier est la meilleure façon de s'en sortir. « Qu'ils nous laissent vivre en paix et qu'ils vivent comme ils le souhaitent » – c'est ce que pense la majorité d'habitants de la région. 12 % de la population se prononce, pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel par l'armée, 21 % sont pour l'indépendance totale de la Tchétchénie et 7 % se prononcent pour un statut spécial au sein de la Russie.

autonomes caucasiennes avec leurs populations à dominante musulmane connaissent le plus grand degré de religiosité. D'après les récents sondages sociologiques, la part de croyants musulmans parmi les Tchétchènes s'élève à 97 %, parmi les Ingouches à 95 %, parmi les Karatchaïs à 88 %. Il en est de même sur le territoire de Stavropol. Notre enquête révèle que le taux de religiosité de la population orthodoxe est de 42 % tandis que celui de la population musulmane est de 69 %.

Signalons aussi l'apparition depuis quelque temps dans les districts Est de petits groupes islamistes très organisés de wahhabites. La montée du wahhabisme frappe essentiellement des régions avec un niveau de chômage élevé en état de dépression économique. L'accroissement des activités religieuses de missions islamistes et le soutien financier du mouvement wahhabite sont l'œuvre de forces extérieures : ils proviennent principalement de l'Arabie saoudite ainsi que de l'Égypte. Les leaders de communautés wahhabites ne sont pas les autochtones mais des migrants récents venus de l'Asie centrale, notamment du Tadjikistan. Les livres religieux et les vidéocassettes distribuées à la population rurale viennent d'Arabie saoudite. On ne doit pas oublier les enseignements de dramatiques événements récents au Daghestan où quelques communautés wahhabites avaient proclamé l'indépendance de leurs territoires et qui avaient soutenu l'intervention armée de combattants tchétchènes sur le territoire du Daghestan, ce qui a conduit à des actions militaires. Depuis ces événements d'août-septembre 1999 le wahhabisme est officiellement interdit au Daghestan.

À l'heure actuelle dans le territoire de Stavropol il n'existe pas de conflits ethniques manifestes. Cependant, notre enquête relève une réception négative des mots « islam », « musulman », surtout dans la population orthodoxe croyante. Cette tension contenue de relations confessionnelles ne peut pas ne pas inquiéter compte tenu de la rapidité avec laquelle renaissent les coutumes religieuses musulmanes et la dynamique de la mise en place de nouvelles structures religieuses (mosquées et autres). Et au contraire, chez les Darguines, les Nogaïs et les Turkmènes on constate un sentiment très fort de rejet de religion orthodoxe ainsi que de croyants orthodoxes. Par exemple, 34 % des personnes interrogées russes (croyants et non croyants) déclarent ne vouloir pas avoir de musulmans comme amis ou parents ; 21 % de Nogaïs ont exprimé la même attitude à l'égard de croyants orthodoxes.

CONCLUSION

Le stress provoqué dans la population des districts Est du territoire de Stavropol par la daghestanisation imaginaire ou réelle s'explique par quelques facteurs objectifs – par exemple, par un niveau de criminalité plus grand chez les originaires du Daghestan. Selon les données de la police du

district de Neftekoumsk, le nombre de crimes enregistrés est trois fois supérieur à leur taux dans la population (statistiques officielles), ce chiffre est encore plus important pour les crimes graves. Une des raisons qui pourraient expliquer ce phénomène est la disparition du contrôle social traditionnel pour les ressortissants des montagnes du Daghestan.

Quoi qu'il en soit, une pression démographique de plus en plus forte, le manque de terre, le chômage et le niveau très bas de conditions de vie provoquant une marginalisation de jeunes continueront à pousser les Daghestanais vers le territoire de Stavropol. L'expérience montre que même les mesures administratives les plus sévères n'empêcheront pas l'immigration tant qu'existera le gradient social et économique actuel. Par conséquent, il faudrait mettre en place une politique de migrations à long terme.

Parmi les principes de cette politique de migrations, signalons, en premier chef, l'établissement par les administrations locales de plus grands contacts avec les communautés daghestanaises, la mise en place de conseils pour les relations interethniques avec la participation de représentants de toutes les communautés et de toutes les associations, et, bien entendu, avec la participation obligatoire à ces conseils de communautés daghestanaises. Il faut absolument éviter de «diaboliser» les Daghestanais en faisant connaître leurs traditions et culture aux autres communautés ethniques (festivals, etc.). Il ne faut surtout pas laisser la situation s'aggraver au point de devenir une sorte d'hystérie ethnique collective que peuvent provoquer des «militants» de certains groupes ethniques pour atteindre leurs objectifs politiques. Dans ces contacts avec les communautés daghestanaises, il faut s'appuyer sur ceux qui ont déjà leur propriété légale, d'autres intérêts économiques et qui n'ont aucun intérêt aux conflits, ne veulent et ne peuvent pas rentrer.

Deuxièmement, il faut tout faire pour privilégier l'identité «saine» régionale puisque la confiance accordée aux autorités locales et régionales est plus grande que celle que les gens accordent aux autorités fédérales. L'objectif stratégique dans ce domaine c'est l'incorporation de migrants à l'identité régionale sur la base multiculturelle: l'intégration sans l'assimilation, la mise en pratique de l'esprit de tolérance envers un «étranger» de deux côtés – «anciens» et «nouveaux». Car les identités territoriales, à commencer par l'identité nationale étatique, peuvent être systématiquement formées comme des constructions sociales sur la base d'une idée partagée par des gens différents sur leur appartenance à une communauté et sur la solidarité qui en découle.

BIBLIOGRAPHIE

- ACKLESON, J. (1999). «Metaphors and Community on the US-Mexican border: Identity, exclusion, inclusion and "Operation Hold the Line"», *Geopolitics*, vol. 4, n° 2, p. 155-179.
- ANDERSON, M. (1996). *Territory and State Formation in the Modern World*, Cambridge, Polity Press.
- AVKSENTIEV, A.V. et V.A. AVKSENTIEV (1993). *Les problèmes ethniques contemporains et la culture des relations interethniques (Sovremennye etnitchéskié problémy i kouloura mejethnitchéckikh otnochénii)*, Stavropol, Éditions de l'Université de Stavropol.
- BELOZEROV, V.S. (2000). *Les processus ethnodémographiques dans le Caucase du Nord (Ethnodémographitchéskié protsessy na Sévernom Kavkaze)*, Stavropol, Éditions de l'Université de Stavropol.
- BELOZEROV, V.S. et al. (1998). «Les diasporas arménienne et grecque dans la mosaïque ethnique du Caucase du Nord (Province de Stavropol, Russie)», *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 14, n° 3, p. 103-125.
- BRUBACKER, R. (1992). *Citizenship and Nationhood*, Cambridge, Mass, Harvard University Press.
- BURKE, P. (1996). «We, the People: Popular Culture and Popular Identity in Modern Europe», dans S. Lash et J. Friedman (dir.), *Modernity and identity*, Oxford, UK, et Cambridge, USA, Blackwell, p. 293-308.
- CHINN, J. et R. KAISER (1996). *Russians as the New Minority: Ethnicity and Nationalism in the Soviet Successor State*, Boulder, Colorado, Westview Press.
- DROBIJEVA, L.M. et al. (1996). *Démocratisation et aspects du nationalisme dans la Fédération de Russie des années 90 (Demokratizatsia i obrazy natsionalizma v Rossiïskoï Federatsii 90 godov)*, Moscou, Mysl.
- ECKERT, D. et V.A. KOLOSSOV (1999). *La Russie*, Paris, Flammarion.
- GOTTMAN, J. (1952). *La politique des états et leur géographie*, Paris, Armand Colin.
- GURR, T.R. (1994). «Peoples Against States: Ethnopolitical Conflict and the Changing World System», *International Studies Quarterly*, vol. 38, p. 347-377.
- HOBBSAWM, E. et T. RANGER (dir.) (1993). *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- HOLDAR, S. (1994). «Donbass: On the Border of Ukraine and Russia», dans W. Galluser (dir.), *Political Boundaries and Coexistence*, Bern, Peter Lang, p. 43-51.
- KAISER, R.J. (1994). *The Geography of Nationalism in Russia and the USSR*, Princeton, N.J., Princeton University Press.
- KOLOSSOV, V.A. (2003). «After Empire. Identities and Territorialities in the Post-Soviet Space», dans J. Agnew, K. Mitchell et G. Toal (dir.), *A Companion to Political Geography*, Malden, MA, Oxford, UK, etc., Blackwell, p. 251-270.
- KOLOSSOV, V.A., T.A. GALKINA et A. KRINDATCH (1998). «Les Grecs de la province de Stavropol. Origine historique et processus actuels de peuplement», dans M. Bruneau (dir.), *Les Grecs pontiques. Diaspora, identité, territoires*, Paris, CNRS Éditions, p. 113-119.
- KOLOSSOV, V.A. et J. O'Loughlin (1998). «New Borders for New World Orders: Territorialities at the *fin-de-siecle*», *GeoJournal*, vol. 44, n° 3, p. 259-273.

- KOURBANOV, A.V. (1995). *Les Turkmens de Stavropol. (Stavropolskie turkmeny)*, Saint-Pétersbourg, Éditions de l'Université de Saint-Pétersbourg.
- MURPHY, A.B. (1996). «The Sovereign State as Political-Territorial Ideal», dans T.J. Biersteker et C. Weber (dir.), *State Sovereignty as Social Construct*, Cambridge e.a., Cambridge University Press, p. 81-119.
- NEWMAN, D. et A. PAASI (1998). «Fences and Neighbors in the Post-Modern World: Boundary Narratives in Political Geography», *Progress in Human Geography*, vol. 22, n° 2, p. 186-207.
- PAASI, A. (1996). *Territories, Boundaries and Consciousness: The Changing Geographies of the Finnish-Russian Border*, Chichester, John Wiley.
- PIRIE, P.S. (1996). «National Identity and Politics in Southern and Eastern Ukraine», *Europe-Asia Studies*, vol. 48, p. 1079-1104.
- SCOTT, G.M. Jr. (1990). «A Resynthesis of the Primordial and Circumstantial Approaches to Ethnic Group Solidarity: Towards an Explanatory Model», *Ethnic and Racial Studies*, vol.13, n° 2, p. 147-171.
- SMITH, A.D. (1981). «States and Homelands: The social and Geopolitical Implications of National Territories», *Millenium*, vol. 10, p. 187-202.
- SMITH, G. (1996). «Russia, Ethnoregionalism and the Politics of Federation», *Ethnic and Racial Studies*, vol. 19, p. 403-404.
- SPICER, E. (1971). «Persistent Identity Systems», *Science*, vol. 4011, p. 795-800.
- TISHKOV, V. (1997). *Ethnicity, Nationalism and Conflict In and After the Soviet Union*, Londres, Sage.
- THOMPSON, R.H. (1989). *Theories of Ethnicity: A Critical Appraisal*, Westport, CT, Greenwood Press.

COMPRENDRE ET GÉRER LES CONFLITS INTERETHNIQUES Un défi pour les pays des Balkans

LIDIJA HRISTOVA

Dans la dernière décennie du XX^e siècle, les politologues ont accordé une attention particulière aux sociétés multiethniques. La raison en était évidente. Le processus de transition du socialisme vers le capitalisme a entraîné la désintégration des États de nombreux pays d'Europe orientale, et cela, sur la base d'un découpage qui suivait les frontières ethniques du territoire, à la suite de longues guerres dévastatrices et sanglantes. L'exemple de l'URSS et de la Yougoslavie le montre bien, tandis que dans le cas de la Tchécoslovaquie, le processus de création de deux États nationaux s'est déroulé dans la paix.

La question essentielle consiste à savoir si les sociétés multiethniques génèrent inévitablement des conflits qui déstabilisent le système politique du pays et qui remettent en question la démocratie. Les conflits sanglants sont-ils une destinée ou peuvent-ils être évités sous certaines conditions? En fait, c'est une question à la fois ancienne et nouvelle qui se pose, car les conflits dans les sociétés multiethniques étaient prévisibles depuis longtemps, surtout dans les pays du tiers monde, mais aussi dans certains pays de démocratie libérale. C'est ce qui va inciter Vanhajnen, au début des années 1980, à réaliser une recherche comparative où il classera 147 pays dans le monde selon l'*Index of Ethnic and Linguistic Diversity*. D'après Blondel, les résultats auxquels il est parvenu ne sont pas spectaculaires même s'il n'existe pas de lien important entre homogénéité ethnique de la

société et démocratie libérale, bien que d'habitude, les conditions pour la démocratie soient meilleures dans des sociétés ethniquement homogènes. «*It is therefore not the percentage of ethnically or linguistically diverse groups which per se creates the conflict and leads to low integration, but the fact that the cultural sections are organized into cohesive political section*» (Blondel, 1995).

Motivés par les sanglantes guerres interethniques qui se sont déroulées sur le sol européen au seuil du XXI^e siècle, plusieurs auteurs ont essayé d'analyser ce phénomène. Certains d'entre eux ont même tenté de construire un modèle grâce auquel il serait possible de décrire, d'expliquer et de prédire les événements. L'élaboration d'un modèle analytique qui permettrait d'étudier les situations conflictuelles dans les sociétés multiethniques et, mieux encore, d'identifier les raisons de leur apparition, représente une importante condition pour saisir l'essence du conflit et comprendre comment on doit le gérer.

Dans ce qui suit, en présentant les principales approches d'étude des conflits interethniques et ayant en vue la situation des Balkans, je vais tenter d'articuler un modèle qui, selon moi, serait le plus adéquat pour analyser ce phénomène complexe. Je vais appliquer cette approche au cas de la République de Macédoine que je connais mieux. Or, une telle démarche représente un défi pour un analyste : certes, il s'agit d'un avantage car il connaît bien les choses en étant sur place, mais c'est aussi un handicap car cela pourrait influencer son objectivité. À cet égard, je n'adhère pas à l'extrême scepticisme envers le pouvoir souvent présent en science politique, ni à l'extrême optimisme de l'existence d'un *real reality*. Notons, qu'il ne s'agit ici que de contribuer à la compréhension des conflits interethniques.

Comme première hypothèse, je soutiens que les problèmes des sociétés multiethniques sont très souvent simplifiés, la tendance consistant à présenter les choses en noir ou en blanc et, dans cette perspective, on propose des solutions instantanées. Cela n'est acceptable que du point de vue du pragmatisme politique, mais pas si l'on veut faire une analyse qui doit inévitablement s'effectuer à plusieurs niveaux. Enfin, dans le texte, nous utiliserons les termes «société multiethnique», car il convient le mieux à notre analyse, tout comme «groupe ethnique», sans soulever le problème de la signification d'autres notions semblables qui ont longtemps nourri la polémique dans le cadre de la sociologie.

PRINCIPALES APPROCHES D'ANALYSE DES SOCIÉTÉS MULTIETHNIQUES

Il n'est pas dans notre intention de faire une présentation complète et systématique des auteurs qui ont traité le phénomène des conflits dans les sociétés multiethniques, ni de présenter leurs points de vues. Ce serait même difficile d'y arriver étant donné l'énorme production de textes sur ce

thème au cours des dernières années. Nous ne ferons que classer ces points de vue selon les facteurs que ces auteurs ont notés comme importants dans le processus de politisation des groupes ethniques. Plusieurs auteurs notent une récurrence de certains facteurs, ce qui nous conduit à distinguer trois approches principales dans l'analyse en question.

En premier lieu, certains auteurs soulignent l'importance des différences sociodémographiques et culturelles entre les groupes ethniques. Il s'agit, en fait, d'une approche essentielle ou primordiale des ethnies. Les défenseurs de ce point de vue parlent de stabilité dans les relations culturelles, religieuses, historiques et émotives entre les membres d'une communauté. La distribution de ces valeurs dans la population représente aussi un facteur important. Si ces différences sont renforcées, si elles s'approfondissent entre deux groupes ethniques, la probabilité d'un conflit devient plus grande. C'est justement à cause de leur nature essentielle que ces relations engendrent des conséquences intrinsèques sur les individus comme sur les groupes.

Dans une deuxième approche, des auteurs centrent leur attention sur les processus sociaux qui existent dans la société multiethnique et qui influent sur la politisation des groupes ethniques. Dans ce cas, il est question de *situational school*. Dans cette perspective, si le contexte social change, la dynamique du conflit changera aussi. Certains partisans de cette approche accordent une importance particulière à l'ambiance qui se crée dans les sociétés post-communistes. Pour eux, les changements qui se produisent dans plusieurs segments de la société sont très importants quant à la dynamique du conflit.

Enfin, à la différence des deux premiers groupes d'analystes qui, dans leur explication, restent dans le cadre de la société multiethnique où ils situent les facteurs du conflit, les auteurs du troisième groupe conçoivent la société multiethnique comme partie de la société globale. Cela explique l'intérêt qu'ils accordent aux relations et aux organisations internationales. Ils tiennent compte, par exemple, du voisinage de la société multiethnique, des grandes puissances et de leurs intérêts dans la région, etc.

Pourquoi une telle classification est-elle importante? Endosser une de ces approches signifierait avoir un point de vue particulier sur les conséquences politiques qui découleraient de la division ethnique de la société. Insister sur les différences culturelles, par exemple, fait ressortir que les points de vue et les buts des membres de certains groupes ne changeront pas, tandis que les représentants de la seconde (*situational school*) et de la troisième approche prétendent que les points de vue des membres d'une communauté ethnique évoluent en fonction des changements qui se produisent dans le contexte social, qu'il soit interne ou externe.

Il semble que si nous voulons construire un modèle nous permettant de décrire, d'analyser et de prévoir le dynamisme des relations interethniques, il faudrait prendre en compte les facteurs de ces trois approches,

c'est-à-dire respecter les éléments qui sont objectifs et rationnels mais aussi ceux qui sont irrationnels et subjectifs. Ce n'est qu'avec une approche complexe et selon plusieurs niveaux qu'on peut parvenir à découvrir la mosaïque complexe de la société multiethnique, à comprendre et expliquer les processus politiques qui y existent. Enfin, nous pouvons ajouter qu'il s'agit d'un modèle dynamique où les facteurs des trois types d'analyse s'influencent mutuellement.

LA SOCIÉTÉ MULTIETHNIQUE ET SON IMPULSION

La pratique montre que le nationalisme ethnique dispose d'une grande force mobilisatrice et que, pour parvenir à ses fins, il utilise très souvent la violence. L'explication se trouve dans le fait qu'il s'appuie aussi sur une forme d'identité collective, ce qui implique avant tout des émotions.

Une importante caractéristique de la société multiethnique repose sur le fait qu'elle dispose d'un « potentiel conflictuel » dont certains peuvent abuser. Très souvent, par un processus de socialisation primaire, les individus d'un groupe ethnique sont éduqués dans un milieu où l'on fait l'éloge des héros nationaux, où l'on évoque la mythologie et mentionne des événements historiques qui montrent qu'auparavant, le groupe a été lésé par « l'Autre » et qu'il a subi les pires horreurs, etc. Le plus souvent il s'agit d'événements présentés subjectivement et exagérés, qui ne sont ni tout à fait imaginés, ni tout à fait réels. Disons qu'il s'agit de demi-vérités, génératrices d'intolérance envers « l'Autre ». Les peuples balkaniques en sont un bon exemple. Cette matrice selon laquelle « nous sommes la victime de l'autre » a aussi ses conséquences sur le présent où la question « ethnationale » devient le critère essentiel pour comprendre et expliquer les phénomènes sociaux. Lorsqu'on en vient à un point où « l'Autre » est responsable de tous ses problèmes, où l'appartenance ethnique devient un prisme à travers lequel se construit la représentation des phénomènes dans la société, alors des conditions pour un éventuel conflit sont réunies.

Bien sûr, un tel potentiel peut être géré dans l'une ou l'autre direction. On peut niveler les informations, apaiser les émotions, souligner la subjectivité de certains points de vue et orienter l'attention des individus vers l'avenir et, avant tout, vers le développement économique du pays. Au contraire, on peut aussi se tourner vers le passé, raviver le fanatisme, la haine, le besoin de se venger de « l'Autre ».

Les acteurs qui peuvent instrumentaliser ce potentiel sont nombreux. Tout d'abord, à l'intérieur du pays, l'élite politique, l'État, la société civile. L'élite politique stimule le nationalisme ethnique très souvent pour accroître sa propre popularité. Parallèlement, les élites politiques de la majorité et de la minorité encouragent le radicalisme dans leurs propres rangs, de sorte qu'un nationalisme renforce l'autre, selon le principe de l'action et de la réaction.

Everywhere the leaders of nationalist factions popularize images of their own innocence and of alien aggressiveness. Everywhere they reanimate the historical memory in such a way as to expose the guilt of others and bewail their own suffering. Everywhere they create an image of the humiliated national dignity, which only they can restore once in power (Michnik, 1996).

Les institutions de l'État peuvent aussi intégrer une attitude semblable en utilisant des moyens de répression envers la minorité. Cependant, l'État, qui en général représente la majorité, explique son attitude répressive du fait que les intérêts nationaux sont menacés. D'habitude, la société civile agit dans le but de calmer les tensions : elle temporise les informations, apaise les sentiments négatifs et avertit du danger possible d'une recrudescence du nationalisme.

Les acteurs internationaux les plus impliqués dans les conflits interethniques sont le pays d'origine de la minorité, les pays de la région¹ et les grandes puissances. Il est bien évident que le pays d'origine de la minorité va défendre cette dernière ou stimuler son nationalisme et même encourager les tendances sécessionnistes pensant bien sûr qu'il en tirera profit ou gagnera du territoire. En principe, les grandes puissances n'interviennent que si l'un des deux côtés impliqués dans le conflit le demande, espérant qu'elles les soutiendront politiquement, matériellement et même militairement. Cependant, sans tenir compte de leur légitimité formelle, elles agissent toujours en accord avec leurs intérêts géostratégiques.

Ce potentiel conflictuel existe dans les Balkans, c'est évident, et presque tous les acteurs cités précédemment s'en sont servis dans le but de renforcer le nationalisme qui, à la fin, devient un conflit ouvert et armé. Très souvent on augmente ou diminue les tensions entre les groupes ethniques d'après l'évaluation de la situation politique des acteurs. Parfois, les tensions en viennent à l'état d'explosion, c'est-à-dire à l'état de conflit sanglant, entraînant des conséquences catastrophiques. Parfois, le conflit est contrôlé et conduit par les acteurs. Mais, il faut dire que les acteurs n'arrivent pas toujours à contrôler la situation qu'ils ont eux-mêmes créée. Une fois que l'euphorie nationale est provoquée, il s'ensuit souvent une escalade qu'il est difficile de maîtriser.

Bien sûr, les démarches politiques entreprises par les acteurs s'appuient toujours sur un alibi démocratique tel que la défense de la démocratie, la défense des droits de l'homme, la défense des victimes de la terreur, etc., ou doit montrer qu'il s'agit de la promotion des valeurs qui proviennent de la civilisation moderne et de la globalisation. Cependant, bien souvent, les résultats de ces démarches politiques ne correspondent pas aux objectifs proclamés. Par conséquent, les personnes qui doivent examiner ces euphories nationalistes auront du mal à les comprendre : par

1. Les pays voisins sont toujours intéressés à connaître le résultat du conflit.

exemple, l'indifférence avec laquelle la communauté européenne a accepté l'exode de plus de 200 000 Serbes et Croates (1995) qui ont été forcés de quitter leur foyer dans un délai de 3 ou 4 jours seulement; la manifestation d'un million et demi de Grecs dans les villes de Thessalonique et d'Athènes (1992) qui se sont sentis menacés² par leur pays voisin du nord, la République de Macédoine; le nettoyage ethnique qui a eu lieu au Kosovo après l'intervention de l'OTAN (1999), où les « victimes » ou ceux qui luttèrent pour les droits de l'homme ont forcé tous ceux qui n'appartenaient pas à leur groupe ethnique de quitter le Kosovo, etc.³. Les exemples de conflits basés sur l'ethnie sont donc nombreux dans les Balkans.

LES BALKANS ET LES CONFLITS INTERETHNIQUES

Dans les Balkans, les frontières étatiques ne superposent pas les découpages ethniques. Au contraire, elles sont différentes. Cela veut dire qu'une partie du peuple majoritaire de chaque État se retrouve parmi un ou plusieurs pays voisins et vice versa. Par conséquent, dans chaque pays balkanique vivent des minorités. Tous ces pays soutiennent l'idée que les frontières actuelles ont été tracées à leurs dépens et que, dans le passé, une grande injustice leur a été faite et que les « autres » nations ont profité de ces événements historiques. Pour presque tous les peuples balkaniques, ces idées ont suscité des revendications irrédentistes dans un passé lointain et même plus récemment. En fait, ces revendications se traduisent dans des demandes de déplacement des frontières et, en même temps, en faveur d'un changement en ce qui concerne le découpage du pouvoir dans la région. Cela entraîne toujours une instabilité dans les Balkans. C'est ainsi que dans la mémoire collective des peuples balkaniques, il existe un sentiment de méfiance et parfois d'intransigeance envers les voisins. Le socialisme a en quelque sorte gelé ces sentiments⁴,

2. Le paradoxe consiste dans le fait que la Grèce est membre de l'OTAN et de l'Union européenne, alors que la Macédoine n'a que 2 millions d'habitants. Elle est confrontée à des problèmes économiques majeurs et, pendant cette période-là, elle n'avait même pas d'armée nationale...

3. Dans une petite enclave, les Serbes, qui ont quand même eu le courage de rester, ne peuvent aller à l'Église qu'accompagnée des forces de la KFOR. Il en est de même pour les enfants quand ils vont à l'école, d'après le quotidien *Utrinski vesnik* du 9 décembre 2002.

4. « *If the Balkans has cause to be the tinderbox of Europe, it is not because the Hungarians no longer desire Transylvania from Romania, or because Bulgaria is content to see Macedonia remain a part of Yugoslavia, or because Albania and Greece are satisfied with their existing boundaries. None of the many proposals for finding a "rational" solution to these disputes, plebiscites a peaceful ex-change of minorities, or a federation of Balkan states into a single multicultural state ended the dispute among the Balkan states. Rather it was only in the postwar era, when the Soviet Union emerged as the dominant power in the Balkans, willing to intervene to prevent one or another Balkan state from using force to assert its border claims and militarily capable of such intervention, that peace was established in the region ...* » (Weiner, 2002, p. 26).

mais, avec sa chute, ceux-ci remontent à la surface. Dans le contexte des changements sociaux radicaux de la transition, qui a été affectée par d'importants problèmes économiques, la pauvreté, la corruption, l'inefficacité des institutions politiques, l'incapacité et l'irresponsabilité des élites politiques, les sentiments nationalistes ont ressurgi. Il est évident que les conséquences ont été catastrophiques.

Dans ce contexte des Balkans, on peut très bien reconnaître et analyser les rôles et l'influence des acteurs identifiés plus haut. Il est question des acteurs du pays concerné et des acteurs internationaux, car il ne faut pas oublier que la chute du socialisme a de nouveau actualisé la question de la redéfinition des sphères d'influence dans le monde et bien sûr dans les Balkans⁵. Enfin, il faut ajouter que la radicalisation des relations interethniques a été influencée par la culture politique de la région, qui a été incapable de trouver une solution pacifique et civilisée aux problèmes.

Nous allons essayer d'illustrer cette tendance à partir d'évènements qui ont eu lieu ces dix dernières années dans les Balkans, surtout ceux qui sont liés au démembrement de la Yougoslavie. La redéfinition des systèmes sociaux (appelée transition économique et politique) a été poursuivie par une redéfinition des relations entre les membres de la Fédération yougoslave. D'une part, les Serbes, qui étaient majoritaires dans cette fédération (50 % de la population totale), étaient contre le démembrement du pays étant donné qu'un grand nombre d'entre eux vivaient en dehors de la Serbie, dans les autres unités de la fédération. D'autre part, ils détenaient le contrôle réel de la puissante armée yougoslave. Il s'agit de facteurs importants qui ont encouragé la fièvre nationaliste en Serbie et la politique de Milosevic. Il ne faut pas oublier cependant que ce sont la Slovénie et la Croatie qui, les premières, ont proclamé leur séparation de la fédération, et ce, par la force, et que le nationalisme et la violence dont a fait preuve la Croatie n'étaient pas inférieurs à ceux utilisés par la Serbie. L'Allemagne, probablement motivée par ses propres intérêts, s'est hâtée de reconnaître ces deux nouveaux États, même si, entre-temps, l'Union européenne faisait des efforts pour conserver la Yougoslavie dans son intégralité⁶. Pendant ce temps, les dirigeants de la Macédoine et de la Bosnie cherchaient une piste acceptable afin que la Yougoslavie reste une confédération dont les membres auraient une large autonomie. Dans ce contexte de radicalisation, où il y avait des opinions pour le maintien du statu quo et d'autres contre l'intégralité de la Yougoslavie, une

5. Dans une interview, pour l'hebdomadaire ZUM, l'ancien président de la République de Macédoine, M. Kiro Gligorov, dira : « Avec le démembrement de la Yougoslavie, de nombreuses questions qui étaient actuelles auparavant sont remontées à la surface et avant tout la question à savoir qui va dominer avec les Balkans et comment? Il semble que ce soit une illusion de croire qu'après la formation de l'Union européenne, l'influence de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et des autres pays va devenir moins importante » (25 janvier 2002).

6. En plus d'un soutien politique, l'Union européenne proposait aussi d'importants moyens financiers qui devaient stabiliser l'économie.

solution intermédiaire n'avait aucune chance d'être adoptée. Les arguments des plus modérés en vue d'éviter la guerre et de soutenir l'économie n'ont pas été assez convaincants par rapport aux aspirations à l'honneur national, à la liberté, à l'indépendance. Il est évident que les émotions étaient plus fortes que la raison.

L'euphorie nationaliste dans laquelle se sont jetées les nations de cette région ou le désir d'avoir à tout prix son propre État et tout de suite, a entraîné de sanglantes guerres civiles. Le qualificatif de «baril de poudre», souvent appliqué aux Balkans dans le passé est devenu actuel de nouveau. Qui en était coupable? La plupart des analystes accusaient les élites politiques qui, motivées par leurs propres intérêts (gloire, puissance, richesse) ont jeté les peuples dans des guerres sanglantes. Abusant de la sentimentalité et de l'émotion nationale, utilisant la démagogie et les promesses, ils ont réussi à convaincre leurs électeurs que la solution militaire ne pouvait être évitée. Mais il faut aussi ajouter que tout ce qui est arrivé, en fait, était profondément ancré dans l'histoire et que, pendant la Seconde Guerre mondiale, ce territoire a connu de terribles conflits entre les ethnies. Enfin, les hommes politiques essayaient de convaincre leurs concitoyens en soutenant qu'à l'époque de la Yougoslavie fédérative, ils étaient perdants et qu'ils seraient toujours perdants, comparativement aux autres, privilégiés sur les plans économique et politique⁷.

L'immigration en provenance de chacune des nations a soutenu moralement et financièrement les élites nationalistes dans le pays. Une partie des intellectuels a aussi intégré les points de vue radicaux. À cet égard, il est intéressant de mentionner que les Académies nationales des sciences ont élaboré des plates-formes nationales, ce qui montre qu'elles ont pratiquement approuvé les activités des extrémistes. On s'y attendait, les médias ont eu un rôle important dans la création d'un climat qui divisait les citoyens en patriotes et traîtres.

La communauté internationale aussi détient sa part de responsabilité. Malgré les efforts accomplis pour calmer une situation déjà bouillonnante, elle a été prise de court par les événements. L'absence de stratégie pour contrôler ces derniers et le désaccord suscité par les divergences d'intérêts des «principaux acteurs» ont provoqué parfois des actions contradictoires qui n'ont fait qu'encourager les nationalistes.

7. «For Serbs, meanwhile, it was the Titoist regime that imposed an alien rule. In Yugoslavia, Serbs felt discriminated again, demeaned, deprived of their rights. Croatians, however, considered the power of the Yugoslav regime to be mask concealing Serbian domination. These two varieties of collective consciousness derive from two different historical memories... The mechanism is always the same: a focus on the dark pages of another nation's history, an uncritical idealization of one's own country, and a conviction that compromise among different peoples for democratic reform is impossible» (Michnik, 1996, p. 42).

Les Balkans se sont retrouvés à la une des journaux de la presse mondiale où des articles soutenaient l'idée que des peuples qui, pendant des décennies, avaient vécu dans des pays de régime totalitaire ne sont pas capables de pratiquer la démocratie. Une grande part de vérité est énoncée ici, mais cela n'expliquait pas le phénomène de poussée nationaliste. L'attitude de la Grèce en est un bon exemple. Au début des années 1990, cette dernière aussi était aux prises avec une importante montée d'euphorie nationaliste qui ne contribuait en rien à apaiser la situation. Au contraire, le rassemblement de millions de personnes sur les places des villes d'Athènes et de Thessalonique où les gens criaient «La Macédoine est grecque», les incidents sur la frontière avec la Macédoine et enfin l'embargo sur les produits macédoniens ont eu un effet très négatif sur la démocratie macédonienne encore bien fragile⁸.

Tout cela nous montre que ces phénomènes d'euphorie nationale ne peuvent être expliqués seulement à partir du syndrome du «nationalisme dégelé» propre aux pays post-communistes. Il s'agit plutôt de phénomènes dont les racines sont beaucoup plus profondes. Il est possible que l'explication réside dans le modèle de culture politique en vigueur, c'est-à-dire, dans ce que certains analystes désignent comme la différence entre les cultures orientale et occidentale⁹.

Par ailleurs, la Bulgarie représente, sur ce plan, un exemple positif. Ses élites politiques ont compris que l'intégration dans les structures européennes doit être le but principal et prioritaire de l'État, et qu'il ne doit en aucun cas être remis en question. C'est pour cette raison qu'elles œuvraient à calmer les émotions nationalistes et à stimuler le pragmatisme dans la vie politique du pays¹⁰. Examinons maintenant ce qui se passe en Macédoine.

8. La Grèce voyait ses intérêts nationaux menacés par cet État nouvellement constitué au nord de son pays sous le vocable de la République de Macédoine. De plus, le drapeau de ce nouvel État porte des symboles de l'Antiquité sur lesquels la Grèce se croit un droit exclusif.

9. *«Present division into Eastern and Western Europe dates from 16th century, when the center of the world moved from the Mediterranean to the Atlantic. While the nations from western part of Europe became the main actors and beneficiaries of the fruits of the commercial revolution, thus creating the material base of the future industrial and democratic revolutions, those from eastern part lagged behind... the different economic and social processes produced different political institutions and different political values. Namely, while «western conditions» produced pluralism and fragmentation of power, meaning a strong (civil) society, eastern conditions produced a strong state and a weak society»* (Maleski, 2000).

10. Au début du XX^e siècle, le territoire de la Macédoine était la «pomme de discorde» entre trois États balkaniques : la Bulgarie, la Serbie et la Grèce. Après les Guerres balkaniques (1912-1914), ce territoire était partagé entre la Grèce et la Serbie, alors que la Bulgarie restait insatisfaite de ce partage. La Bulgarie entra deux fois en guerre pour recouvrer les territoires macédoniens, étant convaincue que les principaux groupes ethniques de Macédoine sont bulgares.

LE CAS DE LA MACÉDOINE

La Macédoine est une société multiethnique où près de 67 % de la population est d'origine ethnique macédonienne, 23 % d'origine albanaise, 4 % d'origine turque, 2 % d'origine serbe et plus de 2 % d'origine tsigane¹¹.

C'est le seul État qui a été constitué sans conflit armé dans le processus du démembrement de la Yougoslavie. Au cours des dix années de transition, les principales divisions de la société macédonienne ont suivi les découpages ethniques. Ainsi, tous les groupes ethniques ont constitué leur propre parti politique ; ceux qui jouaient un rôle important dans la vie politique du pays étaient le parti des Albanais et celui des Macédoniens, étant donné leur représentation dans la population totale du pays. Les résultats des élections et les analyses réalisées sur les données des sondages de l'opinion publique montrent que l'appartenance ethnique des citoyens a joué un rôle important dans la détermination de leur opinion politique. Les citoyens votent toujours pour leur parti ethnique. Quant aux questions liées au système politique, surtout celles en rapport avec le statut des minorités, les points de vue sont très différents selon le groupe ethnique auquel on appartient. Dans ce sens, la question clé sur le plan politique concerne le statut de la minorité albanaise.

Malgré les tensions, les élites politiques étaient conscientes que les rapports interethniques représentaient un facteur déterminant de la stabilité de l'État et, par conséquent, le dialogue entre les deux blocs politiques n'a jamais cessé. Bien que la Macédoine soit un pays unitaire avec une démocratie représentative, on a introduit en réalité des éléments d'une démocratie consensuelle pour atténuer les tensions. Ainsi, un des partis albanais était toujours représenté dans la coalition au pouvoir, ce qui permettait aux Albanais d'avoir accès à toutes les sphères du pouvoir en place. De plus, le bloc politique albanais était, bien que non officiellement, consulté lorsque certaines lois devaient être promulguées. Au cours de la transition, des efforts ont été déployés pour améliorer la situation de la minorité albanaise dans la société. Par exemple, le pourcentage des Albanais employés dans l'administration publique a augmenté. Cependant leur intégration dans le domaine de la police et de l'armée était plus difficile. Quant à l'éducation, les universités appliquaient le principe de la proportion à l'avantage des minorités (discrimination positive). Par ailleurs, peu de progrès a été réalisé quant à l'utilisation de la langue albanaise dans la vie publique.

Dans l'ensemble, si une étude comparative sur les droits des minorités était réalisée dans la région, on constaterait que les standards concernant les minorités en Macédoine sont bien plus élevés que dans beaucoup de pays

11. Dans ce texte qui suit nous parlerons des Albanais et des Macédoniens en tant que membres de deux communautés ethniques, les uns comme les autres étant citoyens de la République de Macédoine.

voisins. Pour cette raison, la communauté internationale a présenté la Macédoine comme un bon exemple de démocratie multiethnique dans les Balkans¹². Par contre, les Albanais ne sont pas satisfaits de leur position dans la société. Ils se plaignent de discrimination, d'être toujours mis en minorité au Parlement et leurs revendications vont dans le sens de la création d'un État binational. Le bloc politique macédonien estime que ces revendications sont exagérées¹³, qu'elles conduisent d'abord à une fédéralisation de l'État et ensuite à une sécession, du fait que la Macédoine est limitrophe de l'Albanie et du Kosovo.

Pendant la période s'étendant de 1998 à 2000, les relations interethniques étaient considérées harmonieuses¹⁴. La dernière victoire du bloc politique albanais a été la signature du contrat permettant la création d'une Université albanaise à Tetovo et une nouvelle chaîne de télévision de langue albanaise à la télévision nationale. De ce point de vue, l'apparition de groupes armés albanais dans les montagnes, au printemps 2001, qui devaient «libérer les Albanais de la terre exercée par les Macédoniens», était inattendue et constituait aussi une surprise pour les élites politiques albanaises qui partageaient le pouvoir, car elles craignaient de perdre leur légitimité¹⁵.

-
12. En 1992, l'Union européenne avait formé une commission de juristes et de politologues connus, la Commission de Badinter d'après le nom de son président. Cette commission devait examiner la qualité démocratique des statuts des États qui se sont formés après le démembrement de la Yougoslavie. Deux pays ont réussi cet examen, la Slovénie et la Macédoine, ce qui voulait dire que ces deux pays seulement étaient considérés aptes à adhérer à l'Europe.
 13. La thèse dominante chez les Macédoniens soutient que derrière les revendications des Albanais se cache la volonté de créer la «Grande Albanie». Les arguments en appui à cette thèse sont à l'effet que les Albanais de Macédoine, à la différence de ceux du Kosovo et de l'Albanie, ont de meilleures conditions de vie. Ils se retrouvent dans toutes les structures du gouvernement, mais ils ne sont pas loyaux à l'endroit de l'État macédonien : ils n'ont pas voté pour la déclaration d'indépendance de la Macédoine, ils n'utilisent pas les symboles propres à l'État macédonien (drapeau, hymne) mais ceux de l'État albanais. Leurs élites politiques vont trop souvent au Kosovo et à Pristina pour des consultations, etc. Un incident bizarre s'est produit lorsqu'un représentant d'un parti politique albanais en Macédoine, le PDP, est allé à une conférence internationale en se présentant comme un membre d'une délégation d'Albanie. Cet exemple est peut-être un cas isolé, mais il illustre bien l'intégration paradoxale de la minorité albanaise dans la société macédonienne.
 14. Après les élections de 1998, sont arrivés au pouvoir le VMRO DPMNE (parti macédonien) et le DPA (parti albanais). On qualifiait les deux partis de nationalistes. Cependant, malgré les craintes, ces deux partis s'entendaient très bien, ce qui a contribué à atténuer les tensions interethniques.
 15. Dans leurs premières réactions, les leaders de DPA déclaraient ceci : «Cette lutte est un règlement de compte entre les Albanais. De qui vont-ils libérer Tetovo, par exemple ? Tout le pouvoir local est, là-bas, albanais !» Plus tard, quand une partie de la population albanaise de Macédoine a rejoint les groupes armés, ce parti a soutenu la lutte nationale des Albanais pour leurs droits.

Le conflit armé s'est concentré au Nord-Ouest du pays, une région limitrophe de l'Albanie et du Kosovo. Il est bien évident que les leaders, l'organisation, les armes et l'argent venaient du Kosovo, qui se trouvait sous protectorat international. Une partie de la population albanaise de Macédoine a rejoint les groupes armés. Du côté opposé se trouvaient la police macédonienne et l'armée. Il s'ensuivit beaucoup de réfugiés, des morts, des maisons ruinées et incendiées, des églises et des mosquées détruites. La seule solution pour éviter une guerre civile totale reposait sur le dialogue entre les blocs politiques albanais et macédonien. Ce dialogue ne pouvait s'établir que par l'intermédiaire de la communauté internationale, ce qui a contribué à la conclusion d'un accord politique, l'**Accord Cadre**, qui a été signé à Ohrid, le 13 août 2001, par les leaders des quatre plus importants partis politiques de Macédoine, deux partis macédoniens (VMRO-DPMNE, SDSM) et deux partis albanais (DPA, PDP).

Cet accord prévoyait d'importants changements dans le système politique de l'État qui permettraient aux Albanais de bénéficier de plus de droits. La première conception de la Constitution de 2001 (la souveraineté et le pouvoir appartiennent aux citoyens) est changée avec l'introduction de la communauté ethnique dans la Constitution, comme critère sur lequel fonctionnera l'État. Il s'agissait là, pour être plus précis, d'une modification de la Constitution, de beaucoup de lois et de l'implantation d'éléments propres à la démocratie consensuelle dans le fonctionnement du système politique. Les changements les plus importants concernaient la décentralisation du pouvoir, l'entrée en vigueur d'un règlement qui exigeait une majorité des voix des députés albanais au Parlement pour que certaines lois soient adoptées, une représentation proportionnelle et respective des minorités dans l'administration, etc.

LA MACÉDOINE AUJOURD'HUI

Grâce à cet accord politique, la Macédoine a surmonté le conflit inter-ethnique, mais la paix qui y règne aujourd'hui est très fragile. L'État ne contrôle pas encore la totalité de son territoire. Les Macédoniens abandonnent leurs foyers dans la partie Nord-Ouest du pays pour des raisons de sécurité, les conséquences se font ressentir dans le domaine de l'économie et la criminalité, surtout dans les régions touchées par la crise, s'est sérieusement accrue. Les jeunes Macédoniens et les personnes scolarisées quittent le pays. De plus, la méfiance règne entre les deux groupes ethniques et l'écart social qui existait s'est approfondi. Les résultats des sondages de l'opinion publique indiquent qu'un nombre important d'Albanais et de Macédoniens ne sont pas satisfaits de l'Accord Cadre. Les Albanais pensent qu'on aurait pu faire mieux et les Macédoniens sont vexés du fait que les changements dans le système politique se sont

produits sous la menace des armes. Ces derniers soutiennent la thèse que la démocratie dans leur pays a été ébranlée par l'intervention étrangère (le Kosovo) et qu'en fait, ce qui s'est passé correspond à un acte terroriste soutenu par la Communauté internationale¹⁶.

ANALYSE DU CAS MACÉDONIEN SELON LE MODÈLE COMPLEXE

Caractéristiques socioculturelles et démographiques

Les deux groupes ethniques détiennent des caractéristiques socioculturelles et démographiques propres. Ils parlent deux langues tout à fait différentes, les uns sont des chrétiens orthodoxes, les autres sont musulmans et plus religieux. L'esprit collectif et patriarcal caractérise les Albanais qui connaissent une véritable explosion démographique¹⁷ et qui sont plutôt concentrés dans le Nord-Ouest du pays, ce qui facilite leur organisation politique.

La situation économique était relativement différente pour les deux groupes, car chacun d'eux avait recours, historiquement, à différentes ressources financières¹⁸. Des analyses montrent qu'un écart social existe entre les membres des communautés ethniques. De plus, les mariages mixtes sont très rares. Par contre, à la différence des autres nations dans les Balkans, le passé n'est pas la raison de l'animosité existante entre Albanais et Macédoniens puisqu'il n'y a jamais eu de guerre entre ces deux peuples. Ils vivaient côte à côte dans les mêmes villages et villes, sans pour autant avoir de problèmes avec ce voisinage et ils respectaient réciproquement leurs traditions, leurs religions et leurs coutumes.

16. De nombreux sondages ont montré que la popularité de l'Ouest est en baisse chez les Macédoniens, alors que les Albanais ont une confiance totale dans la communauté internationale, surtout envers les États-Unis.

17. D'après les données de l'Institut national des statistiques, la proportion de la population albanaise dans le pays a presque doublé ces 40 dernières années (de 12,5 % en 1953 à 23 % en 1994), tandis que la population macédonienne stagne. Cette augmentation n'est pas seulement attribuable à une croissance naturelle de la population, mais à d'autres circonstances comme la migration des Albanais du Kosovo, par exemple. Ces grands changements dans la structure démographique de la société influent sur les tensions interethniques.

18. Traditionnellement, la plupart des Albanais vivaient dans les villages, étaient agriculteurs et avaient la possibilité de travailler dans le secteur privé. Les Macédoniens, à l'époque du socialisme, travaillaient dans les villes et la plupart d'entre eux étaient employés dans les grandes entreprises étatiques. Ces derniers étaient alors privilégiés, mais ils ont aussi été le plus touchés par la faillite de nombreuses sociétés de la période socialiste, au cours de la transition. Aujourd'hui le chômage en Macédoine (32 %) représente un grave problème pour tous les groupes ethniques. Les régions où vivent les Albanais ne sont pas plus pauvres, bien au contraire.

En conséquence, nous pouvons déduire qu'il existe des caractéristiques socioculturelles qui renforcent les différences entre ces deux groupes ethniques, telles que la langue, la foi, la tradition, et d'autres qui les affaiblissent. Ces dernières se rapportent particulièrement au statut économique, aux changements qui adviennent sur le plan de l'éducation (niveau de scolarité), et de la situation de la femme chez les Albanais.

Le contexte postcommuniste

La conjoncture d'après 1989 dans le pays et la région a stimulé le processus de politisation des différences culturelles et a contribué à amplifier les tensions interethniques¹⁹. La transition, pour la majorité de la population a signifié appauvrissement, incertitude quant à l'avenir, dégradation morale, développement de la criminalité, corruption. Une partie de ces problèmes est liée à l'inefficacité des institutions politiques. Tout ceci a créé une ambiance de crise d'identité, d'anomie et de frustration. L'identité ethnique, ou le nationalisme, est devenue comme une sorte de refuge, où l'individu tentait de trouver la sécurité et à l'aide de laquelle il espérait résoudre bon nombre de ses problèmes (Hristova, 2001).

Les élites politiques des deux côtés profitent d'une telle situation. Ne pouvant résoudre les nombreux problèmes accumulés, elles jouent avec les émotions des citoyens. Le seul critère avec lequel on pourrait mesurer l'intensité du nationalisme utilisé par les partis consiste à savoir si ce parti est au pouvoir ou fait partie de l'opposition. Les partis sont toujours plus radicaux dans l'opposition et pendant la période qui précède les élections. Ces phénomènes montrent que la question nationale est utilisée par les élites politiques.

La société macédonienne, une partie de la société globale

Toute analyse sérieuse des rapports interethniques en Macédoine doit prendre en compte le fait que la Macédoine est limitrophe de l'Albanie et du Kosovo. La communication quotidienne des Albanais entre les trois États demeurerait très intensive, de même que les liens politiques. Tous les événements qui se déroulaient au Kosovo avaient un impact direct sur les relations interethniques en Macédoine. Le bombardement de la Yougoslavie par les forces de l'OTAN et les conséquences qui en découlent²⁰ ont fortement encouragé les Albanais de la région à soutenir l'idée de créer la Grande

19. Le regain du nationalisme et l'effet de dominos dont parle Kupchan en 1995 par exemple.

20. Le Kosovo est devenu un protectorat international et aspire à devenir un État indépendant.

Albanie²¹. Ainsi, l'analyse du conflit qui a eu lieu en Macédoine au début de 2001 doit prendre en compte toutes les circonstances décrites plus haut²². De ce point de vue, la responsabilité de la communauté internationale est importante²³. Certes, je ne veux pas avancer que les problèmes interethniques n'existaient pas en Macédoine ou que les élites politiques des deux côtés n'ont pas leur part de responsabilité dans ce qui est arrivé. À mon avis, malgré les nombreux facteurs qui ont provoqué la radicalisation de la situation, les tensions interethniques comme telles dans le pays n'étaient pas la cause première du conflit.

Qu'est-il résulté, en fait, de ce conflit armé? Indubitablement, ce conflit a été provoqué par la situation du Kosovo et ses conséquences ont profondément marqué la société macédonienne. Les changements dans le système politique avec le Contrat Cadre devraient détendre les relations interethniques dans le pays et contribuer au développement de la démocratie. Ils sont en général positifs, mais certains d'entre eux se trouvent toujours en voie de réalisation, au moment d'écrire ce texte, comme la décentralisation du pouvoir, une université en langue albanaise, la nouvelle chaîne de télévision en langue albanaise, la création

-
21. Avant son intervention militaire, l'OTAN a beaucoup facilité l'accès du peuple albanais à de l'équipement comme à de l'armement, pour mieux le préparer à affronter Milosevic. De cette façon, les Albanais ont acquis ce qu'il fallait pour réaliser effectivement des actions militaires.
 22. Pour une grande partie des Albanais, officiellement du moins, la seule raison du conflit résidait du côté de la privation de leurs droits en Macédoine. Pour les Macédoniens, cette explication était une extrême simplification des choses. Même les analystes occidentaux n'acceptaient plus cette façon simplifiée de voir les choses. Ainsi, d'après le *United States Institute of Peace* «*The origins of Macedonia's conflict lie in the struggle among various ethnic Albanian groups for domination of the territory and criminal enterprises of the country's western region... As such the conflict was really a civil war turned upside down, beginning as an intra-Albanian crisis that suddenly engulfed the rest of the country; the interethnic dimension of the conflict became the exit strategy for ethnic Albanians at war with each other*». Les autres raisons de ce conflit sont la persistance de l'idée de la Grande Albanie, l'inefficacité des institutions et la corruption dans le pays («*The level of graft and corruption increased significantly after the 1999 NATO military campaign in Kosovo*») et la crise économique qui a entraîné un grand mécontentement dans le pays (Pearson, 2002; Security, 2002).
 23. Dans son rapport spécial Brenda Pearson (2002) écrit: «*The NLA (l'armée nationale des Albanais) took advantage of the international predisposition to view the ethnic Albanians as victims of discrimination. Ethnic Macedonians often discriminated against the country's ethnic Albanians, but it is unfair to compare to the Kosovo, Macedonia's government leaders blamed the West for its mismanagement of Kosovo and simultaneously expressed their desire to settle the crisis militarily while overstating their importance to the West as a strategic ally... The Albanians cleverly exploited the Western disaffection for the Macedonians throughout the conflict and during the peace negotiations*».

d'emplois dans l'administration publique pour les Albanais²⁴. On manquait donc un peu de patience et de tolérance de part et d'autre. Il fut très élevé, le prix à payer pour l'impatience des uns et le manque de sensibilité des autres, et peut-être aussi à cause de l'inefficacité de la communauté internationale.

Des médias nous apprennent que les forces internationales ont découvert, au Kosovo, des dépôts d'armes illégaux appartenant à des groupes extrémistes qui se préparaient à entrer en Macédoine. Par ailleurs, les fonctionnaires d'État en Macédoine, comme les représentants de la communauté internationale, essaient de convaincre l'opinion publique que la sécurité du pays n'est pas remise en question. Leurs arguments sont plutôt confus et contradictoires, ils se résument à ceci : en Macédoine, il ne devrait pas y avoir de nouvelle guerre ethnique, parce qu'il n'existe pas de raison ni même de conditions pour que cela arrive. Cependant, la stabilité du pays est remise en question par de petits groupes armés²⁵, des criminels albanais qui se trouvent dans la région où avaient lieu les activités de guerre en 2001. Ces groupes n'ont pas de « base politique », ils souhaitent avoir « le soutien de la population locale » mais ne l'ont pas. Ce qui inquiète, c'est plutôt la situation au Kosovo et au Sud de la Serbie où est concentrée la population albanaise. De ce point de vue, il semble hors d'ordre de se demander s'il y a place pour les prétentions nationalistes à l'heure des projets supranationaux et de la culture mondialisée.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, nous pouvons avancer quatre conclusions. En premier lieu, le conflit interethnique ne se réduit jamais seulement aux rapports entre deux ou plusieurs groupes ethniques. Sa dynamique se déroule sous l'influence de toute une série de facteurs qui sont à la fois conscients et inconscients, rationnels et irrationnels. De ce point de vue, l'analyse doit prendre en compte l'individu et son origine socioculturelle, tout comme la société avec ses réalisations historiques, socioéconomiques et démocratiques. Avec une telle approche, nous pouvons dire

24. Le vice-président du DUI (parti politique albanais issu de l'ONA ainsi dénommée comme l'armée de libération des Albanais) avouait dans une interview pour la télévision A1, que les Albanais en Macédoine étaient sur le point d'obtenir un bon nombre de leurs revendications, mais que sans la guerre, cela aurait mis plus de temps... C'est d'ailleurs ce que constatera Brenda Pearson (2002) dans son rapport : *Les privilèges ont été obtenus en six mois au lieu de deux ans*.

25. Cependant, une attaque terroriste a été mise à exécution contre le tribunal de Struga. La responsabilité a été revendiquée par ANA, une nouvelle formation militaire qui a comme objectif l'unification de tous les territoires albanais des Balkans : Serbie du Sud, Monte Negro, Macédoine et Grèce.

qu'un conflit interethnique représente une précieuse source d'informations quant à l'interaction entre l'individu et le groupe, la société et la politique, tant sur le plan national qu'international.

Deuxièmement, l'analyse du conflit interethnique nous permet d'avancer que la frontière entre les nationalismes bénin et malin est très étroite et qu'il est facile de la dépasser. En effet, sans tenir compte des premiers motifs et impulsions, une fois le conflit commencé, il peut facilement se transformer de la lutte pour les droits de l'homme en exercice de terreur envers l'autre.

Troisièmement, les évènements survenus dans les Balkans, y compris en Macédoine, montrent que le nationalisme ethnique et les idées de créer de grands États-nations sont toujours vivants et puissants, et qu'ils mettent en danger la stabilité de la région. La mondialisation ainsi que les structures et valeurs supranationales, comme les projets de construire une « nation civique » sont incontestablement perdants dans leurs efforts de combattre les impulsions nationalistes.

Finalement, les facteurs qui peuvent relativiser l'importance du nationalisme ethnique, surtout dans sa forme extrême, reposent sur le développement de l'économie de la région, la consolidation des institutions démocratiques et une politique plus cohérente de la part de la communauté internationale.

BIBLIOGRAPHIE

- BLONDEL, J. (1995). *Comparative Government*, Florence, European University Institute.
- FRIEDMAN, V. (2001). « Observing the observers; language, Ethnicity and power in the 1994 Macedonian census and beyond », *NewBalkan Politics*, vol. 1, p. 123-159.
- GENOV, N. (dir.) (1996). *Society and Politics in South-East Europe*, Sofia, National and Global Development.
- HRISTOVA, L. (2001). « La démocratie postcommuniste : identité politique », *Transition et «re»construction des sociétés*, Paris, LSCI-IRESO et CNRS, p. 89-95.
- HRISTOVA, L. (2001). « The role of social sciences in interethnic dialogue in Macedonia », dans N. Genov (dir.), *Science in Southeastern Europe*, Sofia, Union of sciences in Bulgaria, p. 144-150.
- HRISTOVA, L. (dir.) (1995). *Les élections parlementaires de 1998 en Macédoine* (en macédonien), Skopje, Institut de recherches sociologiques, politiques et juridiques.
- KARKLINS, R. (2001). « The Misunderstanding of Ethnicity », *Problems of Post-Communism*, vol. 48, n° 3, p. 37-44.
- KUPCHAN, C. (dir.) (1995). *Nationalism and Nationalities in the New Europe*, Ithaca et Londres, Cornell University Press.

- MALESKA, M. (1998). *Le conflit ethnique et l'accommodation – Macédoine 1991-1997* (en macédonien), Skopje, Kultura.
- MALESKI, D. (2001). «Lessons learned : The Balkans and Macedonia, ten years later», *NewBalkan Politics*, vol. 1, p. 58-83.
- PEARSON, B. (2002). *Special report : Putting*, <www.usip.org/pubs/specialreports/sr96.html>.
- SECURITY (2002). *Security Challenges and Development of Southern Balkans*, IRIS, Freedom House.
- SIMOSKA, E., N. GABER et K. BABUNSKI (2001). *La culture politique des citoyens en Macédoine* (en macédonien), Skopje, Institut de recherches sociologiques, politiques et juridiques.
- SKENDEROVIC, N. (1999). *Civil Society in the countries in transition*, Subotica, Agency of Local Democracy and Open University.
- SMITH, A. (1991). *National Identity*, New York, Penguin Books.
- TAMÀS, P. (2001). *Confidence Building measures and Conflict Regulating Strategies in Divided Societies: Macedonia and Moldova*, Chisinau, ARC Publishing House.
- TASEVA, M. (1997). *Les groupes ethniques en Macédoine – Un contexte historique* (en macédonien), Skopje, Faculté de philosophie.
- TASEVA, M. (1998). *Les groupes ethniques en Macédoine – circonstances contemporaines* (en macédonien), Skopje, Faculté de philosophie.
- UNDP (2001). *National Human Development Report 2001 (social exclusion and human insecurity in Macedonia)*, Skopje, UNDP.
- WEINER, M. (2002). «The Macedonian Syndrome», *New Balkan Politics*, vol. 2-3, p. 9-27.

IDENTITÉS MINORITAIRES, IDENTITÉS POLITIQUES

Trois cas de figure

ANNA KRASTEVA

LE PUZZLE DES IDENTITÉS ETHNIQUES ET RELIGIEUSES

Pendant les guerres balkaniques, au début du XX^e siècle, un Macédonien de la région de Kostur fuit en Amérique du Nord. Sur les terres qu'il quitte, des Grecs, des Bulgares, des Serbes tirent contre des Turcs, plus tard, des Serbes, des Grecs, des Turcs contre des Bulgares. L'immigré est accueilli par un compatriote qui travaille à la construction d'un chemin de fer. À la question qu'il lui pose de savoir s'il y a des «nôtres», ce dernier répond gaiement : «Oui, on est nombreux : cinq Bulgares, deux Turcs, un Serbe et trois Grecs¹».

Amour et haine, identité et altérité, éloignement et rapprochement – ce mélange inextricable est caractéristique des identités balkaniques². De près ou de loin, elles se transforment, se recomposent, la loupe de la mémoire fait grossir tantôt un élément, tantôt un autre dans des images kaléidoscopiques changeantes.

1. Cette anecdote historique est ancrée dans la mémoire collective.

2. En proportions variées, de toutes les identités.

Je vais examiner trois cas à la frontière entre ethnique et politique. Bulgares musulmans, Roma, Turcs, trois types d'altérité, trois types de discours. Le Bulgare musulman est *notre autre*, le Roma est *l'autre en général*, le Turc est *l'autre du Bulgare*³. Les relations avec les Turcs peuvent être les plus dramatiques, mais les attitudes envers les Roma sont les plus négatives. L'attitude par rapport aux Pomaks est inconsistante, souvent discriminatoire, mais encore plus souvent séductrice. L'intention est de les attirer en suggérant qu'ils pourraient ne plus être considérés comme différents, mais devenir une partie de nous. Les Turcs n'ont pas cette chance, on refuse aux Roma le droit d'avoir cette chance.

Les trois communautés représentent trois types de différences :

- minimisée (Pomaks) ;
- imposée (Roma) ;
- réelle (Turcs).

On pourrait observer une corrélation significative : plus la conscience d'une identité communautaire est forte, plus la représentation politique en est stable. Les Turcs savent qu'ils sont Turcs et préfèrent être représentés par des Turcs. Malgré l'« évidence » de l'ethnicité, les Roma se perçoivent parfois comme Roma, dans d'autres cas comme Bulgares ou Turcs. Ils hésitent par rapport à l'identité, encore plus par rapport à leur propre capacité de représentation. Les Bulgares musulmans sont orientés plutôt vers les deux plus grandes communautés que vers eux-mêmes et votent pour des représentants bulgares ou musulmans, mais pas nécessairement pour des Bulgares musulmans.

Les trois cas seront étudiés au niveau des représentations et du discours politique, l'objectif étant de problématiser ce dernier comme unique ou dernière instance de production et de légitimation de marqueurs ethnoculturels. Chaque cas sera examiné à travers le prisme d'un procédé discursif : *nommer, compter, se taire*.

Une introduction en deux parties est nécessaire : la première pour rappeler la force performative du langage, la seconde pour tracer le tableau de la diversité ethnoculturelle des Balkans où les frontières entre ethnique, religieux, politique s'estompent.

3. Chaque altérité est relationnelle, les différences évoquées ci-dessus sont analysées dans le miroir de la majorité slave orthodoxe qui est le « nous ».

PRÉMISSES THÉORIQUES

En simplifiant, on pourrait réduire les relations des mots aux choses à deux fonctions : nommer et faire. La première est inscrite par Platon au cœur d'une alternative : l'utilisation des mots est basée sur la convention ; les mots expriment l'essence même des choses. Depuis le XX^e siècle, on se concentre sur la seconde fonction. Pour J. Austin (1962), les mots – pas tous, mais ceux qui possèdent la force illocutoire, et pas toujours, mais dans des circonstances spécifiques – « font des choses » au sens littéral du terme.

« Ne peut devenir acte que ce qui a auparavant été verbe », écrit T. Todorov (Todorov, 1982, p. 86) et décrit des cultures où la manière de traiter les mots est archétypale de la manière dont la société elle-même est construite.

Il est hors de mon propos ici de discuter la sphère de validité de ces deux conceptions. Je voudrais simplement souligner qu'elles sont basées sur des prémisses contradictoires. Pour la première, les choses préexistent ou existent indépendamment des mots. La seconde problématise radicalement l'évidence de cette position en mettant l'accent sur le caractère construit des formations sociales et sur les conditions de production des stratégies discursives. Elle ne pense pas le social en termes de « vérité » et de « conscience fausse » qui présupposeraient des réalités sociales fixes ou « objectives » dont on n'est censé que connaître l'essence.

Deux conceptions des identités sont corrélées à ces positions théoriques : le primordialisme les enraine dans des marqueurs forts comme l'origine ; le constructivisme ouvre un espace de la liberté pour le sujet dans la construction de son identité.

En Bulgarie, lors du recensement de 1992, quelques personnes se sont déclarées esquimaux. C'est un exemple anecdotique – dans la communication je vais en traiter d'autres, du même type quoique plus « sérieux » – mais qui renvoie à un problème fondamental. L'identité est fondée sur l'auto-identification. Il y a donc choix et liberté. Il y a du choix, mais il y a aussi des limites à ce choix. Ces limites sont posées par le regard des autres. J'ai la liberté de me déclarer esquimau, mais les autres ont aussi la liberté de ne pas me prendre au sérieux. La manière dont je me pense moi-même est constitutive de mon identité. Mais la manière dont les autres me pensent en est aussi constitutive. C'est notamment cette spécificité qui distingue l'identité ethnoculturelle de l'affiliation volontaire. La dialectique entre le sentiment individuel d'appartenance et l'existence de la communauté est au cœur de tous les paradoxes et dilemmes de l'identité ethnique.

Les Balkans sont un carrefour culturel où langues et religions s'entrecroisent dans des configurations différentes, les frontières des États viennent pour encore plus complexifier le tableau (carte 1).

CARTE 1
Les États balkaniques



Les États balkaniques.

*Les cinq États balkaniques
(Turquie non comprise) qui ont*

*existé entre 1918 et 1991, sont
devenus neuf depuis l'éclatement
de la Yougoslavie.*

Il y a quatre grands groupes linguistiques :

- Slaves ;
- Latins (Roumains) ;
- Grecs ;
- Albanais.

Les Balkans sont un des grands lieux de l'orthodoxie avec environ 50 millions de croyants. L'islam et le catholicisme sont aussi très forts avec approximativement 10 millions de fidèles.

Ce qui est à souligner est le manque de corrélation entre appartenances linguistiques et confessionnelles (cartes 2 et 3) : des orthodoxes sont des Grecs, Slaves, Roumains et même Albanais ; les musulmans sont surtout des Albanais, mais il y en a parmi les Slaves aussi, même des peuples entiers comme les Bosniaques. Les catholiques sont majoritaires dans certains pays comme la Croatie et minoritaires dans d'autres comme la Roumanie, la Bulgarie, l'Albanie, etc.

À ceci s'ajoutent des héritages historiques qui transposent dans le présent des cultures politiques différentes, notamment celui des empires byzantin et ottoman en premier lieu, mais aussi autrichien et vénitien (carte 4).

Dans ce panorama multicolore on pourrait distinguer deux cas de figure. Dans le premier l'ethnicité l'emporte sur la religion⁴, dans le second la religion l'emporte sur l'ethnicité⁵.

BULGARES MUSULMANS⁶

«Durko, je voudrais savoir ce que tu es, turc ou bulgare?», demande l'oncle de Luben Karavelov⁷ à son serviteur Ismail Durko.

La question du Bulgare délimite l'espace par rapport auquel la majorité évalue l'identification personnelle. Là, comme «légitimes» n'apparaissent que l'identité bulgare et son *alter ego* – l'identité turque. La question exprime une insensibilité à la diversité possible – et réelle – de formes d'identité minoritaire. On sent la force centripète des grandes communautés, référents clés pour toutes les affiliations.

La question est ambiguë, la réponse encore plus : «Moi *non plus* je ne sais pas! On nous *appelle* Pomaks, nos pères *étaient* Bulgares» a répondu Durko avec un petit sourire» (Marinov, 1994, p. 12).

4. Les Albanais sont pluriconfessionnels : 70 % musulmans, 20 % orthodoxes et 10 % catholiques.

5. Étant slave et parlant la langue qui jusqu'à récemment s'appelait le serbo-croate, les peuples de l'ex-Yougoslavie se distinguent par la religion : les Serbes sont orthodoxes, les Bosniaques musulmans et les Croates, catholiques.

6. Il y a plusieurs manières de désigner cette communauté : Pomaks, Bulgares musulmans, etc. Chaque désignation a des connotations et poids symbolique et politique différents (voir Krasteva, 1996). Dans l'article, je vais utiliser Pomaks et Bulgares musulmans comme synonymes.

7. Un des grands écrivains bulgares de la Renaissance.

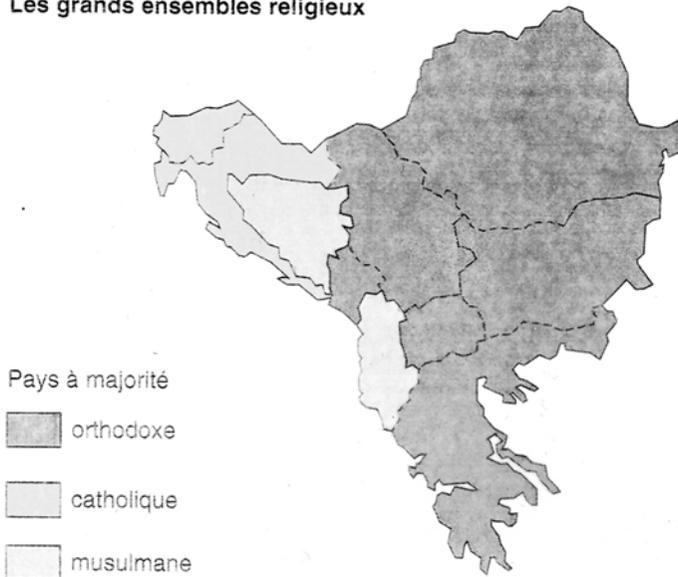
CARTES 2 ET 3
Les grands ensembles linguistiques et
les grands ensembles religieux

ESPACES ET TEMPS BALKANIQUES

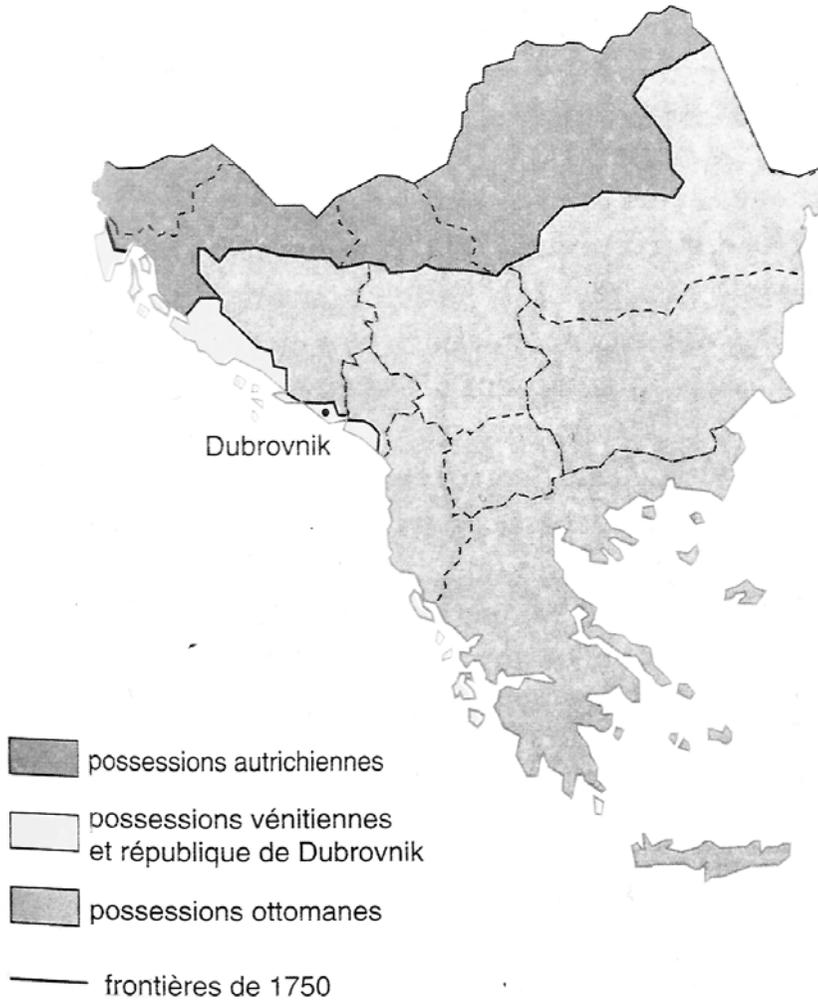
Les grands ensembles linguistiques



Les grands ensembles religieux



CARTE 4
Les héritages historiques



La position dévoilée par la question et selon laquelle les seules identités «sûres» sont bulgares et turques, se reflète dans l'insécurité de la réponse: «moi *non plus*, je ne sais pas». L'identité des grandes communautés est positive, accessible par le savoir. Tout ce qui en diffère reste dans le champ de l'indéfini, de l'imprécis, de l'inaccessible par la connaissance. L'incertitude épistémologique est le premier procédé qui relativise l'identité pomaque.

«On nous appelle Pomaks» est une illustration typique du processus par lequel l'identification extérieure est substituée à l'auto-identification. Le locuteur refuse de s'autodéfinir, laissant ce droit aux autres. L'ascription de la primauté du regard des autres est le second procédé caractéristique de la constitution de l'identité musulmane. Cet effet est accentué parce qu'elle est intériorisée – le Pomak n'ose utiliser ni «moi», ni «nous». Le pronom personnel est utilisé en voix passive, l'activité ne caractérise que les autres, ceux qui possèdent la connaissance positive et la force de parler.

Un homme/une femme *est* Bulgare ou Turc («nos pères étaient bulgares»), on est *appelé* Pomak. L'ontologie est remplacée par la narration. La dernière est intrinsèque de toute identité (Ricoeur, 1990), mais dans le cas analysé, semble l'épuiser.

J'examine un exemple littéraire, historique⁸, mais on observe la même dualité aujourd'hui. Un professeur d'histoire⁹ m'explique son hésitation par rapport aux noms – doit-il reprendre son nom turc ou rester avec son nouveau nom bulgare? – avec l'argument selon lequel nous ne savons pas exactement ce que nous sommes.

Les mots dénotent les objets, mais ils connotent aussi les jugements. Parfois la connotation domine la dénotation, et en nommant l'objet, le mot le condamne ou le sublime. T. Todorov nous rappelle que quand Sahagun décrit le panthéon aztèque, il réalise qu'aucun terme n'est neutre. Quel que soit le mot employé – «dieu» ou «diable» – le jugement de valeur est inévitable (Todorov, 1982).

Le jugement de valeur peut être implicite, souvent, il est imposé. Un des termes que le pouvoir communiste a introduit pour nommer les Pomaks est «*descendants des Bulgares islamisés*». L'expression fixe, d'abord, l'identité du groupe autour de deux pôles : l'ethnicité et la religion. Ensuite, plus important, elle exclut totalement l'idée de choix. L'introduction de «descendants» est significative : le droit à l'autodétermination est remplacé par l'enracinement parmi les ancêtres.

«Islamisés» illustre une autre figure de la rhétorique nationaliste – la référence aux lieux traumatiques de la mémoire collective. Toute identité se nourrit d'histoire – réelle ou imaginaire. De son flux, le discours ne retire qu'un moment – l'époque pendant laquelle des Bulgares ont accepté l'islam. Le terme «islamisés» joue un rôle sélectif : de la variété¹⁰ des formes de conversion religieuse, il ne retient que les imposées.

8. De la fin du XIX^e siècle.

9. Dinko Avdikov, dans le village Ribnevo, dans les Rhodopes, à la rentrée de 1996.

10. La conversion religieuse des orthodoxes a été parfois imposée de force, parfois choisie par les individus dans une optique instrumentale (moins d'impôts, certains privilèges économiques, promotion sociale, etc.).

La mémoire d'une religion imposée dans le passé peut coexister avec son acceptation volontaire ultérieure. L'expression « descendants des Bulgares islamisés » doit sans cesse revitaliser une certaine vision de l'histoire : si, pour les ancêtres, la rencontre avec l'Islam n'a pas été désirée, les contemporains n'ont pas le droit de changer cette situation, au contraire, ils doivent tout le temps la reproduire : ils sont des « descendants », pas des musulmans.

Imposer le vrai nom rime avec généralisation des discours de vérité. Nous savons depuis Michel Foucault qu'il est impossible de comprendre le fonctionnement du pouvoir sans faire l'économie des discours de vérité (Foucault, 1997). Les références favorites du discours communiste sur les minorités étaient : « lois », « objectivité », « vérité ».

En 1988, l'édition de l'Académie bulgare des sciences – l'institution de la production de la vérité scientifique – publie le volume « Problèmes du développement de la nationalité et de la nation bulgare » où la langue de bois fait défiler toute son artillerie lourde : « La consolidation de la conscience nationale bulgare chez les descendants des Bulgares islamisés est *historiquement* fondée et *scientifiquement* argumentée » (Jankov, 1988, p. 30). « Le processus de renaissance¹¹ confirme la *logique* de notre développement *historique* » (Zagorov, 1988, p. 198).

Mes parents peuvent être bulgares, moi, je pourrais préférer m'identifier comme européen ou bulgare ou turc. Les références aux « lois historiques » et à la « vérité » éloignent la question de l'auto-identification de la sphère des préférences et choix personnels. Ce discours veut légitimer la préséance hautaine de l'*épistémè* sur la position modeste de la *doxa*.

Le sujet du discours de la vérité et de l'histoire ne peut être qu'impersonnel et général : « Construisant la nouvelle société, nous avons acquis un *nouveau sujet* – le peuple bulgare » (Jivkov, 1988, p. 130). L'indivision n'est pas un simple fait empirique, elle est valorisée, « sacralisée » : « Derrière la *trinité sacrée* langue-famille-nom, on discerne peuple-histoire-acteurs » (Zagorov, 1988, p. 199). Le sujet est l'organisme social dans sa totalité et la légitimité politique, l'État. Il exclut le démembrement en une multitude de perspectives concurrentes : « Le processus de renaissance contemporain est un processus de consolidation intérieure de la nation bulgare, d'effacement de *traces* et de *différences* » (Jankov, 1988, p. 31).

Le post-communisme a rejeté et condamné l'assimilation forcée. C'est la « bonne nouvelle ». La « mauvaise nouvelle » est que le discours de la vérité, de la science et de l'objectivité continue à l'emporter. Un exemple significatif :

11. L'État communiste a entrepris une vaste campagne de changement forcé des noms des musulmans en Bulgarie. Les noms turcs ou arabes ont été remplacés par des noms bulgares. Cette opération a été baptisée « Processus de renaissance ». Le message que le pouvoir voulait faire passer est que les musulmans revenaient à leur vraie identité – l'identité nationale bulgare.

l'Assemblée nationale 36 a décidé d'annuler certains résultats du recensement de 1992, dans lequel 35 000 habitants des régions de Jakoruda et Gotze Delchev ont déclaré le turc comme langue maternelle, alors qu'ils ne le parlent pas et ne l'écoutent pas chez eux. Ce même recensement a montré que les Roma se répartissaient très inégalement entre ceux, les plus nombreux, qui se déclaraient bulgares, ceux, moins nombreux qui se définissaient comme turcs, et enfin le groupe bien moins fourni de ceux qui se déclaraient vlacs. Si cette répartition reste sujette aux évaluations d'experts, la question de la langue a fourni le thème de vives polémiques politiques. La décision des Pomaks de déclarer comme langue maternelle une langue qu'ils ne connaissent pas aurait pu rester dans les annales des curiosités de la statistique démographique si elle n'était pas devenue objet de débats parlementaires, repris par les médias, les défenseurs des droits de l'homme, les nationalistes, les intellectuels. Cette décision est devenue fait politique non quand elle a été prise, mais quand elle a été reprise par le discours politique.

Le Parlement a créé une commission d'enquête, ses conclusions de ne pas reconnaître les données du recensement¹² ont été votées unanimement par le Parti Socialiste bulgare et l'Union de Forces démocratiques, un des rarissimes cas où ces deux partis politiques adversaires ont soutenu la même position¹³. Ce qui importe pour mon analyse est le type d'arguments qui a été mobilisé à cette occasion : « Les groupes parlementaires, par un représentant mandaté, doivent exprimer de la tribune du Parlement qui sont les Bulgares musulmans : Bulgares islamisés de force après 1628 ou Turcs qui ont oublié leur langue suite aux violences bulgares après 1912. » On redécouvre les deux procédés du discours communiste : les identités sont fixées au passé et l'individu n'est qu'un descendant déterminé par ses ancêtres ; celui qui a le dernier mot sur l'identité de la minorité n'est pas la minorité elle-même, mais le pouvoir (« partis politiques »).

Ceux qui ont choisi ce thème comme sujet de délibérations sur les Pomaks ne sont pas les Pomaks eux-mêmes. Ce sont des hommes et femmes politiques, des représentants qui ne représentent même pas la communauté concernée, mais la majorité bulgare et la grande minorité turque. L'espace public post-communiste s'offre à un discours *sur* les Pomaks, il ne crée pas encore les conditions d'un discours *des* Pomaks.

12. Comme non adéquates aux particularités ethnoculturelles de la population dans les deux régions concernées.

13. Le MDL s'est catégoriquement opposé. La répartition des votes est la suivante :

	Pour	Contre	Abstention
Parti Socialiste bulgare	92		1
Union des Forces démocratiques	63	1	1
Mouvement des Droits et des Libertés	–	18	–

Second fait significatif : le choix du thème. L'ethnométhodologie nous enseigne que les gens parlent de choses qui structurent leur monde vécu. Les thèmes d'importance vitale pour les Pomaks¹⁴ n'ont pas été évoqués. On n'a délibéré que de la (re)définition de leur identité ethnoculturelle que défie la majorité bulgare et mobilise la minorité turque, donc d'un problème qui n'est d'importance stratégique que pour les communautés les plus grandes.

Toutes les théories sociales qui partent de la prémisse épistémologique selon laquelle la vérité est une connaissance objective de la réalité sociale, construisent des sujets dignes de la tâche de la découvrir. Dans la théorie des élites, celles-ci savent et peuvent ce que les masses ne peuvent ni formuler, ni réaliser. Le marxisme affirme que le parti communiste est l'avant-garde de la classe ouvrière parce qu'il connaît mieux qu'elle ses vrais intérêts.

K. Popper critique la prédilection de l'historicisme pour les «élites» et les «initiés», qui soutient sa capacité à produire des sujets sociaux de «première classe». Les références à l'histoire et aux lois sociales sont très familières à nos élites – communistes, aussi bien que post-communistes. Du point de vue logique, il n'y a pas de différence si un Roma ou un Pomak s'identifie comme turc. Du point de vue politique, la différence est de taille. Couvrant du silence le premier et incorporant le second dans l'ordre du jour politique, le pouvoir post-communiste réalise deux objectifs :

- Il impose son propre intérêt comme thème principal des débats publics ;
- Il empêche la politique de reconnaissance en imposant le principe selon lequel il y a de la place pour tout le monde, et chacun doit être à sa place.

ROMA¹⁵

- Qu'est-ce que tu es? – demande le sociologue.
- Je suis Tsigane.
- Tu es Tsigane chrétien ou Tsigane musulman? – essaie de préciser le sociologue.

Après un moment de réflexion, le Tsigane répond :

- Je suis Tsigane musicien.

Le Tsigane a bien senti que les mots qu'il préfère pour exprimer son identité ne sont pas les mêmes que ceux que les intellectuels utilisent pour leurs catégorisations. «La catégorisation, nous rappelle D. Schnapper,

14. Par exemple, les conséquences de la crise économique, particulièrement graves dans leurs régions.

15. Roma et Tsigane sont utilisés comme synonymes, le dernier est considéré plus politiquement correct les dernières années.

est à la fois un indicateur et un instrument de l'élaboration des problèmes politiques. Elle révèle les modes de penser et de construire la réalité sociale» (Schnapper, 1999, p. 19).

Nommer pour catégoriser, ranger et discipliner est un des procédés du discours politique pour gérer la diversité ethnoculturelle. Je vais maintenant en examiner un autre – *compter*.

B. Anderson (1983) qualifie d'imaginaires les communautés de type ethnie et nation. Comment pourrait-on compter une communauté imaginaire?

D'après le dernier recensement, les Roma sont 365 797, les évaluations d'experts doublent ce chiffre, certains leaders de la communauté atteignent facilement un million et le dépassent.

Trois conceptions différentes, voire opposées de l'identité fondent ces chiffres. Trois «auteurs» distincts les énoncent: les représentants de la communauté eux-mêmes; les institutions et les experts; les leaders de la minorité. L'auto-identification est le principe du premier chiffre, l'identification extérieure «neutre», «objective», bureaucratique construit le second; le dernier est inspiré par des intentions militantes.

Augmenter le groupe pour avoir plus de capital symbolique comme mandataire – la logique instrumentale est transparente, le mécanisme est classique, il a été brillamment décrit par P. Bourdieu. Les conditions de la production du troisième chiffre sont donc claires, ainsi que leurs effets sur sa hauteur. Les questions ne se posent finalement que par rapport à la tension entre les deux premiers.

Où disparaissent 300 000 Roma? Quel regard est le plus perspicace – celui qui est porté de l'intérieur ou de l'extérieur? Quel chiffre est plus légitime – celui formé par la position des Roma eux-mêmes ou celui argumenté par les instances qui ont la compétence et le droit de se prononcer sur des sujets aussi délicats?

L'opposition est située entre le savoir qu'énoncent des personnes sur elles-mêmes et le savoir que d'autres diffusent sur ces personnes au nom d'une expertise impersonnelle. L'enjeu est de taille: va-t-on laisser les Roma s'aligner sur les autres communautés ou va-t-on les faire revenir à la leur?

On ne croit pas les Bulgares qui se déclarent esquimaux, on ne permet pas aux Roma de se déclarer bulgares. Le passage de l'anecdotique au politique n'est pas innocent, les enjeux sont incomparables: désir d'originalité et d'extravagance dans le premier cas, volonté d'intégration dans le cas analysé. Pour un Roma, se déclarer turc ou bulgare, c'est choisir de s'intégrer à une communauté plus grande, plus forte, plus prestigieuse, c'est réclamer le droit à la mobilité sociale – en l'occurrence sous forme ethnique – que chaque société ouverte est supposée offrir à tous ses citoyens.

Le message porté par le chiffre des experts est lourd d'ambivalence : il grandit la communauté, donc, renforce son poids culturel, symbolique, politique. En même temps, il bannit l'assimilation : dans les Roma qui se déclarent appartenir aux communautés bulgares et turques, ce regard ne voit que des Roma. Le choix des individus est ignoré, le regard lui-même est réifié.

Rien de plus neutre qu'un chiffre, apparemment. Rien de plus faux. Le chiffre expert introduit un jugement, presque une condamnation : quoi que vous disiez, on ne reconnaît pas votre « conversion » ethnique, vous restez Roma.

Nommer ou compter – deux procédés, un objectif : imposer la préséance du regard de l'extérieur. Les intentions sont opposées : séduire, pour les Pomaks, repousser, pour les Roma. Bulgares et Turcs tentent d'attirer les Pomaks, les deux communautés restent réticentes et hostiles aux Roma.

Si ces intentions sont lisibles dans le discours politique, elles sont encore plus fortement exprimées dans les représentations. Les Bulgares seraient prêts à voir comme journalistes à la télévision des Chinois, mais pas de Roma¹⁶. Pour montrer toute la force de cet exemple, il faut rappeler que le phénomène immigratoire est tout récent en Bulgarie, qu'il est encore très peu visible. L'altérité exotique est bienvenue, l'altérité proche est stigmatisée¹⁷.

TURCS

La théorie argumente deux réponses opposées à la question de la *visibilité publique des différences ethniques*. La première nie la nécessité de ce lien. Les questions de l'appartenance ethnique et religieuse sont importantes, elles peuvent être les plus importantes pour l'identité personnelle, elles ne concernent que la dernière. Leur place est dans le privé. Le discours public doit traiter des thèmes d'intérêt général, de ce qui est *commun*¹⁸ aux personnes, pas de ce qui est *spécifique*.

Les individus ont besoin de tolérance, mais aussi et surtout de *reconnaissance*, réplique l'autre conception (Taylor, 1994). De la riche palette d'arguments connus, je ne vais en rappeler qu'un : la frontière entre public et privé n'est pas naturelle, ni instaurée *a priori*. La désignation de ce qui

16. Données de l'étude *L'immigration en Bulgarie* dirigée par l'auteur de cette communication.

17. Pour les stéréotypes négatifs sur les Roma, voir Kanev (1999).

18. Le commun entre tous les groupes ethniques et religieux est leur appartenance à la « communauté des citoyens » avec les mêmes droits et devoirs tout en gardant leurs spécificités en termes de langue, confession, ethnicité, culture traditionnelle.

est public doit être opérée par des débats publics. On devrait assurer la possibilité aux minorités de convaincre les autres que ce qui, dans le passé, n'a pas été considéré comme public, et n'a donc pas, à ce moment, concerné l'intérêt général, pourrait le devenir (Fraser, 1996).

La grande innovation introduite par la communauté turque est qu'elle s'est transformée en sujet politique. Le parti turc, le *Mouvement des Droits et des Libertés* (MDL), s'est affirmé comme un facteur clé de la scène politique post-communiste. Il a été élu dans tous les Parlements après 1990. La Constitution interdit la formation de partis politiques à base ethnique ou religieuse défendant ainsi la politique des idées. Nous avons une Constitution inspirée de la politique des idées, d'un côté, et un parti d'électorat majoritairement turc représentant la politique des identités, de l'autre côté. C'est le premier paradoxe.

Le second paradoxe est que le MDL a un discours fort, clair et distinct, mais il n'en profite pas pour introduire les problèmes spécifiques ou douloureux de la communauté dans l'espace public. Le *non-dit* est son procédé favori. Dans un entretien, Dikme, membre du MDL, ministre de l'Agriculture, souligne qu'il vaudrait mieux couvrir de *silence* le traumatisme de sa communauté, le souvenir douloureux de la violence symbolique du changement forcé des noms.

Le troisième est que le MDL, l'acteur de la politique de reconnaissance, parle le discours de la politique des idées. Son programme met l'accent sur «les valeurs humaines communes», «l'action unie», «la voie unique». Le nom de sa coalition¹⁹ – Union pour sauvetage *national* – vise l'objectif capital de la nation sans mentionner la diversité des composantes ethniques. Le choix comme partenaires du Parti vert, de la carte monarchique²⁰ sont des illustrations des préférences pour le discours des idées.

Pour quelles raisons le post-communisme, bien qu'il introduise la politique des identités, n'arrive-t-il pas à produire un discours des identités? Il y en a plusieurs, une cruciale est liée à la manière dont le libéralisme a été introduit comme alternative du communisme. Ceux qui mettent l'accent sur leurs oppositions ne semblent pas capables de réaliser que malgré leurs conceptions différentes des relations sociales, toutes les deux les examinent en termes socioéconomiques, pas culturels et ethniques. Au libéralisme qui affirme que *nous devons* être égaux *malgré* les différences, le socialisme oppose sa thèse que *nous ne pouvons* pas être égaux tant qu'il y a des différences de classe. La politique des identités se concentre sur un autre type de différence: si celles de classe peuvent être diminuées, cela n'est pas possible pour les différences de

19. Pour les élections de 1997.

20. Aujourd'hui, le MDL est dans la coalition au pouvoir avec le parti de l'ancien roi, actuel premier ministre.

genre, de race, d'ethnicité. En plus, leurs représentants – femmes, minorités – ne peuvent pas, mais surtout ne veulent pas changer de genre ou d'ethnicité pour devenir citoyens de pleins droits (Phillips, 1995).

Ce qui est important pour mon propos n'est pas d'entrer dans les subtilités de ce débat, c'est de souligner le fait même du débat, les controverses libéralisme – communautarisme, politique des idées – politique des identités. Plusieurs acteurs post-communistes s'efforcent de présenter le libéralisme comme indiscutable. Cette position laisse peu de place à une thématization sérieuse des différences ethniques.

CONCLUSION

Deux métaphores classiques expriment l'idée de frontière : le pont et la porte. Le pont connecte des bords qui sont différents, mais égaux en termes d'existence et de valeur. Quant à elle, la porte peut être fermée pour préserver, protéger la communauté, elle crée deux espaces : intérieur et extérieur, les relations qu'elle organise sont plus asymétriques. Les relations entre les Bulgares et les Turcs sont parfaitement illustrées par cette image du pont. Les contours des deux communautés ne se confondent que sur l'horizon, comme les bords parallèles d'une rivière. Le problème est d'assurer la circulation sur le pont dans les deux directions. L'image de la porte rend davantage compte des relations entre les Bulgares, les Pomaks et les Roma. Les portes tenues par les communautés principales sont entrebâillées de façon hospitalière pour les Pomaks, invités à rejoindre les Bulgares et les Turcs. Toutes les portes sont fermées aux Roma.

La communauté turque a réussi à transformer son existence en fait politique. On a assigné aux Roma le lourd rôle de bouc émissaire, ils personnifient l'autre dangereux. Les Bulgares musulmans sont considérés comme suffisamment proches des Bulgares et des Turcs pour qu'ils aspirent à les attirer et suffisamment différents pour justifier les efforts pour le faire.

RÉCIT, EN GUISE D'ÉPILOGUE

Pour fermer la boucle, je vais terminer par un récit, celui de Shaban, un Turc qui a émigré de Bulgarie en Turquie. Il a d'abord vécu dans les restes d'un camp de Turcs réfugiés, déjà détruit. Électricien de profession, il est devenu commerçant de cuir, avec deux magasins. Son ami et partenaire, un Kurde, sans le vouloir, l'a conduit à la faillite : un jour, des gens armés sont venus, ils voulaient tuer ce Kurde parce qu'il aurait quitté leur groupuscule clandestin. Shaban a signé un chèque pour sauver son ami, ce qui lui a coûté ses deux magasins avec toute la marchandise. Sur ces entrefaites, sa femme l'a quitté. Il est parvenu à reconstituer un stock de nouveaux cuirs et est parti les vendre en Géorgie. Juste après avoir traversé la frontière,

deux bandes ont commencé à se disputer sa marchandise, elles l'ont retenu comme otage plus d'un mois. Une fille l'a aidé, grâce à elle, il a pu s'enfuir en Turquie. La dépression nerveuse a été sévère et longue, il a dû être soigné longuement dans un hôpital, la fille qui lui a sauvé la vie est devenue prostituée. Il est allé chercher du travail dans une usine, mais comme Turc de Bulgarie, personne n'a voulu l'embaucher. « Bien sûr, je suis content d'être en vie, ma vie est un cadeau » (Krastev, 1998, p. 176-177).

Shaban n'accuse pas les Bulgares – ce qui est arrivé aux Turcs est de la faute du pouvoir communiste – ; il n'a pas de problèmes avec les Kurdes – ce ne sont pas eux qui l'ont volé, mais les terroristes – ; il n'en veut pas à ses voisins – ils ne sont pas coupables du fait que les islamistes rejettent les Turcs de la Bulgarie – ; avec les Géorgiens tout va bien, au moins autant de personnes ont risqué leur vie pour lui que ceux qui ont voulu le tuer... (Krastev, 1998, p. 180).

Haine et amour, au début, à la fin, toujours. Les relations interculturelles sont toujours problématiques. Ce n'est pas la communauté, mais ses membres qui peuvent être coupables – c'est la morale de l'histoire.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, B. (1983). *Imagined communities*, Londres, Verso.
- AUSTIN, J. (1962). *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press.
- BOURDIEU, P. (1987). *Choses dites*, Paris, Minuit.
- FOUCAULT, M. (1997). « Power, right, truth », dans R. Goodin et P. Pettit (dir.), *Contemporary political philosophy*, Oxford, Blackwell, p. 543-550.
- FRASER, N. (1996). « Politics, culture, and the public sphere: towards a postmodern conception », dans L. Nicholson et S. Seidman (dir.), *Social postmodernism. Beyond identity politics*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 287-315.
- JANKOV, M. (1988). « La formation et le développement de la nation bulgare et le processus de renaissance », dans *Problèmes du développement de la nationalité et de la nation bulgare*, Sofia, ABS, p. 7-32.
- JIVKOV, T.I. (1988). « Aspects ethnoculturels du processus de renaissance », dans *Problèmes du développement de la nationalité et de la nation bulgare*, Sofia, ABS, p. 127-143.
- KANEV, K. (1999). « Changing attitudes towards ethnic minorities in Bulgaria and the Balkans 1992-1997 », dans S. Thanasis et C. Williams (dir.), *Ethnicity and nationalism in East Central Europe and the Balkans*, Aldershot, Ashgate.
- KRASTEV, P. (1998). « Sous tutelle, toujours », dans A. Zhelyazkova (dir.), *Entre l'adaptation et la nostalgie*, Sofia, ICMSIR, p. 140-182 (en bulgare).
- KRASTEVA, A. (1996). « La voix des minorités dans l'espace public post-communiste : le cas des Pomaks en Bulgarie », *Littératures frontalières*, n° 1, p. 257-274.
- MARINOV, N. (1994). *Les Bulgares musulmans*, Sofia, Angelinov (en bulgare).
- PHILLIPS, A. (1995). *The politics of presence*, Oxford, Clarendon Press.
- RICCEUR, P. (1990). *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil.

- SCHNAPPER, D. (1999). «Traditions nationales et connaissance rationnelle», *Sociologie et Sociétés*, vol. XXXI, n° 2, automne, p. 15-26.
- TAYLOR, C. (1994). «The politics of recognition», dans A. Gutman (dir.), *Multiculturalism*, Princeton, N.J., Princeton University Press, p. 25-75.
- TODOROV, T. (1982). *La conquête de l'Amérique. La question de l'autre*, Paris, Seuil.
- ZAGOROV, O. (1988). «Conscience historique et processus de renaissance», dans *Problèmes du développement de la nationalité et de la nation bulgare*, Sofia, ABS, p. 183-199.

PARTIE 3

**IDENTITÉ ET POLITIQUE
DES DYNAMIQUES COMPARATIVES**

TERRITORIALITÉ ET MONDIALISATION

Des approches à repenser, vues de Catalogne et du Chiapas

VINCENT BERDOULAY ET MONTSERRAT MORALES

La difficulté à comprendre les changements contemporains désignés commodément par le terme de mondialisation renvoie au moins en partie au défi d'analyser les réajustements de territorialité qu'ils impliquent. Or ces réajustements affectent tout particulièrement les minorités et les petites sociétés, car ils bousculent les conditions d'exercice des politiques culturelles sur lesquelles ces populations avaient pris l'habitude de s'appuyer. Leur remise en question se fait au nom d'un internationalisme qui capte à son profit la volonté d'affirmation et de multi-appartenance du sujet individuel. Il devient alors de plus en plus difficile d'adopter des politiques culturelles qui reposent sur la correspondance entre une culture et un territoire. Par ailleurs, certaines minorités ou petites sociétés sont tentées de jouer la carte de la mondialisation pour – en fait – mieux territorialiser et amplifier leurs sources de pouvoir s'exerçant localement : au nom de la mondialisation, la reconnaissance de la diversité culturelle est invoquée pour justifier des tentatives de fragmentation territoriale ; mais celles-ci s'appuient sur une idéologie culturaliste, très spécifique, et donc, *in fine*, en porte-à-faux avec les aspirations contemporaines à l'épanouissement individuel par la multi-appartenance.

Tendances contradictoires et insatisfactions caractérisent ainsi le devenir culturel des minorités et petites sociétés. C'est que les processus qui accompagnent ces phénomènes se déploient selon des logiques spatiales

qui demeurent mal comprises, tant au niveau du vécu des populations que des politiques qui les concernent. Il faut donc réévaluer les concepts à notre disposition pour aborder et analyser scientifiquement la territorialité de ces populations du point de vue culturel, en vue de mieux comprendre les tenants et aboutissants des phénomènes contemporains et d'élaborer les stratégies les plus pertinentes pour l'action. C'est à ce type de clarification que veulent contribuer les pages qui suivent.

Nous rappellerons d'abord quelques-unes des ressources conceptuelles à notre disposition, en voyant comment il est possible d'aborder d'un même mouvement la culture, le sujet et les lieux. Nous pourrions alors examiner comment la mondialisation intervient dans les rapports qu'ils entretiennent. Nous nous appuyerons sur deux exemples, la région autonome de Catalogne (en Espagne) et le Chiapas (au Mexique). Le premier exemple correspond à un territoire où une minorité (à l'échelle espagnole) a su tisser à son profit une société originale, où prime un contexte économiquement très développé, et dont les politiques culturelles sont souvent citées en exemple. Mais précisément, nous voulons suggérer qu'aujourd'hui, malgré les apparences, il s'agit d'une petite nation très fragilisée par la façon dont elle aborde la mondialisation. En regard, et là encore malgré les apparences, l'exemple du Chiapas montre qu'une autre façon de concevoir et d'aborder la culture et son rapport aux lieux permet de mieux résister au laminage culturel lié à la mondialisation : l'activité culturelle du sujet y semble plus forte, plus intense, que dans le cadre précédent. L'exigence conceptuelle de mieux saisir la part active du sujet dans l'élaboration culturelle de son inscription territoriale s'y avère tout aussi importante que dans des sociétés plus favorisées sur les plans économiques et politiques.

UNE NOUVELLE PROBLÉMATIQUE TERRITORIALE

Alors que la réflexion sociale montre actuellement un intérêt accru pour les dimensions spatiales ou environnementales de la société, il y a danger à les limiter à une utilisation non critique de la notion de territoire qui, malgré la mode dont elle fait l'objet, est loin de toutes les caractériser (Deshaies et Sénécal, 1997). C'est parce que, au fond, la notion de territoire s'appuie sur celle de pouvoir (le pouvoir qui s'y exerce ou pourrait s'y exercer) et qu'elle induit celle de limite spatiale, au-delà de laquelle cessent les compétences de ce pouvoir. À ce titre, et qu'on le veuille ou non, la notion recueille les fruits d'une approche relativement structuraliste des sciences sociales (Le Berre, 1995; Offner et Pumain, 1996). C'est à la fois sa force et sa faiblesse. Si elle permet de souligner les structures spatiales qui organisent la vie sociale, elle a du mal, en revanche, à saisir les phénomènes liés à l'évolution de la territorialité, c'est-à-dire ceux qui résultent de la subjectivité, de l'expérience et de l'initiative liées aux individus (Piolle, 1991; Sack, 1997; Berque, 2000).

La difficulté est d'autant plus grande que, à l'heure de la mondialisation où, certes, des pouvoirs extrêmement puissants remodelent les territoires de la vie sociale et économique, il existe une volonté fortement affirmée des individus de prendre davantage en charge ce qui les concerne, de travailler leur identité, de profiter de leur environnement naturel, social et économique, et d'être traités par les divers pouvoirs institués comme des personnes, des citoyens responsables (Touraine, 1992). L'étude de ces phénomènes constitue le défi que rencontrent actuellement les sciences sociales, mais aussi les disciplines de l'action, notamment en aménagement, urbanisme et développement.

Afin de mieux saisir ce qui se passe, nous chercherons à ne pas perdre de vue un aspect, certes ancien mais trop souvent négligé, de la notion de culture, à savoir qu'elle renvoie aussi au processus de développement de la personne, qu'elle relève d'un sujet actif, qu'elle est un mode d'accession à l'universel. Il nous paraît alors commode de parler de lieu plutôt que de territoire, celui-ci pouvant fonctionner comme un cas particulier ou une instance de celui-là (Berdoulay et Entrikin, 1998). Dans cette perspective, parler de lieu revient à parler du sujet (ou de la personne) qui le fait advenir. Le sujet doit en effet composer avec les différentes logiques (naturelles, économiques, politiques, etc.) auxquelles il est confronté de façon souvent contradictoire. C'est en cherchant à assumer ces contradictions et tensions qu'elles génèrent au fond de sa conscience de lui-même que le sujet se construit. Cette construction se fait donc avec l'environnement matériel et symbolique auquel il est soumis et qu'il s'efforce de recomposer pour donner sens et cohérence à sa vie. C'est pourquoi il convient de ne pas séparer le sujet du monde avec lequel et par lequel il se construit : le sujet a lieu, de même que le lieu n'existe pas sans sujet (Berdoulay, 1997). La question des limites spatiales posée d'emblée par la notion de territoire devient secondaire dans cette démarche d'analyse, permettant de dégager des phénomènes plus significatifs.

Le couple lieu-sujet n'a pas perdu de sa pertinence à l'heure de la mondialisation. En effet, certains pensent que le lieu ne peut plus constituer une réalité de la vie sociale, tant on assiste à un éclatement des espaces de référence, des espaces d'appartenance sociale ou culturelle (Giddens, 1991). Mais, du même constat, on peut tirer une conclusion radicalement différente. Cet éclatement exige un investissement accru du sujet pour redonner cohérence à son monde : à la multiplicité des espaces de références correspond, certes, une pluralité du sujet, mais celui-ci travaille d'autant plus à recomposer le lieu qui donne cohérence et fondement à son identité. Lieu et sujet ne doivent pas être envisagés séparément pour comprendre les phénomènes contemporains : l'un ne va pas sans l'autre, et réciproquement. Il y a cofabrication du sujet et du lieu.

Maintenir cette approche privilégiant le caractère indissociable du sujet et du lieu s'avère tout aussi important pour aborder les perspectives d'action dans un contexte de forte aspiration démocratique. Celle-ci manifeste précisément la volonté d'affirmation du sujet et elle pose donc la question des lieux de son épanouissement, des lieux qui aident le sujet à se constituer comme partie prenante de son devenir (Berdoulay, 1997; Turco, 2001). Les politiques culturelles liées à l'évolution de la territorialité des minorités ou des petites sociétés ne peuvent échapper à cette préoccupation.

CATALOGNE : VERS UNE FRAGILISATION CULTURELLE FACE À LA MONDIALISATION ?

Région autonome depuis la fin des années 1970, la Catalogne joue un rôle important dans une Espagne décentralisée (en situation quasi fédérale) en raison de son poids économique et de son particularisme culturel. Celui-ci a toujours intimement reposé sur la pratique de la langue catalane et sur un ensemble territorial historiquement cimenté (Vilar, 1987-1991; Balcells, 1980-1981; Casassas et Clusa, 1982). Il faut souligner que ce sont les classes socioéconomiques supérieures qui ont pris fait et cause pour la défense et la promotion de ce particularisme; mais – ce qui est tout aussi important – elles l'ont fait en développant une conception très universaliste de leur démarche culturelle (Termes, 1986; Bilbeny, 1988).

Aujourd'hui encore, la politique culturelle s'ancre dans cette stratégie d'allier la culture locale (ou « culture première ») et la culture universelle (ou « culture seconde »). Cette volonté de se situer dans la « tension » entre les deux – pour reprendre l'expression de Fernand Dumont (1968) – a facilité la créativité dans de nombreux secteurs artistiques. La volonté de combiner la défense de l'identité locale avec l'accession et la contribution à la culture universelle est toujours restée une constante du nationalisme catalan, et en cela, elle s'est longtemps posée en opposition au nationalisme espagnol ressenti comme symbole de fermeture au monde, surtout pendant la période franquiste. Et c'est cette politique qu'a poursuivie la Généralité (le gouvernement autonome catalan): lois linguistiques en faveur de l'utilisation du catalan, de son instrumentalisation et de sa diffusion, et promotion de l'identité catalane sont allées de pair avec l'encouragement de l'accès à la grande culture censée contribuer au développement intellectuel, littéraire, artistique et social de la population (Generalitat, 1996a). Il faut souligner que la politique culturelle n'émane pas seulement du ministère qui lui est officiellement consacré, mais résulte aussi d'une volonté gouvernementale claire et continue, se manifestant dans toutes les sphères de son intervention, et largement répercutée par les autres collectivités locales, y compris au niveau de l'aménagement régional et de l'urbanisme (Berdoulay et Morales, 1999).

Dans le contenu de la politique culturelle catalane se remarque tout particulièrement une grande créativité quant à « l'invention de traditions » et à leur diffusion sur tout le territoire de la Catalogne. L'intérêt pour les traditions anciennes va en effet bien au-delà de leur simple redécouverte (Generalitat, 1996b, 1997). L'évolution des activités festives fournit l'exemple le plus caractéristique de cette volonté de promotion culturelle. Un calendrier de fêtes rythme l'année, encouragé non seulement pour « récupérer » l'identité mais aussi pour la « créer » (Pablo, 1980). La fête y est considérée comme le moyen, riche et complexe, de trouver pour chacun l'équilibre entre identité et diversité, modernité et tradition, culture populaire et culture raffinée. Ce faisant, depuis la fin du franquisme, s'est élaboré un véritable patron de fête catalane, qui a tendance à se déployer en combinant trois dimensions (Bertran, 1994). D'abord, la récupération du substrat culturel traditionnel met l'accent sur le passé païen et ludique des fêtes, en opposition aux pratiques franquistes hautement religieuses et censurées. Cette récupération de vieilles traditions païennes ou moyen-âgeuses s'ouvre largement à la réinterprétation, voire à la réinvention, peuplant la fête de tout un imaginaire où s'entremêlent géants, grosses têtes, nains, bestiaire fantastique, diables, danses, feux, etc. (Bertran, 1994 ; Codormí, 1995). En même temps, ces « traditions » venant d'un lieu précis et longtemps liées à celui-ci (en Catalogne ou parfois au Pays valencien très proche culturellement et linguistiquement) sont diffusées dans tout le territoire catalan, comme l'illustre bien la pratique des tours humaines, de la sardane ou des activités pyrotechniques, originaires respectivement du centre-sud, du nord et du Pays valencien. La réinterprétation va jusqu'à l'apparition d'un sens nouveau attribué à une tradition locale, comme le montre la volonté de faire de la Sainte Eulalie, initialement très associée à un quartier de Barcelone, une deuxième patronne de la ville sous les couleurs de l'affirmation féministe. Ensuite, on veille à assurer la présence de la « grande culture », dimension qui s'exprime sur divers registres – catalan, espagnol, universel – au moyen de concerts de musique classique, d'expositions artistiques, de spectacles d'opéra et théâtre, d'attributions de prix littéraires ou encore d'hommages à des personnalités du monde culturel. Enfin, le déroulement des fêtes inclut une dimension de culture « populaire » : concerts de rock, raï, rap ou ska, bals populaires, spectacles de cirque ou de saltimbanques, campagnes de solidarité ou d'action humanitaire par le biais de stands ou d'ateliers, etc. Ces formes de présence dans l'espace public de Catalogne, très populaires, tendent à créer un modèle national relativement unifié. Ainsi s'est confirmé symboliquement un territoire catalan relativement bien circonscrit. Sujet, lieu et territoire ont pu s'interpénétrer sans trop de difficultés, tant le vécu culturel des habitants de Catalogne s'appuyait sur une forte liaison entre le local (bien défini) et l'universel (ouverture au monde).

Le succès de cette approche a été indéniable. Il a permis, en quelque sorte, à cette « minorité » d'assimiler les représentants de la « majorité » installée sur son territoire. En effet, sur une population de 6 361 000 habitants (en 2001), un tiers environ est venu d'une autre région espagnole (et récemment de l'étranger). Presque tous ces « immigrants » (dans la terminologie locale, c'est-à-dire en provenance du reste de l'Espagne comme de l'étranger) sont hispanophones et ont donc mis en question l'identité catalane de la région. L'immigration du reste de l'Espagne qui remontait au début du siècle pour répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie a culminé à l'époque franquiste, pour reprendre aujourd'hui, à un rythme moindre, en provenance de l'étranger comme conséquence d'une très faible natalité. La connaissance du catalan avait ainsi proportionnellement baissé et mis en danger la transmission de la culture catalane (Strubell et Romaní, 1986; Reixach, 1990; Vila, 1993). Or l'autonomie régionale acquise (ou plutôt récupérée) en 1977 a permis une politique d'intégration culturelle dont les effets ont été relativement spectaculaires. Ainsi, signe de succès, alors même que la part des habitants non catalanophones s'est rapprochée de la majorité dans l'agglomération de Barcelone, les transferts linguistiques au sein des couples mixtes se sont inversés au profit du catalan, et non plus du castillan, au cours des années 1990.

Toutefois, dernièrement, on observe les signes d'une certaine difficulté du gouvernement catalan à perpétuer le succès de cette politique. C'est que celle-ci se déploie de plus en plus dans un contexte nouveau, celui de la mondialisation culturelle. La volonté d'ouverture au monde fait que les politiques culturelles essaient de prendre en charge la déferlante culturelle « mondialisée », en lui empruntant ses formes, ses langages, ses symboles et rhétoriques. Les thématiques de la mondialisation sont alors largement répercutées. Les thématiques des politiques culturelles semblent de plus en plus échapper à l'initiative de la Généralité, au profit d'organismes qui relèvent directement de la mondialisation (multinationales industrielles et commerciales, ONG). Ainsi, l'importation de formes culturelles ou festives à caractère international (en fait surtout anglo-saxon) se juxtapose aux autres formes plus qu'elle n'induit à la création. Au fond, c'est un peu comme si dans leur soif de se mettre à la page, les politiques culturelles avaient confondu mondialisation et universalité, imitation et création, juxtaposition et dialogue. Une brève comparaison peut servir à illustrer ces tendances contradictoires. Tout récemment, alors qu'à la Santa Tecla (la fête de Tarragone) l'international – à la manière d'autrefois – se manifeste sous la forme d'artistes ou cultures « invités » (les Berbères du Maroc, pour apprendre sur la base de leur altérité), la *Mercè* (fête principale de Barcelone) s'affiche d'emblée « multiculturelle », juxtaposant des productions musicales de divers pays (y compris les mélodies des Indiens Pueblo et les tambours du Bronx) censées refléter la nature mondialisée de la population de Barcelone. Pendant les feux d'artifice, alors qu'à Tarragone le nom de la patronne (Santa Tecla) est illuminé, à

Barcelone c'est celui de l'entreprise « sponsor » qui parraine l'événement. Alors que la première se termine par une « traca » (effets pyrotechniques), l'autre finit au son de *Imagine* de John Lennon...

Les individus se tournent aussi vers l'adoption de modèles de comportement (de loisirs et de consommation) qui sont liés à la mondialisation. Le sujet participant ou actif s'efface devant le spectateur ou le consommateur. Ce faisant, il devient de plus en plus difficile pour le sujet de maintenir le lien, ou la tension, qui réunit la culture première, particulière, de Catalogne, à la culture seconde, universelle, car c'est la culture mondialisée (sinon mondialiste) qui semble en train de remplacer celle-ci, notamment chez les jeunes. Comme elle est produite à l'extérieur de la Catalogne et importée en bloc, le sujet se trouve en difficulté pour innover et faire le travail sur soi nécessaire afin de rendre compatibles les deux polarités de la vie culturelle. La culture première risque fortement de se retrouver isolée et donc au bord de la folklorisation.

Par ailleurs, si le sentiment national catalan demeure fort, son avenir semble aller de soi pour la population (ce ne semble plus une priorité, une chose à défendre). Ce sentiment de sécurité – signe du succès des politiques culturelles menées jusqu'à présent – fait place à un individualisme qui cherche à s'exprimer par un intérêt accru pour des solidarités et des territoires qui ne sont pas nécessairement catalans. On note par exemple un fort mécontentement dans les zones devenues marginales du fait de la territorialisation catalane, où des stratégies d'alliance et de coopération se tissent avec les autres zones périphériques des régions autonomes voisines (c'est particulièrement le cas au sud de la Catalogne) (Capella, 2000).

Les aspects territoriaux de cette tendance sont importants. Le territoire de la Catalogne apparaît moins comme le référent principal des actions, comme le principal niveau collectif où se fabrique et se déploie le sens. Le sujet se cherche en croisant les thématiques présentes dans l'offre mondiale avec quelques éléments, isolés, tirés de son environnement régional. Si le lieu reste un concept pertinent pour analyser la construction du sujet, il se découple du territoire catalan. C'est très notable face à certains enjeux de protection de la nature, où domine localement un sentiment d'abandon et donc de recherche non critique d'appuis extérieurs. Par exemple, dans l'opposition qui se manifeste vis-à-vis des captages d'eaux fluviales prévus par le Plan Hydrologique National (du gouvernement espagnol, mais longtemps appuyé en pratique par la Généralité) au profit du sud-est de l'Espagne, on assiste souvent à une adhésion non critique aux thèses et aux stratégies d'ONG qui, telle Greenpeace, obéissent à des logiques non locales. Au-delà des éléments naturels à protéger, le lieu qui ferait sens pour les gens ainsi mobilisés demeure relativement flou. Devant les difficultés à trouver des collectivités humaines et territoriales sur lesquelles s'appuyer, l'ensemble catalan apparaît actuellement peu significatif, c'est-à-dire insuffisamment porteur du sens principal donné aux actions et recherché par les individus.

C'est un peu comme si la minorité ou société catalane était en passe de devenir orpheline de ses propres politiques territoriales, et que les individus qui la composent avaient du mal à trouver dans leur territoire régional autonome les moyens de leur épanouissement comme sujets. Face aux sollicitations des ONG ou organismes de la mondialisation qui se présentent comme porteurs d'universalité, le sujet saura-t-il, ou pourra-t-il, assumer les tensions ainsi créées avec son origine culturelle catalane? Peut-il faire l'économie de cette culture et de son territoire (la Catalogne) pour construire le lieu de son épanouissement personnel? S'il est légitime que le lieu du sujet ne se confonde pas avec le territoire, jusqu'à quel point peut-il s'en passer en tant que membre d'une minorité ou petite société? La question reste ouverte, quoique cruciale pour le devenir de cette population dans le monde actuel. Le cas du Chiapas montre, quant à lui, que la mondialisation y joue un autre rôle, parce que la place du sujet dans son devenir culturel y constitue une question potentiellement plus importante.

CHIAPAS : LA PLACE DU SUJET DANS LE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Quand on aborde le Chiapas, l'État le plus pauvre de la fédération mexicaine, on est frappé par le poids des structures sociales, économiques et politiques qui pèsent sur la population. La société y est très inégalitaire, et cloisonnée socialement et culturellement. Notamment, la population métisse bénéficie de conditions nettement supérieures à la population dite indigène, c'est-à-dire les Indiens, qui constituent environ 30 % des plus de 3 millions et demi d'habitants. Situés au bas de l'échelle sociale, ils sont les victimes d'une longue histoire qui en a fait des non-personnes dans la vie politique et sociale du pays. De fait, le Mexique se construisant sur l'idéologie du métissage et de la modernité, l'Indien n'a pas sa place dans la Constitution, tant il est appelé à disparaître en tant que tel. Non-sujet, ou sujet passif, l'Indien est relégué en marge de la société, dans une précarité économique telle qu'elle entretient le mécontentement actuel (Torre Yarza, 1994). La situation se caractérise par sa complexité à la fois évolutive et conflictuelle, le plus souvent liée au contrôle de la terre (Gómez Cruz et Kovic, 1994; Tejera Gaona, 1997). Et ce sont chez les indigènes que les répercussions en sont les plus vives.

Locuteurs de langues autochtones et organisés en communautés villageoises, les indigènes se relient à la culture maya et relèvent de divers ensembles linguistiques, dont, principalement, le tzeltal, le tzotzil et le chol (Favre, 1971). Leur répartition géographique est complexe, d'autant plus que la mobilité est grande. Celle-ci n'est pas seulement liée à la recherche de terres à cultiver, mais elle est due pour beaucoup à des déplacements forcés, résultant d'expulsions hors de communautés villageoises (Torre Yarza, 1994; Tejero Gaona, 1997; Robledo Hernández, 1997; Villafuerte Solis, 1999). Le prétexte que prennent celles-ci est le plus souvent religieux,

d'autant plus que les prosélytismes protestants ou d'autres religions tirent aisément parti de la grave crise que connaît cette population. À l'échelle du Chiapas, la proportion des non catholiques est ainsi passée de 2,5 % en 1950 à près de 40 % aujourd'hui (Giménez, 1996). La juxtaposition de communautés aux intérêts divergents a créé une situation potentiellement explosive, où, sur fond de dramatiques déracinements, les diverses religions et affiliations ethniques offrent aisément des symboles pour attiser les conflits. On sait par ailleurs que l'importance des enjeux de pouvoir – qui vont de la préservation des grandes propriétés au contrôle des ressources naturelles en passant par la surveillance des frontières et le clientélisme de partis – a induit une situation politique crispée et une présence militaire considérable (*Siempre cerca...*, 2000). Le relatif succès de la dissidence menée par l'EZLN (Armée zapatiste de libération nationale) et la notoriété médiatique de son leader, le sous-commandant Marcos, qui ont mobilisé internationalement les réseaux techniques (Internet et télécommunications par satellite) et politico-culturels (appuis d'associations, de partis et de personnalités étrangères), signalent la gravité d'une situation ancrée dans de très dures circonstances locales et l'arrimage de sa problématique à la mondialisation (Marcos, 1996 ; Montemayor, 1997).

Au sein de toute cette complexité, il est intéressant de noter combien est forte la volonté de développement communautaire («par le bas») et qu'elle correspond à la recherche d'une prise en main par les gens de leur devenir. Ceci va de pair avec la volonté d'affirmation, mais aussi de redéfinition, de l'identité indigène et de son rapport au territoire. Or, cette volonté s'exprime en faisant explicitement appel au sujet tout autant qu'à la communauté ou à la solidarité. Ainsi, conséquence des mouvements migratoires, la forêt Lacandone au Chiapas fonctionne comme l'incubateur de lieux nouveaux. Selon un témoignage : «La communauté cesse d'être pour ces colons le principal point de référence et il se crée de nouveaux espaces qui organisent les associations paysannes, les groupes religieux et les réseaux commerciaux. Ces nouveaux sujets sociaux réinventent la tradition plus qu'ils ne la rejettent» (R. Hernández Castillo, citée par Montemayor, 1997, p. 96). C'est particulièrement clair dans le cas des femmes qui étaient traditionnellement exclues des décisions de la communauté et qui s'affirment comme sujets actifs, modifiant radicalement par leur implication l'organisation et le devenir de leur collectivité (Carlsen, 1999).

S'il est toujours difficile de retracer les influences d'idées, celles défendues par l'ancien évêque de San Cristobal de las Casas, Samuel Ruiz, y sont certainement pour beaucoup. Sa volonté évangélique d'aller au-delà des rituels et d'atteindre les consciences individuelles l'a conduit à promouvoir des thèmes liés à la théologie de la libération et fondés sur la reconnaissance des cultures indigènes (Fazio, 1994). Pour ce qui nous intéresse, ce mouvement a promu la conviction qu'une action de développement ne peut réussir que si l'indigène passe du statut d'objet à celui de sujet, du statut de celui à qui on dit comment il faut s'y prendre au statut de

responsable de son propre devenir. C'est bien le souhait de S. Ruiz dont la démarche veut contribuer «à ce que l'indigène se convertisse d'un objet des décisions des autres en sujet de sa propre histoire» (Ruiz et Santiago, 1999). Promouvoir le sujet autonome, qui prend ses responsabilités et qui décide pour lui-même, constitue un des fondements de l'action que ce courant a promue en faveur du développement (Omaña Reyes et Santiago, 2001).

Quand ces mouvements d'affirmation se sont politisés, une évolution convergente s'est peu à peu dessinée. Le personnage de Marcos l'illustre au plus haut point (Marcos et Le Bot, 1997). Quand il vient s'installer dans la forêt pour y susciter la révolution, il a sa propre vision du monde et ses propres théories structuralistes et veut les transmettre à la population locale. Mais progressivement, il se met en question et à l'école des indigènes, aboutissant à un rejet de ses interprétations initiales. Il passe ainsi à une approche plus culturelle qui repose sur la reconnaissance des indigènes en tant que sujets collectifs et individuels. Comme l'expriment les zapatistes, c'est bien d'affirmation du sujet qu'il s'agit : «Je suis indienne et je suis femme, et c'est la seule chose qui importe en ce moment», déclare la commandante Esther, qui par ailleurs précise le sens de sa pensée, loin de toute volonté de catégorisation, en réclamant «un pays où nous les Indiens puissions être indiens et mexicains, un pays où le respect de la différence s'équilibre par le respect de l'égalité», ou encore en affirmant : «Par ma voix n'ont pas parlé seulement les centaines de milliers de zapatistes du sud-est mexicain. Ont aussi parlé des millions d'Indiens de tout le pays et la majorité du peuple mexicain» (citée dans Blanc *et al.*, 2001, p. 183, 184 et 190).

Et c'est bien cette question de reconnaissance du sujet qui dérouté ceux qui partagent la vision établie du pays. Nombreux sont les intellectuels et politiciens qui se crispent sur l'idée qu'on ne peut reconnaître l'Indien comme sujet ; pour eux, ce serait un retour au passé. Ils ne peuvent accepter la singularité indienne, car, selon eux, les Indiens ne peuvent pas être à la tête d'un mouvement organisé ; on refusera donc l'idée même de négocier avec cette catégorie (Uribe Iniesta, 1998). Ce qui est en cause, ce sont les fondements mêmes de l'État mexicain moderne où – comme déjà mentionné – l'indigène n'a pas de reconnaissance civique ; et c'est bien là la raison pour laquelle le sous-commandant Marcos refuse le rôle de principal interlocuteur, insistant au contraire pour que le gouvernement négocie directement avec les Indiens. Or, en lançant leur révolte le 1^{er} janvier 1994, jour d'entrée en vigueur de l'ALENA, les zapatistes se sont d'emblée situés dans un rapport critique vis-à-vis de la mondialisation. Ils ne mettent jamais en cause le concept d'État-nation, se prononçant au contraire en faveur d'un Mexique fort et indépendant. C'est à son changement qu'ils veulent travailler, précisant ses lacunes : «Il manque, par exemple, les Indiens. Il manque la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits et de leur culture [...] Il manque la reconstruction et la défense de la souveraineté nationale [...] Il manque la possibilité pour les citoyens d'être des citoyens à part entière» (extrait d'une lettre de Marcos au nouveau président V. Fox, dans Blanc *et*

al., 2001, p. 19). Cette articulation du local au mondial, qui cherche à passer obligatoirement par l'intermédiaire du sujet et de l'État-national, n'a pas échappé à ceux qui se sont efforcés de comprendre le mouvement zapatiste. Ainsi, une révision dramatique de leurs propres idées a été entamée par certains intellectuels, qui craignent la capacité d'un « processus d'intégration planétaire » induisant marginalisation et exclusion, et qui finissent par reconnaître dans les cultures indigènes les valeurs nécessaires « pour enrichir notre conception de la modernité et du progrès », pour « repenser la modernité en termes d'inclusion, une modernité qui ne rejette aucune contribution possible pour un futur authentique, c'est-à-dire chargé de passé, d'expérience, de mémoire » (Fuentes, 1998, p. 180 et 181).

Le défi, pour les Indiens, a donc d'abord été celui de devenir visibles, d'exister dans le regard des autres, thème qui leur est cher : « Nous autres Indiens, nous étions invisibles, il a fallu que nous nous cachions le visage pour que l'on nous voie. » Mais, là encore, le masque ne vise pas à établir une catégorie unique ou uniforme de sujet collectif, car tout laissé pour compte de la mondialisation peut s'y reconnaître : « si tu veux savoir qui est Marcos, qui se cache sous son passe-montagne, prends un miroir et regarde-toi » (Marcos, cité par Ramonet, 2001, p. 17). Les zapatistes, en fait, étendent cette attention à tout sujet, déclarant à propos de leur marche sur Mexico en 2001 : « nous sommes ici pour nous voir et nous montrer, pour que tu nous regardes, pour que tu te regardes, pour que l'autre se regarde dans notre regard, nous sommes ici et nous sommes un miroir ». On remarquera d'ailleurs qu'il y a là l'écho de la forte intersubjectivité présente dans la culture et les langues mayas, où tout est sujet, où tout est dialogue avec le monde (Lenkersdorf, 1998).

Mais, dans cette démarche de reconnaissance, pas d'exclusivité territoriale non plus : l'identité mexicaine, notamment, est affichée en même temps que l'identité indigène. Dans les mots de Marcos : « Nous sommes indiens et nous sommes mexicains. Nous voulons être indiens et nous voulons être mexicains » (Marcos, cité par Ramonet, 2001, p. 17). Le territoire – quel qu'il soit – n'est pas une revendication prioritaire pour obtenir la reconnaissance : toujours dans les mots de Marcos (*ibid.*), « nous ne voulons pas une autonomie excluante, nous ne voulons pas faire une nation maya, ni fragmenter le pays en petits pays indigènes, mais que se reconnaisse un secteur social qui a ses formes, que l'on doit incorporer », ou encore « nous aspirons à devenir des citoyens comme les autres, nous voulons faire partie du Mexique, et cela sans perdre nos particularités, sans être contraints de renoncer à notre culture, bref, sans cesser d'être indigènes ». L'horizon zapatiste est celui de l'ouverture au monde, et c'est précisément pour cette raison qu'il insiste tant sur le relais que constitue l'État-nation : « Rappelle-toi qu'il s'agit d'un mouvement indien qui aspire à cesser de l'être, un mouvement fier d'être majoritairement indien mais qui refuse de se limiter à ça. Le concept de nation est sa façon de s'ouvrir, de devenir national, de s'élargir [...] » (Marcos, dans Marcos et Le Bot, 1997, p. 265).

On retrouve bien là ce que la notion de lieu essaie de capturer, cette volonté d'ancrage dans le local mais aussi ouverture à ce qui est au-delà. Cela se manifeste aussi en développement local, par le souci « du travail d'ouverture de l'espace par les communautés », car ses membres ne veulent pas se sentir « extérieurs au monde » (Santiago, 1998, p. 107). En même temps, la référence à ce qui fait l'épaisseur du lieu – la nature, l'histoire, la culture et la communauté – est fréquemment rappelée : elle sert à exprimer l'identité, son propre devenir, ses projets. Au fond, l'important est de fonder le développement sur un sujet qui ne peut être envisagé comme indépendant du lieu qu'il construit en même temps que lui-même. La question des limites spatiales n'est plus centrale, car l'espace dans lequel se déploie le sujet est susceptible de croître à mesure qu'il se développe et évolue par le dialogue, l'intersubjectivité, les échanges (Santiago, 1997, p. 26-27). En fait, le lieu change, tout comme évolue le sujet et la culture qu'il porte. Car, de ce point de vue fondamentalement anti-culturaliste, il n'y aurait pas de liberté sans possibilité de changement, pas de sujet sans qu'il ait la possibilité de contester les structures en place.

En somme, au Chiapas, le travail dans et avec le lieu constitue pour beaucoup, quelle que soit leur origine, la voie du développement. Dans le pire des cas, celui de l'expulsion hors de la communauté villageoise, la reconstruction du lieu procède clairement des gens eux-mêmes, tant on habite – comme on le dit parfois – davantage son mode de penser que son espace de vie. La reconstruction repose sur un élargissement progressif des relations, à partir de l'investissement conscient du sujet dans la construction d'une communauté où il doit prendre ses responsabilités. C'est pourquoi, toujours du point de vue du développement local, « l'idée la plus importante, c'est celle du sujet, celle de liberté, de dignité. [...] Lutter pour la dignité est plus important que de lutter pour un territoire » (Santiago, 1998, p. 107). C'est pourquoi, aussi, la communauté ne peut reposer sur une tradition intangible, où des pouvoirs sont sédimentés aux détriments d'une partie de la population (dont les femmes), et doit évoluer pour faciliter l'élargissement des relations avec l'extérieur (comme s'écrie une femme mixte lors de la marche sur Mexico, « la communauté est un outil, pas une statue ! », citée par Blanc *et al.*, 2001, p. 60). C'est pourquoi, enfin, cette approche du développement par la promotion simultanée du sujet et de son lieu tend à favoriser une évolution culturelle plus encline à s'ouvrir à la démocratisation, c'est-à-dire à l'ensemble de la société (Le Bot, dans Marcos et Le Bot 1997, p. 72-89).

CONCLUSION

La mondialisation a accentué la nécessité de repenser la conceptualisation habituelle de l'inscription territoriale des minorités ou petites sociétés, que l'on considère le monde dit développé ou celui qui le serait moins, ou

encore que l'on considère les contrées dites modernes ou celles dites traditionnelles. Entre une vision où l'individu s'épanouirait dans un internationalisme délocalisé et une vision où dominerait le repli territorial et culturaliste, il y a place pour une conceptualisation permettant de saisir des phénomènes qui ont pour base les liens intimes du sujet et du lieu.

On s'aperçoit alors que les évidences, à propos de la mondialisation, ne sont pas là où l'on pense. D'un côté, la territorialisation catalane a connu un gros succès tout en maintenant un accès à la culture universelle ; mais d'un autre côté, le sujet contemporain a du mal à se définir face aux sollicitations de la mondialisation. Les politiques culturelles de la Généralité ne lui offrent qu'une aide limitée, d'autant plus qu'elles aboutissent à la confusion de l'universel et de la mondialisation et qu'elles introduisent un danger de folklorisation de la culture catalane. Il en va tout différemment du Chiapas. Certes, la mondialisation s'y fait sentir par la diffusion de certains modèles de comportement, mais elle y joue un rôle surtout politique, parce que légitimateur des mouvements de libération. En revanche, par la démarche même de résistance et de développement, l'accès du sujet à l'universel demeure préservé, tant il se fonde sur le façonnement mutuel du lieu et de la culture.

Certes, les réflexions et les jalons ici fournis doivent être approfondis. La question des échelles ou des relais territoriaux des lieux que dessinent actuellement les populations minoritaires ou des petites sociétés reste ouverte, et essentielle pour leur devenir. La question est d'autant plus pressante que la demande d'affirmation du sujet, passant par la construction de lieux nouveaux, échappe en partie aux institutions démocratiques classiques, c'est-à-dire liées à des territoires bien délimités. Il demeure clair, toutefois, que la réflexion ne peut considérer comme mutuellement exclusives les préoccupations pour la culture et le politique, tant le travail du sujet sur lui-même dépend de sa relation avec ses semblables et son environnement.

BIBLIOGRAPHIE

- BALCELLS, A. *et al.* (1980-1981). *Història dels Països catalans*, 3 v., Barcelone, Edhasa.
- BERDOULAY, V. (1997). «Le lieu et l'espace public», *Cahiers de géographie du Québec*, n° 41, p. 301-309.
- BERDOULAY, V. (1999). «Géographie culturelle et liberté», dans J.-R. Pitte et A.-L. Sanguin (dir.), *Géographie et liberté*, Paris, L'Harmattan, p. 567-573.
- BERDOULAY, V. et J.N. ENTRIKIN (1998). «Lieu et sujet. Perspectives théoriques», *L'Espace géographique*, n° 2, p. 75-89.
- BERDOULAY, V. et M. MORALES (1999). «Espace public et culture : stratégies barcelonaises», *Géographie et cultures*, n° 29, p. 25-42.
- BERQUE, A. (2000). *Écoumène*, Paris, Belin.

- BERTRAN LUENGO, J. (dir.) (1994). *Guia de les festes de Santa Tecla. Història, seguici popular i castells*, Tarragone, Edicions El Mèdol.
- BILBENY, N. (1988). *La ideologia nacionalista a Catalunya*, Barcelone, Laia.
- BLANC, J. et al. (2001). *La fragile armada*, Paris, Métaillié.
- CAPELLA I MITERNIQUE, H. (2000). «L'importance des liens culturels dans le développement endogène de régions marginales», *Sud-Ouest européen*, n° 8, p. 57-64.
- CARLSEN, L. (1999). «Las mujeres indígenas en el movimiento social», *Chiapas*, n° 8, p. 27-66.
- CASASSAS I SIMÓ, L. et J. CLUSA (1982). *L'organització territorial de Catalunya*, Barcelone, Fundació Jaume Bofill.
- CODORMÍ, X. (1995). *Imatgeria festiva de la Ciutat Vella de Barcelona*, Barcelone, Ajuntament de Barcelona.
- DESHAIES, L. et G. SÉNÉCAL (dir.) (1997). «Les territoires dans l'œil de la post-modernité», n° thématique, *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 41, n° 114.
- DUMONT, F. (1968). *Le lieu de l'Homme*, Montréal, HMH.
- FABRE, H. (1971). *Changement et continuité chez les Mayas du Mexique*, Paris, Anthropos.
- FAZIO, C. (1994). *Samuel Ruiz. El caminante*, Mexico, Espasa Calpe.
- FUENTES, C. (1998). *Un temps nouveau pour le Mexique*, Paris, Gallimard.
- GENERALITAT (1996a). *Memoria del Departament de Cultura 1995*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.
- GENERALITAT (1996b). *II Congrés de cultura popular i tradicional catalana. Comunicacions*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.
- GENERALITAT (1997). *II Congrés de cultura popular i tradicional catalana. Ponències*, Barcelone, Departament de Cultura de la Generalitat de Catalunya.
- GIDDENS, A. (1991). *Modernity and Self-Identity*, Stanford, Stanford University Press.
- GIMÉNEZ, G. (dir.) (1996). *Identidades religiosas y sociales en México*, Mexico, UNAM.
- GÓMEZ CRUZ, P.J. et C.M. KOVIC (1994). *Con un pueblo vivo, en tierra negada*, San Cristobal de las Casas, Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas.
- LE BERRE, M. (1995). «Territoires», *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, p. 601-622.
- LENKERSDORF, C. (1998). *Les Hommes véritables*, Paris, Ludd.
- MARCOS, SOUS-COMMANDANT (1996). *Ya basta!*, 2 vol., Paris, Dagorno.
- MARCOS, SOUS-COMMANDANT et Y. LE BOT (1997). *Le rêve zapatiste*, Paris, Seuil.
- MONTEMAYOR, C. (1997). *Chiapas. La rebelión indígena de México*, Mexico, Joaquín Mortiz.
- OFFNER, J.-M. et D. PUMAIN (dir.) (1996). *Réseaux et territoires*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- OMAHÑA REYES, A.C. et J. SANTIAGO SANTIAGO (dir.) (2001). *Si uno come, que coman todos. Economía solidaria*, San Cristobal de las Casas (Mexique), DESMI.

- PABLO, J. (1980). *Calendari de festes i tradicions*, Barcelone, Ajuntament de Barcelona.
- PIOLLE, X. (1991). «Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité», *L'Espace géographique*, n° 4, p. 349-358.
- RAMONET, I. (2001). «Marcos marche sur Mexico», *Le Monde diplomatique*, n° 564, mars, p. 1 et 16-17.
- REIXACH I PLA, M. (1990). *Difusió social del coneixement de la llengua catalana*, 2 v., Barcelone, Publicacions de l'Institut de Sociolingüística catalana.
- ROBLEDO HERNÁNDEZ, G. (1997). *Disidencia y religión: Los expulsados de San Juan Chamula*, Tuxtla Gutiérrez, Universidad Autónoma de Chiapas.
- RUIZ GARCÍA, S. et J. SANTIAGO SANTIAGO (1999). *La búsqueda de la libertad*, San Cristóbal de Las Casas, Editorial San Cristóbal de Las Casas.
- SACK, R. (1997). *Homo geographicus*, Baltimore, Johns Hopkins University Press.
- SANTIAGO, J. (1997). «Conversation à San Cristóbal», *Chimères*, n° 31, p. 15-27.
- SANTIAGO, J. (1998). «À ce moment précis», *Chimères*, n° 34, p. 103-116.
- Siempre cerca, siempre lejos: las fuerzas armadas en México* (2000). Mexico, Global Exchange.
- STUBELL, M. et J.M. ROMANI (1986). *Perspectives de la llengua catalana a l'àrea barcelonina*, Barcelone, Publicacions de l'Institut de Sociolingüística catalana.
- TEJERA GAONA, H. (1997). *Identidad, formación regional y conflicto político en Chiapas*, Mexico, Instituto Nacional de Antropología e Historia.
- TERMES, J. et al. (1986). *Catalanisme. Història, política i cultura*, Barcelone, L'Avenç.
- TORRE YARZA, R. de la (1994). *Chiapas: entre la torre de Babel y la lengua nacional*, Mexico, CIESAS.
- TOURAINÉ, A. (1992). *Critique de la modernité*, Paris, Fayard.
- TURCO, A. (2001). «Sociotopie: institutions géographiques de la subjectivité», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 45, n° 125, p. 269-284.
- URIBE INIESTA, R. (1998). «Le cuestionamiento de los sujetos sociales como lectura de la rebelión chiapaneca», *Chiapas*, n° 6, p. 69-91.
- VILA I MORENO, F.-X. (1993). *Transmissió dels idiomes en les parelles lingüísticament mixtes*, Barcelone, Publicacions de l'Institut de Lingüística catalana.
- VILAR, P. et al. (1987-1991). *Història de Catalunya*, 8 v., Barcelone, Edicions 62.
- VILLAFUERTE SOLIS, D. et al. (1999). *La tierra en Chiapas. Viejos problemas nuevos*, Mexico, P y V.

LA GÉOMÉTRIE DES APPARTENANCES DANS LES PETITES SOCIÉTÉS

FRANÇOIS-PIERRE GINGRAS

*Ma cabane au Canada
Est blottie au fond des bois
On y voit des écureuils
Sur le seuil
Si la porte n'a pas de clé
C'est qu'il n'y a rien à voler
Sous le toit de ma cabane au Canada*
RENAUD, 2001

«Fantasme privilégié des Français» (Gerbier, 1989), la cabane au Canada chantée avec un succès énorme par Line Renaud en 1948 (et rééditée à maintes reprises, y compris en disque compact en 1998 puis encore en 2001) a bien peu à voir avec l'image que les Québécois se font de leur demeure, surtout s'ils habitent le Plateau Mont-Royal.

En revanche, la mention de Porto-Vecchio évoque spontanément chez un politologue montréalais les attentats terroristes et les revendications nationalistes corses, dont ne se soucient pourtant guère les habitués du Bar de la Marine, quai Pascal-Paoli, qui sirotent un Pastis en regardant les bateaux partir pour la pêche au gros.

L'identité (à nos propres yeux, aux yeux des autres) s'enracine souvent dans des lieux plus ou moins mythiques, s'habillant de stéréotypes issus de la perception qu'il y a une «vraie» manière d'être français, britannique, arabe ou juif (Said, 1979, p. 127-128). Mais en quoi les sentiments d'appartenance dans les petites sociétés méritent-ils particulièrement l'attention?

Pendant des siècles, de Platon et Aristote à Montesquieu et Rousseau, on a avancé l'idée que seules les petites sociétés rendent possibles la compréhension de l'ensemble des enjeux sociopolitiques qui confrontent la cité, la participation significative des citoyens à la poursuite du bien commun, l'identification avec la cité. Plus récemment, on a soutenu que la

société idéale devrait avoir une « taille humaine » non seulement parce que les petites sociétés seraient moins susceptibles aux problèmes sociaux caractérisant les grands ensembles (Kohr, 1957; Schumacher, 1973) mais aussi parce qu'elles seraient plus portées à adopter et conserver des pratiques démocratiques (Ott, 2000).

Or, à bien des égards, la taille même des petites sociétés les rend vulnérables aux forces externes, comme Montesquieu (1748, livre IX) lui-même le reconnaissait. Le spectre de la mondialisation y contribuant, il semblerait que les petites sociétés, davantage que les autres, s'interrogent de plus en plus non seulement sur l'étendue de leur rayonnement mais également sur leur capacité de création (tant vantée par madame de Staël¹), voire la survie de leur identité (Baillargeon, 2002; Finkielkraut, 1999). Une identité qui est souvent ressentie par soi bien différemment qu'elle n'est perçue par les autres.

Or, si « l'identité, c'est à la fois le contraire de l'uniformité, mais aussi le refus de la caricature » (Sarkosy, 2002), force est d'admettre qu'on ne peut comprendre l'identité d'une personne sans d'abord faire le relevé de ses sentiments d'appartenance, des sentiments dont l'importance est tout autant, sinon davantage, latente que manifeste. Ce texte cherche à dégager la géométrie des appartenances, c'est-à-dire la configuration des rapports entretenus par les traits identitaires les uns avec les autres.

Dans l'esprit de la distinction durkheimienne entre la solidarité mécanique des sociétés traditionnelles et la solidarité organique des sociétés modernes (solidarité par différenciation et complémentarité), on soutient habituellement que les petites sociétés se caractérisent par un faible niveau de différenciation des rôles sociaux et des traits identitaires, ainsi que par une plus grande tendance que les autres sociétés à respecter les traditions et à faire preuve de cohésion sociale et de convivialité (voir en particulier Benedict, 1967, mais aussi Lowenthal, 1987).

Ceci n'empêche pas d'affirmer que, dans toutes les sociétés complexes, *y compris dans les petites sociétés*, chaque personne possède une identité composée d'un nombre indéterminé de traits² liés à un

-
1. C'est en comparant l'Allemagne et la France au début du XIX^e que madame de Staël écrit la célèbre phrase « Cette division de l'Allemagne, funeste à sa force politique, étoit cependant très favorable aux essais de tout genre que pouvoient tenter le génie et l'imagination » (1813, tome I, chap. 2, p. 16). Selon l'écrivaine exilée en Suisse sur ordre de Napoléon, les grandes sociétés très structurées (comme la France napoléonienne) tendent à posséder une métropole où le goût du jour ridiculise le génie et étouffe l'enthousiasme nécessaire à la création et au bonheur.
 2. Il ne faut pas confondre les traits identitaires avec les rôles sociaux, bien que plusieurs rôles (comme ceux d'enseignant ou de parent) puissent générer un sentiment d'appartenance à une collectivité tangible ou imaginée (comme l'ensemble des enseignants ou des parents), sentiment susceptible de se cristalliser au point de constituer un trait identitaire construit socialement. Voir Breton (1994) pour une typologie des assises et des modalités d'appartenance à une collectivité.

attachement plus ou moins fort à l'endroit de plusieurs communautés d'appartenance ou de repères opérant un marquage symbolique de la frontière qui sépare « nous » de « eux », c'est-à-dire les *inclus* des *exclus* de sa famille, de son groupe linguistique, de sa religion, de sa classe sociale, de sa nationalité, etc. (Barth, 1969; Neumann, 1998). Ces appartenances devraient s'observer particulièrement bien dans les petites sociétés, où l'on note une « densité institutionnelle des rapports sociaux » particulièrement élevée (Eisenstadt, 1985, p. 47).

Selon la légende, Romulus, qui venait de fonder une nouvelle ville en lui donnant son propre nom (Rome), alla jusqu'à assassiner son frère Remus pour en avoir traversé les limites symboliques. Toutes les transgressions n'ont pas des effets aussi dramatiques, mais, de la même manière que Romulus marqua les limites physiques de Rome en traçant, à la manière antique, un sillon dans le sol pour marquer l'enceinte de la cité³, on peut s'imaginer que chaque personne peut distinguer les limites de chacune de ses communautés d'appartenance et en identifier des repères qui peuvent s'exprimer de manière symbolique et se représenter métaphoriquement par des figures géométriques⁴, illustrant des transactions, des négociations, des dissociations.

Puisque différents traits identitaires coexistent et que c'est de leur agencement particulier que procède l'identité distinctive d'une personne, on doit explorer les variantes structurelles de cet agencement, tel que se le représentent les gens et tels qu'ils le valorisent (Baumeister, 1986).

3. Fustel de Coulanges (1963, p. 151) souligne que « cité et ville n'étaient pas des mots synonymes chez les anciens », la cité (*polis* chez les Grecs, *civitas* chez les Romains) désignant « l'association religieuse et politique des familles » (l'équivalent de ce qu'on entend aujourd'hui par la communauté), tandis que « la ville (*astu* chez les Grecs, *urbs* chez les Romains) était le lieu de réunion, le domicile et surtout le sanctuaire de cette association ».

4. D'autres auteurs, tel Le Bras (2000), ont eu recours à une métaphore géométrique pour évoquer la propension des groupes humains à se regrouper ou s'isoler. Sur la dimension symbolique et les repères discriminants, voir Amselle (1990) et Assayag (2001). Pour un exemple de métaphore non pas géométrique mais écologique insistant sur la distance entre les traits identitaires, voir Smith-Lovin (2003).

LA MÉTHODOLOGIE

Une enquête internationale sur les sentiments d'appartenance, constituée en fait d'une série d'enquêtes exploratoires⁵ auprès d'étudiants et d'étudiantes belges, canadiens, français et suisses permet d'examiner la configuration de quelques traits identitaires directement reliés à la problématique des petites sociétés et des minorités nationales.

Malgré ses limites inhérentes et bien connues, le sondage constitue la seule technique commode et économique pour explorer les représentations d'appartenance auprès d'un grand nombre de personnes. À moins de disposer de ressources très considérables, il est cependant impensable de chercher à recueillir des données suffisamment représentatives pour assurer des comparaisons valides entre plusieurs petites sociétés. Aussi a-t-il fallu se limiter à des échantillons modestes dont on pouvait au moins contrôler certaines des caractéristiques (en l'occurrence, des classes de première année universitaire en science politique) et qui permettent quand même d'établir si la démarche suivie est suffisamment prometteuse pour susciter une réflexion sérieuse et éventuellement poursuivre les recherches avec d'autres instruments.

Les résultats rapportés ici ont été obtenus grâce à une version ou l'autre d'un questionnaire faisant une place importante à l'autodéfinition et demandant notamment que le sujet se décrive lui-même selon certains traits courants, formulés de manière à prendre en compte certaines particularités culturelles et politiques du lieu de son administration⁶.

5. L'auteur désire remercier la Faculté des sciences sociales et le Service de la recherche de l'Université d'Ottawa pour l'appui financier à ces enquêtes, ainsi que les professeurs Chedly Belkhdja (Université de Moncton), Béatrice Mabilon-Bonfils (Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence), Benoît Rihoux (Université catholique de Louvain) pour leur précieuse collaboration aux enquêtes auxquelles cette communication fait explicitement référence. Des enquêtes ont aussi été menées à Vancouver, Lausanne, Lille et Grenoble grâce à la collaboration des professeurs Jean Laponce (University of British Columbia), Bernard Voutat (Université de Lausanne), Bruno Villalba (Université de Lille 2) et Jean Tournon (Université Pierre-Mendès-France). Toutes les procédures d'enquête ont été approuvées par le Comité d'éthique de la recherche en sciences sociales et humanités de l'Université d'Ottawa.

6. Par exemple, les questionnaires canadiens parlaient de *province*, le questionnaire belge de *région*, le questionnaire suisse de *canton*. Après leur compilation, les réponses de chaque échantillon ont fait l'objet d'une évaluation méthodologique minutieuse qui a permis d'améliorer le questionnaire destiné à la vague suivante. Ainsi, les questionnaires administrés en Wallonie, en Provence, en Suisse romande, en Acadie et la seconde vague de questionnaires de langue française administrés à l'Université d'Ottawa comportaient quelques questions visant à explorer la perception par les sujets de la géométrie des relations entre certains traits identitaires, questions qui ne figuraient pas dans les questionnaires utilisés à Vancouver, Lille et Grenoble, ni dans la première version du questionnaire utilisé à Ottawa. La compilation et l'évaluation méthodologique doivent beaucoup au travail de l'auxiliaire de recherche Julien Morissette.

Puisque les données n'ont pas été recueillies auprès d'échantillons représentatifs, que les échantillons sont relativement restreints et que les questionnaires n'étaient pas rigoureusement identiques d'un échantillon à l'autre, on doit accorder plus de valeur aux distinctions manifestées au sein de chaque échantillon qu'aux variations entre les échantillons d'Aix-en-Provence, de Lausanne, de Louvain-la-Neuve, de Moncton et d'Ottawa.

L'administration des questionnaires a produit un très riche panier de données, qui a déjà permis d'identifier une hiérarchie multidimensionnelle des traits identitaires et de faire ressortir les traits qui ont tendance à primer (en particulier la famille et le groupe d'amis), ceux qui ont tendance à figurer au bas de l'échelle (notamment le parti politique) et ceux dont l'importance est plus complexe à interpréter : la citoyenneté, l'attachement à sa citoyenneté, à son lieu de naissance, à son groupe ethnique, à son groupe linguistique, etc. (Gingras, 2002, 2003 ; Gingras et Laponce, 2000, 2003).

LES CONFIGURATIONS DES APPARTENANCES IDENTITAIRES

On s'intéressera ici à la question des rapports entre les différentes appartenances : dans une petite société donnée, y a-t-il coexistence de plusieurs configurations distinctes des rapports entre les traits identitaires ? Si oui, quels sont les patrons observables ?

En s'inspirant d'un modèle suggéré d'abord par Riggs (1985) puis développé par Laponce (1992, 2003), on peut illustrer métaphoriquement ces configurations par des dessins où chaque trait identitaire se représente par un cercle, soit complètement distinct des autres cercles (pour désigner des traits identitaires séparés), soit recoupant partiellement un ou plusieurs autres cercles (pour désigner des traits identitaires qui se recoupent tout en maintenant une certaine autonomie respective), soit encastré dans un ou plusieurs autres cercles (pour désigner un trait identitaire qui est inclus dans un ou plusieurs autres). Le nombre de cercles dépend théoriquement du nombre de traits considérés simultanément, mais, en pratique, il est commode de se limiter à deux cercles à la fois, donc à des paires de traits identitaires dans leurs rapports réciproques.

Pour opérationnaliser cette métaphore géométrique, disons dans le contexte des rapports entre la citoyenneté et l'appartenance à un groupe linguistique en Belgique, il faut préalablement demander aux sujets de définir leurs sentiments d'appartenance par rapport aux traits qu'on souhaite étudier, en indiquant leur citoyenneté et le groupe linguistique auquel ils s'identifient principalement. Ensuite, on leur présente une

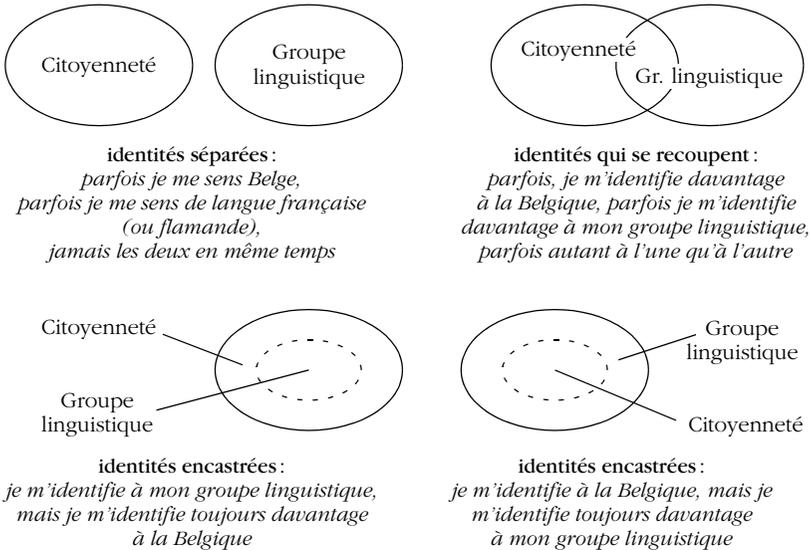
série de dessins représentant quatre configurations illustrant la relation entre leur citoyenneté et leur groupe linguistique, chaque métaphore étant accompagnée d'un énoncé descriptif :

- « identités séparées : parfois je me sens Belge, parfois je me sens de langue française (ou flamande), jamais les deux en même temps » ;
- « identités qui se recoupent : parfois, je m'identifie davantage à la Belgique, parfois je m'identifie davantage à mon groupe linguistique, parfois autant à l'une qu'à l'autre » ;
- « identités encadrées : je m'identifie à mon groupe linguistique, mais je m'identifie toujours davantage à la Belgique » ;
- « identités encadrées : je m'identifie à la Belgique, mais je m'identifie toujours davantage à mon groupe linguistique ».

On demande aux sujets d'encercler celui des quatre dessins qui illustre le mieux la relation entre les deux traits concernés, comme dans la figure 1.

FIGURE 1
Représentation géométrique de la configuration
des rapports entre deux traits identitaires :
la citoyenneté et le groupe linguistique en Belgique

Question : « Encercler celui des quatre dessins suivants qui illustre le mieux la relation entre votre citoyenneté et votre groupe linguistique. »



On peut procéder ainsi pour toute paire de traits identitaires à propos desquels on a demandé aux sujets de définir leurs sentiments d'appartenance. Le questionnaire administré en Wallonie comprenait aussi une série de dessins portant sur la relation entre la citoyenneté et l'appartenance régionale de même qu'une série sur la relation entre le groupe linguistique et l'appartenance régionale.

L'aspect le plus intéressant des tableaux 1 et 2 est qu'ils confirment l'existence, dans les représentations des sujets de l'échantillon belge et de l'échantillon francophone d'Ottawa, de toutes les configurations théoriques imaginées par Laponce.

TABLEAU 1
Configuration des rapports entre trois traits identitaires
dans l'échantillon de Louvain-la-Neuve

Paires de traits	Configuration des traits entre eux			
	Traits séparés	Traits se recoupant	Traits encastés*	N=100 %
Citoyenneté belge et groupe linguistique	6 %	25 %	69 %	65
Citoyenneté belge et appartenance régionale	9 %	23 %	67 %	64
Groupe linguistique et appartenance régionale	12 %	37 %	51 %	65

* Pour chaque ligne, la case de cette colonne regroupe les deux configurations correspondantes (par exemple, la citoyenneté belge encastée dans le groupe linguistique + le groupe linguistique encasté dans la citoyenneté belge).

TABLEAU 2
Configuration des rapports entre trois traits identitaires
dans l'échantillon francophone d'Ottawa

Paires de traits	Configuration des traits entre eux			
	Traits séparés	Traits se recoupant	Traits encastés*	N=100 %
Citoyenneté canadienne et appartenance ethnique	17 %	31 %	53 %	36
Citoyenneté canadienne et appartenance provinciale	22 %	27 %	51 %	37
Appartenance ethnique et appartenance provinciale	11 %	46 %	43 %	37

* Pour chaque ligne, la case de cette colonne regroupe les deux configurations correspondantes (par exemple, la citoyenneté canadienne encastée dans l'appartenance ethnique + l'appartenance ethnique encastée dans la citoyenneté).

En variant quelque peu les traits de référence pour les adapter au contexte de chaque petite société, les données recueillies en Suisse romande (Lausanne), en Provence (Aix-en-Provence) et en Acadie (Moncton) manifestent également la correspondance empirique de toutes les configurations théoriques proposées par Laponce.

Il ne convient pas ici de passer en revue dans le menu détail les résultats recueillis auprès de chaque échantillon. Il importe toutefois d'attirer l'attention sur quelques éléments particuliers de l'analyse géométrique des configurations d'appartenance, tout en prenant soin de souligner encore une fois qu'il faut se garder d'accorder aux données une portée qu'ils n'ont pas.

Même si toutes les configurations théoriques discutées plus haut se retrouvent dans chaque échantillon rejoint, il reste encore des enjeux analytiques de taille.

D'abord, rien ne garantit que les configurations proposées par Laponce soient les seules configurations observables. À preuve, l'examen vigilant des commentaires recueillis à l'occasion des sondages menés à Ottawa et Aix-en-Provence suggère l'existence d'une autre configuration, où les deux traits identitaires n'en font réellement qu'un, subjectivement indissociables, qu'on peut désigner comme des « identités fondues⁷ ». Représentée métaphoriquement par deux cercles réunis (voir figure 2), cette configuration a donné lieu à un énoncé descriptif du type suivant pour l'échantillon de Moncton :

- identités fondues : « je ne fais pas de différence entre être Acadien(ne) et être de langue française : chez moi, les deux traits ont toujours la même importance et ne font qu'un en tout temps ».

FIGURE 2

Autre configuration possible des rapports entre deux traits identitaires :
le cas de l'identité acadienne et de la langue française



identités fondues :

je ne fais pas de différence entre être Acadien(ne) et être de langue française : chez moi, les deux traits ont toujours la même importance et ne font qu'un en tout temps

7. Ceci s'apparente à ce que Smith-Lovin (2003) appelle « l'identité composite ».

Cette configuration n'a été proposée qu'à l'échantillon de Moncton (la plus récente enquête exploratoire menée à ce jour) et le tableau 3 révèle l'agencement des rapports entre l'identité acadienne et trois autres traits identitaires dans cet échantillon: la pertinence empirique de ce nouveau patron ne fait ici aucun doute, d'autant plus que trois sujets acadiens sur cinq affirment qu'ils ne font «pas de différence entre être Acadien(ne) et être de langue française». Des essais plus poussés montreraient peut-être qu'il correspond aussi à des configurations observables ailleurs.

TABLEAU 3
Configuration des rapports entre l'identité acadienne*
et trois autres traits identitaires dans l'échantillon de Moncton

Paires de traits	Configuration des traits entre eux				N=100 %
	Traits séparés	Traits se recoupant	Traits encadrés**	Traits fondus	
Identité acadienne et citoyenneté canadienne	2 %	18 %	47 %	33 %	45
Identité acadienne et langue française	2 %	9 %	29 %	60 %	45
Identité acadienne et appartenance provinciale	13 %	9 %	47 %	31 %	45

* On a exclu de ce tableau les sujets ne s'identifiant pas comme Acadiens.

** Pour chaque ligne, la case de cette colonne regroupe les deux configurations correspondantes (par exemple, l'identité acadienne encadrée dans la citoyenneté canadienne + la citoyenneté canadienne encadrée dans l'identité acadienne).

Il se dégage de ce qui précède que les configurations des rapports entre les traits identitaires peuvent prendre au moins quatre formes (identités séparées, qui se recoupent partiellement, encadrées, fondues).

LES FACTEURS INFLUENÇANT LA CONFIGURATION DES APPARTENANCES

Reconnaître les patrons adoptés par les traits identitaires dans leurs rapports les uns avec les autres constitue sûrement un progrès dans la description de la géométrie des appartenances au sein des petites sociétés, mais il ne faut pas en rester là. En effet, une analyse quantitative superficielle des réponses (comme dans les tableaux 1, 2 et 3) ne nous aide pas à comprendre pourquoi, par exemple, certaines personnes considèrent leur citoyenneté et leur appartenance à un groupe linguistique comme des traits encadrés ou se recoupant plutôt que séparés. Une analyse plus fine s'impose donc.

Les premières impressions dérivées des tableaux 1, 2 et 3 pourraient masquer des variations symptomatiques de la fréquence des divers patrons observables à l'intérieur d'un même échantillon. Pour dégager ces variations éventuelles, il faut se pencher sur les variables concomitantes des représentations observées, un exercice assez délicat dans des circonstances normales et plutôt périlleux vu la petite taille des échantillons utilisés ici.

A priori, on peut imaginer des variations des patrons observables en fonction d'un grand nombre de variables, aussi bien objectives que subjectives. On en retiendra ici seulement trois dont la pertinence théorique ne demande guère de démonstration : l'auto-identification par rapport aux traits considérés, le lieu d'origine et la perception du caractère primordial ou acquis d'un trait identitaire.

L'INFLUENCE DE L'AUTO-IDENTIFICATION SUR LA CONFIGURATION DES APPARTENANCES

Dans les démocraties libérales, certains (par exemple, Glazer et Moynihan, 1975, p. 3 ; Lijphart, 1977) ont noté que la revendication de droits repose de plus en plus fréquemment sur l'appartenance à un groupe dont on cherche à mettre en évidence les caractéristiques identitaires distinctives.

Dans ce contexte, on peut raisonnablement prédire que l'image qu'une personne se fait des rapports entre ses divers traits identitaires soit influencée par la manière dont elle s'identifie. Au plan opératoire, on cherchera donc à découvrir comment elle nomme ses groupes d'appartenance.

On sait que l'ethnicité ne devient un trait identitaire pertinent que lorsqu'une personne devient consciente de l'existence de groupes ethniques autres que le sien (Berger *et al.*, 1972). Observons la variété des manières dont les étudiants francophones de l'Université d'Ottawa, parmi ceux qui possèdent la citoyenneté canadienne, nomment leur groupe ethnique : « Français », « Canadien français », « Québécois », « Canadien », « Franco-Ontarien », « Franco-Manitobain », « Acadien », « Noir », « Somalien », « minorité visible », « Africain », « Musulman », « Juif ». Ces noms ne sont pas fantaisistes, mais, au contraire, lourds de représentations.

Les enjeux politiques de la manière de conceptualiser la nation et le groupe ethnique ont fait l'objet de bien des analyses et on ne cherchera pas ici à appuyer ou rejeter la thèse selon laquelle il faudrait voir dans le choix d'un nom un artifice imaginé par des élites à des fins instrumentales (Anderson, 1996). Or, *seulement* ceux qui nomment leur groupe ethnique « canadien-français » ou s'identifient à une communauté minoritaire de langue française hors du Québec (incluant la communauté franco-ontarienne) n'envisagent *jamais* leur ethnicité comme un trait séparé de leur citoyenneté : dans leurs réponses, ces traits ou bien se recourent ou bien sont encastrés

l'un dans l'autre. Au contraire, ceux qui s'identifient au groupe ethnique « québécois » ou à une minorité visible ou religieuse se répartissent dans l'un ou l'autre des trois agencements qui leur ont été soumis.

Il est certain que les mots qu'on choisit pour nommer son groupe linguistique, son groupe ethnique ou son lieu d'appartenance ne sont pas neutres. D'autres ont déjà montré, par exemple dans le contexte du démembrement de la Yougoslavie, les enjeux politico-identitaires de la désignation de la langue, qui peut passer « d'un moyen de communication à un instrument d'identification, voire un instrument de division » (Vukadinovic, 2002 ; voir aussi Klopëië, 2000 ; Susic, 1996).

De même, dans l'échantillon de Moncton, parmi les sujets qui s'identifient comme Acadiens tout en affirmant qu'on « naît canadien », personne ne ressent comme traits *séparés* son appartenance ethnique et sa citoyenneté.

Les mots qu'un « Canadien français » ou un « Franco-Ontarien » d'Ottawa ou encore un « Acadien » de Moncton choisit pour désigner son groupe ethnique sont-ils si lourdement chargés au plan politico-identitaire qu'ils excluraient la possibilité de ressentir comme traits *séparés* son appartenance ethnique et sa citoyenneté, c'est-à-dire qu'ils excluraient la possibilité de pouvoir affirmer que « parfois je me sens Canadien français, parfois je me sens Canadien, jamais les deux en même temps » ? Contrairement à certains des sujets qui se sentent tantôt Québécois, tantôt Canadiens, « jamais les deux en même temps », il semble bien que les sujets « Canadiens français », « Franco-Manitobains », « Franco-Ontariens » ou « Acadiens », ne peuvent concevoir faire abstraction de leur identité « canadienne », au moins à l'occasion. Si c'est le cas, cette constatation est d'autant plus importante que, dans l'enquête, les sujets eux-mêmes devaient nommer leurs communautés d'appartenance ethnique, sans être pressés de choisir entre des étiquettes identitaires imposées.

Il faudrait néanmoins valider ces résultats exploratoires auprès d'un plus grand nombre de personnes, afin de vérifier s'il est universellement répandu que des personnes qui acceptent et assimilent le statut minoritaire issu de l'inclusion d'une petite société minoritaire dans une société plus grande ne puissent jamais ressentir leur appartenance à ces deux sociétés comme des traits *séparés*.

L'INFLUENCE DU LIEU D'ORIGINE SUR LA CONFIGURATION DES APPARTENANCES

L'analyse des enquêtes exploratoires évoque aussi l'existence de variations des patrons observables en fonction de plusieurs *variables objectives*. Parmi celles-ci, celles de nature sociodémographique offrent un intérêt particulier car elles recouvrent des ensembles d'expériences communes. Dans une

petite société, il ne serait pas étonnant, par exemple, que les personnes présentent des configurations d'appartenances différentes, selon qu'elles sont originaires ou non de cette petite société, sans qu'on ait même à évoquer la fragilité relative du statut d'immigrant au regard du droit (Guild et Minderhoud, 2000).

À ce propos, il est instructif d'examiner le rapport entre le lieu de naissance et la configuration de l'identité française et de l'identité provençale parmi ceux qui s'identifient *à la fois* comme Provençaux et comme Français dans l'échantillon d'Aix-en-Provence. Le lieu de naissance – en Provence ou ailleurs – semble agir comme variable influençant la perception de la géométrie des rapports entre l'identité française et de l'identité provençale : même quand une personne s'identifie comme Provençale, son lieu d'origine (sans doute par l'intermédiaire des expériences vécues) semble intervenir pour influencer la manière dont elle conçoit le rapport entre son appartenance provençale et son appartenance française. Ceci se traduit, chez les sujets nés hors de Provence – et seulement chez ceux-ci –, par l'absence de réponse « parfois je me sens Français, parfois je me sens Provençal, jamais les deux en même temps ».

Reste à vérifier, par une enquête auprès d'échantillons plus substantiels, s'il est universellement répandu que des personnes transplantées dans une petite société ne puissent jamais ressentir leur appartenance primordiale et leur appartenance acquise comme des traits séparés. Si cette observation se confirmait sur une plus vaste échelle, ce serait une connaissance précieuse d'un enjeu politico-identitaire de l'intégration des personnes en mobilité géographique à l'intérieur d'un même pays.

D'autre part, dans l'échantillon de Louvain-la-Neuve, seuls des sujets nés en Wallonie (mais aucun des sujets nés à Bruxelles ou en Flandres) manifestent un patron d'identités séparées en ce qui concerne leur citoyenneté et leur appartenance linguistique⁸. Dans l'échantillon d'Ottawa, seuls des sujets nés au Québec (mais aucun des sujets nés en Ontario, au Manitoba ou au Nouveau-Brunswick) manifestent un patron d'identités séparées en ce qui concerne leur citoyenneté et leur appartenance

8. On affirme volontiers en Belgique qu'un ouvrier wallon est d'abord un ouvrier, tandis qu'un ouvrier flamand est d'abord un Flamand. Or, dans notre échantillon belge, les sujets wallons accordent plus d'importance à leur citoyenneté, leur groupe linguistique et leur région d'appartenance (dans cet ordre) qu'à leur classe sociale. Ceci semble correspondre à une reconfiguration de la hiérarchie des traits identitaires chez un certain nombre de Wallons, aussi illustrée par la fameuse déclaration du politicien socialiste Jean-Maurice Dehousse, premier président de l'Exécutif wallon en 1981, qui disait se sentir plus proche d'un patron wallon que d'un syndicaliste flamand (*De Morgen*, Bruxelles, 11 mai 1985).

ethnique... mais aucun des sujets nés au Québec ne se représente comme des identités séparées son appartenance provinciale et son appartenance ethnique (même si la plupart des sujets nés au Québec ne donnent *pas* «Québécois» comme groupe ethnique)!

L'INFLUENCE DE LA PERCEPTION DU CARACTÈRE PRIMORDIAL OU ACQUIS D'UN TRAIT IDENTITAIRE SUR LA CONFIGURATION DES APPARTENANCES

L'analyse des enquêtes exploratoires évoque enfin l'existence de variations des patrons observables en fonction de diverses *variables subjectives*, telles des variables liées aux représentations qu'on se fait du caractère primordial ou acquis des appartenances. Pour mesurer la profondeur du sentiment d'appartenance au groupe ethnique, Laponce (2003) suggère de vérifier si l'ethnicité constitue *aux yeux des gens* un trait identitaire acquis avec le temps ou bien un trait identitaire primordial (c'est-à-dire possédant de profondes racines historiques distinctes, réelles ou imaginées, mais nécessairement chargées au plan symbolique). On peut étendre cette proposition aux autres traits identitaires, comme la citoyenneté ou encore l'appartenance à une région ou à un groupe linguistique.

La distinction typologique entre caractère primordial ou acquis des traits identitaires est assez évidente mais sa vérification empirique et sa justification morale posent assurément certaines difficultés. En introduisant cette dichotomie, on risque de provoquer dans presque n'importe quel pays (mais peut-être surtout dans les petites sociétés, dont la réputation de chauvinisme est bien étoffée (Lowenthal, 1987)) une guerre de tranchées à propos de la définition et du décompte des «étrangers», des «allogènes», des habitants «de souche». En France, des instituts sérieux tels l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et l'Institut national d'études démographiques (INED) se livrent à ce sujet une véritable guérilla depuis plusieurs années. Au Québec, la tempête souffle chaque fois qu'on fait état d'attitudes différentes chez les arrivés récents (les «ethniques» faisant partie des «communautés culturelles») et les «vrais» Québécois (c'est-à-dire les «Canadiens-français-de-souche-pure-laine-tricotés-serrés-et-catholiques» (Venne, 2001, p. A6)).

Malgré qu'il s'agisse d'une approche controversée, il y a un intérêt théorique à vérifier empiriquement si la distinction entre trait primordial et trait acquis recouvre une perception répandue dans une petite société, liée à certains sentiments d'appartenance et constituant une de ces «représentations que les agents sociaux se font des divisions de la réalité et qui contribuent à la réalité des divisions», comme le rappelle avec à-propos Laurent Saadoun (2002) en citant Pierre Bourdieu.

Les répondants des différents échantillons déjà présentés, presque exclusivement constitués de sujets ayant le français comme langue maternelle, ont des profils fort différents en ce qui concerne la perception du caractère primordial ou acquis⁹ de la citoyenneté, de l'identification linguistique, du sentiment d'appartenance à un lieu (province ou région, selon le cas) ou à un autre groupe identitaire. C'est déjà une révélation intéressante.

Compte tenu des limites de l'enquête, il serait futile de comparer dans le détail les résultats observés entre les échantillons. On peut néanmoins observer la variation considérable de la représentation que les sujets se font du caractère primordial ou acquis de la *citoyenneté* (par exemple, bien peu de sujets aixois estiment qu'on «naît Français», tandis que la plupart des sujets monctoniens estiment qu'on «naît Canadien») ou du *groupe linguistique* (ainsi, la grande majorité des sujets belges considèrent leur appartenance linguistique comme un trait acquis, alors que la plupart des francophones de l'Université d'Ottawa la voient au contraire comme un trait primordial).

On retiendra donc que, dans les petites sociétés étudiées, le sentiment d'appartenance à un groupe semble bien distinct du caractère acquis ou primordial qu'on attribue à ce trait identitaire. Les traits identitaires étant éminemment sociaux, relationnels et mobilisables à des fins politiques, il y a intérêt à examiner les rapports entretenus par la géométrie des appartenances avec le caractère acquis ou primordial qu'on attribue à ces traits.

Sans qu'il n'y ait lieu de généraliser les résultats au-delà des échantillons observés, on discerne quelques tendances qui méritent d'être rapportées.

D'abord, la perception qu'un trait identitaire s'acquiert avec le temps peut *favoriser*, dans certaines circonstances, la représentation que ce trait soit séparé de la citoyenneté ou ne la recoupe que partiellement; c'est ce qu'on observe dans les échantillons de Provence et de Belgique :

- dans l'échantillon de Louvain-la-Neuve, ceux qui considèrent que leur appartenance linguistique est acquise semblent nettement plus portés à décrire leur citoyenneté et leur appartenance linguistique comme des identités séparées ou qui ne se recourent que partiellement;

9. On retiendra que l'enquête demandait aux sujets d'Ottawa et de Louvain-la-Neuve d'indiquer d'abord si *leur* citoyenneté, *leur* appartenance à un groupe linguistique et ethnique, *leur* identification à une région ou province étaient de nature primordiale ou acquise, puis de préciser ce qu'ils entendaient par «primordial» ou «acquis», afin de déterminer la correspondance de leur réponse aux concepts définis par Laponce. À tous les sujets d'Aix-en-Provence et aux sujets de Moncton qui s'identifiaient comme Acadiens, le questionnaire demandait plutôt si *on* naissait avec les traits mentionnés ou si *on* les acquérait avec le temps, puis d'expliquer leur réponse.

- parmi ceux qui s'identifient comme Provençaux dans l'échantillon d'Aix-en-Provence, la majorité de ceux qui pensent qu'on « devient Provençal avec le temps » affichent soit des identités française et provençale séparées, soit des identités française et provençale qui ne se recoupent que partiellement.

D'autre part, la perception qu'un trait identitaire s'acquiert avec le temps, peut *défavoriser*, dans certaines circonstances, la représentation que ce trait soit séparé de la citoyenneté ou ne la recoupe que partiellement; c'est ce qu'on observe en milieu minoritaire francophone au Canada :

- dans l'échantillon de Moncton, parmi ceux qui sont nés au Nouveau-Brunswick et s'identifient comme Acadiens, les sujets qui estiment qu'on « devient Acadien avec le temps » semblent *moins* susceptibles de décrire l'identité acadienne comme un trait séparé de la citoyenneté canadienne ou ne la recoupant que partiellement;
- dans l'échantillon francophone d'Ottawa, parmi ceux qui s'identifient au groupe ethnique « canadien-français » ou à une communauté minoritaire de langue française hors du Québec, les sujets qui estiment que l'appartenance à un groupe est acquise semblent *moins* susceptibles de décrire leur appartenance ethnique comme un trait séparé de la citoyenneté canadienne ou ne la recoupant que partiellement.

De tels résultats illustrent bien l'enchevêtrement des différents traits identitaires et notamment la complexité de l'écheveau que forment les multiples représentations associées à la citoyenneté.

Au-delà des droits et devoirs accompagnant depuis toujours la citoyenneté, celle-ci s'inscrit dans un contexte politico-culturel qui regorge d'enjeux moraux et symboliques, au cœur desquels on retrouve inévitablement la question identitaire si vitale dans les petites sociétés. S'il est vrai que la politique de la citoyenneté est plus que jamais une politique d'identité davantage qu'une politique d'intérêts matériels (Brubaker, 1992, p. 182), il faut de plus amples recherches pour révéler dans quelle mesure les expériences vécues constituent des éléments permettant de mieux comprendre l'influence des variables subjectives et en particulier des représentations qu'on se fait du caractère primordial ou acquis des traits identitaires sur la géométrie des appartenances dans les petites sociétés.

CONCLUSION

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête internationale sur les sentiments d'appartenance méritent une analyse plus approfondie, prudente et audacieuse à la fois. Prudente, car la technique d'enquête ne permet pas de généralisation facile. Audacieuse, car les hypothèses qu'on

peut en dériver pourraient se révéler de la plus haute pertinence pour la sage gouverne des petites sociétés qui sont de plus en plus plurielles et souvent rivales (Pestiau, 1999, ch. VI).

En examinant les traits contribuant à la géométrie des appartenances, on a d'abord sans peine confirmé l'existence de non seulement trois (comme le proposait Laponce), mais au moins quatre patrons de configurations des rapports entretenus par les traits identitaires les uns avec les autres : appartenances séparées, qui se recoupent partiellement, encastrées, fondues. Ce résultat rejoint d'autres analyses récentes qui montrent que, même lorsqu'une carte cognitive ou évaluative semble à première vue unidimensionnelle, elle peut masquer une structure plus complexe qu'il ne faut pas perdre de vue si l'on désire en comprendre la signification (voir l'analyse des attitudes face aux politiques de l'Union européenne par Gabel et Anderson, 2002).

Les données recueillies dans le cadre de l'enquête internationale sur les sentiments d'appartenance ont aussi permis d'explorer trois pistes menant à des facteurs paraissant influencer la géométrie des appartenances : le lieu d'où l'on vient, le nom que l'on donne à ses appartenances et le caractère primordial ou acquis qu'on leur attribue. Les modulations suscitées par ces trois variables suggèrent de nouvelles questions et quelques hypothèses touchant surtout la présence du patron d'identités séparées parmi l'ensemble des configurations d'appartenance observables.

S'il est exact que les petites sociétés constituent un des derniers lieux où les citoyens individuels ne se sentent pas complètement inefficaces et impuissants face aux grands enjeux contemporains, comme Dahl et Tufte (1973) l'ont soutenu avant même que «mondialisation» ne fasse partie du vocabulaire quotidien, y aurait-il alors un lien entre le sentiment d'efficacité politique et la géométrie des appartenances? Quand on s'identifie à des sociétés de tailles différentes (comme son pays d'une part, sa province ou sa région d'autre part), se sent-on plus efficace pour intervenir dans les débats de la plus petite de ces sociétés (et ainsi donner raison à Rousseau et Montesquieu contre Hamilton et Madison)?

On peut aussi se demander de manière générale quelles sont les expériences de vie susceptibles de modifier la géométrie des appartenances d'une personne, et dans quelle mesure les gens peuvent s'imaginer qu'il leur soit possible de changer de groupe d'appartenance (changer non seulement de citoyenneté, mais aussi de groupe ethnique ou linguistique, de religion ou de sexe). À un niveau sociétal, on peut bien sûr se demander quelles sont les conditions aptes à changer le patron d'appartenances le plus couramment observable dans une petite société.

Dans les échantillons d'Ottawa et Moncton, donner à son groupe ethnique le nom d'une collectivité minoritaire de langue française (comme «Canadien français», «Franco-Ontarien», «Acadien») et attribuer un caractère acquis à l'appartenance à ce groupe semblent prédisposer à des patrons où

l'appartenance ethnique et la citoyenneté sont plus intimement liées. Dans une situation de minorité canadienne de langue française, considérer ce trait comme acquis plutôt que primordial susciterait moins de patrons d'identités séparées.

Pour leur part, les sujets européens qui tiennent pour acquises l'identité provençale ou l'appartenance linguistique des Belges francophones semblent plus portés à envisager comme traits séparés leur citoyenneté et leur groupe d'appartenance: dans le contexte européen, considérer un trait comme acquis susciterait au contraire plus de patrons d'identités séparées¹⁰.

Les sujets nés hors de Provence mais y vivant et s'identifiant même comme Provençaux, les Bruxellois et les Flamands étudiant en Wallonie, les francophones d'origine canadienne nés hors du Québec et étudiant à Ottawa ont en commun d'être moins disposés à envisager comme traits séparés leur citoyenneté et leur groupe d'appartenance. Les sujets originaires d'un milieu les ayant mis en contact avec les groupes prédominants dans leurs sociétés respectives sembleraient moins portés sur les patrons d'identités séparées.

L'exploration des deux dernières hypothèses, en faisant appel au vécu des sujets, permettrait de jeter davantage d'éclairage sur cet aspect de l'acculturation ou du rapport prépondérant–subordonné qu'Elwert (2000, p. 199) appelle la «nostrification», cette transformation sociale par laquelle des éléments d'abord perçus comme étrangers sont incorporés et l'altérité transformée en un «nous». Comme pour un Français d'habiter (au propre comme au figuré) la cabane de sa fiancée au Canada.

*Mais je rêve d'y emmener
Celui qui voudra me suivre
Viens avec moi si tu veux vivre
Au cher pays où je suis née
À quoi bon chercher ailleurs
Je sais bien que le bonheur
Il est là
Dans ma cabane au Canada*
RENAUD, 2001

10. L'enquête ne comportant pas de question sur l'identité supra-nationale, on ne peut que spéculer sur la place occupée par l'identité européenne dans la configuration des sentiments d'appartenance.

BIBLIOGRAPHIE

- ANDERSON, B. (1996). *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte.
- AMSELLE, J.-L. (1990). *Logiques métisses: anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot.
- ASSAYAG, J. (2001). *L'Inde, désir de nation*, Paris, Odile Jacob.
- BAILLARGEON, J.-P. (2002). *Transmission de la culture, petites sociétés, mondialisation*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- BARTH, F. (1969). *Ethnic Groups and Boundaries: The Social Organization of Culture Differences*, London, Allen and Unwin.
- BAUMEISTER, R.F. (1986). *Identity: Cultural Change and the struggle for Self*, Oxford, Oxford University Press.
- BENEDICT, B. (1967). «Sociological Aspects of Smallness», dans B. Benedict (dir.), *Problems of Smaller Territories*, London, Athlone Press, p. 45-55.
- BERGER, J., B.P. COHEN et M. Jr. ZELDITCH (1972). «Status Characteristics and Social Interaction», *American Sociological Review*, vol. 37, p. 241-255.
- BRETON, R. (1994). «Modalités d'appartenance aux francophonies minoritaires: Essai de typologie», *Sociologie et Sociétés*, vol. XXVI, p. 59-69.
- BRUBAKER, R. (1992). *Citizenship and Nationhood in France and Germany*, Cambridge, Harvard University Press.
- DAHL, R.A. et E.R. TUFTE (1973). *Size and Democracy*, Stanford, CA (USA), Stanford University Press.
- EISENSTADT, S.N. (1985). «Reflections on Centre-Periphery Relations and Small European States», dans R. Alapuro *et al.* (dir.), *Small States in Comparative Perspective*, Oslo, Norwegian University Press, p. 41-49.
- ELWERT, G. (2000). «Autour d'un livre. "Globalization and Identity. Dialectics of Flow and Closure", de P. Geschiere et B. Meyer – Le point de vue de Georg Elwert», *Politique Africaine*, n° 78, juin, p. 197-200.
- FINKIELKRAUT, A. (1999). *L'ingratitude: Conversation sur notre temps*, Paris, Gallimard, Montréal, Québec/Amérique.
- FUSTEL DE COULANGES, D.-N. (1963 [1900]). *La Cité Antique*, Paris, Hachette.
- GABEL, M.J. et C.J. ANDERSON (2002). «The Structures of Citizen Attitudes and the European Political Space», *Comparative Political Studies*, vol. XXXV, n° 8 (octobre), p. 893-913.
- GERBIER, A. (1989). «Renaud passe du HLM à la cabane au Canada», *Libération* [Paris], 13 et 14 mai.
- GINGRAS, F.-P. (2003). «Quelques identités qui comptent: la hiérarchie des traits identitaires chez des lycéens de Provence et ailleurs», *Dialogues Politiques: Revue Plurielle de Science Politique*, 2, <<http://www.la-science-politique.com/revue/revue2/papier7.htm>>.
- GINGRAS, F.-P. (2002). «Appartenance linguistique et identité plurielle chez les jeunes universitaires au Canada, en France et en Belgique», Colloque sur la Gouvernance linguistique: le Canada en perspective, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Ottawa, 16 mars.

- GINGRAS, F.-P. et J. LAPONCE (2003). «The Sense of Belonging Among Canadian University Students», dans F.-P. Gingras (dir.), *Multiple Identities: The Sense of Belonging Among Preponderant and Subordinate Groups*, Lanham MD (USA), Lexington (à paraître).
- GINGRAS, F.-P. et J. LAPONCE (2000). «À la recherche des représentations d'appartenance», dans M. Potvin, B. Fournier et Y. Couture (dir.), *L'individu et le citoyen dans la société moderne*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 165-184.
- GLAZER, N. et D.P. MOYNIHAN (1975). *Ethnicity: Theory and Experience*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- GUILD, E. et P. MINDERHOUD (2000). *Security of Residence and Expulsion: Protection of Aliens in Europe*, The Hague, Kluwer Law International.
- KLOPËÏË, V. (2000). «Reflection of the Processes of Ethnic Self Identification in Official Statistics», Conférence de l'Association internationale pour la statistique officielle, 4-8 septembre, Montreux, Suisse, <http://www.statistik.admin.ch/about/international/klopccic_final_paper.doc>.
- KOHR, L. (1957). *The Breakdown of Nations*, New York, Rinehart.
- LAPONCE, J. (2003). «A Typology of Multiple Ethnic Identities», dans F.-P. Gingras (dir.), *Multiple Identities: The Sense of Belonging Among Preponderant and Subordinate Groups*, Lanham MD (USA), Lexington (à paraître, 2003).
- LAPONCE, J. (1992). «L'identité ethnique du simple au composé: Essai de typologie», dans J.-W. Lapierre, V. Lemieux et J. Zylberberg, *Être contemporain: Mélanges en l'honneur de Gérard Bergeron*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, p. 249-269.
- LE BRAS, H. (2000). *Essai de géométrie sociale*, Paris, Odile Jacob.
- LIJPHART, A. (1977). *Democracy in Plural Society*, New Haven, Yale University Press.
- LOWENTHAL, D. (1987). «Social Features», dans C. Clarke et T. Payne, *Politics, Security and Development in Small States*, London, Allen & Unwin, p. 26-49.
- MONTESQUIEU, C. DE et BARON DE SECONDAT (1748). *De l'esprit des loix*, Genève, Barillot.
- NEUMANN, I.B. (1998). *Uses of the Other: «The East» in European Identity Formation*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- OTT, D. (2000). *Small Is Democratic. An Examination of State Size and Democratic Development*, New York, Garland.
- PESTIAU, J. (1999). *Les citoyens du bazar*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval.
- RENAUD, L. (2001). «Ma cabane au canada» [Paroles de M. Brocey, musique de L. Gasté, 1948] dans *Ma cabane au canada* [CD], Paris, EPM musique, 1^{re} page.
- RIGGS, F.W. (1985). *Ethnicity – Intercoccta Glossary: Concepts and Terms Used in Ethnicity Research*, Paris, International Social Science Council, Standing Committee on Conceptual and Terminological Analysis. International Conceptual Encyclopedia for the Social Sciences, vol. 1.
- SAADOUN, L. (2002). «La culture générale, entre “art de la distinction” et “politiquement correct”», *Dialogues Politiques: Revue Plurielle de Science Politique*, 1, <<http://www.la-science-politique.com/revue/revue1/article13.htm>>.

- SAID, E.W. (1979). «Visions of National Identity in Palestine and Lebanon», dans P. Worsley et P. Kitromilides, *Small States in the Modern World: The Conditions of Survival* (revised edition), Nicosia, The New Cyprus Association, The Cyprus Sociological Association & The Co-Ordinating Committee of Scientific and Cultural Organisations, p. 125-142.
- SCHUMACHER, E.E. (1973). *Small Is Beautiful: Economics as if People Really Mattered*, New York, Harper & Row.
- SARKOZY, N. (2002). Intervention aux assises des libertés locales, séance sur la culture et le patrimoine, 25 octobre, Porto-Vecchio (Corse), <<http://www.corse.pref.gouv.fr/pages/ac/adminpages/uploads/corse%20porto%20vecchio.doc>>.
- SMITH-LOVIN, L. (2003). «Self, Identity and Interaction in an Ecology of Identities», dans P.J. Burke *et al.*, *Advances in identity Theory and Research*, New York, Kluwer/Plenum, p. 167-178.
- STAËL HOLSTEIN, [Germaine] Baronne De (1813). *De l'Allemagne*, 2^e éd., Londres, John Murray.
- SUCIC, D.-S. (1996). «The Fragmentation of Serbo-Croatian Into Three New Languages», *Transition*, vol. 2, n° 24, 29 novembre, <<http://archive.tol.cz/publications/transition/features/feature.v02n24.html>>.
- VENNE, M. (2001). «Occuper le Territoire», *Le Devoir*, 19 mars, p. A6.
- VUKADINOVIC, V. (2002). «Le Serbo-Croate : Langue morte ou vivante?», *Regard sur l'est*, n° 30 (juillet-septembre), <<http://www.regard-est.com/revue/numero30/art30-serbocroate.htm>>.

LA PARADIPLOMATIE IDENTITAIRE DES PETITES NATIONS

Une emphase sur le cas du Québec et de la Catalogne

STÉPHANE PAQUIN

«L'essentiel n'est plus de maîtriser un territoire
mais d'accéder à un réseau.»

Jean-Marie GUÉHENNO,

La fin de la Démocratie, 1993

Les représentations classiques des relations internationales et de la politique comparée n'ont jamais fait la part belle aux petites nations comme le Québec ou la Catalogne. Malgré d'heureuses mais rares exceptions, la conception des internationalistes ou des spécialistes de la politique comparée est double en ce qui concerne les petites nations. Elles sont soit des acteurs sans importance ou bien des «mouvements de révoltes contre la modernité» nourris d'ethnisme, de racisme et d'exclusion. Dans les deux cas, ces petites sociétés sont en sursis. Sous les forces de ce que l'on appelait autrefois la modernisation et que l'on nomme parfois aujourd'hui la mondialisation, on ne voit pas comment de petits ensembles culturels arriveront à se reproduire. Au pire, pense-t-on, les petites nations vont se folkloriser inexorablement comme les Cajuns en Louisiane. Même si cette idée est largement diffusée, elle se révèle néanmoins fausse.

Elle est fausse car la modernisation ou la mondialisation a également fait en sorte d'augmenter la conscience culturelle que les petites nations ont d'elles-mêmes en rendant leurs membres davantage conscients de leur différence et de leur fragilité. Comme le souligne Alain Finkielkraut et avant lui Milan Kundera, les petites nations: «sont avant tout petites par la conscience qu'elles ont de leur précarité» (Gouvernement du Québec, 2001, p. 29). Les entrepreneurs identitaires ont ainsi réagi aux effets assimilateurs

de la modernisation et de la mondialisation et se sont lancés dans des entreprises de construction de la nation comme ce fut le cas au Québec dans les années 1960 et en Catalogne dans les années 1980 (Paquin, 2001).

Les petites nations, du moins celles qui en ont la capacité comme le Québec et la Catalogne, reprennent l'avantage, elles prennent leur revanche sur l'Histoire. Loin d'être assimilée, leur culture s'exporte dans le monde, loin d'être sous-développés, leur société civile et leur pluralisme associatif sont très développés. Leur niveau de vie par habitant caracole au sommet. Leur population est très instruite et, en Catalogne et au Québec, souvent bilingue, voire trilingue.

Au Québec, par exemple, jamais on a autant parlé français. Le renversement de tendance est surprenant car il y a 50 ans Montréal était une ville au visage essentiellement anglophone. Aujourd'hui, certains auteurs nous assurent que 94 % des Québécois disent parler le français (Bouchard, 1999, p. 63). La moitié de la population active est bilingue. À Montréal, ce chiffre grimpe à 64 %. De plus, 16 % de la population québécoise est polyglotte. Au niveau de l'éducation, 40 % des 25 à 64 ans ont fait des études post-secondaires, ce qui représente un des meilleurs taux des pays de l'OCDE. Si on ne parle que des enfants de la Révolution tranquille, le Québec se hisse au sommet¹.

Selon Julien Lampron, «Le PIB par habitant du Québec est supérieur à celui de l'Allemagne, ce qui lui permettrait d'occuper pour 2000, le 14^e rang des pays de l'OCDE. Pour la même année, le PIB du Québec s'est élevé à 225 milliards de dollars, ce qui le placerait au 19^e rang des pays de l'OCDE» (Lampron, 2001, p. 51). Aujourd'hui, le Québec se classe parmi les dix premiers au monde en ingénierie, en technologie de l'information, en multimédia, en biotechnologie et en hydroélectricité (Lisée, 2000, p. 21). Le Québec est la sixième puissance en ce qui concerne l'aéronautique. Dans l'économie canadienne, le Québec représente, en 2000, 50 % des technologies de l'information, 50 % de la production spatiale, 45 % de l'industrie pharmaceutique, 40 % des entreprises en biotechnologie, 38 % des exportations canadiennes de haute technologie. En ce qui concerne les nouvelles technologies, le Québec compte 3 400 entreprises dont une centaine de multinationales. Il est un des chefs de file dans la téléphonie cellulaire, la transmission sans fil, la fibre optique et le multimédia². De plus, selon la revue américaine *Wired*, Montréal est du nombre des meilleures villes *high-tech* du monde.

1. Les données proviennent du site du ministère des Relations internationales du Québec <www.mri.gouv.qc.ca>.

2. *Idem*.

Depuis 1988, les exportations du Québec à destination des États-Unis ont fait un bon de 163 %. Les États-Unis, première puissance mondiale, sont le principal partenaire commercial du Québec. En 1996, le PIB du Québec était supérieur à celui du Danemark et de la Norvège et équivalait à celui de la Finlande et de la Nouvelle-Zélande réunis (Bariteau, 1998, p. 50). Selon Jean-François Lisée, ancien conseiller de Jacques Parizeau et de Lucien Bouchard, le « grand bond des exportations fait en sorte que le Québec livre aujourd'hui hors de ses frontières près de 60 % de ce qu'il produit, ce qui le place parmi les cinq économies industrielles les plus "mondialisées" qui soient » (Lisée, 2001, p. 23). Pas mal pour une nation qui était appelée à disparaître...

La Catalogne, lourdement affaiblie par le régime franquiste, s'en sort également bien. Elle est aujourd'hui une société globale. Elle peut être considérée comme telle car, à l'intérieur de l'ensemble espagnol, elle forme une société complète, distincte et qui possède une culture spécifique (Dieckhoff, 2000, p. 123). La Catalogne est dotée d'une société civile où le pluralisme associatif et la vie économique sont très importants, plus que dans le reste de l'Espagne (McRoberts, 2001, p. 4). On y dénombre plus de 25 000 associations et plus de 4 500 entreprises. La Catalogne compte également plusieurs syndicats, rassemblements patronaux et universités de grande qualité.

La langue catalane en danger de disparition sous le franquisme renaît grâce, entre autres, à la *Loi sur la normalisation linguistique en Catalogne* de 1983. Aujourd'hui 94,97 % de la population en Catalogne disent comprendre le Catalan, 75,30 % affirment pouvoir le parler, 72,35 % le lire et 45,84 % l'écrire. Tous ces indicateurs sont en forte hausse depuis 1983³.

La performance économique de la Catalogne est également impressionnante. La Catalogne, c'est 6,3 % du territoire espagnol, 15,5 % de sa population, 20 % de sa production totale, 25 % de sa production industrielle et 27 % des exportations de la production industrielle de l'Espagne (Catalonia Office of Foreign Investment, 2000, p. 2). Avec une population comparable à celle du Danemark, l'économie de la Catalogne dépasse en volume celle du Portugal et est le double de celle de l'Irlande. Son PIB *per capita* est l'équivalent de celui du Royaume-Uni (Catalonia Office of Foreign Investment, 2000, p. 2).

La Catalogne s'internationalise rapidement. Cette tendance s'est accentuée encore plus avec l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne en 1986. De 1969 à 1986, ses exportations sont passées de 6,9 % à 16,9 % de son PIB. Depuis 1990, ses exportations représentent plus de 40 % de son PIB. Même si la Catalogne s'en sort globalement mieux que le reste de l'Espagne, la concurrence internationale a provoqué de sérieux problèmes

3. Ces données sont disponibles sur le site de Jacques Leclerc de l'Université Laval <<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/index.shtml>>.

d'ajustements. La nouvelle concurrence internationale fait en sorte que la modernisation de la Catalogne devient le leitmotiv des politiciens catalans. La modernisation est un objectif prioritaire du projet national.

Les stratégies de développement des petites nations ne se limitent pas à la politique interne. De plus en plus, les petites nations sont également actives en relations internationales. Elles mettent en œuvre une *paradiplomatie identitaire*, c'est-à-dire une paradiplomatie ou une politique étrangère subétatique dont l'objectif fondamental est le renforcement ou la construction de la nation minoritaire dans le cadre d'un pays multinational. La paradiplomatie identitaire est différente de la protodiplomatie en ce sens que l'objectif n'est pas la réalisation de l'indépendance. L'objectif des entrepreneurs identitaires est d'aller chercher les ressources qui leur font défaut à l'interne en plus de chercher à faire reconnaître comme nation au niveau international, processus essentiel de toute tentative de construction de la nation. Le phénomène de la paradiplomatie identitaire est important et il est sous-étudié.

Le but de cet article est d'exposer les stratégies commerciales et identitaires des petites nations que sont le Québec et la Catalogne. Mais avant d'exposer leurs stratégies internationales, nous allons élaborer sur ce qu'est la paradiplomatie.

LA PARADIPLOMATIE

Une paradiplomatie est mise en œuvre lorsqu'un mandat est donné à des représentants officiels par un gouvernement subétatique de négocier avec des acteurs internationaux. La politique économique et commerciale, la promotion des investissements étrangers et l'attraction de centres de décision, la promotion des exportations, la science et la technologie, l'énergie, l'environnement, l'éducation, l'immigration et la mobilité des personnes, les relations multilatérales, le développement international et les droits de l'Homme forment les grands dossiers paradiplomatiques. Les acteurs paradiplomatiques se désintéressent en général des questions de sécurité militaire, mais pas totalement. Une distinction doit être apportée entre les politiques étrangères étatique et subétatique pour lesquelles des acteurs sont dûment mandatés par un gouvernement et l'internationalisation. Cette dernière est liée à l'essor des réseaux internationaux conférant ainsi à presque tous les domaines d'action de l'État contemporain une dimension internationale.

Le phénomène paradiplomatique est important, il est intensif, extensif et permanent. Les acteurs de la paradiplomatie et de la paradiplomatie identitaire ont une bonne marge d'autonomie, de nombreuses ressources, souvent plus que la vaste majorité des États souverains et ils ont de plus en plus d'influence sur la politique internationale.

Sur le plan de leur statut d'acteurs internationaux, les entités subétatiques possèdent également certains avantages sur les États-nations. Ces avantages proviennent de leur statut ambigu qui est à la fois, selon l'expression de James Rosenau, « sovereignty-bound » et « sovereignty-free » (Rosenau, 1990, p. 36). Leur localisation au sein d'un État souverain (*sovereignty-bound*) leur permet d'avoir accès aux décideurs du gouvernement central, ce qui inclut les acteurs de la politique étrangère d'un pays. Partager la souveraineté avec le gouvernement central offre une raison de se construire une présence internationale. Contrairement aux ONG, elles peuvent même avoir un accès privilégié aux réseaux diplomatiques internationaux et aux négociations internationales.

Le statut d'acteur « sovereignty-free » leur permet toutefois d'agir plus librement qu'un État indépendant. Elles ont ainsi certains des avantages associés aux ONG. Les entités subétatiques peuvent, par exemple, aller défendre leur cause dans les tribunaux étrangers, une impossibilité pour les pays souverains.

La paradiplomatie est un phénomène important car elle touche à tous les domaines d'action internationaux, même les questions militaires, de coopération et de développement et de droits de l'homme. La gamme des outils paradiplomatiques est presque aussi importante que celle de la diplomatie des États-centraux, à l'exception fondamentale du recours à la force militaire (Philippart, 1997, p. 6). En effet, les entités subétatiques envoient des missions d'études et de prospection à l'étranger, elles participent aux foires commerciales et à des forums internationaux tel le forum de Davos, elles financent des campagnes de relations publiques pour accroître les exportations et attirer les investissements, elles mettent sur pied des visites officielles avec d'autres leaders régionaux ou de pays souverains, elles érigent un ministère compétent en matière de relations internationales, elles ouvrent des représentations ou des délégations à l'étranger, elles décident de politiques bilatérales et multilatérales, elles édifient des institutions de coopération régionales ou transrégionales. Il arrive que certaines régions participent, au sein de la délégation de leur pays, à des rencontres d'institutions internationales comme l'ONU, l'OMC, l'Union européenne ou l'UNESCO. Les régions multiplient également les ententes ou les accords avec d'autres régions comme avec des pays souverains (Philippart, 1997, p. 6).

LA PARADIPLOMATIE DU COMMERCE AU QUÉBEC ET EN CATALOGNE

L'avènement des États subétatiques en relations internationales est lié, en partie, à la crise de l'État-nation et au processus de mondialisation de l'économie. Les transformations internationales sur le plan économique conduisent à une nouvelle division internationale du travail : la concurrence entre les États souverains pour l'acquisition de nouveaux territoires

est aujourd'hui remplacée par la concurrence entre les États subétatiques et les grands espaces métropolitains pour l'acquisition de parts de marché mondiales.

Avec la dépendance accrue de la croissance aux exportations, les régions et les villes qui en ont les moyens, agissent sur la scène internationale, ne serait-ce que pour soutenir les exportations et attirer des investissements étrangers (Soldatos, 1993). Il existe alors une logique fonctionnaliste évidente qui explique la projection internationale des entités subétatiques: les besoins de développement et de croissance économique. Afin d'attirer les investissements étrangers, les gouvernements subétatiques sont forcés de faire de la représentation auprès des entreprises multinationales pour inciter leur implantation ou leur maintien dans leur région. Attirer une grande multinationale dans sa région est même un motif de fierté pour les hommes politiques qui en sont responsables⁴.

Au Québec, les questions économiques sont la priorité du gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec est favorable au libre-échange et à l'internationalisation de son économie. Un nombre croissant d'entreprises québécoises et même de sociétés publiques s'implantent dans les Amériques et en Europe, ce qui favorise l'internationalisation du Québec. La Caisse de dépôt et de placement du Québec et Hydro-Québec au niveau des sociétés d'État et les multinationales québécoises comme Quebecor, Power Corporation, Bombardier ou Alcan en sont de bons exemples.

Le ministère des Relations internationales (MRI) soutient que la prospérité économique du Québec est fortement liée à cette capacité des acteurs économiques du Québec à conquérir les marchés étrangers. La prospérité du Québec dépend également de leurs investissements à l'étranger et de la capacité des Québécois à attirer au Québec des investissements étrangers. Le MRI constate également qu'un nombre croissant d'emploi dépend de ce qui est exporté à l'étranger. Pour assurer l'accès des produits québécois à un nombre croissant de marchés, le gouvernement du Québec favorise le renforcement et l'élargissement des accords multilatéraux de libéralisation des échanges. Dans tous les forums internationaux auxquels il peut avoir accès, il appuie l'élimination graduelle et ordonnée des obstacles au commerce international tout en veillant à ménager les transitions les plus adéquates aux secteurs de son économie québécoise vulnérables à la concurrence accrue. C'est en fonction de ces orientations que le Québec a participé activement à la définition de la position canadienne dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange canado-américain (ALE), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Acte final de

4. Entretien avec Jordi Serret i Berniez, directeur du Consorci de Promoció Comercial de Catalunya (COPCA), le 17 avril 2001 à Barcelone.

l'Uruguay Round. Sur le marché canadien, le Québec s'est engagé, de concert avec les autres gouvernements provinciaux, à éliminer les barrières au commerce interprovincial⁵. Afin d'attirer encore plus d'investissements étrangers, le gouvernement du Québec s'est récemment fixé pour objectif de devenir, entre 2006 et 2010, un des dix territoires les plus compétitifs ou attractifs au monde (Gouvernement du Québec, 1998).

En Catalogne, la politique économique, la paradiplomatie du commerce et de l'investissement, sont certainement le moteur de l'activité internationale de la Catalogne⁶. Pour Jordi Pujol, Président de la Catalogne, le développement économique de la Catalogne est une question de survie nationale. C'est pour cela que la diplomatie catalane va être au service de cet objectif. Sur l'axe économique, le gouvernement catalan va favoriser deux types de politique. Le premier type vise à diffuser des données fondamentales sur la Catalogne, sur son dynamisme économique, sur ses industries, sur sa société, sur la qualité de son enseignement supérieur, etc. Le second type d'activités vise à attirer les investissements étrangers. On va mettre sur pied des institutions qui sont chargées d'avoir une attitude offensive sur la question de l'attraction des investissements étrangers.

La concurrence pour attirer les investissements étrangers n'est cependant pas une donnée universelle. Seulement un nombre déterminé de régions sont effectivement dans la course. Ces régions doivent réunir un certain nombre de conditions pour être attrayantes pour les investisseurs (Michalet, 1999, p. 47). Les investisseurs exècrent l'incertitude, ce qui signifie qu'ils tentent de réduire au maximum les risques liés à leurs investissements. Pour diminuer ces risques, ils établissent un certain nombre de préalables à l'investissement comme la stabilité du régime politique et économique, un système de justice efficace et impartial. D'autres facteurs sont également considérés comme l'accès à un vaste marché, un système de communication et de transport de qualité, le tissu d'entreprises locales performant, le coût de l'immobilier ainsi que sa disponibilité, les coûts et la réglementation de la main-d'œuvre, les politiques environnementales, la qualité de vie dans une communauté, le niveau de taxation, les services et leurs coûts, les services aux entreprises et leurs coûts, les incitatifs gouvernementaux, l'éducation et les infrastructures de formation, la proximité des fournisseurs et les matériaux bruts et les ressources universitaires (Michalet, 1999, p. 85).

Les gouvernements feront ainsi le maximum afin répondre à ces critères. Cependant, dans un monde de rationalité limitée et d'information imparfaite, les gouvernements doivent également chercher à éclairer les

5. Les données proviennent du site du ministère des Relations internationales du Québec : www.mri.gouv.qc.ca.

6. Entretien avec Jordi Serret i Berniez, directeur du Consorci de Promociò Comercial de Catalunya (COPCA), le 17 avril 2001 à Barcelone.

investisseurs par des politiques de promotion des investissements. Ces politiques sont généralement le produit d'organismes gouvernementaux ou mixtes dont les techniques relèvent du marketing⁷. Le marketing des pays, des régions et des villes constitue une composante fondamentale de l'attractivité d'un territoire. Les techniques de promotion occupent une place de plus en plus importante, voire même prioritaire dans de nombreux pays, régions ou villes⁸. Les politiques de promotion comportent quatre volets : 1) la construction de l'image attractive ou ouverte aux affaires pour le territoire ; 2) la mise sur pied de services aux investisseurs potentiels ; 3) une politique de ciblage des investisseurs potentiels ; 4) les incitatifs financiers. Ces activités sont généralement prises en charge par des agences de promotion des investissements (API).

Le gouvernement catalan a mis sur pied plusieurs API comme le CIDEM ou le COPCA. Le CIDEM (Centre d'Informació i Desenvolupament Empresarial) est un centre de développement et d'information pour les investisseurs étrangers. Créée en 1985, cette institution cherche à faire la promotion des affaires en Catalogne en diffusant auprès des compagnies de l'information et des moyens nécessaires afin d'augmenter leur compétitivité, encourager leur innovation, la qualité de leur produit et leur productivité. Cette institution a également un prolongement international dont la mission particulière est d'attirer les investissements étrangers⁹. Le CIDEM est présent dans plusieurs grandes villes du monde comme Düsseldorf, New York ou Tokyo¹⁰.

Le COPCA (Consorci de Promoció Comercial del Catalunya) est un consortium de promotion commerciale de la Catalogne qui est composé du gouvernement catalan, de chambres de commerce, de plusieurs organisations sectorielles et exportatrices ainsi que des institutions liées aux entreprises. On dénombre en tout plus d'une centaine de membres institutionnels¹¹. Cette institution, créée en 1987 au sein du département du commerce, va rapidement être transférée au département de l'industrie puisque sa politique de promotion des exportations est complémentaire avec celle du CIDEM en ce qui concerne les investissements étrangers. Cette institution est évidemment présente en Catalogne et dans les principales villes européennes mais également dans des villes comme New York, Montréal, Tokyo, Pékin et

7. Entretien avec Marta Andreu, responsable du marketing, CIDEM, 20 avril 2001 à Barcelone.

8. Entretien avec M. Yves Gougeon, directeur d'Investissement Québec à Paris, le 30 octobre 2000.

9. Pour plus de détails, voir le site Internet à l'adresse suivante : <www.gencat.es/cidem/quees.html>.

10. Entretien avec Marta Andreu, responsable du marketing, CIDEM, 20 avril 2001 à Barcelone.

11. Entretien avec Jordi Serret i Berniez, directeur du Consorci de Promoció Comercial de Catalunya (COPCA), le 17 avril 2001 à Barcelone.

Singapour. Elle compte, à l'heure actuelle, près de 35 centres de promotions commerciales à l'étranger. D'autres communautés autonomes, comme les Canaries, l'Andalousie et Valence, ont également des antennes du même type à l'étranger.

Le gouvernement du Québec va également créer des API. Investissement Québec va être mis sur pied en 1998. Depuis sa fondation, Investissement Québec a participé à plus de 1 150 projets, prétendant que son intervention aura permis la création de 37 000 emplois et le maintien de 64 000 autres. Il soutient avoir généré plus de 6,6 milliards de dollars d'investissements. Cette jeune organisation du gouvernement du Québec a été reconnue à l'étranger par le magazine *Site Selection* comme l'une des dix meilleures agences de développement économique au monde¹².

Montréal International est une autre organisation active sur le plan international. Cet organisme privé sans but lucratif a été créé en 1996 à la suite du Sommet sur l'économie et l'emploi. Montréal International, qui est le fruit de l'initiative conjointe du gouvernement du Québec, du Canada et du secteur privé, a pour objectif la promotion économique de Montréal, la prospection d'investissements étrangers et l'accueil à Montréal d'organisations internationales. En 2000, Montréal International participe à l'installation de six organisations internationales comme l'Institut de statistique de l'UNESCO, et en 2001, il favorise l'implantation à Montréal de l'Agence mondiale antidopage. Aujourd'hui, 70 organisations internationales, 60 délégations étrangères et 80 centres financiers internationaux ont pignon sur rue à Montréal. Les partenaires de Montréal International sont le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, différents partenaires municipaux et des organismes à vocation économique (Montréal International, 2001).

Ces agences de promotion des investissements cherchent en général à créer une image positive pour l'investissement dans la région ou la ville qu'elles représentent. La construction d'une image positive est également fondamentale. Ce type de politique veut corriger les idées reçues, les stéréotypes qui tendent à dépeindre négativement le climat d'investissement dans la région¹³. Les préjugés influencent souvent de façon marquée les décisions d'investissements. Afin de contrer les effets d'une image négative, de nombreuses régions mettront sur pied des politiques dont la mission est d'informer les investisseurs potentiels des avantages de la région sur le plan des investissements et de traquer les investisseurs

12. Les données proviennent du site du ministère des Relations internationales du Québec : <www.mri.gouv.qc.ca>.

13. Entretien avec Marta Andreu, responsable du marketing, CIDEM, 20 avril 2001 à Barcelone.

potentiels. On construira des sites Internet, on couvrira les foires commerciales, on multipliera les missions économiques avec des politiciens, des gens d'affaires et des membres de la société civile, comme les syndicats¹⁴.

Le gouvernement du Québec, toujours très soucieux de l'image du Québec à l'étranger, mettra sur pied plusieurs programmes pour consolider l'image et la visibilité du Québec sur la scène internationale. Tous se rappellent au ministère des Relations internationales une série d'articles dans la presse allemande qui comparait Montréal à Sarajevo. Pour éviter à l'avenir ce type d'articles écrits par des journalistes visiblement incompetents ou paresseux, le gouvernement du Québec fondera en 1999 un programme d'invitation et d'accueil de personnalités étrangères. La mise en place de ce programme s'inscrit dans une stratégie d'affaires publiques sur la scène internationale et vise à sensibiliser les personnalités étrangères au Québec. D'autres programmes existent également. Parmi ceux-ci, on note un programme d'accueil de journalistes étrangers, un programme de bourses d'exemption de droits de scolarité majorés ou encore un programme d'appui aux événements internationaux multilatéraux. Le MRI prend également position à l'intention de la presse étrangère et offre une traduction systématique, en anglais et en espagnol, à l'intention des médias étrangers, d'articles reflétant la pluralité de points de vue de la presse québécoise. Ainsi, cherche-t-on à faciliter la tâche des journalistes étrangers qui avaient le mauvais réflexe de faire leurs recherches sur le Québec à partir de Toronto ou d'Ottawa. En trois ans, plus de 1 300 articles figurent sur le site Internet du gouvernement (Gouvernement du Québec, 2001, p. 53).

Entre avril 1999 et la fin du premier trimestre 2001, le gouvernement du Québec a participé à plus de 120 visites officielles de chefs d'État, chefs de gouvernement et ministres. Le premier ministre du Québec a conduit dix visites officielles à l'étranger et 106 ministres ont pris part à des missions internationales. Le premier ministre se rendait en France et en Catalogne au mois de mars 1999, aux États-Unis en avril et en octobre, au Mexique en mai, au Japon en septembre. En 2002, le premier ministre visitait la France en avril, l'Argentine et le Chili en mai et les États-Unis en septembre. Au cours du premier trimestre 2001, il s'est déplacé en Espagne, en Italie et en Chine. Il s'est également joint à l'équipe-Canada (Gouvernement du Québec, 2001, p. 51). Le gouvernement du Québec développera en outre une stratégie internationale pour combattre l'hostilité des groupes environnementalistes et des sympathisants des Amérindiens aux États-Unis qui condamnent la construction de barrages hydroélectriques. Les sommets de Davos seront particulièrement attirants pour les politiciens québécois. En

14. Entretien avec M. Yves Gougeon, directeur d'Investissement Québec à Paris, le 30 octobre 2000.

2002, Pauline Marois, la ministre des Finances du Québec, affirme avoir ramené du Sommet économique mondial, tenu spécialement à New York, 750 millions de dollars en contrats pour le Québec (Desrosiers, 2002).

Les gouvernements du Québec et de la Catalogne ont également élaboré de nombreux incitatifs financiers afin d'attirer sur leur territoire une entreprise. La chose semble inévitable car comme suggère Jean Matuszewski, président fondateur d'E&B DATA¹⁵, au sujet du Québec: «[...] à cause de notre petite population, de notre situation géographique, de notre langue, notre culture, de nos politiques sociales-démocrates, etc., le Québec est aussi folklorique aux yeux des Américains que l'Acadie l'est aux yeux des Québécois. Il faut au Québec des arguments forts (NDLR: des subventions) parce qu'on n'est pas dans le radar des investisseurs américains» (Froment, 2003).

Il n'y a pas que les États périphériques qui offrent beaucoup d'incitatifs aux entreprises. En effet, contrairement à la croyance populaire les États de New York, du Michigan, de la Floride font également preuve de prodigalité à l'égard des firmes multinationales. Ces politiques ont eu de bons résultats au Québec selon une étude préparée par E&B DATA. Le Québec se classerait second au Canada pour ce qui est des nouveaux projets d'investissement de 50 millions et plus (qu'ils soient étrangers ou pas et excluant les expansions). C'est l'Alberta qui est au premier rang alors que l'Ontario est au 5^e rang. De plus, comme le constate Jean Matuszewski: «Le Québec est dans le Top 10 en Amérique du Nord. Si nous voulons jouer dans la cour des grands, il faut y mettre le prix. Ce n'est pas une question d'idéologie, c'est la règle du jeu» (Froment, 2003).

Il est vrai que malgré des aides étatiques supérieures, le Québec n'attire que 18 % des investissements pour environ 24 % de la population canadienne. L'Ontario fait mieux à cet égard. Il faut cependant nuancer le portrait: puisque l'économie ontarienne est plus importante que celle du Québec, elle va toujours générer plus d'investissements car les modernisations ou les agrandissements d'une usine sont un investissement. Mais lorsque l'on isole les investissements mobiles, c'est-à-dire les investissements pour lesquels les entreprises ont le choix de la localisation, le Québec fait, selon Jean Matuszewski: «beaucoup mieux que l'Ontario» (Froment, 2003). Les investissements mobiles sont un excellent indicateur de la performance d'une économie et des politiques gouvernementales d'attraction des investissements.

Les stratégies internationales de la Catalogne sont également profitables car depuis près de deux décennies, elle obtient une proportion démesurée de l'investissement étranger en Espagne. À partir du milieu des

15. E&B DATA est une firme spécialisée en recherche économique qui a souvent des contrats gouvernementaux, que ce soit d'Industrie Canada, Développement économique Canada, le ministère des Finances du Québec ou Investissement Québec.

années 1980, en raison de l'entrée de l'Espagne dans la CEE, cette proportion augmentera encore plus. Entre 1984 et 1994 l'investissement étranger direct progressera (en termes réels) de 23 % en Catalogne comparativement à 19,5 % en Espagne. Pour toute la période, la Catalogne attirera environ un quart de l'investissement étranger en Espagne avec une population qui représente seulement 15,5 % du total espagnol. Sur le plan de l'investissement étranger, la Catalogne attire 26,43 % de l'investissement étranger espagnol, dont 36,47 % de l'investissement étranger industriel (Catalonia Office of Foreign Investment, 2000, p. 3). L'Espagne détient, pour sa part, le premier rang parmi les pays de l'OCDE en matière d'obtention d'investissements étrangers entre 1990 et 1996.

On constate également une diversification des sources d'investissement. Alors qu'en 1973 les investissements étrangers étaient essentiellement américains, aujourd'hui la France, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Japon et les Pays d'Asie du Sud-Est sont de gros investisseurs (McRoberts, 2001, p. 98). Plus de 2 200 firmes étrangères ont choisi de s'établir en Catalogne. Bien que très bien implantée en Méditerranée, la Catalogne s'inspire du modèle néerlandais pour étendre ses réseaux d'entreprises transnationales. Aujourd'hui, de nombreuses multinationales dans l'électronique, l'automobile, les rails de train et les produits chimiques ont choisi de s'installer en Catalogne. Parmi les plus connues, on note : BASF, Citibank, General Motors, Arthur Andersen, GEC Alsthom, Honda, Samsung, Pionner, Sony, Renault, Volvo, Nortel...

Les risques de dérapages, en ce qui concerne les incitatifs, sont cependant très importants. Lorsqu'une firme transnationale envisage d'investir, elle limite ses options à quelques sites, trois ou quatre, à peine. Elle invite ensuite les acteurs gouvernementaux à se livrer à une surenchère pour les gagner. C'est ce qui explique la remise en question des politiques gouvernementales de ces prédécesseurs par le nouveau gouvernement libéral de Jean Charest. C'est, pour les entités subétatiques, un problème d'autant qu'elles doivent offrir de nouveaux avantages aux entreprises déjà sur place pour neutraliser le maraudage exercé par d'autres États subétatiques. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est devenu, semble-t-il, un spécialiste dans cette pratique, particulièrement lorsqu'il est temps de viser les entreprises installées au Québec.

Certaines régions comme le Québec et la Catalogne tentent aussi de bâtir un modèle de développement fondé sur le partenariat entre le gouvernement et ses agences économiques et le secteur privé¹⁶. Cette stratégie, d'inspiration néocorporatiste, est cimentée par une culture et un projet politique axés sur l'édification de la nation-région. Alors que les politiques

16. Entretien avec Carles Duarte i Montserrat, Secretari general, Departament de la Presidència, Generalitat de Catalunya, 19 avril 2001.

d'autrefois visant à assurer aux locaux le contrôle de leur économie étaient associées au protectionnisme, aujourd'hui elles s'intègrent à un plan d'ensemble pour inclure la région dans les marchés internationaux (Balthazar, 1991). Le modèle le plus élaboré est, selon Michael Keating, le modèle québécois, le modèle du Québec inc. Avec ce modèle, les entreprises québécoises jouissent d'avantages pour faire face aux défis de la mondialisation en exploitant le potentiel productif de la concertation sociale. Cette politique est également en place en Catalogne. La politique internationale constitue une de ses caractéristiques fondamentales (Keating, 1999, p. 4).

Les régions transfrontalières mettront également en œuvre des politiques transfrontalières pour déployer des infrastructures de communication comme des infrastructures routières. Le gouvernement du Québec et de l'État de New York s'entendent pour améliorer les échanges le long du corridor Nord-Sud. On parle même de construire un TGV. Il existe déjà entre le Canada et les États-Unis une vingtaine de corridors de commerce entre les provinces canadiennes et les États américains créés par suite de la ratification de l'Accord de libre-échange et l'intensification du commerce transfrontalier Nord-Sud. Le gouvernement catalan a également favorisé avec les régions transfrontalières françaises ce type de politiques. Bientôt le TGV assurera la liaison jusqu'à Barcelone. Montpellier, Lyon ou Paris ne seront plus qu'à quelques heures de la ville catalane (Paquin, 2003a).

Les questions de compétitivité, la création de «super-régions» et d'alliances stratégiques transnationales rehaussent le rôle des régions¹⁷. Les stratégies de collaboration transfrontalières comme les Quatre moteurs pour l'Europe – dont est membre la Catalogne – encouragent la diffusion du savoir, notamment sur les plans technologique et scientifique. Ce type d'alliance a favorisé une redéfinition de l'espace de la part de ces régions et de ces villes en relation avec les forces de l'économie mondiale. Ces villes ou régions définissent leurs stratégies plus en fonction des défis de la mondialisation que des diktats de l'économie nationale.

NATIONALISME ET PARADIPLOMATIE

Les politiques de construction de la nation constituent une caractéristique fondamentale de tout projet nationaliste. Pour y arriver, certains leaders subétatiques élaborent des stratégies internationales. Les stratégies internationales des petites nations que sont le Québec et la Catalogne sont soutenues par un nouveau nationalisme qui est libre-échangiste. En effet, les effets de la mondialisation, loin de faire disparaître le nationalisme

17. Entretien avec Montserrat Riba, directrice de l'aire Europe, Generalitat de Catalunya, 18 avril 2001 à Barcelone.

québécois ou catalan, ont provoqué un changement de nature de ces nationalismes. Ce nouveau nationalisme, selon l'expression de Michael Keating, peut en dérouter plusieurs tant il ne correspond pas aux théories conventionnelles du nationalisme (Keating, 1997). En effet, la vaste majorité des spécialistes du nationalisme ont établi une relation étroite entre nationalisme et protectionnisme. Mais, depuis une vingtaine d'années, ces nationalismes se sont considérablement transformés sous les effets de la mondialisation. Plus encore, les nationalistes québécois et catalans ne constatent pas passivement la mondialisation, ils en sont les promoteurs en supportant le développement de l'intégration européenne ou de l'ALENA et la libéralisation des échanges (Paquin, 2001).

Les petites nations qui ont une culture et une langue propres sont susceptibles de s'aventurer sur l'échiquier international pour trouver les ressources et un soutien qui leur manquent à l'interne. C'est spécialement le cas lorsque les acteurs du centre sont hostiles aux demandes de protection culturelle et de reconnaissance de la nation. Le Québec édifiera très rapidement un ensemble de politiques de coopération (échange d'étudiants, de professeurs, rencontre alternée des premiers ministres, importation de modèles de développement et d'institutions publiques comme la Caisse de dépôt et de placement...) avec la France et les autres pays francophones pour renforcer la langue française et la nation québécoise. Compte tenu de la situation politique du Québec, le gouvernement du Québec ira chercher en France en 1980 comme en 1995, son appui en cas de victoire souverainiste. Le gouvernement du Québec approchera également les États-Unis pour obtenir l'argent nécessaire à la construction de l'État du Québec. C'est largement grâce à l'argent de Wall Street que les projets hydro-électriques québécois seront construits.

L'objectif fondamental de tout entrepreneur identitaire est la reconnaissance. Ce besoin de reconnaissance et de légitimation explique pourquoi le développement de paradiplomatie par des mouvements nationalistes subétatiques est une priorité. Il explique également pourquoi les mouvements nationalistes développent souvent une paradiplomatie de plus forte intensité. Le gouvernement catalan, par exemple, payera lors des Jeux olympiques de 1992 des publicités où il était écrit : «Où est Barcelone?». L'objectif de cette publicité était d'informer la population que Barcelone n'était pas en Espagne, mais en Catalogne. En 1994, cette fois dans le *New York Times*, la Generalitat de Catalogne propose une publicité où sur une grande page blanche figure un point représentant Barcelone. On y lit ensuite la question suivante : «Dans quel pays mettriez-vous ce point?». Plusieurs pages plus loin, on lit la réponse suivante : «La Catalogne est un pays en Espagne, qui a sa propre culture, sa langue et son identité... un pays dans lequel beaucoup d'entreprises étrangères ont investi et continuent d'investir... un pays qui a su obtenir les JO dans sa capitale» (Barber, 1996, p. 176). Une autre campagne parue dans le magazine *Newsweek* faisait l'amalgame de la culture catalane, celle de Dali, de Miro et de Pablo

Casals et la description de firmes multinationales. Le slogan publicitaire était : «La Catalogne, un pays moderne qui a des siècles de tradition» (Barber, 1996, p. 176). Le gouvernement catalan fera une promotion active de la langue catalane dans les départements d'espagnol des universités et les académies étrangères en plus d'avoir fait reconnaître le Catalan comme langue européenne. La diplomatie culturelle catalane va habilement jouer en convainquant l'UNESCO de déclarer la «Sant Jordi», qui se déroule le 23 avril et qui est une fête catalane de la rose et du livre, la «journée mondiale du livre». Cette projection internationale d'une fête catalane est source d'une grande fierté chez les dirigeants catalans¹⁸.

En Europe, les régions qui ont une identité culturelle distincte feront pression sur les États et les institutions pour promouvoir des langues et des cultures minoritaires. De nombreux efforts de lobby ont été faits auprès des institutions de l'Union européenne, du Conseil de l'Europe, ou de l'UNESCO. Les nations subétatiques feront également la promotion active de la clause de l'exception culturelle dans les traités de libéralisation économique régionale et mondiale. En 2002, le gouvernement du Québec convainquait les représentants de la société civile du Forum social mondial de Porto Alegre d'adopter une proposition visant la création d'un instrument international qui servirait à protéger et à promouvoir la diversité culturelle (Dutrisac, 2002). Cet «amendement Québec» propose que la diversité culturelle soit assurée par un instrument international contraignant qui permettra d'«exclure la culture des principes de libéralisation et de marchandisation».

La projection internationale peut également être une stratégie des entrepreneurs identitaires pour renforcer le sentiment identitaire à l'interne. Montrer le leader régional dans un contexte international a pour effet de rehausser son image et son prestige. Jordi Pujol excelle à ce jeu. Les stratégies internationales du président de Catalogne s'intègrent à une politique de relations publiques où le président incarne à lui seul la nation catalane. Avec ce prestige international, Jordi Pujol est en position de force lorsqu'il est question de négocier avec les autorités centrales (Paquin, 2003a).

Un autre trait significatif du nationalisme est la définition des besoins ou des intérêts de la nation. Lorsque les régions opèrent en relations internationales, elles sont obligées de se définir un «intérêt national» qui peut entrer en contradiction avec celui de l'État central. Au Canada, l'appui unanime des partis politiques québécois à l'ALENA a facilité sa ratification et déclenché de nombreuses tensions avec le reste du pays.

Le développement de paradiplomatie est également une lutte de pouvoir entre les mouvements nationalistes subétatiques et les acteurs du centre. L'attitude des gouvernements centraux vis-à-vis de l'intrusion de

18. Un de mes séjours en Catalogne coïncidait avec la fête de la Sant Jordi dont j'ai beaucoup entendu parler par les différentes personnes que j'ai eues en entrevue.

mouvements nationalistes subétatiques dans leur chasse gardée qu'est la politique étrangère et la représentation du pays à l'étranger, est au départ essentiellement négative. Les gouvernements centraux voient dans la perte du monopole un grave danger pour l'unité nationale et pour l'image de la nation à l'étranger. Il est bon de se rappeler que les acteurs du centre sont également nationalistes. L'attitude hostile des gouvernements centraux donne l'occasion aux entrepreneurs identitaires de mettre en œuvre une mobilisation sociale contre la prétention hégémonique du centre. Puisque la politique étrangère est perçue comme étant un domaine réservé de l'État, le développement de paradiplomatie devient dans ce contexte une lutte de pouvoir et de légitimité (Lecours et Moreno, 2001, p. 5).

Les régions, particulièrement celles avec une identité distincte, peuvent également chercher à utiliser leur diaspora à l'étranger pour augmenter leur influence politique et mobiliser des ressources. La diaspora irlandaise jouera un rôle important à de nombreuses occasions dans le conflit en Irlande du Nord et dans le processus politique. Dans d'autres cas, certaines minorités peuvent aller chercher l'appui de la mère-patrie pour leurs projets politiques ou pour leur développement social, économique ou politique. Le cas des relations entre le Québec et la France en est un exemple frappant.

CONCLUSION

Le développement de la paradiplomatie identitaire par les petites nations non souveraines comme le Québec et la Catalogne leur procure de nouveaux registres pour assurer la reproduction de leur culture et de leur nation en leur permettant d'aller chercher à l'international les ressources qui leur font défaut à l'interne. La paradiplomatie est aujourd'hui un élément inséparable de toutes tentatives de construction de la nation au niveau subétatique.

La paradiplomatie identitaire s'inscrit cependant également dans le cadre d'une lutte de pouvoir entre les acteurs politiques des petites nations et les acteurs du centre, ce qui peut rendre la paradiplomatie identitaire très conflictuelle. C'est ce qui explique la déclaration de Joseph Biden, représentant du Parti démocrate au comité du Sénat américain sur les affaires étrangères, pour qui : «En temps de paix, la politique étrangère du Canada consiste à mater le Québec¹⁹.»

19. Information tirée d'un reportage télévisé à TVA et repris sur le site Internet : <www.vigile.net>.

Il est vrai que l'attitude des gouvernements centraux vis-à-vis de l'intrusion des petites nations dans leur chasse gardée qu'est la politique étrangère et la représentation du pays à l'étranger, est au départ essentiellement négative. Les gouvernements centraux voient dans la perte du monopole un grave danger pour l'unité nationale et pour l'image de la nation à l'étranger. Il est bon de se rappeler que les acteurs du centre sont également nationalistes. L'attitude hostile des gouvernements centraux donne l'occasion aux entrepreneurs identitaires de mettre en œuvre une mobilisation sociale contre la prétention hégémonique du centre. Puisque la politique étrangère est perçue comme étant un domaine réservé de l'État, le développement de la paradiplomatie devient dans ce contexte une lutte de pouvoir et de légitimité.

Le développement d'une paradiplomatie identitaire n'est cependant pas obligatoirement synonyme de désordre et de conflit. Les Catalans ont, par exemple, réussi à consolider leurs relations internationales tout en favorisant une normalisation des rapports avec le gouvernement espagnol. On constate, à l'étude détaillée du cas catalan, qu'il n'y a plus de litiges devant les tribunaux, plus de positions internationales divergentes, plus vraiment de tentatives pour baliser les actions internationales du gouvernement catalan.

Le gouvernement de Catalogne, sous la direction du président Jordi Pujol, a adopté une stratégie particulière en ce qui concerne la mise en œuvre de sa politique étrangère. Il a en effet maintenu fragmentées les institutions de la politique étrangère catalane afin d'éviter les conflits avec les autorités de Madrid, qui sont particulièrement jalouses de leurs prérogatives internationales. Les réflexes centralisateurs du gouvernement espagnol et le peu d'expérience du quasi-fédéralisme ainsi que le manque de racines historiques de la pratique de la démocratie en Espagne, donc de la politique du compromis et de la négociation, ont poussé le gouvernement catalan à agir ainsi. Le gouvernement espagnol craint également l'éclatement de sa politique étrangère car il est à la recherche de légitimité internationale à la suite de la période franquiste durant laquelle l'Espagne a été marginalisée.

La défense de l'identité catalane ne signifie pas, pour Jordi Pujol, renfermer la Catalogne sur elle-même. La défense de l'identité catalane signifie s'ouvrir vers l'international en faisant une promotion active de la nation. Cette volonté de s'émanciper de l'État espagnol dans la conduite de ses relations internationales s'accompagne d'une démarche visant à rassurer les interlocuteurs étrangers, principalement lorsqu'ils sont des représentants d'États souverains, sur le respect par les Catalans de l'ordre constitutionnel espagnol (McRoberts, 2001, p. 82). Les Catalans cherchent à développer la nation catalane mais au sein de l'ordre constitutionnel existant. À ce sujet, Jordi Pujol a déjà déclaré que la Catalogne n'a pas une politique étrangère mais une «présence internationale». En Espagne et en Catalogne, on n'utilise presque jamais les expressions «politique internationale» ou «politique étrangère» lorsqu'on parle des

communautés autonomes. Les Catalans utilisent plutôt les expressions « projection internationale », « activités internationales » et, plus rarement, « relations internationales²⁰ ».

Les gouvernements espagnol et catalan ont mis sur pied des accords administratifs sectoriels sur une base permanente, notamment sur la participation de la Catalogne à la politique européenne de l'Espagne. Le gouvernement espagnol a déconcentré une partie de ses responsabilités en matière de politique étrangère. Dans le cas de la Catalogne, on note des manifestations internationales conjointes et, ce qui est déterminant, une perception positive des acteurs sur les plans politique et administratif à Barcelone et à Madrid (Paquin, 2003).

Le cas de la Catalogne démontre qu'il est possible d'accorder un rôle aux acteurs subétatiques en relations internationales sans que l'unité de la politique étrangère et l'unité nationale ne soient sérieusement compromises. Dans le cas de la Catalogne, le développement de relations internationales par le gouvernement catalan est donc un multiplicateur de puissance.

Le cas du Québec est plus négatif. Les conflits avec le gouvernement canadien sont trop importants. Même s'il n'y a pas eu de litiges devant les tribunaux (aucun des deux ordres de gouvernement n'ayant l'assurance de gagner), les gouvernements du Québec et du Canada ont régulièrement des positions internationales divergentes. Le gouvernement du Québec a soutenu, par exemple, lors du *World Economic Forum* tenu spécialement à New York en 2002, que le dollar canadien est en sursis, minant du coup la politique internationale du gouvernement canadien qui cherchait à redynamiser sa monnaie en chute libre. Le gouvernement canadien tente toujours de baliser les activités internationales du gouvernement du Québec. Depuis le référendum de 1995, le gouvernement canadien s'est même lancé dans une vaste offensive agressive afin de limiter l'accès du Québec aux décideurs internationaux.

Mais le tableau n'est pas tout à fait noir. Les deux ordres de gouvernement collaborent parfois entre eux. Les gouvernements canadien et québécois ont, par exemple, conclu des accords administratifs sectoriels comme en matière d'immigration. Durant les négociations du GATT, de l'ALE et de l'ALENA, les provinces ont été également engagées dans les négociations. Le gouvernement du Québec et le gouvernement canadien mettent régulièrement sur pied des missions internationales conjointes dans les voyages économiques. Les deux plus récents premiers ministres du Québec ont accepté de se joindre à « équipe Canada ». Il n'y a que le premier ministre Jacques Parizeau qui a refusé – c'était avant le référendum de 1995 – de participer à ces missions.

20. Je remercie Caterina Garcia pour cette information.

Mis à part les accords sur l'immigration avec le Québec, la participation des provinces dans les processus de prise de décisions en politique étrangère au Canada est davantage ponctuelle que permanente et stable. Il faut ainsi renégocier à chaque fois le rôle et la place de chacun, ce qui est souvent source de conflits.

Les politiciens du gouvernement canadien ont toujours adopté, sous les libéraux fédéraux, une attitude hostile à l'égard de la progression des relations internationales du gouvernement du Québec, sans égard pour le parti au pouvoir. On suppose à Ottawa que toute action internationale du Québec favorisera inévitablement les déchirements nationaux et les revendications autonomistes. Nos enquêtes sur le terrain nous ont révélé que les relations entre les fonctionnaires de la délégation du Québec, ceux de Invest-Québec et de l'ambassade du Canada à Paris sont généralement bonnes (sauf sur les questions culturelles). Les conflits politiques ne se transposent donc pas toujours sur le plan administratif. Dans l'ensemble, cependant, le développement d'une paradiplomatie identitaire par le gouvernement du Québec alimente les déchirements nationaux et peut difficilement être considéré comme un multiplicateur de puissance pour la politique étrangère canadienne.

Le conflit est à l'heure actuelle particulièrement criant. Le gouvernement du Canada, ayant exclu les représentants du gouvernement du Québec du Sommet des Amériques de 2001 tenu dans la ville de Québec, siège de l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement du Québec a réagi non seulement en menaçant Ottawa de ne pas appliquer les accords internationaux que contractera Ottawa dans ses champs de compétence mais a aussi adopté une loi obligeant la ratification par l'Assemblée nationale du Québec de tout traité international important signé par le gouvernement du Canada s'il concerne les compétences du Québec (Salvet, 2001). Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il refuserait de ratifier un traité de libre-échange qui inclurait des clauses jugées «néolibérales» comme le chapitre 11 de l'ALENA. Louise Beaudoin, ex-ministre des Relations internationales du Québec, avait proposé d'organiser un référendum au Québec sur la ratification de la ZLEA (Breton, 2003). Les libéraux de Jean Charest ne se sont pas positionner clairement sur la question sauf pour demander à Ottawa une participation des provinces lors de la négociation de traités internationaux. Le nouveau ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadienne, Benoît Pelletier, souhaite, en effet, en arriver rapidement à un accord avec Ottawa sur cette question.

Les cas du Québec et de la Catalogne sont riches d'enseignements. Ils démontrent d'abord qu'il n'y a pas de déterminisme en matière de paradiplomatie identitaire. Les conflits ne sont pas inévitables. En Espagne, les relations internationales de la Catalogne ont d'abord provoqué de nombreux conflits avec Madrid. Puis les relations se sont graduellement normalisées. Il existe encore quelques frictions, comme sur la participation

de la Catalogne aux politiques européennes mais, dans l'ensemble, les relations sont bonnes. Dans le cas québécois, les relations, d'abord bonnes, se sont dégradées avec l'arrivée des libéraux fédéraux au pouvoir, sous la direction de Pierre Trudeau. Sous les conservateurs au fédéral et les libéraux au provincial, les relations internationales du Québec seront beaucoup moins conflictuelles. La réélection du Parti québécois et le retour des libéraux fédéraux dans les années 1990 ont signalé le retour, voire une escalade des conflits. Pour l'instant, il semble que la source du problème soit les libéraux fédéraux.

Les cas catalan et québécois nous révèlent également que ce n'est pas l'élaboration de relations internationales par les entités subétatiques qui pose problème. Cette situation est aujourd'hui inévitable, banale et même souhaitable. Le problème est la non-reconnaissance de ce phénomène qui génère des conflits de légitimité et de lutte de pouvoir pour l'accès à l'international. C'est la grande leçon du cas québécois.

BIBLIOGRAPHIE

- BALME, R. (1996). «Pourquoi le gouvernement change-t-il d'échelle?», dans R. Balme (dir.), *Les politiques du néo-régionalisme. Action collective régionale et globalisation*, Paris, Économica.
- BALTHAZAR, L. (1991). «Conscience nationale et contexte international», dans L. Balthazar, G. Laforest et V. Lemieux (dir.), *Le Québec et la reconstruction du Canada, 1980-1992*, Québec, Septentrion.
- BALTHAZAR, L. (1999). «The Quebec Experience: Success or Failure?», dans M. Keating et F. Aldecoa (dir.), *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*, Londres, Frank Cass Publishers.
- BARBER, B. (1994). *Djihad versus McWorld. Mondialisation et intégrisme contre la démocratie*, Paris, Hachette pluriel.
- BARITEAU, C. (1998). *Québec, 18 septembre 2001*, Montréal, Québec/Amérique.
- BASSETS, L. (1998). «Politique internationale et action européenne de la Catalogne autonome», *Hérodote*, n° 91.
- BÉLANGER, L. (1994). «La diplomatie culturelle des provinces canadiennes», *Études internationales*, vol. XXV, n° 3.
- BERNIER, L. (1996). *De Washington à Paris. La politique internationale du Québec*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université du Québec.
- BOUCHARD, G. (1999). *La nation québécoise au futur et au passé*, Montréal, vlb éditeur.
- BRETON, P. (2003). «Québec songe à un référendum sur la ZLEA», *La Presse*, 15 janvier.
- BROWN, M.D. et E.H. FRY (dir.) (1993). *States and Provinces in the International Economy*, Berkeley, University of California, Institute of Governmental Studies Press.
- CATALONIA OFFICE OF FOREIGN INVESTMENT (2000). *Catalonia. A country to invest in. A country to live in*, Generalitat de Catalunya.

- CRIEKEMANS, D. et T.B. SALOMONSON (2002). «The foreign Policy of Federations : Flemish Versus Belgian Image Building», non-published, Antwerp University.
- DANSEREAU, S. (1993). «L'Ontario songe à contester la constitutionnalité de l'ALENA», *La Presse*, p. C-1.
- DEHOUSSE, R. (1991). *Fédéralisme et Relations internationales*, Bruxelles, Bruylant.
- DESROSIERS, É. (2002). «Forum économique mondial : Des projets de 750 millions pour le Québec», *Le Devoir*.
- DIECKHOFF, A. (2000). *La nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion.
- DUTRISAC, R. (2002). «Un «amendement Québec» en faveur de la diversité culturelle», *Le Devoir*, 5 février.
- FROMENT, D. (2003). «Québec ferait fausse route en réduisant l'aide aux entreprises : beaucoup d'États américains sont de plus en plus interventionnistes», *Les Affaires*, 26 juillet.
- FOREST, P.-G. et T. RODON (1995). «Les activités internationales des autochtones du Canada», *Études Internationales*, vol. XXVI, n° 1.
- FRY, E.H. (1998). *The Expanding Role of State and Local Governments in U.S. Foreign Affairs*, New York, A Council on Foreign Relations Book.
- GOLDSBOROUGH, J.O. (1993). «California's Foreign Policy», *Foreign Affairs*, vol. 72.
- GOSSELIN, G. et M. GORDON (1996). «Souveraineté et mutation de territoire : le cas canadien», dans J.-P. Augustin (dir.), *L'institutionnalisation du territoire au Canada*, Montréal et Bordeaux, Université de Montréal et Université de Bordeaux.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Objectif emploi. Vers une économie d'avant-garde. Une stratégie de développement économique créatrice d'emploi*, Québec, ministère des Finances.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2001). *Le Québec dans un ensemble international en mutation. Plan stratégique 2001-2004*, Québec, ministère des Relations internationales.
- HOCKING, B. (1995). «Regionalism : An International Relations Perspective», dans M. Keating et J. Loughlin (dir.), *The Political Economy of Regionalism*, Londres, Frank Cass Publishers.
- HOCKING, B. (1999). «Patrolling the «Frontier» : Globalization, Localization and the «Actorness» of Non-Central Governments», dans F. Aldecoa et M. Keating (dir.), *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*, Londres, Frank Cass Publishers.
- HOGHE, L. et G. MARKS (1996). ««Europe with the Regions» : Channels of Regional Representation in the European Union», *Publius*, vol. 26, n° 1.
- KEATING, M. (1997). *Les défis du nationalisme moderne*, Montréal et Bruxelles, Presses de l'Université de Montréal et Presses interuniversitaires européennes.
- KEATING, M. (2000). «Paradiplomacy and Regional Networking», *Forum of Federation : an International Federalism*, octobre 2000, non publié.
- KEATING, M. (1999). «Regions and International Affairs : Motives, Opportunities and Strategies», dans F. Aldecoa et M. Keating (dir.), *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*, Londres, Frank Cass Publishers.

- LACHAPELLE, G. (2001). «Identity, Integration and the Rise of Identity Economy. The Quebec Case in Comparison with Scotland, Wales and Catalonia», dans G. Lachapelle et J. Trent (dir.), *Globalization, Governance and Identity. The Emergence of New Partnership*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- LAMPRON, J. (2001). «La plus importante vague d'investissements de France est survenue au Québec dans les années 1980», *Québec, le magazine*, octobre.
- LECOURS, A. et L. MORENO (2001). «Paradiplomacy and Stateless Nations: a Reference to the Basque Country», working paper 01-06, Unidad de Políticas Comparadas (CSCD).
- LISÉE, J.-F. (2000). *Sortie de Secours*, Montréal, Boréal.
- MASSART-PIÉRARD, F. (1999). «Politique des relations extérieures et identité politique: la stratégie des entités fédérées de Belgique», *Études internationales*, vol. XXX, n° 4.
- MCROBERTS, K. (2001). *Catalonia: Nation Building Without a State*, Toronto, Oxford Press.
- MICHALET, C.-A. (1999). *La séduction des nations ou comment attirer les investissements étrangers*, Paris, Économica.
- MONTSERRAT, G. (1999). *Nations Without States, Political Communities in a Global Age*, Cambridge, Polity Press.
- NOSSAL, K.R. (1997). *The Politics of Canadian Foreign Policy*, Scarborough, Prentice Hall Canada, 3^e éd.
- PAQUIN, S. (2001). *La revanche des petites nations. Le Québec, l'Écosse et la Catalogne face à la mondialisation*, Montréal, vlb éditeur.
- PAQUIN, S. (2002). «Les relations internationales du Québec et l'unité nationale», *Bulletin d'histoire politique*, vol. 1, n° 10.
- PAQUIN, S. (2003a). *Paradiplomatie identitaire en Catalogne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- PAQUIN, S. (2003b). *Paradiplomatie et relations internationales*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes.
- PHILIPPART, É. (1997). «Le Comité des Régions confronté à la "paradiplomatie" des régions de l'Union européenne», dans J. Bourrinet (dir.), *Le Comité des Régions de l'Union européenne*, Paris, Économica.
- PORTER, M. (1990). *The Competitive Advantage of Nations*, New York, Free Press.
- ROSENAU, J. (1990). *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton, Princeton University Press.
- SALVET, J.-M. (2001). «Une visibilité de 27 étages», *Le Soleil*, 6 avril.
- SOLDATOS, P. (1996). «Cascading Subnational Paradiplomacy in an Interdependent and Transnational World», dans D.M. Brown et E.H. Fry (dir.), *State and Province in the International Economy*, Berkeley, University of California, Institute of Governmental Studies Press.
- STRANGE, S. et J. STOPFORD (1991). *Rival States, Rival Firms: Competition for World Market Shares*, Cambridge, Cambridge University Press.

PARTIE 4

PEUPLES MINORITAIRES

LES IMPACTS DE LA MONDIALISATION SUR LES PEUPLES MINORITAIRES D'ASIE DU SUD-EST ET LEURS FORÊTS

Quelques réflexions

RODOLPHE DE KONINCK ET YANN ROCHE

LA NATURE DU PROBLÈME

La composition ethnique constitue une des caractéristiques fondamentales de la géographie des pays du Sud-Est asiatique. Cette dernière est toujours plurielle et, dans presque chaque pays de la région, qu'il s'agisse de la partie péninsulaire ou de l'archipel, elle est marquée par la domination d'un groupe ethnique sur un ensemble de groupes minoritaires. Cependant, cette prééminence peut emprunter plusieurs formes, la nature des ethnies et en particulier de leurs caractéristiques et distinctions pouvant être plus ou moins marquée. Ainsi, en Indonésie, le principal groupe, en l'occurrence les Javanais, ne représente que 38 % des quelque 210 millions d'habitants que compte l'Indonésie. Mais, à vrai dire, les affinités culturelles que partagent les Javanais proprement dits avec les Soundanais, leurs voisins dans l'île même de Java, et les Madourais, dont la majorité vivent aussi dans l'île de Java, sont telles que l'on peut considérer que la population « javanaise » compte pour quelque 60 % de la population du pays. Autre cas assez particulier, celui des Philippines, là où aucun groupe ne peut vraiment revendiquer une prééminence confirmée (tableau 1).

À cette diversité ethnique vient se greffer la spécificité du relief de la région, à savoir son caractère étagé, structuré par des massifs montagneux aux formes généralement axiales et entre lesquels et au pied desquels se

TABLEAU 1
Éléments de la composition ethnique des populations
des pays du Sud-Est asiatique

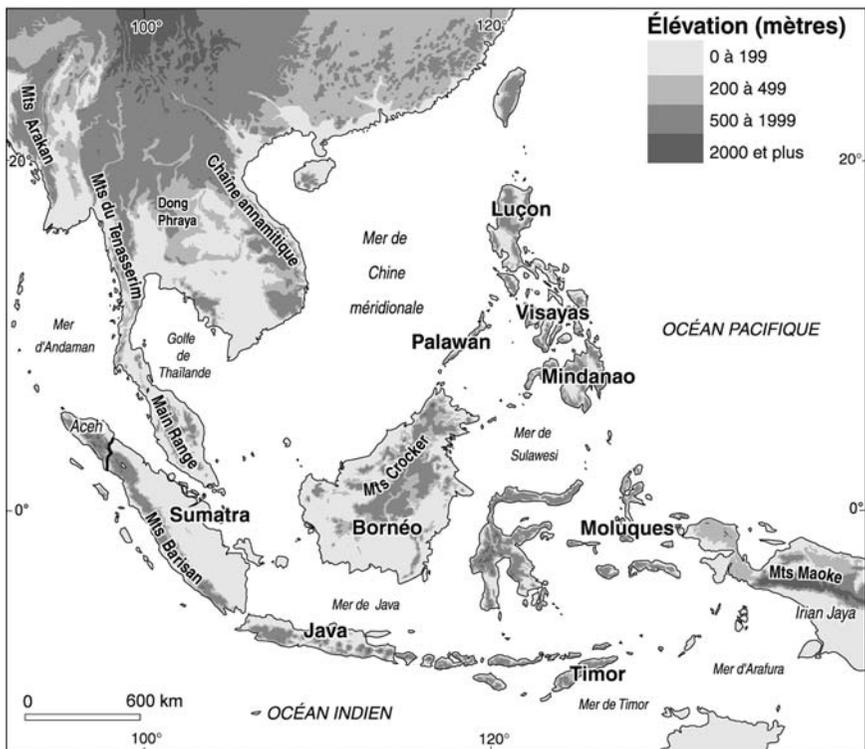
Pays	Groupe principal		Autres groupes dont :			
• Birmanie	Birmans	69,0	Shan	8,5	Karen	6,2
• Thaïlande	Tai-Kadai (dont <i>Siamois</i> 25,0)	83,0	Sino-Thais (et <i>Chinois</i>)	10,5	Malais	3,0
• Laos	Tai-Kadai (dont <i>Lao</i> 52,5)	66,2	Mon-Khmers	22,7	Miao-Yao	7,4
• Cambodge	Khmers	94,0	Chinois (et <i>Sino-Khmers</i>)	4,0	Kinh	1,0
• Vietnam	Kinh	87,1	Tai	4,6	Miao-Yao	1,7
• Philippines	Tagalog	29,7	Cebuano	24,2	Ilocano	10,3
• Indonésie	Javanais	38,0	Soundanais	15,0	Madourais	7,0
• Malaysia	Malais	48,0	Chinois	30,0	Indiens	7,0
• Singapour	Chinois	75,0	Malais	16,0	Indiens	6,0
• Brunei	Malais	67,0	Chinois	16,0	Murut	3,0

Source principale : De Koninck, 1994.

déploient de grands bassins alluviaux et des plaines littorales, souvent étroites (figure 1). De surcroît, alors que les basses terres sont largement consacrées à l'agriculture et, de plus en plus, aux réseaux urbains et aux infrastructures de communication, les reliefs sont encore largement couverts de forêts.

Au total, ces découpages topographiques et culturels se combinent pour définir une très nette opposition entre deux types de superposition : d'une part des groupes majoritaires concentrés dans les basses terres et d'autre part des groupes minoritaires, dont plusieurs se trouvent confinés aux hautes terres. Certes, là aussi de nombreuses exceptions existent à la règle, mais le fait demeure que, dans chaque pays, Singapour excepté, des groupes minoritaires apparaissent largement marginalisés, sur les *marka*, précisément, montagneuses et forestières des territoires nationaux. Dans ces massifs forestiers, lesdits groupes minoritaires, qui à Mindanao (Pelzer, 1948), qui au cœur de Bornéo (Sellato, 1989 ; Rousseau, 1990) ou du massif indochinois (Boulbet, 1975), pratiquaient pour la plupart diverses formes d'agriculture itinérante, parfois prédatrice mais dans la majorité des cas parfaitement en harmonie avec le maintien et la reconstitution du couvert forestier tropical et de sa biodiversité (Spencer, 1966). Cependant, au fil de l'histoire de la mise en place des peuplements, de celle aussi de leur consolidation, de celle surtout de la consolidation politique et territoriale des États indépendants post-coloniaux, la pression sur les minorités ethniques s'est progressivement accentuée.

FIGURE 1
Asie du Sud-Est. Physiographie



Source: De Koninck, 1994.

Dans certains cas, les minorités « montagnardes », pourtant généralement ignorées par les groupes luttant pour le contrôle du pouvoir central, ont été courtisées par les opposants « révolutionnaires », notamment en Malaysia pendant la période dite de l'*Emergency* (1948-1960) et au Vietnam, pendant les guerres tant française qu'américaine. Cela a souvent valu aux dites minorités d'être prises entre deux feux, au Vietnam en particulier (FEER, 1975). Mais, surtout, avec l'accélération de la course au développement dans laquelle, tour à tour, les pays de la région se sont engagés, les minorités et les derniers massifs forestiers qui les abritaient, et que tout à la fois elles-mêmes protégeaient, apparaissent de plus en plus menacés.

LES NOUVEAUX ENJEUX DE LA MONDIALISATION

En effet, aux pressions qui avaient prévalu jusqu'à maintenant mais qui avaient tout de même permis le maintien d'un certain équilibre, les ethnies minoritaires bénéficiant d'une autonomie territoriale uniquement remise

en question au moment des épisodes guerriers, notamment dans le cadre de conflits frontaliers (Wijeyewardene, 1990), le rouleau compresseur de la nouvelle mondialisation a bouleversé les choses.

Entre 1970 et 1990, l'ensemble du domaine forestier du Sud-Est asiatique a subi un recul considérable (figures 2 et 3), atteignant voire dépassant, depuis le début des années 1990, le taux annuel de 1 %. Ce recul est attribuable, pour l'essentiel, à deux causes instrumentales dominantes : l'expansion agricole, en particulier celle associée aux cultures de rente, surtout destinées à l'exportation, et l'exploitation forestière (photo 1). L'une et l'autre se devancent ou se remplacent, voire se conjuguent et sont à l'origine de la plupart des immenses feux de forêts qui ont dévasté l'Indonésie au cours des dernières décennies (Durand, 1998).

Dans ce contexte, il n'est pas rare que les responsables politiques des divers pays soumis à cette véritable dévastation pointent un doigt accusateur vers les minorités ethniques, dont la traditionnelle pratique du brûlis serait prétendument responsable du recul forestier. Cet argument a pourtant été maintes fois réfuté, notamment par Boulbet (1975) et par Dove (1983), lesquels ont démontré de façon irréfutable combien plusieurs peuples montagnards de la région avait mis au point des modes d'utilisation du monde forestier particulièrement équilibrés, « durables ». Malgré cela il est encore fréquemment mis de l'avant par les représentants de la Banque mondiale, elle qui finance l'expansion des cultures d'exportation, en particulier celle du palmier à huile en Indonésie. Cette expansion agricole, réalisée dans le contexte d'un véritable déploiement des populations des basses terres vers les marges respectives des pays, résulte d'une stratégie géopolitique classique, selon laquelle le meilleur contrôle d'un territoire marginal est celui exercé par l'État par l'entremise d'une paysannerie « nationale » dépendante du pouvoir assuré par ledit État (De Koninck, 1986 et 2000).

L'expansion agricole exerce une pression de plus en plus insoutenable sur les populations « montagnardes », elles-mêmes souvent déjà aux prises avec des problèmes de gestion de leur environnement particulièrement aigus. En résultent, parmi celles-ci, une précarisation des revenus et un déracinement généralement néfastes à leur survie en tant que groupes culturels distincts. Une telle évolution peut être observée dans pratiquement tous les pays de la région. Nous en évoquerons ici deux exemples.

LE CAS DU MASSIF INDOCHINOIS

Le cas du Vietnam est particulièrement représentatif des conditions politiques et sociales précédemment évoquées, notamment du rôle dévolu aux groupes ethniques minoritaires et de la pression que la mondialisation fait de plus en plus sentir sur ces populations vivant à la marge du pays, sur le plan tant géographique qu'économique et culturel.

FIGURE 2
Couvert forestier de l'Asie du Sud-Est en 1970

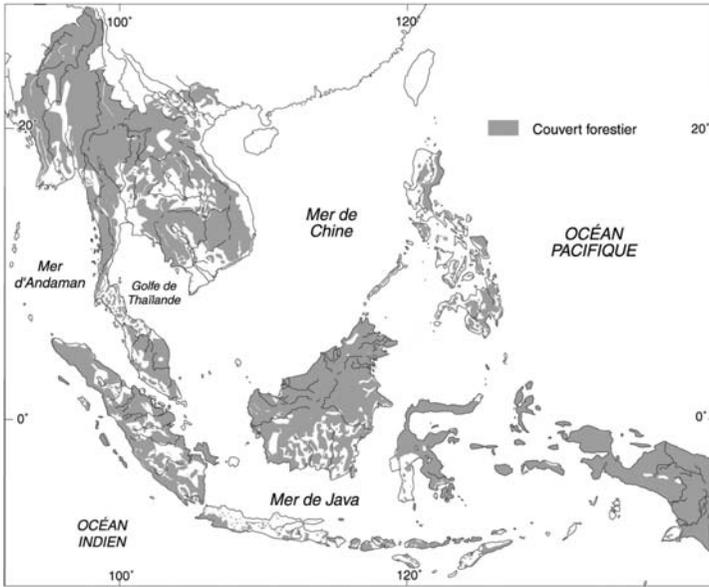
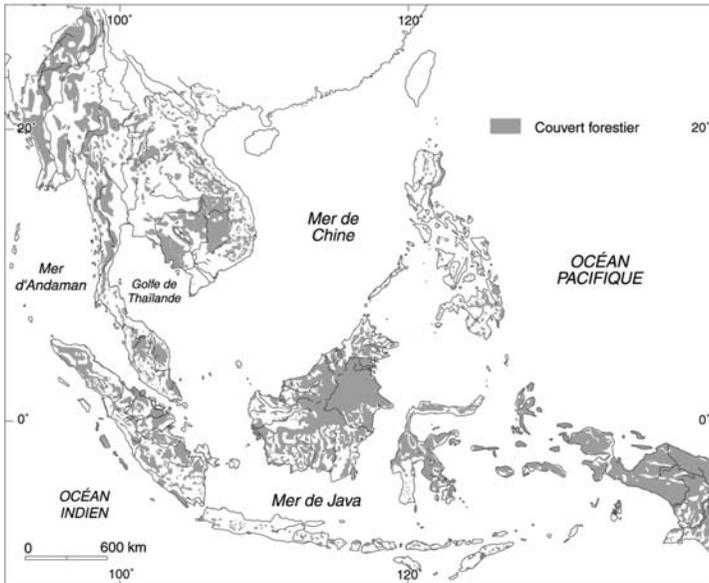


FIGURE 3
Couvert forestier de l'Asie du Sud-Est en 1990



Source : De Koninck, 1994, d'après Bernard, 1994.

PHOTO 1
Front pionnier agricole. Province de Dak Lak, Vietnam, 1999



Photo : Christian Bouchard, 1999.

Il convient en effet de préciser que sur les 54 groupes ethniques officiellement recensés par les ethnologues vietnamiens, les Kinh ou Viet comptaient pour 86,8 % de la population qui était estimée en 1997 à quelque 75 millions d'habitants. Quant aux groupes minoritaires proprement dits, ils se répartissent surtout dans les régions montagneuses du Nord et des Hauts Plateaux Centraux, la diversité la plus grande étant le fait du Nord, où l'on recense 31 groupes différents (Rambo *et al.*, 1997). Cette diversité s'accompagne de faibles nombres, certains groupes n'étant représentés que par une poignée d'individus, mais aussi d'une grande hétérogénéité du peuplement puisque rares sont les communes, voire les villages, homogènes au plan ethnique, à la différence de ce qui prévaut sur les Hauts Plateaux Centraux (*ibid.*). Les Kinh ne sont pourtant pas vraiment absents de ces régions montagneuses, malgré une réticence évidente devant un milieu presque à l'opposé des plaines rizicoles qui représente leur cadre de vie traditionnel. Ils sont ainsi concentrés dans les plaines deltaïques et littorales ainsi que dans les bassins intramontagneux les moins élevés et, de plus en plus, dans les villes. Lorsqu'ils s'établissent dans un milieu proprement montagnard, ils développent des caractéristiques culturelles qui les distinguent des autres Kinh, ce qui, selon certains, leur mériterait d'être étudiés par les ethnologues occidentaux! (Cuc, dans Rambo *et al.*, 1997).

Depuis 1954, l'attitude du pouvoir à Hanoi à l'endroit des minorités ethniques a été marquée par l'ambiguïté car, si l'Oncle Ho¹ avait beaucoup insisté sur la nécessité d'inclure tous les Vietnamiens dans la construction

1. Ho Chi Minh, premier président de la république du Vietnam et figure emblématique de l'indépendance du pays.

du nouvel état indépendant, allant jusqu'à proposer des régions autonomes à certains groupes ethniques, leur importance aux yeux des autres dirigeants Kinh est toujours apparue secondaire.

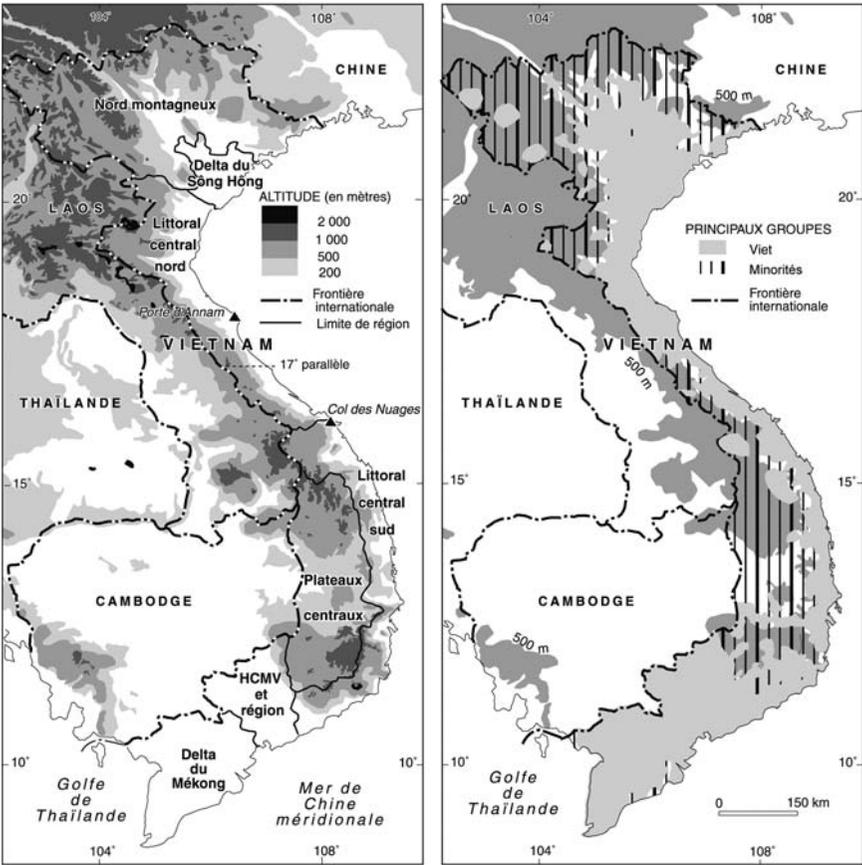
Il convient toutefois de nuancer ce propos en précisant qu'aux yeux des Kinh, une certaine hiérarchie s'établit en fonction du « degré de civilisation » qu'ils reconnaissent aux autres groupes ethniques vietnamiens. Les Muong et Nung, par exemple, qui leur sont apparentés et qui ont des pratiques culturelles comparables, sont bien perçus tandis qu'à l'autre extrémité du spectre, Hmong et Yao sont considérés comme « quasi-barbares », d'autant plus qu'ils pratiquent une agriculture itinérante vue, à tort, comme la principale cause de la spectaculaire déforestation que connaît le Vietnam.

Ces relations tendues entre groupes, utilisées par les colonisateurs français à leur propre profit mais ayant perduré après l'indépendance, se trouvent exacerbées du fait de la mondialisation. Tentant de sortir de son isolement économique et obligé de se réajuster à la suite de la chute et du déclin du grand frère soviétique depuis le début des années 1970, le Vietnam se trouve poussé à exploiter ses ressources naturelles aux fins d'exportations massives, mettant l'accent sur les exportations agricoles, riz et café notamment. Ainsi, exportateur marginal de café avant les années 1990, le pays est devenu dès 1998 le quatrième exportateur mondial et le second en 2002, performance impressionnante mais dont le coût environnemental et social est déjà très élevé (Fortunel, 2000).

Or, les régions riches en ressources naturelles correspondent bien souvent aux aires montagneuses, marginales, ici comme ailleurs territoire choisi ou parfois refuge des minorités ethniques. Ces territoires ont pendant longtemps été considérés comme vides aux yeux des Kinh, en particulier ceux du delta du Fleuve Rouge et de Hanoi, préjugé qui en rappelle de comparables ailleurs dans le monde. Pourtant, des experts précisent que les densités de population relativement faibles observées dans ces régions² se situent déjà au-delà du seuil de la durabilité (Rambo *et al.*, 1997). D'où une véritable partie de bras de fer engagée par les autorités vietnamiennes à l'endroit des minorités ethniques montagnardes, priées voire fortement contraintes de se sédentariser. La question de la sédentarisation des montagnards est d'autant plus cruciale que ceux-ci, du fait de la détérioration de leur environnement sous les pressions de l'expansion agricole appelée par la mondialisation, sont aux prises avec une pauvreté qui ne cesse de s'accroître.

2. La province de Lao Cai, par exemple, comptait en 1994 une densité de population de 60 habitants au kilomètre carré, la moyenne nationale étant de l'ordre de 230, et celle des deltas du Mékong et du Fleuve Rouge dépassant 1000 personnes au kilomètre carré.

FIGURE 4
Vietnam. Topographie et répartition du groupe majoritaire kinh en 1990



Source: De Koninck, 1994, d'après LeBar *et al.*, 1964.

Les Édés du Dak Lak

Rassemblant quatre provinces, les Hauts Plateaux centraux ont, depuis la réunification de 1975, fait l'objet d'une colonisation planifiée par l'État central, associée à l'expansion des cultures de rente et la migration de colons kinh venant des basses terres. Pendant la période coloniale la présence kinh au cœur des Hauts Plateaux était demeurée timide. Malgré les tentatives de l'administration coloniale d'y favoriser le développement des cultures de rente, notamment le thé et le café, et d'y installer des colons kinh, le nombre de ces derniers était demeuré modeste. Ainsi, en 1943, il

n'atteignait pas 14 000 contre plus de 350 000 pour l'ensemble des représentants des groupes ethniques dits montagnards (Hickey, 1982). Aujourd'hui, on peut estimer que les Kinh comptent pour plus des deux tiers de la population des Hauts Plateaux, laquelle dépasse les quatre millions d'habitants. C'est que, depuis la réunification de 1975, le rouleau compresseur de la colonisation agricole kinh a bouleversé non seulement la structure ethnique mais aussi l'ensemble des activités et des paysages de la région³.

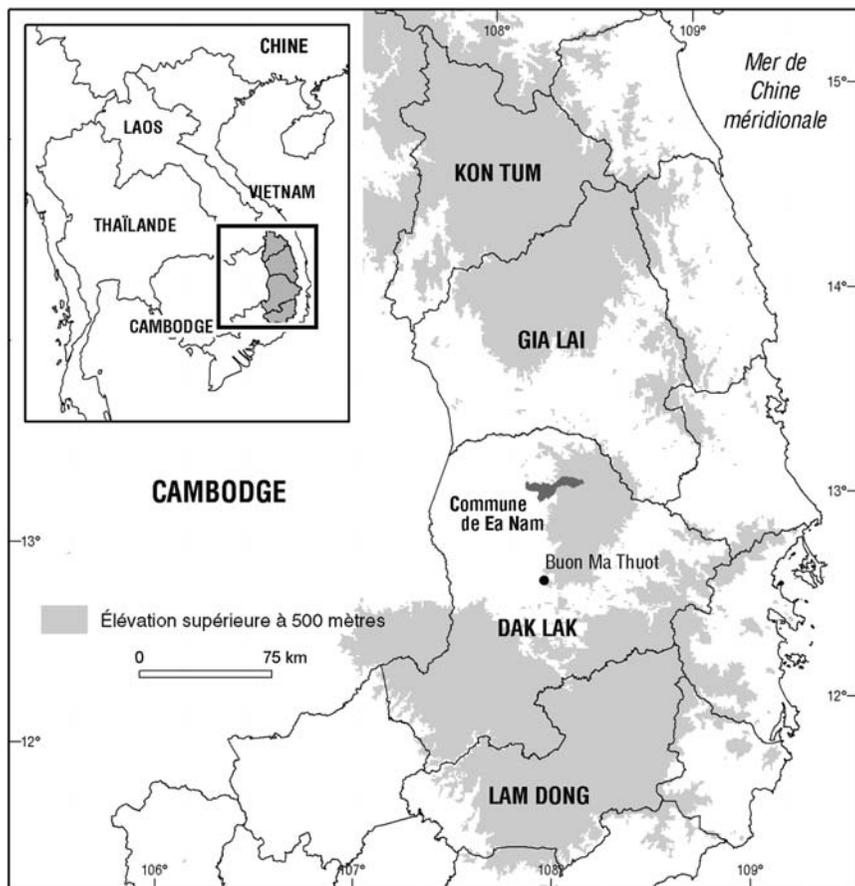
Après le Lam Dong, la plus méridionale des provinces des Hauts Plateaux et donc la plus rapprochée de Ho Chi Minh-ville, elle-même la plus grande ville du pays, la province du Dak Lak représente le cœur actuel du front pionnier. Dans cette province, la plus étendue du pays, le principal groupe ethnique autochtone est constitué par les Édé, appelés Rhadé par les Français pendant la période coloniale. Encore majoritaires au Dak Lak, au moment de la réunification, les Édé y sont aujourd'hui minoritaires devant les Kinh. Selon le recensement de 1999, ceux-ci comptaient pour 70 % de la province, contre 14 % pour les Édé.

Ce qui leur arrive, ou du moins ce qui arrive à bon nombre d'entre eux depuis un quart de siècle constitue un bon exemple du sort des minorités ethniques aux prises avec la construction nationale d'un État qui joue à fond la carte de la mondialisation. C'est le cas, notamment, du village de Buon Brieng A, situé dans la commune de Ea Nam, dans le district de Eahleo (figure 5). À quelque 80 kilomètres de Buon Ma Thuot, la capitale provinciale, ce village fit l'objet d'une recherche, menée en 2000 et 2001, par un étudiant vietnamien préparant sa thèse de maîtrise à l'université nationale de Singapour. Les propos qui suivent s'inspirent largement de cette thèse déposée par Dang Dinh Trung en 2002.

Comme bien d'autres communautés de montagnards, la communauté Édé avait toujours conservé une forte autonomie culturelle devant les Kinh. Traditionnellement matrilineaire, elle était fondée dans un regroupement où la famille occupait le rôle central, l'habitat privilégié étant celui des longues maisons (*longhouses*). Chacune de celles-ci était habitée par un ou plusieurs foyers, ou familles étendues, issues d'une lignée maternelle commune. La maison longue ainsi que tous les animaux domestiques et outils qui lui étaient rattachés étaient considérés comme propriété de la lignée, sous la

3. Certes, le bouleversement de la vie des peuples montagnards avait commencé bien avant. D'abord avec la colonisation française mais ensuite avec les guerres française et américaine, alors que les montagnards ont été impliqués par les belligérants. La célèbre piste Ho Chi Minh empruntait les Hauts Plateaux, avec comme conséquence que les montagnards ont souvent été contraints de s'impliquer, y compris comme « éclaireurs » aux côtés des Américains. Cela leur a valu bien des déboires par la suite, la volonté du pouvoir communiste de coloniser les Hauts Plateaux après 1975 poursuivant plusieurs objectifs, dont celui de tuer dans l'œuf toute velléité revendicatrice qu'auraient pu entretenir certains groupes montagnards (Hickey, 1982a et b).

FIGURE 5
Les Hauts Plateaux du centre du Vietnam



tutelle d'une femme, même si le chef de la maison longue était un homme. Le village, composé de plusieurs maisons longues, était lui aussi dirigé par un homme, alors que le gardien de la terre communale, le *polan*, était nécessairement une femme. La propriété de la terre était donc collective, les membres du village disposant de droits d'usage mais non d'un droit de propriété et surtout d'aucun droit de vendre la terre ni même de transmettre leurs droits d'usage à quelqu'un d'extérieur à la communauté.

La vie des Édé était fondée sur la riziculture sèche sur brûlis, donc sur la rotation de champs temporairement dégagés à même la forêt. La mise en culture des brûlis pouvait durer un ou deux ans et était suivie d'une jachère de douze à quinze ans. On élevait aussi des animaux domestiques, tels poulets, porcs et chèvres, tout comme des buffles et même des éléphants, les ressources de la forêt étant à cet égard fort propices (Hickey, 1993). S'y

ajoutaient, toujours en forêt, la pêche, la chasse et la cueillette, toutes choses nécessitant et entretenant tout à la fois une grande familiarité avec et un grand respect pour la biodiversité. Comme chez bien des sociétés du même type, la solidarité et l'entraide, voire les échanges de travail (*bi ring*) en particulier dans les travaux agricoles, étaient largement pratiquées parmi les Édé. La solidarité comprenait ce que l'on appelle la générosité forcée, ritualisée, notamment dans le cadre de cérémonies sacrificielles, assurant l'absence de disette et de misère parmi les membres les moins fortunés de la communauté.

Toutes ces caractéristiques avaient bien sûr déjà commencé à évoluer pendant la période dite française, alors que les contacts et les échanges avec les Kinh et les Français se multipliaient. Ces changements furent accélérés au cours des guerres dites d'Indochine, en particulier au cours de la guerre américaine, alors que le tiers de la population des Hauts Plateaux a été éliminé et que 85 % des villages ont été déplacés (Hickey, 1988).

Ce fut le cas du village de Buon Brieng A, lequel comptait, en l'an 2000, 580 personnes, rassemblés dans 92 foyers. Selon Dang Ding Trung (2002), son histoire est celle de bien des communautés Édé. Pendant la guerre américaine, dans le cadre des opérations de formation des hameaux stratégiques menées par l'armée sud-vietnamienne, sa population a été entièrement déplacée, «relocalisée». Après la réunification de 1975, dans le cadre d'une politique nationale de sédentarisation des minorités ethniques, les «villageois» de Buon Brieng A furent à nouveau contraints de déplacer leur habitat et incités à cesser de pratiquer l'agriculture sur brûlis. Pour favoriser sa sédentarisation, les autorités vietnamiennes incitèrent la population à travailler au sein d'une coopérative agricole puis pour le compte d'une entreprise forestière d'État nouvellement établie dans le secteur. À compter de 1986, avec la nouvelle politique de développement, le Doi Moi, les coopératives furent progressivement démantelées et l'entreprise forestière fermée. Dans cette affaire, les Édé perdirent l'accès à une partie des terres qui, de fait, avaient été les leurs avant que l'entreprise forestière ne les accapare pour les y faire travailler...

Une nouvelle ère était déjà en cours, celle du développement des fronts pionniers. Dans le cadre de l'aménagement des Nouvelles zones économiques (NZE), entamé dès après la réunification de 1975, de nombreux colons kinh étaient venus s'établir dans le district, pour y cultiver des cultures de rente, dont, de plus en plus, le café, largement encouragés en cela par les autorités nationales et locales. Dès lors, la déstructuration de la communauté allait connaître une nouvelle accélération.

Comme ailleurs sur les Hauts Plateaux, les NZE étaient en principe aménagées à l'intérieur de périmètres bien définis et n'accueillaient que des colons choisis par l'État. Cependant, ici comme ailleurs, de nombreux migrants dits «spontanés», toujours des Kinh, vinrent s'ajouter au contingent des colons «officiels», en s'établissant à la périphérie des NZE et en ouvrant

de nouvelles terres à la culture, si nécessaires en défrichant impunément la forêt. Bref, répondant en cela à un modèle classique, la logique pionnière s'emballait, d'autant plus qu'au cours des années 1990 le prix du café devait connaître une forte hausse (Tan, 2000). Celle-ci culmina en 1994, et demeura très élevée pendant encore deux ans avant d'amorcer une forte baisse à compter de 1996.

Concurremment, de nombreux Édé, y compris ceux de Buon Brieng A, se lancèrent eux aussi dans la culture du café, sans y connaître grand-chose. Un ensemble de facteurs contribuèrent à ce véritable virage : 1) les politiques de sédentarisation de l'État les incitant à abandonner l'agriculture itinérante et à pratiquer des formes de culture du sol plus intensive ; 2) la lente dépossession de leur terroir, alors que des colons kinh récemment arrivés achetaient leurs terres communales, en ne versant généralement que des sommes dérisoires ; 3) l'attrait de la culture même du café, censée rapporter des devises sonnantes et trébuchantes à une communauté de plus en plus aux prises avec le jeu de la consommation, y compris des intrants indispensables à ladite culture du café. Il faut préciser ici qu'au Vietnam, la propriété privée de la terre n'existe toujours pas, du moins officiellement, seuls les droits d'usage pouvant être vendus, échangés ou cédés. Mais, dans les faits, les diverses législations adoptées depuis 1986 ont en quelque sorte réhabilité la propriété privée du sol, la vente des droits d'usage tenant lieu de vente tout court, d'autant plus définitive s'il s'agit d'une terre devant être consacrée à des cultures arbustives (les droits sont alors valables pour 50 ans), toutes choses favorisant la spéculation.

Bref, les Édé de Buon Brieng A se sont vus contraints de pratiquer la culture du café sur une part croissante d'un patrimoine foncier en réduction rapide, tout en réduisant de façon dramatique la culture du riz. En 1994, le terroir agricole de la communauté couvrait 349 hectares, dont 32 étaient réservés à la culture du café ; en 1999, le terroir avait été réduit à 173 hectares, dont 119 consacrés aux caféiers (Dang, 2002, p. 117 *sq.*). Comme à cette date le prix du café était en chute libre et que les cultures vivrières locales, notamment celle du riz, étaient devenues largement insuffisantes pour assurer la survivance de la communauté, son endettement aux mains des marchands kinh est devenu irréversible. Pour s'alimenter, cette communauté encore récemment largement autarcique, est désormais en situation de dépendance, contrainte d'emprunter de l'argent pour acheter sa nourriture. Il faut ajouter que l'expansion caféière a largement entamé le patrimoine forestier – dont la soi-disant protection avait servi de motif à la sédentarisation forcée des Édé – fragilisant d'autant plus les terres agricoles dont les rendements sont en chute libre. Pour maintenir ceux-ci, en particulier pour la culture spéculative du café, des apports accrus en engrais d'origine industrielle sont nécessaires. La boucle de la dépendance se ressert de plus en plus.

Cette évolution globale s'est accompagnée d'un ensemble de processus de différenciation sociale et de déculturation. On peut en dresser ici une liste succincte. 1) Avec la culture de lopins «privés» consacrés à la monoculture caféière, l'individualisme est devenu de rigueur et les maisons longues sont abandonnées, alors que le rôle des femmes est de plus en plus marginalisé. 2) On peut en dire autant des pratiques de travail collectif, alors que la réciprocité dans le travail (*bi ring*) est désormais monnayée et que les pauvres sont amenés à vendre leur force de travail. Cela n'est pas sans rappeler ce qui se passe dans l'ensemble des grandes plaines rizicoles du Sud-Est asiatique (De Koninck, 1992). 3) Les terres communales, outil justement classique de partage de la richesse collective, ont disparu. Il ne reste plus que des droits d'usage privé, en principe accordés par l'État et, surtout, monnayables, donc susceptibles d'être acquis par des membres extérieurs à la communauté. 4) Les rites sacrificiels et les offrandes, eux aussi occasion et source de redistribution de la richesse, sont en voie de disparition rapide. 5) Avec l'abandon des pratiques traditionnelles, l'identité Édé est également en voie de dilution.

LA DILUTION CULTURELLE TOUS AZIMUTS

À cet exemple quasi classique de l'impact que peut avoir sur une communauté ethnique en situation marginale une ouverture forcée et trop rapide à l'économie de marché et à la mondialisation, on pourrait en ajouter bien d'autres, choisis ici et là à travers l'ensemble du Sud-Est asiatique. On se contentera simplement d'évoquer quelques exemples de dilution culturelle résultant des dynamiques et politiques migratoires. À ce chapitre, outre le Vietnam, l'Indonésie et les Philippines se révèlent particulièrement adeptes. Dans le cas de l'Indonésie, pays le plus étendu et sans doute le plus riche au plan de la diversité ethnoculturelle, les grands programmes dits de transmigration de population en provenance des îles centrales, en particulier Java, vers les îles périphériques, ont jusqu'à tout récemment été au centre des politiques de développement (De Koninck et Déry, 1997).

Dans certaines régions, l'impact sur la carte ethnique a été majeur, pour ne pas dire explosif. Ainsi, de l'Irian Jaya : dans cette province, la plus occidentale du pays, les Papous comptaient pour environ 98 % de la population lorsqu'elle fut officiellement intégrée à l'Indonésie en 1963. Les migrations javanaises, fortement encouragées depuis lors par l'État central, bien qu'elles n'aient pas réduit la prééminence démographique papoue à moins de 80 %, ont tout de même exacerbé le mécontentement local, d'autant plus que la mise en valeur, voire le pillage des ressources forestières et minières, sont essentiellement réalisés par des étrangers. Les heurts sont devenus de plus en plus fréquents entre les autochtones et l'armée indonésienne, largement composée de Javanais et, surtout, le nationalisme papou a été avivé. Ses tenants désignent désormais l'Irian Jaya du nom de Papua Barat ou Papouasie occidentale, bien que Jakarta ait récemment

tenté de calmer le jeu en divisant la province en trois entités distinctes. Point chaud moins connu que ceux plus médiatisés que représentent le Timor, désormais indépendant, la province d'Aceh et les Moluques, la Papouasie indonésienne n'en représente pas moins un des défis majeurs à l'équilibre indonésien, défi où la variable ethnique compte pour beaucoup.

Aux Philippines, les migrations ont joué un rôle historique essentiel dans l'intégration des marges du pays. Ainsi, entre 1903 et 1990, la grande île méridionale de Mindanao a vu sa part de la population nationale passer de 6,6 % à 22,0 % (De Koninck et Déry, 1997). Ce faisant, les populations musulmanes, communément désignées du terme collectif de Moros, qui comptaient pour au moins les deux tiers de la population de l'île en 1903, n'y représentent plus aujourd'hui que quelque 15 %. Cette dilution culturelle n'a cependant pas rencontré tout le succès géopolitique escompté puisque les revendications des Moros, ou plus exactement de ceux qui prétendent les représenter, constituent l'un des problèmes majeurs avec lesquels l'État philippin doit composer aujourd'hui.

Ayant pendant près d'un siècle représenté la principale frontière agricole du pays, véritable soupape au surpeuplement de l'île maîtresse de Luçon et des îles Visayas, l'île de Mindanao a depuis une vingtaine d'années été remplacée par celle de Palawan. Celle-ci, encore largement peuplée par des minorités autochtones, comprenant deux groupes de Négritos, est devenue en quelque sorte la « dernière frontière » du pays. Encore peu densément peuplée – en 1990, alors que la moyenne nationale s'établissait à 201 hab./km², celle de Palawan atteignait à peine 35 hab./km² –, sa population s'accroît désormais deux fois plus rapidement que celle du pays, les migrants provenant, en priorité et à nouveau, de Luçon et des Visayas. La déforestation bat son plein et les minorités autochtones sont contraintes, comme celles des Hauts Plateaux du centre du Vietnam, à abandonner l'agriculture sur brûlis et à se sédentariser (Eder, 1990; Eder et Fernandez, 1996).

CONCLUSION

Au total, les genres de vie traditionnels, en particulier ceux s'appuyant sur une utilisation du sol partiellement autarcique, semblent condamnés au changement, lequel, mondialisation oblige, implique une orientation vers les marchés internationaux. Cette évolution apparaît d'autant plus dramatique qu'elle concerne non seulement les minorités ethniques des montagnes du Vietnam et de l'ensemble du massif indochinois, de l'Irian Jaya et de Palawan, mais aussi pratiquement toutes celles qui, dans l'ensemble du Sud-Est asiatique, la grande île de Bornéo comprise, ont au fil des siècles mis au point des modes d'utilisation du territoire particulièrement « durables », exploitant avec beaucoup de finesse de véritables niches écologiques. De plus, cette évolution souligne le caractère para-

doxal des exhortations émanant des organisations internationales, du genre Banque mondiale, FMI et Banque asiatique de développement, qui prônent tout à la fois ledit développement durable, le respect des identités et l'ouverture tous azimuts au marché mondial.

BIBLIOGRAPHIE

- BOULBET, J. (1975). *Paysans de la forêt*, Paris, École française d'Extrême-Orient.
- BERNARD, S. (1994). «L'évolution récente du couvert forestier en Asie du Sud-Est», dans R. De Koninck (dir.), *Le défi forestier en Asie du Sud-Est, Documents du Gêrac*, n° 7, p. 17-32.
- COHEN, M. (2001). «Thunder from the Highlands», *Far Eastern Economic Review*, 1^{er} mars.
- COLFER, C.P. et I.P. RESUSURDANO (dir.) (2002). *Which Way Forward? People, Forests and Policymaking in Indonesia*, Singapore, ISEAS.
- DANG, D.T. (2002). *The Peasant Economy in Transition. A Case Study of the Ede Ethnic Community in Dak Lak, Vietnam*, unpublished MA thesis, National University of Singapore.
- DE KONINCK, R. (1986). «La paysannerie comme fer de lance territorial de l'État : le cas de la Malaysia», *Cahiers des Sciences Humaines*, vol. 22, n^{os} 3-4, p. 355-370.
- DE KONINCK, R. (1992). *Malay Peasants Coping with the World. Breaking the Community Circle?*, Singapore, Institute of Southeast Asian Studies.
- DE KONINCK, R. (1994). *L'Asie du Sud-Est*, Paris, Masson.
- DE KONINCK, R. (1996). «The Peasantry as the Territorial Spearhead of the State : the Case of Vietnam», *Sojourn: Social Issues in Southeast Asia*, vol. 11, n° 2, p. 231-258.
- DE KONINCK, R. et S. DÉRY (1997). «Agricultural Expansion as a Tool of Population Redistribution in Southeast Asia», *Journal of Southeast Asian Studies*, vol. 28, n° 1, p. 1-26.
- DE KONINCK, R. (2000). «The Theory and Practice of Frontier Development : Vietnam's Contribution», *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 41, n° 1, p. 7-21.
- DOVE, M. (1983). «Theories of Swidden Agriculture and the Political Economy of Ignorance», *Agroforestry Systems*, vol. 1, p. 85-99.
- DUBUS, A. (2001). «La révolte des Montagnards du Viêt-Nam», *Libération*, 11 avril.
- DURAND, F. (1998). «Les forêts indonésiennes à l'orée de l'an 2000, un capital en péril», *Hérodote*, vol. 88, p. 62-79.
- ÉCOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT (1949). *Carte ethnolinguistique* (Carte de l'Indochine au 2 000 000^e).
- EDER, J.F. (1990). «Deforestation and Detribalization in the Philippines : the Palawan Case», *Population and Environment*, vol. 12, n° 2, p. 99-115.
- EDER, J.F. et J.O. FERNANDEZ (dir.) (1996). *Palawan at the Crossroads. Development and the Environment on a Philippine Frontier*, Manila, Ateneo de Manila University Press.
- FAR EASTERN ECONOMIC REVIEW (1975). «The Ethnic Pot Begins to Boil», 27 juin.

- FORTUNEL, F. (2000). *Le café au Viêt Nam. De la colonisation à l'essor d'un grand producteur mondial*, Paris, L'Harmattan (coll. «Points sur l'Asie»).
- HICKEY, G.C. (1982a). *Sons of the mountains: ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands to 1954*, New Haven, Yale University Press.
- HICKEY, G.C. (1982b). *Free in the forest: ethnohistory of the Vietnamese Central Highlands 1954-1976*, New Haven, Yale University Press.
- HICKEY, G.C. (1988). *Kingdom in the Morning Mist: Mayrena in the Highlands of Vietnam*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- HICKEY, G.C. (1993). *Shattered world: adaptation and survival among Vietnam's Highland people during the Vietnam war*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- LI, T.M. (dir.) (1999). *Transforming the Indonesian Uplands. Marginality, Power and Production*, Singapore, ISEAS.
- MICHAUD, J. (dir.) (2000). *Turbulent Times and Enduring Peoples. Mountain Minorities in the South-East Asian Massif*, Richmond, Curzon.
- PELZER, K.J. (1948). *Pioneer Settlement in the Asiatic Tropics: Studies in Land Utilization and Agricultural Colonization in Southeastern Asia*, New York, American Geographical Society.
- RAMBO, T.A. et al. (dir.) (1997). *Development Trends in Vietnam's Northern Mountain Region*, vol. 1: *An Overview and Analysis*, National Political Publishing House, Hanoi.
- ROCHE, Y. et R. DE KONINCK (2002). «Les aspects humains du recul de la forêt au Vietnam», *Vertigo*, avril, <<http://www.unites.uqam.ca/vertigo>>.
- ROUSSEAU, J. (1990). *Central Borneo*, Oxford, Clarendon Press.
- SELLATO, B. (1989). *Nomades et sédentarisation à Bornéo*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- SPENCER, J.E. (1966). *Shifting Cultivation in Southeastern Asia*, Berkeley, University of California Press.
- TAN, B.H. (2000). *Coffee Production and Market Networks on the Pioneer Frontier of the Central Highlands, Vietnam*, unpublished MA thesis, National University of Singapore.
- UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (2002). *Vietnam: Indigenous Minority Groups in the Central Highlands*, WRITENET Paper n° 05/2001.
- WIJEYEWARENE, G. (1990). *Ethnic Groups across National Boundaries in Mainland Southeast Asia*, Singapore, ISEAS.

IDENTITÉ ET POLITIQUE AU NUNAVUT

Éléments de réflexion critique¹

ANDRÉ MAGORD

Depuis la création officielle du Nunavut, en avril 1999, tous les espoirs ont été avancés quant aux réalisations possibles à l'intérieur de ce nouveau territoire canadien : défense de la langue et de la culture inuit, développement économique, respect des traditions et ajustement au monde moderne, entre autres (Accord, 1993, p. 1). Selon, l'actuel premier ministre,

1. Toute analyse portant sur la question autochtone soulève la problématique du regard ethnocentrique. En tant que chercheur occidental, non canadien, la question de la conscientisation du chercheur m'a constamment accompagné tout au long de ce travail. Ma sensibilisation à la question autochtone a commencé avec ma participation au Native People Support Group de Terre-Neuve et du Labrador durant un séjour de six années dans cette province (1986-1992) : études de terrain auprès de groupes mic-mac et innus, sous la conduite d'anthropologues tels que Adrian Tanner et Peter Armitage de Memorial University. L'étude de travaux récents sur l'objectivité et le rôle de l'anthropologue est venue nourrir cette interrogation d'ordre théorique et méthodologique (Agier, 1997 ; Copans, 2000 ; Gupta et Ferguson, 1997 ; Hemlreich, 2001 ; Marcus, 2002 ; Poirier, 2000 ; Saillant, 2000 ; Segalen, 1989). Mon expérience de terrain concernant les Inuits tient en deux séjours au Nunavut en novembre-décembre 2000 et avril-mai 2001, à Iqaluit, Pangnirtung et Kimmirut (observation participante et entretiens directs, notamment avec près de vingt hauts responsables politiques et administratifs). Je tiens également à souligner l'importance des témoignages apportés par des personnes sources vivant sur le terrain : en particulier Ingrid, Fedos Panayi et Louis Mc Comber (voir également Mc Comber, 2001). Je tiens enfin à souligner que je n'ai rien pu apprendre d'important sur la question inuit sans comprendre et accepter en quoi ce savoir nouveau modifiait ma façon d'être et de percevoir l'Autre.

le Nunavut est censé se construire en ne préservant que le meilleur des deux mondes en présence: celui de la société canadienne, occidentale, d'une part et le monde inuit d'autre part. Tout ceci dans un cadre favorisant l'autonomie.

Des voix s'élèvent néanmoins d'ores et déjà pour dénoncer les dérives du système en place: par le biais des journaux (Anderssen, 1998; Bell, 2000; Laghi, 1999; Lynch, 1998)², mais aussi par le biais de publications scientifiques (Mancini Billson, 2001; Rasmunssen, 2000). Une lecture attentive des rapports officiels qui évaluent la mise en place des politiques gouvernementales laisse également apparaître des difficultés profondes (voir par exemple: Vertes, 2000; Languages Commissioner, 2000; New ideas, 2000). Cette étude s'inscrit dans cette optique critique. Son but est de mettre en lumière que si le projet du Nunavut contient bien des efforts louables et des actions remarquables, l'organisation politique qui se met en place engendre une dynamique essentiellement dysfonctionnelle, voire contradictoire, quant aux objectifs de mieux-être collectif évoqués ci-dessus. Plusieurs constats préliminaires s'imposent pour justifier cette approche critique.

L'accord sur les revendications territoriales du Nunavut délimite les droits des deux parties en présence de façon très précise concernant les questions de droits territoriaux. Toutefois, le projet politique de territoire autonome (acte du Nunavut, article 4) n'a pas mené à la mise en place d'une dynamique efficace de projet de société. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce fait. D'une part, le gouvernement canadien n'avait ni la volonté ni les compétences nécessaires à l'établissement d'un projet fonctionnel de société autonome pour un groupe majoritairement autochtone. D'autre part, le concept de projet commun au sein du territoire du Nunavut est très difficile à établir. Les Inuits n'ont que peu d'expérience concrète d'une réalité collective à l'échelle territoriale du Nunavut. Les dirigeants inuits sont restés focalisés sur la question des droits territoriaux et en l'absence de modèle préalable et d'expérience politique dans ce domaine, des revendications d'ordre collectif au sens large n'ont pas pu s'élever de la population elle-même. La réalité des 4/5 de la population est communautaire³, et encore, pour beaucoup, elle ne l'est que depuis récemment et sans dynamique porteuse pour des ex-nomades. En l'absence de références, de pratiques et de savoir aux niveaux local, régional et national de conception de l'organisation politique, les Inuits, pris de vitesse par la machine administrative (Laghi, 1999), se sont laissé porter par l'illusion que le cadre

2. Sans tenir compte, bien entendu, des articles de la presse réactionnaire et xénophobe qui cherchent à dénigrer tout projet de coopération spécifique avec les autochtones.

3. Les quelque 25 000 habitants se répartissent en 27 communautés dont la plupart comptent moins de 1 000 habitants.

institutionnel proposé et les bonnes intentions suffiraient à atteindre leurs objectifs de mieux-être⁴. Cette optique a pu sembler d'autant plus plausible qu'elle fut et est encore fortement répandue par le discours gouvernemental canadien et nunavutien, lui-même très largement soutenu par les médias.

L'illusion était d'autant plus facilement acceptable que l'apport financier du gouvernement fédéral représentait des sommes considérables. Toutes sommes confondues, cet argent représentait 21 000 dollars (canadiens) par an et par habitant. Sauf qu'une part importante de ces fonds est consacrée à la mise en place de l'administration officielle et les Inuits se retrouvent avec un revenu annuel familial moyen de 11 000 dollars, soit 30 % de moins qu'à Terre-Neuve et au Labrador, la province pourtant la plus pauvre du Canada (Anderssen, 1998). De plus, selon Canadian News Facts (2001), la situation économique et donc les indicateurs sociaux alarmants (Anderssen, 1998) semblent devoir rester les mêmes dans les vingt années à venir si des changements importants n'interviennent pas.

Après quatre années de gouvernement, les Inuits ont pris la mesure de ce que l'argent fédéral allait représenter, en réalité, pour la majorité d'entre eux. En l'absence d'un projet formalisé propre, les Inuits constatent la mise en place d'un système gouvernemental qui non seulement ne résout pas leurs problèmes matériels mais qui en plus accélère la transplantation d'un système autre et complet d'institutions, de valeurs, de références, de façon d'être et de faire au cœur même de leur communauté et de leur vie.

Le but de cet article est de souligner certaines inadéquations entre le système mis en place au Nunavut et les buts recherchés par les Inuits, tels que formulés dans le préambule de l'Accord sur les droits territoriaux. Un autre objectif est de venir nourrir un discours critique visant à rendre possible un espace de coopération plus ouvert entre les dirigeants inuits et les représentants du gouvernement fédéral. L'institutionnalisation mise en place au Nunavut pose la norme canadienne comme modèle d'organisation et de régulation de la société inuite, soit un système politique représentatif où le pouvoir est délégué aux élus par l'intermédiaire d'une structure institutionnelle lourde et complexe. La transition avec le modèle initial d'organisation, régi par un rapport dialectique direct entre l'individu et le groupe, sur la base d'une dynamique d'ordre informel et spirituel, exige une compréhension approfondie et subtile que la politique institutionnelle ne sait pas suffisamment prendre en compte.

4. L'article de Laghi nous apprend par exemple que lors de la première année de gouvernement, le ministère de la Santé a dû se joindre à 106 comités d'études. Le ministère ne comptant que 21 employés, on comprend qu'il ne reste plus de temps à consacrer à un projet propre.

L'approche critique utilisée pour l'analyse de cette situation s'articule sur une présentation de la dynamique identitaire collective chez les Inuits, de l'inadéquation du système politique en place quant à des caractéristiques primordiales de l'identité inuite et des besoins effectifs liés à une revitalisation des dynamiques sociales et culturelles propres à un cadre d'autonomie.

CONSTATS SUR LA DYNAMIQUE IDENTITAIRE EN PLACE AU NUNAVUT

Présenter l'inadéquation entre le système d'organisation mis en place au Nunavut et la dynamique identitaire collective des Inuits nécessite au préalable de définir quelques-uns des processus identitaires en question. J'utiliserai pour cela le modèle des sentiments identitaires propres à la définition de l'identité en psychologie sociale (Fischer, 1987; Levy, 1965; Maisonneuve, 1991; Mucchielli, 1999). Selon cette approche, le sentiment d'identité peut se décomposer en une série de sentiments reposant sur la permanence de processus d'évaluation et d'intégration-identification. Ces sentiments d'appartenance, d'unité et de cohérence, de valeur, d'autonomie, de confiance fonctionnent corrélativement et jouent un rôle essentiel pour déterminer l'estime de soi et le degré d'intentionnalité qui fondent le sentiment d'existence. Je n'en aborderai qu'un pour raison de concision. Je choisis le sentiment identitaire d'unité et de cohérence qui permet à la fois de souligner la spécificité originelle de la dynamique identitaire inuite et de comprendre la problématique de l'ajustement identitaire collectif dans la situation actuelle.

Le sentiment d'unité et de cohérence repose sur la somme des expériences affectives, relationnelles et intellectuelles qui constituent la structure cognitive, structure d'où sont issus les postulats existentiels qui guident les choix et assurent la cohérence finale de l'être (Mucchielli, 1999, p. 63-65).

Avant le contact avec les Occidentaux, le groupe inuit vit dans un microcosme isolé. L'impact de l'action de chacun est vécu directement par le groupe. Le sentiment d'une existence cohérente repose donc sur la justesse de l'implication de chacun (Malaurie, 1989, p. 569). Le lien de causalité entre l'attitude de chacun et la nature du sentiment d'existence dans le groupe est vécu pleinement et directement. La nature de ce lien implique une connaissance très fine du psychisme de chacun et nécessite par conséquent un respect vigilant de l'intégrité de chacun⁵. Cette dynamique silencieuse sous-tend la participation affective au groupe et fonde le Moi communautaire, primordial dans la dynamique de vie du groupe restreint inuit. Selon Mead (1934), le Moi communautaire repose sur la participation affective fondamentale à la communauté. Il considère que le

5. Le film *Atanarjuat* (1999, Isuma production), primé à Cannes et réalisé par une équipe essentiellement inuite, illustre la force de ce fonctionnement.

phénomène de la sympathie ou de la communication humaine révèle l'existence d'un noyau commun humain qui exige que l'Autre apparaisse dans le soi, que le soi s'identifie à l'Autre, que l'on devienne conscient de soi grâce à Autrui. Cette participation-identification antérieure à la communication verbale contribue à déterminer les attitudes fondamentalement humaines de l'entraide et de l'échange. Elle entretient la compréhension de la nécessité de la justesse dans la relation. Ainsi pour les Inuits, la négociation doit aboutir sans rapport de force brutal, au moyen du dialogue (Therrien, 1999, p. 135) dans la confiance que cette approche est la plus à même d'établir un consensus. Autre exemple caractéristique : l'accumulation personnelle de biens est considérée comme un dysfonctionnement grave, facteur de déséquilibre et de rupture pour l'unité du groupe⁶.

Sur un plan élargi, au-delà du groupe, les Inuits entretiennent une relation à l'environnement qui dépasse notre rationalité occidentale. Fondé pour une part sur des croyances mythologiques et sur des pratiques chamaniques (Saladin d'Anglure, 1997), ce rapport à l'environnement repose aussi sur une perceptivité et une capacité d'intuition que nous, Occidentaux, qualifierions d'ésotérique ou de parapsychique mais qui est vécue naturellement par les Inuits. Cognition et spiritualité sont ainsi réunies dans un mode d'être relié à l'ensemble des aspects de la vie inuite. La motivation à adopter des comportements bénéfiques envers le groupe, à donner le meilleur de soi, est établie à partir des contextes interindividuel et spirituel qui viennent d'être présentés. Dans ce cadre, les bienfaits des attitudes collectivement constructives sont instantanés car ils sont conditions et moteur, non plus seulement d'une unité mais d'une circularité. C'est-à-dire qu'une telle dynamique n'apporte pas seulement du bien-être à une somme d'individus mais elle lie l'un et le multiple dans une circularité, une énergie présente directement, au-delà de la rationalité intellectuelle, et qui donne aux Inuits leur essentialité et à nos yeux d'Occidentaux leur spécificité⁷.

Ces quelques considérations d'ordre ontogénique me permettent maintenant d'aborder la question de la déstabilisation de ces dynamiques premières par suite du contact avec les Occidentaux.

6. Il ne s'agit pas ici de prétendre que le fonctionnement de la société inuite précontact était idéal mais qu'il existait un système de références cohérent, rendant possible une détermination constructive. Ce qui n'empêchait pas des comportements individuels n'obéissant pas à ce système.

7. Bon nombre des observations concernant la vie inuite reprennent les écrits de Crowe (1974), Dorais (1996, 1997), Malaurie (1989), Therrien (1987) en recoupement avec mes propres observations. Afin que ce survol de la question identitaire ne soit pas trop incomplet, ajoutons que les rôles attribués aux hommes et aux femmes sont très distincts et que les tabous prennent une place importante dans l'organisation des relations entre les deux sous-groupes. Ces dynamiques relationnelles ne sont pas compréhensibles de notre strict point de vue rationalisant mais elles s'intègrent dans un tout fonctionnel dans la société inuite initiale.

Le premier grand choc pour les Inuits fut non pas tant la découverte d'autres humains et de leurs avancées technologiques que celle de l'ordre de l'invisible incarné par les virus, les maladies épidémiques. Ce choc fut très violent et extrêmement dévastateur : perte de la santé, de l'intégrité physique. La disparition, non seulement des proches mais, d'un pourcentage important des forces vives dans bien des communautés représente une tragédie humaine qui bouleverse les psychismes et la dynamique sociale en même temps que l'évolution démographique. Sur un plan ontologique, le séisme est très perturbateur. Le mythe anthropomorphique de l'invincibilité de l'Inuit, seul à pouvoir s'adapter à l'environnement arctique, est mis à bas. La sécurité ontologique de l'être inuit, reposant sur une confiance fondamentale en son lien avec la nature, est brutalement remise en question. De plus, le personnage clé du lien à la dimension spirituelle, le shaman, s'avère impuissant devant ce fléau soudain et radical. Face au Blanc, les Inuits sont d'emblée en situation de fragilité biologique et dépendants de son savoir médical.

Deuxième grand bouleversement, la sédentarisation. Elle s'opère d'abord autour des postes de traite puis par ordonnances administratives. Les Inuits se trouvent alors privés d'une source importante de validation de leur mode d'être. Le cycle des migrations humaines, en parallèle de celui des animaux et de la nature, permettait de cultiver une exigence sur le plan de l'acuité des connaissances, des perceptions, des intuitions et d'entretenir la capacité à l'effort. L'impact du passage du stade nomade à celui d'immobilité transforme en profondeur l'organisation structurelle du groupe ainsi que ses dynamiques sociales et interrelationnelles (Dorais, 1997, p. 33-35 ; Frideres et Gadacz, 2001 ; Malaurie, 1989, p. 564-730 ; Robert-Lamblin, 1999, p. 36). Ainsi, au sein de l'espace sédentaire, en l'absence de mouvement commun et de cohérence d'ensemble, les membres du groupe ont tendance à se replier sur la seule sous-unité existant en soi, la famille. Ces familles deviennent de nouvelles unités de solidarité face au manque de repères communs et aux transformations radicales du mode d'être souvent accompagnés de leur lot de tragédies et de traumatismes. Toutefois, sur le plan du village, en l'absence d'orientation commune et de finalité communautaire, elles ont tendance à sous-diviser le groupe en unités rivales. Ce phénomène renvoie l'individu à son intérêt propre, fragilise le Moi communautaire et rompt la dynamique d'une cohérence fondamentale de l'existence inscrite dans un tout plus grand.

Troisième grand choc, l'implantation de la société occidentale et de son système de fonctionnement par les voies administratives et médiatiques. La transplantation du modèle de vie de la société occidentale a commencé dès les premiers contacts avec le monde inuit mais l'ampleur du phénomène s'est considérablement accrue avec l'arrivée des médias télévisuels, dans les vingt dernières années, et de l'institutionnalisation administrative massive à la suite de la création du Nunavut. Les grands traits de l'impact de l'acculturation issue des premiers contacts entre le monde inuit

et le monde blanc sont bien connus : imposition d'une nouvelle religion, de la notion de profit ; dérégulation du mode de fonctionnement du groupe, glissement d'une situation d'autonomie à celle de dépendance, affaiblissement démographique et psychique par suite des traumatismes encourus. Ces phénomènes s'amplifient dans la deuxième moitié du XX^e siècle où la sédentarisation s'accélère. Dès lors, à la perte des repères d'origine, s'ajoute la centration sur les dysfonctionnements et les déséquilibres liés à ces transformations non maîtrisées. Dans ce contexte de frustrations et d'immobilité, la dépendance aux substances telles que l'alcool, le tabac et les drogues s'amplifie et vient accentuer exponentiellement les problèmes de santé physique ou psychique ainsi que la violence sociale et la crise identitaire (Warry, 1998)⁸.

Dans ce contexte, la dynamique intergénérationnelle où les aînés avaient une place prépondérante est en partie rompue. Face à l'urgence des problèmes nouveaux liés au suicide, à la drogue, à la violence, à l'égoïsme, les jeunes d'aujourd'hui n'adhèrent pas aussi pleinement qu'autrefois aux paroles sages mais abstraites des aînés⁹. De plus, l'apparition des maisons de retraite tend à séparer de plus en plus les anciens de leur famille. Toutefois la transmission intergénérationnelle est surtout rendue aléatoire par la présence de plus en plus envahissante de la télévision. L'arrivée de ce média au cœur des foyers transforme en profondeur la nature du fonctionnement identitaire. Son impact est multiple. Il introduit quotidiennement des référents nouveaux, prévus pour être attractifs facilement et pour ancrer les téléspectateurs, les jeunes en particulier, dans une orientation de vie matérialiste, consumériste, simpliste et passive. Si l'on ajoute à cela l'arrivée massive des jeux vidéo, on peut ajouter le terme régressif à cette orientation de vie puisque le principe de ces jeux repose sur l'exploitation de la violence et des stéréotypes. On ne peut donc que constater que ces médias introduisent massivement des valeurs contradictoires à une cohérence communautaire. De plus, cette influence qui ancre le sujet dans une sphère individuelle au détriment d'un sens collectif subtil, est par essence contraire au re-développement d'une pensée et d'un projet autonomes chez les Inuits. Dernier point, la télévision entraîne une part grandissante d'un rapport au monde par le biais du virtuel. Ce virtuel ne propose qu'un équivalent tronqué de la transmission identitaire en situation

8. La documentation sur cette question est très fournie mais les analyses suffisamment approfondies pour comprendre les causes et les impacts de ces phénomènes au sein des communautés sont rares. Le livre de Warry présente ces problèmes dans leur contexte et propose des solutions pour sortir de situations que l'observateur occidental tend à analyser comme sans issue.

9. Les témoignages que j'ai recueillis à ce sujet font part de doutes quant aux capacités des aînés à saisir et à solutionner les problèmes d'aujourd'hui. Leurs silences, de plus en plus fréquents, sont considérés comme un aveu d'impuissance. Il leur est aussi reproché de donner des conseils alors qu'ils ont eux-mêmes des comportements abusifs.

réellement vécue. Devant l'écran, seule la projection individuelle entre en jeu, en fonction de référents artificiellement construits et simplistes, voire régressifs, et sans la validation du rapport humain concret, seul garant de la subtilité nécessaire au processus identitaire collectif. Cette subtilité du rapport humain qui fait la force et la spécificité des Inuits entre en concurrence avec les modèles, conçus pour être compétitifs, qu'offrent les médias.

En résumé, il semble que l'on puisse souligner que la présence croissante de la société occidentale entraîne un attachement grandissant au matérialisme, l'apparition de l'individualisme égocentrique, de la compétition à visée de domination et de spéculation, autant d'éléments absolument contraires au Moi communautaire informel faisant l'essentialité et la force de la dynamique collective inuite. Sur le plan du fonctionnement subjectif de l'identité, le processus de participation-identification est mis à mal par la perturbation du rapport concomitant entre le sentiment d'appartenance et ceux de valeur et de confiance. Ce dysfonctionnement est renforcé par le bouleversement de la dynamique intergénérationnelle. L'ensemble de ces transformations entraîne un sentiment d'insécurité ontologique latent et conséquemment des mécanismes de défense et des projections réactives qui chez les Inuits semblent plutôt s'exprimer par des pulsions autodestructrices que par de l'agressivité ouverte envers un autrui persécuteur.

INSTITUTIONNALISATION ET AUTONOMIE

L'étape suivante de notre analyse porte sur le système mis en place dans le cadre de l'établissement du territoire du Nunavut. La perspective critique dans ce domaine porte sur les arguments suivants. Le cadre administratif du territoire comprend un type d'organisation pratique mais inadapté à un processus de prise en charge autonome de la part des Inuits. De plus si ce modèle véhicule les valeurs de la démocratie occidentale, il colporte également les contradictions inhérentes à l'économie libérale, particulièrement néfastes pour un peuple autochtone. Certains travaux sont explicites en ce sens (Paine, 1977; Rasmunssen, 2000; Warry, 1998). D'autres approches tendent à souligner les atouts des Inuits pour réussir leur adaptation au monde moderne dans ce contexte (Therrien, 1999, p. 129-136). Mon étude repose ici sur l'hypothèse selon laquelle la nature du système en place tendrait à accélérer et étendre l'assimilation et la dépendance des Inuits plutôt qu'à les aider à reconquérir la prise en charge de leur destin.

L'organisation du Nunavut sous forme de territoire canadien officiel comprend un ensemble d'institutions formelles fortement hiérarchisées et nécessitant une expertise dans le domaine de la haute technicité administrative¹⁰. L'importation de but en blanc d'un tel système dans le

10. Pour l'histoire de la constitution politique du Nunavut, voir entre autres Purich (1992).

monde inuit implique l'omniprésence de technocrates du sud à tous les niveaux de gestion et de décision. Quand on sait que déjà dans le sud, les élus, pourtant rompus au système, se plaignent du pouvoir de ces technocrates, on ne peut que simplement constater que déjà là une part d'autonomie importante est mise en suspens. Bien sûr une des priorités du gouvernement est la formation afin que les employés inuits représentent 85 % de la fonction publique, soit leur représentativité au sein de la population nunavutienne. Toutefois, la population restreinte et l'échec scolaire très fort rendent cet objectif incertain. De plus, chez de nombreux fonctionnaires inuits, l'absence de compétences appropriées et surtout de finalité claire et propre à un projet inuit rend ces emplois peu motivants en dehors de l'attrait du salaire¹¹.

La perte d'autonomie de décision et d'organisation liée à la présence de technocrates non inuits à tous les niveaux importants de l'administration se double de l'imposition de la langue anglaise comme langue effective de travail puisque ces personnes extérieures ne parlent pas l'inuktitut. Enfin notons que des études telles que celles de Landry et Allard (1984) démontrent que pour maintenir une situation de bilinguisme équilibrée, la place de la langue minoritaire doit être planifiée dans le cadre d'une politique d'aménagement linguistique. Ces équilibres minimums ne sont pour l'instant pas préservés dans le cadre d'une politique globale.

De plus, sur un plan ontogénique, l'institutionnalisation coupe l'individu et le groupe d'un mode d'organisation en rapport direct à l'environnement naturel et social, environnement qui chez les Inuits se pose comme un tout englobant l'individu dans une cohérence globale. Dans la société occidentale, ce processus de rupture s'est opéré dans un espace temps de plus de 1000 années. Chez les Inuits, la transition nécessaire entre l'organisation informelle reposant sur le Moi communautaire et le processus de délégation et de représentativité reste très incomplète. On peut incriminer le manque de temps mais aussi celui d'expériences constructives montrant la fonctionnalité de ce processus de délégation dans le cadre d'un projet favorisant l'autonomie et le mieux-être collectif. Dans ce contexte, l'absence de dynamique émancipatrice propre à la population inuite risque d'approfondir le doute et la difficulté d'adhésion de la population malgré l'enthousiasme qu'a soulevé l'idée de territoire autonome.

Un exemple révélateur du décalage entre le cadre mis en place et ce qui serait un projet visant le mieux-être culturel et social est le plaquage du système d'éducation canadien dans les communautés inuites. Pour ces dernières, le système est inadapté et déstabilisant pour une communauté en quête de revitalisation sociale et culturelle propre. Les représentations que

11. Ce constat émane de témoignages recueillis auprès des employés et des responsables de service.

«l'école du sud» véhicule, les motivations qu'elle invoque, les rythmes qu'elle impose et surtout la langue qu'elle transmet, c'est-à-dire l'anglais, sont très inadéquats. L'école, censée contribuer au projet de société, devient alors un élément de confusion supplémentaire qui introduit un haut degré de dissonance cognitive (Rasmussen, 2000). Ce système est pourtant entériné par les élus inuits. Certes, des efforts très importants sont faits pour transmettre une part de l'héritage culturel et que l'enseignement soit dispensé en inuktitut à l'école primaire. Une action est également menée pour rendre l'inuktitut obligatoire pendant toute la scolarité. Mais en attendant, l'impact sur les enfants et sur la communauté dans son ensemble est très déstructurant et peut-être irrémédiable (Rasmussen, 2000; Landry, 1993). Enfin, aux difficultés à reconstituer une fonctionnalité collective, on peut ajouter la rupture du lien individuel à une connaissance profonde et vécue de la nature humaine. Dans le contexte des contradictions présentées ci-dessus sur le plan collectif, la télévision devient a fortiori un refuge individuel et individualisant où le relationnel est infantilisé, souvent simpliste ou régressif et déconnecté de son authenticité par la dimension virtuelle du média.

Dans ce cadre de cohabitation avec le modèle de la société canadienne, les Inuits se trouvent donc en décalage contradictoire sur des plans identitaires individuel (Briggs, 2001) et collectif.

Il est important de préciser que face à ce système, certains Inuits avaient eu l'intuition de maintenir en place l'organisation qui avait négocié l'entente sur le Nunavut: la Nunavut Tungavik Incorporation (NTI). Ce système original de contre-pouvoir a pour mandat de veiller à la mise en pratique des dispositions de l'entente. Cet organisme, comprenant 31 organisations¹² (Légaré, 2000) et fonctionnant avec un budget propre, ne semble néanmoins pas en mesure actuellement de contrer les dysfonctionnements trop profonds qui viennent d'être soulignés. Les rapports émis chaque année au sein de NTI ne semblent pas annoncer des changements permettant un renversement de dynamique de la dépendance vers l'autonomie. Par contre cet organisme pourrait être le lieu de la conception d'un projet cohérent pour les Inuits en fonction d'un sens commun propre. Dans cette optique, le rôle de dirigeants charismatiques est essentiel (Driedger, 1989). Mais à nouveau le problème est que les hauts responsables inuits sont entièrement accaparés par la mise en place du système institutionnel, ce qui rend difficile le développement d'une vision propre, surtout en l'absence d'expériences autres. Ceci sans compter qu'il est aussi difficile pour certains de remettre en cause fondamentalement un système qui les situe au sommet de l'échelle administrative, politique et salariale. De cette situation, certains anciens disent d'ailleurs que: «cela ne fait plus de différence d'être mordu par un chien blanc ou un chien marron¹³».

12. Pour plus d'information, voir par exemple: <www.tunngavik.com>.

13. Témoignage rapporté par un habitant d'Igloodik.

QUELS ENSEIGNEMENTS PEUT-ON TIRER DE CETTE APPROCHE CRITIQUE ?

Premier constat, il semble y avoir un décalage important entre la notion d'autonomie et la dynamique gouvernementale en place. Il est clair que l'autonomie revendiquée dans le cadre du Nunavut est une autonomie relative (Therrien, 1999, p. 130). Toutefois ce projet n'a de sens et ne peut stimuler les énergies nécessaires que s'il permet aux Inuits de renouer avec une plus grande authenticité culturelle et intégrité sociale. Ceci implique une prise en charge de leur destin, c'est-à-dire de concevoir et de mener un projet qui leur soit propre. Or le partenariat avec le gouvernement canadien s'apparente à celui d'une tutelle, ce qui semble contradictoire avec le développement du projet innovateur nécessaire au maintien de la spécificité inuite.

Le gouvernement canadien a-t-il agi insidieusement mettant en place une politique d'assimilation dissimulée ou par simple incapacité à saisir la réalité humaine de micro-situation telle que celle des communautés du Nunavut? Il est très difficile de savoir. En acceptant la création du Nunavut, le gouvernement a reconnu la validité de la spécificité inuite. Toutefois, si en dehors des droits territoriaux l'action gouvernementale devient contraire au maintien de cette spécificité, on pourrait facilement donner raison à ceux qui soulignent que l'action gouvernementale pourrait être essentiellement motivée par la stratégie internationale¹⁴ (Légaré, 1996). Il est vrai également que les décideurs politiques sont réticents à octroyer à un groupe de population le cadre et les moyens d'une réflexion sur son destin. Surtout si la réflexion engendrée au sein de la minorité en question mène au constat que le système établi dans la société en général peut être néfaste sur les plans culturel et de la dynamique sociale.

Les Inuits quant à eux ont sans doute péché par inexpérience. Les gains obtenus sur papier dans le cadre des accords territoriaux ont dû sembler pouvoir être garants d'un avenir propre. Les Inuits avaient sous-estimé qu'en plus de traiter leurs problèmes, il leur faudrait affronter le système technocratique et au-delà le système néolibéral, destructeur de singularités culturelles et sociales. Pour prendre un exemple concret, il était inconcevable pour les Inuits qu'ils puissent être dépossédés de leur langue.

La situation au Nunavut est extrêmement complexe. Il s'agit d'une part d'un projet d'autonomisation politique d'une population avec très peu d'expérience collective. D'autre part, cette autonomie doit favoriser le mieux-être culturel et social. Un tel projet de revitalisation ethno-linguistique nécessite une expertise approfondie dans le cadre d'une société néolibérale dont l'influence est souvent contraire à l'authenticité identitaire collective. Les processus en jeu sont très subtils; ils impliquent

14. Certains chercheurs comme Légaré montrent comment le projet du Nunavut entre dans une stratégie de marquage territorial face aux États-Unis, pour l'État canadien.

de dépasser certaines conceptions figées par l'ethnocentrisme et d'oser proposer des approches novatrices. L'analyse qui vient d'être menée permet de dégager plusieurs éléments qui devraient pouvoir prendre part à cette démarche novatrice.

En premier lieu, la quasi-absence de tradition critique articulée chez les Inuits me pousse à penser qu'une action préalable à un projet fonctionnel d'autonomie devrait être celle de l'établissement d'un discours critique. Ce discours pourrait entre autres se fonder sur les points suivants. Premièrement, l'institutionnalisation du Nunavut a eu lieu trop rapidement, trop massivement et une part essentielle de l'énergie du nouveau gouvernement est consacrée à tenter de mettre en place l'énorme machine administrative par laquelle les directives et les subsides de l'État transitent. Ceci au détriment des objectifs prioritaires définis, soit favoriser l'autonomie et le bien-être social et culturel.

Deuxièmement, dans l'hypothèse où ce dysfonctionnement serait corrigé, le problème suivant demeure : si le modèle de gouvernement territorial canadien apporte un savoir-faire organisationnel et certaines valeurs démocratiques universelles, il sert également le système néolibéral qui touche à tous les aspects de la vie et de la personne par l'emprise des médias. Une question fondamentale se pose donc : comment préserver l'indispensable lien avec le gouvernement et la société canadienne sans s'exposer à l'ethnocide qu'engendrent l'individualisme, le matérialisme et la dépersonnalisation inhérents au modèle de société néolibérale ?

Troisièmement, un projet novateur ne peut émaner que d'une prise de conscience nouvelle des personnes impliquées. Au Nunavut, les Inuits sont majoritaires mais pas seuls et un projet de société nouveau ne pourra s'établir que dans un partenariat avec les non-Inuits. Un effort de conscience est donc nécessaire afin de dépasser les perceptions erronées qui ont bloqué jusqu'à maintenant un projet en lien avec l'essentialité inuite¹⁵. En ce qui concerne les chercheurs occidentaux, il me semble que nous avons une responsabilité à prendre afin de contribuer à restituer un espace de coopération constructif avec les Inuits. Ceci en agissant auprès des gouvernements et des instances décisionnelles. Cette démarche implique au préalable d'avoir sérieusement remis en question notre propre ethnocentrisme et de clarifier la nature de notre action. Je soulignerais par exemple la nécessité d'une attitude désintéressée à tous les niveaux et de la non-intentionnalité. Une coopération juste et respectueuse doit aussi être fondée sur un apport mutuel, sinon nous risquons fort de perpétuer une vision dominatrice, y compris malgré nous¹⁶.

15. Voir l'approche autochtone sur cet axe de réflexion, entre autres Adams (1995) et pour une approche non autochtone Dyck et Waldam (1993).

16. J'évoque ainsi ce questionnement sur la part d'un ethnocentrisme qui serait présent en chacun de nous au risque de paraître moralisateur. Cette question est toutefois au cœur de tout un débat dans le domaine de l'anthropologie (voir Agier, 1997 ; Ferréol, 1997 ; Geertz, 1996).

En ce qui concerne les Inuits sur ce point, et là je me prononce dans la conscience de ma subjectivité d'Occidental, il me semble que la nature du comportement de beaucoup d'entre eux dans leur rapport aux Occidentaux demeure souvent celle d'une acceptation passive face à la force de proposition qu'ils rencontrent. En définissant plus fortement les principes d'une orientation propre de développement, les Inuits pourraient mieux résister. Ce positionnement pourrait permettre à certains de se sentir mieux investis de la responsabilité de leur destin et de moins se réfugier dans une inhibition souvent destructrice (Malaurie, 1989; Warry, 2000, p. 132-147). Il pourrait également aider certains Inuits à sortir des projections contradictoires et annihilantes de sublimation et rejection par rapport au Blanc. Leur destin. Un aboutissement constructif de ces différentes suggestions pourrait permettre aux Inuits d'envisager de traiter conjointement avec leurs partenaires, dans une conscience réciproque clarifiée et avec l'expertise voulue, les divers aspects constitutifs de l'identité collective inuite. Selon des expériences préalables suivant cette optique de redéveloppement (Landry et Allard, 1984, 2000), un projet de société pourrait alors s'articuler sur une dynamique communautaire solidaire, une politique économique en lien avec les besoins et non axée sur le profit, un système d'organisation visant la cohérence du lien social, un système d'éducation tout autant en harmonie avec le projet local qu'avec sa mission universaliste et un système de santé traitant l'individu sur un plan holistique; l'ensemble de ces dynamiques venant nourrir un sens commun de la notion de vivre ensemble.

Une telle dynamique semble plus à même de porter le souhait d'autonomie et de bien-être culturel et social formulé officiellement par les Inuits. Elle reposerait sur un partenariat réel avec les Canadiens, voire sur un plan international, dans le cadre d'apports mutuels souhaités, effectifs et constructifs.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS, H. (1995). *A Tortured People. The Politics of Colonization*, Penticton, BC, Theutus Books Ltd.
- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (1993). « Accord entre les Inuit de la Région du Nunavut et sa majesté la Reine du Chef du Canada », catalogue R32-134/1993 F.
- AGIER, M. (dir.) (1997). *Anthropologues en dangers. L'engagement sur le terrain*, Paris, Jean-Michel Place.
- ANDERSSON, E. (1998). « Nunavut to Be a Welfare Case: Sweeping Social, Economic Problems Face Canada's Newest Territory », *Globe and Mail*, 5 juin.
- ARMITAGE, P. (1992a). « Les premières nations, les médias et le pouvoir de l'opinion publique », *Anthropologie et Sociétés*, vol. XV, n° 3, p. 77-101.
- ARMITAGE, P. (1992b). « Religious Ideology Among the Innu of Eastern Quebec and Labrador », *Religiologiques*, vol. VI, p. 64-110.

- BELL, J. (2000). «Nunavut, After the Party», *Nunatsiak News*, 15 juillet.
- BRIGGS, J. (1998). *Inuit Morality Play. The Emotional Education of a Three-Year-Old*, New Haven, Yale University Press.
- BRIGGS, J. (2001). «Qallunaat Run on Rails; Inuit Do What They Want to Do. "Autonomies" in Camp and Town», *Études Inuit Studies*, vol. XXV, n^{os} 1-2, p. 229-248.
- CANADIAN NEWS FACTS (2001). «Nunavut Future Analysed», vol. XXXV, n^o 12, p. 6263, 16-30 juin.
- COPANS, J. (2000). «Mondialisation des terrains ou internationalisation des traditions disciplinaires? L'utopie d'une anthropologie sans frontières», *Anthropologie et Sociétés*, vol. XXIV, n^o 1, p. 21-42.
- CROWE, K. (1991). *A History of the Original Peoples of Northern Canada*, Montréal et Kingston, McGill et Queen's University Press.
- DORAIS, L.-J. (1996). *La parole inuit*, Peeters, Paris.
- DORAIS, L.-J. (1997). *Quaqtaq. Modernity and Identity in an Inuit Community*, University of Toronto Press.
- DORAIS, L.-J. et E. SEARLES (2001). «Identités inuit», *Études Inuit Studies*, vol. 25, p. 1-2.
- DRIEDGER, L. (1989). *The Ethnic Factor: Identity and Diversity*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd.
- DYCK, N. et J. WALDRAM (1993). *Anthropology, Public Policy and Native Peoples in Canada*, Montréal et Kingston, McGill et Queen's University Press.
- FERRÉOL, G. (dir.). *Dictionnaire des relations interculturelles*, Paris, Armand Colin.
- FISCHER, G.-N. (1987). *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Montréal et Paris, Presses de l'Université de Montréal, Dunod.
- FRIDERES, J. et R. GADACZ (2001). *Aboriginal Peoples in Canada. Contemporary Conflicts*, 6^e édition, Toronto, Prentice Hall.
- GUPTA, A. et J. FERGUSON (dir.) (1997). *Anthropological Locations. Boundaries and Grounds of a Field Science*, Berkeley, University of California Press.
- GEERTZ, C. (1996). *Ici et là-bas. L'anthropologue comme auteur*, Paris, Métailié.
- HELMREICH, S. (2001). «After Culture: Reflections on the Apparition of Anthropology in Artificial Life, a Science of Simulation», *Cultural Anthropology*, Washington, vol. XVI, n^o 4, p. 612-627, novembre.
- LAGHI, B. (1999). «Nunavut Undergoing a Baptism of Fire: CSIS Secrets Are Just Another Headache As New Territory Confronts Multiple Challenges», *Globe and Mail*, 20 septembre.
- LANDRY, R. et R. ALLARD (1984). «Bilinguisme additif, bilinguisme soustractif et identité ethnolinguistique», *Recherches sociologiques*, vol. XV, n^{os} 2-3, p. 337-358.
- LANDRY, R. et R. ALLARD (1993). «Beyond Socially Naive Bilingual Education: The Effects of Schooling and Ethnolinguistic Vitality of the Community on Additive and Subtractive Bilingualism», *Annual Conference Journal* (NABE 1990-1991), p. 1-30.
- LANDRY, R. et R. ALLARD (2000). «Langue de la scolarisation et développement bilingue: le cas des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, Canada», *DiversCité Langues*, V, <www.teluq.quebec.ca/diverscite>.

- LANGUAGES COMMISSIONER OF NUNAVUT (2000). «First Annual Report», Office of the Languages Commissioner, Iqaluit.
- LÉGARÉ, A. (1996). «The Process Leading to a Land Claim Agreement and Its Implementation: The Case of the Nunavut Land Claim Settlement», *The Canadian Journal of Native Studies*, vol. XVI, n° 1, p. 139-163.
- LÉGARÉ, A. (2000). «La Nunavut Tunngavik Inc. : un examen de ses activités et de sa structure administrative», *Études Inuit Studies*, vol. XXIV, n° 1, p. 97-124.
- LEVY, A. (1965). *Psychologie sociale: textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod.
- LYNCH, C. (1998). «For the record: exchanging one master for another?», *Nunatsiak News*, 23 avril.
- MAISONNEUVE, J. (1991). *La psychologie sociale*, Paris, PUF, coll. Que sais-je?, 16^e éd., n° 458.
- MANCINI BILLSON, J. (2001). «Inuit Realities: Shattering the Bonds of Dependency», *American Review of Canadian Studies*, vol. XXXI, n°s 1-2, printemps-été, p. 283-299.
- MARCUS, G. (2002). «Beyond Malinowski and After Writing Culture: On the Future of Cultural Anthropology and the Predicament of Ethnography», *The Australian Journal of Anthropology*, Sydney, vol. XIII, n° 2, p. 191-199.
- MC COMBER, L. (2001). *Radio communautaire et ethnicité chez les Inuit du Nunavut*, Thèse de maîtrise, Université Laval.
- MEAD, G.H. (1963). *L'esprit, le soi et la société* (trad. française), Paris, PUF.
- MUCCHIELLI, A. (1999). *L'identité*, Paris, PUF, coll. Que sais-je?, 4^e éd., n° 2298.
- NUNAVUT TUNNGAVIK INCORPORATED (2000). «New Ideas, New Initiatives», Annual Report.
- PAINE, R. (dir.) (1977). *The White Arctic: Anthropological Essays on Tutelage and Ethnicity*, St. John's, Institute of Social and Economic Research, Memorial University of Newfoundland.
- POIRIER, S. (2000). «Contemporanéité autochtones, territoires et (post)colonialisme. Réflexions sur des exemples canadiens et australiens», *Anthropologie et Sociétés*, vol. XXIV, n° 1, p. 137-154.
- PURICH, D. (1992). *The Inuit and Their Land*, Toronto, James Lorimer & Cpy., Pub.
- RASMUNSEN, D. (2000). *La société Inuit menacée de dissolution par l'école et l'argent*, Institut Interculturel de Montréal, Cahier n° 139, octobre, p. 64.
- ROBERT-LAMBLIN, J. (1999). «La famille, le village, la ville: dynamique du changement social au Groenland oriental de 1960 à 1990», *Études Inuit Studies*, vol. 23, n° 1-2.
- SALADIN D'ANGLURE, B. (1997). Svend Frederiksen et le chamanisme inuit ou la circulation des noms (atiit), des âmes (tarniit), des dons (tunijjutit) et des esprits (tuurngait), *Études Inuit Studies*, vol. 21, n°s 1-2, 1997.
- SAILLANT, F. (2000). «Identité, invisibilité sociale, altérité. Expérience et théorie anthropologique au cœur des pratiques soignantes», *Anthropologie et Sociétés*, vol. XXIV, n° 1, p. 155-171.
- SEGALEN, M. (dir.) (1989). *L'autre et le semblable. Regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris, Presses du CNRS.

- TANNER, A. (1979). *Bringing Home Animals. Religious Ideology and the Mode of Production of the Mistassini Cree Hunter*, Iser Books.
- TANNER, A. (dir.) (1983). *The Politics of Indianness. Case Studies of Native Ethnopolitics in Canada*, Iser Books.
- TERRIEN, M. (1999). *Printemps Inuit, Naissance du Nunavut*, Indigène Éditions.
- TERRIEN, M. (1987). *Le corps inuit*, Paris, SELAF.
- VERTES, L., J. CONNELLY et B. KNOTT (2000). «Implementation of the Nunavut Agreement: An Independent 5 Year Review, 1993 to 1998», Île Royale Entreprises.
- WARRY, W. (2000). *Unfinished Dreams. Community Healing and the Reality of Aboriginal Self-Government*, Toronto, University of Toronto Press Inc.

LA DIFFICILE RELATION ENTRE LE PEUPLE ET LES CITOYENS BASQUES

BARBARA LOYER

La vertu du système décentralisé espagnol, presque fédéral, est de permettre aux minorités d'être des majorités dans une partie du territoire. Au sein de l'assemblée législative madrilène, les députés du Pays basque doivent se soumettre aux décisions de la majorité, nationale espagnole. Mais à l'intérieur de la communauté autonome basque, les représentants de l'idéologie nationaliste basque sont majoritaires. Toutes les communautés autonomes d'Espagne sont en effet dotées d'une assemblée législative et d'un gouvernement autonome dont les compétences sont plus ou moins étendues selon les cas. Cette architecture institutionnelle a été mise en place après de longues tractations durant la transition espagnole de 1976-1978. Il s'agissait pour la nouvelle démocratie de rompre avec la logique d'affrontement des premières années du XX^e siècle qui avait provoqué une guerre civile, 500 000 morts, 37 ans de dictature, un retard considérable de l'Espagne par rapport aux autres nations d'Europe occidentale. Il y avait consensus en 1978 sur l'impérieuse nécessité de s'entendre. C'est la raison pour laquelle, par exemple, le qualificatif de nationalités d'Espagne a été reconnu pour les communautés autonomes ayant déjà obtenu dans les années 1930, durant la période républicaine, un statut d'autonomie. Tous les statuts ne sont cependant pas identiques ; la communauté autonome basque et la Navarre voisine ont les pouvoirs les plus étendus. Dans la première, les nationalistes basques pourraient former une majorité absolue s'ils n'étaient pas divisés en

trois partis rivaux. Chaque province de la communauté autonome a également son assemblée (les *Juntas Generales*) et dans l'une d'elle, Alava, les nationalistes basques sont à nouveau minoritaires¹. Depuis 1981, l'exécutif autonome est aux mains d'un parti nationaliste basque (PNV), mais durant dix ans, de 1987 à 1998, les socialistes ont gouverné avec le PNV à la suite d'une élection où, pour des raisons conjoncturelles, ils avaient recueilli le plus de suffrages. Un des résultats les plus spectaculaires d'une telle entente avait été notamment la signature, en 1988, d'un pacte de tous les partis politiques basques, sauf un, Herri Batasuna, condamnant les crimes de l'ETA et établissant la nécessité de combattre l'organisation armée. L'enjeu de cette cohabitation, on le perçoit d'autant mieux aujourd'hui qu'elle est rompue, était la représentation de l'ensemble de la société, versant nationaliste basque et versant non nationaliste basque, par le pouvoir politique local. Cet enjeu est devenu le thème central des débats actuels parce que depuis 1997 et l'assassinat d'un jeune conseiller municipal du Parti populaire, Miguel Ángel Blanco, l'ETA a posé de manière cruelle et urgente la question de la définition du peuple basque. Avant les années 1990, l'organisation armée s'en prenait aux symboles de l'État : bâtiments, militaires, ou foule anonyme atteinte par l'explosion des voitures piégées dans les villes situées hors du Pays basque. Aujourd'hui, elle s'attaque à l'opposition non nationaliste qui rassemble un peu moins de la moitié des sièges dans l'assemblée autonome². Les candidats et élus socialistes et populaires (droite espagnole) du Pays basque doivent accepter d'être suivis dans leurs mouvements quotidiens par un ou deux gardes du corps, et c'est également le cas pour des professeurs d'université, des journalistes, des entrepreneurs, etc. Une des organisations de soutien aux victimes de l'ETA évalue à plus de 40 000 le nombre de citoyens menacés par l'ETA³, et l'association ¡Basta Ya! avance le chiffre de 200 000 personnes qui auraient quitté le Pays basque pour ne plus vivre dans la peur⁴. Des nationalistes basques ayant pris fait et cause pour ces victimes sont eux aussi dans la ligne de mire des terroristes. Face à cette offensive, les dirigeants actuels des partis nationalistes ont une attitude ambiguë. Le PNV et Eusko Alkartasuna condamnent fermement l'ETA, mais leur situation est contradictoire parce que, dans le fond, l'objectif de l'ETA est le même que le leur : créer un État national basque. Les non-nationalistes exigent que le terrorisme soit désigné

1. Juntas Generales de Alava, 1999 : partis non nationalistes 29 sièges, partis nationalistes 22 sièges.

2. Pour l'ensemble de la communauté autonome, en 1998 : entre 39 % et 44 % des voix selon que l'on y inclut un parti non nationaliste basque mais qui agit en allié du PNV au pouvoir. En 2001 : entre 40 et 46 % des voix aux non-nationalistes basques.

3. Au Guipuscoa et en Biscaye les abstentionnistes ont été les plus nombreux, suivis des partisans du «oui». Le rejet, la non-acceptation de la Constitution, est l'argument fondamental des nationalistes basques pour contester l'ordre actuel.

4. L'ETA extorque notamment de l'argent sous la menace aux entrepreneurs, commerçants et professions libérales du Pays basque.

comme le « problème basque » et que les nationalistes luttent non seulement contre l'organisation armée mais aussi contre l'idéologie au nom de laquelle sont commis les crimes. Les nationalistes basques pensent à l'inverse que le « problème basque » résulte de l'intégration de leur pays dans l'Espagne et que l'ETA n'est qu'une conséquence de cette réalité politique qu'ils jugent illégitime.

Les non-nationalistes disent aussi que le maintien au pouvoir du PNV depuis plus de vingt ans a instauré une hégémonie nationaliste basque dans le sens où il y a souvent confusion entre ce qui est local et ce qui est national basque (par exemple la télévision régionale acquise aux idées du nationalisme basque, ou la langue basque considérée comme le patrimoine de la nation basque...). C'est le sens de la manifestation « contre le nationalisme obligatoire » qui a réuni quelque 100 000 personnes à Saint-Sébastien en octobre 2002. Les nationalistes basques répondent que la nation espagnole et ses symboles leur sont également imposés, notamment la carte d'identité. L'impasse semble totale, à moins que l'on n'interprète ce débat comme un progrès de la démocratie puisque jusqu'à ces dernières années les non-nationalistes n'osaient pas exprimer certaines idées comme la réticence à la diffusion de la langue basque ou la légitimité du drapeau espagnol dans ce territoire. L'oppression des nationalistes basques durant le franquisme leur a donné le sentiment que toute présence espagnole sur ce territoire est illégitime. Aujourd'hui néanmoins, l'assimilation entre le peuple et la société basque est remise en cause par une partie des citoyens qui revendiquent le droit d'être basques tout en souhaitant autre chose que le progrès des emblèmes nationalistes basques.

PEUPLE ET SOCIÉTÉ

La notion de « Peuple basque » est employée depuis un peu plus d'un siècle pour désigner l'ensemble de ceux qui se distinguent des Espagnols et des Français (une partie de l'ensemble linguistique bascofphone se trouve en France). Le parti nationaliste né en 1898, le PNV, postulait que les seuls Basques véritables étaient les habitants qui ont des ancêtres autochtones, reconnaissables pour la plupart à leurs noms de familles. La doctrine raciste de son fondateur, Sabino Arana y Goiri, n'a encore jamais été critiquée par le PNV, qui a récemment donné son nom au siège de Bilbao, mais elle a néanmoins évolué, surtout depuis les années 1960, avec l'exemple des luttes dans le tiers monde. Le concept de « peuple basque » a été alors identifié avec les peuples luttant contre les métropoles coloniales et a perdu une partie de sa signification ethnique. La connaissance et l'usage de la langue basque, ainsi que l'investissement dans le combat pour la nation, remplacent aujourd'hui les gènes pour déterminer qui fait partie de ce peuple, même si la nostalgie des origines persiste. Cette notion contient aussi la représentation du combat inégal contre l'État et l'idée communément admise que les minorités

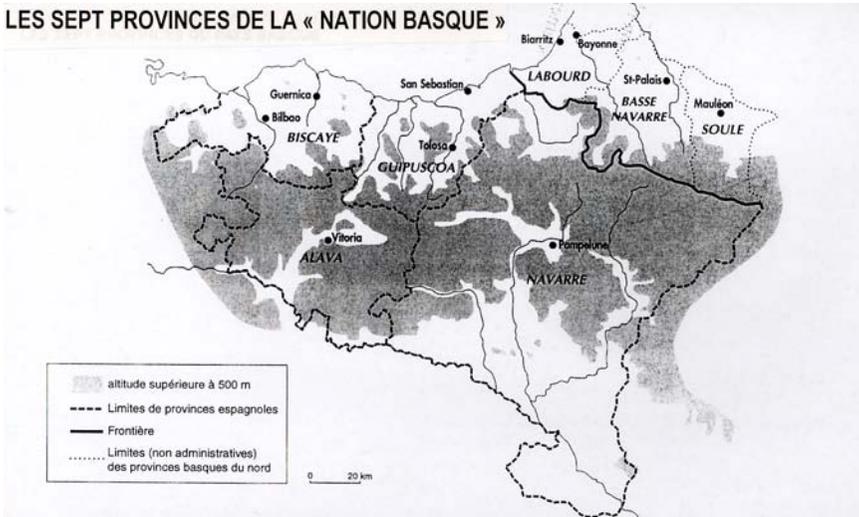
nationales sont l'émanation de la démocratie puisque, n'ayant pas conquis de vastes territoires, elles n'ont pas d'armée ni de généraux. Leurs élites n'auraient pas servi, dans le passé, d'intérêts territoriaux étrangers aux désirs des citoyens autochtones, et ne développeraient aujourd'hui d'autres stratégies que celles visant à la libération d'un sujet collectif, ici le peuple basque. «L'innocence historique», si on peut qualifier ainsi ce sentiment, a donné aux idées des nationalistes basques la force de l'évidence, puisqu'il n'y aurait rien d'autre que de la liberté dans ce combat, et cela a interdit quasiment tout débat contradictoire à son sujet pendant de longues années. Aujourd'hui cependant, l'ETA ayant perverti ce postulat d'innocence, le débat est apparu, et il porte non seulement sur les meurtres de l'organisation armée mais également sur l'idéologie nationaliste basque partagée par les partis non violents.

En septembre 2002, le président du gouvernement autonome, Juan José Ibarretxe, nationaliste basque, proposait une nouvelle organisation politique pour le territoire sous sa gouverne, qui aille plus loin que l'actuel statut d'autonomie, sans être l'indépendance. Son texte commence par : «La société basque est dans l'expectative», puis, quelques paragraphes plus loin il postule : «Nous sommes un Peuple [...] millénaire.» Il propose la «libre association et la souveraineté partagée» et non «la soumission et l'imposition d'une vision d'État déterminée en marge de la volonté du Peuple Basque». Cette ambiguïté entre peuple et société, peu explicitée durant vingt ans, domine maintenant les controverses. Le plan de Juan José Ibarretxe a été rejeté par l'opposition parce qu'il fait la part trop belle à un peuple assimilé implicitement à la souveraineté des autorités locales sur ce territoire alors que les électeurs basques votent pour moitié en faveur de partis qui ne sont pas nationalistes basques. L'opposition assimile les électeurs à «la société basque», divisée entre deux allégeances théoriquement incompatibles (deux nations, basque et espagnole, sur un même territoire).

L'examen de la difficile cohabitation d'un «peuple» et d'une «société» est d'autant plus important que les États-nations européens sont engagés dans un mouvement de délégation à l'Union européenne d'énormes parcelles de souveraineté, ce qui change la relation des citoyens aux États et aux nations. Le contenu de la citoyenneté et sa part symbolique est progressivement envisagé de façon nouvelle et c'est pourquoi l'évolution de conflits comme celui du Pays basque concerne la construction de l'Europe.

LES NATIONS ET LEURS TERRITOIRES

La question basque présente notamment l'intérêt de rappeler que c'est souvent la dimension territoriale des conflits idéologiques qui les rend compliqués, peu malléables, y compris dans l'Union européenne en constante transformation. Dans le fond, ce que contestent les non-nationalistes c'est que la notion de peuple basque soit intimement liée à la revendication



du droit de dominer un territoire, qu'elle contienne implicitement l'idée que le projet indépendantiste est juste et vise à effacer l'injustice de la réalité actuelle. Pourtant le territoire de la nation que revendique une partie des Basques n'est pas simple. La communauté autonome comporte trois provinces, Guipuscoa, Biscaye et Alava. La capitale, Vitoria-Gasteiz, se trouve en Alava, la province où le poids électoral des partis nationalistes basques est le moins important, celle dont les électeurs ont majoritairement approuvé la constitution espagnole en 1978⁵. Bon nombre d'Alavais qui votent en faveur des nationalistes parce que ce sont souvent de bons gestionnaires, refuseraient probablement l'indépendance si on leur posait officiellement la question. Les nationalistes pensent aussi que la Navarre, communauté autonome voisine composée d'une seule province, fait partie de la nation. La Navarre fut l'un des premiers royaumes chrétiens de la péninsule à s'être formé après la conquête musulmane du VIII^e siècle. Elle porta le nom de royaume de Pampelune jusqu'au XII^e siècle avant de prendre celui de « Royaume de Navarre ». Elle fut aussi le dernier royaume indépendant d'Espagne. Conquise par la Castille en 1512, c'est-à-dire après l'union de l'Aragon et de la Castille, en 1469, elle garda son titre de royaume jusqu'au XIX^e siècle. Les Navarrais sont très fiers d'appartenir au plus ancien et plus durable royaume de la péninsule. La région est partagée en deux ensembles géographiques et culturels distincts : au nord, la montagne pyrénéenne fait partie de l'ensemble basque (langue, toponymie, architecture,

5. Au Guipuscoa et en Biscaye les abstentionnistes ont été les plus nombreux, suivis des partisans du « oui ». Le rejet, la non-acceptation de la Constitution, est l'argument fondamental des nationalistes basques pour contester l'ordre actuel.

traditions...). Le statut d'autonomie navarrais reconnaît d'ailleurs la co-officialité de l'euskara, la langue basque, dans le nord. Le sud est constitué par la rive de l'Èbre et fait partie de l'ensemble de langue et de culture castillane; on n'y parle plus l'euskara depuis des générations. La capitale, Pampelune, située au centre de la province, est dans une situation intermédiaire. Au XIX^e siècle, l'opposition des Navarrais au nationalisme basque a été très virulente. Pendant la guerre civile espagnole, la Navarre est l'une des régions qui a fourni le plus de volontaires franquistes, défenseurs de l'unité espagnole, et elle a été le berceau d'un mouvement conservateur monarchiste très organisé, le mouvement carliste, ennemi du nationalisme basque. En 1982, la Navarre a obtenu de se constituer en communauté autonome uniprovinciale pour ne pas être intégrée à la communauté autonome basque. Aujourd'hui, c'est un parti régional de droite, Union du Peuple Navarrais, lié au Parti populaire espagnol, qui est majoritaire, y compris dans des communes de la montagne. Les nationalistes basques obtiennent au mieux le quart des suffrages exprimés.

Enfin, le territoire de la nation basque s'étend aussi sur une partie de la France. La Soule, la Basse Navarre, et le Labourd, trois provinces d'ancien régime qui n'ont plus d'existence administrative aujourd'hui, appartiennent à l'ensemble culturel basque comme la montagne navarraise. L'apparition du nationalisme basque à la fin du XIX^e siècle en Espagne n'a pas eu de répercussions en France. L'identité locale n'était pas politique. L'Église a défendu l'usage de l'euskara afin de protéger ses ouailles des idées révolutionnaires et anticléricales exprimées en français, surtout à la fin du XIX^e siècle, lorsque les Républicains ont imposé la langue nationale par le biais de l'école gratuite laïque et obligatoire. L'enjeu d'une véritable diffusion de la langue française à cette époque, où elle était encore très mal connue d'une grande partie de la population, était de forger un nationalisme capable de résister au nationalisme allemand. La France avait perdu l'Alsace et la Moselle en 1871, et les Républicains pensaient que les instituteurs prussiens avaient été les principaux artisans de la victoire de soldats pétris d'abnégation nationaliste. C'est pourquoi aussi, après la Première Guerre mondiale, le régionalisme basque a été fortement marqué par le patriotisme des anciens combattants et associé au nationalisme français. Dans les années 1920, l'un de ses représentants, Jean Ybarnégaray, président de la fédération française de pelote basque, député de 1917 à 1940, a été aussi vice-président du Parti social français (PSF, extrême droite) en 1936. Il a condamné les accords passés pendant la guerre civile espagnole de 1936-1939 entre les nationalistes basques (très catholiques), et le front populaire espagnol (où se trouvaient les communistes). Comme les Navarrais carlistes, Jean Ybarnégaray s'est prononcé en faveur des «Basques de Franco». Un autre personnage important, l'abbé Pierre Lafitte prit au contraire fait et cause pour les nationalistes basques en lutte contre Franco, et participa à l'organisation d'un mouvement autonomiste influencé par les idées des partis nationalistes basques en Espagne. Au début du siècle, le Pays basque

français faisait figure de pays conservateur à l'identité locale très marquée par l'influence du clergé. Ce n'est que depuis les années 1960 que le sentiment identitaire est décliné par des partisans de la gauche. En 1963, dans le contexte d'une transformation rapide de la société locale (urbanisation, tourisme, recul de la langue locale, à l'époque encore très usitée, sous l'effet des migrations et de l'influence des médias modernes), un mouvement politique nommé Enbata (le vent d'ouest annonçant la tempête), a été créé par un groupe de jeunes gens (ils avaient entre 25 et 30 ans). Durant les deux premières années de son existence, Enbata a rassemblé des personnalités diverses, nationalistes, notables régionalistes, entrepreneurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne. Le président de ladite Chambre de commerce et d'industrie, Jacques Saint Martin, s'est par exemple intéressé à Enbata parce que le mouvement demandait la création d'un département basque avant la « formation d'une région politiquement, administrativement et culturellement autonome, rassemblant les sept provinces basques » (Chaussier, 1997). Puis, lorsque le mouvement a évolué vers des positions socialistes et nationalistes basques, la plupart de ces notables s'en sont éloignés. Jacques Saint Martin a fondé sa propre « Association pour un nouveau département ». Enbata a été interdit en 1974 et ce nom désigne aujourd'hui un hebdomadaire. Divers partis lui ont succédé, qui, après des années d'immobilisme, ont finalement dépassé la barre des 10 % des suffrages aux élections régionales de 1998 (12 % au total, 23 % dans un des cantons de l'intérieur). Un groupe terroriste, Iparretarrak, a existé en France de 1973 à 2000 ; il a commis 261 attentats, qui ont provoqué quatre morts dans la police et la gendarmerie, et s'est arrêté après l'emprisonnement de son chef. On en n'entend plus parler depuis 2000. Depuis la fin de la trêve de l'ETA, en décembre 1999, on assiste à une pénétration accrue dans la vie politique et la société basque de France d'organisations nationalistes du sud, certaines proches de l'ETA (partis politiques, association de soutien aux prisonniers de l'ETA, syndicat...). La plupart des personnalités locales se disent pourtant persuadées que la violence politique ne s'enracinera pas en France.

Au total donc, pour l'instant, l'idéologie des nationalistes basques n'est donc majoritaire que dans une petite partie du territoire de ce qu'ils considèrent être leur nation, qu'ils appellent Euskadi. Mais, à leurs yeux, les vicissitudes de l'histoire ne changent rien à la relation absolue d'appartenance qu'entretiennent le peuple et le territoire basques. Cette représentation est fondée notamment sur l'ancienneté de l'euskara d'où découleraient l'existence du peuple et l'antériorité de ses droits sur un territoire perçu comme la niche écologique de cet être collectif naturel. Théoriquement, ses droits ne sont donc pas négociables puisqu'il devrait aller de soi que le territoire sur lequel on parle aujourd'hui, où on parlait autrefois l'euskara, doit revenir au peuple voulant fonder l'État-nation. La sacralité du territoire national n'est pas une conviction propre aux nationalistes basques. La plupart des États-nations actuels ont ancré dans les esprits les limites

intouchables du territoire national, mais il n'est pas insignifiant qu'à l'heure où des historiens réfléchissent sur une rédaction nouvelle des manuels scolaires afin d'y intégrer une dimension européenne et la représentation de la perméabilité des frontières internationales, le gouvernement de la communauté autonome basque diffuse sans commentaire particulier l'image des sept provinces. C'est l'expression d'une lutte d'influence entre des représentations concurrentes, Euskadi/France-Espagne.

À la fin de 1998, pour obtenir une trêve de l'ETA, les nationalistes basques du PNV et de EA ont opéré un rapprochement notable avec les plus radicaux des nationalistes. Le PNV a notamment assumé une volonté commune de travailler à l'union des territoires basques. La création de cette réalité territoriale, avec l'efficacité que confère la domination des institutions publiques dans la communauté autonome, se trouve donc aujourd'hui érigée en objectif majeur. Elle met à profit le contexte de la construction de l'Union européenne qui, pour provoquer l'effacement progressif des frontières internes de l'Union, a fait disparaître les contrôles douaniers entre la France et l'Espagne, a unifié la monnaie, et exige le développement d'une véritable coopération transfrontalière. Cette coopération concerne du côté français, la région Aquitaine, dont le Pays basque fait partie, et du côté espagnol, les communautés autonomes d'Euskadi, de Navarre et d'Aragon. L'unification est donc beaucoup plus facile à envisager aujourd'hui qu'avant le traité de Maastricht. « Il faut souligner, écrit José Luís de Castro Ruano, l'intérêt politique qui conduit la Communauté autonome basque à incorporer la Navarre à l'accord initial [de création d'un fond pour la coopération transfrontalière en 1990 et 1992]. L'Aquitaine, pour sa part, avait proposé d'étendre l'accord à l'Aragon, ce à quoi s'opposèrent les représentants basques » (De Castro Ruano, 1997)⁶. Nombre de citoyens français non nationalistes basques sont d'ailleurs favorables à une coopération avec leurs voisins d'Espagne sans pour autant lui accorder la même signification. Le fait que l'on trouve, par exemple, l'euskara sur les panneaux indicateurs de France et d'Espagne au côté des langues française et espagnole traduit un mouvement multiforme. Le développement de l'euskara en France concerne pour l'instant essentiellement l'enseignement, public et privé, ainsi que la toponymie, et il n'y a pas de réelle contestation de la prééminence du français. Un récent sondage a montré que les parents qui souhaitent l'enseignement du basque, parce que c'est la langue locale, accordent une grande importance à l'apprentissage de la langue française à l'école. Au Pays basque sud, côté espagnol, c'est au contraire le gouvernement nationaliste au pouvoir qui a pris en charge la diffusion de l'euskara, ce qui change la nature du phénomène car les sommes d'argent investies sont proportionnelles à la volonté de faire

6. Le refus des représentants basques d'inclure l'Aragon dans l'accord est expliqué par une formule un peu obscure : « non seulement pour des raisons de caractère politique, mais aussi parce qu'une telle adhésion eut été contraire au principe frontalier » (?). L'Aragon jouxte pourtant l'Aquitaine...

aboutir un projet fondé sur l'existence et si possible un jour, la prééminence, d'une langue nationale, l'euskara. Le gouvernement autonome délivre par exemple des prix littéraires aux écrivains de chacune des deux langues officielles (basque/espagnol), mais les écrivains en euskara sont plus souvent considérés comme les représentants de la « littérature basque » que ceux qui écrivent en espagnol, pourtant nombreux et souvent excellents. Le Centre d'Études basques de l'université de Reno, aux États-Unis, et le gouvernement autonome, vont traduire en anglais « les ouvrages les plus significatifs de la littérature basque publiés ces dix dernières années⁷ », et pensent organiser une « maîtrise d'études basques » ; il sera intéressant de voir ce qui sera étudié sous cette appellation. Les auteurs à traduire cités par l'hebdomadaire régional français écrivent en euskara. Le gouvernement autonome du Pays basque espagnol subventionne également la langue basque en France⁸, ce qui y fera sans doute croître plus ou moins rapidement la dimension politique des revendications linguistiques. Dans le contexte basque, la politique linguistique échappe en effet difficilement à l'interprétation politique. Ce peut être, par exemple, un des enjeux de propositions comme celle qui vise à faire traduire en euskara les délibérés des conseils municipaux. Le choix de traduire des textes qui symbolisent par excellence la démocratie au niveau local n'est sans doute pas neutre. S'y opposer ne va pas de soi, car cela peut être interprété comme une opposition à la langue régionale, mais laisser passer la décision revient à prendre le risque d'augmenter la marge de manœuvre des nationalistes basques. Des militants pour l'euskara, non nationalistes basques, aimeraient plutôt que l'argent disponible aide à organiser la transmission de la langue encore parlée par les personnes âgées aux nouvelles générations qui l'apprennent à l'école. On mesure aisément ce qui différencie ces deux propositions.

C'est d'ailleurs la crainte d'un affrontement d'identités politiques peu compatibles qui expliquent les réticences d'une autre partie des élites et des élus locaux du côté français à laisser se diffuser les représentations de l'unité basque. Ils pensent en effet que l'idée généreuse et moderne d'une Europe sans frontières constitue en fait un appel à l'inscription dans ce territoire d'une nouvelle frontière internationale entre nation basque et nation française.

7. Citation de l'hebdomadaire *La semaine du Pays basque*, 27.12.01/2.1.2003.

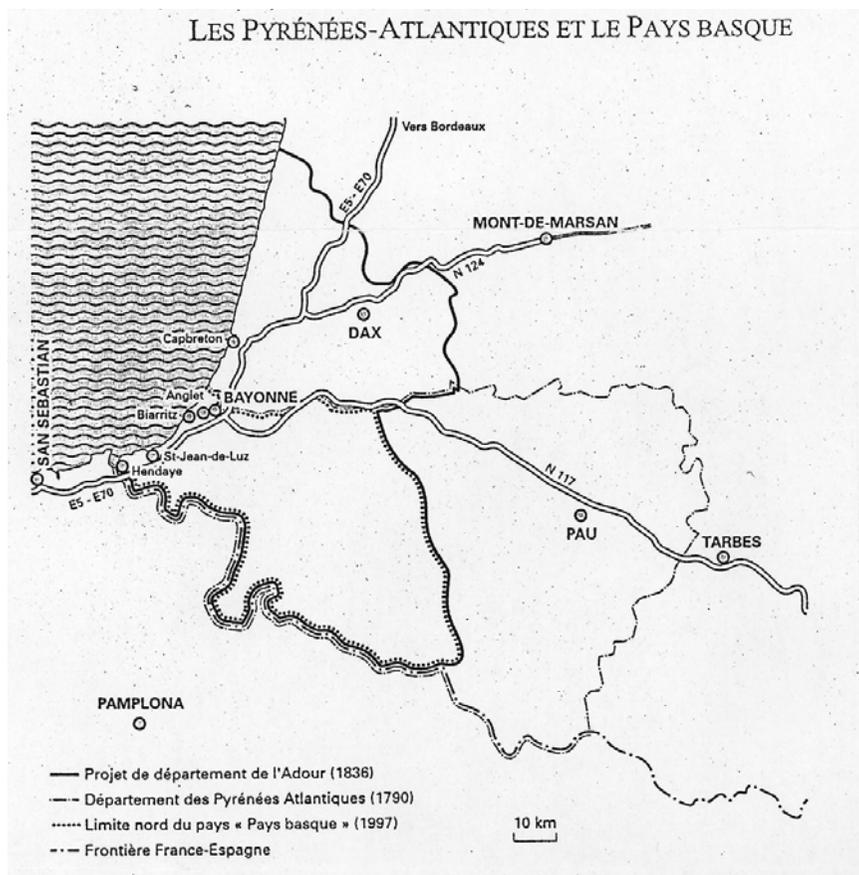
8. En décembre 2002, Udaltzitza, une assemblée des élus nationalistes basques d'Espagne et de France, largement subventionnée par le gouvernement du PNV, a accordé 240 000 euros d'aide aux écoles de France dans lesquelles tout l'enseignement se fait en euskara, les ikastolas (*Deia*, 6.12.2002). Un certain nombre de ces écoles doivent rénover leurs bâtiments mais ne peuvent recevoir de l'État français plus de 10 % de leurs besoins en la matière, parce qu'elles sont privées.

PLUS DE FRONTIÈRES OU D'AUTRES FRONTIÈRES ?

L'effacement progressif de la limite frontalière concrète entre la France et l'Espagne est donc parallèle à l'existence d'une opinion favorable à la reconnaissance d'une nouvelle frontière basque. En France, la volonté de redéfinir les limites existantes se traduit par un débat très concret sur la création d'un département «Pays basque». Le Pays basque français est en effet inclus dans un département plus vaste, appelé Pyrénées-Atlantiques, qui comprend une partie basque et une partie béarnaise. Cela s'est fait pendant la période révolutionnaire. Lors de la nuit du 4 août 1789, l'assemblée nationale a aboli les privilèges de la noblesse ainsi que ceux des provinces d'ancien régime⁹; en 1790, les départements ont été créés pour remplacer ces dernières. Le Pays basque a alors été réuni avec le Béarn voisin pour former un département dont la préfecture se trouve à Pau, en Béarn. À l'époque, les députés basques ont désapprouvé cette décision. La contestation la plus célèbre fut celle du député Garat («L'assemblage qu'on nous propose est physiquement et moralement impossible. La différence des langues est un obstacle insurmontable...»), souvent citée par les historiens nationalistes basques de France pour montrer l'injustice subie par les Basques. Le député en question a cependant eu ensuite un parcours très personnel : ministre de la Justice en 1792 (c'est lui qui annonce à Louis XVI sa condamnation), ministre de l'Intérieur sous la Convention, sénateur de l'Empire, membre de l'Académie française. Pendant sa carrière il a proposé à Napoléon, qui venait d'envahir l'Espagne, la création d'une République basque indépendante et satellite de la France (Liaigre, 2002). L'histoire et ses silences offrent des possibilités d'interprétations pour toutes les convictions, on veut seulement rappeler ici que l'idée d'un autre tracé de cette limite interne existe depuis longtemps.

Au XX^e siècle, la Chambre de commerce et d'industrie de Bayonne a repris le flambeau de la contestation en réclamant également la création d'un département basque distinct du Béarn et l'établissement d'une véritable préfecture à Bayonne. La demande vise à avoir plus d'autonomie de décision vis-à-vis de l'administration sise à Pau et ne se rapporte pas à une revendication nationaliste. En effet, la ville de Bayonne était située hors de la zone linguistique bascophone, et les bourgeois de Bayonne souhaitaient un département qui englobe la zone d'influence de leur ville, celle-ci s'étendant, vers la nord, bien au-delà du Pays basque. Cette revendication d'un département dont Bayonne serait la préfecture a été reprise en 1975 par le président de la Chambre de commerce de Bayonne mais, à cette date, les limites du

9. «Une constitution nationale et la liberté publique étant plus avantageuse aux provinces que les privilèges dont quelques-unes jouissaient et dont le sacrifice est nécessaire à l'union interne de toutes les parties de l'Empire... il est déclaré que tous les privilèges de provinces sont abolis sans retour et demeureront confondus dans le droit commun de tous les Français.»



département demandé correspondent au Pays basque et n'englobent que le sud de l'agglomération de Bayonne. Aujourd'hui la volonté d'individualiser un Pays basque de France se nourrit de la conviction, assez répandue parmi les élites locales, selon laquelle une région associant à ses projets économiques une identité culturelle bien définie est mieux placée dans la compétition économique internationale. En outre, pour nombre d'élus et d'industriels du Pays basque français, une alliance (sous quelque forme que ce soit) avec la communauté autonome basque d'Espagne, très riche¹⁰ et industrialisée, serait un atout pour l'avenir. Ils appellent cet ensemble « l'euro-région basque » et ils perçoivent la partie béarnaise du département comme une entrave à sa réalisation. Je crois que l'on peut dire qu'il y a pour l'instant

10. Le budget de la communauté autonome basque est dix fois supérieur à celui de l'Aquitaine.

convergence d'intérêts entre des nationalistes basques et des régionalistes du Pays basque français. Il sera intéressant de voir si l'horizon européen réunit tous ces citoyens en un projet commun, ou s'il fonctionne comme un rideau masquant des divergences idéologiques qui apparaîtront peut-être un jour plus crûment.

Pour des raisons diverses, le département basque n'a pas été créé au cours de l'histoire. Aujourd'hui, d'un point de vue pratique, le démantèlement des Pyrénées-Atlantiques en deux serait avantageux pour le Pays basque et la ville de Bayonne et problématique pour le Béarn intérieur actuellement moins dynamique¹¹. Il faudrait en outre peut-être songer à regrouper ce dernier au département voisin des Hautes Pyrénées (qui est dans une autre région que l'Aquitaine) et la ville de Pau perdrait alors ses emplois administratifs liés à la préfecture. Il semble en effet peu concevable de garder un département béarnais deux fois plus petit à l'heure où l'on s'interroge en France sur la pertinence du niveau départemental lui-même par rapport au niveau régional. Les blocages matériels sont donc nombreux et sans doute aussi importants que les réticences idéologiques. Celles-ci tiennent surtout à l'existence de l'ETA et de partis politiques nationalistes qui se présentent des deux côtés de la frontière. Les gouvernements français, de droite comme de gauche, et une partie des élus basques, jugent en effet qu'une telle décision offrirait une opportunité aux nationalistes basques d'investir méthodiquement la nouvelle assemblée départementale basque et d'y introduire en permanence la question nationale dans les débats, avec d'autant plus d'aisance qu'ils ne seraient plus freinés par les voix des élus béarnais. Il est vraisemblable aussi que le gouvernement espagnol ne veuille pas non plus d'un département basque en France, car cela donnerait plus d'énergie aux nationalistes basques du sud. Enfin, du point de vue des Basques-Espagnols, ou Espagnols, de la communauté autonome basque et de la Navarre (ces définitions de soi sont très personnelles), toute évolution des limites administratives vers une entité territoriale nommée Pays basque des deux côtés des Pyrénées est un risque d'affermissement d'une idéologie et d'un pouvoir nationaliste basque qu'ils combattent.

11. Les plus grands axes de communication passent par la côte, où se concentrent aussi les activités touristiques et portuaires. Entre 1990 et 1996 il y a eu, par exemple, deux fois plus de créations d'entreprises dans la partie basque que dans la partie béarnaise. Le département compte en 1999, 600 000 habitants. Depuis les années 1980, la croissance démographique est plus rapide dans la partie basque du département que dans la partie béarnaise, grâce à un solde migratoire positif sur la côte : entre 1975 et 1999, dans la partie basque, 43 000 immigrants compensent un excès de plus de 8 000 décès par rapport aux naissances (Liaigre, 2002).

LIBERTÉ, IDENTITÉ, MONDIALISATION

En Espagne, pour obtenir la trêve de septembre 1998, les partis nationalistes basques se sont éloignés des non nationalistes, notamment des socialistes avec lesquels ils avaient partagé le pouvoir durant dix ans. Cette trêve, et les accords entre nationalistes basques qui y sont liés, ont créé une fracture profonde dans la société. On dira, en simplifiant, que durant les années 1980 les non-nationalistes étaient essentiellement représentés par le Parti socialiste mais que, depuis les années 1990, et surtout depuis le début de la chasse aux élus par l'ETA, le Parti populaire, qui comprend aussi dans ses rangs de nombreux militants « estampillés » basques par leurs patronymes, s'est trouvé avoir à défendre plus fort l'idéologie pour laquelle étaient morts ses militants. L'affirmation claire de la légitimité de la nation espagnole dans ses limites territoriales actuelles a valu au Parti populaire des succès électoraux notables : en 1990, il recueillait 8 % des voix, et en 2001, 22,9 %, à tel point qu'il a dépassé le Parti socialiste, pourtant le plus vieux parti local (antérieur au PNV). À la faveur de sa victoire aux élections législatives espagnoles de 1996, le Parti populaire a assumé de plus en plus clairement au Pays basque ses idées nationales espagnoles. L'attention portée aux victimes de l'ETA est le fer de lance de cette réaffirmation de l'État prenant la défense des citoyens désarmés. Dans les années 1980, les familles des victimes étaient en effet très isolées. La peur, mais aussi l'idée que le mort avait dû faire quelque chose qui explique son triste sort, inhibaient les réactions de solidarité. Aucun hommage officiel ne leur était réservé, leurs noms disparaissaient dans les poubelles du conflit basque alors que dans le même temps les mairies aux mains des nationalistes radicaux déclaraient « fils prodiges » les terroristes tombés au combat. En 1999, le parlement autonome basque a même placé dans la commission des droits de l'homme un ancien membre de l'ETA, Josu Ternera, élu sur une liste de Herri Batasuna en 1998 après être sorti de la prison française, et actuellement de nouveau poursuivi pour meurtres par la justice espagnole. Le schéma est aujourd'hui inversé : en juin 2002, une loi a été votée interdisant, entre autres, tout soutien ou hommage à une organisation terroriste¹². En novembre de la même année, les familles des victimes de l'ETA (environ 1000 personnes) étaient invitées à recevoir au Sénat une médaille honorifique en présence des plus hautes autorités de l'État. Batasuna, parti étroitement lié à l'ETA, est aujourd'hui interdit pour son soutien à la lutte armée.

12. En juin 2002, l'assemblée nationale espagnole a voté une loi (*ley de partidos*) facilitant l'interdiction du parti proche de l'ETA (EH, ex HB), par 306 voix sur 320, y compris celles des nationalistes catalans démocrates-chrétiens (CiU).

De leur côté, les responsables du Parti socialiste du Pays basque ont eu du mal à réagir au défi national-intégriste de l'ETA. Ils ont gouverné avec le PNV, travaillé à la mise en place de l'enseignement bilingue, fusionné avec un parti nationaliste modéré local, Euskadiko Ezkerra («la gauche basque»), changé de nom, passant de «Parti socialiste ouvrier espagnol» à «Parti socialiste d'Euskadi-Euskadiko Ezkerra», et pourtant ETA assassine les hommes les plus ouverts au dialogue parmi eux, et pourtant cela ne suscite guère que des manifestations de compassion formelle de la part de leurs anciens coéquipiers nationalistes basques. Après la mort de Franco, les socialistes avaient pensé que l'Espagne allait se libérer des haines nationalistes, surtout du nationalisme espagnol, et l'ETA les pousse maintenant à affirmer leur droit d'être à la fois basques et espagnols. Le Parti populaire et le Parti socialiste ont signé un accord de coopération contre la violence terroriste et cela les a conduits à joindre leurs efforts pour tenter de provoquer une alternance au Pays basque lors de l'élection du parlement autonome de 2001. Mais les électeurs nationalistes basques se sont mobilisés, la participation a été massive (79,9 % des inscrits), et ce pari a été perdu. Le résultat a confirmé la majorité nationaliste basque en même temps que la consolidation d'une forte minorité d'opposition. Avec 747 361 voix (41,2 % des suffrages exprimés) PNV-EA-EH¹³ occupent 40 sièges¹⁴. Le PP a recueilli 326 933 suffrages (18 %) et 19 sièges, et le PSE, 253 195 bulletins (14 %) lui donnant 13 sièges. L'opposition non nationaliste basque a donc 32 sièges. La gauche unie (IU), 4,3 % des voix et 3 sièges, est pour l'instant alliée du PNV. Les deux perdants n'ont pas pour autant abandonné la perspective de renverser un jour ce rapport de force électoral dans la communauté autonome basque. Dans l'hypothèse, peut-être lointaine, où la droite basque-espagnole parviendrait au pouvoir à Vitoria, la question serait posée de savoir si l'on peut dire que le «peuple basque» en a décidé ainsi. Si l'expression «peuple basque» ne désigne que les basques nationalistes, la justice (ou la démocratie) réside-t-elle dans la reconnaissance des «droits» de ce peuple, ou dans le bon fonctionnement d'un système donnant le pouvoir aux citoyens basques majoritaires aux dépens de ceux qui se nomment «peuple basque»?

La défaite de 2001 a plongé les socialistes dans une crise interne complexe qui a abouti au choix d'une nouvelle direction prônant la nécessité d'une voie médiane, favorable à une Espagne fédérale, et se distinguant de la

13. EH: Euskal Herritarrok, appellation précédente de Batasuna.

14. Mais le PNV et EA se sont engagés à ne pas accepter le soutien des sept députés de EH tant que ce parti ne condamne pas l'ETA.

représentation d'une Espagne unitaire, portée par la droite¹⁵. Au-delà de la diversité des opinions exprimées chez les socialistes quant à l'attitude à avoir vis-à-vis des nationalistes basques et du Parti populaire, on peut dire que le PS et le Parti populaire se rejoignent néanmoins sur un point : la défense de la Constitution espagnole et du statut d'autonomie basque comme cadres de coexistence de deux idéologies théoriquement (territorialement) incompatibles. Ils sont rejoints par quelques rares figures du PNV qui n'imaginent pas faire avancer leur idée de la nation au sein d'une société fracturée. Pour ceux-là¹⁶ aussi, le statut d'autonomie doit être un socle politique, mais ils n'ont pour l'instant pas le pouvoir au sein de leur parti. Le principal élu du PNV de la province de Alava, Emilio Guevara, est passé au Parti socialiste pour défendre le statut d'autonomie.

Dans cet affrontement entre des représentations contradictoires, des intellectuels et des journalistes du Pays basque, notamment le philosophe Fernando Savater, jouent un rôle notoire. Ils livrent bataille depuis plusieurs années, dans les pages des grands quotidiens ou par de multiples conférences, contre les idées reçues qui prétendent incarner la liberté et que l'on ne pourrait donc pas récuser sous peine d'attenter à cette liberté. Ils contestent par exemple la représentation d'après laquelle les minorités sont progressistes et les États nécessairement conservateurs, ou bien que l'on ne puisse être à la fois basque et nationaliste espagnol. Ils postulent que l'ethnie ou le peuple, entendus comme des personnages historiques agissants, sont incompatibles avec la démocratie européenne du XXI^e siècle, et s'opposent à ce que l'identité soit érigée en concept politique. De leur point de vue, il faut considérer l'électorat comme la seule image réelle de la société basque, et défendre le statut d'autonomie car il est l'instrument qui lui a permis d'être gouvernée au profit de l'ensemble de la population.

15. L'Espagne est une réalité déclinée de multiples façons : ceux qui disent par exemple qu'ils parlent castillan, traduisent implicitement l'idée que c'est une mosaïque d'éléments contigus entre eux : castillan, aragonais, catalan, basque, galicien... Ceux qui disent qu'ils parlent espagnol, considèrent que la réalité linguistique, culturelle, territoriale de l'Espagne se superpose aux autres, c'est-à-dire que les trois nationalités, catalane, basque, galicienne, sont aussi l'Espagne. Les nuances quant aux conclusions politiques données à de telles représentations sont évidemment fort nombreuses. Les socialistes catalans se disent favorables à une révision de la Constitution dans le sens d'un aboutissement fédéral du système, qui permette de clore définitivement les débats et stabiliser le pays. Les nationalistes catalans et basques refusent cette solution qui les ravalerait au rang des autres régions. Ils veulent, à défaut d'indépendance, conserver un statut particulier pour ne pas être assimilables au reste de l'Espagne.

16. Notamment, Joseba Arregi (2000). Dans un article qu'il a signé pour la revue *Hérodote* (n°105/2002), Joseba Arregi se réfère aux idées de Will Kymlicka pour penser la sortie de l'impasse actuelle.

Aujourd'hui le président de la communauté autonome, Juan José Ibarretxe, réclame la substitution du statut d'autonomie par un statut de « libre association » d'Euskadi avec l'Espagne. Il s'appuie entre autres sur une disposition additionnelle ajoutée au statut d'autonomie de 1979, qui stipule : « L'acceptation du régime d'autonomie établi dans le présent Statut n'implique pas le renoncement du Peuple basque aux droits qui, en tant que tel, aurait pu lui correspondre en vertu de son histoire et qui pourront être actualisés en accord avec ce qu'établit l'ordre juridique ». La formule résume le rôle politique fondamental du Peuple dont les droits sont indiscutables et antérieurs à la Constitution espagnole, qui n'est pas nommée. Les opposants à cette idée de « libre association » pensent que la disposition additionnelle a servi à l'époque pour atteindre le consensus recherché, mais que seule une évolution significative de la réalité du vote, c'est-à-dire de l'expression politique de la société basque, pourrait permettre de l'invoquer pour faire évoluer le statut¹⁷. Dans l'optique des opposants au nationalisme basque, la nation et le peuple devraient être considérés comme des représentations idéologiques qui ne peuvent être objets de droits politiques « naturels », antérieurs à tous les pactes historiques. Ils combattent aussi l'idée qu'il existerait des « droits » inhérents à un « peuple », parce qu'à leurs yeux ce fameux peuple leur apparaît être un instrument pour justifier (rendre juste) l'expression d'une volonté de pouvoir autant que de reconnaissance identitaire.

CONCLUSION

De nos jours l'identité est fréquemment présentée comme un concept ontologique, c'est-à-dire détachée des enjeux de pouvoir, et holiste, c'est-à-dire impossible à accepter ou refuser partiellement parce qu'elle serait un tout indivisible. Pourtant l'argument identitaire est politique car il sert à définir des communautés agissantes ou ayant la volonté d'agir. Postulant que celui qui « est » veut également « devenir », la conscience d'une identité commune donnerait à un groupe l'énergie nécessaire pour faire face à l'éloignement des véritables centres de décision et résister à l'influence uniformisante du marché. Résistance et identité. Les deux termes côte à côte signifient la force et l'évidence d'un lien. Les nations, grandes ou petites, se présentent comme des ensembles insécables. Celles qui sont déjà constituées en État se disent souvent « indivisibles ». Les minorités nationales, comme les Basques ou les Catalans, le sous-entendent également en gouvernant au nom de leurs peuples. Pourtant lorsque sur un territoire concret des peuples différents divisent la société, la question du bien commun ou des buts

17. Les nationalistes ont plutôt perdu du terrain depuis vingt ans. Ils avaient 49 sièges sur 75 en 1984.

ultimes de l'action politique est posée, et la référence au respect de l'identité ne suffit pas à résoudre le problème du gouvernement de ces identités distinctes. C'est non seulement une question de justice, mais aussi de pouvoir.

En Espagne, les statuts d'autonomie ont été négociés afin de permettre à des citoyens s'imaginant appartenir à des peuples différents de coexister dans un même système politique. Ils n'accordent aux gouvernements autonomes que des libertés partielles puisqu'il reste un pouvoir étatique. Les États européens sont également aujourd'hui dans une situation comparable d'exercice de libertés partielles vis-à-vis des institutions communautaires. Les notions de peuples et d'identités nationales s'y redéfinissent progressivement par rapport à des réalités à la fois supranationales et infranationales (car l'Europe favorise l'émergence des pouvoirs régionaux dans les États historiquement centralisés comme la France). Il est somme toute assez logique que cette évolution concerne aussi les minorités nationales, comme celle du Pays basque.

D'un point de vue géopolitique, il me semble donc que le contexte pertinent pour parler des minorités européennes est donc plutôt celui de la construction de l'Union européenne que celui de la mondialisation. L'Union change en effet la relation entre les minorités et les États dans la mesure où ceux-ci ne constituent plus une référence territoriale unique. Mais l'analyse géopolitique ne met pas en valeur des emboîtements simples de pouvoirs ou d'identités ; elle fait au contraire apparaître des concurrences, rivalités de pouvoirs sur des territoires, dans le cadre d'une démocratie et d'une technocratie européenne dont les méandres compliqués et la lenteur favorisent en principe les compromis, dès lors qu'il n'y a pas de terrorisme. Enfin, le rapport de la nation au territoire est un autre élément clé de la réflexion géopolitique car c'est la dimension symbolique de la nation qui complique les compromis au sujet du territoire. La décentralisation pour un meilleur fonctionnement des institutions, et l'application du principe de subsidiarité, est une réalité d'ordre technique et politique. Mais lorsque la région est le support de symboles nationaux, on sort du schéma subsidiaire puisque les deux ensembles sont symboliquement égaux.

BIBLIOGRAPHIE

- ARREGI, J. (2000). *La nación vasca posible. El nacionalismo democrático en la sociedad vasca*, Barcelona, Crítica.
- CHAUSSIER, J.D. (1997). *Quel territoire pour le Pays basque? Les cartes de l'identité*, Paris, L'Harmattan.
- DE CASTRO RUANO, J.L. (1997). «La coopération transfrontalière entre le Pays basque et l'Espagne», dans J. Palard (dir.), *L'Europe aux frontières. La coopération transfrontalière entre régions d'Espagne et de France*, Paris, PUF.
- IZQUIERDO, J.-M. (2001). *Le Pays basque de France*, Paris, L'Harmattan.

- LEFÈVRE, M. (2000). *Géopolitique de la Corse, le modèle républicain en question*, Paris, L'Harmattan.
- LIAIGRE, O. (2002). *Pays basque français: analyse géopolitique*, D.E.A. Institut Français de Géopolitique, Université Paris 8.
- LOYER, B. (1997). *Géopolitique du Pays basque. Nations et nationalismes en Espagne*, Paris, L'Harmattan.
- LOYER, B. (2003). «Identités et pouvoir local : le cas de la revendication d'un département Pays basque», *Hérodote*, Paris, La Découverte.

PARTIE 5

LES MODÈLES DE DÉVELOPPEMENT

MOUVEMENTS SOCIAUX ET INVENTION D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT L'expérience québécoise

JACQUES L. BOUCHER

Au cours des 30 dernières années, nous avons été témoins de transformations profondes de nos sociétés industrielles avancées, entre autres de leur modèle de développement économique et social (Boucher, 2001; Lipietz, 1996 et 1989). En effet, le modèle de développement qui s'est largement répandu au cours de la période d'après-guerre a commencé à se gripper à la fin des années 1960, qu'on le qualifie de société industrielle ou salariale, ou encore de modèle de développement fordiste et providentialiste. Pour être bref, disons que les compromis intervenus entre les grands acteurs sociaux et qui ont contribué à soutenir la croissance pendant la période qui a suivi la Seconde Guerre mondiale ne tenaient plus la course sous la pression de la contestation tant de la forme d'organisation du travail par les ouvriers que de la forme de régulation étatique par divers mouvements sociaux, syndical et associatif entre autres.

Bien que tardivement par rapport à d'autres régions d'Amérique du Nord, le Québec est rentré de façon accélérée dans la dynamique modernisatrice qui a animé les sociétés occidentales après la Seconde Guerre mondiale (Vaillancourt, 1988). Mais le modèle de développement y a pris des colorations particulières avec l'émergence de nouvelles élites francophones qui ont profité d'un appui important de l'État québécois tout

comme d'une institution collective d'un autre type, le Mouvement Desjardins (Bélanger, 1998; Dupuis, 1995). Or ce modèle a évolué, grâce entre autres à des modifications décisives des politiques industrielles de l'État québécois (Bourque, 2000), mais aussi avec la poussée de nouveaux acteurs sociaux dans le champ de l'économie sociale et du développement local, alors que des mouvements sociaux plus anciens révisaient leurs stratégies (Bélanger, Boucher et Lévesque, 2000; Boucher, 1994 et 1992; Bélanger et Lévesque, 1992).

On peut donc soutenir que les mouvements sociaux jouent un rôle décisif dans l'articulation d'un modèle de développement. Ils contribueraient ainsi à la mise en place d'un modèle de développement d'un ensemble social donné, à sa remise en cause comme à son renouvellement. À cet égard, on peut aussi penser que les acteurs sociaux, et parmi eux les mouvements sociaux, élaborent des réponses et des arrangements originaux dans des sociétés de petite dimension, étant donné leur fragilité et l'incertitude qui les tenaillent dans le processus actuel de mondialisation. Ce texte cherche à montrer qu'au Québec, les mouvements sociaux contribuent à la mise en place de configurations institutionnelles et de modes de régulation des rapports sociaux qui constituent des réponses particulières sur le plan du développement socioéconomique dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Dans ce but, nous commençons par donner quelques précisions sur la notion de modèle de développement et sur celle de mouvement social. Ensuite, parmi les mouvements sociaux, nous faisons ressortir que les syndicats et le mouvement communautaire ou associatif québécois constituent, sur différents aspects, des exceptions dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, pour soutenir, en troisième lieu, qu'ils jouent, dans la configuration québécoise, un rôle de premier plan dans l'établissement de nouvelles formes de gouvernance et d'une économie plurielle.

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ET MOUVEMENT SOCIAL

Tout comme la notion d'économie sociale, l'idée de modèle de développement et même la notion de mouvement social ont pris des sens fort différenciés selon l'interlocuteur qui les utilise. Par les temps qui courent, la notion de modèle de développement est souvent utilisée dans les discours politiques partisans au Québec. Or la question du développement d'une société demeure beaucoup plus complexe et riche que le choix entre un modèle passé, tel celui de la « Révolution tranquille », et un modèle dit nouveau, modernisateur, le modèle néolibéral, que l'on présente comme la seule alternative (Bourque, 2000), au Québec comme ailleurs.

D'un point de vue analytique, disons que l'idée de modèle de développement est utilisée pour saisir l'orientation que prend le développement social, économique, institutionnel et culturel d'une société. Elle rappelle le

concept d'«historicité» qu'Alain Touraine (1984 et 1978) utilise pour désigner l'action des mouvements sociaux sur l'orientation de la société, dans la conflictualité avec les autres acteurs, bref du travail de la société sur elle-même, à travers tous les compromis que cela peut supposer pour qu'elle n'éclate pas. Autrement dit, le modèle de développement apparaît comme le produit ou la résultante de l'état des rapports sociaux d'une société donnée et historiquement située, fait de compromis, d'arrangements institutionnalisés entre acteurs sociaux, arrangements qui peuvent être constamment remis en cause tant sur le plan de la production, de la consommation et de la redistribution que des représentations que l'on se fait du développement et du mode de vie en société. Si le modèle de développement fait référence au mode de production et au mode de régulation liés à un régime d'accumulation (Boyer, 1986), donc à un espace plutôt macro-économique, il est aussi imbriqué dans les rapports sociaux, les représentations et les valeurs portées par un paradigme de développement (Lipietz, 1989), dans des logiques ou grandeurs (Boltanski et Chiapello, 1999) et dans des modes de coordination ou de gouvernance, toutes des dimensions identifiables dans un espace aussi bien micro ou local que macro ou national.

Dans une telle perspective, la notion de «configuration» de développement (Bourque, 2000) suggère une portée heuristique sans doute encore plus nette en plus d'échapper, jusqu'à maintenant du moins, à son utilisation partisane. Elle laisse place à différentes dimensions et espaces pour, en même temps, soutenir l'idée de système tout comme de réseau. Par le fait même, elle permet de tenir compte de l'agir des différents acteurs dans la société, dont les mouvements sociaux. Mais que doit-on entendre par mouvement social?

Il s'est développé diverses conceptions des mouvements sociaux dans les sciences sociales dont certaines sont diamétralement opposées (Boucher, 2002). D'un côté, on conçoit les mouvements sociaux comme complètement dominés et intégrés dans la structure sociale selon les différentes approches structuralistes, qu'elles soient fonctionnalistes (Smelser, 1962) ou marxistes (Althusser et Balibar, 1970). D'un autre côté, on subordonne l'action collective aux stratégies ou calculs d'intérêts des individus comme le soutiennent les différentes variantes de l'individualisme méthodologique (Olson, 1971). En contrepartie de ces perspectives réductrices du mouvement social en tant qu'acteur collectif autonome, les perspectives stratégiques (Crozier et Friedberg, 1977) ou en termes de mobilisation des ressources (Tilly, 1985) ouvrent tout l'espace social à l'action des acteurs, l'enjeu central tournant autour des stratégies comme des ressources dans l'ordre des intérêts du groupe concerné.

C'est en resituant les mouvements sociaux dans la dynamique des rapports sociaux que nous pouvons appréhender la complexité et les diverses dimensions de l'action collective de ces acteurs comme sujets. La

démarche passe généralement par la rupture soit de l'individualisme méthodologique comme le réalise l'économie des conventions et des grands (Boltanski et Chiapello, 1999), soit de l'orthodoxie et du structuralisme marxistes comme le font l'approche en termes de régulation (Boucher, 1990; Lipietz, 1989 et 1979), ou l'actionnalisme (Touraine, 1978), ou encore le néomarxisme (Offe, 1985). Il importe donc de tenir compte des différentes dimensions de l'action des mouvements sociaux. En effet, il ne s'agit pas de simples groupes d'intérêt ou encore de pression, mais d'une action organisée en direction de l'orientation de la société, de la structure des rapports sociaux (Melucci, 1985), de son modèle de développement en quelque sorte. L'action collective se construit sur un principe d'opposition et de remise en cause d'une structure de rapports sociaux caractérisée par l'inégalité d'un côté et sur un principe d'un projet alternatif capable d'introduire plus d'égalité dans les rapports sociaux. Ainsi, un mouvement social est à la fois, bien que pas toujours simultanément dans le temps et l'espace (Boucher et Favreau, 1997), opposition et projet, identité et totalité.

Ainsi, il existe, théoriquement du moins, un lieu de rencontre entre modèle de développement et mouvements sociaux. Il s'agit de l'orientation d'une société donnée, des enjeux du développement de cette société et de son contrôle. On peut supposer que la place que tiennent les mouvements sociaux dans une structure sociale spécifique contribue à la construction d'un modèle particulier de développement, ce qui serait le cas de la société québécoise.

DES EXCEPTIONS EN AMÉRIQUE DU NORD

Nous sommes habitués à entendre que le Québec fait exception au Canada. Or, en ce qui concerne les mouvements sociaux, il y existe des particularités nord-américaines non négligeables pour qui veut comprendre cette société. Je vais ici m'en tenir au mouvement syndical et au mouvement communautaire, bien que l'on pourrait également y faire ressortir des traits d'exception pour le mouvement des femmes à coup sûr, ainsi que pour le mouvement pacifique¹ et peut-être aussi pour le mouvement écologique. Commençons par le mouvement syndical.

1. Montréal a été, au cours de l'hiver 2003, le théâtre de manifestations parmi les plus importantes au monde contre la guerre en Irak, bien que les Québécois ne manifestent guère de sentiments anti-états-uniens selon les commentateurs.

Le mouvement syndical

Le premier trait particulier qu'il faut noter du mouvement syndical québécois, c'est son pluralisme. Alors qu'aux États-Unis² et dans le reste du Canada³, une seule centrale regroupe pratiquement tous les syndicats, un certain nombre de ces derniers se retrouvant même de chaque côté de la frontière⁴, nous retrouvons, au Québec, quatre centrales syndicales. Bien que ces organisations syndicales ne se différencient pas fondamentalement sur le plan idéologique (tendance social-démocrate, perspective plutôt commune sur la question nationale), le pluralisme syndical reste bien réel cependant sur le plan des regroupements professionnels et des secteurs d'activité, d'un certain nombre de stratégies et sur le plan des services. Cela contribue d'ailleurs à une concurrence parfois assez vive sur le plan de la représentation salariale.

En deuxième lieu, depuis la reconnaissance syndicale dans les services publics au milieu des années 1960 (Boucher, 1992), les syndicats québécois ont augmenté et maintenu de façon constante leur représentation des salariés, et cela, au-dessus de la moyenne canadienne⁵ et surtout états-unienne comme le montrent les deux tableaux de la page suivante. Depuis le tournant des années 1990, le taux de représentation salariale des syndicats québécois se maintient à 40 %, ou légèrement plus, tandis que pour l'ensemble du Canada, il ne dépasse pas 38 % pour descendre à moins de 20 % aux États-Unis. De la sorte, les syndicats québécois ont acquis un statut, une reconnaissance et un impact uniques en Amérique du Nord.

Mais c'est sans doute sur le plan de l'orientation de l'action syndicale que cet impact s'est fait sentir au cours du dernier demi-siècle. Tout en ayant été un acteur important parmi les forces sociales qui ont contribué à la modernisation du Québec et de son État, les syndicats québécois ont fait preuve, du milieu des années 1960 jusqu'au début des années 1980, d'un radicalisme inégalé en Amérique du Nord. Ce radicalisme avait comme cible à la fois l'autoritarisme et le centralisme de l'État tout en réclamant de meilleurs services publics, et à la fois les grandes multinationales américaines et le capitalisme (Boucher, 1994 et 1992). Il s'est manifesté dans les positions des trois principales centrales syndicales, mais aussi par un degré d'arrêt de travail plus élevé qu'ailleurs en Amérique du Nord, avec des grèves souvent très longues, dans les entreprises privées surtout (Grant, 1990).

2. American Federation of Labor-Congress of Industrial Organization (AFL-CIO).

3. Le Congrès du travail du Canada (CTC) auquel sont affiliés la plupart des syndicats de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ).

4. Entre autres, des grands syndicats comme les Métallurgistes unis d'Amérique (Métallos) et les Teamsters.

5. Selon les années, le taux de représentation syndicale est plus élevé à Terre-Neuve (52,4 % en 1988, selon Dionne, 1991), une province peu peuplée et dont le salariat est moins étendu qu'au Québec et en Ontario.

TABLEAU 1
Effectifs syndicaux au Québec

Année	Effectifs	% des salariés
1966	591 551	35,7
1971	728 263	37,6
1976	788 668	34,8
1981	880 199	35,4
1985	970 900	38,2
1990	1 120 650	39,0

Source: Dionne (1991) et Rouillard (1989).

TABLEAU 2
Taux de syndicalisation en Amérique du Nord

	Québec	Canada	États-Unis
1988	39 %	37 %	20 %
Depuis	+/-40 %	37 %-38 %	-de 20 %

Sources: Dionne (1991), Rouillard (1989), Bureau de la statistique du Québec.

Le mouvement communautaire ou associatif

Nous pourrions soutenir qu'un radicalisme du même type a traversé le mouvement communautaire québécois au cours des années 1970 à l'égard du rôle de l'État québécois (Bélanger, Boucher et Lévesque, 1994; Bélanger et Lévesque, 1992). Mais c'est surtout sur d'autres dimensions que ce mouvement social s'est particularisé au Québec dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Cette différence ne vient pas vraiment de l'étendue des secteurs d'intervention et d'activité. En effet, la tradition de défense des droits (*civil rights*), du développement local ou communautaire et l'implication des associations dans la prestation de divers services à la population comme dans le champ culturel sont au moins aussi importantes sinon plus anciennes dans le reste du Canada (Chouinard et Fairbairn, 2002; Bagaoui, Dennie et St-Amand, 1999) et aux États-Unis surtout (Favreau, 2000). Le poids en nombre des associations et des membres impliqués n'est sans doute pas plus élevé au Québec. C'est plutôt ailleurs que résident les particularités associatives québécoises.

La première à noter concerne les capacités fédératrices du mouvement communautaire, sur le plan national (ensemble du territoire) comme sur le plan sectoriel (D'amours, 2002). Alors que les nombreuses associations et organisations communautaires de l'Ontario voisin sont plus ou moins diffuses

dans le tissu social et institutionnel local, celles du Québec sont très largement réunies organiquement dans des regroupements et des fédérations selon les secteurs d'activité ou encore les missions. Cette tendance assure au mouvement communautaire une cohérence beaucoup plus forte et une participation mieux identifiée dans les débats, ce qui lui donne une capacité de négociation avec les divers pouvoirs publics et dans la société en général. On peut interpréter ce trait comme une conséquence de la reconnaissance sociale qui lui permet de se développer et en même temps comme une condition importante de reconnaissance politique et institutionnelle qui a été authentifiée lors du Sommet socioéconomique d'octobre 1996⁶.

Cette reconnaissance sociale passe aussi par les alliances que le mouvement communautaire est capable d'entretenir avec les autres mouvements sociaux, en dépit de tensions latentes, et parfois explicites, sur le plan des enjeux, des intérêts, des ressources et des stratégies. Ainsi, le mouvement syndical est un allié important en développement économique communautaire (Bélanger, Boucher et Lévesque, 2000 ; Favreau et Lévesque, 1996 ; Morin, 1994-1995). De même le mouvement des femmes et le mouvement communautaire sont-ils associés dans l'insertion sociale et la lutte contre la pauvreté (D'Amours, 2002). Les liens avec le mouvement écologique sont plus rares, mais il en existe certains du côté de la récupération, des vêtements entre autres, et de l'insertion par l'emploi (Gendron, 2002).

Mouvements sociaux et petites sociétés

L'impact du mouvement syndical comme du mouvement communautaire apparaît donc plus important dans la société québécoise qu'ailleurs en Amérique du Nord. Or, cette société reste fortement minoritaire sur le continent, surtout si nous nous référons à l'impressionnante domination culturelle et économique anglo-saxonne de la région. De plus, son économie demeure fortement dépendante de ses exportations avec le grand voisin du Sud surtout. Enfin, comme le Québec n'est pas rassemblé sous un État complet et autonome, il reste sous l'influence des grandes institutions et politiques canadiennes en ce qui concerne tant le travail, la santé, les relations internationales, la justice que l'éducation, la culture, l'utilisation des ressources et les questions municipales de plus en plus. On est donc en droit de se demander si son statut de petite société, dépendante sur le plan économique et institutionnel, fragilisée sur le plan culturel, ne contribuerait pas à lui donner cette figure d'exception.

6. Pour ce Sommet, l'État québécois avait convoqué non seulement les acteurs traditionnels des délibérations typiques des États sociaux-démocrates, c'est-à-dire le patronat et les syndicats, mais aussi un quatrième acteur composé de divers groupes de la mouvance sociocommunautaire, dont les associations, les organisations du mouvement des femmes, les groupes écologiques et des organisations religieuses.

Si nous nous arrêtons à la dépendance de l'économie québécoise par rapport aux exportations avec les États-Unis, force est d'admettre qu'il en est de même pour le reste du Canada. Cela amenait Jane Jensen (1990 a et b) à conclure que le modèle de développement d'après-guerre au Canada s'apparentait à du fordisme perméable (*permeable fordism*). S'il existe une évolution de l'économie québécoise à cet égard, elle consiste plutôt en un processus d'autonomisation et de prise en charge nationale de son économie, à partir du « maîtres chez nous » du premier ministre Jean Lesage au début des années 1960 jusqu'à la performance québécoise de plus en plus reconnue dans les secteurs des nouvelles technologies de l'information, de la pharmacologie et de l'avionnerie. Les critiques et les revendications syndicales à cet égard n'étaient donc pas isolées, tout comme les actions plus récentes dont il sera question plus loin. Ainsi, la dépendance de l'économie québécoise ne peut se comparer à celle que vivent les petites sociétés du Sud. Bien que la part des matières premières reste encore majoritaire dans les exportations vers les États-Unis, la proportion des biens manufacturés semble croître.

Sur le plan culturel, il est certain que le fait français de la société québécoise contribue grandement à son originalité dans l'espace continental. Or cet espace fonctionne toujours au rythme de l'expression et de la culture anglo-saxonne, même si l'on prend de plus en plus conscience de l'importance de la culture latino-américaine avec le poids démographique du Mexique et des Hispanophones du sud des États-Unis également. Bien qu'il partage ce trait avec les autres communautés d'expression française du Canada, acadienne et franco-ontarienne surtout, le Québec constitue mieux qu'ailleurs un univers francophone stable avec son système institutionnel qui fonctionne en français. Or cet univers ne constitue pas un donné, il résulte plutôt d'un construit social pétri de résistances et de luttes auxquelles ont participé le mouvement communautaire grâce à de nombreuses associations culturelles de création, de diffusion et d'éducation, tout comme le mouvement syndical avec son combat pour obtenir et protéger l'utilisation du français sur les lieux du travail.

Mais c'est sans contredit sur le plan institutionnel que le Québec se démarque le plus comme petite société dans l'ensemble nord-américain et plus immédiatement dans l'ensemble canadien. Évidemment, nous devons comprendre ici la dimension institutionnelle dans son sens large, politique, c'est-à-dire les formes d'arbitrage et de règles qui régissent et stabilisent les rapports sociaux, les rôles et places dévolues aux différents acteurs, bref les dispositifs qui régularisent les conduites sociales et qui résultent des conflits et luttes sociales, des alliances et compromis qui s'y tissent et qui peuvent un jour ou l'autre être remis en cause en tout ou en partie. Certes, on pense spontanément à la place historique que l'Église catholique a tenue dans la société québécoise ou encore à ce compromis souvent contesté, par le Québec surtout, de la Confédération canadienne de 1867. Mais c'est le cas aussi de l'État québécois qui, depuis la Révolution tranquille des années

1960, n'agit pas simplement comme une administration et une législation provinciales, mais qui défend et réclame des prérogatives dans son espace dit national et dans ses rapports avec les autres États souverains. Cet État québécois moderne s'est donné un rôle de premier plan dans le modèle de développement du Québec tout en créant et soutenant d'autres institutions connexes ou encore du secteur coopératif et même privé (Bourque, 2000 ; Bélanger et Lévesque, 1995).

Or cette modernisation de l'État québécois et sa tendance interventionniste plus soutenue qu'ailleurs en Amérique du Nord n'est pas indépendante de l'action collective des mouvements sociaux, surtout syndical, communautaire et des femmes. Il s'ensuit également des modes particuliers de réguler les rapports de travail, de sorte que le patronat ne conteste pas devant la Cour suprême du Canada la loi anti-briseurs de grève du Québec de peur de compromettre les équilibres qui assurent la paix sociale. Tout comme les trois acteurs sociaux classiques reconnaissent comme quatrième acteur le mouvement communautaire.

Ce poids relatif des mouvements sociaux dans la configuration des compromis et institutions québécoises pourrait justifier les organisations de ces mouvements de s'asseoir sur leurs positions et de se replier sur des revendications corporatistes ou sur des actions purement dénonciatrices ou oppositionnelles. Or, bien que cela ne fasse pas consensus dans toutes les instances des organisations de ces mouvements, la tendance générale va plutôt du côté de l'innovation et de la recherche de nouveaux arrangements sociaux et modes de gouvernance et de régulation.

L'INVENTION DE NOUVELLES FORMES D'ENTREPRENEURIAT ET DE GOUVERNANCE

Ainsi, face à la poussée néolibérale qui a déferlé sur le continent à partir du début des années 1980, les syndicats et les organisations communautaires ont progressivement mis de l'avant des pistes pour la construction d'un modèle alternatif de développement tant au modèle néolibéral qu'au modèle fordiste et providentialiste. Entre autres, on a vu émerger dans ces deux milieux, des propositions de nouvelles formes d'entrepreneuriat et de gouvernance. Nous pourrions l'illustrer par plusieurs exemples dans l'un et l'autre cas, mais je vais m'en tenir ici à l'expérience du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) du côté syndical et à l'évolution de l'action du mouvement communautaire dans l'Outaouais dans le secteur du logement de l'autre côté.

Le mouvement syndical : de l'affrontement à la concertation

La radicalisation des syndicats québécois au cours des années 1960 et 1970 a été qualifiée de « syndicalisme de combat » (Piotte, 1998 et 1977) d'une part et de « syndicalisme d'affrontement » (Boucher, 1994 et 1992 ; Dionne, 1991) d'autre part. Alors que la première notion laisse entendre qu'il n'y a de véritable action syndicale de classe que la stratégie d'affrontement, la deuxième veut faire ressortir que l'affrontement représente une stratégie et une forme de lutte ou de combat social propre à un contexte donné et qu'il peut exister d'autres formes de luttes transformatrices. Il est vraisemblable que les syndicats québécois inventent de nouvelles formes de luttes sociales. Avant de nous y arrêter, commençons par saisir l'objet de l'affrontement qu'ont connu les syndicats au cours des années 1970 notamment.

L'opposition syndicale vise trois cibles pendant cette période de radicalisation : le capitalisme, l'État et l'autoritarisme au travail. Selon les positions de la Confédération des syndicats nationaux, la CSN (Boucher, 1994), que l'on retrouve également à la Centrale de l'enseignement du Québec, la CEQ⁷, et à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, la FTQ (Roc, 2003), avec des accents légèrement différents, le capitalisme, particulièrement les grandes multinationales américaines, se trouve à la source de beaucoup de maux sociaux et économiques. Ce sont d'ailleurs ces grandes entreprises capitalistes qui conditionnent les États canadien et québécois, la dépendance étant amplifiée par le fait de la domination nationale sur le Québec. On impose ainsi à la population une culture et un mode de consommation. Cette domination s'exerce aussi sur le travail du fait de l'aliénation au travail, du poids du pouvoir patronal sur les lieux du travail et de l'incapacité des syndicats de la faire reculer.

Dans une telle représentation des rapports sociaux, l'entreprise demeure celle de l'autre, du capitaliste, et toute tentative de cogestion s'avère impossible, à l'exception peut-être des entreprises publiques (Boucher, 1994). Cette représentation de l'entreprise restait tout à fait cohérente avec le paradigme sous-jacent au rapport salarial fordiste selon lequel la direction de l'entreprise et l'orientation de la production, donc l'entrepreneuriat, demeuraient sous le contrôle entier du patronat alors que l'action syndicale se centrait avant tout sur la négociation du partage des rendements économiques. Or, au cours des années 1980, cette conception s'est mise à changer dans les grandes organisations syndicales québécoises. Par exemple, lors de son Congrès de 1986, l'Exécutif de la CSN (1986, p. 36) parlait, dans son rapport, de « leurs » entreprises qui sont d'abord les nôtres », parce qu'elles existaient grâce à l'excellent travail

7. Maintenant la Centrale des syndicats québécois (CSQ).

et à l'implication des salariés. Entre-temps, à partir de 1984 plus précisément, la FTQ avait mis sur pied son Fonds de solidarité⁸ qui allait devenir un outil majeur d'insertion syndicale dans l'entrepreneuriat.

Avec ce fonds d'investissement de risque qui allait devenir le plus important du Canada, la FTQ avait pour but « de créer des emplois en partenariat avec les entrepreneurs et non de devenir elle-même entrepreneur et gestionnaire » (Lévesque *et al.*, 2000). Ses investissements se sont donc réalisés surtout dans les PME, mais en demeurant toujours minoritaires dans l'entreprise de façon à éviter d'en prendre le contrôle et la gestion. Mise de l'avant sous le leadership d'un président charismatique, Louis Laberge, cette idée n'arrivait pas de nulle part (Fournier, 1991). Certes, le projet du Fonds de solidarité s'inspirait des fonds salariaux d'investissement des syndicats suédois, tout en étant fort différent, acceptant l'idée de profits et recueillant l'épargne des travailleurs sur une base volontaire plutôt que de capitaliser sur une cotisation salariale obligatoire comme en Suède. On pourrait y voir aussi une influence des *Employee Stock Ownership Plans* (ESOPs) américains, mais encore là, cette forme d'épargne-investissement ouvrière gérée en fiducie demeurait plutôt sous le contrôle ou l'influence de l'employeur qui choisissait le gestionnaire (Lévesque *et al.*, 2000). Or, les épargnes des travailleurs rassemblées par le Fonds de solidarité de la FTQ restaient sous le contrôle de la centrale syndicale tout en étant gérée par le Fonds.

En effet, l'originalité de ce fonds d'investissement repose sur le fait que son initiateur, la FTQ, continue à assurer la participation et le contrôle des travailleurs sur son orientation, alors que le Fonds de solidarité agit lui-même comme une entreprise d'investissement en rapport avec des entreprises privées contrôlées par des entrepreneurs locaux (*idem*). Ainsi, la FTQ y joue son rôle associatif de rassembleur et de défenseur des intérêts de ses membres, tandis que le Fonds de solidarité qu'elle a créé se concentre sur son rôle d'entrepreneur. Cette institution financière s'inscrit dans l'entrepreneuriat collectif, où se trouvent jointes les dimensions associative (coopérative, association) et entrepreneuriale, mais d'un type différent de l'État entrepreneur inspiré par la perspective économique de Keynes ou sociale de Beveridge. En même temps, il n'aurait pu naître sans la complicité et le soutien de l'État québécois d'abord, qui cherchait à passer d'une position d'entrepreneur à celle de partenaire, selon une perspective de gestion moins hiérarchique et centralisée, puis deux ans plus tard, par le gouvernement fédéral⁹. Il faut aussi souligner que le projet du Fonds de solidarité s'inscrit dans la mouvance

8. Je m'appuie ici sur Fournier (1991) et surtout sur Lévesque *et al.* (2000).

9. Il est connu que les deux ordres de gouvernement accordent des avantages fiscaux attrayants pour les épargnants qui déposent leurs parts comme Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR).

de Corvée-Habitation mis de l'avant par la FTQ lors du sommet socio-économique de 1981, même si le patronat et les institutions financières n'avaient pas voulu adhérer à cette proposition syndicale.

Bref, «le Fonds de solidarité FTQ recompose et articule plusieurs intérêts et moyens d'action présents dans la société québécoise, mais en évitant les écueils qu'une longue expérience pratique avait permis d'établir» (*ibid.*, p. 18). Il s'appuie sur des apprentissages collectifs accumulés par la FTQ à partir d'expériences telles que l'autogestion avec Tricofil, sa participation à Tembec et Corvée-Habitation. Le Fonds allait lui-même devenir un milieu d'apprentissage exceptionnel, entre autres avec son large programme de formation économique pour les travailleurs, offert dans certains cas à des cadres d'entreprise. De plus, les salariés sont invités à participer au bilan social de l'entreprise candidate à un investissement, bilan obligatoire en sus du bilan économique, alors que les institutions classiques de financement ne tiennent compte que du deuxième. Enfin, si le Fonds de solidarité de la FTQ agit dans un espace national depuis sa création, comme fonds général d'investissement de risque disponible aux entreprises québécoises, comme soutien à la création et au maintien d'emplois, il s'est aussi déployé structurellement dans toutes les régions du Québec, avec la création des Fonds régionaux, et même sur le plan local, par la mise en place des Sociétés locales d'investissement dans le développement de l'emploi (SOLIDE), un réseau de 86 fonds qui, en plus d'avoir un impact important sur la création de l'emploi, favorisent un mode de gouvernance participatif qui implique différents acteurs locaux (Lévesque, 2001 ; Lévesque *et al.*, 2000).

Résultant «d'une triple convergence entre l'imagination créatrice de quelques acteurs stimulée par leurs expériences pratiques multiples et variées (un entrepreneurship collectif), une nouvelle approche syndicale de la part de la FTQ et une réorientation de la politique économique du gouvernement du Québec» (*ibid.*, p. 58), le Fonds de solidarité FTQ est porteur d'intérêt général en passant par le développement économique du Québec, tout en faisant se rencontrer l'intérêt collectif des membres que représente la centrale syndicale en tant qu'association et l'intérêt individuel des membres-actionnaires qui recherchent rendement et sécurité sur leurs épargnes. Il «hybride» en quelque sorte les ressources publiques sous forme d'avantages fiscaux, celles du marché avec la capitalisation des épargnes et des rendements sur les investissements, tout comme celles des soutiens collectifs et bénévoles de l'organisation syndicale. Le Fonds de solidarité FTQ rentre ainsi dans la mouvance de l'économie solidaire tout comme de l'économie plurielle (Laville, 2000). Enfin, si la FTQ joue son rôle d'association, c'est-à-dire de défense et de promotion des droits et des intérêts des travailleurs, par rapport au Fonds de solidarité qui, lui, demeure une entreprise, ce dernier conserve cependant une existence indépendante juridiquement. Or, ce type de jonction entre deux logiques d'actions différentes dans le mouvement syndical peut se retrouver aussi dans le mouvement communautaire.

Le mouvement communautaire : de la revendication au partenariat

Le mouvement communautaire ou associatif québécois a connu une accélération de son développement à partir des années 1970. Bien qu'elle se soit réalisée en parallèle, son évolution rappelle celle des syndicats, passant de certaines formes de radicalisme à une perspective de partenariat avec d'autres acteurs, les dispositifs et pouvoirs publics surtout (Bélanger, Boucher et Lévesque, 2000). On peut ainsi retracer trois générations dans l'histoire du mouvement communautaire contemporain au Québec (Bélanger et Lévesque, 1992) qui nous permettent de mieux comprendre les positions actuelles de certains groupes, entre autres dans le secteur du logement.

La première génération est apparue avec les premiers comités de citoyens de Montréal au cours des années 1960, comme organisations autonomes et critiques par rapport aux pouvoirs locaux, dans le contexte de la modernisation accélérée de l'État québécois. Ces groupes intervenaient sur les plans du logement, de la santé, de la rénovation urbaine et de l'éducation des jeunes entre autres. Financés en bonne partie par l'État, ils exerçaient des pressions en vue du développement de l'État-providence et des services publics tout en accentuant progressivement leurs critiques à l'égard du fonctionnement centralisé et hiérarchique de cette forme d'État, radicalisant même leurs discours, dans certains cas, au tournant des années 1970, dans la perspective de la prise du pouvoir d'État. Ce type d'intervention visait la participation de la population à l'amélioration de ses conditions de vie en s'adressant aux pouvoirs publics par la voie de la revendication et de la pression.

Parallèlement à ce radicalisme, d'autres groupes se lançaient dans la production de services mieux adaptés aux besoins de la population auxquels les dispositifs publics n'arrivaient pas à répondre de façon adéquate. Ainsi naissait une deuxième génération d'organisations communautaires, les groupes de services : comptoirs alimentaires, associations coopératives d'économie familiale, services sur le plan de la santé et du droit, maisons de chômeurs, garderies, coopératives d'habitation, coopératives de travail, entreprises d'insertion, etc. Ces organisations communautaires faisaient ainsi l'expérience de l'entrepreneuriat. Elles opéraient soit sous le mode de la cogestion, entre producteurs (bénévoles et salariés) et consommateurs des services, soit sous le mode de l'autogestion (Bélanger, Boucher et Lévesque, 2000). Bien que largement financées par l'État, plusieurs organisations communautaires se définissaient elles-mêmes et leurs services comme « alternatifs », tant par rapport à ceux de l'État que du secteur marchand.

Le développement de ces alternatives allait constituer la base d'une nouvelle génération de groupes communautaires à partir du milieu des années 1980, celle de la concertation et du partenariat avec les pouvoirs

publics et certains acteurs de l'économie marchande. Ce troisième type d'intervention a été rendu possible grâce à la fois au poids social et à la reconnaissance politique qu'ont acquis ces groupes et aux innovations qu'ils ont mises en place. Cette dernière génération s'est d'abord construite à travers le développement local et ses dispositifs de coordination, les fonds de financement, les entreprises de récupération vouées en même temps à l'insertion par le travail, les coopératives de solidarité, les services en santé mentale, mais aussi le logement.

Des années 1960 aux années 1990, le mouvement communautaire est donc passé d'une position d'opposition assez radicale à l'égard d'un État centralisateur à des formes plus partenariales d'intervention dans divers secteurs. Mais il n'existe pas d'unanimité à l'intérieur du mouvement communautaire à ce sujet, pas plus qu'au sein du mouvement syndical. En effet, comme l'expliquent Bélanger et Lévesque (1992), l'idée de générations laisse entendre que pendant que croît une nouvelle génération, les précédentes n'ont pas nécessairement disparu. Ainsi, l'objectif de l'opposition et les stratégies de revendication et de pression n'ont pas cessé d'exister, ce qui devient difficile à concilier avec une pratique de partenariat avec les mêmes acteurs que l'on critique, que ce soit l'État ou les pouvoirs publics locaux. Bien que ces positions semblent inconciliables, l'acteur communautaire invente ici et là des façons de maintenir les deux missions. C'est ce que semble avoir réalisé les organisations communautaires impliquées dans le logement dans le milieu urbain de l'Outaouais québécois (Boucher et Inkel, 2001a).

La défense des droits dans le secteur du logement dans ce milieu remonte à la fin des années 1960, dans le cadre d'importantes expropriations d'habitations dans le but d'étendre la capitale canadienne sur la rive québécoise de la Rivière des Outaouais (Poirier, 1986). La population s'est alors donné une organisation de résistance, **Logement-va-pu**, qui a cessé ses activités à cause d'une crise interne d'orientation de son action. C'est une nouvelle organisation, **Logemen'occupe** qui a pris le relais et qui est toujours active dans la défense des droits dans le secteur du logement.

Logemen'occupe a acquis sa légitimité sociale grâce à son implication dans la lutte contre la pauvreté, prise dans sa dimension aussi bien sociale qu'économique. C'est d'abord la dimension économique qui a motivé son action. Associée à l'augmentation des coûts du logement, la baisse des revenus rendait les conditions de vie de plus en plus précaires pour une partie de la population. Cette contrainte sert toujours d'argumentation à Logemen'occupe pour convaincre l'État d'investir à nouveau dans le logement social. Mais dans les années 1990, la dimension sociale de la pauvreté s'est en quelque sorte imposée à cette organisation communautaire, avec les phénomènes de fragilisation psychologique et familiale, d'isolement et de détresse, de glissement vers la grande

pauvreté, l'exclusion et la marginalité¹⁰. Ce contexte d'appauvrissement et le programme Accès Logis de l'État québécois le conduisaient à lancer, parallèlement à son action habituelle, un projet de logement associatif avec soutien communautaire aux résidants, **Mon Chez Nous**.

Ainsi, à l'initiative de Logemen'occupe, Mon Chez Nous a été conçu comme un dispositif de coordination d'interventions de diverses organisations communautaires auprès de personnes fragilisées et appauvries en plus d'être un maître d'œuvre de production de logement social. Il s'agit d'une logique d'action fort différente de la pression et de la revendication. Au lieu d'exiger que l'État et les autres dispositifs publics financent, produisent et gèrent le logement social selon un modèle technocratique plutôt centralisé qui exclut largement la participation de la population, on propose que les besoins soient identifiés et les projets planifiés localement, selon des arrangements entre divers acteurs : groupes de la société civile, pouvoirs locaux et institutions étatiques.

Or, pour arriver à ces ententes, Mon Chez Nous et Logemen'occupe ont dû vaincre des résistances. En effet, sur la base de préjugés, certaines personnes refusent de voir arriver dans leur voisinage un groupe d'individus qui éprouveraient des problèmes trop visibles ou auraient des comportements considérés comme anormaux. Or, avec l'inclusion statutaire d'un représentant du voisinage au conseil d'administration de Mon Chez Nous et avec la réussite d'une première expérience de ce type de logement avec support communautaire pour les personnes fragiles, les résistances de la population environnante se sont grandement estompées. Mais dans ce processus, il a fallu que ces organisations obtiennent également la complicité de certains élus clés du gouvernement municipal confronté de plus en plus à l'émergence de nouvelles formes de pauvreté et à un problème croissant de pénurie de logements locatifs.

Ces logiques différentes d'organisation communautaire n'apparaissent pas nécessairement comme distinctes pour les observateurs extérieurs, même avec la création d'une entité séparée comme Mon Chez Nous. Aussi, les autorités publiques locales ont-elles eu de la difficulté à se départir d'une certaine méfiance envers les groupes de cette filière qui ont fait de la pression politique leur stratégie centrale dans le passé. Le passage entre cette position et la recherche de partenariats avec les pouvoirs publics locaux demeure ardu. S'il est maintenant réalisé avec le gouvernement municipal actuel, il a toujours du mal à s'établir avec la Régie régionale de santé et de services sociaux de l'Outaouais¹¹, qui n'a pas encore accepté de participer au financement de l'intervention permanente auprès des

10. À ce sujet, voir entre autres Castel (1995), Gaulejac et Léonetti (1994), Paugam (1994).

11. Quelque peu modifiée, cette instance publique est devenue l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

locataires¹², dont plusieurs sont affectés par des problèmes de santé mentale comme de santé physique. En fait, cette résistance reproduit la logique demeurée encore trop sectorielle et souvent centralisée de l'État québécois. Ainsi, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, qui est devenu un partenaire privilégié et le soutien financier principal du logement associatif, ne se sent pas concerné par la dimension du support personnel à donner aux personnes fragiles et renvoie les acteurs au ministère de la Santé et des Services sociaux qui, lui, ne veut pas toucher aux questions du logement.

À l'intérieur même du mouvement communautaire, il n'existe pas d'unanimité quant à la stratégie à privilégier sur le plan du logement pour les personnes aux revenus modestes ou qui sont fragilisées. Logemen'occupe défend une perspective d'appui étatique à l'entrepreneuriat associatif alors que le Front (FRAPPRU), dont il est membre, soutient que le financement devraient aller surtout au logement social, c'est-à-dire de propriété et de gestion publiques (HLM). Le premier se situe donc dans une logique entrepreneuriale et associative tout en défendant les droits sociaux, alors que le deuxième accorde encore une priorité à une logique providentialiste tout en reconnaissant la pertinence de l'autre. Tout se passe comme s'il subsistait, dans une partie du mouvement communautaire tout comme dans certains secteurs du mouvement syndical, des hésitations ou même une méfiance envers la négociation et la concertation entre acteurs sociaux. Mais nous retrouvons dans le secteur du logement communautaire, dans la région de l'Outaouais du moins, une forme originale d'arrimage entre la dimension de défense des droits et celle de développement d'une alternative ou de transformation sociale active propre à tout mouvement social.

CONCLUSION

Cet examen partiel de l'action récente du mouvement communautaire comme du mouvement syndical nous permet d'identifier des implications étonnamment apparentées, bien que parallèles, dans l'élaboration de nouveaux modes de coordination et de nouveaux arrangements sur le plan du développement tant économique que social. Certes, il faudrait vérifier plus largement cette hypothèse à partir d'autres cas dans l'un et l'autre mouvement social. Mais on sait déjà que l'action du mouvement communautaire comme du mouvement des femmes a connu une évolution

12. Ce type d'intervention est habituellement assumée par un concierge résidant, comme il a été d'abord mis en place à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (Jetté *et al.*, 1998). Mais elle semble devoir se professionnaliser en Outaouais avec l'offre de services spécialisés dans le domaine par la Coopérative de solidarité des services aux organismes d'habitation de l'Outaouais qui constitue, après Mon Chez Nous et les Œuvres Isidores-Ostiguy, une troisième entreprise créée dans cette mouvance.

semblable dans le secteur des services de garde des enfants. Nous pouvons soutenir une hypothèse semblable en ce qui concerne le secteur de la santé mentale (Boucher et Inkel, 2001b; Boucher, 2000). Du côté syndical, le Fonds de la CSN procède de la même logique que le Fonds de solidarité de la FTQ alors que la CSQ est partie prenante de ce dernier.

Ainsi, si nous nous fions à ces cas, les syndicats et les organisations communautaires du Québec sont devenus de véritables inventeurs de nouvelles formes d'action collective, mais aussi de coordination du développement ou de gouvernance. Ils participent donc très directement à la production de ce qui pourrait constituer un nouveau modèle de développement social et économique, à la fois différent du modèle d'après-guerre et du modèle néolibéral.

Ce modèle rompt en effet d'avec le fordisme et le providentialisme, où l'action des mouvements sociaux était centrée presque exclusivement sur la revendication et la pression. En effet, sous le fordisme, l'action syndicale typique consistait essentiellement, et parfois radicalement, à forcer un partage plus équitable de la plus-value entre patrons et salariés. Avec les années 1980, elle s'est élargie progressivement pour inclure les questions d'organisation du travail et d'orientation de la production (Boucher, 1994), y compris en investissant le terrain de l'actionnariat et de l'entrepreneuriat (Lévesque *et al.*, 2000). À l'égard du providentialisme, les organisations communautaires avaient orienté leur action à la fois sur la critique de l'organisation technocratique et bureaucratique du régime étatique et la revendication d'une panoplie toujours plus large de services publics accessibles à la population, jusqu'à devenir elles-mêmes productrices de services mieux adaptés (Bélanger et Lévesque, 1992).

En même temps, les organisations syndicales comme les groupes communautaires québécois ne sont pas passés à une action centrée uniquement sur l'entrepreneuriat et le partenariat, ce qui leur a permis de sortir des positions défensives qui ont été les leurs au plus fort de la crise du fordisme et du providentialisme (Boucher, 1992). Ils maintiennent leur rôle d'opposition et cherchent même à inventer de nouvelles façons de protéger les droits et de promouvoir les attentes des groupes sociaux dont ils sont issus, comme nous le voyons avec le Fonds de solidarité et les organisations communautaires dans le secteur du logement. Ces deux modes d'action sont de moins en moins séparés, comme deux stratégies opposées qui créeraient des divisions à l'intérieur même d'un mouvement social. Ils soutiennent plutôt une tension créatrice qui assure à la fois l'innovation dans l'action et l'autonomie dans la structure sociale. De la sorte, ils ne sont pas aspirés par la mouvance néolibérale.

Certes, il serait téméraire de penser que les mouvements sociaux garantissent, au Québec, un barrage définitif à la poussée néolibérale envahissante. D'autres forces sociales le maintiennent toujours à leur agenda, mais le poids des mouvements sociaux, la reconnaissance sociale et politique qu'ils

ont acquise ainsi que leur capacité fédérative en font un acteur incontournable et difficilement assimilable. Ils forcent ainsi la délibération et la négociation sociale beaucoup plus efficacement que dans d'autres régions de l'Amérique du Nord. Ils demeurent ainsi un acteur important dans la mise en place de nouvelles configurations du développement social et économique du Québec. Bien que ces négociations sociales, plus ou moins formelles, plus ou moins institutionnelles, impliquent des compromis entre acteurs à un moment ou l'autre, la spécificité d'un modèle de développement québécois tient en bonne partie à l'action des mouvements sociaux.

Une telle configuration du développement n'est-elle possible que dans des sociétés plus petites ou encore est-elle facilitée par la taille réduite des ensembles sociaux? Des exemples de particularisme nous invitent à le penser. Tels pourraient être les cas du Pays basque avec le complexe coopératif de Mondragon et de la Catalogne, mais peut-être aussi de l'Écosse. Par ailleurs, des régions des États-Unis telles que la Californie et le Texas, constituent des phares du modèle néolibéral de développement. Par ailleurs, le Québec pourrait aussi être comparé aux pays scandinaves, tant en ce qui concerne la taille démographique que le niveau et le modèle de développement économique. Mais rarement ose-t-on parler de petites sociétés pour qualifier ces pays, sans doute à cause de leur statut d'indépendance et de leur degré de développement économique et social. Cela nous ramène évidemment à la question de la définition de petites sociétés et à leurs caractéristiques: des sociétés sont-elles petites du fait de leur dépendance économique et politique? De même nous pouvons voir aussi que le modèle de développement d'une société ne peut vraiment se comprendre par les seuls indicateurs classiques, mais bien à partir de la configuration des acteurs et rapports sociaux qui s'est construite au cours de son histoire, tant récente que plus longue, et dans laquelle les identités et les projets nationaux tiennent une place non négligeable.

BIBLIOGRAPHIE

- ALTHUSSER, L. et E. BALIBAR (1970). *Lire le capital*, Paris, Maspero.
- BAGAOUI, R., D. DENNIE et N. ST-AMAND (dir.) (1999). «Pratiques et développement économique communautaire», *Reflets*, vol. 5, n° 1, printemps.
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE (1995). «La modernité par les particularismes. Le modèle québécois de développement économique», dans J.-P. Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique*, Cap-Rouge (Québec), Presses Inter Universitaires, p. 115-131.
- BÉLANGER, P.R. et B. LÉVESQUE (1992). «Le mouvement populaire et communautaire: de la revendication au partenariat», dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 713-747.

- BÉLANGER, P.R., J. BOUCHER et B. LÉVESQUE (2000). «L'économie solidaire au Québec: la question du modèle de développement», dans J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 136-175 (première édition: 1994).
- BÉLANGER, Y. (1998). *Québec inc. L'entreprise québécoise à la croisée des chemins*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH.
- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BOUCHER, J.L. (2002). «Mouvements sociaux: principales approches théoriques», dans N. Tilkidjiev et S. Koleva (dir.), *Doctorat en sociologie: nouvelles pratiques de formation*, Sofia, Kota, p. 70-84 (en bulgare).
- BOUCHER, J.L. (2001). «Transformations sociales et orientation de société», dans J.L. Boucher, G. Fotev et S. Koleva (dir.), *Mutations de société et quête de sens. Une rencontre entre des sociologues bulgares et québécois*, Sofia, Éditions LIK, p. 19-44.
- BOUCHER, J.L. (2000). *Santé mentale et insertion sociale: de l'hospitalisation à l'organisation communautaire*, Communication au congrès de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF) tenu à Québec du 3 au 7 juillet.
- BOUCHER, J.L. (1994). *Transformation du discours de la Confédération des syndicats nationaux sur la modernisation sociale des entreprises (1970-1992)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, *Cahiers du CRISES*, vol. 1994, n° 1.
- BOUCHER, J.L. (1992). «Les syndicats: de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle», dans G. Daigle et G. Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 107-136.
- BOUCHER, J.L. (1990). *Mouvements sociaux. Réflexion à partir des théories de l'action collective et de la régulation*, Université du Québec à Montréal, CRISES, cahier n° 9003.
- BOUCHER, J.L. et A. INKEL (2001a). *Mouvement communautaire et logement social: les cas de Logemen'occupe et Mon Chez Nous*, Université du Québec à Hull, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, n° PES 19.
- BOUCHER, J.L. et A. INKEL (2001b). *Santé mentale, hébergement communautaire et logement social: les cas Maison Réalité et Habitations Nouveau Départ*, Université du Québec à Hull, Cahiers de la Chaire de recherche en développement communautaire, n° PES 20.
- BOURQUE, G.L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy (Québec), Presses de l'Université du Québec.
- BOYER, R. (1986). *La théorie de la régulation: une analyse critique*, Paris, La Découverte.
- CASTEL, R. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CHOUINARD, O. et B. FAIRBAIRN (dir.) (2002). «L'économie sociale au Canada», *Économie et Solidarités*, vol. 33, n° 1.
- CROZIER, M. et E. FRIEDBERG (1977). *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.

- CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX (1986). *Gagner du terrain. Procès-verbal. 53^e congrès de la CSN*, Montréal, Confédération des syndicats nationaux.
- D'AMOURS, M. (2002). «Processus d'institutionnalisation de l'économie sociale: la part des mouvements sociaux», *Économie et Solidarités*, vol. 33, n^o 2, p. 27-40.
- DIONNE, B. (1991). *Le Syndicalisme au Québec*, Montréal, Boréal.
- DUPUIS, J.-P. (dir.) (1995). *Le modèle de développement économique. Débat sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires.
- FAVREAU, L. (2000). «Le mouvement communautaire aux États-Unis: un mouvement méconnu, une tradition de plus de cinquante ans», dans J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 90-135 (première édition: 1994).
- FAVREAU, L. et B. LÉVESQUE (1996). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- FOURNIER, L. (1991). *Solidarité Inc. Un nouveau syndicalisme créateur d'emplois*, Montréal, Québec/Amérique.
- GAULEJAC, V. DE et I. TABOADA LÉONETTI (1994). *La lutte des places. Insertion et désinsertion*, Paris, Desclée de Brouwer.
- GENDRON, C. (2002). «Économie sociale et mouvement vert: quel ancrage?», *Économie et Solidarités*, vol. 33, n^o 2, p. 81-99.
- GRANT, M. (1990). «Vers la segmentation du syndicalisme au Québec (de la radicalisation au ressac: 1964-1989), dans R. Blouin (dir.), *Vingt-cinq ans de pratiques en relations industrielles au Québec*, Cowansville (Québec), Yvon Blais inc., p. 309-341.
- JENSON, J. (1990a). «"Different" but not "exceptional": Canada's permeable fordism», *Canadian Review of Sociology and Anthropology/Revue canadienne d'Anthropologie et de Sociologie*, vol. 26, n^o 1, p. 69-94.
- JENSON, J. (1990b). «Representation in Crisis. The Roots of Canada's Permeable Fordisme», *Canadian Journal of Political Science/Revue canadienne de science politique*, vol. XXIII, n^o 4, p. 653-683.
- JETTÉ, C. et al. (1998). *Évaluation du logement social avec soutien communautaire à la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM)*, Université du Québec à Montréal, LAREPPS.
- LAVILLE, J.-L. (dir.) (2000). *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 9-89 (première édition: 1994).
- LÉVESQUE, B. (2001). «Originalité et impact de l'action des sociétés locales d'investissement et de développement de l'emploi (SOLIDE) sur le développement local et sur l'emploi au Québec», *Économie et Solidarités*, vol. 32, n^{os} 1-2, p. 193-211.
- LÉVESQUE, B. et al. (2000). *Un cas exemplaire de nouvelle gouvernance*, Montréal, Fonds de solidarité FTQ.
- LIPIETZ, A. (1996). *La société en sablier. Le partage du travail contre la déchirure sociale*, Paris, La Découverte.
- LIPIETZ, A. (1989). *Choisir l'audace. Une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.

- LIPIETZ, A. (1979). *Crise et inflation, pourquoi?*, Paris, Maspéro.
- MELUCCI, A. (1985). «The Symbolic Challenge of Contemporary Movements», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 789-816.
- MORIN, R. (1994-1995). «L'expérience montréalaise des corporations de développement économique communautaire : à la croisée des chemins», *Coopératives et Développement*, vol. 26, n° 2, p. 13-39.
- OFFE, C. (1985). «New Social Movements: Challenging the Boundaries of Institutional Politics», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 817-868.
- OLSON, M. (1971). *The Logic of Collective Action*, Cambridge (Mass.), Addison-Wesley.
- PAUGAM, S. (1994). *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PIOTTE, J.-M. (1998). *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, Éditions Nota Bene.
- PIOTTE, J.-M. (1977). *Le syndicalisme de combat*, Montréal, Saint-Martin.
- POIRIER, R. (1986). *Qui a volé la rue Principale?*, Montréal, Éditions Départ.
- ROC, J.-C. (2003). *L'analyse du discours de la FTQ sur les changements intervenus dans l'organisation du travail dans les entreprises. 1970-1998*, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie, Thèse de doctorat.
- ROUILLARD, J. (1989). *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal.
- SMELSER, N.J. (1962). *Theory of Collective Behavior*, New York, Free Press.
- TILLY, C. (1985). «Models and Realities of Popular Collective Action», *Social Research*, vol. 52, n° 4, p. 749-787.
- TOURAINÉ, A. (1984). *Le retour de l'acteur*, Paris, Fayard.
- TOURAINÉ, A. (1978). *La voix et le regard*, Paris, Seuil.
- VAILLANCOURT, Y. (1988). *L'évolution des politiques sociales au Québec : 1940-1960*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

LE PRINCIPE DE LA « SOCIÉTÉ ACTIVE » Comment affecte-t-il les « modèles nationaux » d'État social ?

DANIEL TREMBLAY

Ce texte porte sur l'influence politico-culturelle des politiques sociales. Même si elles n'ont pas pour objectif premier d'agir sur les valeurs, les traditions ou les courants d'opinion, les politiques sociales exercent néanmoins une influence significative sur nos conditions et nos modes de vie et, vraisemblablement, sur la perception que nous avons du monde, de notre époque, de notre entourage et, bien sûr, de nous-mêmes. Or, comme nous le savons tous, le champ des politiques sociales a été balayé par un vent de réformes au cours des vingt dernières années, et ce, dans l'ensemble du monde industrialisé. On dit parfois que la tendance, de nos jours, est à la « convergence des modèles sociaux » (Chapon et Euzéby, 2002 ; voir aussi Gilbert, 2002). Cela dit, cette thèse ne fait pas l'unanimité. Des auteurs soutiennent pour leur part que divers facteurs contribuent à rendre les expériences nationales relativement résistantes à cette soi-disant « convergence ». De leur point de vue (*path dependency*), le développement de l'État social au cours des décennies d'après-guerre a par exemple favorisé l'apparition – ou la consolidation – de groupes sociaux et d'institutions sociopolitiques dont l'existence atténue considérablement la pression de cette « convergence » dans plusieurs champs d'intervention (Esping-Andersen, 1999 ; Pierson, 2001).

LE PRINCIPE DE LA « SOCIÉTÉ ACTIVE »

Comme il est impossible de traiter la question de manière exhaustive, il nous faut faire des choix. L'accent sera mis ici sur l'influence d'un courant en particulier, celui de la « société active » (voir Tremblay, Assogba, Boucher et Guindon, 2002)¹. Pour ceux et celles à qui cette expression ne serait pas spontanément familière, précisons en simplifiant qu'elle renvoie à un discours auquel les populations des pays industrialisés ont pourtant été abondamment exposées au cours des dernières années. Ce discours fait la promotion d'une idée qui s'incarne dans une terminologie que nous connaissons tous et qui emprunte de multiples formes selon les champs d'activité, les disciplines ou les cultures. On retrouve en effet le principe de la « société active » sous de nombreuses variantes, celles par exemple de la citoyenneté active ou de la participation citoyenne, de l'éducation à la citoyenneté, de la revitalisation de la société civile, de l'investissement social, de l'*empowerment* à l'échelle individuelle ou collective, de la valorisation du capital social, de la responsabilisation des comportements, de l'autonomie, etc.

Le dénominateur commun à toutes ces expressions, dénominateur désigné ici par le principe de la « société active », réside dans une idée on ne peut plus simple, à savoir qu'il est préférable pour une société qui se veut démocratique de pouvoir compter sur la participation active du plus grand nombre possible de ses citoyens et citoyennes à la vie collective, que sur une participation qui ne serait que passive ou qui ne serait assumée que par une minorité (généralement une « élite », pour utiliser l'expression sociologique consacrée). Dans le champ des politiques sociales, l'application de ce principe signifie par exemple que les interventions de l'État ne devraient pas servir qu'à « aider » (assister, assurer, rassurer, soigner, protéger, sécuriser, etc.) leurs destinataires, mais aussi à les rendre plus autonomes, dynamiques, productifs, responsables, etc. Bref, plus « actifs ».

Le principe de la « société active » n'est pas vraiment nouveau, mais il a connu au cours des quinze ou vingt dernières années une popularité accrue (Larsen, 2001 ; Walters, 1997). C'est dans le domaine de l'emploi et des politiques reliées à ce champ d'intervention que ce principe a été utilisé de la manière la plus systématique. Les pouvoirs publics ont cependant fait appel à ce principe pour justifier plusieurs de leurs décisions et de leurs interventions dans des domaines comme l'éducation, le revenu, le logement ou la santé. De fait, il est très rare aujourd'hui qu'une politique sociale soit conçue dans une optique purement « assistancielle ». On sait qu'au cours des années 1980 et 1990, les politiques et mesures sociales qui ne contribuaient pas à rendre leurs destinataires plus « actifs » ont fait l'objet de nombreuses critiques consistant, pour l'essentiel, à soutenir que ces politiques alimentent

1. Cette recherche a bénéficié de l'aide financière du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (autrefois, Conseil québécois de la recherche sociale ; projet RS-3255).

la « dépendance » chez les individus et les segments de population concernés. La rhétorique des droits sociaux et économiques qui a accompagné le développement de l'État-providence au cours de l'après-guerre a, en d'autres mots, cédé la place à une rhétorique, ou bien carrément néolibérale et donc peu encline à justifier l'intervention sociale de l'État, ou bien réformiste et plutôt portée à justifier l'intervention d'un État qui nous est désormais présenté comme un « partenaire » (Noël, 1996).

Sur la scène internationale, c'est certainement l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économiques) qui a joué le rôle le plus important, ou du moins le plus visible, dans la promotion du principe de la « société active » (Walters, 1997). Ce principe occupe une position stratégique dans l'argumentation développée par l'organisme en ce qui a trait au renouvellement des politiques de l'emploi au sein du monde industrialisé, mais il est également mis à contribution pour justifier nombre de mesures sociales dans d'autres secteurs de l'intervention étatique (OCDE, 1999). L'OCDE soutient par exemple, dans des documents récents, que les « citoyens » doivent devenir de véritables « partenaires » des pouvoirs publics dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Ce principe s'applique dans tous les domaines d'intervention, mais le « social » est celui où il s'impose de la manière la plus évidente. Constatant que les citoyens et les citoyennes participent de moins en moins à la vie des institutions démocratiques, l'OCDE invite donc les gouvernements des pays membres à revoir leurs façons de faire de manière à faciliter aussi concrètement que possible leur participation à l'« action » politique, c'est-à-dire au processus de réalisation des politiques publiques. C'est, selon l'OCDE toujours, par cette voie que passent non seulement l'amélioration de ces politiques, mais aussi le renforcement de la confiance que les citoyens et les citoyennes doivent avoir envers les pouvoirs publics. C'est la démocratie, en définitive, qui devrait en ressortir plus « forte ». Dans la vision qu'en propose l'OCDE, le principe de la « société active » se veut donc une formule gagnante pour tous les « partenaires » (Caddy et Vergez, 2001 ; Gramberger, 2001).

Mais qu'entend-on au juste, de manière plus précise, par politiques et mesures actives ? La liste pourrait être assez longue, mais pour citer quelques exemples, il s'agit :

- dans le domaine de l'emploi : d'activités de formation à caractère théorique ou pratique, de reclassement, de soutien à l'entrepreneuriat, de création d'emploi, d'orientation ou d'insertion professionnelle ;
- dans le domaine du revenu : de mesures dites d'employabilité volontaires ou plus ou moins imposées, qui s'adressent souvent aux femmes (monoparentales...) ou aux jeunes, de programmes visant à renforcer l'autonomie, la confiance en soi, le sens des responsabilités, les « compétences parentales » ;

- dans le domaine de l'éducation : de programmes d'éducation à la citoyenneté, d'intervention précoce ou bigénérationnelle, d'encouragement au partenariat parents/école, d'acquisition de « compétences sociales » pour les enfants et les jeunes ;
- dans le domaine du logement : d'interventions visant la revitalisation sociale (des quartiers, des communautés rurales, des régions en déclin...), l'intégration des personnes en déficit ou en perte d'autonomie, l'amélioration des rapports entre propriétaires et locataires, la participation citoyenne à son « milieu de vie » ;
- dans d'autres domaines connexes : de développement économique communautaire, de promotion de la santé, d'activités favorisant la résilience des destinataires de l'intervention, de mise en place de dispositifs de médiation.

Il faut toutefois souligner qu'en dépit de la diversité de ses manifestations, le principe de la « société active » reste, dans les faits, fortement associé au travail (Ellefsen, Hamel et Wilkins, 1999 ; Helly, 1999). Si on élargit son association à d'autres « conditions de vie » comme l'éducation ou le logement, c'est souvent parce que l'on en arrive à la conclusion que l'objectif de la participation au marché du travail ne peut être atteint, pour certains individus et même pour certains segments de population, autrement que par une action préalable ou simultanée sur ces autres « conditions de vie ».

LES RÉGIMES D'ÉTAT SOCIAL ET LA PROMOTION DE LA « SOCIÉTÉ ACTIVE »

La thèse examinée dans le cadre de cet exposé consiste à soutenir que la promotion du principe de la « société active » a pour effet indirect d'encourager, chez les individus et les segments de population visés, une participation à la vie collective de moins en moins « nationale » ou « territorialisée² » et même, pourrait-on dire, de moins en moins « politique » au sens qu'a pris ce terme au cours des dernières décennies. La « société active » dont on fait la promotion depuis quelque temps serait ainsi une société dont l'« identité nationale » serait moins nettement marquée que la société qu'avaient généralement à l'esprit les promoteurs de l'État-providence avant le dernier quart du XX^e siècle.

2. Nous utilisons ce terme en nous référant à la conception sans doute la plus traditionnelle du terme « territoire » dans le vocabulaire de la science politique. Par exemple, dans leur *Lexique de science politique*, Boudreau et Perron proposent la définition suivante du concept de « territoire », laquelle répond tout à fait à nos besoins dans ce contexte-ci : « Territoire. Sur le plan politique, désigne un espace délimité par des frontières, occupé par une collectivité humaine et sous la juridiction d'une autorité politique. Le territoire est l'un des éléments constitutifs de l'État, bien que tout territoire ne soit pas nécessairement souverain » (Boudreau et Perron, 2002, p. 188).

En proposant cette thèse, nous ne voulons cependant pas donner l'impression que les caractéristiques nationales (historiques, géographiques, religieuses, linguistiques...) auraient eu, de notre point de vue, une influence négligeable sur l'évolution des politiques sociales dans chacun des pays du monde industrialisé (Majnoni d'Intignano, 1993 ; Swaan, 1995). On ne peut, par exemple, comprendre l'apparition et la pérennité du « modèle suédois » dans le domaine social sans faire référence aux institutions nationales dans lesquelles il s'incarne, ni aux valeurs qu'actualisent ces institutions (universalisme, égalitarisme, « corporatisme », etc.). De même, il est impossible de comprendre le « modèle américain » sur le plan social sans se référer à l'histoire de ce pays, à ses caractéristiques ethnodémographiques ou aux valeurs qui y sous-tendent le contrat social (libéralisme, individualisme, communautarisme, etc.). Dans l'ensemble, les caractéristiques de ces sociétés – rappelons qu'il ne s'agit que d'exemples – ne sont d'ailleurs pas disparues au cours des dernières années. Il est clair que les politiques sociales continuent, dans une large mesure, à différencier les unes des autres les expériences nationales en dépit des « convergences » imputables à la mondialisation de l'économie ou à l'influence d'organisations internationales comme l'OCDE (OCDE, 1999).

Nous croyons également qu'il est tout à fait légitime et utile, comme l'ont fait plusieurs auteurs au cours des dernières décennies, de chercher à distinguer et catégoriser les régimes d'État social (Merrien, 1997). L'une des typologies les plus connues, en l'occurrence celle d'Esping-Andersen (1990 et 1999)³ qui subdivise en trois catégories les régimes d'État social (social-démocrate, conservateur et libéral), nous apparaît toujours intéressante, mais nous soutenons que la promotion systématique du principe de la « société active » contribue néanmoins à atténuer les différences entre ces régimes. Et nous nous permettons d'ajouter que cette convergence des politiques et des pratiques dans le domaine du « social » n'est pas sans effet sur l'identité, le sentiment d'appartenance et la volonté de participation à la vie collective des individus et des segments de population concernés.

Quand nous utilisons l'expression « modèle national », il faut enfin préciser que notre propos n'est pas de prétendre que les politiques sociales de chaque pays se singularisent d'une manière si marquée que l'on soit justifié d'y faire référence comme s'il s'agissait d'un cas unique ou profondément original. Nous voulons simplement souligner le fait que toutes les typologies d'État social ne peuvent avoir de valeur que dans la mesure où elles permettent de faire ressortir à la fois les différences et les similitudes entre les situations observées. Pour reprendre par exemple la typologie d'Esping-Andersen, utiliser le terme « social-démocrate », c'est aussi faire référence aux

3. Pour une typologie plus récente, on peut se référer à Huber et Stephens (2001). Cependant, leur typologie ne se démarque pas très nettement de celle d'Esping-Andersen qui, il y a quelques années, a d'ailleurs proposé une mise à jour de la sienne (Esping-Andersen, 1999).

expériences des pays scandinaves (comme la Suède, la Norvège ou le Danemark) en matière d'État social; utiliser le terme « conservateur », c'est faire référence principalement aux expériences de pays d'Europe occidentale (comme l'Allemagne, la France ou l'Italie); utiliser l'expression « libéral », c'est faire référence à des pays de culture anglo-saxonne (comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne). S'il est vrai que certaines expériences nationales correspondent presque en tout point à l'une ou l'autre de ces catégories, on sait que la plupart d'entre elles présentent des caractéristiques mixtes (c'est le cas de pays comme le Canada ou les Pays-Bas et, parfois, d'entités non souveraines comme le Québec que plusieurs associent davantage au modèle social-démocrate sur le plan « social » même s'il baigne dans un environnement où prédomine nettement le libéralisme économique).

Notre thèse, somme toute, consiste donc à soutenir que la promotion du principe de la « société active » contribue à atténuer les différences entre ces « modèles » au profit de modes de vie, de conceptions de la citoyenneté et des rapports entre individu et société qui, non seulement tendent à converger, mais ont aussi pour caractéristique de mettre l'accent sur des facteurs d'identité, d'appartenance et de participation qui sont moins « nationaux » et « territorialisés » qu'à l'époque où se construisait l'État-providence.

En ce sens, le principe de la « société active » s'inscrit sans doute dans ce fourre-tout conceptuel qu'est devenue la mondialisation. L'idée de « société active », à notre avis, est l'un des instruments utilisés par ceux qui cherchent à justifier le progrès de cette mondialisation sans pour autant secouer d'une manière trop brutale les consensus qui avaient favorisé le développement de l'État-providence. Promouvoir la « société active », c'est ainsi se donner les moyens de gérer ce que d'aucuns appellent – ou appelleraient encore récemment – la « crise de l'État-providence » en s'efforçant de donner une connotation essentiellement positive aux transformations qu'ont subies les politiques et les pratiques sociales au cours des dernières années. De fait, quel démocrate oserait afficher ouvertement sa préférence pour une « société passive » par rapport à une « société active »?

C'est donc dans le sillage très large et éclaté sur le plan politique (la droite et la gauche croient souvent s'y retrouver) d'un « contrat avec l'Amérique » pour les Républicains des années 1990 aux États-Unis, d'une « révolution du bon sens » pour les Conservateurs de l'Ontario ou, à l'autre bout du spectre idéologique, d'un « nouveau modèle social-démocrate » dans certains pays scandinaves, que sont proposées depuis quinze ou vingt ans aux populations du monde occidental des réformes qui mettent l'accent sur le principe de la « société active » et qui font du travail, de l'emploi, de l'autonomie, de la responsabilité ou de la contrepartie, etc., de véritables obsessions. Les singularités nationales ne sont certes pas disparues, mais elles semblent toutes s'accommoder assez facilement du credo en faveur de la « société active ». De droite comme de gauche, les arguments convergent

facilement autour d'une idée qui a toutes les apparences du « bon sens », à savoir « que les politiques actives et l'activation sont meilleures, par principe, que les politiques passives » (Barbier, 1996, p. 9).

CONSENSUS, CONVERGENCE ET UNIFORMISATION

Si le principe de la « société active » a connu du succès au cours des dernières années, on peut penser que c'est en partie parce qu'il a permis – et permet toujours – de justifier la réorganisation des interventions de l'État dans le domaine des politiques sociales, en mettant principalement l'accent sur l'« éthique du travail » et le développement de l'emploi, mais en partie aussi parce qu'il permet de canaliser les frustrations de ceux et celles qui se sont laissé convaincre que l'État-providence avait tendance à engendrer chez sa clientèle des comportements irresponsables (apathie, dépendance, opportunisme, fraude, etc.). On sait que les « inactifs » sont aujourd'hui suspects aux yeux de la majorité, du moins davantage qu'ils ne l'étaient au cours des décennies d'après-guerre. L'arrivée massive des femmes sur le marché du travail, le cumul des activités de formation et d'emploi chez les jeunes et la redéfinition du concept de retraite (pré-retraite, retraite progressive...) chez les plus âgés sont autant de facteurs qui contribuent à alimenter l'impression que l'« activité » en emploi est une norme qui s'impose pratiquement à tous, sauf à ceux et à celles qui peuvent justifier de façon évidente leur « déviance » par rapport à cette norme (par un déficit physique ou autre), ce qui est devenu nettement plus difficile aujourd'hui qu'autrefois.

Il s'ensuit que l'appartenance à la communauté dépend de moins en moins de facteurs culturels comme l'adhésion à des valeurs communes dont la connotation a souvent été nationale jusqu'à récemment (langue, religion, patrimoine...). Cette appartenance découle aussi, et beaucoup plus que naguère, de la volonté exprimée concrètement, et dans le meilleur des cas par le travail, que l'on participe « activement » à la vie de sa communauté, à sa croissance, à sa cohésion, voire à sa capacité de se développer dans un environnement international et transnational de plus en plus compétitif. Deviennent donc suspects et rapidement stigmatisés ceux et celles qui, par leurs mœurs, leurs caractéristiques ou leurs origines, ne sont pas facilement admissibles au mode de reconnaissance que privilégient aujourd'hui nos sociétés. Mode de reconnaissance dans lequel le principe de la « société active » occupe une place de premier plan. Dans les rangs de ces cohortes figurent de nombreux immigrés (à plus forte raison, s'ils sont sans statut légal), la quasi-totalité des exclus socioéconomiques, les prestataires et bénéficiaires des programmes d'assistance qui n'arrivent pas à susciter l'empathie de la majorité, ceux et celles qui semblent avoir une propension à utiliser plus que leur part des biens et services publics, etc. En d'autres mots, il est sans doute devenu plus efficace pour les individus de manifester

leur appartenance aux sociétés du monde industrialisé en s'«activant», principalement par le travail, qu'en faisant un apprentissage convaincant de la langue de la majorité, en exerçant leur droit de vote, en entonnant un hymne national ou en déclinant les faits marquants d'une histoire nationale.

Or, cette conception de l'identité, de l'appartenance et de la citoyenneté est nettement moins «territorialisée» et nationale que celle qui s'est imposée au cours des décennies précédentes (Weinstock, 2000). C'est à leur capacité et à leur volonté de produire que sont aujourd'hui distingués le bon et le mauvais citoyen. La langue qu'ils parlent ou la religion qu'ils pratiquent n'ont certes pas perdu toute pertinence comme critères d'acceptation ou de rejet aux yeux de la société, mais ces critères cèdent progressivement le pas à la faculté de démontrer que l'on s'inscrit effectivement dans l'optique de la «société active».

LA RÉSILIENCE DES «MODÈLES NATIONAUX» D'ÉTAT SOCIAL ET LA «SOCIÉTÉ ACTIVE»

Même si le principe de la «société active» a connu au cours des années 1990 une popularité plus large qu'auparavant, principalement à travers l'usage qu'en a fait l'OCDE, rappelons que cette idée n'est pas vraiment nouvelle. En Suède, c'est depuis la fin des années 1940 au moins que l'on parle d'une «politique active du marché du travail» dont l'existence, d'ailleurs, a fortement contribué à caractériser ce que l'on appelle le «modèle suédois». Ce «modèle» se caractérise par le fait que l'intervention de l'État y est vue comme un «investissement social» (Esping-Andersen, 1996) visant, entre autres, à faciliter la conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale. Au cours des dernières décennies, la Suède a fait de l'atteinte et du maintien du plein emploi une véritable obsession. À partir du début des années 1990 et jusqu'à récemment, ce pays a cependant eu plus de difficulté que par le passé à infléchir la problématique du chômage. Il connaît plus de succès depuis quelque temps, mais après avoir dû appliquer au milieu des années 1990 des mesures (déréglementation, baisse de l'impôt sur les sociétés, flexibilité accrue de l'emploi) qui, pour reprendre la terminologie d'Esping-Andersen, semblent être bien davantage inspirées du régime libéral que du régime social-démocrate (Frachon, 2002; Huber et Stephens, 2001).

De fait, le principe de la «société active» a connu, à travers l'utilisation qu'en ont faite l'OCDE et certains pays du monde industrialisé (plus particulièrement les pays de culture anglo-saxonne comme les États-Unis ou la Grande-Bretagne) au cours des quinze ou vingt dernières années, ce que l'on pourrait appeler un glissement de sens. La «société active» s'est en quelque sorte «libéralisée»; un peu comme si l'idéologie néolibérale, en se taillant la place que l'on sait au sein du monde industrialisé, avait récupéré ce principe à son avantage, lui donnant une connotation différente de celle

qu'elle avait dans le contexte « social-démocrate » qui caractérise, par exemple, le « modèle suédois » (Barbier, 2002). Or, le discours sur la « société active » (ou sur l'« activation des politiques et des dépenses sociales ») fait désormais référence, dans l'esprit de plusieurs, à une partie des mesures de redressement utilisées pour corriger les problèmes (effets pervers) attribués à l'État-providence. En d'autres termes, la notion de « société active » qui avait au départ une connotation plutôt « social-démocrate » est maintenant assimilée, dans plusieurs pays du moins, à des notions plus souvent utilisées dans les cercles « libéraux » ou « conservateurs » : responsabilité, devoir, contrepartie, employabilité, insertion, *workfare*... En s'internationalisant, l'usage du principe de la « société active » s'est, si l'on peut dire, également « libéralisé » (Chapon et Euzéby, 2002).

Ce sont finalement les pays où la tradition « social-démocrate » est la mieux enracinée (Suède, Danemark...) qui résistent le mieux à cette vague. Dans ces pays, qui semblent relever assez bien les défis que pose la mondialisation de l'économie, la notion de « société active » est sans doute plus qu'un slogan destiné à justifier le désengagement social de l'État ou la lutte contre les soi-disant effets pervers du providentialisme.

CONCLUSION

Le principe de la « société active » fait donc partie de ces idées dont on a fait la promotion au cours des dernières années dans l'ensemble du monde industrialisé avec des arguments destinés, pour plusieurs, à présenter sous un jour terne et même négatif les idéaux qui avaient servi à légitimer le développement de l'État-providence (égalité des chances, solidarité, équité, droits sociaux, etc.). Force est pourtant de constater que cette idée de la « société active » repose sur une conception finalement assez étroite de l'« action » et de l'« activité ». L'historien Michael Ignatieff (2001, p. 31) définit l'« activité » comme étant « la capacité d'un individu de se fixer des objectifs et de les réaliser ». Apparemment, le principe de la « société active », tel qu'il nous est proposé, invite nettement moins à « se fixer des objectifs » qu'à s'accommoder de solutions qui nous sont présentées comme de véritables recettes. Puisque les moyens mis à notre disposition pour s'y conformer sont déjà conçus et mis en place, ne serait-ce pas faire preuve d'irresponsabilité, de mauvaise foi ou de « citoyenneté passive » que de refuser de s'y inscrire ?

Ce qui nous incite à conclure que la « société active », c'est peut-être aussi le nom que l'on donne aujourd'hui à l'« éthique du travail » dans un monde que l'on se plaît souvent à qualifier, paradoxalement, de « post-industriel », « post-matérialiste », « post-fordiste », « post-providentialiste », « post-moderne », etc.

BIBLIOGRAPHIE

- BARBIER, J.-C. (2002). «Peut-on parler d'activation» de la protection sociale en Europe?, *Revue française de sociologie*, vol. 43, n° 2, p. 307-332.
- BARBIER, J.-C. (1996). «Comparer insertion et workfare?», *Revue française des affaires sociales*, vol. 50, n° 4, p. 7-26.
- BOUDREAU, P. et C. PERRON (2002). *Lexique de science politique*, Montréal, Chenelière/McGraw-Hill.
- CADDY, J. et C. VERGEZ (2001). *Des citoyens partenaires: information, consultation et participation à la formulation des politiques publiques*, Paris, OCDE.
- CHAPON, S. et C. EUZÉBY (2002). Vers une convergence des modèles sociaux européens? *Revue internationale de sécurité sociale*, vol. 55, n° 2, p. 49-71.
- ELLEFSEN, B., J. HAMEL et M. WILKINS (1999). La citoyenneté et le droit de cité des jeunes, *Sociologie et Sociétés*, vol. 31, n° 2, p. 89-99.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1999). *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford, Oxford University Press.
- ESPING-ANDERSEN, G. (dir.) (1996). *Welfare States in Transition: National Adaptations in Global Economies*, London, Sage.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- FRACHON, A. (2002). «Le nouveau "modèle" suédois», *Le Monde*, 21 juin.
- GILBERT, N. (2002). *Transformation of the Welfare State: The Silent Surrender of Public Responsibility*, Oxford, Oxford University Press.
- GRAMBERGER, M. (2001). *Citizens as Partners: OECD Handbook on Information, Consultation and Public Participation in Policy-Making*, Paris, OECD.
- HELLY, D. (1999). «Une injonction: appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen», *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 41, p. 35-46.
- HUBER, E. et J.D. STEPHENS (2001). *Development and Crisis of the Welfare State: Parties and Politics in Global Markets*, Chicago, The University of Chicago Press.
- IGNATIEFF, M. (2001). *La révolution des droits*, Montréal, Boréal.
- LARSEN, J.E. (2001). *The Active Society and Activation*, en ligne <www.ihis.aau.dk/gep/publicationer/nr4.pdf>.
- MAJNONI D'INTIGNANO, B. (1993). *La protection sociale*, Paris, Éditions de Fallois.
- MERRIEN, F.-X. (1997). *L'État-providence*, Paris, Presses Universitaires de France.
- NOËL, A. (1996). «Vers un nouvel État-providence? Enjeux démocratiques», *Politique et Sociétés*, n° 30, p. 3-28.
- OCDE (1999). *Pour un monde solidaire: le nouvel agenda social*, Paris, OCDE.
- PIERSON, P. (dir.) (2001). *The New Politics of the Welfare State*, Oxford, Oxford University Press.
- SWAAN, A. de (1995). *Sous l'aile protectrice de l'État*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TREMBLAY, D. et al. (2002). *Activation des politiques publiques et bien-être de la population: une recension des écrits*, Gatineau, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités.

- WALTERS, W. (1997). «The “Active Society” : New Designs for Social Policy», *Policy and Politics*, vol. 25, n° 3, p. 221-234.
- WEINSTOCK, D. (2000). «La citoyenneté en mutation», dans Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté: identité, appartenance et participation*, Montréal, Éditions Liber, p. 15-26.

DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF ET REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ÉCONOMIQUE

Le cas de la Fédération des caisses d'économie du Québec (FECQ) (1962-1996)

PAUL BROCHU

DE L'ENRACINEMENT COGNITIF DES REPRÉSENTATIONS ÉCONOMIQUES

L'objectif de cet article vise à présenter brièvement quelques résultats tirés de notre thèse de doctorat s'intéressant à l'origine¹ et au développement d'une économie coopérative d'épargne et de crédit concurrentielle aux caisses populaires, c'est-à-dire les caisses d'économie². D'un point de vue théorique, notre thèse visait à appliquer et à approfondir la perspective de la *New Economic Sociology* (NES) dans l'étude du rapport Économie/Société (cf. Granovetter, 1985, 1990, 1992) [à paraître]; Granovetter et Swedberg, 1991). Par contre, la démonstration de l'enracinement social de l'économie ne sera pas abordée d'un point de vue structurel (réseaux sociaux) mais plutôt à partir de l'analyse des formes sociales de connaissance («*cognitive embeddedness*» cf. DiMaggio et Zukin, 1990; Montagna, 1990). Cette perspective

1. Pour une description détaillée de l'origine de la FECQ et des caisses d'économie au Québec, voir les chapitres 3.3 et 3.4 de notre thèse de doctorat (Brochu, 2002b).

2. Au Québec, les caisses populaires, instituées par Alphonse Desjardins en 1901, sont fondées sur la solidarité territoriale de la paroisse catholique. Les caisses d'économie, pour leur part, ont comme principe d'organisation structurelle la solidarité dans l'activité productive, le travail (caisse de profession ou caisse d'entreprise).

d'analyse constitue une quatrième proposition que nous suggérons d'inclure dans le programme de la NES³. Bref, il s'agira de démontrer la constitution sociale de l'économique (rationalité formelle) dont procèdent les acteurs sociaux dans les pratiques financières, en mettant en évidence l'enracinement cognitif de cette rationalité dans des formes sociales de connaissance. D'un point de vue analytique, le social vient définir l'économique comme forme sociale par l'enracinement de cette rationalité formelle dans des représentations définies ici comme formes de connaissance et construisant le sens de l'activité (voir Douglas, 1986 et 1985⁴). Sur le plan théorique, notre question de départ se formule ainsi : Quelle est la nature de l'enracinement cognitif des représentations économiques d'épargne et de crédit constituées dans les institutions coopératives en milieux de travail ?

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FCEQ : LES BILANS ANNUELS ET LA DESCRIPTION DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES DE L'ÉCONOMIE

Un document d'archive particulièrement éclairant nous a permis de caractériser quatre grandes périodes dans le développement de la Fédération des caisses d'économie, de 1963 à 1996. Il s'agit des rapports annuels conservés au siège social de la Fédération. Le rapport annuel permet à l'organisme de faire le point sur la situation et d'envisager les changements propices aux difficultés spécifiques qu'il rencontre au terme d'une année. Du point de vue de l'analyse de discours, ce matériau permet de saisir l'idéologie dominante de cet espace-temps social qu'est la FCEQ, c'est-à-dire caractérisant ainsi la nature des rapports sociaux au fondement des pratiques économiques d'épargne et de crédit des francophones au Québec, et ce, pour une période de temps s'échelonnant sur plus de 30 ans.

-
3. Mark Granovetter, s'intéressant aux réseaux sociaux et à leur configuration empirique, définit trois propositions à la *New Economic Sociology* (NES) (cf. Granovetter et Swedberg, 1991) : a) l'action économique est une action sociale, b) l'action économique est située socialement, et c) les institutions économiques sont des constructions sociales. Ce point de vue n'inclut aucune proposition portant sur la dimension qui relève des médiations socio-symboliques constitutives des formes d'économie.
 4. «[...] *humans' experience of their environment is mediated by conceptual categories which are fabricated in social intercourse. [...] For the animals, the physical conditions are a direct object of perceptual activity, but for humans this line between perceiver and perceived is problematical. For humans the coding is not genetically controlled; cultural constraints intervene. There is the shared community work of agreeing on the categories in which the world is known. Individual perceivers incorporate into their cognitive apparatus some major classifications of the physical environment which arise from social intercourse*» (Douglas, 1985, p. 37, nos soulignés).

Tableau des périodes et catégories d'indexation

Éléments/Périodes	1963-1968	1969-1972	1973-1984	1979-1984	1985-1996
Discours dominant :	missionarisme coopératif	économisme institutionnel	économisme agrégatif	singularisme sectoriel	naturalisme économique
Catégories d'indexation	Démocratie	Administration rationnelle	Administration rationnelle	Identité	Don de soi, coopération, dépassement, solidarité
Valeurs/croyance :	Forme : <i>politique</i> Contenu : moyen : <i>force de la coopération</i> fin : <i>défense, libération économique</i>	Forme : <i>juridique</i> Contenu : moyen : <i>technologie</i> fin : <i>efficacité, rentabilité</i>	Forme : <i>individu</i> Contenu : moyen : <i>services</i> fin : <i>besoins (caisses et individu)</i>	Forme : <i>groupe</i> Contenu : moyen : <i>principes coopératifs (7)</i> fin : <i>enrichissement individuel et collectif</i>	Forme : <i>partenariat/ association</i> Contenu : moyen : <i>affinités sélectives</i> fin : <i>intérêt individuel</i>
Individu :	<i>travailleur, salarié, gagne-petit</i>	<i>membre, citoyen, ami-coopérateur</i>	<i>membre (intérêt)</i>	<i>membre, personne</i>	<i>partenaire naturel, membre (intérêt)</i>
Groupe (FCQ) :	<i>ressources de la coopération dans l'épargne et le crédit</i>	<i>entreprise, organisation</i>	<i>l'ensemble des caisses</i>	<i>support, coopérative offrant des services</i>	<i>réseau de caisses, partenaire</i>
Groupe (caisse) :	<i>classe laborieuse, groupe d'exploités</i>	<i>coopérative d'épargne et de crédit</i>	<i>l'ensemble des membres</i>	<i>groupe homogène, coopérative d'épargne et de crédit</i>	<i>homogénéité, réseau affinitaire, multi-groupes, association, alliance</i>
Contexte :	<i>exploitation organisée</i>	<i>législation & concurrence sur le marché</i>	<i>concurrence sur le marché</i>	<i>rentabilité, concurrence sur le marché</i>	<i>concurrence, développement durable, rentabilité</i>

Émergeant en 1962, le cas de la fédération permet une analyse des matériaux s'étendant jusqu'en 1996⁵. L'intérêt principal qui guidera l'analyse de ces bilans sera de rechercher l'orientation, le «sens» que l'on donne au regroupement dans son développement historique, et ainsi mettre en évidence les fondements caractéristiques (et les propriétés spécifiques) de cette orientation. Or, un matériau tel que le nôtre ne se prête pas dans son ensemble à une telle analyse. En effet, l'objectif d'un bilan financier annuel pour un regroupement est de faire connaître et de rendre publiques les transactions et les «données» économiques caractérisant une année financière et d'en faire un constat. Ainsi, ce ne sera donc pas à partir de l'analyse des bilans comptables et des observations descriptives des conseils de surveillance et des commissions de crédit que nous pourrions saisir le sens de l'orientation de la fédération⁶. Nous allons donc concentrer l'analyse sur certaines sections de ces bilans, principalement le discours du président et du gérant général qui s'intitule «message» ou «mot du président» et «rapport du gérant général». Ces parties du bilan financier nous offrent la possibilité d'analyser un discours qui vise justement à caractériser le sens donné à l'orientation du groupe, définissant ainsi la nature du groupe et de l'acteur individuel, ses critères de légitimité, le contexte à travers lequel l'organisme s'inscrit et, à terme, le processus social au fondement de l'enracinement cognitif de l'activité économique, soit les formes de connaissance qui constituent et instituent l'économie comme phénomène social.

LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Le missionarisme coopératif (1963-1968)

Le tout premier bilan de l'histoire de la FCEQ rappelle le but principal et la raison d'être de la création de cette nouvelle fédération dans les termes suivants :

Ce que nous allons faire, c'est mettre à la disposition du groupe social le plus exploité, exploité au moment de la consommation comme au stade de la production, les ressources de la coopération, et cela, dans le domaine où se pose avec la plus grande acuité, le problème de la défense des économiquement faibles, celui de l'épargne et du crédit (1963).

Y sont caractérisés à la fois le groupe et les individus : les individus sont définis comme des «travailleurs», «coopérateurs», des «salariés» et «gagne-petit». Cet ensemble d'individus constitue un groupe «d'exploités» par les compagnies de finance et les «banquiers véreux» ou «requins de la

5. Les rapports annuels conservés aux archives de la FCEQ se terminant en 1996.

6. Par ailleurs, la stricte présence de données comptables est significative, particulièrement pour la période 1974-1978.

finance» dans le domaine du crédit. Ainsi, en 1963, l'objectif de la fédération est de permettre la «libération économique de la classe laborieuse». Le contexte définissant la situation est celle d'une difficulté d'accès au crédit «raisonnable» par une «exploitation organisée» et à laquelle la Fédération entend bien mettre un terme. Pour les membres fondateurs de cette fédération, le seul moyen disponible pour contrer cette exploitation reste la «formule coopérative» fondée sur les principes de «l'entraide fraternelle et de la démocratie». En 1965, c'est dans les mêmes termes que seront définis ce but et le moyen pour l'accomplir :

Atteindre à l'indépendance vis-à-vis des besoins de crédit: c'est un but qu'il nous faut réaliser [...] Ne plus se sentir assujéti au bon vouloir des autres, ne plus se sentir des petits et des faibles puisque nous avons pour nous la Force de la Coopération agissante et la formule pour progresser rapidement (1965).

De 1963 à 1968, la FCEQ se définit ainsi par un cadre d'expérience priorisant une «mission coopérative»: l'établissement de la Fédération vise à coordonner et canaliser l'union des travailleurs afin de les sortir des conditions de l'exploitation et de l'endettement. La «formule» coopérative propose ici la prise en charge, par les travailleurs, de leurs propres moyens d'émancipation économique. Ainsi, les premières années d'existence de la FCEQ s'expriment à travers un contexte de lutte de classes, dans un projet d'une économie politique à démocratiser. Nous sommes au cœur de la période qu'est la Révolution tranquille où le slogan «Maîtres chez soi» du gouvernement provincial de Jean Lesage oriente la restructuration des fondements de la société québécoise. La FCEQ s'inscrit dans cette volonté d'appropriation francophone de l'espace économique québécois, et l'ensemble de ses priorités lors des années de fondation visera à mettre sur pied une institution économique servant d'outil de libération à la classe ouvrière francophone sur le plan du crédit domestique, et ce, dans le cadre de l'émergence de nouvelles pratiques de consommation (Tremblay et Fortin, 1964).

L'économisme institutionnalisé: forme et contenu d'un rapport économique émergent (1969-1972)

Le bilan de 1969 s'inscrit en rupture avec les années précédentes. Son discours met l'accent sur la gestion rationnelle et l'administration en visant des objectifs d'efficacité économique. C'est l'émergence d'un discours économique s'exprimant en fonction d'un nouveau contexte législatif:

Avec les exigences qui nous sont maintenant imposées par le ministère des Institutions financières, compagnie et coopératives, avec la réglementation également de la Régie de l'assurance-dépôts, les caisses d'économie ne pourront plus, pas plus d'ailleurs qu'aucune institution financière au Québec, être administrées à la bonne franquette. L'administration de nos coopératives d'épargne et de crédit, devra s'inscrire désormais sous le signe de l'efficacité et de la rentabilité (1969).

Ce rapport annuel constitue donc un repère important : c'est à partir de ce moment que l'économique se constitue, à travers l'institutionnalisation juridique, comme discours légitime⁷. C'est l'émergence d'un discours de la concurrence (« plus à la bonne franquette ») explicité par une comparaison avec l'ensemble des institutions financières régies sous une même législation. Si le juridique permet d'instituer l'économique en fonction d'un contexte de concurrence sur le marché (*cf.* Polanyi, 1944), le progrès technologique obtient un statut privilégié dans le discours. Le passage à une forme d'économie d'échelle concurrentielle est rendu possible par la technologie qui s'inscrit comme un moyen fondamental – voire incontournable (« ère ») – dans la poursuite d'une croissance économique :

Nous sommes entrés de plain-pied dans l'ère de l'électronique. Déjà quelques-unes de nos caisses d'économie sont branchées au système de télégestion. Nous avons commencé des fusions et des réorganisations de nos petites caisses dans certaines régions, de façon à les rendre plus efficaces [...] Nous faisons face à des concurrents géants, il ne faut pas nous le cacher et je n'ai pas besoin de les énumérer ici (1969).

Ici, le rôle du juridique est d'instituer, c'est-à-dire d'établir les droits, règles et obligations des organismes coopératifs en fonction d'un contexte de concurrence. Nous avons, à partir de 1969, les prémisses élémentaires faisant apparaître la constitution de l'économique comme champ d'activité autonome, c'est-à-dire ce rapport abstrait qui émerge entre les moyens et les fins appliqués exclusivement au fonctionnement de l'échange et de l'usage de moyens matériels. Ce sera à travers le juridique que s'instituera ce rapport et qui permettra au discours d'obtenir une légitimité. Dans ce rapport entre moyens et fins, c'est la croissance ou l'augmentation de l'actif (accumulation) qui devient la fin souhaitée et c'est à travers la technologie électronique que l'on vise à atteindre ce but. Dans ce sens, la forme du rapport économique (telle que définie par la logique rationnelle) émergent est d'abord constituée dans l'ordre d'un processus d'institutionnalisation dont la forme sociale est le juridique. Le contenu de ce rapport se présente comme un lien concret établi entre des mécanismes technologiques permettant l'augmentation ainsi que la fiabilité des transactions financières, et la croissance monétaire. L'importance que prend l'aspect juridique comme forme sociale de l'économique dans cette période se confirme par

7. « Un pas important a été fait dans la législation coopérative québécoise lorsque, le 12 août 1967, le Conseil Législatif a institué un ministère des institutions financières, compagnies et coopératives. Ce ministère a pour tâche de s'occuper de l'application des lois concernant la constitution, le fonctionnement, l'inspection et la liquidation des institutions qui tombent sous sa compétence. Également en 1967, soit le 29 juin de cette année, une loi a été votée (chap. 73, Loi 15-16 Elizabeth II) qui garantit et protège les épargnes des membres déposées dans les institutions inscrites à la Régie d'Assurance-Dépôt du Québec jusqu'à concurrence de 20 000 \$ par membre (capital et intérêts inclus) en cas de faillite ou liquidation- (Grégoire, 1971, p. 44-45).

la création à la Fédération d'un service du contentieux en 1970. Ainsi, pendant ces trois années, les refontes de règlements et la réorganisation du cadre juridique seront l'enjeu principal de la Fédération.

Ces trois années (1969-1972) constituent ce que l'on pourrait appeler l'économisme institutionnalisé, soit la mise en place, à travers le cadre juridique, des règles de fonctionnement de l'économique sur le territoire qu'est le Québec. Cette période met en scène un nouvel interlocuteur : le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopérative ; une nouvelle « ère » pour la FCEQ, une nouvelle visée, dans un cadre commun aux compagnies et autres institutions financières. Ce sera grâce à ce cadre commun qu'un rapport concurrentiel aura pu émerger. De plus, lors de cette courte période, le groupe définissant la Fédération n'est plus conçu comme une force visant à faire échec à l'exploitation mais comme une « entreprise », une « organisation » s'inscrivant dans un processus de « production de biens et services ». L'imposant rapport de 1970 (50 pages) inclut pour la toute première fois un organigramme de la Fédération ainsi qu'une description des divers secteurs ou systèmes (finance, inspection, développement, etc.). Pour leur part, les individus sont des membres, des citoyens, des amis-coopérateurs.

Ainsi, ce qu'il faut retenir de cette courte période 1969-1972 est la présence et l'importance accordée dans le discours à cette articulation entre les moyens et les fins poursuivies au niveau de l'intérêt de l'ensemble des caisses d'économie. L'efficacité administrative et la rentabilité du mouvement sont les défis principaux que vise à relever la Fédération. Ici, l'économique s'inscrit dans le cadre d'une vision d'ensemble des caisses dont la forme sociale est le juridique, définissant la légitimité même de la structure fédérative.

L'économisme agrégatif : forme et contenu d'un rapport économique dominant (1973-1984)

Les années suivantes témoigneront d'un renforcement de la prégnance de l'économique dans le discours, mais sous un plan nouveau. À partir de 1973, le discours délaissera cette vision d'ensemble et s'inscrira dans une perspective individualisante fondée sur la notion de « besoin ». Le discours renvoie toujours à ce rapport entre moyens et fins, mais ici, il se situera de plus en plus à l'échelle de l'individu, le membre. Le but de la Fédération est de combler les intérêts et besoins des caisses affiliées dont le fondement réside dans ceux des membres. La FCEQ s'oriente ainsi dans une perspective agrégative où elle ne se définit que par la somme des besoins des caisses, ces dernières étant elles-mêmes perçues comme l'addition des besoins des membres :

[...] nous continuerons d'être une Fédération dynamique si nous savons répondre aux besoins de nos membres. Nos caisses par ailleurs, doivent elles aussi être très près de leurs membres. C'est ainsi, que des besoins des

membres exprimés à leur caisse, aux besoins des caisses exprimés à leur Fédération, il y a une continuité. On ne saurait logiquement et efficacement faire fonctionner bien longtemps une fédération qui ne serait pas à l'écoute des membres à la base par ses caisses membres (1973).

Notons l'apparition d'une autonomisation de l'individu et de ses besoins par rapport à toutes formes de circulation que ce soit : l'individu et ses besoins sont perçus hors des contextes les construisant, obtenant une forme de « transcendance » par rapport à la réalité. Cette individuation abstraite nous semble une étape importante permettant de comprendre, lors de la période qui suivra, l'émergence d'une vision « naturaliste ». Ici, l'individu, le membre se laisse définir par les stricts intérêts économiques :

[...] je suis d'accord avec une des conclusions de Gaston Duchesnes sur *Le mouvement coopératif québécois – évolution et problématique*, lorsqu'il risque une hypothèse sur le membre d'une coopérative et je cite « *le membre est un québécois moyen qui recherche des avantages économiques, personnels et immédiats sans trop saisir l'aspect communautaire de la coopérative* » (1973).

Cette dernière citation met en évidence ce que l'on pourrait nommer « l'opacité du social », une certaine impossibilité de repérer les fondements organisationnels du collectif (dans ce cas précis : le communautaire) et d'agir en fonction de ceux-ci. Le social semble être constitué du « résiduel », le non-économique, voire le « personnel ». Si le « besoin » constitue la fin en soi, le moyen pour y parvenir réside dans la nature et la quantité des services offerts au membre. C'est en 1978 que l'on retrouve pour la première fois une section qui suit le « mot du président » et qui vise à définir explicitement le rôle des caisses d'économie au Québec. Dans cette page, quatre des cinq paragraphes qui la constituent sont consacrés à la description des services offerts par la Fédération et les caisses aux membres, le tout premier paragraphe visant à faire le bilan des actifs de la Fédération :

La Fédération fournit à ses caisses affiliées des services de formation et d'information, de développement, de soutien et d'analyse, d'inspection, d'approvisionnement et de compensation [...]. De leur côté, [...] les caisses d'économie sont autonomes [...]. Cette autonomie leur permet d'ajuster leurs services aux besoins [...] (1978-1979-1980).

La forme sociale de l'économie dans le discours de la FCEQ, de 1973 à 1984, est donc celle de l'individu, le sujet. Nous voyons donc ici émerger l'individu ou le sujet individuel comme forme socialement construite, enracinant concrètement ce rapport abstrait entre moyens et fins. Or, c'est un processus de rationalisation qui a fait émerger la catégorie individuelle (cf. Houle, 1989, p. 59; Sabourin, 1989, p. 102). Cette rationalisation avait été préparée à travers la période précédente (1969-1972) sur le plan institutionnel. À partir de 1973, les structures juridiques étant mises en place, cette rationalisation a pu prendre sa forme spécifiquement individualisante dans ce point de vue construisant l'objectivation de la réalité par des référents logiques et abstraits tels que la notion de « besoin » (cf. Rioux, 1984). En somme, il aura fallu instituer (Polanyi, 1944) ce rapport qu'est la

rationalisation économique dans une forme sociale juridique (1969-1972) pour que soit légitimement possible et qu'obtienne un sens cette construction sociale fondée sur l'identité individuelle (1973-1984).

Par ailleurs, de 1974 à 1977, les rapports annuels se composent chacun d'une quinzaine de pages qui sont, ni plus ni moins, une suite de bilans financiers, la première page étant consacrée au « mot du président » où le responsable de la Fédération trace à grands traits et très rapidement les événements qui ont marqué l'année financière. Ainsi, et du point de vue avancé par P. Sabourin, si les statistiques économiques semblent remplacer le discours de 1974 à 1977, c'est qu'en fait, elles constituent le discours comme tel : « Ce qui fait société dans ce cas, [...] c'est la généralité économique (des individus), c'est-à-dire l'existence des individus en tant qu'échangistes sur un marché. C'est cette généralité que représentent les statistiques économiques » (Sabourin, 1989, p. 102). L'absence d'un discours autre que le langage comptable est donc significatif : elle est relative à la propriété spécifique de cette forme sociale qu'est la rationalisation économique, c'est-à-dire l'objectivation ou la mesure quantitative comme appréhension et appropriation de la réalité⁸.

Le singularisme sectoriel : transition et définition identitaire (1979-1984)

L'année 1979 sera un tournant important dans l'histoire de la FCEQ. En effet, les caisses d'économie s'affilieront au Mouvement Desjardins qui deviendra *La Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec*. Nous retrouverons dans le contenu des bilans à partir de celui de 1979 un effort constant pour expliciter la spécificité des caisses d'économie par rapport aux caisses populaires. Les caisses d'économie tiennent à leur différence au sein du Mouvement, et ce sera la manière dont on parlera de cette différence qui caractérisera la transition vers la toute dernière période étudiée.

8. L'analyse de la comptabilité comme discours est une voie de recherche à garder et à privilégier au terme de nos recherches. La représentation sociale qu'offre la comptabilité demeure une régulation fondamentale dans la structuration actuelle des organisations économiques et permet d'observer la constitution et l'institutionnalisation de la valeur (cf. Simmel, 1987). Qu'il s'agisse de bilans financiers d'entreprises ou de la spécialisation des pratiques de gestion actuarielles, la forme comptable obtient – dans nos sociétés – une légitimité au fondement de l'accumulation et de la circulation des capitaux financiers et de la main-d'œuvre, processus visant l'établissement de rapports de confiance par l'objectivation du risque dans un contexte d'incertitude (cf. Giddens, 1990; Douglas, 1986, 1985). L'étude des catégories comptables, leurs régularités et leurs transformations, constituerait une sociologie de la comptabilité qui entrerait au cœur d'une sociologie économique contemporaine.

En fait, si pour l'instant nos matériaux nous ont permis de distinguer trois périodes (1963-1968, 1969-1972 et 1973-1984), les cinq dernières années de la troisième (1979-1984) doivent être vues comme une sous-période, comme étant toujours relatives à la nature économique des intérêts individuels (besoins vs services) mais se caractérisant par un discours sur la différence, c'est-à-dire sur une explicitation des vecteurs d'identité même des caisses d'économie. Comme nous l'avons souligné, ce discours coïncide avec l'intégration de la FCEQ au sein de la Confédération Desjardins et est aussi un positionnement vis-à-vis des caisses populaires dans la définition des champs de compétences spécifiques des caisses d'économie au sein du secteur coopératif.

C'est dans ce sens que, de 1979 à 1984, les définitions suivantes des caisses et de la fédération expliciteront le contenu des pôles d'analyse que sont l'individu, le groupe, l'idéologie et le contexte :

«La mission de la caisse d'économie

«Être, à l'intérieur du Mouvement Desjardins, une coopérative d'épargne et de crédit, appartenant à des personnes faisant partie de groupes homogènes, qui favorise l'enrichissement individuel et collectif de ses membres, dans un contexte de rentabilité.»

La mission de la fédération

«Être une coopérative qui supporte les caisses affiliées dans la poursuite et la réalisation de leur mission en leur offrant des services spécialisés et compétents, au meilleur coût» (1979-1984).

Le contexte reste toujours celui de la «rentabilité» en fonction de la concurrence sur un marché où les services constituent les outils principaux afin de répondre aux besoins des membres, soit leur enrichissement. Si la FCEQ se définit toujours comme un organisme coopératif s'inspirant de sept principes fondamentaux⁹, la définition même du contexte l'amènera à justifier des ajustements sur le plan des pratiques financières, ajustements qui, dans certains cas, constituent, ni plus ni moins, la mise à l'écart de certains principes. Par exemple, en 1983, voici comment l'on parlait d'un des principes les plus fondamentaux de la coopération, celui de la rémunération limitée du capital :

[...] le véritable sens de cette règle vise à une meilleure répartition de la richesse. En d'autres termes, cette règle cherche à contrer la règle capitaliste qui veut que le possédant a droit à une meilleure rémunération que le non possédant. En termes plus précis, l'application intégrale de la règle coopérative signifierait que tous les déposants ont droit au même taux d'intérêt sur leurs épargnes. Le contexte de la concurrence, la volonté des membres et

9. «Les principes sont les suivants : 1- le principe de l'adhésion volontaire ; 2- le principe de la non limitation des membres ; 3- le principe du propriétaire-usager ; 4- le principe du contrôle démocratique ; 5- le principe de la rémunération limitée du capital ; 6- le principe de l'éducation ; 7- le principe de l'inter-coopération» (1983, p. 14).

l'environnement économique rendent, pour le moment, impraticable une telle règle de sorte que les dépôts plus importants sont mieux rémunérés que les dépôts de moindre importance. Les objectifs de 1983 ont été orientés vers la rentabilité et la croissance des caisses. La conjoncture difficile des années 1981 et 1982 n'a pas laissé d'autre choix aux caisses (1983).

Ainsi, il ne faut pas sous-estimer le rapport au contexte dans la définition identitaire des caisses d'économie. D'un point de vue diachronique, nous observons que ce pôle aura pris de plus en plus d'importance dans le discours avec les années ; de plus, nous pouvons observer que l'importance accordée au contexte dans le discours aura produit au cours des ans (et nous verrons que la dernière période en témoigne également) un déracinement, c'est-à-dire un écart de plus en plus grand entre les pôles « valeurs/croyance » (légitimation) et « contexte » (localisation). Mais, nous y reviendrons au terme de cette analyse.

Par ailleurs, l'homogénéité du groupe semble constituer l'aspect distinctif des caisses d'économie en tant que coopératives mais aussi par rapport aux caisses populaires qui sont considérées comme des caisses de territoire. La notion de « groupes homogènes » constitue le seul critère auquel la FCEQ se réfère dans la construction d'une conception de l'enracinement social de l'activité économique, définissant la mission spécifique des caisses d'économie. Cette fin de période (1979-1984) nous situe dans un cadre de discours visant à articuler deux réalités : la spécificité des rapports sociaux dans les caisses d'économie (l'« homogénéité ») et un contexte (« rentabilité ») inscrit au sein d'une concurrence sur le marché. Or, ces deux thèmes caractériseront aussi le discours pour la toute dernière période (1985-1996), mais d'une autre manière.

La métaphore naturaliste ou le fondement de l'économie comme forme sociale (1985-1996)

Ce qui est particulier à la période plus contemporaine reste moins la définition de ces pôles¹⁰ que le type de rapport qui sera explicité entre le caractère homogène des caisses et le contexte du marché. De 1985 à 1996, le discours des bilans financiers offrira une représentation « naturaliste » de la relation établie entre la forme dominante des rapports sociaux dans les caisses (l'association) et le contexte de concurrence. Ainsi, ce qui est nouveau par rapport aux périodes antérieures n'est pas la présence de ces deux thèmes qui dominaient le discours surtout entre 1979 et 1984 mais bien la façon dont on en parlera et la perspective qui liera ces deux pôles.

10. Même si, nous le verrons plus loin, l'homogénéité même des caisses sera remise en cause comme critère de définition identitaire en fonction d'un contexte de restructuration des caisses, où l'identité passera de l'appartenance à un même « groupe » à l'appartenance à un même « réseau ».

Cette perspective, nous l'avons qualifiée de « naturaliste » : à partir de 1985, ce sera – et d'une façon dominante – à travers la métaphore au monde de la nature que l'on se représentera la réalité économique des caisses. L'importance des besoins individuels, le caractère homogène des caisses, la rentabilité et la forte concurrence restent l'essentiel du contenu du discours, et dans ce sens, il n'y a pas rupture avec la période antérieure. Au contraire, il y a continuité. À partir de 1985, ces mêmes thèmes seront abordés mais, maintenant, c'est à travers l'« analogie » à la nature que l'on en parle :

Nous devons nous associer à nos partenaires naturels, [...] diversifier notre offre de service et éclairer le choix de nos membres face aux multiples produits financiers. L'environnement : le service aux membres demeure notre principal défi auquel nous convie l'avenir et ce bien sûr dans un contexte de développement, de croissance et de rentabilité. Le phénomène du décloisonnement par exemple, nous oblige à administrer en pleine mutation et rend la concurrence encore plus vive (1987).

Ainsi, le contexte est devenu l'« environnement¹¹ », la transformation ou le changement est une « mutation », et l'homogénéité des caisses se constitue par l'association de « partenaires naturels ». En 1988, le contexte demeure toujours un environnement, voire un « paysage ». Les références aux processus naturels et écologiques (fermentation, osmose, instinct, évolution, incubation, canalisation d'énergie) sont les fondements du point de vue construisant : 1- le pôle identitaire (la Fédération et les caisses) comme forme associative, c'est-à-dire constituée de partenaires qui font « alliance », 2- le contexte comme concurrence et lutte à la survivance face aux « remous économiques », à une « économie qui paraît à bout de souffle », une « économie chancelante » (1993) et 3- le rapport entre 1- et 2-. Ce rapport est l'aboutissement de ce que nous avons nommé « l'économisme agrégatif » pour la période 1973-1984. Dans ce sens, nous pouvons affirmer que ce rapport métaphorique à la nature est la forme élémentaire, le fondement idéologique et l'enracinement cognitif de la construction sociale de l'économisme individuel, il en est l'origine même.

Un long passage du rapport de 1994 (en page 3) est exemplaire à cet égard. Il nous offre une description de la Fédération et des caisses à travers la comparaison au monde du cirque : précisément, les caisses d'économie y sont dépeintes comme des « funambules habiles », des « trapézistes ». Or, le défi principal des acrobates est non seulement de dominer les lois physiques naturelles, mais de les maîtriser de telle sorte qu'elles apparaissent non comme un danger ou une menace, mais comme un jeu, ce qui fait l'aspect spectaculaire de ces numéros. Ici, ce sont les caisses qui deviennent funambules et la Fédération y est vue comme leur entraîneur. Si l'acrobate arrive à dominer les lois de la physique en faisant apparaître leur

11. Avant cette période, l'expression d'« environnement » appliquée au contexte n'apparaît qu'une seule fois, en 1983.

manipulation comme un jeu, le spectateur reste conscient du risque que cela implique. Et voici la représentation contemporaine même du contexte de la concurrence sur le marché : les caisses d'économie doivent avoir l'une envers l'autre une confiance absolue (ainsi qu'envers leur Fédération) afin de triompher d'un milieu économique comportant des risques et qui répondrait aux mêmes critères de définition que le monde physique naturel (*cf.* Laufer, 1990). La confiance (« s'en remettre dans les mains d'autrui » et, dans le cas des funambules, il ne faut pas le voir qu'au sens figuré) construit ici concrètement la solidarité sociale qui devient une obligation de survie dans un contexte de risque et d'incertitude.

De plus, avec les fermetures d'entreprises, les pertes d'emplois, cette période donnera lieu à une restructuration de l'ensemble des caisses, particulièrement à des fusions entre caisses elles-mêmes, remettant en cause le caractère « homogène » des caisses dont plusieurs deviendront « multi-groupes ». C'est dans ce sens qu'à partir de cette période, les caisses seront vues comme un « réseau », redéfinissant la notion même de « groupes homogènes ». Le réseau est ici défini comme étant constitué d'un ensemble de partenaires, associant leurs intérêts particuliers : « Associer des personnes qui se font mutuellement confiance et dont les intérêts convergent » (1995). La forme sociale de l'enracinement de l'activité économique est donc l'alliance, le partenariat ; d'un point de vue sociologique cette forme est bien l'association (*cf.* Mingione, 1998). Cette forme sociale d'économie s'inscrit, jusqu'en 1996, dans une perspective « naturaliste » qui définit cette forme sociale et particulièrement son rapport au contexte. Ainsi, cette période plus contemporaine (1985-1996) offre une explicitation des fondements sociaux élémentaires construisant l'individu comme forme sociale (1973-1984). C'est à travers un rapport métaphorique aux processus naturels que l'on appréhende et que l'on s'approprie la réalité économique actuelle.

Portons maintenant attention à cette dernière période du point de vue du travail de Boltanski et Chiapello (1999) puisque nous retrouvons des résultats similaires. Ces derniers, dans « Le nouvel esprit du capitalisme », ont mis en évidence une transformation majeure dans le discours de la littérature managériale du début des années 1990 : selon les auteurs, il s'agit d'un nouvel esprit du capitalisme, fondé sur une logique connexionniste. C'est la fin de l'entreprise fonctionnelle : l'entreprise est maintenant organisée en réseau, ensemble de liens entre des points, liens plus ou moins durables et facilement ajustables. Le développement de l'entreprise se produit par le développement de son réseau. Cette logique connexionniste s'applique non seulement à l'entreprise mais également à tous ceux qui s'y trouvent engagés. Or, la dernière période de la FCEQ correspond tout à fait à ce que Boltanski et Chiapello ont mis en évidence pour l'esprit du capitalisme contemporain. La fédération se définit comme un « réseau de caisses » et la caisse comme un « réseau affinitaire ». Les individus sont des « partenaires faisant alliance », et c'est une vision naturaliste de l'économie qui en est le fondement idéologique. Or, dans le cas de la FCEQ, il s'agit d'un

regroupement coopératif: comment expliquer l'émergence de ce nouvel esprit du capitalisme (Boltanski et Chiapello, 1999) dans le cadre d'une organisation dite coopérative? Nos résultats de recherche nous permettent de répondre à cette question. La première rupture (1979-1984) signalait un écart entre les intérêts de l'individu-membre et le groupe-fédération. La dernière période trouve une synthèse des intérêts divergents par cette vision en termes de «partenariat associatif». Mais, cette conception ouvre ainsi la voie à l'introduction du nouvel esprit du capitalisme. Désormais, la fédération ne sera coopérative que sur le plan des valeurs à promouvoir. Un écart, nouvelle opposition, s'établira ainsi entre les idéaux coopératifs qui persistent dans le discours et le contexte économique de la concurrence qui ne permet pas à ces idéaux de se réaliser.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse empirique, nous pouvons retracer le cheminement historique de notre objet: tirant son origine dans l'ordre d'un discours coopératif missionariste (1962-1968), la FCEQ s'est inscrite dans un processus d'institutionnalisation des règles économiques dominantes (1969-1972), qui, une fois complété, a permis l'émergence et le développement d'une vision dualiste: une économie agrégative fondée sur l'individu et ses besoins (1973-1984) et une spécificité collective (1979-1984), et dont les fondements sociaux émergeront explicitement au sein d'une vision générale (1985-1996) caractérisée par une perspective naturaliste, voire évolutionniste, c'est-à-dire dans une construction de la réalité renvoyant à une «physique sociale». Le fondement de cette économie agrégative (1973-1984) émerge sous la forme nouvelle que prend le rapport économique pour la période 1985-1996, soit un partenariat associatif. Dans le cas de la spécificité (ou l'identité) collective (1979-1984), ce sera la notion de «réseau» qui viendra redéfinir le caractère homogène ou commun des caisses d'économie et de la Fédération.

La dernière période est une tentative de résolution de la fragmentation duale entre l'individu et le collectif caractérisant la période précédente. L'avant-dernière période rend compte d'une identité fragmentée, où il n'y a pas d'articulation entre la dimension individuelle (l'individu-consommateur) et l'aspect collectif (l'appartenance à un groupe «homogène» de producteurs) caractérisant le regroupement fédératif. Le recours à la métaphore pour la période plus contemporaine permet cette ré-articulation au sein d'un schème naturaliste. Par ailleurs, cette vision caractérise une nouvelle fragmentation: le décalage ou le déracinement progressif du discours idéologique coopératif par rapport à la réalité des pratiques dominantes sur le marché financier.

En conclusion, il est remarquable de constater l'antinomie qu'expriment les représentations socioéconomiques – selon les époques – entre les conceptions des processus sociaux d'accumulation, de distribution et de redistribution existant, sous des formes sociales spécifiques, dans toute économie. Si la sociologie de l'économie permet d'observer l'ensemble de ces processus et leurs articulations à différents moments et dans diverses sociétés, nous avons pu ici voir comment – dans la représentation des activités financières au Québec – les premières années de la FCEQ nous renvoient à une représentation presque exclusivement en termes de distribution et surtout de redistribution. Pendant cette période, le processus d'accumulation demeurerait représenté comme marginal et indéfini. Par la suite nous observons un renversement de perspective issu des nouvelles conceptions de l'activité financière, où celles-ci sont conçues en termes de marché et d'accumulation dans la forme sociale du capitalisme.

Dans cette perspective, nous pouvons considérer que l'analyse de la connaissance sociale de l'économie offre l'opportunité d'observer les médiations par lesquelles se constituent les processus et les représentations socioéconomiques, leur origine ainsi que leurs résultats. De plus en plus est remise en cause cette dichotomie entre l'économique et le social où ce dernier demeure réduit à un rapport résiduel et subordonné à l'économique (cf. Perret et Roustang, 1993). Mettre au jour cette construction sociale – la constitution et la portée des connaissances sociales de l'économie – et s'interroger sur les limites de sa diffusion demeure un point de vue à privilégier dans l'avancement actuel de la sociologie économique et permet également de contribuer substantiellement au débat contemporain sur le développement de nos sociétés.

BIBLIOGRAPHIE

- BOLTANSKI, L. et E. CHIAPELLO (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard.
- BROCHU, P. (2002a). «De la mission coopérative au partenariat associatif: le développement de la Fédération des caisses d'économie du Québec (1962-1996)», *Économie et Solidarités*, vol. 33, n° 2, p. 55-80.
- BROCHU, P. (2002b). *Économie coopérative et formes de connaissance. Analyse de l'enracinement cognitif au fondement des représentations sociales de l'activité financière dans les caisses d'économie au Québec (1945-1996)*, Thèse de doctorat, Département de sociologie, Université de Montréal.
- BROCHU, P. (2002c). *Émergence et développement de la Fédération des caisses d'économie du Québec (FCEQ): une analyse de l'enracinement cognitif des représentations sociales d'une économie coopérative (1962-1996)*, Montréal, *Cahiers du CRISES*, coll. «Études de cas d'entreprises d'économie sociale», n° ES-0206.

- BROCHU, P. (2002d). «L'économie comme construction sociale: de Karl Polanyi à Mark Granovetter», Actes du colloque du comité de recherche «sociologie économique» de l'Association Internationale des Sociologues de Langue Française (AISLF), Université du Québec à Montréal, 27 mai 2002.
- DIMAGGIO, P. et S. ZUKIN (dir.) (1990). *Structures of Capital. The Social Organization of the Economy*, Cambridge University Press.
- DOUGLAS, M. (1986). *How Institutions Think*, Syracuse (New York), Syracuse University Press.
- DOUGLAS, M. (1985). *Risk Acceptability According to Social Sciences*, New York, Russell Sage Foundation.
- DUCHÈNES, G. (1972). «Le mouvement coopératif québécois – évolution et problématique», *Revue canadienne d'économie publique et coopérative*, vol. 5, 1972, p. 125-161.
- FÉDÉRATION DES CAISSES D'ÉCONOMIE DU QUÉBEC (FCEQ), *Bilans annuels*, 1962-1996.
- GIDDENS, A. (1990). *The Consequences of Modernity*, Stanford, Stanford University Press.
- GRANOVETTER, M. (à paraître). «Entrepreneurship, Development and the Emergence of Firms», draft chapter #4, *Society and Economy: The Social Construction of Economic Institutions*, Cambridge, Mass., Harvard University Press.
- GRANOVETTER, M. (1992). «The Social Construction of Economic Institutions», *Acta Sociologica*, vol. 35, n°1, p. 3-11.
- GRANOVETTER, M. (1990). «The Old and the New Economic Sociology: A History and a Agenda», dans R. Friedland et A.F. Robertson (dir.), *Beyond the Marketplace: Rethinking Economy and Society*, Aldine de Gruyter, New York, p. 89-112.
- GRANOVETTER, M. (1985). «Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness», *American Journal of Sociology*, vol. 91, n° 3, novembre, p. 481-510.
- GRANOVETTER, M. et R. SWEDBERG (1991). «Introduction», dans M. Granovetter et R. Swedberg (dir.), *The Sociology of Economic Life*, San Francisco – Oxford, Westview Press, p. 1-28.
- GRÉGOIRE, C. (1971). «L'évolution de la législation coopérative québécoise», *Revue du CIRIEC canadien*, janvier-juin, vol. 1, p. 35-48.
- HOULE, G. (1989). «Le bon sens des sociologues. Quelques éléments pour une théorie de l'altérité», *Sociologie du Sud-Est*, n° 59-62, p. 47-68.
- LAUFER, R. (1990). «La mesure des choses», *Comptabilité et pluridisciplinarité*, Actes du 11^e Congrès de l'Association Française de Comptabilité, Saint-Maur, Université Paris Val-de-Marne, vol. II, p. 625-642.
- MINGIONE, E. (1998). «Fragmentation et exclusion: la question sociale dans la phase actuelle de transition des villes dans les sociétés industrielles avancées», *Sociologie et Sociétés*, vol. 30, n° 1, p. 69-83.
- MINGIONE, E. (1991). *Fragmented Societies*, Oxford, Blackwell.
- MONTAGNA, P. (1990). «Accounting rationality and financial legitimation», dans P. DiMaggio et S. Zukin (dir.), *Structures of Capital. The Social Organization of the Economy*, Cambridge University Press, p. 227-260.
- POLANYI, K. (1944). *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983.

- POLANYI, K. (1957). «L'économie en tant que procès institutionnalisé», dans K. Polanyi et C. Arensberg (dir.), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Paris, Gallimard, 1975, p. 239-250.
- RIOUX, M. (1984). *Le besoin et le désir*, Montréal, L'Hexagone.
- SABOURIN, P. (1989). «Les enjeux méthodologiques de la construction de l'économie comme forme sociale», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13, n° 3, p. 99-118.
- TREMBLAY, M.-A. et G. FORTIN (1964). *Les comportements économiques de la famille salariée du Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval.

LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES « PAYSAGES » QUÉBÉCOIS ET L'IDENTITÉ D'UNE « NATION » DANS LA LOGIQUE D'UNE APPROCHE GÉOGRAPHIQUE INTÉGRATIVE¹

SERGE GAGNON

Il est sans doute arrivé à beaucoup d'entre nous d'avoir consacré quelques journées de vacances à l'exploration d'une région touristique reconnue. Dans les limites du Québec méridional, de telles régions ne manquent pas: Cantons-de-l'Est, Charlevoix, Laurentides, Saguenay, etc. La réputation d'une région touristique dépend certes de saillances ponctuelles et spectaculaires, comme le rocher Percé en Gaspésie ou la chute Montmorency non loin de Québec. De manière secrète et subtile, cependant, l'agrément d'une région renommée pour ses charmes doit davantage à ses *paysages* qui, imprégnés d'ambiance, emplissent le champ de vision. En ce début de XXI^e siècle, le tourisme est considéré comme étant l'une des activités les plus lucratives qui soient. Outre l'aspect lucratif, cette activité semble acquérir un contenu inédit pour les sociétés. En effet, celles-ci utilisent leurs *paysages* comme levier de promotion touristique. Alors, comment peut-on qualifier la «spatialité» de cette dimension *paysagère*?

1. Ce texte synthétise l'argument central d'un ouvrage sur le tourisme au Québec. Publié aux Presses de l'Université du Québec en 2003, il s'intitule: *L'échiquier touristique québécois*.

De nouveaux regards convergent sur la dimension spatiale du tourisme, tant en anthropologie et en histoire qu'en géographie. Ils envisagent tous la nécessité de rompre avec les études qui approchent le tourisme en tant qu'activité à caractère exclusivement économique. Il faudrait une approche plus globale pour aborder le phénomène, ce que la géographie comme science des *paysages*, devrait permettre. Mais comment qualifier le tourisme en tant que phénomène géographique? Pour comprendre davantage les processus de spatialisation, de structuration et de transformation géohistoriques du phénomène touristique, le présent texte propose d'en explorer quelques conditions de possibilité.

L'article comprend quatre parties. La première propose une explication du cadre théorique de la «géographie structurale» pour aborder le tourisme en tant que phénomène géographique. La deuxième partie explore des pistes de définition de la notion de *paysage* en relation avec l'identité. En troisième lieu, seront énoncées deux problématiques géographiques: l'attractivité des territoires et la mobilité des acteurs. La définition géographique d'un modèle interprétatif de l'activité touristique passerait d'abord par l'élaboration d'une typologie des attraits. Serait ainsi posé le problème de l'attractivité des lieux et de la modélisation du phénomène en ce qu'il a de spatial. Toute région touristique s'organiserait autour de *paysages* attractifs dont il s'agit de dégager les caractères et de comprendre l'engendrement. Sera ensuite abordé le problème de la dynamique interne à la structuration spatiale du tourisme. Nous proposons un examen sommaire des types de déplacements et des interactions subjectives avec l'exemple du lien ferroviaire entre Québec et le lac Saint-Jean à la fin du XIX^e siècle. Nous pourrions ainsi mieux définir les enjeux géopolitiques d'appropriation et d'occupation de certaines régions dominées par le tourisme. Enfin, un modèle d'organisation spatiale est préconisé, celui-ci étant d'emblée de nature «hétérogène». Chemin faisant, nous allons montrer la pertinence, du point de vue de l'analyse empirique à l'échelle régionale, d'adopter une approche comparative. La quatrième partie du texte ouvrira le débat sur une redéfinition du tourisme dans une perspective où la spatialité est considérée comme première pour expliquer le façonnement inédit des *paysages* par les sociétés.

LA GÉOGRAPHIE STRUCTURALE COMME APPROCHE INTÉGRATIVE

Nombre d'auteurs, de chercheurs et de commentateurs ont abordé le phénomène du tourisme. Sous tous les angles, ils définissent ce phénomène en fonction de rapports particuliers mais «économiques» entre les acteurs et les milieux. Nous allons voir que cette approche est insuffisante. Serait-il possible alors de qualifier autrement la pratique de l'activité touristique, laquelle prend tout de même aujourd'hui une place de premier plan dans notre société? Qu'est-ce qui est au fond de l'apparition de ce phénomène et qui a permis à des régions, comme celles de Charlevoix ou des Cantons-de-l'Est, d'atteindre une réelle notoriété à cet égard?

Ce qui est présenté ici constitue une nouvelle objectivité géographique concernant la manifestation sensible du tourisme et de la villégiature (Gagnon, 2003). Nous proposons l'approche de la géographie structurale pour tenter d'expliquer ce phénomène majeur de l'établissement humain. L'intérêt de cette approche réside dans le fait qu'elle permet de montrer que la diversité empirique des phénomènes peut se rapporter à un objet de connaissance général (Ritchot et Mercier, 1992; Desmarais, 1995, 1998a, 1998b, 2001; Desmarais et Ritchot, 1997, 2000; Ritchot, 1991, 1999, 2003).

La géographie structurale (Desmarais et Ritchot, 2000) nous permet de rendre compte de la genèse, du développement, de la transformation et de l'évolution des régions touristiques, moyennant le recours à trois théories que Gaëtan Desmarais a unifiées dans sa *Morphogenèse de Paris* (1995). Ces trois théories s'inscrivent dans le champ général du structuralisme scientifique.

- i) La théorie de la forme urbaine, élaborée à partir de 1976 par Gilles Ritchot, spécifie qu'entre les établissements humains et le monde extérieur, il existe une «structure» qui intercepte toutes les actions humaines en même temps qu'elle organise les formes concrètes des établissements.
- ii) La théorie sémiotique d'Algirdas Julien Greimas permet de remonter aux «valeurs profondes» véhiculées par les sociétés à travers un processus génératif de la signification.
- iii) La théorie morphodynamique, élaborée par René Thom et développée par Jean Petitot, permet de concevoir, à l'aide d'outils mathématiques, la genèse des structures morphologiques.

La théorie de la forme urbaine a donné lieu à un certain nombre de prémisses (Ritchot, 1985, p. 23-45), que Gaëtan Desmarais a ramenées à ces deux propositions :

- i) Les phénomènes d'établissements humains relèvent d'une «structure morphologique abstraite» qui contraint la spatialisation des formes architecturales.
- ii) Les sens «anthropologique et politique» constituent la dynamique interne de la morphogenèse des établissements humains.

Ces propositions effectuent un retour critique sur la problématique, fondamentale en géographie, du rapport homme-nature ou homme-monde en général. Elles supposent que ce rapport est *a priori* frappé d'un interdit: l'«interdit de propriété» (Mercier, 1985). Fondamentalement, le rapport homme-monde n'est pas direct ou économique mais indirect ou politique.

La géographie structurale ne définit pas l'être humain comme un sujet autonome en quête des ressources du monde extérieur. Elle considère plutôt que l'être humain est un sujet hétéronome en relation avec un «*autre asymétrique*» qui refuse toute prise de possession immédiate. Cet autre est un

Tiers hiérarchiquement supérieur au sujet. Il est le garant de l'interdit de propriété et impose à tous les membres d'une communauté la contrainte d'une référence commune (Desmarais et Ritchot, 2000, p. 17).

En plus d'avoir explicité les prémisses de la théorie de la forme urbaine, Gaëtan Desmarais les a recyclées en un parcours d'engendrement par niveaux : le « parcours morphogénétique de l'établissement humain » (1992, p. 251-273 ; 1995, p. 49-95 ; Desmarais et Ritchot, 2000, p. 61-86). Ce parcours traverse des niveaux rapportés, dans le cas de la géographie structurale, à trois couches de spatialité. Le tableau 1 présente ces couches selon un double point de vue thématique et dynamique.

TABLEAU 1
Parcours morphogénétique de l'établissement humain

	Niveau	Thématique	Dynamique
3 ^e niveau	couche de surface	économique	d'occupation
2 ^e niveau	couche intermédiaire	géopolitique	d'appropriation
1 ^{er} niveau	couche profonde	anthropologique	d'investissement

Source : Desmarais, 1995.

Le parcours morphogénétique selon Gaëtan Desmarais reconstitue un processus « émergentiel » d'engendrement allant de la couche profonde de la signification vers la couche de surface des manifestations sensibles des établissements humains. La méthodologie permet de comprendre « comment des faits d'essence non spatiale, relevant de différents ordres structurels (anthropologique, politique et économique), acquièrent une certaine localisation dans l'espace géographique » (1995, p. 34). En vertu de relations d'implications, le parcours morphogénétique peut être brièvement résumé de la manière suivante :

Partant de l'actualisation spatiale des significations symboliques enracinées dans l'imaginaire anthropologique, et de leur conversion, par la règle de propriété, dans des trajectoires de mobilité politiquement contrôlées, le parcours morphogénétique débouche sur la valorisation foncière des domaines spatiaux où se réalise l'édification d'un cadre bâti qui appelle une rentabilisation économique par les usages. À l'interface de cette actualisation spatiale d'ordre anthropologique et politique, et de cette réalisation concrète d'ordre économique, le parcours considère l'existence d'une structuration abstraite de l'espace géographique. Cette dernière confère non seulement une spatialité aux aspects anthropologique et politique, mais également un sens et une organisation morphologique aux cellules construites ainsi qu'aux usages qui les rentabilisent économiquement (Desmarais et Ritchot, 2000, p. 45).

Les prémisses de la théorie de la forme urbaine et l'argument du parcours morphogénétique de l'établissement humain vont appuyer notre analyse de l'organisation touristique de certaines régions du Québec. Nous allons d'abord préciser la relation entre « paysage » et « identité ». Par la suite, il s'agira d'expliciter le rôle déterminant de l'attractivité des *paysages* sélectionnés et d'analyser la dynamique d'appropriation territoriale qui a présidé à la structuration de l'espace réservé. Il s'agira aussi de montrer que des motivations autres que socioéconomiques ont contribué à la mise en place de certaines régions touristiques, ainsi qu'à leurs valorisations et leur stabilité jusqu'à aujourd'hui.

LE « PAYSAGE » ET L'IDENTITÉ

La notion de paysage évoque une pluralité de formes locales dont l'attrait est conféré par un effet d'ensemble (Lassus, 1998; Domon *et al.*, 2000). Côté culture, le paysage donne à voir l'unité de voisinage et ses abords : front de villégiature et plage, village et bocage champêtre, quartier de ville et espace vert, etc. Côté nature, le paysage donne à voir le type de relief au mieux souligné d'un rivage ou d'une flore singulière : collines et vallons, littoral de caps et d'anses, fjord et massif montagneux, îles et archipels (Guay, 2000), etc. Il y a normalement plusieurs paysages en chaque région touristique. Aux dimensions de l'unité de voisinage et du type de relief (ordre de grandeur ~ 100 km²), le paysage déborde le local (~ 1 km²) mais ne recouvre pas la région (~ 10 000 km²) (Desmarais et Ritchot, 2000, p. 102-105, p. 41-44 *et passim*). Il faut plusieurs paysages pour meubler une région touristique.

Un paysage est vraiment réalisé là où l'unité de voisinage de qualité s'intègre à un type de relief différencié. Prenons pour exemple le village des Éboulements en Charlevoix (Raveneau, 1977). Du haut des versants raides à son approche, nous pouvons apercevoir ce village sans démesure d'un seul coup d'œil. La rangée des maisons familiales, le clocher effilé de l'église paroissiale, le moulin à eau, les granges, les champs clôturés et les frondaisons composent un voisinage proportionné, typique.

La beauté et l'ancienneté sont les caractères essentiels des paysages. La beauté ne jaillit pas du dedans des composantes paysagères. Elle est appréciée à même les relations morphologiques qui harmonisent ces composantes à l'intérieur de *cadres*. Les « formes élémentaires » du village des Éboulements sont assez ordinaires quant à leur facture architecturale (Desmarais et Ritchot, 2000, p. 91 *et seq.*). Mais elles attirent le voyageur comme un aimant, sans doute à cause de l'unité de composition accordée par le voisinage et le relief envoûtant. Quant à l'ancienneté, elle caractérise les paysages en tant que *patrimoine*. Nous allons utiliser l'expression en son sens le plus général, qui est celui de l'héritage collectif issu d'une occupation antérieure à l'industrialisation et surtout à la consommation de masse des lendemains de la Seconde Guerre mondiale.

Les paysages-patrimoines se comportent à la façon d'«objets anciens» (Baudrillard, 1968, p. 89-102). Ils datent. Plus encore, ces paysages sont menacés par le progrès industriel et la consommation. Dans cette mouvance, les «objets neufs» – pylônes, carrières, bungalows, garages, etc. – brisent l'unité de composition des voisinages et altèrent les paysages. Le progrès est donc le principe qui, en menaçant les paysages, élève ces derniers au rang de patrimoine. Le patrimoine ainsi dénoté appelle une protection, garantie par la loi s'il le faut.

À l'échelle d'une région touristique, d'un front de villégiature et même d'un village, le patrimoine est typique de la société. D'où le penchant à qualifier de «typiquement québécois» le village patrimonial des Éboulements par exemple, et d'autres comme Saint-Michel-de-Bellechasse ou Kamouraska. Le patrimoine protégé, aux dimensions d'une région et même d'un voisinage, se rapporte à la collectivité du pays où il se trouve, aussi bien dire à la société tout entière. Il se distingue en cela du bien culturel dénotant plutôt une propriété particulière : familiale, ecclésiale, aristocrate, bourgeoise, etc.

D'une part, au regard de la portion d'espace territorial affectée, les régions touristiques et leurs voisinages paysagers sont des phénomènes de géographie. D'autre part, au regard de l'héritage patrimonial et fragile qu'ils deviennent, les paysages mettent en scène des formes typiques de la société. Les paysages et les patrimoines à leur échelle médiatisent par conséquent un rapport entre espace géographique et société. Or un tel rapport induit le fait d'une identité propre à la *nation*.

Les paysages d'une région touristique, d'un front de villégiature ou même de voisinages plus restreints, expriment l'identité nationale de la société. Mais comment interpréter le lien entre un établissement esthétiquement caractérisé et la société qui l'occupe? Cette société a sans doute produit son milieu de vie. Mais aurait-elle auparavant *émergé* de l'espace géographique sous-jacent aux formes concrètes de ce milieu?

AU CENTRE DE LA COMPRÉHENSION DE LA DYNAMIQUE DES «PAYSAGES» : L'ATTRACTIVITÉ ET LA MOBILITÉ

Le sens profond de l'attractivité des paysages

L'attractivité d'un lieu ne serait pas donnée par la nature ni par la culture. Elle serait engendrée. Elle procéderait d'une émergence corrélée à un investissement de «valeur anthropologique». Si on est attiré par un panorama, un paysage, il y a lieu de penser que le spectacle qui attire a été auparavant engendré par autre chose que les données naturelles et culturelles qu'il contient.

Les paysages transmettent la réalité d'une existence nationale ou du moins d'une volonté en ce sens (Poullaouec-Gonidec *et al.*, 1999). Quand nous reconnaissons un village comme étant typiquement québécois, nous admettons au fond que l'identité nationale est visible à la faveur de sa mise en scène paysagère. Nous pouvons interpréter, dans l'optique de cette association coutumière, le soin dont les paysages sont l'objet de la part des artistes visuels, à savoir les peintres. Si l'identité d'une société apparaît spatialement grâce à l'esthétique attractive d'un paysage, nous comprenons que le spectacle en question inspire l'artiste peintre. Celui-ci est à l'affût d'occasions de s'é mouvoir et les « beaux paysages » en sont.

Un nouveau rapport à l'espace est en voie d'émergence. Ce rapport se fonderait sur la saisie esthétique de certains sites choisis, d'abord représentés en « paysages » par les artistes, puis transformés afin de ressembler justement à ces « paysages », finalement destinés à des occupations de tourisme-villégiature (Gagnon, 2003). La région de Charlevoix, à cet égard, est devenue une véritable *studio* grandeur nature. Ses paysages ont inspiré un foisonnement de tableaux à l'enseigne d'un art que nous pouvons déjà qualifier, intuitivement bien qu'avec assurance, de *naïf*. Pris en charge dans des services localement bien implantés – ateliers, galeries d'exposition, musées – ces tableaux, autant sinon plus que les paysages réels, nous apprennent que les toitures à larmiers, les champs ouverts parcourus de clôtures-perches, les clochers néobaroques, sont autant d'éléments indispensables à la définition du paysage québécois. Des villages protégés et célébrés officiellement *posent* ainsi comme des modèles.

Nous pouvons compléter la séquence allant : du phénomène géographique à la perception du paysage ; de celle-ci à la reconnaissance d'un patrimoine collectif qui résiste ou se dérobe à la menace industrielle et consommatoire ; de la protection du patrimoine à l'identité ; enfin du sentiment national à l'œuvre d'art. Or la séquence pourrait-elle s'inverser, au sens où l'œuvre d'art pourrait aussi intervenir en début de parcours ?

L'identité visible à travers un paysage typique va inspirer l'artiste qui en fait un tableau. Soit ! Or une identité non encore visible peut aussi inspirer l'artiste qui dès lors imagine, au fil de son geste créateur, le paysage à venir. Des artistes peintres, et non des moindres, ont figuré des paysages avant que les sites choisis aient été transformés à leur image. L'inversion de parcours est totale. Des artistes pionniers, littéralement créateurs, ont portraituré des établissements avant leur réalisation et même avant la première appropriation de leur domaine spatial (tableau 2).

La confluence des rivières Gatineau et Outaouais a été représentée par Thomas Davies à la fin du XVIII^e siècle, Philémon Wright en fait son domaine au début du XIX^e. En Charlevoix, les toiles de Georges Heriot et de John J. Bigby ont célébré le panorama dès avant 1850 alors que la première appropriation bourgeoise canadienne, en vue de la villégiature à Murray Bay (La Malbaie), remonte à 1854. L'œuvre de William Bartlett en

TABLEAU 2
Les artistes et l'émergence paysagère de certaines aires touristiques

	Émergence paysagère	Artiste peintre représentatif	Première appropriation	Aire touristique
Outaouais	1791	Davies	1800	Ottawa
Charlevoix	1850	Bigby	1854	Murray Bay
Cantons-de-l'Est	1840	Bartlett	1850	Magog-Orford
Saguenay	1860	O'Brien	1865	Tadoussac
Laurentides	1912	Cullen	1937	Mont-Tremblant
Gaspésie	1925	Borduas	1933	Forillon-Percé

faveur du lac Memphrémagog remonte à 1842 et la première appropriation touristique locale par le juge Drummond de Montréal (Hermitage Country Club) date de 1855. Le fjord du Saguenay a été célébré par Lucius O'Brien autour de 1860, alors que les appropriations de villégiature de Tadoussac remontent à 1865. Au Mont-Tremblant, Maurice Cullen a réalisé ses œuvres en 1912. Jos Ryan y aménagea, avec l'aide du gouvernement provincial de l'époque, la base de la montagne en 1937. Enfin, l'inventaire photographique des paysages de la Gaspésie, exécuté par Jean-Paul Riopelle et Paul-Émile Borduas, date de la fin des années 1920, alors que la mise en tourisme de cette région par l'État s'est réalisée au début des années 1930 (Gagnon, 2003).

Un lieu touristique ou de villégiature serait donc attractif dans la mesure où un peintre, un écrivain, un poète, un orateur, un musicien, un photographe, l'aurait célébré au préalable. L'œuvre d'art exprime à cette fin l'identité à partir de paysages imaginaires auxquels doivent ressembler, par la suite, les paysages réels. C'est ce qu'Alain Roger a nommé « l'artialisation » (1998). Façonnés par des regards multiples, les paysages aujourd'hui touristiques ont frappé l'imaginaire des premiers explorateurs, ils ont constitué des repères territoriaux, ont inspiré les artistes et ont été le théâtre d'aménagements prestigieux (exemple : le Manoir Richelieu en Charlevoix). Ils ont aussi suscité la convoitise et la rivalité pour leur appropriation.

La dynamique d'appropriation de lieux ciblés

Le deuxième phénomène se rapporte aux mobilités et à l'appropriation de positions préalablement identifiées. Les déplacements des acteurs, en fait de tourisme-villégiature, ne dépendent pas de prime abord des moyens techniques de transport. Ces déplacements témoigneraient, en priorité, des

désirs des acteurs de se joindre aux divers lieux devenus attractifs. Dès lors, si les déplacements ne dépendent pas primordialement des moyens techniques de locomotion, ce serait qu'ils dépendent de trajectoires géopolitiques visant l'appropriation des lieux ciblés ou des lieux désirés et convoités. L'exemple de l'appropriation du corridor ferroviaire entre la région de Portneuf et le lac Saint-Jean et de la mise en spectacle *paysagère* de la forêt laurentienne en est un *archétype*.

En 1869 est conçu le projet d'atteindre la région du lac Saint-Jean par chemin de fer. Cette liaison, à partir de Québec, passe par le corridor de la rivière Batiscan, le lac Édouard et Chambord (Martin, 1990, p. 78). Le tracé, d'une longueur de 260 kilomètres, traverse le flanc ouest d'un massif des Laurentides bientôt affecté à une réserve faunique.

L'instigateur de ce projet a été Horace-Jansen Beemer, un riche financier de Philadelphie. La ligne Portneuf/lac Saint-Jean fut le premier itinéraire organisé en fonction d'un tourisme de « grande nature ». Pour l'inspecteur Jean Baillargé, l'édification de cette ligne consacra une exemplaire réussite (Gagnon, 1978, p. 154). Celui qui a conçu son tracé, l'arpenteur P.-H. Dumais, s'est imprégné de « l'esprit des lieux » pour en faire le relevé. Arthur Buies, en 1884, décrivait ainsi la manière dont Dumais s'est acquitté de sa tâche : « [...] seul, dans une région sauvage, sans livres, pendant de longs mois de l'année, il a réfléchi et observé au milieu de la vaste nature, il a questionné ce grand volume toujours ouvert, où sans cesse s'ajoutent des pages nouvelles à des pages impérissables » (1886, p. 163). Devant le Commissaire des Terres en 1874, Dumais déclare : « Les Laurentides se sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée », comme si la grande beauté des paysages avait rendu euphorique la « sauvagerie » que traversait l'arpenteur (*idem*, p. 153).

La localisation de la ligne ferroviaire vers Chambord s'adapte aux contours des lacs et des rivières. On pourrait même avancer que le choix du tracé du chemin de fer aurait été influencé par le goût du pittoresque de l'époque. Se servant des techniques de construction ferroviaire les plus à jour, le parcours sinueux permettait de « déambuler » dans la nature, constituant ainsi une véritable mise en spectacle paysagère.

La région comprise entre Saint-Raymond et le lac Édouard était très montagneuse, le chemin de fer vire souvent car on a dû rechercher le cours des rivières, des lacs et des vallées, pour réduire au minimum les hauteurs et inégalités du sol à franchir [La ligne passe] par la plus facile et gracieuse des courbes à travers un ravin voisin, le long du parcours de la rivière à Pierre ou un de ses affluents, aux abords d'un lac charmant jusqu'ici inconnu [...] (Gagnon, 1978, p. 154).

Les acteurs bourgeois pouvaient ainsi profiter du voyage pour contempler le décor et s'imprégner de la mystérieuse beauté qui s'en dégageait. D'un monde posé à un monde inversé, le chemin de fer a joué le rôle

d'un véhicule qui pénètre la forêt laurentienne, elle-même investie de valeur anthropologique de nature identitaire. Pour saisir la profondeur de la transformation que subissaient les voyageurs, écoutons encore Arthur Buies.

Les lacs forment les étapes successives de ce pays si sauvage et si magnifique, et voyez par quel étrange effet d'une destinée sans doute préconçue, presque tous les lacs se trouvent sur le parcours même de la ligne, je parle des principaux d'entre eux, de ceux qui ont un nom, car le nombre des lacs minuscules éparpillés çà et là à une distance plus ou moins grande de la voie, est presque incalculable (1886, p. 18).

Il faut continuer son chemin et se rattraper sur d'autres lacs; heureusement qu'il y en a de quoi fournir à des légendes de pêcheurs pendant au moins encore un quart de siècle (*idem*, p. 19).

Faisons maintenant une longue enjambée, et arrivons d'un trait au lac Édouard: mais remarquez toutefois, avant d'y arriver, que tout cet espace intermédiaire fourmille de lacs, plus ou moins grands, à une très petite distance de la ligne, ce qui leur conservera leur poésie, tout en leur permettant d'être d'un accès extrêmement facile [...] le grand et superbe lac Édouard, qui a 18 milles de longueur, et qui est à peu près situé à mi-chemin entre Québec et le lac St-Jean (*idem*, p. 20-21).

[Nous] y sommes à la moitié de cette ligne qu'on croyait et qu'on disait impossible à construire, et dès l'été prochain, dans trois ou quatre mois d'ici, les touristes pourront se rendre en foule à ce lac Édouard, aussi long que l'Île d'Orléans, pour y faire la pêche, pour y camper paresseusement sur ses bords, ou pour s'y promener dans le bateau à vapeur que la Compagnie doit mettre à leur disposition (*idem*, p. 21).

Beemer y aménagea donc un complexe touristique, composé de clubs privés de chasse et de pêche (*Québec*, 1914; Gingras *et al.*, 1989), d'une hôtellerie de villégiature au lac Saint-Joseph et au lac Édouard. «La ligne de chemin de fer Québec-Roberval [ouvre] une zone de lacs poissonneux et de forêts giboyeuses. Elle entraîne la création de clubs réputés, partout dans les Laurentides, où la gare jouxte souvent un petit hôtel» (Lessard et Cadrin, 1993, p. 13).

Par ailleurs, en spécifiant que les lieux attractifs sont désirés et convoités, nous précisons alors que plusieurs acteurs rivalisent entre eux pour leur appropriation. Car un acteur désire se joindre à un lieu dans la mesure où – cette conséquence fait partie de la définition du désir – un autre acteur rival y prétend lui aussi. De cette façon, la rivalité pour l'appropriation, en amont, fait valoir ou valorise économiquement, en aval, les lieux attractifs. Ce qui est la condition de possibilité de la rentabilisation des moyens de transport qui réalisent des trajectoires géopolitiques.

Ainsi, les moyens techniques de transport sont implantés seulement après que les lieux desservis auront été valorisés économiquement à la hausse, l'exemple de la ligne Portneuf/lac Saint-Jean est frappant à cet

égard. Par ailleurs, cette valorisation économique présuppose les rivalités entre acteurs pour leur appropriation. Il est important de rappeler que ce processus repose sur des investissements de significations par les artistes.

Les mobilités procéderaient donc d'appropriations conflictuelles qui devanceraient les implantations des moyens de transport. À cet égard, le « phasage » de la constitution des aires touristiques du Québec apporte un éclairage inédit (tableau 3). Chaque phase met en scène au moins deux acteurs collectifs qui entrent en rivalité pour le contrôle politique de sites investis de significations affectivement saisies et rendus attractifs de ce fait. Un acteur – une compagnie de transport par exemple – pouvait même commanditer les artistes, entraînant son adversaire sur son terrain et le faisant valoir illico. Les occupations de tourisme-villégiature ont procédé, depuis les lendemains de la Conquête, de rivalités pour l'appropriation des sites privilégiés.

TABLEAU 3
Les rivalités pour l'appropriation de sites investis de signification

	Acteurs en rivalité	Sites convoités
1800-1850	Aristocratie <i>versus</i> Bourgeoisie	Moyen estuaire laurentien
1850-1900	Deux bourgeoisies domestiques	Confluence Saguenay-Saint-Laurent
1850-1880	Trois bourgeoisies « nationales »	Lacs des Cantons-de-l'Est
1880-1930	Deux bourgeoisies « nationales »	Domaines de chasse et de pêche
1930-1970	Bourgeoisie <i>versus</i> Gouvernement provincial	Sites du tourisme de masse
1970-2000	État québécois <i>versus</i> État canadien	Sanctuaires écologiques

C'est ainsi que l'aristocratie terrienne et la bourgeoisie canadienne naissante ont rivalisé pour la mainmise sur le moyen estuaire laurentien pendant la première moitié du XIX^e siècle (Cacouna *versus* Pointe-au-Pic). Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, le contrôle des sites de la confluence Saguenay-Saint-Laurent ont opposé, par l'entremise de leurs flottes de bateaux blancs, deux bourgeoisies domestiques; la Richelieu & Ontario navigation cie et la Saint-Lawrence-Steam-Cie. À l'approche et à l'amorce du XX^e siècle, trois bourgeoisies américaine, canadienne-anglaise et canadienne-française, se sont donné rendez-vous dans les Cantons-de-l'Est, chacune d'elles s'appropriant les bords d'un plan d'eau (lacs

Massawippi, Memphrémagog et Magog). Les bourgeoisies des provinces canadiennes et des États-Unis d'Amérique ont rivalisé pour le contrôle du corridor Saguenay/Lac-Saint-Jean (Tadoussac *versus* Roberval) et pour l'appropriation des domaines de chasse et de pêche sportive le long des chemins de fer implantés au travers des forêts (*cf.* le cas de la ligne Portneuf/lac Saint-Jean ~ 1880-1930). Pendant le deuxième tiers du XX^e siècle, la rivalité met aux prises la bourgeoisie canadienne et le gouvernement provincial du Québec pour la promotion du loisir de masse (~ 1950-). Après 1970, l'État québécois a dû affronter l'État canadien pour la réservation de sanctuaires écologiques, entre autres, Forillon, Mingan, Mauricie et Saguenay. Et depuis peu l'État du Québec rivalise avec le Fédéral en se réengageant aux côtés de firmes multinationales (Mont-Tremblant) (Gagnon, 2003, p. 125-149).

Cette dynamique interne liée à l'appropriation et à l'occupation *informe* des aires ou des domaines qui structurent l'écoumène environnant, permettant ainsi de différencier les positions touristiques. Le processus d'appropriation et d'occupation des lieux de tourisme détermine ainsi une catégorisation *hétérogène* de l'espace géographique considéré.

LE FAÇONNEMENT INÉDIT DES PAYSAGES PAR LES SOCIÉTÉS

Dans l'éclairage ci-dessus apporté et à la lumière de l'interrogation sur la notion de paysage, comment interpréter le façonnement inédit et le marquage de certains territoires par les sociétés? Comment élucider la problématique de l'émergence *paysagère* des positions qui structurent les activités touristiques en général?

Revenons à la Conquête du Canada laurentien en 1760. Elle n'a pas seulement excité la relance d'une exploitation mercantiliste de ressources à l'adresse de Londres. Comme spécifié ci-avant, cette Conquête déclencha aussi la séquence des appropriations conflictuelles (*cf.* tableau 3) et qui ont ciblé des formes désirées sur le mode de la fascination esthétique (*cf.* tableau 2). Des fiefs disponibles sont devenus autant de possessions de la Couronne britannique dès avant la Cession de 1763, dont celles de Murray attribuées à des Highlanders écossais qui donneront vocation touristique aux sites aujourd'hui fort prisés de Charlevoix (Dubé, 1986, p. 36).

Les trajectoires terminant sur les domaines investis ont elles-mêmes été ciblées avant d'avoir été concrétisées grâce au développement des moyens de transport : du voilier au *steamer* et de la calèche à l'*engine*. Ce qui n'a pas empêché la rivalité pour l'appropriation des sites d'avoir entraîné en quelques années leur valorisation économique par la rente. Serge Courville et Normand Séguin ont calculé la montée des rentes foncières pour la fin du XVIII^e siècle et l'ensemble du XIX^e (Courville et Séguin, 1996). Le mécanisme rend compte de l'industrialisation manufacturière qui marquera l'époque.

Mais il est lui-même expliqué par le fait que l'espace québécois, depuis une Conquête ayant tenu lieu de choc révolutionnaire, a été converti en valeurs économiques à la hausse sous les coups répétés d'appropriations conflictuelles en vue d'une villégiature à l'origine sélecte et d'un tourisme à terme populaire.

En cours de route, aristocrates, bourgeois, rentiers et travailleurs, en un mot la *société*, ont façonné les paysages et mis en place les équipements de transport (navires de croisière, trains) et d'accueil (villas, hôtels). Ils n'ont pas pour autant produit l'espace imprégné de l'ambiance mise à profit. La pénétration par le sens est venue d'investissements de valeurs profondes par les artistes. Les domaines de positions investis furent engendrés par des artistes avant que les acteurs concrets ou sociaux les aient disputés. La société a donc *émergé* d'une structure dont la dynamique interne est de nature « anthropologique » et « géopolitique » (cf. tableau 1).

Ce marquage inédit des paysages, comme nous venons de le résumer, a porté l'identité du pays dans son ensemble et de la société qui s'y positionne. Or ce sont des acteurs « étrangers », britanniques et américains, qui ont de prime abord esquissé l'*imago* du pays canadien-français et québécois, dans un premier temps pour y attirer des visiteurs en quête d'exotisme et, dans un second temps, pour y amener les « figurants » francophones eux-mêmes à revendiquer exclusivement comme leur cette *imago* pourtant attribuée².

N'exagérons rien, mais sachons tout de même que l'art naïf – typiquement québécois? – propagea une « théorie esthétique » nommée en anglais *Picturesque Movement* (Stewart, 1987, p. 36; Trépanier, 1988, p. 5). En effet, les bourgeoisies anglophones du XIX^e siècle ont fait s'exprimer, par les paysages peints et réalisés, les attributs ethniques des populations locales. Là où résidaient les Canadiens français, ces paysages ont mis en scène des manières de faire propres aux « figurants » d'ascendance française. En revanche, dans les Cantons-de-l'Est où résidait une population de colonisation anglaise et loyaliste, les paysages ont propagé des manières de faire venant des États américains limitrophes: ponts couverts, bocages, lucarnes en chien-assis, « mitaines » (de *meeting*), néogothiques, etc.

Or, durant les décennies 1920 à 1960, le peuple francophone et ses élites provinciales ont repris à leur compte le programme des bourgeoisies anglophones de naguère. Le gouvernement de Maurice Duplessis a été particulièrement volontariste dans cette perspective (Décarie, 2000). Tout le Québec est devenu un livre ouvert à iconographie naïve. Aucun détail n'échappa à la vigilance des clercs. Des clochers néobaroques italiens étaient dégagés en points de mire. Des croix du chemin ont balisé les

2. Quelques passages dans cette section s'inspirent de la Postface de Gilles Ritchot dans Gagnon (2003).

campagnes. Des bâtiments de fermes étaient rafraîchis d'une «toilette à la chaux». Des fours à pains de ménage de l'île d'Orléans furent retapés. Et des familles nombreuses, à la proverbiale hospitalité, ont posé pour des photographes de passage.

Le peuple captif s'est donc vu lui-même à travers le regard de l'autre. Il a désiré ce que l'autre a désiré pour lui, à savoir une identité nationale cependant coupée de son présupposé politique. La culture locale continuant d'esquiver sa condition de possibilité, elle s'enfonça dans le confinement provincial et ethnique (Ritchot, 2003). La naïveté de l'art a été radicalement significative de ce point de vue. Cette naïveté – une ingénuité – veut que le peuple puisse accéder à l'identité nationale, sans combat ni conflit, en se réfugiant dans son voisinage comme dans le sein de la Mère esseulée.

Le processus identitaire, servi par l'art plastique, n'a pas été exclusif au Québec. Ce processus accompagna l'éclosion du sentiment national dans à peu près tous les pays déjà en voie d'industrialisation au XIX^e siècle. Dans leur ouvrage intitulé *Freud en Italie* (1995), Antonietta et Gérard Haddad ont livré, dans cette optique, des observations d'un rare intérêt³. Ils écrivent : «L'art [...] se conçoit difficilement coupé d'une culture, œuvre d'un individu solitaire sans relation avec une communauté, un peuple, une tradition, même s'il la subvertit. On rattache toujours une école de peinture à un pays, un État, une ville [...]» (A. et G. Haddad, 1995, p. 188). Il existe un lien entre les écoles de peinture et les pays, puisque ceux-ci doivent être «artialisés» en paysages pour que leur identité nationale ressemble à quelque chose.

Au reste, Antonietta et Gérard Haddad ont recours à la terminologie employée par Jacques Lacan dans son écrit sur le «Stade du miroir» (1966). Le jeune enfant s'aperçoit que les morceaux de son corps composent une totalité organisée quand, vers l'âge de six à dix-huit mois, il se laisse impressionner par l'image qu'il a de lui-même grâce au miroir. Chaque collectivité, par analogie, se reconnaît comme un tout organisé – un «corps propre» – à partir du moment où elle peut, de son côté, se voir en ses paysages. La collectivité est alors agréablement surprise par l'image que lui renvoie les paysages de son cru. L'identité nationale québécoise a plongé sa racine dans le *Picturesque Movement* devenu art naïf. Elle a été différenciée mais ne fut pas fondamentalement différente, sous l'angle d'une «étiologie» générale, des identités réclamées par la France, l'Angleterre, l'Italie, les États-Unis d'Amérique et autres nations émancipées.

Sous la conduite de Maurice Duplessis, le Québec a fabriqué son image à l'adresse des nouveaux consommateurs de voitures américaines (Gagnon, 2003, p. 251-283). Mais ce faisant il se tendait à lui-même le miroir dans lequel les morceaux du pays composèrent un tout organisé, agréable

3. L'auteur remercie Gilles Ritchot pour l'avoir informé de cette référence bibliographique.

à fréquenter et propre à inspirer la plus légitime des fiertés. Les relations de proportion entre les composantes du pays avaient trouvé le moyen de s'harmoniser à l'intérieur de *cadres* : toiles de peintres dans les galeries d'art et champs de vision sur le terrain photogénique des régions touristiques. Le sentiment identitaire national des décennies futures se trouvait propulsé, c'est-à-dire une approche de la souveraineté fondée sur le paraître. Connaissions-nous vraiment la suite? Est-ce que le processus identitaire passa sous l'œil de l'autre? Il est impossible de tourner la page sans l'avoir lue, même s'il n'est plus obligatoire d'être naïf pour bien paraître.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUDRILLARD, J. (1968). *Le système des objets*, Paris, Denoël Gonthier.
- BUIES, A. (1886). *Sur le parcours du chemin de fer du Lac St-Jean*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et Cie.
- COURVILLE, S. et N. SÉGUIN (1996). *Le coût du sol au Québec. Deux études de géographie historique*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- DÉCARIE, J. (2000). «Préface», dans N. Cazalais, R. Nadeau et G. Beaudet (dir.), *L'Espace touristique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- DESMARAIS, G. (1998a). *Dynamique du sens*, Québec, Septentrion/CÉLAT.
- DESMARAIS, G. (1998b). «Trois-concepts-clés pour les modèles morphodynamiques de la ville», *Cahier de géographie du Québec*, vol. 42, n° 117, p. 399-419.
- DESMARAIS, G. (1992). «Des prémisses de la théorie de la forme urbaine au parcours morphogénétique de l'établissement humain», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, n° 98, p. 251-273.
- DESMARAIS, G. (1995) *La morphogénèse de Paris, des origines à la Révolution*, coll. «Géographies en liberté», Paris et Québec, L'Harmattan et CÉLAT.
- DESMARAIS, G. (2001). «Pour une géographie humaine structurale», *Annales de Géographie*, n° 617, p. 3-21.
- DESMARAIS, G. et G. RITCHOT (1997). «La dimension morphodynamique des grands établissements humains : l'exemple de Montréal», *Visio*, vol. 2, n° 2, p. 43-57.
- DESMARAIS, G. et G. RITCHOT (2000). *La Géographie structurale*, coll. «Géographies en liberté», Paris, L'Harmattan.
- DOMON, G, G. BEAUDET et M. JOLY (2000). *Évolution du territoire laurentidien : caractérisation et gestion des paysages*, Montréal, Isabelle Quentin éditeur, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal.
- DUBÉ, P. (1986). *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix. L'histoire d'un pays visité*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- GAGNON, R. (1978). «Le chemin de fer Québec & Lac-St-Jean», *Saguenayensia*, vol. 20, n° 6, p. 152-164.
- GAGNON, S. (2003). *L'Échiquier touristique québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.
- GINGRAS, S. et al. (1989). *Le club Triton : l'histoire du plus prestigieux club de chasse et pêche au Québec*, Les Éditions Rapides Blancs Inc.

- GUAY, L. (2000). *Le Saint-Laurent insulaire*, Thèse de doctorat (non publiée), Département de géographie, Université Laval.
- HADDAD, A. et G. (1995). *Freud en Italie*, Paris, Hachette.
- LACAN, J. (1966). «Le stade du miroir comme formateur de la fonction du Je», *Écrits I*, Paris, Seuil, p. 89-97.
- LASSUS, B. (1998). *The Landscape Approach*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press.
- LESSARD, M. et G. CADRIN (1993). «Les sentiers de la villégiature», *Cap-aux-Diamants*, n° 33, p. 10-14.
- MARTIN, P.-L. (1990). *La chasse au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal.
- MERCIER, G. (1985). «Propriété privée, crédit, travail», dans G. Ritchot et C. Feltz (dir.), *Forme urbaine et pratique sociale*, Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule, p. 71-97.
- MERCIER, G. et G. RITCHOT (dir.) (1992). «Numéro spécial ; La géographie humaine structurale», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 36, n° 98.
- MINISTÈRE DE LA COLONISATION, DES MINES ET DES PÊCHES DU QUÉBEC (1914). *The fish and game clubs of the province of Quebec*, Gouvernement du Québec.
- POULLAOUEC-GONIDEC, P., M. GARIÉPY et B. LASSUS (1999). *Le paysage: territoire d'intentions*, Paris-Montréal, L'Harmattan.
- RAVENEAU, J. (1977). «Analyse morphologique, classification et protection des paysages: le cas de Charlevoix», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 21, n°s 53-54, p. 135-186.
- RITCHOT, G. et C. FELTZ (dir.) (1985). *Forme urbaine et pratique sociale*, Louvain-la-Neuve/Montréal, CIACO/Le Préambule.
- RITCHOT, G. (1991). *Études de géographie structurale*, Cahier spécial n° 15, Université Laval, CRAD.
- RITCHOT, G. (1999). *Québec: forme d'établissement*, coll. «Géographies en liberté», Paris, L'Harmattan.
- RITCHOT, G. (2003). *Québec et tabous*, coll. «Interventions», Québec, Nota Bene.
- ROGER, A. (1998). *Court traité du paysage*, Paris, Gallimard.
- STEWART, J. (1987). «L'art des jardins: trois siècles d'une tradition qui nous a légué un héritage inestimable», *Continuité*, n° 35, p. 37-40.
- TRÉPANIÉ, P. (1988). «Un héritage romantique», *Continuité*, n° 40, p. 5.

LA CULTURE D'ENTREPRISE DES BALKANS

MILEVA GUROVSKA

Parmi les problèmes significatifs que traite aujourd'hui la sociologie économique, il est possible de distinguer des questions liées au phénomène culturel et à son impact sur le comportement économique des individus et des groupes. En tenant compte de ces questions, nous pouvons identifier une continuité dans la pensée sociologique. Actuellement, tout en poursuivant la réflexion des classiques que sont E. Durkheim et M. Weber (Lallement, 1993), les sociologues soutiennent avec succès la thèse selon laquelle le monde social dans sa totalité se retrouve dans toute action économique¹.

Alors que nous assistons au renouvellement de l'analyse sociologique sur l'économie un peu partout dans le monde après les années 1980, on peut aussi noter, dans les pays en transition, dix ans après la chute du communisme, une reprise de l'analyse économique en sociologie. Si l'on prend en considération le contenu des sujets traités pendant cette période, on remarque qu'au cours des premières années de la transition, les sociologues se sont mis de nouveau à travailler sur ce qui fut l'objet des économistes. Ils ont également commencé à construire des modèles, à créer des «micro» schémas selon lesquels allaient se développer les sociétés. On pense avant

1. «[...] le monde social est tout entier présent dans chaque action économique» (Bourdieu, 2000, p. 13).

tout aux modèles de privatisation. Cette sociologie d'élaboration et d'application de modèles a très peu contribué à la progression de la sociologie économique. La dimension historique des sociétés faisait défaut, ainsi que le contexte culturel ou politique dans lequel évolue l'économie. La réalité a justement montré que ces sociétés sont confrontées à leur histoire et se sont identifiées à certains modèles culturels hérités du passé.

Selon la théorie générale de la société (Mandras, 1989), on sait que tout changement, ou innovation, doit passer par la conscience des individus où il acquiert une signification particulière. Le changement ne comporte pas une signification qui peut s'imposer de l'extérieur, mais celle que les membres d'une certaine collectivité sociale lui accordent. Cela concerne également les activités économiques. Une nouvelle action économique acquiert une valeur et une signification, non pas de la manière qu'elle est définie dans un modèle, mais selon le sens qu'elle acquerra dans la conscience des gens. Les individus développent leur propre représentation de la capacité de l'économie, des tendances du marché, de la concurrence, du mode de paiement, des stratégies et des motivations des autres, et c'est ensuite qu'ils prennent une décision relative à toute activité. Dans de telles conditions, les bons agents économiques ne sont pas ceux qui procéderont à la meilleure construction d'une transaction, mais ceux qui établiront des relations de « confiance » avec les personnes qui prennent des décisions dans le champ de l'économie (Fukuyama, 2000).

Les sociologues des pays post-communistes, tout en s'efforçant d'acquérir une sorte de neutralité et d'universalité en ce qui concerne les changements sociaux, neutralité qui, en vérité, faisait défaut dans la période communiste, se sont centrés sur le normatif, le rationnel et le fragmentaire. Les économistes, avant les sociologues peut-être, ont compris la valeur du capital humain dans son sens opérationnel, c'est-à-dire comme un savoir-faire et une habileté des individus. Par ailleurs, James Coleman souligne, entre autres, que la capacité des gens à coopérer les uns avec les autres pour atteindre des objectifs communs est plus importante aujourd'hui que le fait d'acquérir un savoir-faire et des habiletés individuelles (Fukuyama, 2000, p. 39).

Parmi les tentatives réussies pour comprendre le lien entre l'économie et la société, se retrouvent les études sur l'influence de la culture sur les organisations, telles que réalisées par Michel Crozier (1964), Philippe d'Iribarne (1988), Renaud Sainsaulieu (1977) et d'autres. Outre ces travaux très importants en sociologie, on peut relever les études de Geert Hofstede sur les cultures organisationnelles spécifiques. Le rapide développement économique du Japon et des autres pays de l'Asie du Sud-Est a stimulé ce genre de recherche sur le phénomène culturel.

La chute du socialisme a ouvert un nouvel espace social intéressant pour l'analyse. Le capital social demeure une grande inconnue dans ces pays. Les investisseurs étrangers sont beaucoup moins intéressés par

le prix du capital que par la culture elle-même, c'est-à-dire la manière dont les personnes perçoivent les intérêts généraux, la relation envers une autorité, la relation entre les collaborateurs, etc.

CULTURE ET ORGANISATION

La culture représente un domaine très large de recherche. L'étude de certaines organisations dans leur totalité a été une approche appliquée par les anthropologues d'abord. Ces sociétés avaient été étudiées comme un système dans lequel tous les éléments (le mode d'existence, les valeurs, les croyances, les coutumes, l'autorité, etc.) étaient unifiés de façon cohérente. Pour comprendre comment les gens produisaient, il fallait savoir à quoi les gens croyaient, quelle était la signification de leurs symboles, de leur langue, etc. Les sociologues ont ensuite appliqué la même approche dans des études de la société dans sa totalité ou de certains de ses segments. Les organisations sont apparues comme des entités sociales adéquates où il est possible de suivre avec succès le phénomène culturel. À cet égard, nous évoquerons les analyses exhaustives et très substantielles sur la culture dans l'entreprise réalisées par Renaud Sainsaulieu. Selon lui, la culture peut être considérée de deux manières. Selon la première, la culture articule la société, notamment par les symboles, les mythes, les valeurs, etc., visant ainsi à maintenir l'ordre social. L'autre dimension de la culture provient du fait qu'il n'y a plus de différences entre les sociétés stables et les sociétés instables, c'est-à-dire entre des sociétés qui changent rapidement et d'autres qui changent lentement. Le changement caractérise toutes les sociétés. Il provoque des failles profondes que nous ressentons comme un déséquilibre entre le système économique et politique, entre le système de production et d'éducation, et d'autres encore (Sainsaulieu, 1995).

La mondialisation a attribué un autre rôle à la culture. Elle n'est plus synonyme de tradition et de conservation sociale, mais elle vise l'acceptation des innovations sur le plan des technologies, des intégrations économiques sur le plan mondial, des courants politiques, des courants sociaux, etc. Tout changement passe par l'expérience sociale personnelle. Le changement par transfert de modèles n'est pas impossible, mais cela demande un changement de mentalité, un processus qui ne peut pas être atteint par décret, ni par expérimentation seulement, ni par un changement de l'élite politique. Le changement doit passer par la culture qui apparaît comme un réservoir duquel s'écoulent les valeurs communes, les règles et les représentations collectives déterminées par les rapports sociaux.

Les analyses de la culture organisationnelle ont enrichi les études sur l'organisation. Les organisations n'étaient plus des entités abstraites, des structures purement rationnelles qui procèdent à la mobilisation de toutes les ressources dans la réalisation des objectifs établis, ce qui constitue une vision appauvrie des entreprises. Nous pouvons comprendre les entreprises

comme des systèmes sociaux possédant leur propre histoire et leur propre système de valeurs. En entrant dans l'entreprise, les individus ne peuvent pas se libérer de leur identité culturelle. Même si l'organisation rationnelle de l'entreprise était parfaite, le système culturel auquel appartiennent les salariés entre également dans l'entreprise. Selon d'Iribarne (1988), chaque individu porte en lui-même des représentations intervenant dans le processus de travail. Les personnes appartenant à différentes cultures expriment de manière différente la révolte, la soumission, la réaction à des situations urgentes, aux pannes, etc. Elles se comportent selon leur programme mental créé par l'entourage. La notion de programme mental, qui est analogue à celui de personnalité formée sous l'influence de l'entourage, a été créée par le sociologue hollandais Geert Hofstede (2001).

Pour ce dernier, la notion clé repose sur la culture nationale. Les analyses sur la culture nationale, c'est-à-dire sur la culture organisationnelle propre à différentes nations, sont basées sur une enquête organisée dans plus de 100 pays à travers le monde, qui abritaient des filiales de la compagnie américaine ABM (1967-1973). Chaque année, l'administration de ABM réalisait une enquête sur la moralité des employés dans l'entreprise. Pour Hofstede, l'analyse de A. Inkels et de D. Levinson (Hofstede, 2001) était très inspirante : sur la base de l'analyse du contenu de la littérature de langue anglaise, ceux-ci ont déterminé quels problèmes se sont généralisés à l'échelle du monde. Lorsque l'on distingue les caractéristiques communes des cultures, elles peuvent facilement être comparées entre elles. De son côté, Hofstede a défini quatre problèmes fondamentaux rencontrés dans toutes les sociétés : a) les inégalités sociales, y compris le rapport au pouvoir ; b) les relations mutuelles entre l'individu et les groupes ; c) la féminité et la masculinité ; d) la capacité à gérer l'insécurité. La problématique liée aux stratégies (à court terme ou à long terme) est ensuite ajoutée à ces groupes de problèmes.

La recherche de Hofstede est très populaire. Elle devient particulièrement actuelle pour l'étude des cultures des pays post-communistes. Dans deux recherches préalables qu'il a réalisées, il a également pris en compte la République Socialiste Fédérale (RSF) de Yougoslavie. Elle était classée en 76^e place quant à la distance par rapport au pouvoir, ce qui indique un degré important d'autoritarisme subi par les employés. En ce qui concerne la dimension collectivité/individualité, elle était à la 21^e place, ce qui indique un degré important d'appartenance et d'identification des individus à certaines collectivités. En RSF de Yougoslavie, le principe féminin de comportement dominait (49^e position, près de la Suède qui se situait à la 53^e place).

Dans une enquête menée en 2001-2002 en République de Macédoine (113 entreprises) et en Bulgarie (206 entreprises), les indicateurs de la première enquête de Hofstede ont été adaptés. Les données obtenues renvoient à des caractéristiques culturelles des deux pays, les unes étant semblables mais d'autres, différentes.

ASPECTS GÉNÉRAUX DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE EN RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE

La transition, en tant que phénomène, n'est déjà plus un centre d'intérêt de la recherche sociale contrairement aux dix dernières années, en République de Macédoine comme ailleurs. La société macédonienne est très différenciée et très complexe, même si nous avons affaire à une « petite société² ». Il s'agit d'une société dont les couches sociales sont toujours en cours de formation. Les intérêts économiques ne sont pas encore définis et il n'existe toujours pas d'entité économique légitime. La scène politique est dominante et la volonté politique détermine les intérêts.

Le processus de privatisation se déroule sur deux fronts en Macédoine. Tout d'abord, on a entrepris de privatiser des entreprises qui étaient de propriété collective³. Au cours de la première période, une démarche de privatisation interne avait été appliquée, c'est-à-dire que les employés achetaient les actions de l'entreprise. Le transfert du nombre d'actions par employé était déterminé par son ancienneté et sa position dans l'entreprise. On créait ainsi une société collective d'actionnaires, dont la conception a été mise de l'avant par l'expert en économie A. Markovic (*La loi des sociétés marchandes*, 1991). De cette manière, 100 000 actionnaires participaient à l'économie d'ensemble de la République de Macédoine. En réalité, ce genre d'entreprises de salariés actionnaires n'a pas obtenu de grands résultats, ni sur le plan de la gestion, ni sur le plan de la rentabilité et de la productivité. Ce genre d'« autonomie » nouvelle a été néfaste pour de nombreuses entreprises. La majorité des recherches indiquent que les employés, bien qu'actionnaires, ne savaient ni ce que représentait une action, ni ce qu'ils pouvaient en faire (Aceski, 1996). Les managers ont profité, dans une large mesure, de la confusion relative quant au statut de propriété, avec la bénédiction du gouvernement. Ils exerçaient une grande pression sur les employés afin qu'ils renoncent à leurs actions et ils acquéraient de cette manière l'exclusivité de la gestion. Tirailées entre les restructurations internes et les intentions de l'État de prendre le contrôle de toutes les ressources, dans des conditions d'anonymat et dans un environnement de marché insuffisant, une

2. Nous endossons la signification attribuée à la notion de « petites sociétés » par un groupe de sociologues canadiens qui mettent l'accent sur les sociétés qui changent rapidement sous l'influence des sociétés environnantes, de sorte que s'intensifient les problèmes liés à l'identité, à l'intégration et à la vision du développement.

3. Il s'agissait d'entreprises qui n'étaient pas propriété de l'État comme c'était le cas dans les autres pays socialistes. En RSF de Yougoslavie, dont la Macédoine, 85 % des entreprises étaient de propriété collective, c'est-à-dire des salariés.

grande partie des entreprises ont fait faillite⁴. En même temps, cette privatisation passait formellement par l'étatisation des entreprises. En effet, ces dernières, propriétés des employés et de leurs équipes de managers, devaient passer par une procédure d'étatisation et, ensuite seulement, procéder à leur véritable privatisation, selon la volonté de l'État.

Un deuxième front de création du secteur privé a été rendu possible par l'explosion de l'entrepreneuriat. En Macédoine, environ 100 000 entreprises ont été créées au début de la transition. Des recherches (Gurovska, 2000⁵) indiquent qu'en dépit du ralentissement de cet enthousiasme de départ, 58 000 de ces entreprises sont toujours actives aujourd'hui. Cela signifie qu'un salarié macédonien sur six l'est dans sa propre entreprise. La plupart d'entre elles sont de petites entreprises «familiales⁶» ordinaires. Nous n'avons pas de données sur la portion du Produit national brut venant de ce secteur, mais nous évaluons qu'il représente une partie vitale de l'économie. Ces entreprises agissent dans un environnement extrêmement instable et indéfini, et elles sont confrontées à la concurrence déloyale des entreprises de monopole qui ont des liens étroits avec le gouvernement. L'État, en tant qu'acteur principal de l'économie, contrôle l'activité de ces entreprises également par différents contingentements tels que les quotas, les prélèvements, les exemptions de taxes et de douane, etc.

LES ENTREPRENEURS ET LA CULTURE EN RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE

En nous appuyant sur ces tendances générales de la transition économique, nous pouvons voir que l'orientation de la nouvelle société en construction doit être recherchée dans la matrice sociale à laquelle appartiennent les entrepreneurs. Nous observons les entrepreneurs dans leur action, c'est-à-dire dans leur manière d'agir, créant ainsi de nouveaux rapports entre les

4. Il existe plus de 30 grandes entreprises à l'agonie. Les salariés demandent encore désespérément que l'État les aide. Ils tentent d'attirer l'attention des organes de l'État de différentes manières. De temps en temps, ils font grève devant le Parlement ou dans les rues de la capitale, ils font la grève de la faim ou bloquent les routes vitales. Il s'agit d'une révolte à l'encontre de l'étatisation perfide.

5. Étude comparative des circonstances sur le marché des Technologies de l'information et de la communication en Macédoine, Bulgarie et Roumanie (TACTICS PROJECT, Inco Copernikus, EU, 1998-2000).

6. Les gens y travaillant ne doivent pas forcément être des membres de la famille, mais le caractère informel de l'emploi est important. Nous n'avons pas de données sur le salaire moyen dans ce secteur, mais selon notre recherche qui était basée sur une analyse qualitative des conditions de travail dans ce milieu, ils sont 30 % inférieurs au revenu moyen (300 DEM). La fluctuation de la force de travail y est énorme, avant tout en raison du manque de développement de la législation sur le travail, de bas salaires, d'absence d'organisation syndicale.

entrepreneurs eux-mêmes d'une part, les entrepreneurs et les institutions d'État d'autre part. Un grand nombre d'entrepreneurs ne sont pas devenus des « capitalistes » comme ils se l'imaginaient, mais, malgré tout, cet espace est présenté comme très actif et créatif.

Les données nous indiquent que ce secteur se développe par lui-même. Pour pouvoir constituer une entreprise, les individus investissent en principe leur propre avoir. C'est notamment le cas de 76,1 % des entrepreneurs interrogés. Seul un petit pourcentage (3,4 %) des entrepreneurs avaient profité de crédits bancaires ou d'un autre genre d'aide financière venant de l'État. Les autres ont dû emprunter à des parents ou à la famille proche. La majorité des entreprises agissent dans le secteur du commerce.

L'influence de la culture sur le comportement des individus dans le domaine économique sera analysée ici sur la base des quatre indicateurs essentiels de Hofstede.

PERCEPTION DU POUVOIR ET DE L'AUTORITÉ

Au départ, lors de l'adaptation du questionnaire d'enquête, nous pensions que la distance par rapport au pouvoir n'était pas si grande dans notre société. Cette distance est mesurée par des indicateurs particuliers quant au degré d'opposition des employés par rapport à l'opinion des dirigeants. Dans le cas où les employés préfèrent un dirigeant qui détermine précisément les tâches, dont l'opinion est acceptée sans suggestions et sans confrontations, la distance par rapport au pouvoir est grande et ce milieu de travail est considéré comme étant un milieu de travail autoritaire. Dans le cas où les employés s'opposent à l'opinion du dirigeant, discutent avec lui de certains problèmes, proposent des alternatives, etc., il est alors question d'une distance moindre par rapport au pouvoir ou d'un milieu de travail participatif. Étant donné que pendant presque 50 ans, le modèle de gestion participatif, c'est-à-dire l'autogestion, avait été proclamé dans les entreprises de notre société, nous pensions, d'une certaine manière, nous retrouver devant une distanciation inférieure par rapport au pouvoir. Au contraire, nous avons obtenu une distribution très importante de réponses (68,48 %) qui vont dans le sens d'une grande distance par rapport au pouvoir et de la domination du modèle autoritaire de comportement. Pour la Bulgarie, ce coefficient était inférieur et s'élevait à 52,5 %. Cela signifie avant tout que les salariés sont strictement contrôlés par leurs supérieurs, que les tâches sont préalablement formulées de manière précise. L'un des éléments qui nous indique un certain degré de continuité de la mentalité des salariés avec le système précédent consiste en ce qu'une grande partie d'entre eux manifeste toujours un degré élevé de responsabilité et de discipline (65,5 %) à la différence des salariés bulgares où la distribution par rapport à cet indicateur est de 44,6 %.

Même s'il s'agit ici de constatations générales, le comportement envers le pouvoir et l'autorité dépend, dans une large mesure, d'autres variables comme les conditions du marché du travail (taux de chômage), la législation du travail, la profession, le statut de la profession, la situation de l'entreprise sur le marché, etc.

Le comportement par rapport au pouvoir est acquis dès le plus jeune âge, au sein de la famille. 55,8 % des entrepreneurs enquêtés considèrent que l'opinion des enfants est aussi significative que celle des parents. Ce pourcentage nous indique cependant que presque la moitié des répondants ne sont pas sûrs de la manière qu'il faut agir avec les enfants de leur famille ou ils appliquent une autorité transmise dans tous les domaines de leur activité (l'école, l'université, l'entreprise, l'État, etc.).

Les sociétés où existe un degré important de distance par rapport au pouvoir possèdent des caractéristiques particulières. Hofstede renvoie aux suivantes: a) la violence politique, gagner le pouvoir en provoquant une polarisation entre deux partis politiques; b) la répartition des ressources est inégale – peu de riches et beaucoup de pauvres; c) la législation favorise les riches.

COLLECTIVISME ET INDIVIDUALISME

Lorsqu'il est question de la relation entre l'individu et les groupes auxquels celui-ci appartient, nous distinguons deux types de sociétés: des sociétés collectivistes et des sociétés individualistes. Dans les sociétés collectivistes, les initiatives de l'individu sont limitées au nom du groupe. La famille, la parenté, les cercles d'amis sont traités comme des groupes particuliers qui s'imposent à l'individu et sur ce plan, on peut se demander si l'individu sacrifiera les intérêts de l'entreprise (aspect rationnel) pour satisfaire une requête de la famille, des parents ou des amis. La loyauté envers le groupe est présumée et les sociétés fonctionnent selon le principe du « nous » par rapport à celui de « eux ».

Les sociétés individualistes sont des sociétés dans lesquelles les intérêts de l'individu sont considérés supérieurs à ceux du groupe. Dans ces sociétés, le citoyen est loyal à l'institution, il procède selon les règlements et on ne s'attend pas à ce qu'il soit loyal aux groupes primaires. La mobilité de l'individu ne s'y réalise pas selon l'appartenance au groupe (origine), mais selon des caractéristiques sociales (éducation, compétence, profession).

On rencontre le collectivisme dans les sociétés traditionnelles, mais également dans les sociétés modernes. Les sociétés socialistes étaient relativement collectivistes. La loyauté envers le Parti, une forte identification à l'entreprise, l'appartenance aux communautés locales sont des indicateurs d'une forte appartenance à certains groupes. Dans les sociétés collectivistes, il est possible que l'État obtienne également un rôle décisif dans le domaine

économique. Les résultats de la recherche indiquent une distribution autour des valeurs moyennes. Le coefficient moyen de tous les indicateurs mesurant le collectivisme est de 56,75 en Macédoine. La situation est presque identique en Bulgarie (54,64).

Nous n'avons pas de données précises sur le degré d'esprit collectiviste d'il y a vingt ans. Selon les données obtenues par Hofstede en 1972, la RSF de Yougoslavie faisait preuve d'une culture fortement collectiviste. Les données actuelles indiquent que notre société se retrouve à mi-chemin. Sur la base de la distribution des données qui mesurent l'individualisme, nous pouvons remarquer une certaine confusion. La réponse à certains indicateurs de cette dimension suggère une acceptation importante, mais elle est négative pour d'autres indicateurs. D'après Hofstede, les réponses à une partie de l'enquête doivent être harmonisées avec les autres, c'est-à-dire qu'elles doivent être soit toutes approximativement acceptées, soit refusées. Dans ce cas-ci, 33,6 % des enquêtés ont répondu que le savoir général et la culture sont plus estimés dans l'entourage que le savoir-faire spécialisé et l'expertise pour lesquels 13,3 % ont opté. Ce qui accentue le coefficient de l'individualisme se retrouve dans un indicateur se rapportant à la quantité des normes que les individus doivent respecter. Selon 81 % des répondants, il y a beaucoup de règles dans la société qui doivent être respectées. En effet, dans notre société, la sur-réglementation, c'est-à-dire le nombre considérable de lois et d'autres règlements qui changent rapidement, ne signifie pas, selon la définition de l'indicateur de l'individualisme de Hofstede, une propension à l'individualisme. La sur-réglementation dans notre société reste un héritage de l'ancien système juridique qui a produit un grand nombre de normes.

Le comportement de la personne et la communication informelle dominant dans les interactions. Les gens procèdent en principe à la signature de contrats et établissent une relation, non pas avec l'entreprise ou l'institution, mais avec la personne sur laquelle ils disposent d'informations vérifiées. Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions importantes par rapport au travail, aucune science ne peut aider sur ce plan. En général, les individus protègent eux-mêmes leurs intérêts ou se lient entre eux dans des relations de partenariat établies sur le principe de solidarité. Cela nous conduit à conclure que le rapport avec les lois et les institutions est différent de ce qui a cours dans les sociétés individualistes. Dans les situations où un entrepreneur a un problème particulier parce qu'un de ses partenaires lui doit de l'argent, peu de personnes sont convaincues que ce conflit pourrait être résolu de manière juste par les institutions compétentes.

Par ailleurs, les données de cette recherche indiquent que l'on accorde à l'État un rôle très important dans le domaine de l'économie. Quand on leur demande quel devrait être le rôle de l'État dans le domaine de la gestion des affaires, 63,7 % des personnes interrogées ont répondu qu'il devrait directement aider les entreprises, alors que 2,7 % seulement ont répondu qu'il ne devrait pas s'immiscer dans les affaires.

Le principal problème que rencontrent les entrepreneurs en ce moment concerne le paiement des impôts. Nous n'avons pas de données précises sur les tendances à éviter les taxes, mais il est reconnu que les entrepreneurs sont très habiles à le faire. Or, selon notre recherche, 11,5 % seulement des répondants ont admis que s'ils pouvaient détourner les taxes, ils le feraient, alors que 75,2 % ont répondu les payer, même si cela représente une grande charge pour leur entreprise.

L'idée de l'égalitarisme est toujours d'actualité dans notre société, ce qui se manifeste par la tendance à comparer les salaires, soulevant le mépris et la convoitise à l'égard de ceux qui ont plus de succès et qui vivent dans le luxe. Toutefois, lorsqu'il s'agit du montant des salaires, les écarts entre les employés et les dirigeants sont dans une large mesure acceptés.

En ce qui concerne les stratégies d'affaires des entrepreneurs, on peut noter une tendance à endosser les règles du marché. Pour 70,8 % des répondants, seul le client satisfait assure un profit à l'entreprise. La stratégie des entrepreneurs vise des résultats sur le long terme, sur la base d'un bénéfice modeste, mais avec des partenaires stables.

CULTURE FÉMININE ET MASCULINE

Une autre question importante se pose en ce qui regarde l'explication du comportement économique, selon Hofstede. Il s'agit de l'opinion qu'intègre la population à l'égard des affaires, des bénéficiaires, des collaborateurs, des stratégies, etc. Or, nos référents intellectuels sont, dans une grande mesure, conditionnés par le fait de naître femme ou homme. Il y a des sociétés où domine la manière masculine de raisonner: intérêt pour les grandes ressources et pour un succès à tout prix, attente d'une satisfaction de l'activité entreprise, orientation vers la carrière, aspiration à la réalisation personnelle, confrontations directes, etc. Mais il existe des sociétés plutôt influencées par la perspective féminine de penser: orientation vers la coopération, sentiment développé de sécurité, résolution des conflits par des compromis, modestie, orientation vers la vie, discrétion, etc. Selon les résultats obtenus par Hofstede, le Japon et l'Autriche seraient parmi les cultures «les plus masculines», tandis que celles de la Suède, de la Norvège, de la Hollande et du Danemark comptent parmi «les plus féminines». Ainsi, dans les cultures à dominante masculine, on applique les principes masculins de la réussite, et cela, de la même manière pour les hommes que pour les femmes, alors que dans les cultures principalement féminines, on applique les principes féminins également aux deux sexes.

Le fait de savoir lesquelles de ces valeurs domineront dans une culture dépend, dans une large mesure, des rôles réservés aux individus au sein de la famille, notamment la place accordée à l'homme (père ou époux) ou à la femme (mère ou épouse). La distance par rapport au pouvoir et le degré

d'autorité sont en étroite corrélation avec cette dimension. Traditionnellement, l'autorité est liée à l'homme. Il est celui qui doit prendre les décisions au sein de la famille, qui établit les contacts avec l'entourage, qui gagne de l'argent, etc.

Les recherches de Hofstede montrent l'impact d'un degré important de féminité dans notre milieu : 21, par rapport à 62 aux États-Unis qui sont, selon toutes ses caractéristiques, une société relativement masculine. Dans notre recherche, la même tendance est confirmée. En fait, 53,95 % des répondants ont opté pour des indicateurs propres aux valeurs féminines : l'amour signifie avant tout une proximité émotive (55,8 %) ; les sentiments sont publiquement manifestés (53, %) ; on est plus enclin à la planification et à la coopération (62,8 %). Cependant, nous remarquons à nouveau une contradiction : selon 63 % des réponses, les hommes et les femmes aspirent de manière égale à des bénéfices matériels, ce qui représente en fait un des indicateurs considérés parmi les plus caractéristiques de la culture masculine. Dans ce cas, il est révélateur de soutenir que les femmes acceptent les défis des hommes comme leurs, notamment l'aspiration à la réussite : être le meilleur en classe ou dans l'entreprise, aspirer à un profit matériel. Selon 60,2 % des personnes interrogées, les objectifs personnels et la réalisation de standards individuels sont la motivation principale de leur action.

ÉVITER L'INSÉCURITÉ

Une dimension particulièrement significative pour les pays en transition concerne le degré d'insécurité, plus spécifiquement le stress vécu sur les lieux du travail et dans la vie quotidienne en général. À cet égard, on distingue entre sociétés tendant à éviter l'insécurité et d'autres l'assumant en créant des mécanismes particuliers pour soutenir l'adaptation des individus à de telles conditions de travail et de vie. Le sentiment d'insécurité ne correspond pas à une propension à prendre des risques, même s'il existe des sociétés où l'insécurité est plus facilement admise et l'acceptation du risque, plus courante.

Les sociétés qui désirent amoindrir le degré d'insécurité recherchent une formalisation des relations. C'est le cas de l'Allemagne, par exemple, où les règles jouent un rôle très important et où des règles de réserve sont adoptées pour compenser les règles régulières qui ne sont plus en mesure de fonctionner. À l'inverse, les sociétés où la tendance à éviter l'insécurité est faible, les règles sont adoptées par nécessité, s'il le faut. Malgré tout, la société fonctionne selon un ordre établi, comme c'est le cas en Grande-Bretagne où les gens sont disciplinés en tous points, même s'il n'existe pas de lois réglementant le comportement.

Là où l'on cherche à contrôler l'insécurité, les gens sont continuellement actifs et toujours pressés, à la différence des sociétés où l'insécurité est mieux assumée, où l'on vit au jour le jour, où l'on travaille si on est obligé. Dans les sociétés du second type, l'autorité personnelle, les capacités personnelles et les habiletés jouent un rôle important.

Avec les indicateurs que nous avons adaptés à notre société, nous ne pouvons pas conclure de façon sûre en ce qui concerne cette question. Même si nous n'avons pas noté de cohérence parmi les indicateurs, une situation domine en général : il existe une tendance à ne pas éviter l'insécurité. Ainsi, selon 56,6 % des répondants, il est normal d'enseigner aux enfants d'agir dans un environnement amical avec un degré important de confiance ; 65,5 % considèrent que les gens doivent toujours porter sur eux leurs pièces d'indenté ; 56,6 % considèrent que le hasard (la chance ou la malchance) influence grandement la planification et les actions rationnelles, etc.

CONCLUSION

L'analyse de la culture organisationnelle telle qu'elle évolue en République de Macédoine autorise certaines conclusions générales, particulièrement à la suite de la recherche selon le modèle appliqué par Geert Hofstede dans 50 pays à travers le monde.

Pour la sociologie économique, la transition représente encore un grand défi, étant donné que ces sociétés changent rapidement. En étudiant la société d'un point de vue économique, l'analyse nous ramène encore une fois vers les grands penseurs en nous rappelant que l'économie est « encastrée » dans la société. Dans les sociétés qui n'ont pas connu une évolution « organique » de leur système économique, les activités économiques suivent une logique qui échappe au contexte légal. On ne peut pas dire, dans le sens wébérien, que ces activités qui ne respectent pas le cadre légal ne soient pas légitimes. Bien au contraire, leur légitimité est basée sur une vie sociale et une culture spécifiques où la tradition joue un rôle important. Les résultats de la recherche réalisée en République de Macédoine et en République de Bulgarie sont intéressants non seulement du point de vue de la comparaison entre deux pays, mais aussi dans une perspective plus générale, c'est-à-dire régionale. Cette recherche ne nous permet pas encore d'esquisser des conclusions plus générales sur la culture balkanique, même si l'on peut silencieusement admettre qu'il s'agit d'une culture « expressive » où tous les éléments culturels sont intégrés d'une manière plus stable. Dans cette recherche, nous avons adapté et appliqué les mesures des indicateurs de G. Hofstede (1984). Dans le cas de plusieurs indicateurs, les deux pays se rapprochent. En ce qui concerne la perception du pouvoir dans l'organisation, la différence est négligeable. Par contre, on note une distanciation plus importante quant à la prépondérance de la culture

masculine ou de la culture féminine. La manière d'entreprendre les activités serait plus féminine en Macédoine qu'en Bulgarie. Dans les deux pays, domine l'identité collectiviste qui reste cependant un peu plus présente en Macédoine.

BIBLIOGRAPHIE

- ACESKI, I. (1996). *L'individu et la société en transition*, Skopje, Faculté de philosophie.
- BOURDIEU, P. (2000). *Les structures sociales de l'économie*, Paris, Seuil.
- CROZIER, M. (1964). *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Seuil.
- D'IRIBARNE, P. (1988). *La logique de l'honneur*, Paris, Seuil.
- FUKUYAMA, F. (2000). *Povjrenje* (traduction de *The Trust*), Zagreb, Globus.
- HOFSTEDE, H. (2001). *Kulturi i organizacii*, Sofia (traduction de l'anglais au bulgare).
- GUROVSKA, M., I. CHALAKOV et Y. GLODEANU (2001). *TACTICS-Project: Telecommunication and Information Technology, Industrial Comparative Study*, Sofia, Institut de sociologie.
- LALLEMENT, M. (1993). *Histoire des idées sociologiques*, Paris, Nathan.
- MAKEDONSKA ACADEMIA NA NAUKITE I UMETNOSTITE (1994). *Ekonomskata tranzicija*, Mendras, A. (1989), *Éléments de Sociologie*, Paris, Armand Colin.
- SAINSAULIEU, R. (1977). *Identité au travail*, Paris, Presses des Sciences Politiques.
- SAINSAULIEU, R. (1995). *Sociologie de l'entreprise*, Paris, Presses des Sciences Politiques et Dalloz.
- SORMAN, G. (1997). *Velika Tranzicija. Novi Sad*, Skopje (traduction du français au Macédonien).
- WEBER, M. (1995). *Économie et société*, Paris, Plon.

LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE ET L'ÉCONOMIE SOCIALE

Une petite société à l'ère de la mondialisation

DAVID WELCH

Dans ce texte nous voulons aborder plusieurs questions. Premièrement, nous discuterons la réalité des petites sociétés dans le contexte de la mondialisation et leurs tentatives de trouver de nouvelles alternatives socioéconomiques. Ensuite, nous présenterons l'économie sociale comme type d'intervention socioéconomique porteuse des éléments pour une plus grande démocratie, surtout au niveau local. Finalement, nous parlerons de certaines interventions socioéconomiques au sein de la communauté franco-ontarienne, qui se situent dans une définition de l'économie sociale, pour démontrer comment ces interventions sont porteuses d'une plus grande autonomie économique pour la communauté et comment ces projets ouvrent des portes à de nouvelles possibilités démocratiques pour les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes.

UNE NOUVELLE VISION DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ÉTAT ET LA PLACE DES PETITES SOCIÉTÉS À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION

Il y a différentes façons d'interpréter le terme, parfois galvaudé, de «mondialisation». On pourrait ainsi dire qu'il s'agit de :

la convergence de facteurs économiques, politiques, sociaux et culturels à l'échelle mondiale grâce à l'expansion de la connaissance, de l'information, du commerce et de la technologie, sans égard aux frontières géographiques et aux pôles de l'activité économique. Ainsi, la mondialisation provoque une multitude de changements dans les organisations sociales, économiques, culturelles et politiques, de même que dans les politiques et les systèmes de conduite des affaires des États-nations qui sont en interaction sur la scène internationale (traduction, Morales-Gómez, 1995, p. 3).

Malheureusement souvent en discutant le concept de mondialisation, on le confond avec celui de néolibéralisme¹. Or, la mondialisation n'est pas, en soi, un processus négatif. Un programme mondial qui préconiserait plus de solidarité, d'égalité et de collaboration entre les peuples opprimés pourrait s'avérer très bénéfique. Il faudrait, dans ce cas, amorcer «des relations mondiales qui valorisent la diversité, respectent les décisions démocratiques des divers pays et privilégient l'égalité plutôt que la domination» (traduction, Rebick, 2000, p. 53). Il s'avère ainsi qu'un mouvement international des femmes pourrait «contester les forces économiques négatives mises en branle par la mondialisation ; transformer les organismes internationaux et les États de manière à les rendre plus responsables ; et créer les institutions de la société civile» (traduction, Rebick, 2000, p. 5).

Par leurs luttes contre ce qu'ils identifient comme les excès du néolibéralisme, certains citoyens en sont venus à donner un sens nouveau à la démocratie. Leur questionnement a favorisé le renouveau «d'une certaine culture des exclus : des rapports de pouvoir horizontaux, une économie de solidarité et la prise en charge de sa propre éducation» (traduction, Barerra, 1999, p. 101). Les gens s'efforcent ainsi de sortir de la situation de désespoir et d'apathie, de pessimisme, voire de fatalisme, qui est souvent le lot des

1. Les tenants de la pensée néolibérale soutiennent que, de tous les systèmes économiques, le capitalisme est celui qui accorde au citoyen la plus grande marge de liberté individuelle. Puisque tous les individus sont soumis aux forces du marché, leur succès ou leur échec dépendrait de leur capacité de travail, de leur volonté de prendre des risques et de leur esprit d'initiative (Browne, 2000). Il convient de rappeler que le néolibéralisme ne borne pas sa définition à l'économie, mais qu'il propose aussi une vision du monde politique et culturelle dont la valeur suprême est la liberté économique, soit la possibilité pour les producteurs et les consommateurs de faire des choix sans ingérence de l'État. Dans cette perspective, toute intervention gouvernementale visant à réglementer le marché nie la liberté individuelle et «empêche l'expansion économique parce qu'elle sape la capacité créatrice des entrepreneurs et remet le pouvoir entre les mains de bureaucrates incompétents» (traduction, Collins et Lear, 1995, p. 38).

groupes exclus de la société. Ils prennent conscience que, si leurs semblables ont faim quelque part dans le monde, le bien commun mondial s'amenuise même si la richesse collective mondiale continue à s'accroître (Petrella, 1995).

Le néolibéralisme a provoqué le déplacement de nombreuses valeurs, croyances et coutumes qui étaient jadis propres à des pays, à des régions ou à des groupes culturels. Il a ainsi favorisé simultanément une « résurgence des identités, des valeurs et des communautés traditionnelles [...] et] provoqué la résistance active de nombreux groupes ethniques et religieux qui étaient restés passifs jusque-là, mais qui craignaient de plus en plus de perdre leur identité et leurs valeurs particulières » (traduction, Harris, 1995, p. 299-300). Cette résurgence des mouvements identitaires et ces nouveaux mouvements de solidarité répondent au besoin d'appartenance à une entité plus vaste où les gens sont considérés importants en eux-mêmes et en tant qu'acteurs du processus devant mener à une plus vaste participation civique.

Les mobilisations des dernières années semblent toutefois différentes. Leur ampleur et leur intensité laissent en effet penser que les actions de certaines petites sociétés contemporaines contestent les fondements mêmes de quelques-uns des dogmes favoris de l'ordre mondial néolibéral. Ils rejettent ainsi la « vieille vision centraliste et élitiste qui prônait la modernisation pour la minorité – laquelle a causé un appauvrissement massif, un ralentissement de la croissance et un accroissement des inégalités dans beaucoup de sociétés du Sud ». Et ils font au contraire valoir que « la démocratisation offre [...] une multitude d'occasions d'actions issues de la base pour promouvoir l'égalité entre les sexes, le développement des régions rurales, le respect de l'environnement et la lutte contre la pauvreté » (traduction, Langdon, 1999, p. 197). Les questions relatives aux rapports entre les sexes sont aussi devenues beaucoup plus présentes et se retrouvent même à l'avant-plan de nombreuses luttes qui s'amorcent dans les pays en développement et dans les pays industrialisés (Langdon, 1999). Les petites sociétés contemporaines ne contestent pas nécessairement les changements technologiques comme tels, mais plutôt les formes qu'ils prennent. Et elles posent la question à savoir comment seront partagés les bienfaits de ces changements entre les populations, les régions et les pays de la planète. Bref, il s'agit d'un effort par lequel certaines petites sociétés se rapproprigent ce qu'elles considèrent comme leur espace public.

Les petites sociétés ne sont nullement linéaires puisqu'elles sont des constructions sociales. Elles continuent à se former et à se reformer. Par leurs préoccupations telles que la pauvreté, l'environnement, les droits de la personne ou par leurs catégories sociales comme les jeunes, les femmes, les minorités ethniques et raciales, les gais et lesbiennes, les petites sociétés restent :

[d]'une part, des systèmes collectifs de reconnaissance réciproque qui expriment d'anciennes et de nouvelles identités collectives aux importantes dimensions culturelles et symboliques. D'autre part, ce sont des intermédiaires

politiquement indépendants qui font connaître aux institutions publiques les besoins et les revendications des sans-voix et servent pour ceux-ci d'agents de liaison avec les institutions (traduction, Jelin, 1998, p. 413).

Dans certains cas leur but « n'est pas simplement le pouvoir, mais la transformation des valeurs à l'intérieur de la société civile » (traduction, Burbach, Nunez et Kagarlitsky, 1997, p. 158).

Ce processus peut alors créer :

une interaction entre l'entreprise de démocratisation à l'échelle nationale et les efforts de changement des groupes de la société civile à l'échelle communautaire pour réduire la pauvreté. Les expériences communautaires offrent des occasions d'apprentissage individuel et elles permettent de trouver des politiques et des tactiques plus efficaces pour lutter contre la pauvreté, les inégalités entre les sexes et la dégradation de l'environnement. Elles peuvent aussi mener à des actions politiques qui font inscrire certains sujets de préoccupation au programme national (traduction, Langdon, 1999, p. 198).

Le chemin pour parvenir à cet objectif est long et semé d'embûches. On y progresse parfois rapidement, mais on y connaît aussi parfois des reculs.

LE TIERS SECTEUR OU L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE SOLUTION DE RECHANGE POUR LES PETITES SOCIÉTÉS

Dans les dernières années certains citoyens et citoyennes au sein des petites sociétés ont commencé à chercher de nouvelles solutions pour régler les problèmes persistants de la pauvreté, du manque de participation populaire et des autres formes d'exclusion sociale. Il s'agit, à la fois, de mouvements politiques et socioéconomiques dont les objectifs combinent l'autonomie financière avec la solidarité sociale et la participation civique au quotidien. Une partie de cette nouvelle activité sociale et économique est attribuable à la composante de la société civile appelée « tiers secteur » ou « économie sociale ». Elle propose une autre solution que l'alternative historique obligeant à choisir entre l'État ou le secteur privé comme voies uniques du progrès pour les êtres humains (Petrella, 1995). Le secteur populaire, le tiers secteur ou l'économie sociale a sa propre logique et son propre système de valeurs. Il offre les moyens de mieux utiliser les ressources, tant humaines que naturelles, de mieux coordonner les efforts pour lutter contre la pauvreté, de créer des emplois, de revitaliser l'économie à partir de la base et, enfin, de susciter de nouvelles formes d'intégration des divers secteurs de la société (Larraechea et Nyssens, 1994).

Qu'entend-on par économie sociale ?

Le « tiers secteur » ou « l'économie sociale » désigne les organisations officiellement constituées, dotées d'une administration autonome et d'une structure démocratique, qui sont établies dans l'intérêt du public ou dans l'intérêt mutuel de leurs membres. Pour ces organisations, le profit occupe une place secondaire et n'est que le moyen d'atteindre des objectifs de développement social. Le terme « économie sociale » sert souvent de synonyme pour « tiers secteur », « secteur sans but lucratif », « développement communautaire » et « développement économique communautaire ». Tout comme le développement durable et le développement économique communautaire, il vise à effacer les frontières entre les dimensions économiques et sociales (Ninacs, 1998). Même si l'économie sociale concerne souvent les services destinés à la population tels que les garderies coopératives ou les soins à domicile, pour n'en nommer que deux, elle pourrait également s'étendre à d'autres domaines tels que la culture, le logement, les nouvelles technologies, les ressources naturelles et la protection de l'environnement (Ninacs, 1998).

Comme il y a fréquemment des recoupements entre le tiers secteur et les champs économiques occupés par l'État et même par le secteur privé, il devient difficile d'établir des distinctions précises. Beaucoup considèrent que le tiers secteur se démarque du secteur privé par son approche plus humaine. Comme le secteur privé se préoccupe davantage du profit que d'une participation civique véritable, il a en effet tendance à éviter d'investir dans les domaines de production jugés moins lucratifs. Parce que le tiers secteur mise sur les aspects positifs de l'État-providence, il peut mieux mobiliser les efforts bénévoles et offrir en même temps des possibilités d'emploi aux personnes sans travail qui ont peu de compétences professionnelles, voire aucune. Un groupe de chercheurs du Québec déclarait à ce sujet :

il serait possible d'avoir une régulation des rapports sociaux dans laquelle l'État et les organisations publiques continueraient à occuper une place centrale dans la régulation, le financement, et la production des services (aspect de continuité) tout en accordant une plus grande place aux initiatives de l'économie sociale dans la dispensation des services et des activités qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population (aspect de discontinuité) (Vaillancourt et Labesse, 1997, p. 1 dans Vaillancourt *et al.*, 2000, p. 2).

L'État-providence et l'économie sociale en mutation

Il est important de situer l'économie sociale dans un contexte historique plus large et de se rappeler que :

l'avènement de l'État-providence et le pluralisme caractéristique des politiques libérales-démocrates dans les années 1960, 1970 et 1980 ont donné une impulsion considérable au tiers secteur [...] Dans l'histoire, la nature, la structure et l'évolution de l'économie sociale ont été fonction de la formation de l'État (traduction, Browne, 2000, p. 66).

L'État-providence a joué un double rôle : il a remplacé ou absorbé certaines activités dont les petites sociétés s'occupaient auparavant, il a aussi favorisé l'organisation de bien d'autres activités par ses politiques et son aide financière (Browne, 2000). Il ne faut donc pas oublier que les attaques néolibérales des dernières années contre l'État-providence frappent également très souvent et très durement les petites sociétés, puisque l'État, ainsi attaqué, réduit son financement et refile sa responsabilité à l'endroit des programmes sociaux, aux gouvernements des échelons inférieurs, au secteur privé et à la famille (Browne, 2000).

Rappelons toutefois que les critiques adressées à l'État-providence concernent surtout ce que beaucoup de gens perçoivent comme ses tendances trop dirigistes, sa structure hiérarchique et sa bureaucratisation toujours plus poussée, sans oublier le fait qu'il a perdu de vue les besoins fondamentaux de la population. L'universalisme de l'État-providence a été :

remis en question par le particularisme qui a surgi quand les revendications touchant les inégalités fondées sur la classe ont été remplacées par une multitude de mouvements sociaux qui se préoccupaient tous de faire reconnaître leur identité et les droits correspondants. Ce nouveau paradigme des droits sociaux a remis en question le paternalisme de l'État-providence en même temps qu'il en révélait les faiblesses et les limites (traduction, Powell et Guerin, 1997, p. 45).

Ainsi il importe d'envisager l'économie sociale dans son interaction avec l'État et non comme une entité qui fonctionnerait indépendamment de celui-ci et du secteur privé. Il faut donc avoir une idée claire de la nature de l'État et de sa position dans l'ordre général des choses. Reconnaître qu'il occupe une place importante dans la société c'est accepter qu'il doive, pour être efficace, jouer un rôle dans plusieurs domaines. Il lui faut ainsi poursuivre la réorganisation de ses institutions afin de pouvoir s'acquitter des tâches essentielles pour la société. Il doit toutefois exiger de celles-ci qu'elles répondent davantage aux besoins des citoyennes et citoyens et assument les fonctions étatiques avec plus de transparence et d'efficacité (Quiróz et Palma, 1997). L'État doit assurer les droits collectifs fondamentaux tels que l'éducation, la santé, le transport et les communications, sans oublier la protection des plus vulnérables (Langdon, 1999). Il doit entretenir des relations avec les institutions de la société civile et servir d'arbitre dans les conflits sociaux et de classes afin de réaliser le bien commun aux yeux de la majorité, mais dans le respect des personnes qui ont moins de pouvoir, en particulier les membres des groupes minoritaires.

L'économie sociale à l'échelle des petites sociétés

La mondialisation croissante de l'économie a fait croire que les petites sociétés n'auraient désormais plus beaucoup de contrôle sur leur propre situation et qu'elles dépendent des acteurs économiques externes à travers la mobilité du capital. Elle laisse aussi supposer que toute tentative de

redistribution de la richesse à l'échelle locale serait contre-productive. Pourtant, un meilleur partage de la richesse créée par le développement économique peut, au contraire, prévenir les tensions qui pourraient s'intensifier en raison d'une polarisation sociale.

Même dans le nouveau contexte économique mondial, on ne peut, par conséquent, examiner les aspects économiques de la gestion des petites sociétés en faisant abstraction des aspects sociaux. La décentralisation, qui fait retomber sur les instances locales un nombre croissant de responsabilités, les oblige aussi à accepter un nouveau mandat dans le domaine social (Quesnel, 1999, p. 132 et 137). Si les petites sociétés veulent prospérer, elles doivent donc créer des alliances entre les différents acteurs qui animent la vie économique et sociale et mettre sur pied des projets sociaux, notamment en matière d'environnement et de développement durable; projets qui accompagnent et complètent ceux du secteur économique, y compris ceux de l'économie sociale.

En examinant les petites sociétés comme celle des Franco-Ontariens à l'échelle locale, on comprend plus aisément que «la solution à petite échelle est non seulement mieux adaptée sur le plan social et en matière de lutte contre la pauvreté, mais qu'elle offre aussi d'importants avantages économiques pour l'efficacité de la production et la dispensation à meilleur coût des services de base destinés aux pauvres» (traduction, Langdon, 1999, p. 196). Par leur importance numérique et économique, les petites sociétés ne constituent pas uniquement des «stratégies de survie», ils peuvent s'avérer aussi être des moyens importants pour la création d'emplois et la production de revenus (Larraechea et Nyssens, 1994). Des groupes locaux, à l'intérieur des petites sociétés peuvent en avoir, en outre, des répercussions sur le plan sociopolitique, car «ils braquent l'attention publique sur les groupes défavorisés tels que les femmes et les sans-emploi» (traduction, Quiróz et Palma, 1997, p. 409). «Par conséquent, des tâches collectives telles que la préparation des aliments et les soins aux enfants – traditionnellement considérées de nature privée et accomplies dans la sphère privée – deviennent matières à discussion et sujets de remise en question» (traduction, Quiróz et Palma, 1997, p. 409).

Avec le temps, la reconnaissance du fait que les organisations du tiers secteur et de l'économie sociale sont des acteurs du processus démocratique, et non de simples «groupes d'intérêt», devrait accroître le capital social de même que la confiance sociale, ce qui renforcera la démocratie locale. Or, cette participation populaire véritable s'avère essentielle pour construire et raffermir la démocratie à tous ses niveaux de réalité. La démocratie devient alors la somme des interactions entre les autorités, élues ou non, des divers paliers de l'État et les multiples acteurs et organisations de la société civile. Dans une telle perspective, on admettra qu'en cette époque de mondialisation croissante, le tiers secteur a un rôle de plus en plus vital à

jouer. Les interactions de l'État, en ses diverses composantes et les organisations de la société civile, à l'intérieur des nombreuses petites sociétés, peuvent faire naître de nouvelles formes de démocratie.

Beaucoup de nouveaux projets sociaux et économiques du tiers secteur sont en cours dans les villes où les populations luttent pour la reconnaissance des droits fondamentaux tels que le droit à manger, à travailler, à se déplacer et à se loger de manière adéquate. Leurs luttes ont pour but de déterminer qui décidera la forme et l'ampleur de ces droits : l'État, le secteur privé ou la communauté locale qui regroupe les citoyennes et citoyens ? Il se forme de nouvelles alliances, car des problèmes comme le manque de sécurité ou la pollution atmosphérique et sonore ne connaissent pas de frontières géographiques, même si les classes populaires sont habituellement plus touchées. De plus en plus, on reconnaît que le désir de développer la confiance sociale et d'accroître la démocratie est beaucoup plus intense à l'échelle locale en raison du caractère immédiat de tant de problèmes locaux (Langdon, 1999).

LA COMMUNAUTÉ FRANCO-ONTARIENNE, UNE PETITE SOCIÉTÉ CONFRONTÉE À LA MONDIALISATION

En étudiant l'histoire de la communauté franco-ontarienne, nous pouvons constater que les différentes formes d'économie sociale, passées et présentes, ont joué un rôle essentiel dans la sauvegarde et le développement des communautés francophones en Ontario durant tout le XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle. Historiquement, les fondateurs et fondatrices des premiers villages et organismes socioéconomiques de l'Ontario français ont créé des pratiques et des ressources afin de s'entraider et d'aider les autres à combler des besoins essentiels. Avec le temps, ils établiront des coopératives et des caisses populaires formant un réseau plus ou moins autonome qui reflète leur réalité économique et sociale. Ils cherchaient aussi à répondre à des préoccupations d'ordre social, d'identité culturelle, de reconnaissance et de communautarisation. Ceci a conduit à la création de réseaux d'organismes et à l'enracinement de pratiques, de coutumes et de traditions.

Pendant toute cette période, les Canadiens français accèdent rarement aux postes de direction dans les divers secteurs économiques. Ils sont en général bûcherons, cheminots semi-qualifiés, petits cultivateurs de subsistance ou travailleuses et travailleurs d'usine. Les formes socioéconomiques capitalistes et l'attitude de la majorité anglophone les excluent des postes de commande dans l'économie et la politique, ainsi que de bien d'autres institutions contrôlées par la majorité. Quand les Canadiens français s'étaient installés en Ontario, ils avaient appris que l'accès à certains statuts économiques leur est impossible (Thériault, 1982).

Cependant, leur esprit de débrouillardise, leurs solidarités locales ainsi que leurs stratégies économiques et sociales assurent leur survie en dépit des nombreux changements survenus dans une société en effervescence (Berger, 1979, p. 196). Leurs institutions autonomes et leur vie socioéconomique leur permettent de continuer à vivre là où d'autres petites sociétés avaient disparu ou péri (Berger, 1979, p. 199).

Dans les années 1960, avec l'intervention plus poussée de l'État, beaucoup de Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens se sont tournés davantage vers lui afin d'obtenir un soutien plus actif pour la création d'organismes et de services. Depuis les années 1980, l'essoufflement de l'État-providence les a incités à viser une plus grande autonomie.

Au gré de ces remises en question, certains Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ont adopté de nouvelles pratiques sociales. Leurs nouveaux projets sociaux ont, dans certains cas, le potentiel d'offrir de nouveaux lieux de démocratie. En fin de compte, certains projets ont plus ou moins contribué à la production, à la reproduction et, parfois, à la remise en question des rapports entre classes, nations, groupes ethniques, hommes et femmes.

Dans les années 1980, avec l'essoufflement des réformes de l'État-providence ontarien, certains leaders de la communauté franco-ontarienne commencent à avancer la thèse suivante : si la communauté désire vraiment s'épanouir, ses membres devront avoir le droit de déterminer leur propre avenir. Afin de surmonter les différentes formes d'exclusion (économique et sociale) à l'intérieur de la communauté, on devrait chercher à atteindre une plus grande autonomie et créer ou recréer des organismes et des formes culturelles qui refléteraient les aspects changeants de la communauté tout en respectant les ancrages historiques et géographiques (groupe *C'est l'Temps*, 1981, p. 112; Tissot, 1981, p. 95).

Ces intervenantes et intervenants proposent que, comme par le passé, la communauté franco-ontarienne trouve de nouvelles solutions de rechange en tablant sur ses ressources et sa créativité. Ils soulèvent diverses questions. Par exemple, comment de nouvelles pratiques sociales pourraient-elles demeurer indépendantes des institutions étatiques? Quel rôle l'État devrait-il jouer dans le développement durable de la communauté? D'autres suggèrent par ailleurs que les formes alternatives de pratiques sociales devraient éviter les aliénations qui ont existé dans les services anglophones et même dans certains services francophones.

Sur la base de ces questionnements, des Franco-Ontariennes et Franco-Ontariens se tournent vers de nouvelles formes de pratiques. Voulant sortir des préoccupations constantes liées à l'éducation, certains entreprennent des actions pour remettre en question, entre autres, les inégalités dans les rôles de sexe et les grands écarts socioéconomiques à l'intérieur de la communauté franco-ontarienne. Ces questionnements

facilitent le développement de nouvelles pratiques socioéconomiques, telles les radios communautaires, les coopératives de logements, les garderies à but non lucratif, des projets d'alphabétisation populaire, des groupes d'entraide de tous genres, des organismes pour les communautés ethnoculturelles.

Ces Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ont choisi de ne pas défendre aveuglément le statu quo dans l'éducation et les services sociaux. Plusieurs ont, au contraire, été extrêmement critiques par rapport à la bureaucratisation et à la déshumanisation grandissantes de l'État et de ses acteurs. Ces dernières années, ils ont ainsi contesté la notion voulant que les questions sociales soient uniquement «des problèmes techniques à être résolus administrativement par des experts et expertes, au lieu d'être résolus à travers un processus démocratique par ceux et celles qui utilisent et fournissent le service» (Browne et Landry, 1995, p. 111).

Tout en reprochant au gouvernement d'être trop rigide, hiérarchique et impersonnel, des intervenants et intervenantes ont continué à soutenir qu'il appartient à l'État, par son régime fiscal, de fournir les moyens financiers nécessaires aux organisations offrant les services que la communauté a définis démocratiquement. Même s'ils critiquent la bureaucratie gouvernementale, ils rejettent en même temps le transfert des services sociaux et des services de santé au secteur privé. Plusieurs ont constaté que le secteur privé orienté vers la recherche du profit ne s'intéresserait pas aux services qui sont peu rentables mais essentiels au développement de la communauté. Ils soutiennent que les fonds destinés aux groupes communautaires devraient surtout provenir de l'État. En pratique, ceci pourrait augmenter les possibilités de choix, car les groupes communautaires rivaliseraient avec les organismes étatiques et offriraient «l'avantage de la qualité (flexibilité, proximité aux clients et clientes, capacité d'innover, etc.) et de la quantité (coûts moindres attendus)» (Browne et Landry, 1995, p. 370). Ces groupes donneraient aussi des services qui respectent mieux la langue et la culture de la communauté franco-ontarienne.

Par exemple, actives depuis toujours dans le bénévolat au sein de la communauté, des Franco-Ontariennes commencent à construire leurs propres solidarités axées sur leurs besoins et intérêts comme femmes et Franco-Ontariennes, plutôt que de continuer de se laisser exploiter par le manque de volonté politique de la part de l'État ontarien, à fournir des services adéquats pour la communauté. Certaines mettent sur pied de nouveaux groupes de femmes pendant que d'autres travaillent à la mise sur pied de garderies, de foyers pour femmes violentées, de services pour femmes immigrantes, etc. Ces projets de l'économie sociale sont construits en partie à partir du travail bénévole mais, ces organismes sont financés de plus en plus par l'État et sont aussi dans certains cas une source importante de création d'emplois, particulièrement pour les femmes.

Dans diverses régions, les Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes cherchent de nouvelles façons de faire face aux compressions budgétaires, particulièrement depuis la prise de pouvoir par les Conservateurs en 1995². À Sudbury, par exemple, des groupes de femmes joignent leurs services non seulement pour économiser mais aussi pour fournir du soutien aux femmes directement touchées par ces compressions. Une coopérative de femmes a été mise sur pied afin de créer de nouveaux emplois pour les femmes en fonction des besoins et des talents locaux. À Hearst, le groupe *Parmi elles* a fondé en 1982 une pépinière nommée la *Maison Verte* et organisée sous forme de coopérative. Les fonds fédéraux permettent au projet de fournir 8 emplois à temps plein et 35 à temps partiel. Les participantes font maintenant pousser des millions de semences d'arbres et des plantes potagères. Elles ont construit aussi de nouvelles serres pour amorcer la culture des tomates pour le marché local.

À Noëlville, on a mis sur pied une coopérative pour répondre aux besoins socioéconomiques de cette petite ville située près de Sudbury. La *Coopérative de santé et de logement de la Rivière-des-Français*, qui compte plus de 300 membres, a vu le jour en 1997. Elle veut offrir divers services sociaux et de santé, y compris une coopérative de logement pour les personnes âgées afin de leur éviter d'avoir à quitter la région. Plutôt que d'être concentrés dans une seule ville, les logements seront répartis entre trois villages. Quand les divers projets immobiliers seront terminés, ils créeront au moins quinze emplois directs et autant d'emplois indirects (Dennie, 1996b).

Sur une plus grande échelle, les Franco-Ontariennes ont participé à l'organisation de la *Marche mondiale des femmes* dont les activités ont culminé en octobre 2000 partout sur la planète. Groupes de femmes anglophones ontariens et groupes de femmes franco-ontariennes ont uni leurs luttes contre la violence et la pauvreté avec celles des femmes du monde entier (Gérome, 2000). Durant les mois précédents, les Franco-Ontariennes avaient réalisé une foule d'activités dans les diverses régions de la province.

Ces solutions alternatives, liées à l'économie sociale et créées dans un contexte de mondialisation grandissante, aident à ranimer la confiance de communautés qui avaient perdu une partie de leur population (surtout les jeunes) au fil des ans. Elles renforcent le sentiment de solidarité sociale. Comme ce fut souvent le cas par le passé, les nouvelles pratiques servent à raffermir les institutions francophones existantes et à en créer de nouvelles

2. Même si de nombreuses nouvelles pratiques sociales voient le jour en Ontario français, elles n'ont pas souvent été notées dans le passé. Depuis 1995, les écoles de travail social de l'Université Laurentienne et de l'Université d'Ottawa produisent la publication *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*. Comme ceci encourage les chercheurs et les militants à rédiger des articles, un plus grand nombre de ces nouvelles pratiques font l'objet d'études. À titre d'exemple, un article (Coderre et Dubois, 2000) signale plusieurs projets très novateurs entrepris dans les quartiers franco-ontariens à faible revenu d'Ottawa.

souvent mieux adaptées aux nouveaux besoins des communautés (Coderre et Dubois, 2000; Bagaoui et Dennie, 1999; Welch, 1999). Elles ont aussi permis de rejoindre des populations souvent négligées, notamment les personnes immigrantes francophones (en particulier les femmes) et les personnes moins scolarisées³.

Ces quelques exemples montrent que les petites sociétés comme celle des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ont relevé le défi d'assurer de nouveaux projets socioéconomiques. Appuyées sur des initiatives de la base mais reconnaissant l'importance du financement gouvernemental, elles essaient d'éviter la surprofessionnalisation propre aux organismes étatiques. En même temps, elles tentent d'échapper elles-mêmes à la tendance à devenir trop bureaucratiques, bref anti-démocratiques. Les institutions qui adoptent ces nouvelles formes de pratiques sociales et communautaires devront toutefois se garder du repli sur soi qui mènerait à d'autres formes d'intolérance et d'exclusion.

En fin de compte, la question demeure pour les petites sociétés à savoir si l'action locale sera le prolongement de l'uniformité mondiale ou si l'action mondiale sera le prolongement de la diversité locale (Menziès, 1996, p. 19).

CONCLUSION

Tant que la mondialisation dominée par le capitalisme néolibéral continuera de dominer la planète, elle provoquera de nouvelles crises économiques et sociales qui provoqueront de plus en plus l'exclusion. À mesure que la

3. Récemment dans une note envoyée à l'auteur, Éthel Côté (une militante franco-ontarienne engagée depuis des années dans le développement économique communautaire) a mentionné que : «Présentement à Ottawa, il existe plus d'une dizaine d'initiatives : Coopérative 301, Coopérative de buanderie du Centre-ville, Coopérative Ami-Jeunesse, projet d'entreprise sociale de fabrication de chapeaux, Coopérative parrainée par CIFODE. CIFODE est une organisation de femmes somaliennes qui offre de la formation, de l'assistance technique pour démarrer des initiatives socioéconomiques. Il y a aussi un projet de friperie coopérative et un projet de coopérative jeunesse de services dans la basse-ville. Dans la région du Comté de Simcoe, seulement CALDECH accompagne une cinquantaine d'initiatives sociales, communautaires, culturelles, toutes à caractère économique... Projet de Musée, de festival, de centre de logement, Centre communautaire, Centre de santé communautaire... Dans la région de Prescott Russell, il y a le Festival de la Curd qui se transforme en initiative socioéconomique mobilisatrice des forces vives de la communauté. Il y a plusieurs projets socioéconomiques d'intégration via les associations offrant des services aux personnes ayant des problèmes d'apprentissage, d'insertion et d'employabilité. Une dizaine d'initiatives très variées prennent forme ou même ont ouvert leur porte : magasin d'alimentation, entreprise en poterie, entreprise en transport en milieu rural, etc.» (Dennie, 1999a) Il existe plus d'une vingtaine de projets de développement économique communautaire relativement nouveaux en Ontario français qui tentent d'établir des liens entre les questions sociales et le développement économique local.

société civile à l'intérieur des petites sociétés se développera et que la redéfinition de la démocratie se poursuivra, les gens seront mieux en mesure de gagner du pouvoir social, économique et politique. La démocratie va favoriser une croissance graduelle de la société civile et celle-ci pourra en retour susciter un mouvement de démocratisation. L'une ne saurait vraiment exister sans l'autre.

Sans renoncer à critiquer l'État et ses institutions, il est évident que de nouvelles façons de le lire et de le comprendre s'imposent. En prenant conscience du fait que les petites sociétés ont la capacité de comprendre leur monde et « de faire appel à leur intelligence et à leur sensibilité, les gens peuvent se transformer eux-mêmes, mais transformer aussi l'ensemble de la société » (McGrath *et al.*, 1999, p. 14).

Certains Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes ont diversifié les lieux prévus pour les échanges politiques (Barker, 1999), ce qui peut, au bout du compte, avoir un effet multiplicateur accroissant la confiance entre les membres d'une collectivité et, par le fait même, le capital social. Les nombreuses formes d'interactions sociales ne se sont pas simplement produites, elles ont été rendues possibles par une certaine ouverture de l'État qui a facilité une plus grande participation de la population. Par conséquent, la population s'attend à ce que l'État joue un rôle différent, mais non qu'il se désengage suivant le thème cher aux tenants du néolibéralisme.

Les luttes menées pour accroître la démocratie et redéfinir la place de l'État ont fait apparaître une stratégie sociale et économique souvent appelée l'économie sociale. Cette stratégie est née du désir des gens de trouver d'autres modes de développement socioéconomique. L'action, tant politique qu'économique, a été le résultat de leurs efforts pour régler des problèmes fondamentaux : obtenir un emploi, gagner un revenu suffisant et subvenir aux besoins essentiels. Dans le cas des projets de communautés ethnoculturelles particulières, les questions d'identité culturelle sont aussi étroitement associées à la recherche de meilleures conditions de vie. Les nouvelles pratiques sociales des Franco-Ontariens et Franco-Ontariennes s'insèrent dans ce processus.

Notre texte soulève la question de savoir comment établir des liens entre les pratiques démocratiques de luttes locales particulières au sein de la communauté franco-ontarienne et les luttes qui se mènent ailleurs pour renforcer la société civile, donc la démocratie. Par ces luttes, les citoyens et citoyennes doivent chercher à forger de nouvelles alliances entre les mouvements sociaux, les classes sociales et les minorités sociales aussi bien qu'ethniques afin d'arracher le contrôle de l'État à la minorité des riches et à leurs alliés du libre marché planétaire. Ces derniers accaparent une part sans cesse croissante de la richesse mondiale, leur cupidité pourrait bien être en train de mener l'humanité vers la destruction des populations et de l'environnement. Les personnes qui refusent cette logique devront compter sur les forces économiques et sociales actuelles et

futures pour mobiliser d'autres acteurs sociaux. Il faut élaborer un programme d'action concret afin de mettre sur pied de nouveaux centres de pouvoir qui permettront, avec le temps, une mobilisation populaire suffisante pour remporter le pouvoir de manière démocratique. Au cœur de ce programme doivent figurer la lutte contre la pauvreté, l'égalité entre les sexes, le souci de l'environnement dans une perspective de développement durable des communautés locales et, enfin, la participation de ces dernières à la prise de décision (Langdon, 1999). Le programme doit faire clairement ressortir le caractère foncièrement antidémocratique d'un néolibéralisme qui accentue le sous-développement, détruit l'écosystème et marginalise les populations autochtones. Bref, un néolibéralisme qui n'hésite pas à «jeter au rebut les industries, les populations et même les pays dont il n'a pas besoin» (traduction, Burbach, 1997, p. 18)⁴.

BIBLIOGRAPHIE

- BAGAOUI, R. et D. DENNIE (1999). «Le développement économique communautaire : nouveau départ pour le mouvement associatif franco-ontarien?», *Reflets : Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 5, n° 1, p. 75-94.
- BARKER, J. (1999). *Street-Level Democracy*, Toronto, Between the Lines.
- BARRERA, M. (1999). «Political Participation and Social Exclusion of the Popular Sectors in Chile», dans P. Oxhorn et P. Starr (dir.), *Markets and Democracy in Latin America : Conflict or Convergence?*, Lynne Rienner Publishers, p. 81-102.
- BERGER, J. (1979). *Pig Earth*, London, Writers and Readers Publishing Cooperative.
- BROWNE, P.L. (2000). «The Neo-liberal Uses of the Social Economy: Non-profit Organizations and Workfare in Ontario», dans E. Shragge et J.-M. Fontan (dir.), *Social Economy. International Debates and Perspectives*, Montréal, Black Rose Books, p. 65-81.
- BROWNE, P.L. et P. LANDRY (1995). *The «Third Sector» and Employment*, Ottawa, Canadian Centre for Policy Alternatives, non-published.
- BURBACH, R. (1997). «Socialism is Dead, Long Live Socialism», *NACLA Report on the Americas*, vol. 31, n° 3.
- BURBACH, R., O. NUNEZ et B. KAGARLITSKY (1997). *Globalization and its Discontents. The Rise of Postmodern Socialisms*, London, Pluto Press.
- C'EST L'TEMPS, GROUPE (1981). «Se prendre en main», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 13, p. 110-114.

4. Cette recherche a bénéficié en partie du soutien financier de la part du Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Je tiens à remercier mes collègues Paul Leduc Browne, Allan Moscovitch et Pascale Houle qui m'ont fait part de leurs commentaires sur des ébauches de cet article.

- CODERRE, C. et M. DUBOIS (2000). «Solidarité et citoyenneté: initiatives pour contrer la pauvreté chez les francophones dans Ottawa-Carleton», *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 6, n° 2, p. 61-87.
- COLLINS, J. et J. LEAR (1995). *Chile's Free Market Miracle: A Second Look*, Oakland (CA), Food First Books.
- DENNIE, D. (1999a). «Entrevue avec Éthel Côté, directrice générale du Conseil de la Coopération de l'Ontario», *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 5, n° 1, p. 18-25.
- DENNIE, D. (1999b). «Je refuse de laisser mourir mon village», *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 5, n° 1, p. 152-158.
- GÉROME, M.-H. (2000). «La Marche mondiale des femmes en l'an 2000 en Ontario français», *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 6, n° 1, p. 192-196.
- HARRIS, R. (1995). «The Global Context of Contemporary Latin American Affairs», dans S. Halebsky et R. Harris (dir.), *Capital, Power and Inequality in Latin America*, Boulder, Westview Press, p. 270-304.
- JELIN, E. (1998). «Toward a Culture of Participation and Citizenship: Challenges for a More Equitable World», dans S. Alvarez, E. Dagnino et A. Escobar (dir.), *Cultures of Politics/Politics of Culture: re-visioning Latin American social movements*, Boulder, Westview Press, p. 404-414.
- LANGDON, S. (1999). *Global Poverty; Democracy & North-South Change*, Toronto, Garamond Press.
- LARRAECHEA, I. et M. NYSENS (1994). L'économie solidaire, un autre regard sur l'économie populaire au Chili, dans J.-L. Laville (dir.), *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 235-282.
- MARTEL, M. (1997). *Le Deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérives du Canada français. Les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne (1867-1975)*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- MCGRATH, S. et al. (1999). «Community Capacity: The Emperor's New Clothes», *Canadian Journal of Social Policy*, n° 44, p. 9-23.
- MENZIES, H. (1996). *Whose Brave New World?*, Toronto, Between the Lines.
- MORALES-GÓMEZ, D. (dir.) (1999). *Transnational Social Policies. The New Development Challenges of Globalization*, Ottawa, International Development Research Centre.
- NINACS, W.A. (1998). *A Practitioner's Perspective on the Social Economy in Quebec*, Ottawa, Human Resources Development Canada.
- PETRELLA, R. (1995). *Le bien commun*, Bruxelles, Éditions Labor.
- POWELL, F. et D. GUERIN (1997). *Civil Society and Social Policy. Voluntarism in Ireland*, Dublin, A & A Farmer.
- QUESNEL, L. (1999). «Les nouveaux rôles des villes dans le contexte de la mondialisation», dans C. Andrews et al. (dir.), *Les villes mondiale: Y a-t-il une place pour le Canada?*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 131-140.
- QUIRÓZ, T. et D. PALMA (1997). «Chili», dans C. Hubert (dir.), *Community Development Around the World: Practice, Theory, Research, Training*, Toronto, University of Toronto Press, p. 385-436.
- REBICK, J. (2000). *Imagine Democracy*, Toronto, Stoddart.

- THÉRIAULT, J.Y. (1982). «Trois évidences sur notre réalité économique», *Colloque national en économie*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec.
- TISSOT, G. (1981). «L'auto-détermination», *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 3, p. 91-96.
- VAILLANCOURT, Y. *et al.* (2000). *Économie sociale, santé et bien-être: la spécificité du modèle québécois au Canada*, Montréal, Cahiers du Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales.
- VAILLANCOURT, Y. et D. LABESSE (1997). *Projet d'équipe de recherche Économie sociale, santé et bien-être*, présenté au Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS), Programmation 1997-2000, Cahiers du LAREPPS, 97-10, Montréal, UQAM.
- WELCH, D. (1999). «L'économie sociale en Ontario français: analyse historique, pratiques actuelles et recherche de sens», *Reflets: Revue ontarioise d'intervention sociale et communautaire*, vol. 5, n° 1, p. 54-74.
- WELCH, D. (1994). «Formes socioéconomiques et identité franco-ontarienne dans le nord-est de l'Ontario: étude sociohistorique de développement économique», *Égalité*, n° 34, automne, p. 46-80.

LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE FUSIONS MUNICIPALES Quel modèle de développement ?

GUY CHIASSON

Depuis au moins une vingtaine d'années, la question du modèle québécois de développement et tout spécialement celle de sa pertinence dans le contexte actuel ne cesse d'être posée (Bélanger, 1995; Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999). Cependant, contrairement aux détracteurs (souvent néolibéraux) qui ne cessent de s'insurger face à la persistance têtue du modèle québécois de la Révolution tranquille et la conséquente omniprésence de l'État dans l'économie (Migué, 1999; Paquet, 1999), plusieurs observateurs font remarquer les transformations qu'a subies ce modèle depuis les années 1980. Gilles L. Bourque (2000), dans un livre abondamment cité depuis sa parution en 2000, introduit la distinction entre le modèle québécois de « première et de deuxième manière ». Pour Bourque, comme pour d'autres, le modèle de première manière se concrétise dans le contexte de la Révolution tranquille¹ tandis que celui de deuxième manière

1. Bien que la plupart des auteurs associent le modèle québécois à la construction et la consolidation d'une économie sous contrôle francophone dans le contexte de la Révolution tranquille, certains d'entre eux n'hésitent pas à faire remonter les racines de ce modèle bien avant les années 1960. Voir à titre d'exemple les travaux d'Omar Aktouf, Renée Bédard et Alain Chanlat (1995) qui voient dans les valeurs traditionnelles québécoises la source du modèle de la Révolution tranquille ou encore ceux de Jean-Pierre Dupuis (1998) qui fait remonter la naissance du modèle au début du XX^e siècle.

commence à prendre forme dans la foulée de la remise en question du rôle keynésien et providentiel de l'État. Si l'ancien modèle se caractérisait par une présence accrue des grands acteurs collectifs nationaux dans l'économie, notamment les grandes sociétés d'État comme la SGF, la Caisse de Dépôt et de Placements (Bélanger, 1995; Aktouf, Bédard et Chanlat, 1995), les grandes coopératives (le Mouvement Desjardins et les coopératives agricoles), le nouveau (celui de seconde manière) accorderait une place moins centrale au secteur public au profit de nouveaux acteurs de la société civile opérant souvent à des échelles plus localisées (Bourque, 2000; Bélanger et Lévesque, 2001; Lévesque, Bourque et Vaillancourt, 1999; Proulx, 2000).

LE MODÈLE DE DEUXIÈME MANIÈRE ET L'OUBLI DU MUNICIPAL

Les auteurs qui se sont penchés sur ce modèle de deuxième manière se sont largement intéressés à la contribution de la société civile qui, en partenariat avec l'État québécois, participerait à la construction de ce modèle. L'appareillage théorique développée pour saisir ce phénomène a donné lieu à un nombre impressionnant d'études empiriques portant sur une diversité de segments de la société civile: les organisations communautaires qui interviennent en santé et services sociaux (Vaillancourt, 1996; Caillouette, 1994), les initiatives locales en matière d'économie sociale et d'employabilité (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001; Vaillancourt et Lévesque, 1996), les coopératives de toutes sortes (Bouchard, 1998) ou encore les entreprises et les syndicats (Comeau et Lévesque, 1992; Boucher, 1994). La démonstration de la présence d'un modèle innovateur de développement dans ces instances est, soit dit en passant, généralement assez convaincante. On doit cependant remarquer qu'il y a un absent de taille dans ces travaux, soit les municipalités locales². Il est vrai que depuis au moins la Grande Dépression des années 1930 les municipalités au Canada et au Québec ont perdu, aux mains des États centraux, la plupart de leurs responsabilités en matière de développement, qu'il soit économique ou social (Andrew, 1998; Tindal et Tindal, 1984). Cependant, dans le contexte contemporain de décentralisation (Klein, 1992), le monde municipal est de plus en plus interpellé comme un acteur important du développement à l'échelle locale, que ce soit dans le cadre de politiques de développement mises en place par les États centraux (Jean, 2002; Collin, 2001) ou encore selon les exigences d'une économie en rapide transformation (Filion, 1999). Dans le contexte

2. Une possible exception à ce constat serait le très récent livre de Yvon Leclerc et Claude Béland (2003) qui voient les Municipalités régionales de comté (MRC) comme des acteurs centraux pour un renouvellement du modèle québécois de développement. Ce livre confirme à notre avis avec force la pertinence de réfléchir et d'étudier empiriquement la contribution possible du monde municipal à un nouveau modèle québécois de développement.

d'une certaine revalorisation de l'action municipale, il semble intéressant et même nécessaire de s'interroger sur l'émergence ou non d'un modèle de seconde manière dans le monde municipal.

Est-ce que l'on peut déceler dans les rapports entre l'État et le monde municipal les éléments d'un nouveau modèle de développement semblable à celui qui se dessine dans d'autres secteurs? Pour amorcer une réponse à cette question, je me pencherai ici plus précisément sur le cas de la récente politique de fusion des agglomérations urbaines du gouvernement québécois. Ce choix de cibler la politique de fusions de l'État québécois se justifie sur deux plans. D'une part, cette dernière politique représente une ligne de force de l'intervention du gouvernement québécois face aux municipalités locales³. En tant que telle, la politique de fusions municipales risque fort d'être très structurante (ou déstructurante) pour l'action des municipalités locales. D'autre part, les politiques partenariales de l'État avec la société civile sont une composante intégrale dans le renouvellement du modèle québécois (Favreau et Laville, 1997; Fournier, 1994; Savard et Chiasson, 2001). Il devient ainsi important de s'interroger sur la capacité des politiques des États centraux d'accompagner⁴ la construction de modes de développement innovateurs à l'échelle locale.

Cet article présente tout d'abord la perspective qui est associée à la notion de modèle québécois de seconde manière. Cela me permettra de montrer comment ce modèle vient singulariser la «petite société» québécoise dans le contexte de l'Amérique du Nord tout en précisant comment cette singularité réside dans le recours à une logique de régulation du développement décentralisé et horizontal. Par la suite, j'analyserai la politique de fusions municipales en montrant comment celle-ci, loin de s'inscrire dans la logique propre du modèle de seconde manière, tente plutôt de rediriger le municipal selon la logique éprouvée lors de la Révolution tranquille⁵.

-
3. Même si selon les documents officiels (tout particulièrement le Livre blanc qui présentait la réforme : MAMM, 2000), la réorganisation municipale lancée en 1996 par le gouvernement du Québec se devait d'aller au-delà de la fusion municipale, certains observateurs font valoir que la fusion a constitué la stratégie presque exclusive du gouvernement en matière de réforme municipale (Collin, 2002) au détriment de réformes des pouvoirs, de la fiscalité et de la démocratie à l'échelle locale.
 4. D'ailleurs, depuis déjà bon nombre d'années, l'État s'est lui-même donné ce rôle d'«État-accompagnateur» des dynamismes présents dans les territoires et les sociétés civiles locales (Québec, 1992). Il s'agira donc ici de voir si l'«accompagnement» de l'État mène les municipalités vers des pratiques que l'on peut associer à un modèle de seconde génération.
 5. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs tracé des parallèles frappants entre les réformes municipales contemporaines et les politiques de la Révolution tranquille. Notamment, Marc-Urbain Proulx (2001) montrera comment cette réforme tire sa logique de la politique de pôles de croissance qui a pris son envol au Québec dans les années 1960.

UNE LOGIQUE DE DÉVELOPPEMENT INNOVATRICE POUR UNE PETITE SOCIÉTÉ DISTINCTE

Lors d'un récent colloque sur la question du modèle québécois de développement et son renouvellement, Benoît Lévesque faisait valoir que la notion de modèle de développement peut être prise dans deux sens⁶. Dans un premier sens plus normatif, l'idée de modèle renvoie à un exemple d'organisation socioéconomique à suivre et à imiter par d'autres. Le second sens est plutôt heuristique et désigne dans les mots de Lévesque comme «une stylisation d'un ensemble de traits réellement existants» (Lévesque, 2003).

Pris dans ce second sens, la notion de modèle québécois de développement nous semble mener à la problématique des «petites sociétés⁷». D'un point de vue heuristique, le recours à la notion de «modèle» amène l'analyste à non seulement identifier les trajectoires historiques de développement au Québec (Bélanger, 1995; Bourque, 2000), mais également à dégager de ces pratiques historiques une certaine cohérence prenant forme à l'échelle de la société québécoise (Bélanger et Lévesque, 2001). Ainsi, les pratiques de développement trouveraient une cohérence à l'échelle de la société pour ainsi «former un système» (Lévesque, 2003, p. A15).

Le modèle québécois de seconde manière, comme l'ancien d'ailleurs, serait un des vecteurs à partir duquel on pourrait voir émerger la cohérence d'ensemble de la «petite société québécoise» tout comme son caractère distinct, que ce soit par rapport à l'ensemble politique canadien ou encore face à l'Amérique du Nord⁸. Yvan Comeau, Louis Favreau, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell confirment cette dernière hypothèse d'une petite société québécoise distincte lorsqu'ils tiennent les propos suivants: «la nature distincte de la société québécoise en Amérique du Nord s'affirme notamment sur le plan des dispositifs collectifs de développement économique» (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001, p. 239; voir également Lévesque, 2001; Dupuis, 1998).

6. Certaines des allocutions présentées à cette conférence ont été publiées dans le journal *Le Devoir* dans les semaines précédant l'événement. Les propos cités ici sont tirés de ce dernier journal.

7. La notion de petites sociétés désigne des sociétés qui cherchent à faire valoir une certaine spécificité par rapport à des ensembles politiques plus larges dont elles font partie.

8. Il est intéressant de noter que la réflexion des auteurs qui pensent le modèle québécois de développement est, à bien des égards, à l'opposé de celle des auteurs qui s'interrogent sur l'«américanité du Québec». Pour des auteurs comme Yvan Lamonde ou Gérard Bouchard, entre autres, l'américanité du Québec renvoie à un ancrage fort du Québec dans le continent nord-américain. À l'instar des autres sociétés d'Amérique, le Québec serait une société neuve qui rompt avec son héritage européen, participe et se voit largement structurée par son ancrage au Nouveau Monde (Bouchard, 1995). Il me semble que cette perspective, parce qu'elle insiste sur les continuités et l'héritage continentaux du Québec, cherche en quelque sorte à dissoudre la spécificité du Québec dans l'ensemble nord-américain, spécificité que la notion de «petite société» cherche à mettre en exergue.

Si, comme le font valoir ces derniers auteurs, la société québécoise se distingue par la présence accrue des acteurs collectifs dans sa socioéconomie, la spécificité du modèle de seconde manière (et celle des pratiques du Québec comme petite société) est aussi à chercher un peu plus loin. Les travaux tendent, en effet, à montrer que ce modèle, en plus de privilégier des acteurs collectifs au détriment d'acteurs privés, s'aligne en fait sur une logique d'action collective fondamentalement différente de celle qui organise les pratiques dominantes dans le reste de l'Amérique du Nord, mais aussi différente de celle qui a marqué le modèle de première génération, celui bien entendu de la Révolution tranquille.

Pour comprendre en quoi l'idée d'un modèle de seconde manière renvoie à une logique d'action particulière, il est utile de se rappeler brièvement quelques-uns de ses antécédents théoriques. L'interrogation sur le nouveau modèle québécois se fait, plus souvent qu'autrement, dans une perspective empruntée à l'École française de la régulation (Lévesque, 2003; Bourque, 2000). Comme son nom l'indique, cette dernière considère que la crise des États-providences et des économies occidentales d'après-guerre est en fait la crise du mode de régulation *fordiste*. Ce dernier était caractérisé par une centralisation du pouvoir de commande dans le cadre de grandes organisations hiérarchiques, logique qui a prévalu autant dans le monde de la production à travers l'organisation fortement hiérarchisée des milieux de travail (taylorisme) que dans la gestion publique du social (Caillouette, 1994) et des territoires locaux (Proulx, 1999; Klein, 1992) où les grandes bureaucraties providentialistes s'imposent. L'effondrement de ce mode de régulation dans les années 1970 et 1980 est associé par les régulationnistes non seulement à la perte d'efficacité et l'usure d'un mode de gestion centralisé des économies nationales mais plus fondamentalement à la crise d'une organisation hiérarchique des rapports sociaux.

Les théoriciens qui se penchent sur le modèle québécois de deuxième manière partagent cette critique du mode de régulation fordiste. Le diagnostic suivant posé par Paul Bélanger et Benoît Lévesque sur la crise du modèle de la Révolution tranquille est assez révélateur à ce sujet.

Dès les années 1970, les forces sociales, qui avaient créé cet État interventionniste, se disloquent, se fissurent. Les mouvements sociaux critiquent le dirigisme technocratique des services publics, et créent des cliniques populaires autogérées. Les centrales syndicales se radicalisent, critiquent l'État devenu, selon le mot de la FTQ, un «rouage de notre exploitation», et érigent une usine autogérée, Tricofil, en véritable symbole de démocratie économique. Le patronat publie aussi son «Manifeste» qui critique l'intervention de l'État dans la vie quotidienne des entreprises et exige un retour à l'entreprise privée (Bélanger et Lévesque, 2001, p. 1-2).

Ces critiques provenant de groupes sociaux d'allégeances diverses (syndicats, patronat, mouvement communautaire) en s'attaquant ainsi à la centralisation accrue et au contrôle étatique du social remettent en cause la logique centrale de ce modèle d'après-guerre et la capacité du secteur public d'assurer à lui seul la gestion des rapports sociaux. Comme le fait valoir Jacques Caillouette (1994), le modèle providentialiste devient inacceptable pour les groupes sociaux justement parce qu'il s'aligne sur une «logique tayloriste de division du travail» où la centralisation du pouvoir prive autant les usagers que les pourvoyeurs de services d'une capacité d'orienter ces mêmes services⁹.

Cette crise des grands appareils hiérarchiques de la Révolution tranquille débouche sur de nouvelles logiques d'organisation du développement que l'on peut qualifier de *post-fordiste*. Pour Geoff Mulgan (1986) parmi bien d'autres (Piore et Sabel, 1988; Klein, 1989; Filion, 1999; Demazière, 1996), ce passage au *post-fordisme* signifie la montée de ce qu'il qualifie de formes de contrôles faibles (*weak controls*) qu'on peut opposer aux anciens contrôles forts (*strong controls*) du fordisme. Cependant, le passage à un contexte post-fordiste peut très bien déboucher sur des stratégies de flexibilité très différentes selon les contextes nationaux (Leborgne et Lipietz, 1992). Selon la perspective des auteurs qui se penchent sur le modèle seconde manière, dans le contexte québécois, le renouvellement de l'ancien modèle de développement ne s'alignera pas sur une logique marchande comme celle préconisée par le néolibéralisme. Ces auteurs prennent, en effet, bien soin de clairement démarquer le modèle québécois contemporain de la voie néolibérale. Pour le démontrer, je me contenterai de citer un exemple qui affirme avec éloquence la grande différence qui sépare ces deux modèles.

Gilles L. Bourque (2000), dans le cadre d'une analyse fine de la politique industrielle québécoise, va distinguer deux moments de réforme importants de cette politique. Dans un premier temps (1985-1989), le gouvernement va chercher à revoir la politique industrielle en opérant une rupture nette avec le modèle québécois de première manière. Cette période s'alignera donc sur la stratégie proposée par les néolibéraux, c'est-à-dire en misant sur la déréglementation, la privatisation et le libre-échange comme moteurs du développement industriel québécois. Cette stratégie marchande sera vite revue laissant place à une seconde voie cherchant plutôt le renouvellement du modèle québécois plutôt que son rejet complet. Ce renouvellement s'appuie sur un nouveau rôle pour l'État comme partenaire et sur la concertation entre les divers intervenants économiques (grappes industrielles, densification des réseaux d'affaires et d'information, etc.) comme levier de développement.

9. Voir également à ce sujet Vaillancourt et Lévesque (1996).

La concertation devient alors la référence commune pour tous les acteurs. L'État recouvre sa légitimité d'intervention, mais comme État partenaire. C'est dans cette disposition que les libéraux proposent de nouvelles politiques à incidence économique telles que les stratégies de développement industriel, de développement régional et de développement de la main-d'œuvre. En particulier, la politique industrielle formulée pendant cette période renouvelle le modèle québécois de développement en combinant des éléments des approches partenariales et entrepreneuriales (Bourque, 2000, p. 187).

Le modèle seconde manière se distingue de la voie néolibérale par le fait que plutôt que de vouloir se débarrasser autant que faire se peut de l'État, il cherche à réorienter son rôle. Ce qui est rejeté, c'est le caractère centralisateur et dirigiste de l'État. Le nouveau modèle laisse plutôt place à la concertation entre les divers intervenants, autant l'État que les acteurs de la société civile.

Ce modèle représenterait, pour ainsi dire, une troisième voie entre d'une part la logique centralisatrice de l'État-providence et de l'économie fordiste et la logique marchande néolibérale de compétition débridée (Lévesque et Vaillancourt, 1996; Klein, 1992). Cette troisième voie privilégiée par les acteurs québécois viendrait donner une cohérence à la société québécoise, comme l'avait fait jadis le modèle de la Révolution tranquille. Pour certains, cette cohérence serait en quelque sorte magnifiée par le refus en sol québécois de la voie néolibérale qui tend à s'imposer ailleurs en Amérique du Nord. Le refus du néolibéralisme par les acteurs québécois au profit d'un mode de développement aligné sur la concertation dans des filières qui relient l'État et les mouvements de la société civile (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001), continue, dans la période contemporaine, de marquer la voie suivie par le Québec et même de la singulariser par rapport aux pratiques prenant forme en Amérique du Nord. Yves Vaillancourt et Louis Favreau soutiendront ce point de vue dans leur présentation du modèle d'économie sociale et solidaire au Québec: «l'originalité de l'économie sociale et solidaire au Québec tient au fait qu'elle est à la fois une affaire de mouvements sociaux et une affaire de gouvernement, ce qui la distingue d'autres régions du Canada et de l'Amérique du Nord» (Vaillancourt et Favreau, 2000, p. 2).

Est-ce que ce modèle de troisième voie identifié par la littérature prend place dans la gestion municipale contemporaine? Est-ce que la logique de régulation horizontale et décentralisée pénètre les réformes municipales mises de l'avant par le gouvernement québécois?

LA POLITIQUE DE FUSION DES AGGLOMÉRATIONS URBAINES¹⁰

On se rappellera que la présente politique de fusion n'est vieille que de quelques années¹¹. La restructuration municipale qui a débuté à la fin de l'année 2000 s'est faite en trois temps (Collin, 2001). Une première ronde de fusion a touché les municipalités situées sur le territoire des anciennes communautés urbaines de Montréal (Collin, 2001a), de Québec (Belley, 2001) et de l'Outaouais (Gilbert, 2001), ensuite Sherbrooke, Trois-Rivières pour finalement cibler les 25 agglomérations urbaines de plus de 10 000 habitants¹².

En première analyse, la réforme semble bien s'inscrire dans une logique partenariale rappelant tout à fait celle qui anime la perspective du modèle québécois renouvelée. En effet, autant dans le cas des fusions en contexte métropolitain que celles en contexte plus périphérique, les fusions trouvent leur justification en bonne partie dans une volonté de relancer le potentiel de développement des agglomérations urbaines. Le Livre blanc sur la réorganisation municipale explique que dans un contexte d'économie mondialisée ce sont les agglomérations urbaines qui jouent le rôle de moteur du développement économique.

L'importance de nos agglomérations urbaines ne tient pas seulement au rôle qu'elles jouent à l'intérieur du territoire québécois, mais aussi à leur fonction de plaque tournante des échanges avec le monde. Aussi, le développement futur du Québec sera-t-il à la mesure de la vitalité de son réseau d'agglomération et de la qualité de la gouverne municipale, qui en constitue un facteur non négligeable (MAMM, 2000, p. 27).

La réforme a aussi permis de décentraliser de nouvelles responsabilités en matière de développement social¹³ tout en instaurant des mécanismes pour une plus grande équité fiscale entre les centres-villes et les banlieues.

Cet engagement de la réforme envers le renforcement du potentiel de développement autant économique que social des villes laisse présager une volonté du gouvernement de décentraliser l'initiative en matière de développement des territoires et donc de décentraliser le modèle de développement

10. Cette section s'inspire fortement d'un texte que j'ai déjà publié (Chiasson, 2002) portant lui aussi sur la politique québécoise de fusions municipales.

11. Bien que, comme le rappellent plusieurs auteurs (Collin, 2002; Dugas, 2001), la question des fusions fait partie du paysage politique québécois depuis environ quatre décennies, la présente politique de fusion mise en vigueur surtout à compter de l'an 2000 se démarque du fait qu'elles soient imposées.

12. Deux lois différentes sont venues encadrer le processus de fusion, la première (loi 170) vient encadrer les fusions des cinq grandes agglomérations (les anciennes communautés urbaines + Sherbrooke et Trois-Rivières) tandis que la loi 124 viendra légiférer les regroupements dans les 25 autres agglomérations.

13. La loi 170 rendait obligatoire l'investissement des nouvelles villes dans le logement social.

au profit du monde municipal. De surcroît, la réforme, telle que projetée dans le Livre blanc mais ailleurs aussi, utilise un langage qui fait très souvent écho aux concepts utilisés pour décrire les contours d'un modèle de développement décentralisé. C'est ainsi que l'on retrouve à maintes reprises des références à l'importance de la «concertation» des acteurs municipaux, au renforcement de la «gouvernance¹⁴», tous des termes qui laissent entendre que la réforme participe à la création d'une dynamique flexible d'action publique locale.

Tout cela est cependant assez trompeur. Sans nier l'intérêt des gains de la réforme en matière de développement social municipal, on peut tout de même convenir que, paradoxalement, la décentralisation s'est faite par l'entremise d'une centralisation du pouvoir à l'échelle locale. Loin de miser sur un mode de régulation flexible et horizontal, le modèle de développement instauré par la réforme est plutôt centralisateur. Pour s'en convaincre, il faut s'arrêter un peu plus longuement sur la définition du problème et sur les solutions proposées par le Livre blanc. Si les agglomérations québécoises n'arrivent pas à jouer adéquatement leur rôle de catalyseur de développement des territoires, c'est parce qu'elles sont fragmentées en une multitude d'instances tant municipales que supramunicipales. Cette fragmentation, de l'avis du gouvernement, empêche une action collective efficace et coordonnée à l'échelle des agglomérations dans la mesure où elle «se traduit par une absence de vision commune et de sentiment d'appartenance» (MAMM, 2000, p. 30¹⁵).

Comme le démontrent bien les propos suivants, le gouvernement considère que la présence d'une multitude d'acteurs municipaux sur le territoire des agglomérations est un frein à la concertation et au développement :

[L]absence de stratégie cohérente de développement rend difficile à nos agglomérations la tâche de relever le défi de la compétition mondiale. En effet, il y a un lien entre la constitution de pôles socioéconomiques forts, aptes à soutenir efficacement la concurrence dans le contexte de la mondialisation des marchés, et l'existence **d'une stratégie claire de développement émanant d'une prise de décision à l'échelle des agglomérations** (MAMM, 2000, p. 33; c'est moi qui souligne).

-
14. Le terme «gouvernance», bien qu'il soit souvent utilisé à toutes les sauces peut prendre un sens plus pointu là où il désigne des formes politiques où la coordination se fait par des processus de négociations entre les acteurs et en l'absence de régulation centralisée (Jessop, 1998; Juillet et Andrew, 1999).
15. Ce reproche adressé à la fragmentation municipale (celui de priver les agglomérations de stratégies concertées de développement) n'est pas le seul, bien qu'il soit celui qui nous importe ici. Le gouvernement reproche aussi à cette fragmentation d'entraîner l'étalement urbain, de favoriser une répartition inéquitable du fardeau fiscal et une desserte de services inefficaces (MAMM, 2000; Collin, 2001).

Dans cette citation, on voit bien que le gouvernement trace un lien direct entre la centralisation de la gouverne des agglomérations, la « prise de décision à l'échelle des agglomérations », et l'existence de stratégies de développement plus concertées pour ces mêmes agglomérations. Face à la fragmentation perçue comme le problème central, la centralisation de la gouverne est la solution tout indiquée capable de renforcer le potentiel de développement des agglomérations et d'en faire *des pôles socio-économiques forts*.

Dans la foulée de ces propos, on peut facilement concevoir que la politique de fusions municipales cherche à réorganiser et réorienter les cadres de l'action municipale en matière de développement (Chiasson, 2002). Malgré l'ampleur des transformations apportées, cette réorganisation du monde municipal ne va pas pour autant dans le sens du modèle québécois de seconde manière.

LE REFUS DU NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

La politique de fusions des agglomérations urbaines semble nettement tourner le dos à la perspective d'un nouveau modèle de développement et aux innovations qu'il suggère pour le monde municipal. Comme je viens de le suggérer, au cœur de ce modèle il y a l'idée que les organisations de la société civile sont porteuses d'une nouvelle logique plus décentralisée et participative qui peut enrichir l'action publique par l'entremise de partenariats avec l'État central. La présente réforme municipale, pour sa part, tient pour acquis que la fragmentation municipale (la présence d'une pluralité de municipalités sur un même territoire urbain) est automatiquement porteuse de compétition stérile et débridée tandis que la centralisation municipale est la seule permettant le développement d'une vision d'ensemble et de l'action collective concertée. Cette façon de poser le problème nie, bien entendu, la possibilité que la pluralité d'acteurs (municipaux ou autres) puisse elle aussi déboucher sur des actions concertées. C'est justement cette troisième possibilité qui vient en quelque sorte fonder le modèle québécois seconde manière. Ce modèle, comme nous l'avons vu plus haut, trouve sa cohérence d'ensemble dans sa volonté, non pas d'inscrire la concertation dans des grandes organisations hiérarchiques, mais plutôt de miser sur des initiatives coopératives entre une pluralité d'acteurs d'horizons différents (public, privé, communautaire) comme levier de développement.

Marc-Urbain Proulx (1999) qualifiera cette dernière logique d'action en utilisant le terme « volontariat institutionnel ». Cette logique, Proulx l'oppose autant à la logique du marché qu'à la logique centralisatrice qui domine les grandes entreprises fordistes et les organisations bureaucratiques de la social-démocratie classique. S'il partage avec cette dernière un engagement envers la solidarité sociale, le volontariat institutionnel s'en démarque au niveau des formes de coordination préconisées. C'est-à-dire

qu'il compte sur les relations d'interdépendance entre la pluralité d'acteurs des territoires pour donner une direction à l'action collective plutôt que sur la coercition par un centre. Ce volontariat institutionnel prend plus facilement forme à l'échelle des territoires qui deviennent des espaces de relations et de coordination décentralisée.

L'observation de la réalité illustre qu'il existe des formes de coordination supralocale autres que les forces du marché et que les structures publiques consolidatrices (hiérarchie). Une forme intermédiaire typiquement territoriale soutient la densification des relations entre les acteurs, soit les relations d'échanges de ressources et d'information, les relations de réciprocité, de partenariats, etc. (Proulx, 1999, p. 69).

La présente réforme municipale rejette avec méfiance la logique de volontariat institutionnel¹⁶. Comme je l'ai souligné plus haut, elle considère les territoires que sont les agglomérations urbaines comme devant être gérés par un centre de décision unique écartant ainsi la possibilité que la pluralité d'acteurs municipaux débouche de façon volontaire sur des formes d'action concertées à l'échelle des territoires agglomérés. La réforme municipale, du moins du point de vue du mode de régulation des territoires locaux qu'il encourage, relève beaucoup plus facilement du vieux modèle de développement québécois, celui qui s'est imposé de la Révolution tranquille jusqu'à la crise des années 1980. Il se dégage de cette réforme une tentative d'appliquer au monde municipal la centralisation qui a prévalu auparavant à l'échelle nationale et qui est maintenant fortement discréditée dans d'autres champs d'action de la société québécoise. C'est comme si dans le monde municipal (ou du moins au niveau des politiques qui viennent encadrer le municipal), contrairement à ailleurs, le renouvellement du modèle québécois n'avait pas su prendre place.

CONCLUSION

Ce texte s'est interrogé sur la réforme municipale québécoise avec pour objectif de voir si elle s'inscrit dans le cadre du passage à un nouveau modèle de développement québécois annoncé par plusieurs chercheurs contemporains. Pour ces chercheurs, le Québec, après avoir longtemps été marqué par une présence accrue des grands organes publics dans sa socioéconomie, trouverait maintenant une nouvelle cohérence dans des pratiques de développement innovatrices marquées par un rejet de la centralisation.

16. Comme l'a fait remarquer Clermont Dugas (2001), la possibilité que les municipalités puissent coopérer de façon fructueuse à travers des ententes intermunicipales a été explicitement rejetée par le Livre blanc.

Notre analyse a pu montrer que la réforme municipale, loin de participer à ce renouvellement des pratiques de développement québécoises, devient plutôt anachronique en instituant un renforcement municipal pensé selon la logique propre au modèle de la Révolution tranquille. En misant sur la réduction du nombre de municipalités et donc la centralisation du pouvoir municipal comme voie privilégiée de renforcement municipal, la réforme ne va, en effet, pas sans rappeler la régulation fordiste et providentialiste décrite autant par les néolibéraux que par les tenants d'un renouvellement du modèle d'après-guerre.

En terminant, il me semble qu'une politique municipale qui se voudrait plus conséquente avec le nouveau modèle québécois de développement, devrait voir la pluralité d'acteurs municipaux non pas comme un seul frein mais aussi comme un potentiel qu'un État-accompagnateur pourrait soutenir. Je rejoins ici plusieurs auteurs (Proulx, 1999; Collin *et al.*, 1999) qui, dans le contexte du débat sur cette réforme, ont fait valoir la présence grandissante depuis les années 1990 d'initiatives de coopérations intermunicipales et de réseautage de toutes sortes, que ce soit à l'intérieur des Municipalités régionales de comtés ou dans d'autres cadres d'action (ententes intermunicipales). Ces initiatives, me semble-t-il, seraient à situer dans les cadres d'un renouvellement du modèle municipal de développement (Chiasson, 2002). Une politique municipale québécoise qui voudrait s'inscrire dans un modèle de développement seconde manière pourrait tableur sur de telles initiatives tout en cherchant à les appuyer.

BIBLIOGRAPHIE

- AKTOUF, O., R. BÉDARD et A. CHANLAT (1995). «Management, éthique catholique et esprit du capitalisme: l'exemple québécois», dans J.-P. Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique. Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, p. 97-113.
- ANDREW, C. (1998). «Les métropoles canadiennes», dans C. Andrew (dir.), *Dislocation et permanence. L'invention du Canada au quotidien*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 61-79.
- BÉLANGER, P. et B. LÉVESQUE (2001). «Le modèle québécois: corporatisme ou démocratie sociale?», *Cahiers du CRISES*, Montréal, UQAM.
- BÉLANGER, Y. (1995). «Québec Inc.: la dérive d'un modèle?», dans J.-P. Dupuis (dir.), *Le modèle québécois de développement économique. Débats sur son contenu, son efficacité et ses liens avec les modes de gestion des entreprises*, Cap-Rouge, Presses Inter Universitaires, p. 21-38.
- BELLEY, S. (2001). «Les nouvelles villes de Québec et de Lévis», dans R. Côté (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Éditions Fides, p. 290-298.

- BOUCHARD, G. (1995). «Le Québec comme société neuve. Le refus de l'américanité dans le discours de la survivance», dans G. Bouchard et Y. Lamonde (dir.), *Québécois et Américains. La culture québécoise aux XIX^e et XX^e siècles*, Montréal, Fides, p. 15-60.
- BOUCHARD, M. (1998). «Évolution de la logique d'action coopérative dans le secteur du logement locatif au Québec», *Cahiers du CRISES*, vol. 98, n° 1.
- BOUCHER, J. (1994). *Transformation du discours de la Confédération des syndicats nationaux sur la modernisation des entreprises (1970-1992)*, Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal, Département de sociologie.
- BOURQUE, G. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CAILLOUETTE, J. (1994). «L'État partenaire du communautaire : vers un nouveau modèle de développement», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, n° 1, p. 161-175.
- CHIASSEON, G. (2002). «Les fusions municipales. Quel avenir pour les régions québécoises?», dans L. Favreau, M. Robitaille et D. Tremblay (dir.), *Quel avenir pour les régions?*, Gatineau, Chaire de recherche en développement des collectivités, p. 129-142.
- COLLIN, J.-P. et al. (1999). *La politique de renforcement des agglomérations au Québec*, Rapport rédigé pour le ministère des Affaires municipales.
- COLLIN, J.-P. (2001). «Le milieu rural et les MRC en attente de leur réforme», dans R. Côté (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Éditions Fides, p. 235-242.
- COLLIN, J.-P. (2001a). «Le regroupement municipal en marche : Méga-Montréal et Méga-Longueuil», dans R. Côté (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Éditions Fides, p. 257-264.
- COLLIN, J.-P. (2002). «La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec : la fin ou le début d'un cycle», *Organisations et territoires*, vol. 11, n° 3, p. 5-13.
- COMEAU, Y. et B. LÉVESQUE (1992). «La participation des travailleurs à la propriété des entreprises au Québec», *Cahiers du CRISES*, n° 9204.
- COMEAU, Y. et al. (2001). *Emploi. Économie sociale. Développement local. Les nouvelles filières*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- DEMAZIÈRE, C. (1996). «Du global au local, du local au global. Origine, diversité et enjeux des initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique», dans C. Demazière (dir.), *Du local au global. Les initiatives locales pour le développement économique en Europe et en Amérique*, Paris, L'Harmattan, p. 11-49.
- DUGAS, C. (2001). «Regard critique sur les fusions municipales», dans *Organisations et territoires*, p. 25-33.
- DUPUIS, J.-P. (1998). «Le rôle des acteurs locaux et régionaux dans la construction du modèle québécois de développement économique», dans M.-U. Proulx (s.d.), *Territoires et développement économique*, Paris, L'Harmattan, p. 129-153.
- FAVREAU, L. et J.-L. LAVILLE (1997). «Le Secrétariat d'État à l'action communautaire du gouvernement du Québec : une mise en perspective autour des notions d'État solidaire et d'économie solidaire», *Économie et Solidarités*, vol. 28, n° 2, p. 23-32.

- FILION, P. (1999). «Ville et régulation: convergence et divergence», dans J.-M. Fontan *et al.* (dir.), *Entre la métropolisation et le village global*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 61-78.
- FOURNIER, L. (1994). «De l'État-providence à l'État-solidaire», *Possibles*, vol. 18, n° 3, p. 70-83.
- GILBERT, A. (2001). «Construire la métropole de l'Outaouais», dans R. Côté (dir.), *Québec 2002. Annuaire politique, social, économique et culturel*, Montréal, Éditions Fides.
- JEAN, B. (2002). «La reconnaissance politique de la ruralité québécoise», dans R. Côté et M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2003*, Montréal, Fides, p. 231-241.
- JESSOP, B. (1998). «L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec: le cas du développement économique», *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, p. 31-49.
- JUILLET, L. et C. ANDREW (1999). «Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale: le cas de la Ville d'Ottawa», *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2.
- KLEIN, J.-L. (1992). «Le partenariat: une réponse à l'exclusion», dans C. Gagnon et J.-L. Klein (dir.), *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, GRIR, p. 1-18.
- KLEIN, J.-L. (1992a). «Le partenariat: vers une planification flexible du développement local?», *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, n° 3, p. 491-505.
- LEBORGNE, D. et A. LIPIETZ (1992). «Flexibilité offensive, flexibilité défensive: deux stratégies sociales dans la production de nouveaux espaces économiques», dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *Les régions qui gagnent*, Paris, Presses Universitaires de France, p. 347-377.
- LECLERC, Y. et C. BÉLAND (2003). *La voie citoyenne*, Québec, Conseil des Affaires sociales.
- LÉVESQUE, B., G. BOURQUE et Y. VAILLANCOURT (1999). «Trois positions dans le débat sur le modèle québécois», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, n° 2, p. 1-10.
- LÉVESQUE, B. (2001). «Le modèle québécois: Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société?», *Cahiers du CRISES*, Montréal, UQAM.
- LÉVESQUE, B. (2003). «Un modèle québécois de deuxième génération», *Le Devoir*, mercredi 12 février, p. A15.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE (MAMM) (2000). *La réorganisation municipale. Changer les façons de faire, pour mieux servir les citoyens*, Québec.
- MIGUÉ, J.-L. (1999). *Étatisme et déclin du Québec. Bilan de la Révolution tranquille*, Montréal, Les Éditions Varia.
- MULGAN, G. (1990). «The Power of the Weak», dans S. Hall et M. Jacques (dir.), *New Time: The Changing Face of Politics in the 1990's*, Londres, Lawrence and Wishart.
- PAQUET, G. (1999). *Oublier la Révolution tranquille. Pour une nouvelle socialité*, Montréal, Liber.

- PIORE, M. et C. SABEL (1989). *Les chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation flexible*, Paris, Hachette.
- PROULX, P.-P. (2000). «Quel modèle de développement pour le Québec de demain?», *Action nationale*, vol. 90, n° 10, p. 85-107.
- PROULX, M.-U. (1999). «Volontariat institutionnel et gouvernance du Québec à l'échelle supralocale», *Économie et Solidarités*, vol. 30, n° 2, p. 60-74.
- PROULX, M.-U. (2001). «Au delà du renforcement des agglomérations urbaines», *L'Action nationale*, vol. XCI, n° 5, p. 185-196.
- QUÉBEC (1992). *Développer les régions du Québec*, Québec.
- SAVARD, S. et G. CHIASSON (2001). «La gouvernance des services sociaux: quelle participation pour les organismes communautaires?», *Politique et Sociétés*, vol. 20, nos 2-3.
- TINDAL, C.R. et S. NOBES TINDAL (1984). *Local Government in Canada*, Montréal, McGraw-Hill-Ryerson.
- VAILLANCOURT, Y. (1996). «Sortir de l'alternative entre privatisation et étatisation dans la santé et les services sociaux», dans B. Eme *et al.* (dir.), *Société civile, État et Économie plurielle*, Montréal, Hull et Paris, Université du Québec et CNRS, p. 147-224.
- VAILLANCOURT, Y. et L. FAVREAU (2000). «Le modèle québécois d'économie sociale et solidaire», *Cahier de la Chaire de recherche en développement communautaire*, Hull, UQAH.
- VAILLANCOURT, Y. et B. LÉVESQUES (1996). «Économie sociale et reconfiguration de l'État-providence», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 9, n° 1.

Les auteurs

BARITEAU, CLAUDE, Département d'anthropologie, Université Laval

BERDOULAY, VINCENT, Département de géographie, Université de Pau et des Pays de l'Adour, directeur du Laboratoire Société Environnement Territoire (SET) du Centre national de recherche scientifique (CNRS)

BOUCHER, JACQUES L., Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais

BROCHU, PAUL, Département de sociologie, Université de Montréal

CHIASSON, GUY, Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais

DE KONINCK, RODOLPHE, Département de géographie, Université de Montréal, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en études asiatiques

DEYANOVA, LILIANA, Département de sociologie, Université St Kliment Ohridski, Sofia, Bulgarie

GAGNON, SERGE, Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais

GALKINA, TAMARA A., Institut de géographie, Académie des sciences, Moscou

GINGRAS, FRANÇOIS-PIERRE, École d'études politiques, Université d'Ottawa

- GILBERT, ANNE, Département de géographie, Université d'Ottawa, directrice de recherche : Francophonie et minorités, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM)
- GUROVSKA, MILEVA, Institut de sociologie, Université Saints Cyrille et Méthode, Skopje République de Macédoine
- HRISTOVA, LIDIJA, Institut de recherches sociologiques, politiques et juridiques, Université de Skopje, République de Macédoine
- KOLEVA, SVETLA, Institut de sociologie, Académie Bulgare des sciences, Sofia, Bulgarie
- KOLOSOV, VLADIMIR A., Institut de géographie, Académie des sciences, directeur du Centre d'études géopolitiques, Moscou
- KRASTEVA, ANNA, Département de sociologie, Nouvelle Université Bulgare, Sofia, Bulgarie
- LABELLE, MICHELINE, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal, directrice du Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC)
- LOYER, BARBARA, Géographie, Université Paris VIII, membre de l'Institut Français de Géopolitique à l'Université Paris VIII
- MAGORD, ANDRÉ, Civilisation nord-américaine, Université de Poitiers, directeur de l'Institut d'Études Acadiennes et Québécoises
- MORALES, MONTSERRAT, Université de Pau et des Pays de l'Adour
- PAQUIN, STÉPHANE, Département d'histoire, Université du Québec à Montréal, Chercheur, Association internationale de science politique
- ROCHE, YANN, Département de géographie, Université du Québec à Montréal
- SEYMOUR, MICHEL, Département de philosophie, Université de Montréal
- THÉRIAULT, JOSEPH YVON, Département de sociologie, directeur du Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités (CIRCEM) et titulaire de la Chaire de recherche « Francophonie et identité »
- TREMBLAY, DANIEL, Département de travail social et des sciences sociales, Université du Québec en Outaouais
- WELCH, DAVID, École de service social, Université d'Ottawa